



HAL
open science

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) au prisme de ses catégories formelles : pour une évaluation critique du dispositif

Elie Chosson

► **To cite this version:**

Elie Chosson. Le Revenu de Solidarité Active (RSA) au prisme de ses catégories formelles : pour une évaluation critique du dispositif. Economies et finances. Université Grenoble Alpes, 2017. Français. NNT : 2017GREAE008 . tel-01698743

HAL Id: tel-01698743

<https://theses.hal.science/tel-01698743>

Submitted on 1 Feb 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE LA COMMUNAUTÉ UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES

Spécialité : Sciences économiques

Arrêté ministériel : 25 mai 2016

Présentée par

Elie CHOSSON

Thèse dirigée par **BRUNO LAMOTTE**, MT.CONF.HC,

préparée au sein du **Laboratoire Centre de Recherche en
Economie de Grenoble**
dans l'**École Doctorale Sciences Economiques**

**Le Revenu de Solidarité Active (RSA) au
prisme de ses catégories formelles: pour
une évaluation critique du dispositif**

**The French "Revenu de Solidarité Active"
(RSA) assessed through a critical analysis of
its formal categories.**

Thèse soutenue publiquement le **13 octobre 2017**,
devant le jury composé de :

Monsieur François LEGENDRE

Professeur des universités, Université Paris-Est-Créteil, Rapporteur

Monsieur Richard SOBEL

Professeur des universités, Université de Lille 1, Rapporteur

Madame Évelyne SERVERIN

Directeur de recherche, Université Paris Ouest Nanterre la Défense et
Centre d'Etudes de l'Emploi, Examineur

Monsieur Michel ROCCA

Professeur des universités, Université Grenoble-Alpes, Président

Monsieur Bruno LAMOTTE

Maître de conférences, Université Grenoble-Alpes, Directeur de thèse



L'université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse : ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

Remerciements

J'ai toujours pensé l'avant-propos de ce manuscrit sur un mode assez dramatique. C'était toujours une manière d'arrondir les angles, d'adoucir le lecteur que j'imagine forcément impitoyable. Une manière de mettre mes juges dans la confiance, de leur imposer une forme de sympathie à mon égard.

Mais finalement, en retournant le problème dans tous les sens, il m'est apparu qu'un avant-propos véritable serait de trop. Une boursoufflure inutile.

Une rallonge, encore !

Alors pour faire cours, je me limiterais ici aux remerciements.

Ceux-ci je les adresse d'abord à Bruno pour son soutien, son ouverture d'esprit, et son calme, quand les délais étaient dépassés depuis longtemps et que je me traînais encore dans mes doutes irréductibles.

Je veux ici remercier les collègues qui m'ont toujours fait comprendre que je faisais partie de la petite famille des économistes du BATEG. Ma présence fût discrète dans le laboratoire mais vos recherches, vos coups de gueules, nos TD en commun et nos discussions de couloirs ont accompagné cette thèse. Je pense à Hervé, Rédouane, Julien, Chantal, Emmanuelle, Cécile, Catherine, Solange, Cyriac, Véronique, Guillaume, Michel.

Les autres doctorants du labo ont beaucoup compté pour moi, parce que j'ai pu partager avec eux une vision de ce qu'est et ce que devrait être la science économique. Parce que nous avons partagé nos doutes aussi. Parce que vous m'avez aidé à y croire et à garder confiance. Merci particulièrement à Renaud, Thomas, Armel, Cristina. Merci aussi à Rémy pour les coups de pouce sur R et pour avoir su rendre ce logiciel passionnant.

Je remercie Mylène pour ses encouragements et pour sa manière de faire vivre le marxisme à l'université ; Pauline, pour tous les tuyaux et pour la débrouille dans cette galère universitaire ; Bernat, pour me rappeler que tout est toujours possible quand on fait une thèse ; et Hicham, pour ses connexions, nos discussions, et pour sa curiosité concernant mon travail.

Je remercie, bien sûr, tous les personnels du Conseil Général de l'Isère (on disait comme cela « à l'époque ») et de la CAF de l'Isère qui ont donné de leur temps pour mener ce projet de recherche à bien. Merci à eux pour la confiance, la bienveillance et les commentaires utiles. Je pense dans le désordre à Yves Berthuin, Emmanuelle Petit, Francie Mégevean, Véronique Gravot, Hugues Sanieel et Éric Farnault.

Merci aux bénéficiaires du RSA qui ont bien voulu participer à l'enquête en ligne, et merci à ceux qui m'ont accordé leur confiance et qui se sont livrés. Qu'ils sachent que nos échanges, leurs témoignages, m'ont bouleversés.

Merci aux amis, grenoblois ou romanais *for ever*, pour votre éternel : « *et alors, ta thèse, t'en es où ?* ». Merci à toi Antoine, pour ta sollicitude constante.

Je remercie Corinne, Roger et toute la tribu, pour avoir fait du Vercors un endroit où je me sens toujours chez moi, et où j'ai pu toutes ces années me ressourcer.

Je remercie vivement mes parents : votre présence, votre appui matériel, vos encouragements, vos illusions sur mon compte, ont rendu possible ces longues études. Je vous en suis éternellement reconnaissant.

Sari, cette thèse dans sa forme finale doit beaucoup à ton regard d'instituteur implacable. Merci pour m'avoir remis en mémoire les accords du participe passé et les règles de la ponctuation. Je sais ce que t'a coûté cette longue relecture.

Vincent, mon frère, cette thèse te dois beaucoup. Je sais gré à nos longues discussions, à ton ouverture et à ta rigueur intellectuelle, de m'avoir fait faire un pas de côté. Je m'émerveille de voir ce pont entre nous qui se maintient, toujours aussi solide alors que le temps passe. Merci pour ton écoute.

Je voudrais terminer en remerciant chaleureusement ma petite famille. Vous qui m'avez tous les jours depuis six ans permis de faire le tri entre les gros cailloux et les grains de sables. Morane, ta patience et ta confiance m'interrogent encore et je t'en suis infiniment reconnaissant. Leur constance m'a soutenu plus que tu ne crois. Ton exigence, ta lucidité, ta force... Je te dois cette thèse achevée.

Merci pour tous nos bons moments, pour avoir empêché cette thèse de nous envahir tous.

Gaspard, tu es un fils merveilleux. Tes rires valent tout. Merci pour tes jeux, tes sollicitations insensibles aux délais universitaires.

Toi, mon second, je ne te connais pas encore et pourtant tu as déjà bouleversé ma vie. Merci pour ça, et merci pour l'espoir.

Mes fils, cette thèse je ne l'ai pas faite pour vous. Je ne vous imposerais pas, à vous deux, la responsabilité de cette entreprise pénible et laborieuse.

Mais, avec toutes ses imperfections et ses limites, elle vous appartient désormais, nécessairement.

J'emprunte les mots de Hannah Arendt pour vous dire que cette thèse est ma manière de prendre ma responsabilité de père. Ma manière de prendre ma part. Ma manière de vous dire :

« *Voici notre monde* ».

*« J'ai tout le temps qu'il faut pour écrire. Plus de temps que d'autres
probablement. Mais il y a cette incertitude au-dedans de moi.
Pourquoi au juste ?
Parce que tu te crois tenue de dire des choses géniales ? Parce que tu es
finalement incapable d'exprimer ce qui compte vraiment ? »*

—— Etty Hillesum, *Journal 1941-1943*

« *Ce monde a besoin de tout, sauf d'informations supplémentaires.* »

—— Michel Houellebecq, *L'extension du domaine de la lutte*

Sommaire

Introduction	11
Le RSA et les nécessités contemporaines.	15
Problématique	24
Argumentaire	30
I Le RSA dans le capitalisme contemporain, ou l'échec de la construction d'une unicité du « travail-emploi »	39
Chapitre 1 Le « travail-emploi » comme horizon indépassable	49
A Le travail abstrait comme fonction sociale : heuristique d'une définition choisie	50
B Les catégories formelles du RSA : la mise en scène de la nécessité du travail	83
C Conclusion du chapitre 1	128
Chapitre 2 La nécessité douloureuse de la valorisation	131
A La dynamique contradictoire du capitalisme : considérations théoriques .	133
B Le travail valorisé dans le capitalisme contemporain : contours des marges de l'emploi	167

C	Conclusion du chapitre 2	214
Conclusion de la Partie I		217
II L'hétérogénéité des trajectoires d'allocataires observées, ou du prix à payer pour se valoriser		219
Chapitre 3 Préliminaires à une documentation		225
A	Du cadre théorique à la confrontation aux faits : les hypothèses	228
B	De la nécessité d'une approche descriptive des trajectoires : stratégie em- pirique	237
C	Le processus de création des données : le choix de la cohorte	263
D	Conclusion du chapitre 3	285
Chapitre 4 Sortie du RSA socle et accès à l'emploi : temporalités et dé- terminants		287
A	Construction et usage de la catégorie « mobilités ascendantes » : une ana- lyse descriptive structurante	289
B	Déterminants de l'accès à l'emploi : qui sort du RSA socle ?	316
C	Conclusion du chapitre 4	345
Chapitre 5 Une classification des séquences pour une typologie des par- cours		353
A	Appariement optimal de séquences : justifications méthodologiques et mise en œuvre	354
B	Résultats : de la classification à la typologie	376

C	Conclusion du chapitre 5	418
	Conclusion de la Partie II	421
	Conclusion Générale	427
A	Trois points de vue sur le RSA : une reformulation succincte de la thèse .	429
B	Limites et intérêt de la « critique de la valeur »	437
	Bibliographie	447
	Annexes	473
	Annexes au chapitre 1	476
	Annexes au chapitre 2	480
	Annexes au chapitre 3	491
	Annexes au chapitre 4	508
	Annexes au chapitre 5	518
	Table des matières	543
	Listes des figures	549
	Listes des tables	552

Introduction

La privation d'emploi occupe une place centrale et croissante dans l'agenda politique en France. Il y a un consensus très fort, au-delà de la diversité des moyens privilégiés, pour faire de l'accès à l'emploi l'enjeu prioritaire. Même les clivages académiques, pourtant importants en économie, se résorbent autour de cette idée du retour à l'emploi comme nécessité.

Ainsi, l'irruption sur l'arène politique, lors de l'élection présidentielle française de 2017, d'une proposition de *quasi* revenu universel, c'est-à-dire en substance de l'idée que l'on puisse percevoir un revenu sans conditions, sans emploi ni sans effort de recherche d'emploi, a probablement contribué au discrédit politique de son candidat.

Et les propositions les plus innovantes, sur lesquelles porte désormais l'espoir de la lutte contre le chômage, comme par exemple l'initiative « *territoires zéro chômeur* » mise en œuvre depuis novembre 2016, adhèrent à l'idée que l'emploi, seul, peut constituer un objectif politique et mérite une action militante. Cette initiative de l'association ATD Quart Monde pousse la logique du retour à l'emploi jusqu'à son paroxysme : en effet, l'association chiffre les coûts du chômage, en additionnant notamment les transferts monétaires, les coûts de l'accompagnement professionnel, le manque à gagner fiscal, pour montrer que ces coûts pourraient être affectés à l'embauche de personnes fournissant un travail utile à la collectivité (VALENTIN, 2015). Pour l'association, 70% du coût de ces nouveaux emplois pourraient être pris en charge par réallocation des coûts liés au chômage.

Si l'on doit saluer l'initiative, dont les effets locaux, sur les individus sélectionnés et leurs territoires, pourraient bien sûr être positifs, nous voulons rappeler que le principe n'est pas nouveau : c'est celui qui avait été avancé pour justifier la mise en place d'un soutien pérenne aux revenus d'activités grâce au Revenu de Solidarité Active (RSA) en 2009. Ce dispositif, aujourd'hui partiellement remplacé par la Prime d'activité, prévoyait en effet de compléter de manière dégressive les revenus d'activités des travailleurs les plus modestes, et son principal défenseur, Martin Hirsch, arguait de son financement par réallocation des coûts liés au chômage¹. Dans l'initiative « *territoires zéro chômeur* » comme dans

1. « Si le revenu de solidarité active a un coût, c'est parce que nous soutenons les salariés modestes. Mais chaque fois qu'une personne passera de l'inactivité à l'activité, non seulement ses revenus augmenteront durablement, mais les dépenses sociales diminueront. Pour une personne au RMI, c'est 447 euros par mois

le RSA, l'idée paraît simple : mieux vaut financer des personnes en emploi, plutôt que des personnes au chômage ou « inactives ». Au-delà des spécificités de chaque dispositif, il s'agit à chaque fois d'un même objectif : maintenir l'emploi comme contrepartie des revenus perçus.

Lorsqu'en 2009 le RSA était instauré pour remplacer le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et l'Allocation Parent Isolé (API), c'était du point de vue des ses instigateurs, un changement radical, une « *révolution sociale* »². Le RSA a en effet été pensé comme une rupture d'avec le RMI jugé trop complaisant avec « l'inactivité », et ne valorisant pas suffisamment le travail. Sans modifier la nature ni le montant du forfait alloué aux bénéficiaires sans emploi, il s'agissait de subventionner les personnes en emploi ayant des salaires jugés trop bas, relativement à la configuration de leur ménage : pour « *rendre le travail payant* », et pour lutter contre la pauvreté laborieuse.

Interpellés par la prétention du nouveau dispositif à changer radicalement la logique d'intervention de la politique sociale et à impacter les trajectoires professionnelles des bénéficiaires, nous avons débuté ce travail de thèse animés par la recherche d'une information aussi complète que possible sur ces trajectoires effectives. Comme beaucoup de chercheurs nous avons adhéré, dans un premier temps, à une perspective d'évaluation du RSA du point de vue des objectifs propres au dispositif : parvenait-il réellement à accroître l'offre de travail et à réduire la pauvreté dans l'emploi ?

Cependant, notre perspective de recherche s'est trouvée considérablement modifiée. L'enjeu de la quantification de ses effets s'est trouvé au cœur de tous les débats politiques et scientifiques qui ont entourés le RSA. Les résultats chiffrés se sont rapidement montrés décevants ; faible impact sur le retour à l'emploi (F. BOURGUIGNON et COMITÉ NATIONAL D'ÉVALUATION DU RSA, 2011 ; SIMONNET et DANZIN, 2014), sur la pauvreté (GOMEL et MÉDA, 2014b), non-recours conséquent (DOMINGO et PUCCI, 2012 ; DOMINGO et PUCCI,

de dépenses sociales. Pour une personne qui retravaille à mi-temps, ce sera 199 euros de RSA, et, à plein temps, 26 euros. Si 200 000 personnes supplémentaires passent de l'inactivité à l'emploi, l'investissement que nous réalisons portera ses fruits en supprimant le surcoût de cette réforme. », Martin Hirsch, Deuxième session extraordinaire de 2007-2008, séance du jeudi 25 septembre 2008, Assemblée nationale.

2. Terme fréquemment employé par la majorité parlementaire de l'époque, y compris par le Haut Commissaire aux Solidarités Actives, Martin Hirsch. Voir : Deuxième session extraordinaire de 2007-2008, séance du jeudi 25 septembre 2008, Assemblée nationale.

2014) : tout cela a vite été documenté. Mais l'histoire du RSA, depuis son expérimentation jusqu'au changement de nom de sa composante activité, laisse en suspens une question, qui nous semble plus importante et plus complexe. Elle peut être posée en des termes divers : pourquoi flécher la redistribution d'abord vers les personnes en emploi plutôt que vers les personnes les plus pauvres de manière générale ? Pourquoi privilégier une hausse de l'offre de travail pour lutter contre l'exclusion de l'emploi ?

Nous retrouvons, à chaque fois, cette interrogation qui nous semble fondamentale : pourquoi le travail occupe-t-il cette place centrale dans la construction du RSA et, partant, dans la relation qu'il instaure entre ses bénéficiaires et les institutions qui les prennent en charge ?

Nous prenons au mot Martin Hirsch, pour qui « *il y a un lien étroit entre la construction technique d'une prestation et sa conception philosophique* »³, et nous faisons de cette place particulière du travail dans le RSA un moyen efficace pour éclairer et donner du sens à ce dispositif. En retour, il nous est apparu que le RSA constitue une matière particulièrement riche pour interroger la place du travail dans notre modernité.

Soucieux de la question du chômage, de la vie en marge, de la pauvreté, nous avons d'abord abordé la question du travail dans la perspective du manque, de l'absence, comme l'a toujours fait l'analyse économique du « marché du travail ». Puis nous avons changé notre point de vue, changé surtout notre assise intellectuelle : en fin de compte l'enjeu n'est pas celui du manque ou de l'absence de travail. L'enjeu est celui de l'à-côté, du non-travail, d'un monde où le travail n'est plus une catégorie structurante et totale. Il faut s'interdire de définir par la négative, par le manque et l'absence, tous ceux qui ne sont aujourd'hui, dans l'œil du chercheur ou du travailleur social, que des sans travail.

1. Le RSA et les nécessités contemporaines

Avant la présentation de notre problématique et de notre démonstration, il nous paraît nécessaire de donner au lecteur les éléments de contexte qui nous ont amenés à ce type de

3. Deuxième session extraordinaire de 2007-2008, séance du jeudi 25 septembre 2008, Assemblée nationale.

réflexions. C'est l'occasion également de partager un certain nombre de constats, qui ne seront plus discutés ensuite dans la thèse.

L'assurance sociale contre le risque de chômage : une remise en question

C'est d'abord l'installation paradoxale d'un état permanent de « crise » dans la protection sociale en France qui nous interroge.

En France, pour un ensemble de raisons, la protection sociale prend principalement la forme d'une assurance destinée aux personnes en emploi⁴. De nombreuses analyses ont mis en avant l'état de crise que traverse ce système assurantiel de protection sociale dans son ensemble. L'analyse la plus souvent citée⁵ est celle de Rosanvallon, qui reprend lui-même des propositions plus anciennes et qu'il synthétise ; pour lui, l'État-providence français est traversé par une crise qui a trois fondements : une « *impasse financière* », un baisse de son efficacité et une évolution culturelle qui tend à en contester la légitimité (ROSANVALLON, 1992, p.13). Sur ce dernier point, le baromètre de la DREES (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques) atteste très nettement du recentrage croissant de l'opinion autour d'un système d'allocations chômage strictement limité aux cotisants⁶, respectant le principe contributif fondateur ; en parallèle, l'option d'un système d'allocations chômage ouvert à toutes les catégories de populations (indépendants, salariés, chômeurs) rassemble de moins en moins de suffrages⁷.

Rosanvallon a au moins le mérite de pointer la contingence sociale et culturelle de cette crise : elle n'est pas définie par des critères absolus et autonomes des normes sociales contempo-

4. Nous renvoyons le lecteur au travail de François Ewald sur l'émergence à la toute fin du XIX^{ème} siècle du principe de l'assurance sociale pour se prémunir contre ce qui apparaît alors comme un ensemble de « risques » liés au travail (EWALD, 1986).

5. Y compris par les instances gouvernementales qui lui donnent crédit en la diffusant. Voir le site de la Direction de l'Information Légale et Administrative (DILA), service du premier ministre : <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/protection-sociale/etat-providence/pourquoi-parle-t-on-crise-etat-providence.html>, consulté le 09/05/2016.

6. En 2015, 46% des personnes interrogées partagent cet avis, contre 24% en 2000. Source : baromètre d'opinion de la DREES, disponible en ligne (<http://www.data.drees.sante.gouv.fr>, consulté en novembre 2016)

7. 38% en 2015, contre 60% en 2000. Source identique.

raines. Les seuils d'acceptabilité, notamment concernant la charge du financement, sont variables (*ibid.*, p.18).

Or, dans le cas qui nous intéresse ici, à savoir le risque de chômage, la crise du système est à relativiser, voire à questionner dans la mesure où elle fait office de justification des réformes qui lui sont appliquées. Par exemple, Cahuc et Carcillo, dans l'introduction d'un rapport sur l'assurance chômage, mettent en avant, sans source, un déficit de l'Unédic de 4 milliards d'euros en 2013, insistant sur le fait qu'« *en période de chômage élevé, les dépenses sont supérieures aux recettes* », rappelant également l'ampleur des cotisations rapportées au PIB, ceci après avoir détaillé la générosité des allocations versées (durée d'indemnisation, taux de remplacement, CAHUC et CARCILLO, 2014, p.6). Pourtant, le rapport d'activité 2014 de l'Unédic nous montre que la différence stricte entre cotisations reçues et allocations versées en 2013, c'est-à-dire sans prendre en compte les dépenses concédées au fonctionnement de Pôle Emploi et à l'aide au retour à l'emploi, laisse apparaître un déficit de « seulement » cinq millions d'euros environ (UNÉDIC, 2014, p.4). Ajoutons que pour l'exercice 2014, donc toujours dans un contexte de fort taux de chômage, les cotisations reçues excèdent les allocations versées, de 2.68 milliards d'euros (DAGORN, 2016).

Toujours est-il que la construction d'un discours, profondément ancré, sur la crise de la protection sociale pousse à la remise en question de la logique assurantielle. Par ailleurs, la mise en difficulté des assurances sociales contre le risque de chômage proviens d'un contexte de raréfaction visible de l'emploi. Nous parlons de raréfaction « visible » dans la mesure où, structurellement, le capitalisme produit plus de valeur avec moins de travail nécessaire, et cette tendance s'est manifestée aussi bien dans le « compromis fordiste » que dans la période « *néo-libérale* »⁸ : en France le volume d'heures travaillées en 1972 représentait déjà seulement 93% de celui de 1949, et il en représentait 89% en 2013⁹ ; dans le même temps, entre 1949 et 2013 le PIB en volume a été multiplié par plus de 7. Le « *mode de partage de l'emploi* » (MÉDA, 2010a, p.329) rend plus ou moins visible -et plus ou moins douloureuse- cette

8. Alors que l'école française de la régulation s'est lancée sans succès (HUSSON, 2001) dans la recherche d'un néo (Aglietta) ou post-fordisme (Lipietz) le concept de néo-libéralisme semble accepté par les économistes radicaux américains, proches des régulationnistes (KOTZ et MCDONOUGH, 2010), comme par les économistes marxistes contemporains dans leur diversité (KOTZ, FILHO et al., 2012).

9. Source : INSEE, Banque de Données Macro-économiques. Calculs de l'auteur.

raréfaction de l'emploi, en fonction de divers paramètres ; citons, entre autres, les contours de la population active, la régulation du temps de travail (à l'échelle de la semaine, de l'année et de la vie) et le taux de salaire ¹⁰.

Or, le capitalisme contemporain est caractérisé par un mode spécifique de partage de l'emploi, particulièrement dual parce que faisant cohabiter les formes institutionnelles héritées du fordisme et des formes nouvelles, conséquences de nombreuses évolutions fortes depuis les années soixante-dix, souvent listées : bouleversements sectoriels, accroissement des emplois à temps partiel, difficulté croissante d'insertion dans des emplois durables, contrats courts en croissance, etc. (voir par exemple : CASTEL, 2007 ; DUHAUTOIS et al., 2012) ; alors que le « *compromis institutionnalisé* » structurant l'état providence en France change lentement face à ces bouleversements (ANDRÉ, 2010), le RSA peut être compris comme une tentative de résorption de la tension qui résulte de cette lenteur, une tentative d'adaptation de la protection sociale contre un risque chômage aux contours renouvelés. Plus encore, le RSA peut être considéré comme un jalon important dans la définition d'un nouveau compromis institutionnalisé intégrant les nouvelles tensions entre acteurs (cotisants ou contribuables et bénéficiaires, actifs occupés et inactifs ou chômeurs, État débiteur et marchés financiers créanciers) et les nouvelles formes du rapport salarial.

Le RSA s'inscrit comme l'aboutissement d'un long processus de réformes, allant principalement dans deux directions. Premièrement, les engagements contractés par les assurances sociales, par exemple les pensions versées lors de la survenue du risque, prennent la forme d'allocations déconnectées des cotisations préalables. C'est particulièrement saillant dans le cas de l'assurance chômage : l'ARE, bien que proportionnée à la durée et à la hauteur des cotisations préalables, donc proportionnée aux salaires antérieurs, n'est pas un dû pour l'assuré dont il pourrait bénéficier durablement et selon son bon vouloir. Pour recevoir la contrepartie de ses cotisations l'assuré doit faire montre d'une recherche active d'emploi : il ne lui est pas

10. Nous ne nous attarderons pas ici sur le débat qui entoure la réalité d'un partage du temps de travail, relancé récemment par Jean Tirole qui dénonce une « *ineptie* », supposément rejetée par tout bon économiste qui se respecte (cité dans HEYER, 2016). Mais nous offrons tout de même au lecteur instruit des positions dans cette controverse académique cette petite perle que nous devons à Pierre Cahuc, et l'invitons à en profiter à sa juste valeur :

« *Le drame du chômage c'est que le chômeur est démuné, il n'a pas d'emplois, il tape aux portes, il est démuné et il n'a pas de réponses. Ce problème là, l'Allemagne l'a résolu en grande partie puisque le taux de chômage y est à moins de 5%. Ce choix, c'est un choix de partage du travail : on crée des petits boulots et on complémente les revenus avec des transferts.* » (CAHUC, 2016)

permis de choisir librement l'usage qu'il souhaite faire des contreparties de ses cotisations ¹¹. Deuxièmement, la remise en cause de l'assurance comme fondement de la protection sociale en France se fait également par l'apparition de dispositifs de transferts de revenus non assis sur une cotisation préalable. Dans le cas du risque de chômage, cela a commencé progressivement avec l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) en 1984, prévue pour amortir l'arrivée au terme de la période d'indemnisation pour les chômeurs de longue durée qui sont alors de plus en plus nombreux. Si l'ASS constitue bien une rupture dans la logique d'assurance contre le risque chômage, il faut garder à l'esprit que les bénéficiaires de l'ASS ne peuvent être que des anciens cotisants au régime d'assurance sociale : la déconnexion avec la logique assurantielle n'est donc que partielle. Le RMI est ensuite mis en place en 1988, pour élargir le champ des bénéficiaires, marquant une rupture plus nette avec la logique assurantielle : il est possible de n'avoir jamais cotisé au régime d'assurance chômage, être un « inactif » du point de vue administratif, et bénéficiaire du RMI.

Alors que le RMI est mis en place pour lutter contre la pauvreté, il devient le « *troisième pilier de l'indemnisation du chômage* » (OUTIN, 2008a, p.108) : il joue son rôle initial de maintien du revenu après la fin des droits assurantiels pour les chômeurs de longue durée, mais il remplit rapidement d'autres fonctions, requises par les mutations du marché du travail : contrats courts et chômage récurrent, difficultés à entrer dans l'emploi au début de la vie active, taux de salaire et temps de travail à de faibles niveaux ; parce que le RMI ne nécessite pas une cotisation préalable minimale et parce qu'il est une allocation différentielle, il constitue une protection contre ces risques « nouveaux » ; protection que l'assurance sociale ne peut structurellement fournir (*ibid.*).

Le RSA est la dernière étape de ce long mouvement de réforme. Si, en accord avec Outin, nous analysons les minima sociaux et l'assurance chômage comme parties d'un système glo-

11. L'ordonnance du n°59-129 du 7 janvier 1959 relative à l'action en faveur des travailleurs sans emploi et consécutive à la convention nationale signée par les partenaires sociaux le 31 décembre 1958 ne s'intéresse réellement qu'à l'organisation du versement des allocations aux « travailleurs sans emploi ». C'est seulement plus tard, avec l'ordonnance n°67-580 du 13 juillet 1967 relative aux garanties de ressources des travailleurs privés d'emploi, que les revenus de remplacement, assurantiels comme assistantiels, sont conditionnés à l'inscription formelle comme demandeur d'emploi (art. 2). La conditionnalité des allocations versées aux travailleurs privés d'emploi sera ensuite toujours renforcée.

Certes la convention nationale de 1958, qui crée l'UNÉDIC, n'aborde pas seulement le problème des allocations chômage et mentionne le soutien à la recherche d'emploi (« *orientation, formation, placement, reclassement* », ALGAN et al., 2006) mais la conditionnalité n'est pas mentionnée en tant que telle.

bal de protection contre le chômage, on peut concevoir le RSA comme un raffinement du rôle de complément rempli auparavant par le RMI, c'est-à-dire comme une adaptation forte du RMI aux mutations profondes des formes d'emploi. En d'autres termes, l'aveu caractérisé de l'échec de la protection assurantielle contre un risque chômage aux contours renouvelés.

La solution de l'activation

Mais il y a un comble dans cette histoire ; l'apparence d'une contradiction. Certes, le RSA confirme la tendance à la déconnexion de la protection sociale et de l'emploi préalable, puisque ce dispositif n'est pas assurantiel ; mais le RSA est également la manifestation d'une tendance au resserrement des liens entre protection sociale et emploi. Nous le situons en effet comme l'une des facettes de l'activation de la protection sociale, qui elle-même constitue un « *cadre général d'action* » au sens de Muller (MULLER, 2000), et qui est l'expression du nouveau compromis institutionnalisé.

« *L'activation* » est un terme souvent utilisé dans les sciences sociales pour décrire la dynamique de réforme des systèmes de protection sociale qui traverse l'Union Européenne et les pays de l'OCDE (ZAJDELA, 2009, p.69), dynamique enclenchée dans les années quatre-vingt (BARBIER, 2009, p.25). Il s'agit d'une « *nouvelle imbrication de la protection sociale et de la politique de l'emploi* » (REYSZ, 2010, p.23) : la politique de l'emploi se déploie vers les domaines habituels de la protection sociale (*ibid.*), elle impose ses exigences et modifie les dispositifs, notamment ceux visant un transfert monétaire. Plus précisément selon Saraceno, le « *mot d'ordre* » de l'activation qui s'est imposé dans tous les pays européens, et surtout au sein des institutions européennes elles-mêmes, véhicule trois préconçus déterminants : premièrement le rejet des dispositifs de transferts simples de revenus, assimilés à des dépenses passives, ensuite la réduction de l'activité à l'emploi (l'activité est assimilée à la participation au marché du travail), et enfin, et c'est le corollaire de cette définition particulière de l'emploi, le mouvement de l'activation conduit à penser les bénéficiaires de ces dispositifs comme des individus « *passifs* » qu'il faut activer (SARACENO, 2007).

Nous partageons l'analyse de Barbier qui qualifie cette activation contemporaine de

« *nouvelle activation* », dans la mesure où tous les systèmes de protection sociale, qu'ils soient « *bismarckiens ou beveridgiens* », « *ont été et restent fondés sur leur lien avec l'activité professionnelle, le travail* » (BARBIER, 2009). Le retour à l'emploi est demeuré l'horizon principal des dispositifs de compensation temporaire de perte de revenus, et tous les systèmes ont construit une distinction entre individus capables et incapables, permettant de justifier le bénéfice de tel ou tel dispositif (CASTEL, 2009). Ainsi l'activation contemporaine ou « *nouvelle activation* » est caractérisée par le fait que des « *réformes ont partout réactivé ou renforcé, voire introduit, des liens explicites (réglementaires ou légaux) entre le droit à la protection sociale et l'activité professionnelle, sous tous ses aspects* » (BARBIER, 2009, p.25). Il nous faut donc résister à la « *mise en scène* » de l'activation comme nouveauté, comme rupture (ibid.).

L'activation de la protection sociale est justifiée par des impératifs économiques construits, qui renvoient à la relativité de la crise dont parle Rosanvallon. Ainsi, il a été démontré comment au niveau des institutions communautaires de l'Union Européenne (UE) la politique sociale est soumise à un ensemble de grands principes économiques tenus pour acquis : les capacités financières de l'État sont limitées, les dépenses « passives » sont désincitatives pour l'offre de travail, qui doit être accrue, cette offre de travail doit être configurée qualitativement pour répondre aux exigences d'une supposée nouvelle économie fondée sur le savoir (ou la connaissance). Surtout, l'emploi est perçu comme une « *solution universelle* » aux problèmes économiques européens, le point nodal permettant de concilier l'économique et le social, et de ce fait est considéré comme l'objectif final de la politique sociale (voir BARBIER, 2002, pp.326-327).

Ainsi, l'activation est mise en avant comme une solution à cet état de crise, et à ce titre son champ lexical est largement mobilisé par les acteurs politiques, ce qui rend son usage académique problématique. Ainsi du RSA qui n'a pas été conçu comme un simple revenu de solidarité ; c'est un revenu pour une « *solidarité active* »¹², c'est-à-dire en substance une solidarité limitée : le principe est en effet « *que les aides sociales soient efficaces parce qu'elles*

12. Le « Revenu de Solidarité Active » est l'émanation au moins sémantique de « l'Agence Nouvelle des Solidarités Actives » (ANSA), association créée en 2006 notamment par Martin Hirsh, lui-même nommé ensuite au « Haut Commissariat aux Solidarités Actives contre la pauvreté » en 2007 au sein du premier gouvernement de François Fillon.

complètent les revenus du travail, et non s’y substituent » (SARKOZY, 2007). La solidarité est active parce qu’elle ne se substitue pas au travail. La solidarité active s’inscrit dans la volonté plus large de « *valorisation du travail* », et assure que « *le retour à l’emploi soit toujours plus rémunérateur que le maintien dans l’assistance, et que le travail donne à tous la garantie de sortir et d’être protégé de la pauvreté* » (ibid.).

Il s’agit certes de faire en sorte que l’emploi permette de sortir de la pauvreté, mais également de conditionner la sortie de la pauvreté au retour à l’emploi. Voilà les deux faces de la solidarité active¹³.

L’activation : une régulation spécifique de contradictions structurelles

L’un des points de départ de notre travail est la nécessité de rattacher cette dynamique d’activation au fonctionnement du capitalisme contemporain. Tenter de voir en quoi cette nouvelle activation, et le RSA en particulier, est elle-même la conséquence d’un moment particulier du capitalisme.

En effet l’activation doit être analysée dans un ensemble plus global. Dans cette entreprise, la théorie de la régulation peut fournir des clés pour comprendre et identifier le « moment » du capitalisme dans lequel le RSA émerge. Nous sommes régulationnistes dans la mesure où nous nous sentons inclus par la définition qu’en donne Lipietz : « *on est régulationniste à partir du moment où on se demande pourquoi il y a des structures relativement stables alors que logiquement elles devraient éclater dès le début, puisqu’elles sont contradictoires* » (LIPIETZ, 1994 repris par HUSSON, 2001 ; LORDON, 2006). C’est de cela qu’il s’agit précisément : le RSA, et plus globalement l’activation de la protection sociale, sont des modes de gestion d’une contradiction particulièrement forte et structurante dans le capitalisme contemporain, véritable principe de sa dynamique¹⁴.

13. Nous aurons l’occasion de revenir sur cet usage de la notion d’activité, usage en lui-même hautement significatif des conceptions qui ont présidé à la construction du RSA.

14. Prolongeant l’analyse de Lipietz, Lordon écrit : « *C’est bien là que commence l’émancipation des « fils rebelles d’Althusser* » [les auteurs de la première théorie de la régulation sont qualifiés ainsi par Lipietz, NdR], car à coup sûr la TR choisit de rompre avec la grande glaciation des structures althussériennes où les contradictions, figées pour l’éternité, ont perdu tout pouvoir d’impulsion dynamique – quand elles n’ont pas été purement et simplement niées. » (LORDON, 2006)

C'est en mettant en œuvre les concepts clés de la théorie de la régulation et en réunissant des constatations usuelles, que Jessop dresse un portrait particulièrement efficace du nouveau mode de régulation étatique émergeant sur les décombres de la régulation fordiste (JESSOP, 1993). Il articule sa description générale autour de quatre tendances liées entre elles, souvent décrites par ailleurs. La première concerne l'avènement d'un État social fondé sur le principe du *workfare*, qu'il qualifie de « schumpéterien ». Cet État social est caractérisé par une recherche de compétitivité et un soutien de l'offre (et ce sur tous les plans d'interventions). La deuxième tendance est l'affaiblissement de l'État nation, vidé de sa substance et de sa capacité à agir, au profit d'autres lieux de pouvoir émergents (décentralisation des institutions, échec dans le rapport de force contre le capital qui est mobile à l'international). Troisièmement, le nouveau mode de régulation est caractérisé par la fin du régime d'accumulation fordiste et l'avènement corrélatif d'un « *post-fordisme* » mal défini. Enfin, Jessop met en avant l'idée selon laquelle les mutations des interventions de l'État, et de sa nature même, sont une réponse parfaitement adaptée à ce changement de régime d'accumulation. Bien que, selon l'aveu même de Jessop, le terme « Schumpeterian Workfare State » ait ses limites, il le choisit par symétrie avec ce qu'il appelle le « Keynesian Welfare State », mode de régulation précédent et servant de point d'ancrage. L'usage du terme historiquement et socialement situé de *workfare*, pour décrire une tendance si complexe et si déclinée localement à travers le monde pose problème pour Barbier (2002), qui préfère le terme d'activation, « *équivalent fonctionnel* » opérationnel pour les comparaisons internationales. Il n'en reste pas moins que la « *nouvelle activation* » au sens de Barbier s'inscrit parfaitement dans le mode de régulation post-fordiste décrit à grands traits par Jessop.

Selon nous la « solidarité active » à la française, incarnée par le RSA, recoupe en tous points le canevas proposé par Jessop.

Face au constat partagé de l'émergence d'un nouveau régime d'accumulation, et ayant accepté l'idée d'une adaptation de la protection sociale aux nouveaux enjeux posés par ce régime d'accumulation en construction, nous voulons adopter une perspective de recherche originale. En effet, nous faisons le postulat que l'activation en général et le RSA en particulier, ne sont pas seulement des formes institutionnelles adaptées à ce contexte économique

spécifique : ce sont des formes adaptées au capitalisme en général, entendu comme un mode de production et de socialisation spécifique, dépassant les variations historiques des différents régimes d'accumulation.

Il s'agit donc d'analyser une forme sociale bien particulière et contextualisée, le RSA comme variante du phénomène plus général de l'activation, en recourant à une proposition théorique particulièrement générale et abstraite ayant pour objet le capitalisme, plutôt que ses déclinaisons historiques. Nous choisissons cette perspective du fait de l'insuffisance d'une approche uniquement contextuelle et descriptive des formes du capitalisme contemporain, et par ailleurs parce que le RSA, en lui-même, nous est apparu comme un révélateur particulièrement efficace et puissant des catégories du capitalisme en tant que tel.

2. Problématique

Ainsi notre problématique repose sur une déconstruction des formalisations proposées par le RSA. Spécifiquement, nous posons le problème de la thèse en terme de catégories : montrer comment les catégories formelles du RSA, c'est-à-dire sa manière de catégoriser ses bénéficiaires, sont fondées sur des catégories plus générales et spécifiquement capitalistes, au premier rang desquelles le travail et la valeur.

Ceci étant fait, nous pensons que nous pourrons, à partir d'une réflexion sur les catégories de travail et de valeur, anticiper les trajectoires professionnelles des bénéficiaires du dispositif. Du fait de l'adhésion du RSA à la catégorie capitaliste de travail, nous anticipons que ces trajectoires seront marquées par la difficulté structurelle de la force de travail à se valoriser. Nous pourrons le vérifier empiriquement dans un second temps, grâce au suivi d'une cohorte de 2205 allocataires du RSA dans le département de l'Isère.

Le RSA, dispositif bicéphale

Nous envisageons le RSA comme un dispositif bicéphale, oscillant entre une logique de soutien et une logique d'activation. Ces deux dimensions ne sont toutefois pas strictement complémentaires : les intentions politiques qui ont présidé à la mise en place du RSA,

ainsi que les règles de fonctionnement du dispositif, montrent que la logique de soutien est contrainte par la logique d'activation.

- Le RSA, comme héritier du RMI est d'abord un soutien monétaire aux personnes qui sont sans emploi¹⁵ : c'est l'objet de sa composante « socle ». Il participe, à ce titre, d'une forme de partage de l'emploi qui reconnaît que l'emploi dans sa forme actuelle ne peut être réparti de manière homogène entre les actifs.
- La seconde dimension du RSA est sa composante présentée comme innovante, annoncée comme une rupture avec les dispositifs antécédents : il s'agit de renforcer le retour à l'emploi comme horizon des bénéficiaires. Renforcement de la contractualisation appuyé par la rhétorique des « droits et devoirs » et incitation financière comme levier du retour à l'emploi : le RSA se donne comme la réforme des mesures de soutien passif aux revenus des sans emplois. C'est pour cela que le RSA doit être rangé parmi les mesures d'activation, à la fois activation des dépenses (demande de contrepartie, contractualisation, dépenses incitatives) et activation des sans-emplois qu'ils soient formellement inactifs ou chômeurs (ZAJDELA, 2009).

Le RSA est donc à la fois une reconnaissance de l'impossibilité, dans les conditions actuelles de partage de l'emploi, d'une répartition homogène de l'emploi, et en même temps la réaffirmation d'une morale du travail. Ces deux dimensions peuvent sembler contradictoires. Car d'un côté, le RSA reconnaît la difficulté, voire l'impossibilité que toutes les personnes en capacité de travailler soient effectivement en emploi ; de l'autre côté le RSA replace l'emploi comme possibilité unique offerte aux bénéficiaires, cela par l'intérêt monétaire (l'incitation) et par la persuasion et la contrainte (*via* la contractualisation).

Le jeu des catégories : une formulation de la problématique

Nous envisagerons le RSA dans ces deux dimensions, et c'est en partant de cette dualité que nous pourrions montrer toutes les implications d'un tel dispositif. Car du fait de cette

15. Formellement le RSA n'est aujourd'hui plus que cela, puisque sa composante activité a été supprimée au profit de la « prime d'activité » mise en œuvre début 2016. Voir la figure 29 page 475 en annexe pour une comparaison schématique du barème de la prime d'activité avec celui du RSA activité.

volonté de lier soutien monétaire et insertion sur le marché du travail, le RSA procède à une nouvelle catégorisation des bénéficiaires, une définition renouvelée de l'inclusion et de l'exclusion.

L'enjeu de notre travail est justement de proposer une réflexion sur des catégories, c'est-à-dire sur des espaces définis, précisément des espaces ayant des limites. Ces espaces délimités peuvent être institutionnels, ou bien relever d'une organisation du réel par la pensée, mais nous considérons dans la thèse que lorsque des catégories sont formalisées, par la loi ou par des pratiques, elles sont toujours le reflet, la déclinaison, d'une organisation du réel par la pensée.

Le RSA mobilise effectivement des catégories : le « travail » comme amalgame de significations proprement capitaliste, l'emploi comme forme institutionnelle, l'inactivité comme espace institutionnalisé hors travail et vide d'activité au sens propre. Ce sont des manières de conceptualiser le réel, qui sont mobilisées pour produire des catégories formelles propres au dispositif (RSA socle, périmètre des « droits et devoirs », contractualisation) et qui vont ensuite infuser les pratiques des acteurs.

Dans la thèse, nous tentons d'identifier et de décrire à la fois les catégories conceptuelles mobilisées par le RSA, et également les catégories formelles qu'il produit et qui vont être intégrées dans les pratiques. Nous le faisons grâce au point de vue théorique de la critique marxienne.

Une catégorie, dans un sens générique, est le rassemblement d'une diversité sous un caractère commun. Cela implique de définir un extérieur et un intérieur, d'inclure et d'exclure dans un même mouvement. Avec le RSA nous faisons face à ce mouvement double : les catégories formelles du dispositif incluent et excluent les individus. Parce que ses catégories assoient le versement d'une allocation et le bénéfice de programmes d'accompagnement professionnel, le RSA définit des espaces de légitimité. L'inclusion ou l'exclusion qui sont prononcées formellement par le dispositif sont directement des expressions de l'inclusion et de l'exclusion sociale. Dans son principe le RSA a donc vocation soit à exclure les bénéficiaires ne correspondant pas aux exigences en matière d'activation, soit à infléchir leur positionnement vis-à-vis de l'emploi. Or, Gori nous rappelle avec Foucault que « *le contrôle social des*

institutions procède toujours plus par inclusion et normalisation que par exclusion » (GORI, 2015, p.55).

Notre démarche consiste donc à interroger cette réaffirmation, généralisée à tous par le RSA, de la norme du retour à l'emploi. Pour ce faire, il nous a semblé particulièrement utile d'interroger les catégories formelles du RSA à partir des catégories du capitalisme définies par Marx : il s'agit de montrer que le RSA nous donne des clés pour comprendre comment les catégories abstraites du capitalisme peuvent structurer les politiques sociales et déterminer leurs conséquences. C'est en particulier la catégorie de travail qui nous permettra de développer une analyse critique du dispositif. En effet, comme le RSA est complètement adossé au travail comme catégorie du capitalisme, comme cette catégorie abstraite infuse les formalisations proposées par le RSA, le dispositif tend à unifier la diversité des situations des bénéficiaires derrière cette réalité univoque, le travail valorisé, le « travail-emploi » pour reprendre le terme proposé par André Gorz (GORZ, 2011). Nous empruntons à Gorz le terme « travail-emploi » : pour lui il s'agit de faire référence à la réduction du travail sur l'emploi dans le capitalisme, mais pour nous il s'agit d'un raccourci pratique pour désigner plus précisément la rencontre entre la catégorie capitaliste de travail, travail dual, concret et abstrait, avec la forme institutionnelle de l'emploi.

Ceci dit, si le RSA exprime effectivement la volonté de ramener les individus en marge du « marché du travail » derrière un « travail-emploi » sans alternative, **nous tâcherons de démontrer l'incapacité du RSA à construire pour ses bénéficiaires une uniformité de l'emploi comme inclusion sociale.** Il s'agit donc de montrer comment le RSA fait porter sur les bénéficiaires la contradiction du travail dans le capitalisme, celle-ci se manifestant au travers des deux faces du travail, à la fois source de la richesse social-historique et à ce titre mode de synthèse sociale, mais également producteur d'exclusion et de mise en marge.

Ce faisant, nous aurons construit un argumentaire permettant de montrer et d'expliquer l'échec du RSA.

Mobiliser « l’outil Marx »

Notre point de vue sur le RSA est construit autour d’un courant théorique spécifique, qualifié communément de « marxisme critique » ou de « critique de la valeur ». Or, les débats sur la théorie de la valeur revêtent facilement une caractère obscur ; c’est l’objet justement de la critique de Castoriadis contre Marx ¹⁶. Il y a effectivement un risque, nous l’avons constaté, en se confrontant à des corpus théoriques très abstraits et souvent intéressés par des controverses conceptuelles apparemment marginales.

C’est justement dans le souci de nous prémunir contre ces développements théoriques stériles que nous voulons ici baliser notre usage de Marx et de ses exégètes. Par là, nous voulons guider le lecteur dans le positionnement inévitable de ce travail dans le champ académique actuel.

Celui-ci est marqué par une tendance de fond de substitution de la science par la technique. La mise en avant d’un supposé consensus théorique, censé valider le dépassement et la résolution des grandes controverses de l’économie politique, a pour effet de marginaliser les critiques de fond qui lui sont portées et de déplacer le cœur de la recherche académique vers des enjeux techniques ayant trait à la statistique ou à l’économétrie, d’avantage qu’à l’économie politique en tant que telle (voir POSTEL et al., 2010). Pourtant, si elles ne sont pas toujours validées par les instances académiques légitimantes, les réflexions sur Marx font l’objet d’un renouveau depuis les années 2000, pour faire face aux nécessités contemporaines, au premiers plan desquelles la phase de crise débutée en 2007 et l’impératif climatique (voir par exemple : BURKETT, 2009 ; FOSTER, 2011).

Nous choisissons donc résolument de ne pas porter un regard technique sur le RSA. Cela a été fait à de multiples reprises ¹⁷, les chercheurs académiques, économistes et sociologues, s’étant engouffrés dans le travail d’évaluation suscité de manière particulièrement forte par le RSA ; précédé d’une expérimentation, affublé d’objectifs précis et d’outils identifiés pour les

16. Castoriadis qualifie les premiers chapitres du Capital de « métaphysique » (CASTORIADIS, 1998, p.330).

17. Petit florilège non exhaustif en guise de témoignage : OUTIN (2008b), ANNE et L’HORTY (2009), MIKOL et RÉMY (2009), PÉRIVIER et SILVERA (2009), ALLÈGRE (2011), F. BOURGUIGNON et COMITÉ NATIONAL D’ÉVALUATION DU RSA (2011), ISEL et al. (2011), GOMEL et MÉDA (2011), BENABDELMOUMEN et al. (2012), DANZIN et al. (2012), MRIE (2012), GARDA (2012), ANNE et L’HORTY (2012), TUCHSZIRER et EYDOUX (2012), ARNOLD et ROCHUT (2013), DOMINGO et FERNANDEZ (2013), OKBANI (2013), TRANCART (2013), GRANGIER et ISEL (2014) et SIMONNET et DANZIN (2014)

atteindre, le RSA a tout, en effet, pour nous enfermer dans cette posture du technicien¹⁸.

Ainsi, penser le RSA avec Marx c'est d'abord se libérer de ces travers qui marquent profondément notre champ disciplinaire.

Pourtant, nous considérons que deux conditions doivent être réunies pour pouvoir mobiliser le champ théorique marxien. Tout d'abord il s'agit de ne pas mystifier l'objet d'analyse : le capitalisme. Il n'est pas connu ici comme l'ennemi d'une classe, comme un ennemi utile et mal défini, au service d'un discours politique se voulant « alternatif », ni comme un système oppressif aux mains de groupes défendant leurs intérêts. Il nous semble que toutes ces approches, critiques ou dithyrambiques du capitalisme, sont le fait de ses acteurs, sont des discours *du* capitalisme, et ne permettent pas de prendre une distance suffisante, nécessaire à une analyse rigoureuse de cet objet d'étude complexe.

Au passage, nous rejetons fermement la critique de François Fourquet contre le concept marxien de capitalisme (FOURQUET, 1997). D'une part, le capitalisme de Marx n'est pas que le « *repoussoir moral-politique du socialisme* », et nous prendrons appui sur une définition du capitalisme marxien dégagée des diverses contreparties alternatives forgées depuis le XIX^{ème} siècle. D'autre part, le capitalisme de Marx n'implique pas une conceptualisation de l'économie comme sphère autonome : le concept de capitalisme que nous avons trouvé chez Marx repose au contraire sur une analyse de l'économie comme une sphère d'activité humaine parfaitement imbriquée à la multitude des autres dimensions de notre vie sociale. Justement, et c'est la posture qui va structurer notre thèse : l'analyse marxienne du capitalisme ne pense pas la sphère économique comme autonome, mais pense le capitalisme comme un système social qui a tendance à autonomiser la sphère économique.

Le seconde condition est de ne pas mystifier non plus les analyses qui en ont été faites. Souvent captivantes, puissamment logiques, voire esthétiques, elles ne doivent pas donner l'impression au chercheur d'avoir trouvé l'absolu, d'être en face d'une vérité révélée, sans quoi, d'une part la recherche s'arrête, et en outre la science - s'il en est en économie - s'éloigne.

18. Rappelons le climat particulier qui a présidé à l'évaluation du RSA : « *Il en va de la pauvreté et des politiques sociales comme des finances publiques ou de la sécurité. C'est en nous donnant des objectifs chiffrés et des obligations de résultat que nous nous mobiliserons suffisamment pour réduire réellement la pauvreté, garantir l'égalité des chances, mettre nos politiques publiques au service de la dignité de tous.* » (SARKOZY, 2007)

Cela implique que nous tâcherons également de ne pas nous fourvoyer dans une énième tentative de sauvegarde de Marx au-delà de ses contradictions ; au contraire, nous en adopterons, en conscience, une lecture particulière que nous voulons utile.

Dans ce contexte, le développement théorique proposé dans la thèse n'est pas une fin en soi. Il sert notre effort de compréhension et nous permettra de répondre de la manière la plus adéquate à la question qui est la nôtre ; bref, nous mobilisons « *l'outil Marx* », un outil efficace et pertinent :

«Repenser avec Marx, à proprement parler, n'est point un enjeu purement intellectuel, mais une tâche du présent pour faire face aux tendances destructrices qui traversent d'un bout à l'autre la phase présente du capitalisme» (VINCENT et VAKALOULIS, 1997, p.8).

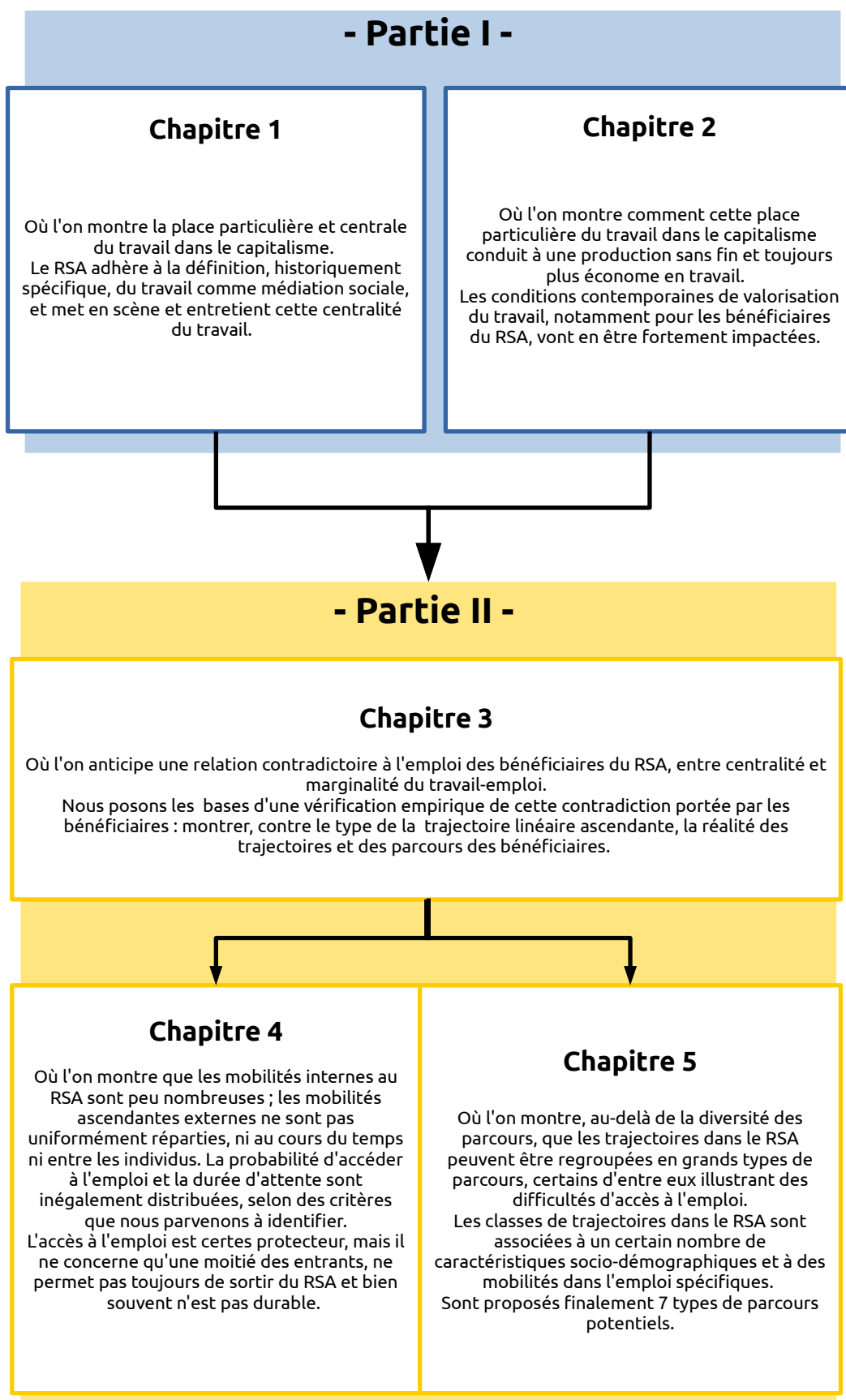
3. Argumentaire

Notre démonstration va reposer sur trois piliers (ce trépied est schématisé dans la figure 1 page suivante).

Les deux premiers piliers sont réunis dans la partie I (page 39) : il s'agit de montrer, théoriquement principalement, le position contradictoire des bénéficiaires du RSA. En effet le dispositif fait porter sur eux la position contradictoire du travail dans le capitalisme contemporain : d'un côté source de la richesse sociale, et de ce fait mode d'existence sociale pour les individus, mais d'un autre côté confronté à des conditions de valorisation toujours plus difficiles. Le troisième pilier de notre démonstration auquel est consacré la deuxième partie (page 219) consiste en l'illustration par les faits de la réalité de cette contradiction pour les bénéficiaires du RSA.

Nous commencerons par montrer dans le chapitre 1 (p.49) pourquoi le travail joue un rôle central pour les bénéficiaires du RSA. Précisément, il s'agit dans la section A (p.50) de définir ce qu'est le travail dans le capitalisme, et ainsi de montrer la place centrale, spécifique, du travail ; nous pourrions montrer comment le RSA est structuré par celui-ci. Ce travail théorique de définition du travail nous semble fondamental en ce qu'il permet de reconsidérer un certain nombre d'oppositions théoriques habituelles.

FIGURE 1. – Représentation schématique du développement de la thèse.



D'une part, nous montrerons en quoi la théorie de la valeur de Marx, revisitée par des auteurs comme Jean-Marie Vincent (VINCENT, 1977 ; VINCENT, 1987) ou plus récemment Moïse Postone (POSTONE, 1978 ; POSTONE, 2009 ; POSTONE, 2012), permet de comprendre cette place particulière du travail dans le capitalisme : en redonnant aux catégories marxistes leur fonction critique, nous pourrions nous libérer de la confusion entre travail comme invariant anthropologique et travail comme « travail-emploi », et ainsi pointer cette confusion comme un élément central du capitalisme et du travail sous le capitalisme.

D'autre part, nous aurons à cœur de montrer que les schémas catégoriels de Marx et de Arendt sont complémentaires, justement en ce que leur confrontation permet selon nous de comprendre comment, dans la définition contemporaine du travail, sont entremêlés des considérations hétéroclites, et ainsi comment la fonction pourtant spécifique du travail sous le capitalisme (assimilée aussi bien au « *travail abstrait comme fonction sociale* » chez Marx ou au « *triomphe de l'animal laborans* » chez Arendt) apparaît comme une donnée humaine, naturelle, et donc non contingente à notre contexte social.

Nous verrons dans un second temps (section B page 83) comment le RSA met en jeu cette catégorie de travail. Il nous faudra, bien sûr, rappeler ce qu'est le RSA, en revenant notamment sur ses aspects donnés comme novateurs (en tant que dispositif fondé sur l'expérimentation préalable, et comme dispositif incitatif). Mais nous devons conclure sur ses motifs profondément conservateurs, fondés sur la recentrage de ses bénéficiaires sur le « travail-emploi ». Adoptant d'abord les catégories formelles d'emploi, de chômage et d'inactivité, catégories symptomatiques du capitalisme car construites sur la confusion entre les dimensions sociales et anthropologiques du travail, le RSA amène à supprimer la possibilité de l'inactivité, lui substituant ce que nous appelons dans la thèse le « quasi-chômage » : tous les bénéficiaires du RSA, potentiellement tous les individus sans revenus, sans emploi et capables, sont orientés vers l'emploi de manière univoque, y compris ceux connaissant des difficultés sociales, celles-ci étant considérées comme nécessairement temporaires.

Le point de vue construit par le RSA sur les bénéficiaires et donc celui du travail-emploi : appréhendés seulement comme des sans-emploi, ils ne sont accompagnés que vers l'emploi, seule possibilité d'existence sociale reconnue par l'institution.

Dans un second temps, le chapitre 2 (p.131) sera l'occasion de montrer théoriquement et d'illustrer empiriquement la difficulté qu'a le travail à être valorisé effectivement ; le revers de la médaille, pour ainsi dire. Pour les bénéficiaires du RSA, pris en charge par un dispositif complètement défini par la centralité du travail, cette difficulté, dont nous espérons montrer la dimension structurelle, aussi bien que la réalité empirique, est de toute première importance. La première étape (section A page 133) consiste en la mise en évidence d'un lien nécessaire entre la catégorie de travail, telle qu'elle est envisagée dans la théorie de la valeur marxienne, et la caractérisation du capitalisme comme un système dynamique inscrit dans un mouvement sans fin de valorisation. Sur ce point encore, les parallèles entre la critique de la valeur et les catégories proposées par Arendt sont importants, nous en discuterons. Cette dynamique de valorisation est contradictoire puisqu'elle limite dans le même temps les possibilités qu'a la force de travail à se valoriser effectivement. Nous montrerons que les postures qui appréhendent les manifestations de cette contradiction comme des possibilités de dépassement de la valeur sont des impasses dans la mesure où elles ignorent les conséquences de l'existence, propre au capitalisme, d'un travail « productif ». Le travail devient productif par la relation qu'il entretient avec le capital, et les individus maintenus hors de ce lien spécifique sont voués à une forme de marginalité, qui est appelée à croître en raison inverse des économies en travail productif, structurelles dans le capitalisme. L'argent en tant que forme fétichisée de validation sociale du travail productif induit la nécessité d'une contrepartie, nécessité à laquelle les bénéficiaires du RSA en tant qu'ils perçoivent un revenu monétaire sont soumis.

Dans la section suivante (section B page 167) nous donnerons des éléments conceptuels et descriptifs, pour traduire dans le contexte économique des bénéficiaires du RSA cette difficulté du travail à se vendre. Nous articulons cette démarche autour de l'idée de segmentation du marché du travail : nous verrons que cette idée tire sa source de la critique marxienne du capitalisme, mais qu'elle peut être mobilisée pour décrire efficacement les flux actuels dans et hors de l'emploi. Il nous faudra documenter la montée de l'enfermement dans des segments secondaires du marché du travail, et la dualisation du marché du travail subséquente. Nous verrons particulièrement que pour les personnes hors de l'emploi, les possibilités d'insertion

professionnelle sont limitées, de plus en plus complexes.

Deux déclinaisons spécifiques de cette vision d'une dualisation seront proposées, l'une sur le rôle du changement sectoriel dont nous verrons qu'il touche au premier chef les bénéficiaires du RSA, et l'autre sur le temps de travail, notamment le temps partiel, dont nous verrons qu'il constitue un facteur clé d'enfermement dans des emplois insuffisants.

Au terme de la première partie nous aurons donc posé la contradiction portée par les bénéficiaires du RSA en tant que transposition de la dimension contradictoire du travail. Nous emploierons les trois chapitres de la partie II à étudier la traduction phénoménale de cette contradiction abstraite pour les bénéficiaires.

Nous envisageons le chapitre 3 (p.225) comme un préalable à l'exploration empirique, une manière de baliser notre travail sur les trajectoires de bénéficiaires du RSA. D'abord (section A page 228), nous établirons une continuité entre nos réflexions théoriques et le travail empirique, ceci afin de produire des hypothèses de travail qui manifestent la contradiction portée par les bénéficiaires du RSA, tout en restant directement opérationnelles. Pour y parvenir, nous commencerons par montrer les interactions entre les catégories abstraites marxistes et arendtiennes et les catégories pratiques forgées par le BIT. La structure du RSA est alors envisagée comme le point de croisement entre : (1) une forme institutionnelle, l'emploi, (2) un rapport au monde dominé par le cycle sans fin travail/consommation qui est celui de l'*animal laborans*, (3) une relation sociale, le travail, qui est dominante, abstraite et qui fonde le mouvement de valorisation.

Ceci dit, nous pourrions envisager plus directement la relation à l'emploi des bénéficiaires : enfermés par l'impossibilité de répondre favorablement à l'exigence institutionnelle du retour à l'emploi, les bénéficiaires seront certes en lien fort avec l'emploi, mais sans que ce lien puisse se muer en une relation profitable, stable et durable. En cela, l'emploi comme réalité homogène n'existe plus pour les bénéficiaires autrement que comme une norme standardisée et inaccessible. Leur relation à l'emploi est essentiellement une relation négative ; forte, mais

négative.

Pour confronter ces hypothèses nous devons ensuite (section **B page 237**) nous départir des représentations héritées de l'idéal-type (au sens wéberien) de l'offreur de travail maximisateur, qui ont complètement dominé l'évaluation du RSA. Non seulement cet idéal-type a été sorti sans précaution du champ académique pour fonder politiquement le dispositif RSA, ce que les propositions méthodologiques de Marx permettent bien de comprendre. Mais, par ailleurs, notre propre point de vue sur le dispositif ne met pas en question la réalité de cette abstraction : nous ne cherchons pas à tester la place de l'incitation financière dans les mobiles des acteurs, mais plus simplement la capacité du dispositif à produire une réalité (un accès effectif à l'emploi) à la hauteur de la norme qu'il véhicule auprès des bénéficiaires.

La littérature empirique dans laquelle nous situons notre propre travail est donc caractérisée d'abord par une volonté de décrire les mouvements des bénéficiaires de minima sociaux dans le RMI ou le RSA, afin de caractériser leur relation à l'emploi et leurs possibilités de s'extraire, durablement et par l'emploi, des dispositifs. Que ces tentatives descriptives portent sur les motifs des bénéficiaires, sur leur rapport avec les injonctions institutionnelles portées par l'accompagnement, ou sur leurs trajectoires effectives, elles sont autant de jalons pour notre propre démarche. Nous souhaitons contribuer à cette visée descriptive en apportant deux choses : premièrement, une mobilisation des catégories construites par le RSA pour classer les ménages et les individus, afin d'interroger la capacité de ces catégories formelles à décrire les situations vécues par les bénéficiaires. Deuxièmement, une source d'information unique, longue et continue, combinant des données de gestion de la CAF de l'Isère et du Conseil Général de l'Isère¹⁹ pour obtenir une vision riche et plurielle des trajectoires et des flux.

Pour finir, nous présenterons nos sources de données (section **C page 263**), au premier rang desquelles le suivi d'une cohorte de 2205 ménages ouvrant un droit nouveau au RSA au premier trimestre 2010 dans le département de l'Isère. Nous nous emploierons à montrer que notre cohorte, géographiquement et temporellement située, offre néanmoins de bonnes possibilités de généralisation. Outre les données administratives, ce suivi a été complété par une

19. Cette institution ne s'appelait pas encore « Conseil Départemental », et nous conservons la désignation originelle tout au long de la thèse, par commodité.

enquête en ligne auprès des ménages membres de la cohorte et par une poignée d'entretiens semi-directifs : nous détaillerons également ces sources qualitatives, en montrant leur apport dans la thèse et leurs limites.

Ceci fait, nous pourrons entrer dans le vif du travail empirique. Celui-ci a été mené sur plusieurs fronts en parallèle, et l'ordre d'apparition des deux derniers chapitres dans la thèse ne rend pas compte de la séquence effective de l'exploration empirique. Si nous terminons par la classification des trajectoires et les différents types de parcours possibles, c'est parce que cela nous semble plus fondamental, et plus à même de synthétiser l'ensemble de la recherche. Cependant, nous n'hésiterons pas à faire référence, dès le chapitre 4, au travail de classification détaillé dans le chapitre 5. Nous préciserons ces références par des renvois aussi précis que possible. Par ailleurs, nous mettons à disposition des lecteurs un feuillet volant reprenant une synthèse de la classification des trajectoires, qui pourra être consulté en permanence pendant la lecture de la thèse.

Dans le chapitre 4, nous commencerons pas tirer un certain nombre d'enseignements de l'étude des mobilités dans le RSA et dans l'emploi. Pour cela nous utiliserons les « mobilités ascendantes » et les retours à l'emploi comme deux indicateurs complémentaires. Nous devons composer avec les nombreuses censures dans la cohorte (la censure désigne le fait que le suivi longitudinal s'interrompt avant que l'événement étudié ne se produise, et elle est due à la limite temporelle de nos données).

Une approche descriptive, menée dans un premier temps (section [A page 289](#)), nous conduit à dégager des ordres de grandeurs instructifs concernant ces mobilités. Globalement, les mobilités étudiées sont de moins en moins fréquentes avec le temps passé depuis l'entrée dans le RSA, et nous voyons se décanter une part importante de ménages s'installant à proprement parler dans le RSA socle ou hors de l'emploi. Si les retours à l'emploi et les mobilités ascendantes concernent une majorité des membres de la cohorte, ces mobilités peuvent être tempérées dans la mesure où elles précèdent souvent des pertes d'emploi ou des retours dans

le RSA socle. Par ailleurs, nous verrons que les retours à l'emploi ne permettent pas toujours, loin s'en faut, de sortir du RSA. De plus, les sorties du RSA ou les mobilités ascendantes ne sont pas toujours associées par les bénéficiaires à des évolutions uniformément positives. Ces constats posés, nous cherchons à modéliser, pour les retours à l'emploi individuels, la « survie » et le risque (section B page 316). Cette modélisation, complexe et limitée par l'étendue de nos données, nous permettra toutefois de dégager des liens solides entre certaines caractéristiques des ménages et le retour à l'emploi. La modélisation nous permettra également d'initier une réflexion sur le rôle de l'accompagnement : si les modèles ne démontrent pas son impact décisif sur les retours à l'emploi, ils suggèrent, accompagnés d'indices concordants, qu'un accompagnement renforcé pourrait jouer un rôle positif.

Mais l'analyse des mobilités nous paraît un point de vue trop limité pour appréhender correctement les parcours professionnels des bénéficiaires du RSA. Il nous faudra donc l'enrichir d'une vision complète des trajectoires dans le RSA, considérées alors comme des ensembles cohérents. Nous le ferons dans le cinquième et dernier chapitre (p.353). Dans un premier temps (section A page 354), nous revenons sur la méthode utilisée, l'appariement optimal de séquences (*Optimal Matching, OM*), et sur la perspective de recherche qu'elle suppose, fondée sur le tâtonnement et justifiée par sa seule capacité descriptive. Nous expliquons les variantes de la méthode utilisées dans la thèse, et nous montrons pourquoi et comment trois classifications sont finalement retenues.

Le dernier moment de la thèse (section B page 376), nous le consacrons à la présentation et à l'utilisation des classes de trajectoires obtenues. Nous les associons à des types de parcours potentiels, dont nous pouvons estimer l'importance quantitative dans la cohorte. Pour chaque parcours nous détaillons autant que possible les situations vécues par les bénéficiaires, en mobilisant des données complémentaires disponibles dans notre base de données, les résultats de l'enquête en ligne et des *verbatim* des quelques entretiens réalisés et des commentaires laissés par les enquêtés lors de l'enquête en ligne.

Nous faisons émerger ce qui nous semble être de véritables types de parcours, appréhendés de manière complexe. Il se dégage une grande diversité : à côté des usages du RSA très tem-

poraires et s'inscrivant dans des trajectoires professionnelles maîtrisées, nous constatons des parcours d'enfermement dans le RSA socle ou dans l'emploi précaire, et des parcours d'ascension très progressive. Si nous choisissons de distinguer les parcours d'enfermement dans le RSA et les parcours où le RSA joue un rôle d'amortisseur, nous nous apercevons que cette dichotomie est trop stricte pour appréhender convenablement un ensemble peu homogène de trajectoires, dans lesquelles le rôle d'amortisseur du RSA est évident, mais sans que le retour à l'emploi qui lui succède soit durable ou suffisant.

Arrivés au terme de la démonstration, nous sommes capables d'affirmer que le RSA ne parvient pas à rassembler, derrière l'emploi comme standard uniforme, la grande diversité des bénéficiaires et les difficultés nombreuses qu'ils rencontrent dans leurs trajectoires professionnelles. Au fond, les parcours sont heurtés, et lorsqu'ils montrent une stabilité c'est souvent au profit d'un maintien dans les marges du marché du travail. Nous estimons nos objectifs atteints, bien qu'imparfaitement.

En montrant le RSA comme une mise en forme de la catégorie abstraite de travail, donc par là en rappelant la non-universalité des catégories du RSA, leur contingence au capitalisme, nous pouvons dégager un espace ouvert, une possibilité d'alternative. En montrant que le travail valorisé n'est pas une nécessité naturelle, nous rappelons ce que le RSA a de spécifique et à quel point il constitue une réponse « limitée », contingente, au problème du rapport contemporain à l'emploi.

Première partie .

Le RSA dans le capitalisme contemporain, ou l'échec de la construction d'une unicité du « travail-emploi »

"Le livre le passionnait ou, plus exactement, le rassurait.

Dans un sens, il ne lui apprenait rien de nouveau, mais il n'en était que plus attrayant. Il disait ce que lui, Winston, aurait dit, s'il lui avait été possible d'ordonner ses pensées éparses. Il était le produit d'un cerveau semblable au sien mais beaucoup plus puissant, plus systématique, moins dominé par la crainte. Les meilleurs livres, se dit-il, sont ceux qui racontent ce que l'on sait déjà."

— Georges Orwell, 1984

Notre première partie consiste en la construction d'une analyse critique du RSA. Cette construction passe par un aller-retour entre les catégories du capitalisme identifiées par la critique marxienne, et les catégories formelles du RSA. Le point central de notre argumentation est celui de la mise en scène du travail-emploi par le RSA, et il se décline ici en deux temps de l'analyse : d'abord montrer comment le RSA prolonge et reproduit la place centrale et spécifique du travail dans le capitalisme, ensuite montrer comment l'horizon formel du travail-emploi qu'il construit va se heurter à l'impossibilité structurelle d'une participation de tous à la valorisation de la force de travail.

Pour mener à bien cette démonstration, nous avons fait le choix de nous arrêter longuement sur la définition de la catégorie capitaliste de travail. La définition de la notion de travail a donné lieu à une littérature riche, ancienne certes, mais avec de nombreux échos récents ; les débats qui ont émergé ont, pour nous, une forte valeur heuristique : d'abord parce qu'il nous semble que poser une définition de la catégorie de travail est un préalable incontournable à des débats plus localisés et spécifiques, notamment concernant la gestion des « sur-numéraires » et le retour au travail d'une frange toujours croissante de la population ; ensuite, parce que les dispositifs de gestion en question portent eux-mêmes un point de vue sur ce qu'est le travail et sur le rôle qu'il est censé jouer dans notre vie sociale et collective, et par contrecoup dans les trajectoires individuelles des publics pris en charge.

Nous construisons une grille de lecture qui croise trois dimensions, trois analyses catégorielles du travail dans notre modernité capitaliste : l'analyse catégorielle marxienne construite par des auteurs critiques autour de la théorie de la valeur-travail, l'analyse catégorielle proposée par Arendt autour de la notion de *vita activa*, et l'analyse catégorielle du Bureau International du Travail (BIT) dans la construction d'une relation entre travail et emploi.

Nous verrons dans cette partie I comment construire une analyse du RSA en mobilisant ces constructions théoriques catégorielles, et cette analyse sera la base de notre travail empirique présenté dans notre partie II.

Pourquoi mobiliser longuement l'analyse marxienne des catégories capitalistes ? La-touche identifie trois « apports » du marxisme à la pensée de la décroissance (LATOUCHE et JAPPE, 2015, pp.119-122) : 1) le marxisme postule qu'il n'est pas nécessaire de produire

d'avantage pour atteindre, déjà au XIX^{ème} siècle, un état social où le principe « à chacun selon ses besoins » puisse se réaliser ; 2) le marxisme permet d'identifier le capitalisme comme étant structurellement une société de croissance sans fin, c'est-à-dire où les fins et les moyens se confondent perpétuellement dans l'échange, dans la production ; 3) le marxisme permet de lever le voile sur la naturalisation des catégories économiques social-historiques qui apparaissent, dans le capitalisme, comme des phénomènes transhistoriques et naturels.

En faisant la liste de ces trois apports, Latouche fait une « *concession* » à Marx, dont il juge la contribution potentiellement utile mais « *absolument pas nécessaire* ». Nous pensons au contraire que Latouche pointe là les apports majeurs de Marx, ceux sur lesquels nous allons pouvoir élaborer une analyse critique du capitalisme contemporain et du RSA ; des trois apports de Marx selon Latouche, nous retiendrons particulièrement les deux derniers, laissant le premier, l'idée fondamentale et épicurienne d'une modération des besoins²⁰ aux développements normatifs ultérieurs et hors-cadre de notre travail.

Nous travaillerons donc sur la base de ces deux postulats élaborés par la critique marxienne, à savoir d'une part que le capitalisme produit une confusion entre catégories social-historiques et naturelles, d'autre part que le capitalisme est caractérisé par une dynamique de croissance sans fin des valeurs d'usages produites, donc par une emprise croissante sur son milieu. Ces deux traits du capitalisme sont la marque d'une place du travail particulière et contradictoire : centrale, parce que le travail est la source de la richesse sociale capitaliste, et par là le mode d'existence sociale privilégié ; marginale, parce que le travail comme support de valeur est de moins en moins nécessaire, du fait d'une tendance structurelle à la hausse de l'efficacité *productive*.

Nous analyserons le RSA au prisme de cette place contradictoire du travail dans le capitalisme, décelant sur la base de ce schéma théorique les formes de cette contradiction dans le capitalisme contemporain. Dans cette partie nous tenterons de réaliser ce pont entre une

20. Denis Collin a lu la thèse de doctorat de Karl Marx dans laquelle il distingue la physique d'Épicure et de Démocrite. Selon Collin, la pensée d'Épicure marque profondément les conceptions de Marx sur la liberté : « *Pour Marx, Épicure a posé le monde comme possibilité et contingence. La nécessité entre en collision avec le concret. La nécessité n'est donc jamais une nécessité absolue. Elle est une nécessité pensée, mais qui pourrait être pensée autrement.* » (COLLIN, 2011)

Marx développera effectivement ultérieurement une pensée de la relativité sociale des besoins, ainsi quand il affirme : « *Nos besoins et nos plaisirs ont leur source dans la société ; nous les mesurons, par conséquent, à la société ; nous ne les mesurons pas aux objets de notre satisfaction. Comme ils sont de nature sociale, ils sont de nature relative.* » (voir MARX, 1849).

analyse théorique catégorielle abstraite et les formes du capitalisme contemporain. Ce faisant nous montrerons la pertinence de ce recul théorique pour mieux appréhender les phénomènes du capitalisme, et nous pourrons aboutir à un ensemble cohérent d'hypothèses concernant la relation à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Dans un premier chapitre nous allons interroger le travail-emploi comme horizon pour les bénéficiaires du RSA : nous montrerons les fondements de cette norme du travail-emploi sur la base de l'analyse catégorielle marxienne, puis nous verrons comment cette norme est effectivement réactivée par le dispositif RSA.

La première section (section A p.50) sera consacrée à la question de la définition du travail abstrait, point théorique particulièrement clivant, révélateur de champs axiomatiques distincts et qui constitue pour nous un point de départ évident. Ayant posé les termes de la controverse, nous pourrons choisir un mode de lecture et en tirer toutes les conséquences théoriques possibles du point de vue du travail dans le capitalisme.

Précisément, nous rejetterons les analyses qui voient dans la valeur-travail de Marx une théorie substantielle de la valeur : si le travail est effectivement la substance de la valeur, cela n'est qu'un des traits du capitalisme, que Marx identifie avec justesse. C'est Postone, en particulier, qui nous invite à cette lecture originale, mettant dos à dos marxistes traditionnels et « institutionnalistes » relativistes : les uns comme les autres se sont fourvoyés en attribuant à Marx une définition du travail comme source naturelle et universelle de la valeur, les premiers endossant cette prétendue lecture, les seconds la rejetant et du même coup se privant de la pertinence de Marx sur l'analyse du travail dans le capitalisme.

Exprimé ici rapidement, pour Postone et les autres auteurs de la critique de la valeur, la richesse sociale capitaliste repose sur une relation sociale spécifique, le travail. De ceci découle un mode d'existence social limité au travail, et conséquemment un accès à la richesse sociale limité par la participation au travail. Cette proposition repose sur une définition particulière, non pas simplement du travail « en général », mais du travail comme catégorie en action dans le capitalisme ; pour le montrer, il nous faudra revenir sur les différences conceptuelles et par contrecoup sur les complémentarités possibles entre les champs catégoriels marxien (social-historique) et arendtien (propre à la condition humaine).

Si l'on comprend bien (nous y reviendrons en détail) que le RSA, dans sa construction et dans ses objectifs, est bien une émanation formelle de cette réalité sociale efficacement décrite par la théorie de la valeur marxienne, il nous semble pertinent d'aller plus loin dans la démonstration, en insistant sur les raisons qui font du travail une apparente nécessité ; précisément montrer que la mise en scène, par le RSA, du travail comme nécessité est fondée sur une naturalisation des catégories capitalistes qui sont pourtant d'une portée strictement social-historique. A partir des controverses mettant en scène le travail de Marx et le travail de Arendt, nous pourrions dessiner une ligne entre les dimensions social-historique et naturelle du travail, et nous aboutirons à la proposition théorique suivante, particulièrement riche nous semble-t-il : les catégories capitalistes portent en elles l'illusion de leur naturalité, de leur indépendance vis-à-vis des structures sociales. Cette confusion en elle-même explique les catégories formelles du RSA et sa manière de réguler les publiques en marge du travail-emploi. C'est l'objet de la seconde section (section B. p.83) : nous déplacerons la focale sur le RSA en tant que tel, en mobilisant la grille de lecture catégorielle élaborée en amont. Il nous faudra, bien sûr, proposer une présentation de ce qu'est le RSA, et nous le ferons en déconstruisant la prétention du RSA à être un dispositif « d'innovation sociale ». Replacées dans l'historique récent de la protection sociale française, la volonté incitative et plus largement l'insistance sur la relation à l'emploi consécutive à la domination de la catégorie de travail ne constituent pas, loin de là, une rupture. L'incitation financière au retour à l'emploi est d'ailleurs un objectif de politique sociale incertain, difficilement atteignable car en prise avec une réalité sociale plus complexe qu'un simple calcul de gains monétaires ; le RSA lui-même n'a pas fait la démonstration de la pertinence de cette perspective pour l'action publique. Par ailleurs, l'expérimentation préalable à la généralisation s'est également avérée en pratique de faible portée : pas capable de produire des résultats conformes aux attentes politiques, avec des résultats peu ou mal mobilisés.

Les justifications du barème permettant de cumuler revenus d'activités et allocations nous ramènent toujours à la question de la mise en scène de la centralité du travail-emploi : en tant que soutien aux travailleurs pauvres le RSA pose clairement le travail comme seul moyen légitime d'accéder à un niveau de revenu socialement suffisant ; en tant qu'incitation financière pour accroître les taux de retour à l'emploi, le RSA confirme la réalité de la catégorie

de travail : il suppose et construit un travail abstrait de ses déterminités concrètes, auquel on ne consent que parce qu'il permet de prendre part à la richesse sociale et donc au lien social capitaliste. L'argent est supposé être le mobile principal du retour au travail parce qu'effectivement la réalité de la valeur-travail implique que travail et valeur n'existent que l'un par rapport à l'autre.

Cette vision du monde portée par le dispositif RSA aboutit à une catégorisation caractéristique des bénéficiaires : l'inactivité au sens du BIT est exclue du RSA ; le RSA ne peut concevoir l'inactivité au sens du BIT, c'est-à-dire comme non participation au marché du travail. Alors que le RMI, formellement comme dans la pratique, laissait ouverte cette possibilité d'une inactivité au sens du BIT pour les bénéficiaires, le RSA clôt formellement cette possibilité. Un « inactif » ne peut bénéficier du RSA. Même si tous les bénéficiaires ne sont pas chômeurs au sens du BIT, le RSA substitue à l'inactivité une nouvelle catégorie que nous qualifions de « quasi-chômage », manifestation du renforcement de la norme du travail-emploi pour tous les bénéficiaires au-delà de leur diversité, par le biais de l'incitation et de la formalisation des objectifs de l'accompagnement social ou directement professionnel.

Pourtant, nous notons pour terminer un fait intéressant, en apparence contradictoire avec ce que nous affirmons jusqu'à maintenant : il existe une catégorie de bénéficiaires formellement épargnée par cette norme du travail-emploi, conséquence d'une vision familialisée de l'aide ; nous parlons ici des membres du couple, souvent des femmes, qui sont sans-emploi ou inactifs ou pour qui en tout cas l'insertion professionnelle est décalée dans le temps. En fait, nous le verrons, cela nous renforce dans l'adhésion à la définition du travail comme relation sociale : en étant exclues du travail-emploi, maintenues à la marge du lien social capitaliste, cantonnées à la reproduction sociale, le rôle social des femmes en couple témoigne de la coexistence de deux sphères complémentaires, nécessaires l'une à l'autre : l'une, publique, sociale, circonscrite par le travail-emploi, l'autre privée, limitée au foyer et circonscrite à la production domestique. La dissociation entre sphères domestique et sociale nous permettra de conclure sur la proposition selon laquelle le « biais de genre du RSA » ne repose pas directement sur le sexe des bénéficiaires mais davantage sur leur position sociale, sur le fait qu'ils proposent ou pas leur travail à la valorisation et qu'ils participent du lien social capitaliste.

Ces propositions théoriques visent à construire la première face de la contradiction portée par les bénéficiaires du RSA, à savoir la constitution du travail-emploi comme horizon indépassable, comme norme structurante. Nous voulons dans le chapitre 2 (p.131) éclairer l'autre face de la contradiction, c'est-à-dire l'impossibilité de traduire cette norme par une insertion professionnelle généralisée et qualitative pour les bénéficiaires. Ici, nous voulons que notre intention soit claire : il s'agit de montrer non seulement les raisons qui rendent actuellement difficile et incertaine l'insertion professionnelle des bénéficiaires, mais encore que ces difficultés peuvent être comprises comme structurelles, nécessaires au capitalisme et déductibles logiquement du schéma catégoriel marxien et de la place centrale de la catégorie de travail.

Dans ce chapitre nous procéderons en deux temps : d'abord dans la section A (p.133) en prolongeant l'analyse théorique afin de montrer comment la catégorie capitaliste de travail implique une dynamique sociale permanente. Le travail, en tant qu'il est productif, est un pur moyen au service de relations sociales sans finalités supérieures ou extérieures. Le capitalisme peut alors être caractérisé comme un mouvement permanent, sans borne, sans autre finalité que lui-même. Ce mouvement est celui de la valorisation, forme de richesse sociale abstraite de ses déterminants concrets : les gains de productivité sont permanents, les valeurs d'usages produites sont sans cesse croissantes, et l'économie en travail productif est elle aussi conséquente.

De cela il résulte une impossibilité pour un nombre croissant d'individus d'entretenir une relation avec le capital en tant que travailleur productif, et donc une mise en marge dans des conditions d'emploi difficiles.

C'est pourquoi dans la section B (p. 167) nous voulons justement déduire de notre point de vue théorique les conditions d'emploi dégradées auxquelles vont être confrontés les bénéficiaires du RSA. L'analyse segmentationniste du marché du travail contemporain et plus particulièrement du marché du travail français nous permettra de faire le pont entre la théorie marxienne de la dynamique du capitalisme et les conditions concrètes d'emploi. Nous penserons ainsi une dualisation fonctionnelle du marché du travail, laissant exister des segments secondaires relativement imperméables et caractérisés par des conditions d'emploi dégradées.

En analysant plus précisément les mouvements sectoriels contemporains et les évolutions du

temps de travail, nous appuierons encore la capacité descriptive de l'analyse segmentationniste, et nous pourrons mieux comprendre le risque d'enfermement pour les bénéficiaires du RSA.

Chapitre 1. Le « travail-emploi » comme horizon indépassable

Ah ! vous nous donnez du pain, vous nous donnez un asile, vous nous donnez des vêtements, vous nous donnez un emploi, et vous poussez l'audace, la folie, la cruauté, l'ineptie et l'absurdité jusqu'à croire que nous sommes vos obligés !

Ce pain, c'est un pain de servitude, cet asile, c'est une chambre de valet, ces vêtements, c'est une livrée, cet emploi, c'est une dérision, payée, soit, mais abrutissante !

Ah ! vous vous croyez le droit de nous flétrir avec du logement et de la nourriture, vous vous imaginez, que nous vous sommes redevables, et vous comptez sur de la reconnaissance !

— Victor Hugo, "L'homme qui rit"

Dans la première section (de la présente page) de ce chapitre nous allons développer une réflexion théorique sur les catégories de travail marxienne et arendtienne, en prenant comme point de départ la question du travail abstrait chez Marx. Nous verrons que différentes interprétations de cette notion ont été proposées. Parmi elles, celle de Moishe Postone a particulièrement retenue notre attention : elle repose sur une lecture originale des écrits de la maturité de Marx et permet d'envisager le travail abstrait comme une fonction sociale. Nous verrons comment ce point de départ, complété par l'analyse de Arendt du travail comme condition humaine, nous permet de déconstruire l'apparente nécessité du retour au travail, telle qu'elle est formulée notamment par le RSA.

Dans la seconde section (p.83), nous verrons plus spécifiquement comment les catégories formelles du RSA mettent en oeuvre cette nécessité apparente, notamment par la constitution d'un « quasi-chômage » qui se substitue à l'inactivité au sens du BIT, habituellement présente parmi les bénéficiaires de minima sociaux. Le RSA, par le primat qu'il donne à l'emploi, construit un mode de gestion particulièrement conservateur des bénéficiaires.

A . Le travail abstrait comme fonction sociale :

heuristique d'une définition choisie

Autour d'une controverse académique se noue une question de définition particulièrement importante. Cette controverse, c'est celle initiée par Roubine autour du travail abstrait chez Marx. Cette question c'est celle de la définition du travail dans le capitalisme.

A partir des réflexions d'auteurs divers nous allons nous employer à construire une réponse au dilemme du travail abstrait posé par Roubine. Nous en tirerons une définition du travail comme relation sociale conditionnant l'appartenance à la société des individus, et nous pourrions conclure sur le voile de naturalité qui fonde l'injonction au retour au travail, pourtant évidente et pleine de bon sens en apparence, .

A. 1 . La théorie de la valeur marxienne, « immanente à son objet »

Nous commençons par poser les premiers jalons théoriques de notre démonstration. Nous le faisons en trois temps. D'abord nous présentons succinctement le cadre théorique général de la thèse, celui de la « critique de la valeur ». Dans un second temps nous présentons le dilemme du travail abstrait et la définition du travail qu'il induit selon ce courant théorique. Enfin nous insistons, parce que cela aura son importance dans la thèse, notamment lorsque nous voudrions déconstruire la nécessité naturelle du travail, sur l'analyse par Postone de la théorie marxienne comme un théorie « *immanente à son objet* ».

a . La critique de la valeur, une critique du travail

Nous appelons dans cette thèse « critique de la valeur » un ensemble de propositions théoriques postérieures à Marx et reposant sur une lecture particulière de celui-ci. Ces propositions sont diverses, et elles peuvent diverger les unes par rapport aux autres sur des points importants. Nous distinguons trois groupes d'auteurs, autonomes lors de leurs émergences, ayant abouti à des conceptions pourtant très proches. Nous considérons par ordre chronologique :

→ Jean-Marie Vincent, avec la parution d'un article, « *La domination du travail abstrait* » en 1977, dans lequel il effectue effectivement une critique de la valeur en se basant explicitement sur les écrits de la maturité de Marx, défendant un travail abstrait non physiologique (VINCENT, 1977). Vincent publie ensuite l'ouvrage « *Critique du travail. Le faire et l'agir* » en 1987, dans le prolongement de l'article de 1977. Ses thèses sont très proches de celles de Moishe Postone.

Par les échanges constants que Vincent a entretenus avec André Gorz, il a pu le convaincre d'un certain nombre de thèses proches de la « critique de la valeur », et l'on sait que Vincent et Gorz ont lu *a posteriori* les ouvrages de Moishe Postone et des auteurs allemand de *Krisis*. Méda fait référence à Vincent et Gorz comme faisant partie des auteurs

« *peu nombreux* » ayant développé une analyse critique du travail ambitieuse dans nos sociétés modernes (MÉDA, 2010a, p.8, en note).

→ Moishe Postone, historien exerçant aux États-Unis, a publié en 1978 un article fondateur proposant une nouvelle lecture des écrits tardifs de Marx (POSTONE, 1978). En 2009 son ouvrage principal et synthétique « *Temps, travail et domination sociale* », initialement paru en 1993, est traduit en français. Depuis 2009, ce livre a donné lieu à quelques mobilisations par des intellectuels français (FLIPO, 2009 ; HARRIBEY, 2009 ; MÉDA, 2010b ; RODRIGUES VIEIRA, 2012)

Dès la fin des années soixante-dix Postone définit un marxisme traditionnel auquel il entend s'opposer, en faisant de l'analyse du travail le point de clivage essentiel, entre les premiers écrits de Marx et le Marx de la maturité d'une part, et entre les « marxistes traditionnels » et les marxistes hétérodoxes ensuite.

→ Le groupe *Krisis* constitué en 1986 en Allemagne, autour de Robert Kurz notamment. Ces auteurs ne se situent pas dans le champ académique pour la plupart, mais au moins trois auteurs francophones ont mobilisé les écrits de membres du groupe *Krisis* : Anselm Jappe, qui en a été membre, Jean-Marie Vincent, et André Gorz.

À nos yeux ce qui les rassemble d'abord, c'est de se positionner avec Marx contre le travail. Cette posture n'est pas évidente tant les lecteurs de Marx -et Marx lui-même- ont pu verser dans une glorification du travail comme expression suprême de l'homme, comme lien social, etc.

Ainsi trois membres du groupe allemand *Krisis* ont écrit à la fin du dernier millénaire un pamphlet à grande diffusion, le « *Manifeste contre le travail* » dont la teneur est caractéristique des propositions théoriques de ce groupe ¹.

1. Nous ne résistons pas à en donner ici les premiers mots :

« *Un cadavre domine la société, le cadavre du travail. Toutes les puissances du monde se sont liguées pour défendre cette domination [...] Tous n'ont qu'un mot à la bouche : travail, travail, travail !*

Qui n'a pas désappris à penser comprend sans difficulté le caractère insensé de cette attitude. Car ce n'est pas une crise passagère que connaît la société dominée par le travail : la société se heurte à sa limite absolue. Par suite de la révolution micro-informatique, la production de "richesse" s'est toujours davantage décrochée de la force de travail humaine [...] Au XXI^e siècle, la vente de la marchandise-force de travail est assurée d'avoir autant de succès qu'en a eu la vente de diligences au XX^e siècle. Mais, dans cette société, celui qui ne peut pas vendre sa force de travail est "superflu" et se trouve jeté à la décharge sociale.

Qui ne travaille pas, ne mange pas ! Ce principe cynique est toujours valable - et aujourd'hui plus que jamais, justement parce qu'il devient désespérément obsolète. C'est absurde : alors que le travail est devenu superflu, la société n'aura jamais autant été une société de travail. C'est au moment même où le travail meurt

De son côté Moishe Postone est plus mesuré, parlant à maintes reprises d'une « *critique du travail sous le capitalisme* », supposant par là que le travail joue sous le capitalisme un rôle particulier, rôle qui doit faire l'objet d'une critique et qui, par sa nature social-historique est susceptible de se voir substituer une place alternative.

Ensuite, cette posture « contre le travail » repose chez tous ces auteurs sur une place centrale accordée à la théorie de la valeur de Marx, théorie qui est interprétée par eux tous sur un mode non substantiel ; c'est-à-dire qu'ils partagent l'idée selon laquelle la théorie de la valeur de Marx ne peut être comprise comme l'affirmation d'une universalité du travail comme source de richesse. Pour tenir cette position, certains d'entre eux chercheront à préserver la cohérence de Marx, c'est le cas de Postone², quand d'autres reconnaîtront plus volontiers les imperfections et les variations contenues dans ses écrits (comme Vincent). C'est dans les œuvres du « *Marx de la maturité* » que cette critique de la valeur trouve le plus d'éléments, principalement les « *Grundrisse* » et « *Le Capital* », deux sources qui doivent être mises en rapport l'une avec l'autre pour saisir la méthode de Marx et donc l'originalité de ses analyses (POSTONE, 2012).

b . Des réponses diverses au « dilemme du travail abstrait »

La question de la définition du travail abstrait traverse tous les marxismes depuis Isaac Rubine au moins, qui, le premier semble-t-il, a engagé une nouvelle lecture de Marx contre la vision simpliste d'un travail abstrait équivalent au « *travail en général* » physiologique. Artous donne une bonne synthèse de l'historique de ce débat dans son introduction à la réédition du texte de Rubine « *Essai sur la théorie de la valeur de Marx* » (ROUBINE, 2009, pp.13-29).

qu'il se révèle une puissance totalitaire qui n'admet aucun autre Dieu à ses côtés, déterminant la pensée et l'action des hommes jusque dans les pores de leur vie quotidienne et dans leur esprit. » (KURZ et al., 1999)

2. « [...] my main concern is not with what Marx may or may not have intended. I also don't focus on working through the inner tensions that may or may not exist in *Kapital*. My Erkenntnisinteresse [intellectual interests], my interest, is to help reformulate a powerful critical theory of capitalism. To that end, I'm trying to make the critique of political economy as internally coherent as possible—for theoretical reasons, certainly not for hagiographic reasons. » (POSTONE et BRENNAN, 2009, p.307)

Le travail abstrait comme fonction sociale

Parmi les lectures de Marx, celle de I. Roubine a été déterminante en effet. Principalement parce que Roubine a refusé d'assimiler Marx et sa théorie de la valeur aux classiques et en a déduit les conséquences logiques. D'une certaine manière Roubine avait alors déjà fait un pas contre le « marxisme traditionnel » critiqué par Postone et les auteurs de la critique de la valeur. C'est ce que reconnaît Postone lorsqu'il cite cette question posée par Roubine :

« ou bien le travail abstrait est une dépense d'énergie humaine sous une forme physiologique, et alors la valeur a aussi un caractère réifié. Ou bien la valeur est un phénomène social, et le travail abstrait doit alors lui aussi être compris comme un phénomène social, lié à une forme sociale de production déterminée » (I. Roubine, cité dans POSTONE, 2009, p.217).

Ici, la ligne de fracture avec le marxisme traditionnel est clairement définie. Pour Roubine, et donc pour Postone, il faut trancher ce « dilemme du travail abstrait ».

D'autres auteurs que Postone ont choisi ce dilemme comme point de départ à une pensée du travail abstrait et de la valeur, le plus souvent pour remettre en cause sans nuances la théorie de la valeur marxienne. Ainsi, reprenant lui aussi Roubine, André Orléan relève la contradiction qu'il y aurait à fonder la valeur, réalité sociale, sur un travail concret et transhistorique (ORLÉAN, 2011, pp.46-47). Pour lui cette contradiction est intrinsèque à la théorie marxienne de la valeur travail, qui serait prisonnière de son fondement substantiel, c'est-à-dire pensant le travail transhistorique comme substance de la valeur.

Avant Orléan, Castoriadis avait déjà pointé les ambiguïtés chez Marx entre un travail comme source naturelle de la valeur, transhistorique, et sa fonction spécifique sous le capitalisme. Castoriadis passe à côté de la question du travail abstrait dans la théorie de Marx : il assimile cette question au problème de la conversion du travail complexe en travail simple (CASTORIADIS, 1998, p.346) ; c'est-à-dire qu'il renvoie la question du travail abstrait à un problème concret, prenant Marx au mot dans les passages les plus nettement substantialistes. Castoriadis pointe avec raison les contradictions présentes chez Marx, entre relativité sociale et substance, entre social-historique et universel. Mais Castoriadis laisse cette contradiction en l'état, il refuse de suivre la piste esquissée par Marx, le renvoyant à ses positions strictement

substantialistes, l'erreur de Marx consistant pour lui à faire du « Travail » et de la « Valeur » des catégories existantes de manière indéterminée, anhistoriques et révélées pleinement par le capitalisme³.

La réponse de Postone au « dilemme » est tout autre. À l'inverse de Orléan, il nie cette contradiction interne apparente, grâce à une compréhension renouvelée de la notion de travail abstrait : pour lui si l'on définit la valeur « *comme une forme historiquement spécifique de richesse, une forme de richesse différente de la richesse matérielle [...] cela signifie que le travail constituant la valeur ne peut pas être compris en des termes qui qualifient le travail transhistoriquement dans toutes les formations sociales* » (POSTONE, 2009, p.187).

Nous avons vu que le caractère abstrait du travail sous le capitalisme renvoie pour Marx, en première analyse, à ce qui est commun dans toutes les formes de travail : c'est la dépense de force de travail qui est « *travail humain dans le sens abstrait du mot* » (Marx 2008, p.70). Pourtant, le choix de Postone d'effectuer une critique du travail sous le capitalisme l'oblige à aller au-delà de cette détermination physiologique du travail abstrait : s'il est vrai que tous les travaux, dans toutes les sociétés possèdent un dénominateur commun, la dépense de force de travail, il faut penser le travail abstrait comme spécifique au capitalisme. Pour Postone il s'agit de rendre aux formes sociales qui paraissent ontologiques leur caractère historiquement déterminé, et donc, en d'autres termes, « *de découvrir une forme historiquement spécifique de réalité sociale derrière la travail humain abstrait en tant que catégorie de l'essence* », c'est-à-dire en tant que commun à tous les travaux déterminés. Le travail abstrait ne peut alors plus être assimilé seulement au « *travail concret en général* » (*ibid.*, p.224). Selon Postone, le travail abstrait est pour Marx le travail qui permet d'acquérir le produit du travail des autres producteurs sous la forme de marchandise ; l'abstraction renvoie au lien social capitaliste, caractérisé par l'absence de correspondance intrinsèque qualitative entre le travail dépensé, déterminé, et le produit acquis déterminé.

3. « *Cette institution [le capitalisme, NdR] - dont Marx a été le premier à montrer fortement, contre les platitudes, toujours actuelles, de l'économie bourgeoise, le caractère relatif, historiquement particulier et spécifique, est en fait pour lui, en un autre sens, dotée aussi d'une signification absolue, pour autant que c'est dans et par elle que se manifestent enfin les déterminations essentielles de la vie sociale et historique de l'humanité.* » (CASTORIADIS, 1998, p.344)

Alors que dans les sociétés pré-capitalistes la distribution des utilités et du travail se fait dans le cadre de rapports sociaux non déguisés, ce qui caractérise le capitalisme est que le travail y remplace ces rapports manifestes et donc que le travail constitue lui-même une médiation sociale : il se substitue aux rapports sociaux manifestes. Si dans les sociétés non capitalistes le travail est médiatisé par ces rapports sociaux manifestes, dans le capitalisme c'est le travail déterminé par la marchandise qui s'érige en médiation sociale, du travail y compris (POSTONE, 2009, p.224). Donc, pour Postone, « *la fonction du travail en tant qu'activité socialement médiatisante est ce [que Marx] appelle le travail abstrait* » (ibid., p.224, souligné par lui). C'est donc là que se situe le double caractère du travail sous le capitalisme, à la fois travail déterminé producteur de valeurs d'usage dans un rapport métabolique de l'homme à la nature, certes, mais également médiation sociale constitutive des rapports sociaux capitalistes.

C'est à partir de cette conception du travail abstrait comme phénomène social que Postone aboutit à une définition de la valeur, qui en est conçue comme l'objectivation :

« En tant que médiation sociale la valeur est constituée par le seul travail (abstrait) : elle est une objectivation de la dimension sociale spécifique du travail sous le capitalisme en tant qu'activité socialement médiatisante, en tant que substance de rapports aliénés. » (ibid., p.290)

Dit autrement, un bien est réputé marchandise, c'est-à-dire porteur de valeur dans la mesure où le travail qui le produit est dual, comportant une dimension abstraite, c'est-à-dire qu'il est situé dans une équivalence sociale instituée où l'activité productive est reconnue comme travail. Cette définition est dialectique :

- Le travail comme médiation sociale nécessite d'être défini, délimité car il faut reconnaître l'activité productive qui rentre dans le jeu de la médiation sociale, c'est-à-dire l'activité productive qui ne se suffit pas à elle-même. La valeur joue ce rôle de définition car, comme résultat du travail dual, elle permet de distinguer, du point de vue social-historique du capitalisme, ce qui est du « travail » et ce qui n'est pas du « travail ».
- La valeur ne se définit que comme attestation de l'abstraction du travail dans la participation à l'équivalence sociale instituée. Est valeur ce qui a fait l'objet de cette activité reconnue socialement comme productive, activité de production matérielle certes, mais,

en tant que substrat de la valeur, abstraite de ses déterminités car conditionnant l'entrée dans l'équivalence sociale.

Marx situe apparemment la valeur dans une équivalence quantitative (des quantités de valeur équivalentes s'échangent) supposant une équivalence qualitative (les marchandises ne sont pas des valeurs d'usages mais des valeurs d'échanges). Postone, lui, se libère de toute appréciation quantitative de la valeur : la valeur est ce qui est valorisé, ce qui est réputé avoir de la valeur, ce qui est défini socialement comme valant.

Finalement pour reprendre un vocable employé par Jappe ou Méda, le travail et la valeur, comme deux faces d'une même réalité sociale, sont notre « *fait social total* » au sens de Mauss⁴.

La critique de la valeur, un institutionnalisme singulier

La voie tracée par Postone peut le rapprocher à certains égards d'une posture institutionnaliste. C'est ce que propose Sobel lorsqu'il positionne Postone du côté des « *marxistes hétérodoxes* », dont le point commun serait de proposer une théorie institutionnaliste de la valeur-travail (SOBEL, 2012, p.96, en note). Sobel intègre également Postone dans le champ large de ce qu'il qualifie d'approche « constructiviste » du fétichisme de la marchandise (SOBEL, 2016).

Au premier abord l'approche constructiviste de la valeur-travail, formulée par exemple par Eymard-Duvernay, peut effectivement sembler compatible avec l'idée du travail abstrait comme fonction sociale :

« les principes de valorisation sont construits par les agents, inscrits dans des institutions, et donc variables suivant les périodes historiques, les sociétés, et plus profondément les façons de lire une situation d'action donnée ». (EYMARD-DUVERNAY, 2007, pp.109-110)

4. « Dans ces phénomènes sociaux « totaux », comme nous proposons de les appeler, s'expriment à la fois et d'un coup toutes sortes d'institutions : religieuses, juridiques et morales - et celles-ci politiques et familiales en même temps ; économiques - et celles-ci supposent des formes particulières de la production et de la consommation, ou plutôt de la prestation et de la distribution ; sans compter les phénomènes esthétiques auxquels aboutissent ces faits et les phénomènes morphologiques que manifestent ces institutions. » (MAUSS, 1923-1924, p.7)

Pour lui les institutions ne sont pas auto-fondées mais sont elles-mêmes des constructions sociales. Il prolonge les réticences de Orléan à l'égard d'une supposée théorie substantielle de la valeur, rappelant « *qu'il ne peut y avoir de substance de la vie sociale structurée avant les institutions* » (EYMARD-DUVERNAY, 2007, p.112).

Or, il y a selon nous une rupture entre ces approches de la valeur et celle du Marx de Postone. Bien sûr, les conventions existent ; on peut même dire qu'elles sont consubstantielles de la vie sociale, de la société. Pas de collectif sans conventions. Partant, on peut s'attacher à décrire des conventions ; d'une certaine manière la théorie de la valeur marxienne s'y emploie. La théorie des conventions n'a en revanche pas la puissance explicative et descriptive de la théorie de la valeur marxienne parce qu'elle rend incommensurables, irréductibles, des interactions en îlots, où à chaque fois des individus arbitrent, font des choix et atteignent une coordination.

Ainsi la valeur n'est pas une forme sociale que l'on peut réduire à la somme de stratégies individuelles ; la valeur n'est pas un mode de coordination permettant l'expression de stratégies divergentes ou simplement distinctes. Pour reprendre le « *paradigme du carrefour* », cher à la théorie des conventions (LIPIETZ, 1995, p.45), la valeur n'est pas cette règle tacite, reconduite, qui permet d'organiser et de fluidifier le trafic, d'éviter l'accident. Car si la valeur est une convention, alors la théorie marxienne de la valeur est une théorie du marché, et l'on prend à la lettre la lecture de Marx contre laquelle Postone cherche à s'opposer. Pour ce dernier, on ferait erreur en supposant que Marx vise « *à rendre opérationnelle la loi de la valeur afin d'expliquer le fonctionnement du marché* » (POSTONE, 2009, p.200)⁵. En retour, il ne faut pas lire le livre I du Capital comme une approximation, une première ébauche imparfaite car inopérante pour décrire le capitalisme réel, mais au contraire comme le cœur de la critique opérée par Marx.

5. Pour cette lecture de Marx, non pas fausse mais radicalement différente de celle de la critique de la valeur, se référer à Maurice Dobb, véritable autorité en la matière et représentant attitré du marxisme traditionnel selon Postone. Dobb écrit par exemple :

« *The theory of value of Marx stood essentially is the classical tradition [...]. What this theory of value essentially did was to explain conditions of exchange in terms of conditions of production, and hence in the final analysis to represent the prices of production as determined [...] by the amount of labor which their production cost [...]* » (Dobb, 1967, p.530).

Plus loin il réduit ainsi la théorie de la valeur de Marx: « *[a] derivation of exchange relations from conditions of production* » (ibid., p.530).

Entre phénomènes et abstractions

C'est pourquoi Postone ou Vincent ont un point de vue spécifique sur le problème de la transformation des valeurs en prix. Parce que leur analyse de la théorie de la valeur ne se situe pas sur un plan directement phénoménal, la question de la mesure de la valeur ne peut se poser à partir de formes phénoménales directement descriptibles. Pour Moishe Postone les prix sont ainsi la « *forme phénoménale* » qui voile la valeur (*ibid.*, p.200-201).

Husson (HUSSON, 2005) critique Vincent sur le fait qu'il se priverait d'un pan important de la critique en reléguant au second plan cette question de la transformation de la valeur en prix. Vincent situe en effet dans cette question une erreur de Marx, un Marx « économiciste » ; nous le citons longuement :

« Pour expliquer les prix de production en relation avec le taux de profit et sa péréquation entre les multiples capitaux, les grandeurs de la valeur (temps de travail cristallisé dans les produits) deviennent ainsi un instrument privilégié, au point de reléguer au second plan la valeur comme représentation et comme forme. Le temps de travail socialement nécessaire n'est plus alors un rapport social complexe entre les hommes, leurs activités et les moyens de production, rapport réfléchi, inversé et figé, dans des représentations sociales récurrentes, mais une sorte d'étalon de mesure naturel (à la limite aussi concret que le travail concret). Les grandeurs de valeur ne sont plus secondes, c'est-à-dire déterminées par autre chose qu'elles-mêmes, elles deviennent premières, c'est-à-dire déterminantes. C'est à partir de ces glissements théoriques et de ces méprises que Marx se fourvoie, sans pouvoir en sortir, dans l'impasse du problème dit de la transformation des valeurs en prix de production. » (VINCENT, 1987, EE, pp.81-82)

Pour Vincent, Marx est là infidèle à son cadre théorique, en ce qu'il fait prévaloir les grandeurs de la valeur sur la valeur en tant que relation sociale.

Davantage que Vincent soucieux de trouver chez le Marx de la maturité une cohérence globale, Postone va s'attacher à penser cette question dans le cadre théorique catégoriel-abstrait du premier livre du Capital ; pour lui Marx essaye ce faisant de montrer justement comment structurellement sous le capitalisme les formes phénoménales masquent la valeur comme fonction sociale (POSTONE, 2009, p.201). Nous reviendrons plus loin sur cette question méthodologique, notamment en détaillant le postulat de Postone qui fait du Capital une critique « *immanente à son objet* » (page 62) ; notons pour l'instant que pour Vincent comme pour Postone nous sommes, au fond, sujets au fétichisme nous-même lorsqu'on se pose la question de la transformation de la valeur en prix. C'est la démarche inverse que nos référents

et nous-même dans cette thèse nous efforçons d'adopter : démasquer l'essence du capitalisme, lever le voile des formes phénoménales.

La critique de la valeur se concentre en effet sur le Marx « ésotérique »⁶ : l'objectif est de démêler les fils des rapports internes du capitalisme et ainsi de donner un éclairage sur les formes phénoménales de celui-ci. À des degrés divers, leur modalité d'approche du capitalisme considère les rapports internes comme des déterminants des formes phénoménales, d'autant plus que ces rapports internes sont voilés par les formes phénoménales, qui risquent par conséquent de devenir une borne pour l'analyse. Ils ont en commun de tenter de se libérer de cette borne. Mais, comme le rappellent Lipietz et Hausmann, ces deux dimensions du capitalisme, répercutées dans les textes de Marx, ne se résolvent pas en une seule, ne s'annulent pas l'une l'autre. Au contraire, elles coexistent dans le capitalisme et dans l'analyse, et c'est leur dialectique qui importe en dernière analyse (HAUSMANN et LIPIETZ, 1983, p.272). Cela signifie que le capitalisme apparent ne peut être considéré comme une simple conséquence de ses rapports internes voilés : le capitalisme phénoménal a son autonomie, ses variations, sa dynamique propre (*ibid.*, p.272).

L'institutionnalisme de la critique de la valeur se distingue donc en ce qu'il s'attache à décrire et à prendre en compte des formes sociales non pas pré-existantes, exogènes au processus social, mais apparaissant pourtant comme telles aux yeux des individus, c'est-à-dire apparaissant effectivement comme données.

Ce point de vue exprimé par les propositions théoriques de Postone ou de Vincent est particulièrement intéressant en ce qu'il n'enferme pas Marx dans ses contradictions, au contraire de Castoriadis. Pour ce dernier, Marx butte sur la « *question de l'institution* » parce qu'il est impossible pour la « *pensée héritée* », de « *prendre en compte le social-historique comme mode d'être non réductible à ce qui est connu par ailleurs* ». Contrairement à Castoriadis, Vincent et Postone font de Marx un penseur particulièrement capable de surmonter cette borne de l'institution parce que capable de « *briser le cadre logique ontologique hérité* », étape nécessaire à la pensée du social-historique selon Castoriadis (CASTORIADIS,

6. Marx propose de distinguer deux aspects du capitalisme : son aspect « *ésotérique* » correspondant à « *l'étude des rapports internes* » du capitalisme, et son aspect « *exotérique* » désignant l'étude de ses rapports « *apparents* » (HAUSMANN et LIPIETZ, 1983, p.271).

1998, p.411).

Les « abstractions réelles » comme normes

C'est la théorie du fétichisme, consubstantielle de celle de la valeur-travail chez Marx qui permet de tracer cette voie « sur le fil » entre théories déterministes et individualisme méthodologique. Jappe résume bien cette posture : pour lui l'idée marxienne de fétiche doit être comprise dans sa dimension anthropologique, à laquelle renvoie l'origine du mot, c'est-à-dire la projection de la puissance collective dans des fétiches que l'homme a créés lui-même, mais dont il croit dépendre (JAPPE, 2009). Pour reprendre une fois encore les mots de Vincent :

« Les formes sociales (en tant que formes des relations humaines) n'apparaissent pas dans leur dépendance par rapport à des sujets porteurs (individus et groupes sociaux), mais au contraire dans leur autonomie et leur présence par rapport à ces sujets en tant qu'elles se donnent à voir et à pratiquer pour des formes naturelles et donc obligatoires. » (VINCENT, 1987, EE p.40)

Les conventions, les normes, sont effectivement construites et rendues pérennes par les individus, qui sont de vrais sujets, mais dans un cadre social impensé, apparemment naturel et exogène (et non pas *réellement* naturel et exogène). Vincent mobilise plus volontiers le terme « d'abstraction réelle » pour désigner ce que nous appelons par facilité « norme », c'est-à-dire selon lui des « *formes intellectuelles objectives qui se donnent pour les coordonnées dynamiques, mais "naturelles" des actions individuelles* », « *représentations sociales cristallisées et solidifiées* », ou encore « *principes d'organisation coagulés obéissant à des mécanismes complexes d'autorégulation* » (*ibid.*).

Nous pourrions qualifier les abstractions réelles de contraintes sociales endogènes, construites sur la base des catégories capitalistes.

Elles aboutissent, selon Vincent, à ce que « *c'est en fonction des impératifs de la valorisation que les hommes orientent leurs efforts, ils trouvent en eux des cadres pour leurs interactions, des indicateurs pour leurs comportements et des obstacles objectifs à leur propre arbitraire* » (*ibid.*). D'une certaine manière, cette exogénéité devient réelle et elle doit être prise en compte, discutée et finalement neutralisée. C'est l'objet de la critique marxienne relue par Postone.

c . Le statut de la critique marxienne chez Postone

Il demeure chez Marx une grande ambiguïté concernant le statut du travail abstrait, y compris chez le Marx de la maturité (cela est vrai pour le travail abstrait comme pour la valeur, nous l'avons vu avec la critique d'incohérence que Vincent adresse à Marx à ce propos, page 59). Dans le premier livre du Capital, Marx peut par exemple écrire : « *Tout travail est d'un côté dépense, dans le sens physiologique, de force humaine, et à ce titre de travail humain égal il forme la valeur des marchandises* » (MARX, 2008, p.70, souligné par nous) ; c'est un exemple parmi de nombreux autres. Postone veut résoudre cette contradiction en adoptant une lecture de Marx cohérente avec la vision non substantielle de la valeur et du travail abstrait.

D'autres auteurs, qui construisent librement une lecture de Marx proche de celle de Postone, ne s'embêtent pas des contradictions de Marx. Vincent par exemple reconnaît que chez le Marx de la maturité parfois « *les grandeurs de valeur sont en quelque sorte substantifiées, dans l'oubli de leur nature relationnelle, comme si elles étaient l'expression quantitative d'une substance "naturelle" temps de travail* » (VINCENT, 1987, p.82). Mais nous verrons que la solution proposée par Postone à ce défi méthodologique n'est pas dénuée d'intérêt, au-delà d'enjeux marxologiques stériles, pour mieux comprendre et critiquer les manifestations du capitalisme contemporain.

Par ailleurs Kay et Mott considèrent que les ambiguïtés contenues dans les premières pages du capital à propos du travail abstrait ne devraient pas permettre de trancher de manière aussi radicale que le fait Postone (KAY et MOTT, 2004, pp.170-171). Cela nous renforce dans le fait de considérer la proposition théorique de Postone comme originale et valant pour elle-même, au-delà de Marx.

L'hypothèse centrale que formule Postone est la suivante : dans le Capital le mode de présentation de Marx serait « *rigoureusement immanent à son objet* » (2009, pp.207-215). Il précise :

«[...] Marx comes to the conclusion that an adequate critical theory has to be completely immanent to its object. The critique cannot be undertaken from a standpoint external to the object but must emerge out of the immanent mode of presentation itself. Kapital is then structured in this immanent manner. However, precisely because of the

tightly structured, immanent nature of Marx's mode of presentation there, the object of Marx's critique has frequently been taken as the standpoint of that critique.» (Postone and Brennan, 2009, p.307)

Pour Postone, les *Grundrisse* sont les traces de la phase d'investigation exploratoire, quand « Le Capital » est le résultat de ce processus mis en forme. Postone fait cette supposition en se basant sur les propos méthodologiques de Marx lui-même. Dans la postface à la deuxième édition allemande du « Capital », dont le propos est notamment de répondre aux critiques que l'ouvrage avait d'abord suscitées, Marx écrit :

« Certes le procédé d'exposition doit se distinguer *formellement* du procédé d'investigation. À l'investigation de faire la matière sienne dans tous ses détails, d'en analyser les diverses formes de développement, et de découvrir leur lien intime. Une fois cette tâche accomplie, mais seulement alors, le mouvement réel peut être exposé dans son ensemble. » (MARX, 2006, p.223, souligné par lui)

Le Capital expose le mouvement réel du capitalisme, et plus encore : pour Marx, si cette méthode aboutit, « *la vie de la matière se réfléchit dans sa reproduction originale* » (*ibid.*, p.223). **Le « Capital » est donc un reflet du capitalisme** : les catégories que Marx mobilise dans « Le Capital » sont les catégories du capitalisme.

Ainsi, selon Postone, le mode de présentation adopté par Marx dans « Le Capital » n'a pas été compris par la majorité de ses commentateurs, qui ont confondu ce que Marx critique et ce qui serait son socle théorique. Précisément pour Postone une erreur courante serait de prendre les catégories de Marx dans le premier livre du Capital comme des affirmations plutôt que comme des critiques (POSTONE, 2009, p.213). Dans le premier livre du « Capital », Marx présente les catégories capitalistes pour ce qu'elles sont (*ibid.*, p.41-42) dans le capitalisme. La présentation du travail abstrait comme dépense de force de travail, comme travail humain transhistorique en général, n'est pas le point de vue de Marx sur le capitalisme mais une description du capitalisme lui-même. C'est le capitalisme qui structurellement donne les catégories social-historiques qui le constituent comme naturelles, transhistoriques, et substantielles.

Ce point de vue est particulièrement saisissant dans la mesure où il permet de multiplier la force critique de l'analyse catégorielle du capitalisme. Certes, nous l'avons déjà évoqué, de

nombreux auteurs ont su voir chez Marx le problème du travail abstrait et de sa définition substantielle et naturelle. Castoriadis particulièrement, a justement fait porter sa critique contre Marx sur ce point. Pour ces « marxistes institutionnalistes » il faut dépasser Marx, se libérer de ses travers essentialistes. Or Postone, en ne gommant pas les contradictions de Marx, en ne scindant pas sa construction intellectuelle, en refusant de « piocher » chez Marx telles ou telles conceptions apparemment justes, parvient à montrer que la naturalisation du travail dans le capitalisme, sa réduction à une dimension physiologique commune, est justement un trait spécifiquement capitaliste, qui découle nécessairement de la catégorie capitaliste de travail. Cette hypothèse implique que la théorie de la valeur de Marx dans le premier livre du Capital est la formalisation de l'apparence du travail dans le capitalisme. Ainsi cette théorie de la valeur travail apparemment physiologique, apparemment si proche de Ricardo, n'est pas erronée, ce n'est pas un travers grossier de Marx : c'est la meilleure et la plus heuristique représentation d'un monde qui tend à se voiler derrière son apparente généralité. Un peu à la manière de la catharsis d'Aristote, Marx se propose de « représenter », pour mettre à distance, pour briser le charme, pour lever le voile des apparences.

C'est en formulant cette hypothèse fondamentale de théorie immanente que Postone parvient à réunir pleinement le chapitre sur la théorie de la valeur et le chapitre sur le fétichisme de la marchandise dans le premier livre du capital. Car si Postone a raison, et que nous lisons « Le Capital » comme une théorie critique immanente à son objet, cela vaut également pour les définitions physiologiques du travail abstrait égrainées par Marx au long de l'ouvrage. Or, Postone aboutit à la conclusion que le travail abstrait défini par Marx est une fonction sociale historiquement spécifique. La section IV sur le fétichisme de la marchandise clôt le chapitre 1, et à ce point là, Marx est on ne peut plus clair. Il interroge d'abord :

« D'où provient donc le caractère énigmatique du produit du travail dès qu'il revêt la forme d'une marchandise ? »

Il se demande bien ici ce qui confère au travail une apparence « énigmatique » aux yeux des individus, des observateurs, des parties prenantes du capitalisme. Il poursuit :

« Le caractère d'égalité des travaux humains acquiert la forme de valeur des produits du travail ; ... » (MARX, 2006, p.100, pour les citations suivantes)

On peut traduire : on attribue socialement la forme valeur des produits du travail à leur caractère d'égalité des travaux humains. Ou encore : le caractère d'égalité des travaux humains est une construction sociale qui est reconnue socialement et de manière impensée comme source de la valeur. Ce fétichisme est encore plus profond car non seulement il fait correspondre travail physiologique en général et valeur des produits du travail, mais encore la quantité de travail physiologique mesurée de manière abstraite et la grandeur de la valeur :

« ... la mesure des travaux individuels par leur durée acquiert la forme de la grandeur de la valeur des produits du travail. ; ... »

De cette attribution au travail physiologique « en général », de la capacité de déterminer la grandeur de valeur de ses produits découle la possibilité de se représenter socialement les rapports entre producteurs comme des rapports entre les produits du travail :

« ...enfin les rapports des producteurs, dans lesquels s'affirment les caractères sociaux de leurs travaux, acquièrent la forme d'un rapport social des produits du travail. »

C'est la projection sur des objets de l'existence sociale des individus, circonscrite dans la définition capitaliste du travail, qui donne aux objets cette capacité à devenir des médias entre eux et, par là, entre les hommes. Et cela amène Marx à définir le fétichisme, « inséparable du mode de production capitaliste » comme cela :

« ...la forme valeur et le rapport de valeur des produits du travail n'ont absolument rien à faire avec leur nature physique. C'est seulement un rapport social déterminé des hommes entre eux qui revêt ici pour eux la forme fantastique d'un rapport des choses entre elles. » (*ibid.*, p.100)

Le travail abstrait comme travail physiologique en général, et la définition de la valeur par le *quantum* de travail abstrait incorporé dans la marchandise, sont des croyances sociales, partagées par tous, et qui existent donc d'une certaine manière. Mais c'est la croyance dans la naturalité, l'immutabilité de cette équivalence par le travail qui la rend réelle, effectivement opérante. Ainsi, ce que suggère Postone c'est que la section sur le fétichisme dans le « Capital » éclaire les affirmations de Marx sur la théorie de la valeur travail du début du Capital en rendant son caractère d'essence, et plus fortement son caractère d'essence physiologique et naturelle, comme une construction sociale relative, circonscrite, et dépendante du voile de naturalité propre aux catégories capitalistes.

Il n'y a pas la nécessité à chercher hors de Marx des compléments institutionnalistes pour parvenir à cette conclusion⁷. Au contraire, comprendre la théorie de Marx dans son ensemble c'est comprendre, d'abord, la démarche de représentation des catégories données comme substantielles et naturelles et, ensuite, la démarche de démonstration de la nature de fétiche de ces réalités sociales qui deviennent alors des données sociales déterminant la représentation du monde et les actes des hommes, construites, maintenues, et renouvelées par les hommes victimes de l'illusion.

A. 2 . Reproduction de la vie ou valorisation, le travail comme nécessité

Pour mener à bien notre entreprise de lecture du RSA avec les lunettes du schéma catégoriel marxien, une connexion doit être faite entre les concepts catégoriels qui valent pour le capitalisme, c'est-à-dire une forme sociale non pas pure mais captant les invariants d'une multitude de configurations social-historiques. C'est une spécificité du capitalisme : il nous faut recourir à ce schéma catégoriel logique-abstrait car d'une certaine manière il existe réellement, il structure réellement les déclinaisons historiques de cette totalité sociale. L'existence même de la marchandise et du travail comme médiation sociale, deux dimensions liées entre elles, suppose l'existence d'abstractions qui structurent la vie sociale.

Du schéma catégoriel marxien nous faisons émerger une idée, un concept, celui de capitalisme en tant que mode de synthèse social historiquement spécifique. Or, nous le verrons, le capitalisme (et l'économie politique comme un mode de pensée qui en serait immanent) naturalise le social-historique. Pour montrer comment le RSA reproduit cette confusion et quelles en sont les conséquences pratiques pour les bénéficiaires, nous approfondissons dans cette sous-section le schéma catégoriel marxien en le confrontant à la portée anthropologique des catégories proposées par Hannah Arendt. En prenant appui sur le schéma catégoriel anthropologique arendtien, nous pourrions achever la dénaturalisation du social-historique capitaliste, et penser efficacement le RSA.

7. Nous pensons ici au long recours à Castoriadis proposé par Richard Sobel dans la perspective de compléter Marx sur ce point (SOBEL, 2012, pp.109-125).

Ce qui nous convainc de faire ce détour, c'est l'insuffisance de la lecture postonienne de Marx. En substance, il justifie son interprétation de Marx par l'application stricte du principe selon lequel la critique de Marx est immanente à son objet. Nous avons vu plus haut ce que cela implique pour Postone. À l'en croire donc, dans l'œuvre de la maturité de Marx comme dans celle de Postone, le travail n'est jamais que le travail-emploi. Mais cette posture laisse en suspens un certain nombre d'interrogations.

Qu'est-ce que le travail ? Peut-il ne pas être aliénant ? Peut-on penser à partir de Marx et de la « critique de la valeur » un travail hors du capitalisme, débarrassé de la fonction qui lui est attribuée, débarrassé de la dualité concret/abstrait ? Ce travail « tout simple » non historique existe-t-il dans le capitalisme ? À l'inverse, existe-t-il dans le travail dual valorisé ? De quel travail manquent les « chômeurs » et « inactifs » ?

En pratique, le RSA aménage et maintient la force de travail des bénéficiaires dans l'horizon étrié de la valorisation capitaliste. Nous allons montrer comment cela s'imbrique dans l'existence d'une nécessité du travail ; comment cette injonction institutionnelle se comprend, certes, en regard de la fonction spécifique du travail sous le capitalisme, mode de synthèse sociale, mais qui va, en outre, chercher sa validité dans la confusion permanente entre place centrale du travail sous le capitalisme et nécessité universelle du travail comme reproduction de la vie.

a . L'incontournable définition d'un travail transhistorique

Marx distingue souvent le travail comme reproduction de la vie et le travail valorisé. Mais cette distinction est variable, et surtout elle est peu claire quand à savoir ce qui dans ses définitions du travail est transhistorique ou social-historique. Nous choisissons de mettre les réflexions de Hannah Arendt sur le travail en regard de celles de Marx, cela pour mieux comprendre le système des catégories marxistes du point de vue de leur historicité. Cela nous permettra de montrer pourquoi le capitalisme mobilise le registre d'une nécessité naturelle pour mieux asseoir la norme du travail valorisé. Il y a en effet dans le capitalisme une confusion structurelle entre catégories naturelles et catégories social-historiques ; pour mettre au clair cette confusion, pour mieux en cerner les contours, nous pensons que Arendt peut

être complémentaire de Marx, et surtout complémentaire de la lecture non substantielle de la théorie de la valeur de Marx.

Le travail de Arendt, et le travail de Marx

Dans l'ouvrage « *Conditions de l'homme moderne* », Arendt distingue trois « *activités humaines fondamentales : le travail, l'œuvre et l'action* ». Chacune de ces activités compose la condition humaine, sans exhaustivité et sans rapport aucun avec la « *nature humaine* ⁸ ». Nous ne nous attarderons ici sur l'œuvre et l'action qu'incidemment, pour mieux cerner la catégorie arendtienne de travail.

Pour elle, le travail est le « *processus biologique du corps humain* », c'est-à-dire l'activité qui permet de « *nourrir* », d'entretenir le « *processus vital* » (ARENDR, 2011, p.41). Ainsi, « *la condition humaine du travail est la vie elle-même* », c'est-à-dire que c'est la nécessité de la vie qui impose que le travail soit une activité fondamentale, une composante essentielle de la condition humaine. Dans le système de catégories de Arendt, cela est vrai pour toutes les époques, pour toutes les déterminités social-historiques. Pour appuyer cette définition Arendt distingue le travail et l'œuvre, ce qui pour elle revient nécessairement à faire une critique de Marx (*ibid.*, p.123) : « *les temps modernes et Karl Marx en particulier, accablés pour ainsi dire par la productivité réelle, sans précédent, de l'humanité occidentale, tendirent presque irrésistiblement à considérer tout travail comme une œuvre* » (*ibid.*, p.132). Si cette confusion pose problème pour Arendt c'est parce que c'est la manifestation de la disparition de l'œuvre (de ce qui est fabriqué pour durer, pour construire le monde) dans la modernité, ou plus précisément la manifestation de son assujettissement au mouvement sans fin du travail.

Selon nous Arendt a raison de dire que Marx confond travail et œuvre, et la plupart des épigones de Marx partageront le constat, laissant toutefois de côté le jugement, considérant au contraire la confusion comme une définition du travail enrichie, plus complexe, renouvelée. Pour le confirmer, nous pouvons nous appuyer sur un constat trivial qu'elle fait, incontestable : la distinction sémantique entre travail et œuvre est une constante des « *langues européennes* »

8. Arendt affirme que son triptyque n'embrasse pas l'ensemble des « *activités et des facultés humaines* » (ARENDR, 2011, p.44) et rappelle que la condition humaine pourrait bien évoluer radicalement sans que ne change la nature humaine. Elle affirme explicitement que les activités humaines qu'elle énumère aussi bien que celles qu'elle oublie ne sont pas des conditions nécessaires à l'humanité de l'existence (2011, p.44).

(*ibid.*, p.124). Or, tandis que dans la version allemande originale du « Capital » (MARX, 1872), Marx emploie les termes dérivés de la racine *Arbeit*⁹, ils sont traduits dans la version française de Roy et Marx tantôt en « travail », tantôt en « œuvre ». Précisément, c'est au moment de son argumentaire où Marx essaye de distinguer le travail humain de la reproduction de la vie animale (le célèbre passage souvent cité où l'homme est opposé à l'abeille et à l'araignée, puisque lui seul conçoit le produit de son travail dans son esprit et « *qu'il réalise du même coup son propre but dont il a conscience* » MARX, 2008, p.204), que le traducteur convoque « l'œuvre » à la place du « travail » qui lui est sinon toujours préféré, et ce pour traduire toujours les mêmes dérivés de *Arbeit*¹⁰. C'est d'autant plus significatif que la traduction de Roy a été profondément amendée par Marx lui-même¹¹. Or, pour Arendt, qui ne fait pas mention de la traduction française qui mobilise le vocable « œuvre », Marx emploie à ce moment précis du Capital le mot travail, avec la racine « *arbeit* », pour qualifier l'œuvre. Dans ce passage, pointé par Arendt comme celui où Marx fait déborder sa conception du travail vers l'œuvre (où il commet l'erreur, pour elle, de les confondre), la traduction française subtilise le mot œuvre au mot travail, et d'une certaine manière, confirme involontairement l'intuition arendtienne.

Cette confusion chez Marx, bien réelle donc, pose-t-elle problème ou, à l'inverse, traduit-elle un enrichissement de la catégorie de travail, pour mieux rendre compte d'une réalité du travail qui ne saurait être dépouillée des multiples dimensions qui le composent aujourd'hui ? La réponse à cette question dépend de la clarté des catégories mobilisées.

1. Si l'on considère que le « travail » arendtien a vocation à épuiser la conception du travail dans ses détermination social-historiques modernes, alors il faut nécessairement se ranger du côté de Marx, adhérer à la définition d'un travail « multi-couche », mode de

9. Opposé aux dérivés de *Werk* qui désigne plutôt l'œuvre de l'artisan (2011, p.124)

10. Bien que nous ne sommes pas germanophones, nous avons pu constater que le terme « *Arbeitsprozesse* » dans la version originale, qui renvoie littéralement au « processus de travail », devient en français « l'œuvre », précisément à ce point où Marx distingue l'homme de l'animal, alors qu'il est le plus souvent traduit par « travail ». Il y aurait peut-être un travail intéressant à faire, d'identification des différents usages des vocables « œuvre » et « travail » par le traducteur Roy selon les moments de la version originale allemande. Dans la traduction supervisée par Jean-Pierre Lefebvre, le terme œuvre est complètement supprimé, au profit du vocable « travail » ou « procès de travail » (MARX, 1993, p.200).

11. Le travail de Roy ne lui donnait pas satisfaction et ainsi Marx a considérablement amendé la traduction de Roy au point d'en être le co-auteur revendiqué. Pour Marx la traduction française est à la fois originale et possède une valeur propre même si elle reste selon lui insatisfaisante (TÖNNIES, 2012, p.77 et en note p.87).

socialisation, moyen de faire œuvre et de créer le monde, bref réalisation de l'homme lui-même. Il est évident que le travail comme réalité vécue ne peut être parfaitement réduit à la catégorie arendtienne de travail.

2. Si au contraire, on considère le « travail » arendtien pour ce qu'il est, c'est-à-dire n'ayant aucune prétention à caractériser le travail dans ses déterminités social-historiques, et si par ailleurs on ne confond pas chez Marx ce qui relève de la critique et de l'affirmation, alors la confusion chez Marx devient problématique en ce qu'elle révèle la confusion propre à la modernité entre travail et œuvre, c'est-à-dire la sujétion de l'œuvre au travail.

Dans le second cas, on peut affirmer sans contredire ni les catégories arendtiennes ni celles de Marx que le travail valorisé, c'est-à-dire le travail de Marx comme catégorie duale concrète/abstraite, peut mobiliser trois registres d'activités arendtiens : le travail, l'œuvre et même l'action. Ce faisant, nous imbriquons deux registres catégoriels : l'un transhistorique, celui de Arendt, l'autre social-historique, celui de Marx. Si Arendt pense le travail comme une catégorie humaine générique, étant elle-même une modalité particulière de l'activité (*vita activa*), c'est en revanche du travail sous le capitalisme dont Marx parle le plus souvent (cf. la citation de Postone page 62 : Marx, dans « Le Capital », n'a pas de point de vue extérieur à son objet). Leur consensus sur l'existence d'un travail transhistorique fait donc place à deux analyses ne se situant pas sur le même niveau logique, et sont donc non contradictoires de ce point de vue.

Le travail transhistorique n'est pas le travail concret

S'il ne peut y avoir de contradictions entre Arendt et Marx parce que leurs catégories ne renvoient pas à la même temporalité historique, nous pensons qu'ils tombent d'accord lorsqu'il s'agit d'appréhender un travail transhistorique, comme simple activité humaine.

Il existe chez l'une comme chez l'autre une appréciation transhistorique du travail, défini alors comme une nécessité humaine naturelle permettant la reproduction de la vie. Il y a un consensus sur ce point de l'avis de Arendt. Marx a lui aussi une définition du travail

comme catégorie physiologique transhistorique, et elle le cite d'ailleurs en ce sens¹². Pour elle, Marx est particulièrement lucide lorsqu'il assimile travail et consommation (ARENDR, 2011, p.145).

La lecture de Marx proposée par Postone permet de révéler cette définition commune du travail transhistorique chez les deux auteurs : en lisant la critique de Marx comme une critique du travail sous le capitalisme en lieu et place d'une critique du capitalisme du point de vue du travail, il considère *de fait* le travail comme catégorie humaine transhistorique et indépassable, dont la forme et le rôle de médiation sociale sous le capitalisme (comme constitutif de la valeur) doit être critiquée. Alors que les lectures traditionnelles de Marx pensent le *travail sous le capitalisme, c'est-à-dire le travail-emploi* comme transhistorique et pouvant constituer la base d'une émancipation, la lecture de Postone permet de rappeler que le travail sous le capitalisme est particulier, historiquement déterminé, une mise en forme socialement particulière d'une catégorie nécessairement transhistorique. Ainsi, le travail dont Marx parle est le travail particulier du capitalisme et pas le travail transhistorique dont il reconnaît par ailleurs l'existence.

A ce point de la démonstration, la différence entre critique de la valeur et marxisme traditionnel peut sembler ténue : tous deux sont d'accord au fond pour distinguer deux catégories désignées comme travail, l'une socialement et historiquement déterminée, l'autre générique, humaine. De ce point de vue, rien ne les distingue quant au sens du dépassement du capitalisme : un nouvel agencement de traits permanents de la vie humaine. C'est exactement ce type d'analyse que formule J. Fracchia. Pour lui, contrairement à ce que Postone semble affirmer, il ne se débarrasserait jamais de fondements anhistoriques, transcendants les déterminités capitalistes (FRACCHIA, 2004)¹³. Fracchia propose de distinguer chez Marx des catégories transhistoriques abstraites, telles que valeur d'usage, travail concret, richesse matérielle, paupérisation, essentielles à la construction de catégories abstraites historiquement spécifiques, telles que valeur d'échange et travail abstrait (*ibid.*, p.128-129)¹⁴.

12. le travail est « *le métabolisme de l'homme avec la nature* » (Marx, cité dans ARENDR, 2011, p.145)

13. « *For example, Postone is able to criticise the specifically capitalist constitution of labour as abstract labour, and of material wealth as value, only through the deployment of categories that transcend the boundaries of capitalism (such as concrete labour, use-value and material wealth).* ». (FRACCHIA, 2004, p.127)

14. Par ailleurs il indique : « *Thus, Postone correctly and effectively uses transhistorical (though not onto-*

À tort ou à raison d'un point de vue marxologique (et peu importe ici), l'analyse de Postone, et plus largement de la critique de la valeur, est tout autre. Pour eux le travail transhistorique ne coïncide pas avec la catégorie marxienne de travail concret, qui n'est que le pendant de celle de travail abstrait : alors que l'idée de travail transhistorique renvoie au processus nécessaire de reproduction de la vie, le travail concret renvoie chez Marx uniquement au processus concret du travail subsumé sous la valeur. Le travail « concret » de Marx est donc une catégorie liée au capitalisme, historiquement déterminée. En effet, les processus concrets de travail dans d'autres contextes sociaux prendront des formes concrètes distinctes, marquées par d'autres formes de médiations sociales que celles qui prévalent sous le capitalisme ¹⁵. Ainsi, selon Jappe :

« Le concept de travail concret est lui-même une abstraction, parce qu'on y sépare, dans l'espace et dans le temps, une certaine forme d'activité du champ entier des activités humaines : la consommation, le jeu et l'amusement, le rituel, la participation aux affaires communes, etc. » (JAPPE, 2003, p.119)

En un sens, Fracchia a raison de pointer cette question de ce qui demeure transhistorique dans l'analyse de Postone. Car, si la critique de la valeur rappelle effectivement que travail concret et travail abstrait ne sont que les deux composantes du travail-emploi, du travail subsumé sous la valeur, et que donc en un sens, la dimension abstraite du travail détermine sa dimension concrète, Postone montre, à la fin de son ouvrage, un relâchement de ses propres hypothèses :

logical) categories, but his methodological discussion denies such categories any validity. The problem is that, while Postone rightly insists on the historical specificity of Marx's categories, he never addresses the question of how such historically specific categories are constructed. Do they emerge simply from the critical observation of a specific socio-economic form? Or is transhistorical reflection required in order to determine what is specific to each discrete socio-economic form? » (FRACCHIA, 2004, p.127).

Plus loin : « *I contend that Marx (and Postone, too, in his analytical practice) rejected the mutually exclusive choice of transhistorically ontological versus historically specific categories, and developed, instead, transhistorically abstract categories as the foundation for the construction of historically specific categories » (ibid., p.128).*

La communion entre Arendt et Marx autour de l'idée qu'une catégorie transhistorique, le travail comme condition humaine, prend une forme historiquement spécifique dans la modernité, se trouve confirmée si l'on accepte la proposition de Fracchia (d'une base corporelle de laquelle Marx déduirait ses catégories transhistoriques abstraites) :

« *These transhistorically abstract categories play a crucial role in the critique of social form : they provide a normative standpoint for the critique [...] and for the development of alternative visions of social organisation... [Marx] have been derived them from a third -transhistorically and abstractly conceived- category, namely : the 'corporeal organisation of human beings' or the human body, which, as Marx insisted in the German Ideology, 'is the first fact to be established' for historical theory » (ibid., p.128).*

15. Postone par exemple, à la fin de TTDS écrit « *Pour Marx [...] une certaine forme de travail concret, de quelque façon qu'elle soit déterminée, est nécessaire pour médiatiser les relations matérielles entre les hommes et la nature, et, partant, pour maintenir la vie en société. Selon Marx, une activité de ce type est une condition nécessaire à l'existence dans toutes les formes de société » (POSTONE, 2009, p.557).*

il imagine bien un travail concret dénué de sa dimension abstraite, mais avec des formes malgré tout proches de celles déployées sous le capitalisme. En effet, ce travail concret doit, selon lui, garantir des niveaux de productivité équivalents à ceux atteints grâce au système de la valeur, mais non plus dirigés par la sur-valeur et la dialectique capitaliste des dimensions concrètes et abstraites, mais par l'utilité sociale.

Pour nous la mise à distance de Arendt par les marxistes repose donc essentiellement sur une incompréhension des deux auteurs qui conduit à analyser la première au prisme des catégories du second et inversement, quand la rigueur logique amène à placer sur deux plans les deux schémas catégoriels proposés. Il faut également reconnaître que Arendt elle-même est tombée dans cette confusion, et a souvent adopté une lecture de Marx sans conscience de ce que Postone appelle son mode de présentation « *rigoureusement immanent* » : de ce fait, elle adresse une critique, qui, quoique légitime, s'adresse aux marxistes (eux-même piégés dans le cadre que Marx prétend critiquer) bien plus qu'à Marx. C'est donc au-delà de cette incompréhension mutuelle que nous pourrions faire émerger des points de consensus. Ainsi nous faisons nôtre cette analyse :

« Arendt prend Marx au sérieux mais [...] elle reste prisonnière d'une lecture marxiste assez orthodoxe qui la conduit souvent à attaquer Marx là où elle est, de fait, d'accord avec lui » (COLLIN, 2001).

Ainsi il y a bien chez Marx comme chez Postone, mais au fond comme chez tous les auteurs (inévitavelmente), une appréciation transhistorique du travail qui coexiste avec celle, sociale-historique du travail-emploi. Toutefois le travail social-historique, c'est le travail concret et le travail abstrait tout à la fois, et le travail transhistorique n'est pas le travail concret du capitalisme. S'il s'agit bien d'une dimension concrète, elle est non-déterminée par la dimension abstraite telle qu'elle est constituée dans le système de la valeur.

b . Vers un consensus « historiciste » entre Arendt et Marx

Or, si les catégories de l'un et de l'autre doivent bien être cantonnées dans cette division transhistorique/social-historique, cela ne signifie par que la première n'ait rien à dire sur le travail dans la modernité, ni que le second ne possède pas lui-même une définition du travail

transhistorique. En effet il y a bien chez Arendt une analyse historique du travail, bien que cette analyse se fonde sur une catégorie qui dépasse les spécificités historiques. En fait cela prend la forme d'une interrogation quand à la place du travail dans la modernité, en rupture avec son statut dans les sociétés pré-modernes où le travail était méprisé, relégué au dernier rang des esclaves ou des serfs.

En miroir des erreurs de lecture de Marx par Arendt, il y a eu beaucoup de confusions parmi les lecteurs de Arendt, surtout chez ceux qui ont voulu, en la critiquant, réhabiliter Marx. Par exemple, Harribey peut affirmer : « *Arendt reprend la coupure entre **le travail tel qu'il existe dans la société moderne, qui est essentiellement contraint et hétéronome** et qui correspond à l'activité productive, et l'œuvre* » (HARRIBEY, 1998, p.6, souligné par nous) ; on constate que la définition du travail par Arendt est mal comprise : à aucun moment en effet Arendt ne distingue de l'œuvre le travail « moderne », elle distingue l'œuvre du travail tout court, comme catégorie générique. Plus loin Harribey confirme l'inversion qu'il fait des catégories arendtiennes : « *Si Arendt a raison, le point de savoir si le travail est une catégorie anthropologique ou historique est définitivement et exclusivement tranché en faveur du second aspect* » (1998, p.6).

Sobel et Dissekamp vont encore plus loin puisqu'ils placent Arendt sur le plan des catégories marxiennes ; ils opèrent un glissement entre les catégories marxiennes et arendtiennes (DISSELKAMP et SOBEL, 2012). Citant Arendt, Sobel affirme par ailleurs que, « *envisagé en dehors de tout rapport social, en particulier du rapport capital-travail, le concept marxien de travail vivant se transforme chez Arendt en un métabolisme entre l'homme et la nature, activité dans laquelle l'homme n'est ni au monde, ni aux autres hommes, seul avec son corps face à la nécessité de rester en vie* » (SOBEL, 2012, p.211 ; le même point de vue est défendu dans DISSELKAMP et SOBEL, 2012, §27). Les deux schémas catégoriels sont mis sur le même plan, ce qui conduit nécessairement à rejeter les propositions de Arendt. Plus loin, Sobel insiste encore lorsqu'il énonce que « *le concept de force de travail de Marx est beaucoup plus complexe que sa caricature Arendtienne* » (SOBEL, 2012, p.211), considérant que Arendt se propose de redéfinir le concept marxien de force de travail.

R. Salais nous donne un autre exemple de cette confusion commune, entre catégories social-

historiques et catégories anthropologiques :

« Non parce que le travail se limite à l'ordre de la nécessité, comme le pensait Hannah Arendt, mais parce qu'il relève aussi et en même temps de l'œuvre créatrice et du politique, autrement dit de la liberté, de l'engagement et de l'accomplissement de soi, même si ces dimensions sont inégalement présentes selon les travaux. » (SALAIS, 2009)

Là encore il y a une confusion entre le schéma catégoriel arendtien et les frontières institutionnelles contemporaines : le terme générique de travail est employé pour nommer le travail en tant que reproduction de la vie et non pas pour nommer le travail en tant que travail-emploi.

Arendt ne tranche pas cette question car elle ne confond jamais le travail comme activité humaine fondamentale et le travail comme travail-emploi. Elle analyse bien plutôt la modernité comme une configuration particulière des trois composantes de la condition humaine. Ainsi, l'époque moderne se caractérise par une hiérarchie spécifique entre action, œuvre et travail, marquée précisément par la domination du travail comme catégorie générique. Le travail, catégorie transhistorique, joue un rôle spécifique dans la modernité, que Arendt peint en « *société de travail* », marquée par le « *triomphe de l'animal laborans* ».

Expliquons-nous. D. Méda et F. Gollain distinguent les approches qu'elles qualifient « *d'historiciste* » et « *d'essentialiste* » du travail (GOLLAIN, 2000) : les tenants d'une vision essentialiste sont alors caractérisés comme conférant au travail sous le capitalisme une valeur transhistorique (ils essentialisent le travail-emploi), tandis que les tenants d'une vision historiciste confèrent (à la suite de Arendt notamment) seulement au travail comme condition humaine une valeur transhistorique, anthropologique. Pour ces derniers il y a effectivement une rupture historique, au moment où le concept de travail est inventé dans sa forme capitaliste et où il se généralise. Il y a une « *invention du travail* » au sens où c'est une forme radicalement nouvelle du travail qui va apparaître avec le capitalisme, une forme spécifiquement capitaliste et faussement confondue au travail transhistorique. Les ambiguïtés de Marx dont nous avons fait mention plus haut ont contribué à cette assimilation entre spécificité capitaliste et vérité transhistorique, et l'apport de Postone permet ainsi de lire un « nouveau » Marx qui se range alors clairement du côté « *historiciste* », avec Arendt, Gorz et Méda. D'ailleurs, comme le note A. Artous, Marx, dans son Introduction de 1857, donne les clés

d'une compréhension historiciste en montrant que les catégories capitalistes, tant abstraites et intemporelles qu'elles soient, ne valent que pour ce système particulier où elles possèdent une correspondance concrète (ARTOUS, 2003). Cela vaut pour le travail subsumé sous la valeur, dans ses dimensions abstraite (comme accès à la totalité sociale capitaliste) et concrète (qui en découle logiquement). Ainsi, les historicistes contestent au travail comme travail-emploi toute universalité, tout rapport avec l'humanité anhistorique :

« Le travail n'est pas ce moyen, existant de toute éternité, dont l'humanité souffrante à héritée à la sortie du Paradis, ce moyen naturel qui nous sert simplement à satisfaire nos besoins, tout aussi naturels. » (MÉDA, 2010a, p.27)

Cette citation n'est pas en contradiction avec Arendt, que Méda cite par ailleurs, sous réserve de bien distinguer les usages du mot travail : ici Méda emploie le mot travail pour désigner une spécificité social-historique, quand Arendt parle du travail comme ce principe humain naturel que Méda ne nomme pas. De la même manière que les autres historicistes, ceux qui parlent d'invention du travail, Méda emploie le mot simple, c'est-à-dire avec ses ambiguïtés de sens, justement parce que le travail social-historique se distingue entre autre par l'amalgame qu'il opère entre ces niveaux multiples¹⁶.

Ce que Arendt cherche à identifier, c'est l'universalité du travail comme reproduction de la vie et non pas l'universalité du « travail-emploi » comme reproduction de la vie. En revanche son analyse de la modernité, à laquelle est associée une reconfiguration entre travail, œuvre et activité, rejoint l'analyse de Marx sur les spécificités social-historiques du capitalisme. Au point que ce que Marx appelle le capitalisme, c'est ce que Arendt appelle la modernité ; nous reprenons les mots de D. Collin : « *s'il y a destruction des structures traditionnelles de l'activité, c'est la conséquence du développement du mode de production capitaliste et c'est Marx qui, le premier, en a donné une analyse historique précise* » (COLLIN, 2001).

Par leur capacité à concevoir la mise en forme historiquement déterminée d'une réalité hu-

16. Harribey, très critique contre les *historicistes* semble pourtant tomber d'accord avec Méda, alors qu'il cherche justement à contrer la logique de sa supposée thèse de la fin du travail :

« *Nous dirons donc que le travail en tant que fraction de la vie humaine affectée à la recherche ou la production de subsistance est de nature anthropologique, mais que le travail en tant que rapport social est de nature historique, ainsi que la représentation du travail et la relation établie entre travail et statut social qui ne sont ni universelles ni immuables* » (HARRIBEY, 1998, p.10)

La fracture intervient, selon lui, lorsqu'il s'agit de trier les caractères du travail moderne entre invariants anthropologiques et spécificités social-historiques.

maine générique, Marx comme Arendt posent les bases d'une analyse critique du travail dans le capitalisme contemporain. Cela implique de comprendre la tendance à l'essentialisation des dimensions social-historiques, ce qui nous permettra de construire une analyse critique de l'injonction au retour à l'emploi portée par le dispositif RSA et, plus largement de spécifier et le lien social capitaliste fondé sur le travail-emploi.

c . Une tendance à l'essentialisation du social-historique

Il y a donc quelque chose de commun entre la description faite par Arendt de la société de travail et la définition marxienne du travail abstrait comme fonction sociale. Dans les deux cas on considère la place centrale du travail comme un élément structurant notre vie sociale. Cela a toute son importance pour comprendre la nécessité du retour au travail mise en scène par le RSA.

Ainsi, nous voudrions ici donner les éléments qui nous permettront de comprendre cette nécessité sociale du travail. Pour cela il nous semble nécessaire de revenir sur l'émergence du social dans l'espace public et comment cela a contribué à faire de la reproduction de la vie la seule activité socialement légitimée. Dans un second temps nous reviendrons plus largement sur la confusion, entre nécessités naturelle et sociale, qui en découle.

Vie publique, social et travail abstrait : la construction d'une nécessité du retour à l'emploi

Il existe une critique de Arendt qui pointe sa volonté de circonscrire l'*oïkos* dans l'espace privé, ceci afin de ne pas polluer les autres dimensions de la *vita activa* (SOBEL et DISSELKAMP, 2011 ; DISSELKAMP et SOBEL, 2012) : au contraire pour ces critiques, le social (au sens de Arendt) doit être au cœur de l'espace public et ce davantage encore qu'il ne l'est aujourd'hui. Cette critique ne nous semble pas fondée, et montrer pourquoi nous permettra de comprendre mieux le lien que le RSA noue entre ses bénéficiaires et l'emploi.

Dans son rapport pour le Conseil d'Analyse Économique publié en 2000, J. Pisani-Ferry débute la partie intitulée « plein-emploi et contrat social » par ces mots :

« En 1958, dans *”La condition de l’homme moderne”*, Hannah Arendt envisageait *”la perspective d’une société de travailleurs sans travail, c’est-à-dire privés de la seule activité qui leur reste”*, avant d’ajouter *”on ne peut rien imaginer de pire”*. Le sous-emploi de masse que nous avons connu depuis vingt ans, et les effets sociaux qu’il a peu à peu déployés, ont montré toute la portée de cette prédiction. » (ARENDR, 2011, p.38 cité dans PISANI-FERRY, 2000, p.59).

Cet usage de Arendt dans un plaidoyer aussi vibrant pour le plein-emploi que celui que nous propose Pisani-Ferry témoigne de l’incompréhension totale de la catégorie de travail mobilisée par Arendt et de ce que signifie pour elle une « *société de travailleur* ».

L’analyse catégorielle proposée par Arendt vise à rendre compte des bouleversements qui ont eu lieu dans la *vita activa*, le renversement de la hiérarchie entre l’action, l’oeuvre et le travail. La société de travail est un moment dans lequel le travail est devenu dominant et supplante l’oeuvre et l’action. Le problème pour elle n’est pas le chômage, le désœuvrement, l’exclusion du travail : c’est cette domination du travail en elle-même. Cela ne signifie pas que tous les hommes, ou que la majorité des hommes, sont ouvriers et se consacrent directement par leur travail à la production de biens de consommation, à la reproduction de la vie. Cela signifie que tous les hommes « *considèrent leur activité, quelle qu’elle soit, essentiellement comme un moyen de gagner leur vie et celle de leurs familles* » (ARENDR, 2011, p.86). C’est en tant que reproduction de la vie que l’activité est reconnue dans l’espace public.

C’est le travail comme médiation sociale, abstrait de ses déterminités concrètes, de sa mise en oeuvre concrète comme de son produit concret, qui permet cette restriction de l’activité comme un moyen de gagner sa vie ; Arendt l’affirme de manière explicite : ce n’est pas le produit du travail et son usage réel dans la reproduction de la vie qui est déterminant, mais le fait que toutes les activités deviennent un travail, un échange dans le but de reproduire sa vie et de reproduire collectivement la vie¹⁷. De là la confusion entre les formes modernes -capitalistes- du travail-emploi et la nécessité apparemment naturelle du travail en

17. « *Dans cette société qui est égalitaire, car c’est ainsi que le travail fait vivre ensemble les hommes, il ne reste plus de classe, plus d’aristocratie politique ou spirituelle, qui puisse provoquer une restauration des autres facultés de l’homme. Même les présidents, les rois, les premiers ministres voient dans leurs fonctions des emplois nécessaires à la vie de la société, et parmi les intellectuels il ne reste que quelques solitaires pour considérer ce qu’ils font comme des oeuvres et non comme des moyens de gagner leur vie* » (ARENDR, 2011, p.38).

général.

De la même manière, la substitution du social à la politique théorisée par Arendt ne doit pas être mal comprise. Il ne s'agit pas de dire que la politique est de plus en plus, voire exclusivement concernée par des sujets, des thématiques « sociales ». L'antiquité grecque évoquée longuement par Arendt ne s'interdisait pas d'aborder, par exemple, la question de l'esclavage, de sa régulation et de ses principes dans l'espace politique. Selon elle, le politique se distingue du social en ce que ses parties prenantes ne sont pas soumises au règne de la nécessité, que donc y règne une forme de liberté autorisant l'action et la parole. Au contraire avec la domination du social sur l'espace public, le « comportement » remplace l'action (un comportement normalisé et fonctionnel), et se substitue à la subjectivité, à l'individualité, une égalité impersonnelle. Les distinctions, les différences, sont alors limitées à l'espace privé : dans l'espace public il n'y a que des égaux aux comportements normés sans possibilité de se définir soi-même par une spontanéité et une subjectivité propres à l'action (*ibid.*, pp.81-82).

Nous pourrions opposer à Arendt et à Postone le constat que nous ne sommes pas simplement dans une société de travail, dominée par la centralité du travail, mais dans une société salariale dans laquelle la rapport entre travail et capital a été régulé dans un rapport de force permettant le dépassement de la domination du travail dans la conquête d'un statut social. Arendt, comme Postone, s'attardent sur la question du « mouvement ouvrier » (*ibid.*, pp.274-282), de la constitution de l'état social (POSTONE, 2013, pp.22-25) ou du mouvement social plus généralement (POSTONE, 2009, pp.63-66)¹⁸. Pour Arendt le mouvement ouvrier s'est coupé de toute potentialité subversive, et donc politique, dès l'instant où ses membres

18. Gorz le fait également, sur un mode similaire. Il propose en effet une critique du mouvement ouvrier : « Mais l'aspect le plus important, du point de vue de la société, celui qui justifie qu'on parle de société capitaliste, est encore ailleurs : le travail traité comme une marchandise, l'emploi, rend le travail structurellement homogène au capital. De même que le but déterminant du capital n'est pas le produit que l'entreprise met sur le marché mais le profit que sa vente permettra de réaliser, de même, le but déterminant du salarié n'est pas ce qu'il produit mais le salaire que son activité productive lui rapporte. Travail et capital sont fondamentalement complices par leur antagonisme pour autant que « gagner de l'argent » est leur but déterminant. Aux yeux du capital, la nature de la production importe moins que sa rentabilité ; aux yeux du travailleur, elle importe moins que les emplois qu'elle crée et les salaires qu'elle distribue. Pour l'un et pour l'autre, ce qui est produit importe peu, pourvu que cela rapporte. L'un et l'autre sont consciemment ou non au service de la valorisation du capital.

C'est pourquoi le mouvement ouvrier et le syndicalisme ne sont anticapitalistes que pour autant qu'ils mettent en question non seulement le niveau des salaires et les conditions de travail, mais les finalités de la production, la forme marchandise du travail qui la réalise. » (GORZ, 2011, p. ?)

n'ont plus agi qu'en tant qu'acteurs économiques, qu'en tant que travailleurs. L'antagonisme potentiellement fertile posé par les premiers pas du mouvement ouvrier, alors véritablement utopique, complètement subversif, contestant l'ordre social dans son ensemble, s'est résolu dès que les revendications sont devenues « sociales », c'est-à-dire portées dans l'espace social non-politique et axées sur les conditions de travail. De la même manière, mais dans des termes différents, Postone conteste au mouvement social, pour autant qu'il est fondé sur la position sociale de travailleur, donc pour autant qu'il est fondé sur le rapport avec le capital, la capacité à être *politique* au sens arendtien :

« [...] il n'y a pas de continuité linéaire entre les revendications et les conceptions de la classe ouvrière se constituant et s'affirmant elle-même historiquement, et les besoins, les revendications et les conceptions qui renvoient au-delà du capitalisme. Toutes ces choses -qui peuvent inclure le besoin d'une activité permettant la réalisation de soi par exemple- ne se limiteraient pas à la sphère de la consommation et aux problèmes de justice distributive, mais mettraient en question la nature du travail et la structure des contraintes objectives qui caractérisent le capitalisme. » (POSTONE, 2009, p.64)

Ainsi, l'erreur consiste selon nous à voir derrière l'émergence du social une utilisation du rapport capital-travail pour la construction d'un espace politique partagé entre égaux¹⁹, et ne pas voir la concentration, la réduction, de l'enjeu politique sur la régulation de la relation capital-travail, relation non réductible au salariat. La construction d'une « *propriété sociale* » (Robert Castel cité dans DISSELKAMP et SOBEL, 2012) ou d'une « *citoyenneté sociale* » (CASTEL, 2009 ; CASTEL, 2007 ; CASTEL, 2008), en appui sur la codification du rapport travail-capital en salariat, n'est pas la construction d'une possibilité d'émancipation, de subversion, de subjectivisation de l'individu travailleur. C'est l'emprisonnement des identités dans la valorisation de la force de travail par le capital ; et c'est parce que je ne peux exister pour les autres qu'en tant que travailleur, que la politique disparaît au profit du social.

Cela nous apparaît d'autant plus fortement que notre perspective est celle des bénéficiaires du RSA privés de travail ou « inactifs ». Il nous semble que leur mode d'existence sociale contraint rend compte de la perte que constitue la dissolution des identités dans le travail et la domination du social sur le politique. Plus encore, l'injonction au retour à l'emploi, l'incitation, les droits et devoirs, manifestent cet assujettissement moderne de l'espace public au

19. C'est ce que décrit R. Castel quand il parle de « *citoyenneté sociale* », conditionnée non seulement par un minimum de ressources nécessaire, mais aussi par l'accès à un certain nombre de droits (CASTEL, 2008, §6) qui, ensemble, permettent la constitution d'une « *société de semblables* » (*ibid.*, §20).

social : pour y accéder il faut être travailleur.

Dans cette perspective, le fonctionnement « *collectif* » du rapport salarial, construit sur l'existence d'une protection sociale et sur la généralisation de droits sociaux fondés sur la participation au travail social, ne peut être le « *fondement d'une émancipation du monde du travail* » (DISSELKAMP et SOBEL, 2012, §§46-47). Outre qu'il y ait contradiction dans les termes, cette posture nie les possibilités d'émancipation et de subversion des « *abstractions réelles* » au sens de Vincent. Le politique, au sens plein du terme, ne se fixe pas comme objet « *les limites de la politique démocratique engendrées par une exploitation et une inégalité ayant un fondement systémique* » mais il s'attache plutôt à « *dépasser les contraintes structurelles déterminées qui pèsent sur l'action, élargissant ainsi le royaume de la contingence historique* » (POSTONE, 2013, p.24). Cela conduit à élargir « *l'horizon de la politique* » (*ibid.*, p.24), et on perçoit bien en quoi elle se rapproche de la critique du « *social* » par Arendt.

Le droit au RSA, s'il est pensé comme l'amortisseur d'accidents dans les parcours professionnels, s'il est pensé comme un moyen de ré-affirmer la norme du travail-emploi par l'accompagnement ou l'incitation, comme un moyen de maintenir les bénéficiaires dans le processus de valorisation *via* le travail ou la consommation, ne peut être conçu comme l'instrument d'une liberté ou d'une émancipation pour les bénéficiaires.

Des catégories abstraites et de leurs formes phénoménales : vers les catégories formelles du RSA

Nous parvenons donc à un consensus autour de cette idée de « *société de travailleurs* » dans laquelle le travail joue ce rôle si particulier, caractéristique du capitalisme et, partant, de notre modernité. Qu'est-ce qui fait tenir ensemble ces « *travailleurs* » dans une société gouvernée par des abstractions ? C'est que les catégories du capitalisme identifiées par Marx ne sont pas seulement abstraites, elles sont également réellement en mouvement dans la vie sociale. Nous avons vu comment Vincent définit les abstractions réelles (page 61). Il s'en suit que :

« C'est en fonction des impératifs de la valorisation que les hommes orientent leurs efforts, ils trouvent en eux des cadres pour leurs interactions, des indicateurs pour leurs

comportements et des obstacles objectifs à leur propre arbitraire. » (VINCENT, 1987, p.77)

Cette domination réelle des catégories de travail et de valeur repose sur la tendance du capitalisme à faire passer pour naturel des dimensions qui lui sont propres, historiquement et socialement déterminées. Ainsi pour Postone l'objet de la critique est de rendre aux formes sociales qui paraissent naturelles leur caractère historiquement déterminé, et donc, en d'autres termes, « *de découvrir une forme historiquement spécifique de réalité sociale derrière la travail humain abstrait en tant que catégorie de l'essence* », c'est-à-dire en tant que commun à tous les travaux déterminés (POSTONE, 2009).

C'est parce que Postone met en évidence la caractère immanent de la critique de Marx qu'il parvient à démontrer pourquoi le capitalisme jette un voile de naturalité devant ses déterminations social-historiques. Dit autrement, si Marx assimile le travail abstrait au travail physiologique en général, c'est parce que le capitalisme tend à confondre en apparence le travail comme constituant des rapports sociaux, comme synthèse sociale, et le travail comme dépense de force de travail générique. Ceci apparaît dès lors qu'est rétablie la perspective critique de Marx et que l'on détermine historiquement et socialement les ontologies sociales qui, sinon semblent transhistoriques. Ce faisant, on peut observer et comprendre que le « *rôle spécifique du travail sous le capitalisme* », c'est-à-dire le travail abstrait, « *s'exprime nécessairement sous des formes phénoménales qui sont les objectivations du travail en tant qu'activité productive* » (Postone, 2009, p.248).

La nécessité naturelle du travail comme reproduction de la vie est le support de la nécessité sociale du travail comme mode d'existence aux autres, et cela est possible parce que la reproduction de la vie est enfermée dans le travail social capitaliste, dans l'échange entre force de travail et capital (nous y reviendrons dans le chapitre 2, page 143).

Bref, le RSA lui-même doit être pensé comme une manifestation du mode de synthèse sociale capitaliste. En fait, les interventions de l'État, qu'elles consistent en la fixation de règles du jeu ou en la mise en place de politiques « substantielles », si elles peuvent aller à l'encontre à court-terme de la valorisation capitaliste, en sont en fait la justification, et proposent une adaptation à sa nécessité apparemment naturelle. Ainsi la puissance publique « *s'affirme comme conciliation rationnelle des contraintes naturelles de la valeur (les*

lois de l'économie) et des besoins humains » (VINCENT, 1987, p.114). L'État, et particulièrement l'État social est l'institution par excellence qui opère une « légitimation » étant entendue comme « la création d'un ensemble de normes et de valeurs qui elles-mêmes influencent la représentation de la réalité dont disposent les acteurs » (DELORME, 2010, p.185).

Le débat, quant à la naturalisation des catégories capitalistes prend alors toute son importance puisque il s'agit de déceler derrière la naturalité apparente des mobiles, des fins et des catégories formelles du RSA, ce que ces formes ont de spécifique et de non-universel. Il nous reste donc à déployer notre critique sur les formes du RSA : l'injonction au retour au travail, le système de droits et devoirs et la contractualisation afférents, l'incitation financière au travail, le monopole du travail comme stratégie de réduction de la pauvreté.

B . Les catégories formelles du RSA : la mise en scène de la nécessité du travail

Ce premier cadrage théorique nous fournit déjà un certain nombre de clés pour appréhender avec justesse le RSA. Dans ce contexte théorique, le travail ne peut plus être une catégorie universelle et générale : nous avons en effet distingué longuement ce qui distingue le travail comme processus naturel, et donc physiologique, dont la fonction unique est la reproduction de la vie, du travail comme fondement de la valeur sous le capitalisme, caractérisé par une fonction sociale spécifique et centrale de médiateur des rapports sociaux.

Nous avons montré également comment à un niveau logique-abstrait ces deux dimensions du travail sont amenées à se confondre et comment on peut penser l'impact réel de cette confusion sur les institutions, les normes et les pratiques du capitalisme contemporain. Nous pensons ainsi que le travail-emploi comme catégorie institutionnelle, formelle, porteuse de confusions entre les diverses catégories de travail, revêt nécessairement le caractère d'une nécessité elle-même générale et porteuse de confusion.

C'est pourquoi nous allons maintenant dépendre le RSA comme une mise en scène, une formalisation, de cette nécessité du travail. Nous nous inscrivons alors dans la continuité

du travail théorique abstrait proposé par Postone, après l'avoir enrichie des catégories générales de Arendt ; Postone appelle en effet à la réalisation d'une « *étude s'appuyant sur cette interprétation [interprétation basée sur les catégories initiales de Marx, qui débouche sur sa dynamique contradictoire...]* » qui « *fonderait socialement et spécifierait historiquement ces institutions et ces organisations. Ce faisant, elle fournirait la base permettant de distinguer les mécanismes économiques et administratifs qui sont liés à la forme-capital, de ceux qui resteraient nécessaires malgré l'abolition du capital* » (POSTONE, 2009, p.422).

Nous nous inscrivons précisément dans ce champ d'investigation.

Nous le verrons dans cette section, ce point de vue nous permettra de montrer comment le RSA pose le « travail-emploi » comme horizon indépassable pour ses bénéficiaires.

Nous commencerons par décrire le RSA, ses caractéristiques et son fonctionnement. Cette description sera construite autour de la remise en question du RSA comme dispositif innovant. Cette mise en scène de l'innovation s'est portée sur deux aspects principaux du dispositif, premièrement la démarche censément expérimentale qui a précédé sa mise en place définitive, secondement le barème et sa vocation à maintenir une incitation financière au travail pérenne.

Si ces deux aspects peuvent effectivement être considérés comme des « innovations de forme » dans le contexte français, nous verrons dans un second temps que, sur le fond, le RSA poursuit des objectifs tout à fait conservateurs du point de vue de la valeur et de la fonction sociale du travail sous le capitalisme. Ainsi, le RSA construit des catégories formelles de bénéficiaires aux contours traditionnels, chargées des normes de la valorisation. Nous identifierons notamment comment le RSA substitue, pour les bénéficiaires de minima sociaux, le « quasi-chômage » en lieu et place de l'inactivité, catégorie dont il souligne les contours, et ce faisant qu'il tend à supprimer.

B. 1 . Le RSA, un dispositif novateur sur la forme

Le RSA se distingue d'abord par deux de ses aspects qui ont été défendus comme innovants, au moment de sa mise en place : d'abord le RSA a été précédé d'une phase d'expéri-

mentation, ceci dans le but d'ajuster ses paramètres définitifs et de vérifier son efficacité avant sa généralisation. Ensuite le RSA devait constituer une rupture dans l'histoire des minima sociaux français en éliminant les effets de seuil liés à la reprise d'emploi. Même si cette rupture a pu être portée par deux grands types de justifications, nous le verrons, c'est l'incitation au retour à l'emploi qui a constitué l'argument central du RSA.

a . La vocation incitative du barème et de l'accompagnement

La caractéristique majeure du RSA, à la fois en tant que proposition dans le débat « politique » et en tant que dispositif social, est sa volonté incitative. Ce dispositif réunit bien, en effet, les trois caractéristiques d'un droit incitatif (LECLERC et SACHS, 2015, §14) : l'existence d'une norme extrajuridique finalisée qui constitue un objectif en vue duquel le dispositif est paramétré (tout notre travail théorique vise justement à montrer comment le travail-emploi constitue cette norme pour le RSA), une technique d'attribution d'avantages ou de sanctions, et une vision spécifique des acteurs comme étant mus par leur seul intérêt financier particulier (*« l'individu visé par la règle est réputé se comporter comme un agent économique rationnel »* (ibid., §27)).

Cela caractérise le passage à un mode d'action publique vise à gouverner les conduites et à manipuler l'intérêt supposé des publics visés. Pour reprendre les mots de Gori :

« Nous passons de l'homme conçu comme un sujet de droit (une bonne loi produit une bonne régulation sociale) à un homme conçu comme sujet de son intérêt (on ne demande pas à un homme de renoncer à son intérêt, mais on peut prévoir son intérêt pour mieux gouverner le sujet). L'art de gouverner les conduites consiste à s'assurer la complicité active des sujets du pouvoir en vue de leur propre régulation établie et légitimée par les normes. » (GORI, 2015, p.46)

Ce genre de dispositif est, en un sens, typique de l'avènement du social en lieu et place de la politique. Dans le cadre du RSA, cette posture se traduit dans la mise en place d'une incitation monétaire au retour au travail et dans l'idée d'un accompagnement soutenu, fondé sur la contractualisation avec le bénéficiaire, et orienté principalement vers l'emploi. Nous abordons dans cette sous-section principalement l'incitation financière, et nous incluons plus largement la contractualisation dans un second temps, en présentant la catégorie nouvellement créée par le RSA de « quasi-chômeurs » (sous-section **B. 2 page 104**).

La mise en place du RSA en 2009 est l'aboutissement d'un long processus de réflexion, démarré au moins avec la mise en place du RMI, sur la question des gains monétaires du retour à l'emploi tels qu'ils sont construits par les dispositifs de transferts de revenus, qu'ils soient assurantiels ou assistanciers. Bien sûr ce débat ne s'est pas limité à la France : on pense aux États-Unis ou au Royaume-Uni qui ont mis en place des réformes fiscales dans le but de garantir un gain monétaire en cas de retour à l'emploi, respectivement en 1975 et en 1971 (MIKOL et RÉMY, 2009).

Avant l'incitation, un soutien monétaire contre la pauvreté laborieuse

Les travaux préliminaires au RSA n'ont pas mis la logique incitative en avant. Il s'agissait (1) d'éviter que les transitions vers l'emploi soient injustement pénalisées par les forts taux marginaux effectifs d'imposition (TMEI)²⁰, et (2) de lutter contre le phénomène des travailleurs pauvres, qui n'est pas nouveau mais dont l'ampleur oblige alors à une action correctrice. Dans les deux cas l'idée sous-jacente est que le travail-emploi est le seul moyen de sortir de la pauvreté.

1. Concernant la pénalisation financière du retour à l'emploi, elle était incontestable avant la mise en place du RSA. En 2009 Anne et L'Horty estimaient que pour une famille avec trois enfants à charge, bénéficiaire du RMI, il fallait travailler en moyenne 50 heures hebdomadaires au SMIC net pour voir le revenu disponible du ménage augmenter, Prime Pour l'Emploi (PPE) prise en compte (ANNE et L'HORTY, 2009, p.146). Cette « durée de

20. Le TMEI est le taux d'imposition auquel est effectivement assujéti l'euro supplémentaire gagné, tous revenus (que ce soient des revenus d'activités ou de transferts) et éventuellement d'autres avantages (comme l'accès à des tarifs préférentiels pour certains services comme les transports publics ou l'assurance santé complémentaire), et tous prélèvements (cotisations sociales, impôts sur le revenu, impôts locaux) étant pris en compte. Dans le cas des bénéficiaires de minima sociaux ce TMEI peut être potentiellement très élevé, proche de 100%, dans la mesure où en accédant à l'emploi c'est aussi un statut que l'on perd, offrant un certain nombre d'avantages (ANNE et L'HORTY, 2012 ; ANNE et L'HORTY, 2009).

Ce constat est ancien, et dès la fin des années quatre-vingt-dix des travaux empiriques ont montré que la représentation des TMEI en fonction du revenu disponible était convexe, ou en forme de « U » très aplati, avec des TMEI particulièrement forts pour les plus bas revenus, forts également mais un peu moins pour les très hauts revenus, et au plus bas pour les niveaux de revenus disponibles un peu au-dessus de la moyenne (PIKETTY, 1997 ; F. BOURGUIGNON et CHIAPPORI, 1998, dans le second papier, le constat est fait que la représentation des TMEI en fonction du revenu primaire formait un "S", ce qui est une autre manière d'exprimer le même phénomène).

réserve » était de 25 heures pour une personne seule. Ils parvenaient à ces résultats élevés en intégrant une grande diversité de droits connexes, y compris les aides sociales locales. Ainsi, dans le rapport de la commission de 2005, les auteurs s'inquiètent de cette injustice et se fixent comme objectif de « *faire en sorte que, quelle que soit la situation de départ, le produit de chaque heure travaillée puisse améliorer le revenu final de la famille en supprimant les effets de seuil* » (COMMISSION FAMILLES VULNÉRABILITÉ PAUVRETÉ, 2005, p.24). Au fond il s'agit d'un argument « *d'équité fiscale* », qui conduit à « *défendre le principe simple selon lequel la question n'est pas tant "d'inciter au travail" que de ne pas pénaliser la reprise d'emploi* » (GAUTIÉ et GUBIAN, 2000).

Toutefois cette situation était connue bien avant 2005. Ainsi, dès la mise en place du RMI²¹, un mécanisme de cumul temporaire avec le salaire était conçu (BÉRAUD, FÉRIEL et al., 2014, p.424)²², mécanisme qui s'est renforcé constamment jusqu'en 2009. Entre 1988 et 2001 les réformes de l'intéressement²³ appliquées au RMI ont contribué d'une part à accroître le revenu disponible des ménages pour un salaire donné, et d'autre part à lisser les possibles effets de seuils (HAGNERÉ et TRANNOY, 2001, p.174). Plus précisément, la période 1998-2001 semble marquer un tournant dans la prise en compte des freins financiers au retour à l'emploi (RASTIER et MAINGUENEAU, 2006), initié en 1998 avec la loi Aubry « de lutte contre les exclusions » qui assouplit et élargit les conditions de cumul entre transferts sociaux (minima ou pensions chômage) et salaire, jusqu'à la mise en place de la PPE en 2001 (HAGNERÉ et TRANNOY, 2001, voir encadré p.477).

Au final, l'intéressement appliqué au RMI permettait de cumuler intégralement le revenu d'activité et l'allocation durant trois à six mois après la reprise d'activité²⁴. Ensuite, le cumul

21. Si l'on adopte une perspective plus large, les possibilités de cumul entre revenus de transfert et revenus du travail sont encore plus anciennes puisque dès 1986 il est possible de cumuler les revenus d'une activité réduite et l'allocation chômage (JOIN-LAMBERT, 2000). L'ASS se verra également adjoindre un dispositif d'intéressement.

22. La loi n°88-1088 du 1er décembre 1988 précise : « *L'ensemble des ressources [...] est pris en compte pour l'allocation. Toutefois, certaines prestations sociales à objets spécialisés et les rémunérations tirées d'activité professionnelles ou de stage de formation qui ont commencé au cours de la période de versement de l'allocation peuvent, selon des modalités fixées par voie réglementaire, être exclues, en tout ou partie, du montant des ressources servant au calcul de l'allocation* ». Source : Legifrance.

23. L'intéressement visait à permettre un cumul temporaire entre revenu d'activité et minimum social, pour atténuer l'effet du TMEI important appliqué à la transition du non-emploi vers l'emploi.

24. Le cumul intégral intervient durant les deux premières Déclarations Trimestrielles de Ressources (DTR) après la reprise d'activités. Les DTR devant s'effectuer tous les trois mois, le cumul intégral est compris entre trois mois et six mois.

n'était plus que de 50% (seul 50% du revenu d'activité étant déduit du RMI), et ce jusqu'à 12 à 15 mois après la reprise d'activité (c'est-à-dire jusqu'à la quatrième Déclaration Trimestrielle de Revenu (D.T.R.) suivant la reprise d'activité). Plusieurs arguments peuvent justifier que le cumul ne soit que temporaire.

Ainsi, on peut considérer tout d'abord que la phase de reprise d'activité sera suivie par une hausse de la qualification et de l'expérience, donc une hausse de la probabilité de trouver par la suite un emploi mieux payé, ce qui justifie que le soutien financier ne soit que temporaire. Cette idée ne semble pas devoir s'appliquer à la plupart des transitions vers l'emploi, et c'est en partie parce que le risque de se maintenir durablement dans des emplois peu payés est fort que le RSA a été mis en place, afin de tempérer le phénomène de la pauvreté au travail. Mais surtout, le cumul temporaire se justifie par le fait que les coûts liés à la reprise d'un emploi ne sont pas permanents et interviennent à un moment donné. Ainsi, le gain au retour à l'emploi, déjà faible en raison du haut TMEI, est encore affaibli par les dépenses nécessaires à l'obtention d'un emploi (61,4% des anciens allocataires déclarent avoir fait face à des frais dans leur recherche d'emploi). Ces dépenses interviennent à un moment précis (par exemple équipement en moyens de communications, achat d'une voiture, achat de vêtements), et se résorbent peu après l'entrée en activité. Il ne serait donc pas légitime de verser de façon indéfinie une aide à la reprise de l'emploi.

Au fond, à chaque réforme de l'intéressement, la courbe du revenu disponible en fonction du salaire se rapproche davantage de celle définie finalement par le RSA, qui supprime les effets de seuil et accroît le taux de cumul. Mais plus encore que cet effet de lissage, ce qui distingue le RSA et ce qui justifie qu'on l'analyse comme l'aboutissement d'un mouvement continu, c'est la pérennité qu'il instaure dans le cumul du salaire et de l'allocation.

2. Cette spécificité du RSA en tant que soutien pérenne aux revenus d'activités est justifiée par un autre type d'arguments : la question n'est pas celle de l'incitation à l'emploi mais celle de la juste rémunération, de la pauvreté qui est jugée comme d'autant plus problématique qu'elle concerne des personnes en emploi. Ainsi, le RSA activité a été conçu comme une différence entre un salaire jugé trop bas et une norme de revenu jugée minimale. Il s'agit

d'étendre aux travailleurs la logique différentielle de l'assistance qui était celle du RMI : la puissance publique fixe un niveau de revenu disponible minimal pour un ménage et des revenus d'activités donnés, et compense pour les travailleurs qui ne parviennent pas à ce niveau. La lutte contre la pauvreté telle qu'elle est conçue par le RSA est donc strictement enchâssée dans l'accès à l'emploi ; à aucun moment la sortie de la pauvreté n'est envisagée hors de l'emploi. Le RSA s'inscrit dans une démarche de « *redistribution par l'emploi* », option qu'il faudrait préférer « *à d'autres formes de répartition du revenu* » (PISANI-FERRY, 2000, p.60). Hirsch l'exprime de manière très claire dans le « Livre Vert » ; pour lui le RSA va agir de deux manières sur la pauvreté : d'abord en complétant les bas salaires, qui sont mis en regard avec les besoins du ménage appréhendés par sa composition, ensuite en incitant au retour à l'emploi puisque « *en garantissant que le travail devient rémunérateur, [le RSA] permettra à des personnes allocataires du RMI de pouvoir reprendre du travail plus facilement qu'aujourd'hui* » (HIRSCH, 2008, p.4). Selon Hirsch, l'incitation financière permise par le RSA va faciliter le retour à l'emploi des allocataires et donc, par là, réduire la pauvreté. Cette place centrale du travail était déjà revendiquée clairement par la commission « Familles, Vulnérabilité, Pauvreté », qui indiquait dans son rapport :

« [...] nous avons pris le travail comme axe privilégié pour réduire la pauvreté des familles. La deuxième rupture proposée est de passer d'un système dans lequel on peut, soit relever de prestations d'assistance, soit entrer dans le monde de travail, sans garantie de sortir de la pauvreté, à un système permettant de combiner revenus du travail et revenus de solidarité » (COMMISSION FAMILLES VULNÉRABILITÉ PAUVRETÉ, 2005, p.8)

Sur cet enjeu de la réduction de la pauvreté, le RSA ne semble pas avoir rempli sa mission. Pour rappel, il était attendu que le RSA permette la sortie de la pauvreté pour un million de personnes (HIRSCH, 2008, p.4). Or, au niveau macro-économique le RSA n'a pas su enrayer la dynamique de hausse du taux de pauvreté pour les inactifs (hors retraités et étudiants) débutée dans les années 2000. De même pour les chômeurs au sens du BIT et les actifs occupés, leurs taux de pauvreté n'ont pas connu de baisse significative depuis 2009, au contraire (voir figure 30 page 479 en annexe).

Les raisons sont multiples mais c'est d'abord le non-recours à la composante activité qui a limité l'impact du RSA sur la pauvreté des travailleurs : il concerne jusqu'à deux tiers des bénéficiaires potentiels (en 2010, DOMINGO et PUCCI, 2012), représentant 1.6 milliards

d'euros non distribués aux bénéficiaires potentiels pour l'année 2010 (DOMINGO et PUCCI, 2014).

Le barème du RSA : l'incitation comme justification

première

Les réflexions qui ont accompagné l'émergence du RSA ne posaient donc pas forcément l'incitation en tant que telle comme priorité de la réforme des minima sociaux, même si nous avons vu que, pour Hirsch, l'incitation au retour au travail constituait un élément central de la lutte contre la pauvreté en accroissant le nombre de bénéficiaires en emploi. Mais par ailleurs les discours qui ont permis de justifier politiquement le RSA ont insisté sur la vertu incitative de la réforme : il s'agissait de rendre le travail payant, en fustigeant l'assistanat et l'oisiveté que subventionnerait une redistribution trop généreuse²⁵.

Le barème du RSA est effectivement construit sur une logique incitative. Pris comme un tout, le dispositif permet de « revaloriser » le travail en instaurant un cumul entre minima et salaires à hauteur de 62% du revenu d'activité²⁶. Ce dispositif se divise en deux composantes. Tout d'abord le « RSA socle », qui correspond à l'ancien RMI : c'est une allocation différentielle, dont le montant diminue avec la hausse des revenus primaires. Elle permet de garantir à tous un revenu de 524.16 euros (en septembre 2015), qui est versé aux personnes sans emploi ou ne parvenant pas à gagner ce montant en travaillant. Le RSA socle, appelé montant forfaitaire, peut être majoré, dans le cas d'une personne seule ayant au moins un enfant à charge, ou dans le cas d'une femme isolée en situation de grossesse. C'est cette majoration qui fait office de substitution à l'ancienne API (les montants de l'API sont en effet sensiblement supérieurs aux montants du RSA, pour une structure équivalente du ménage).

La composante socle du RSA est bien strictement différentielle, comme l'ancien RMI : elle diminue au même rythme et dans les mêmes proportions que la hausse des revenus d'activité. Cependant, si l'on prend en compte, ensemble, les composantes socle et activité, la diminu-

25. « *Parce que je veux changer cette situation scandaleuse qui veut que dans notre pays l'assistanat paie davantage que le travail. Je n'ai pas été élu pour maintenir cette injustice. Je veux libérer les gens qui sont aujourd'hui prisonniers de l'assistance.* », Citation de N. Sarkozy, discours sur la Généralisation du Revenu de Solidarité Active, 2008

26. Loi n 2008-1249 du 1er décembre 2008, Article 1

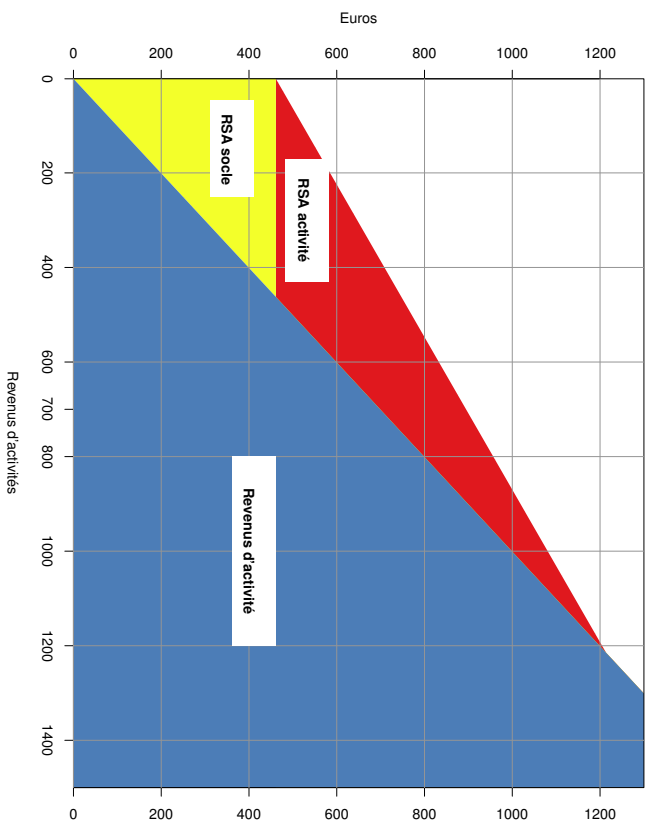
tion du RSA versé est moins forte que la hausse des revenus d'activités. En effet le « RSA activité » est une allocation versée aux travailleurs, qu'ils soient bénéficiaires ou non du RSA socle, et elle a la particularité de ne pas être strictement différentielle. Le montant de l'allocation RSA totale versée est égal à la somme du RSA socle et de 62% des revenus d'activités (on prend en compte le salaire net), à laquelle on retranche les revenus du foyer et les aides au logement :

Calcul du RSA simplifié, toutes composantes :

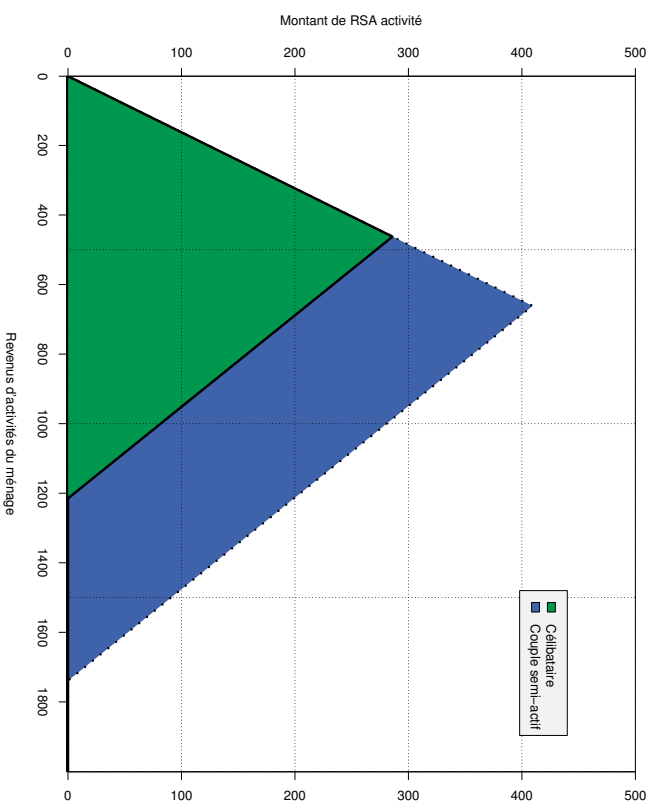
$$RSA = \text{Revenu Garanti} - \text{Ressources du foyer}$$

$$RSA = (\text{montant forfaitaire} + 62\% \text{ revenus d'activités}) - (\text{revenus d'activités} + \text{forfait logement})$$

(a) Simulation du RSA pour une personne seule.



(b) Simulation simple du montant de RSA activité versé, pour les célibataires et les couples semi-actifs



Note : Calculs de l'auteur, avec un montant forfaitaire de 524.16 et un forfait logement de 62.9 euros pour les célibataires, une majoration forfaitaire pour personne à charge supplémentaire de 262.08 euros et un forfait logement pour les couples de 125.8 euros (montants effectifs au premier septembre 2015, source : <http://www.social-sante.gouv.fr>).

(FR) Cette simulation ne prend pas en compte l'éventuelle perte de l'allocation logement avec la hausse des revenus d'activités.

Le montant total de RSA versé diminue donc avec les revenus d'activités mais diminue moins vite que les revenus d'activité progressent (figure 2a page ci-contre). En revanche, le RSA socle diminue au même rythme que les revenus d'activité (figure 2a page précédente, en jaune), et le RSA activité augmente d'abord, dès le premier euro de revenus d'activités, puis il commence à décroître quand les revenus d'activité atteignent le niveau du montant forfaitaire, et est égal à zéro aux alentours de 1200 euros de revenus d'activité dans notre simulation simplifiée (figure 2b page ci-contre).

Théoriquement les individus ne peuvent pas perdre d'argent en retournant au travail : nous avons vu que c'était déjà le cas avec le RMI, avec la possibilité de cumuler temporairement RMI et revenus d'activités, mais pour le RSA ce cumul, dans les conditions du barème que nous venons d'exposer, est pérenne. Cela implique, entre autres, qu'il concerne aussi bien les personnes venant de la composante socle que tous les travailleurs à bas salaires qui rentrent dans les bornes fixées par le barème.

L'objectif est bien de supprimer les effets de seuils et donc d'inciter au retour à l'emploi, mais également, compte tenu de l'étendue du barème jusqu'au niveau d'un temps plein au SMIC à peu près, de garantir à toutes les personnes à bas salaire qu'une hausse de leur temps de travail va être associée à un gain monétaire. D'ailleurs, cette idée d'une trajectoire professionnelle linéaire et ascendante générée par la mise en place du RSA se traduit par l'article 4 de la loi du 1er décembre 2008 qui modifie l'article L.2242-8 du code du travail : si l'obligation de négociation annuelle sur la durée et l'organisation du travail impliquait, avant la loi, d'aborder la mise en place du travail à temps partiel à la demande des salariés, à cela s'ajoute dorénavant « *l'augmentation de la durée du travail à la demande des salariés* ». Le RSA incitant à accroître le nombre d'heures travaillées, il convient de permettre en droit cette souplesse.

Le RSA est construit autour de l'idée d'une « trajectoire linéaire ascendante » des bénéficiaires qui, partant du RSA socle seul, seraient accompagnés et incités à accroître régulièrement leur offre de travail jusqu'à sortir du dispositif²⁷. D'ailleurs, le non-recours important au RSA ac-

27. Gomel et Méda rappellent que la généralisation du RSA s'est appuyée sur la publication de cas types, censés illustrer les avantages du nouveau barème et les gains qu'il génère pour les bénéficiaires. Or, ces cas types font comme si « *l'allocataire, reprenant un emploi, accédait progressivement au temps plein en augmentant régulièrement son temps de travail, voyant ainsi son revenu augmenter tout aussi régulièrement. Ces cas types ne présentent jamais de situations d'interruption d'activité, donnant ainsi l'impression que s'organise un continuum entre les moments où les allocataires du RSA socle reprennent un bout d'activité et cumulent socle et*

tivité témoigne bien, selon nous, que, du fait de son mode de versement et d'administration, cette composante du dispositif a été pensée d'abord pour les bénéficiaires du socle, en transition vers un emploi normal, et non pour les travailleurs pauvres se situant, à l'origine, hors du dispositif.

b . L'incitation financière : un enjeu empiriquement marginal

Nous ne traiterons que rapidement de la question de l'incitation financière au retour à l'emploi. Sur ce sujet les études sont peu concluantes, et lorsque des effets apparaissent ils sont faibles et ciblés. De toute façon, le lien entre incitation et retour à l'emploi ne pourra être véritablement démontré que par une analyse des comportements et des stratégies des acteurs, ce que les taux de retour à l'emploi et les simulations de courbes de gains espérés ne peuvent qu'au mieux approcher.

Incitation financière et retour à l'emploi

Les études économétriques testant un lien causal entre les gains monétaires du retour à l'emploi et les taux de retour à l'emploi montrent des effets relativement faibles.

Un pan important du travail empirique a été réalisé dans les pays anglo-saxons pour évaluer les mesures fiscales incitatives qui y ont été mises en place bien avant le RSA : l'*Earned Income Tax Credit* (EITC) aux États-Unis et le *Working Family Tax Credit* (WFTC) puis le WTC²⁸ au Royaume-Uni. Sous conditions, les effets du RSA activité en tant que dispositif incitatif peuvent être approchés par ces deux dispositifs (MIKOL et RÉMY, 2009).

Le WFTC semble avoir un impact très significatif sur l'offre de travail des mères célibataires. Brewer et al. estiment que l'introduction du WFTC en 1999 aurait permis d'accroître le taux d'emploi des mères célibataires d'un peu plus de 5% (BREWER et al., 2006, p.20), et plus largement, que sans le WFTC le taux d'emploi des mères célibataires serait réduit d'un peu plus de 11% (*ibid.*, p.21). Ces estimations sont toutefois tributaires d'hypothèses fortes : les

activité puis augmentent leur activité pour finalement ne plus toucher que du RSA activité » (GOMEL et MÉDA, 2014a, §31).

28. Suite à la réforme de 2003, le WFTC devient le *Working Tax Credit* : le crédit d'impôt est élargi aux personnes sans enfant jusqu'alors exclues, « à conditions que ces dernières travaillent plus de 30 heures hebdomadaires » (MIKOL et RÉMY, 2009).

individus sont assimilés à des agents maximisant une fonction d'utilité bornée par le coût que représente le temps de travail et le bénéfice que représente le revenu (*ibid.*, p.10). La tentative d'inclure les coûts associés à la reprise d'emploi, y compris les « *coûts psychologiques* » est caricaturale puisque ces derniers sont monétisés (*ibid.*, pp.10-11) .

Cette étude est caractéristique d'une évaluation économétrique tautologique et peu utile malgré sa complexité : puisque les agents maximisent supposément leurs revenus et minimisent le « coût » du temps passé au travail, ils préféreront nécessairement travailler davantage si le revenu associé à un temps de travail donné est augmenté par une compensation monétaire.

L'EITC aux États-Unis a lui aussi donné lieu à un travail d'évaluation de l'impact des incitations financières sur le taux de retour à l'emploi. Bontout rappelle que l'EITC a eu des effets potentiels contradictoires sur la marge intensive de l'offre de travail (BONTOUT, 2000). Comme pour le RSA, l'EITC garantit une croissance stricte du revenu disponible avec les revenus d'activités, y compris en intégrant dans le calcul l'impôt sur le revenu. Ceci implique que, IR et EITC compris, le revenu disponible est toujours supérieur ou égal au revenu d'activité jusqu'à 20 000 dollars de revenus nets annuels pour une famille monoparentale avec deux enfants²⁹ .

Mais une fois la phase ascendante passée, l'EITC génère un plateau de revenu disponible : au-delà d'un certain montant de salaire, le rythme de croissance du revenu disponible avec le salaire va stagner, puis ralentir, pour atteindre l'équivalence entre les deux, une fois sorti du barème de l'EITC. Là l'EITC peut freiner l'offre de travail : le gain de la hausse de l'offre de travail étant de plus en plus faible cela peut favoriser un arbitrage en faveur du « loisir ». C'est notamment le cas pour le second apporteur de revenus : si l'on suppose que l'entrée sur le marché de l'emploi est séquentielle, nous pouvons imaginer que dans les couples, l'homme ayant un travail peu rémunéré lui permettant d'atteindre la phase plateau ou au-delà, sa compagne, si elle accepte également un emploi, induira une baisse de l'EITC perçu par le ménage. Ajoutons que c'est d'autant plus coûteux pour le ménage si en son sein le travail domestique

29. Selon Bontout toutefois, si l'on intègre l'ensemble du système socio-fiscal états-unien, c'est-à-dire y compris les prestations sociales, l'EITC permet de réduire le TMEI mais ne permet pas de rendre le TMEI négatif.

suit un partage genré : alors que la femme accède à l'emploi, non seulement l'EITC baisse mais en plus le temps dévolu au travail non valorisé (soin aux enfants, ménage, courses, etc) diminue, ce qui en soi est un coût non monétaire mais peut engendrer des dépenses annexes (notamment des frais de garde d'enfants).

Ce risque, identifié par Bontout, ne semble toutefois pas être confirmé empiriquement. Eissa et Liebman ne parviennent pas à observer cet effet dans leur étude sur l'extension de l'EITC de 1986, bien qu'ils admettent que cet effet négatif aurait dû être constaté selon toute vraisemblance théorique. Ils forment l'hypothèse que cela est dû à la forme fiscale de l'incitation qui la rend moins visible pour les bénéficiaires, ce qui ne serait pas le cas pour une allocation perçue à intervalles réguliers et rapprochés. Selon eux l'EITC apparaît finalement aux publics ciblés comme un transfert fiscal forfaitaire, invariable avec le nombre d'heures travaillées (EISSA et LIEBMAN, 1996).

Le RSA risque de générer le même type d'effets désincitatifs, notamment sur l'offre de travail des seconds apporteurs de revenus. On voit en effet sur la figure 2b page 92 que le RSA activité, s'il n'a pas de phase plateau, a bien une phase descendante. Cela entraîne une décroissance du gain marginal attendu d'une heure travaillée supplémentaire au-delà d'un salaire équivalent au montant forfaitaire, si l'on ne prend en compte que la composante activité. Certes, l'ensemble de l'allocation permet de lisser la courbe de revenu disponible, qui est toujours croissante avec les revenus d'activité : la phase descendante du RSA activité n'infléchit pas la courbe de revenu disponible, on le vérifie graphiquement. Il n'en reste pas moins que la structure du RSA induit un effort concentré sur les travailleurs pauvres, relativement à la combinaison précédente intéressement/PPE, ce qui a pour conséquence de renforcer l'incitation à la reprise d'emploi (notamment à temps partiel pour les célibataires) mais de réduire les incitations à accroître l'intensité de l'offre de travail, pour les célibataires (passage du temps partiel au temps plein) comme pour les couples (passage de la mono à la biactivité) (ALLÈGRE, 2010, §23). Cet effet négatif potentiel du RSA sur l'incitation au travail du second apporteur de revenu est d'autant plus important que c'est justement dans les couples à faible revenus et ceux ayant un membre inactif que la mise en commun totale des revenus est la plus fréquente (72% dans le premier cas, 75% dans le second, PONTHEUX, 2012), laissant présager que les arbitrages monétaires qui président aux comportements de recherche

d'emploi, s'ils existent, sont réalisés à l'échelle du couple.

En France, Simonnet et Danzin ont proposé une étude économétrique de l'effet du RSA activité sur les taux de retour à l'emploi, selon les configurations familiales. Elles montrent que le taux de retour à l'emploi des mères isolées d'enfants en bas âge augmente de 1 à 2 points de pourcentages après la réforme (SIMONNET et DANZIN, 2014, pp. 108-109-110 et p.111). Cette augmentation semble très légère, impression renforcée par le fait que les auteures comparent ce taux avec l'impact de l'EITC et du WFTC sur le *taux d'emploi des mères célibataires*, qui augmenterait respectivement de 2.4 points et 3.6 points (EISSA et LIEBMAN 1996, p.607 et 617³⁰ et BLUNDELL, BREWER et SHEPHARD, 2005, p.11³¹); or les deux indicateurs sont très différents, le second reflétant des mouvements beaucoup plus massifs. En outre, l'effet du RSA est finalement attesté par la concordance entre le fait que ce type de ménages, les femmes seules avec enfants en bas âge, qui voit son taux de retour à l'emploi effectivement augmenter le plus fortement (augmentation toutefois mesurée), est aussi celui pour lequel le RSA activité entraîne la plus forte hausse du gain financier du retour à l'emploi. L'effet démontré est donc particulièrement ténu.

Simonnet et Danzin suggèrent également, sans validation empirique définitive (SIMONNET et DANZIN, 2014, p.112), que la hausse de l'offre de travail constatée chez les femmes en couple avec un conjoint inactif se porterait davantage sur le temps partiel (*ibid.*, p.110).

Les résultats de cette étude doivent de toute façon être utilisés avec précautions, dans la mesure où les hypothèses sur les comportements des acteurs sont fortes : les auteures supposent que les bénéficiaires du RSA calculent avec précision le gain du retour à l'emploi (*ibid.*, p. 106), ce qui est déjà partiellement en contradiction avec les faits³², mais, en outre, les bénéficiaires sont supposés ignorer la période de 3 mois de cumul intégral entre RSA socle et

30. Eissa et Liebman évaluent l'impact de l'EITC par la méthode des doubles différences en utilisant un concept de « *labour force participation* » défini par eux comme le fait de travailler un nombre d'heures positif au cours d'une année (même une seule heure). Pour les mères célibataires, ce taux de « participation » passe de 72.9% à 75.3%, soit une hausse significative de 2.4 points de pourcentages (pour le groupe contrôle, c'est-à-dire les femmes seules sans enfants, ce taux n'augmente pas sur la période). Compte tenu de l'indicateur retenu, cette hausse représente un nombre particulièrement conséquent de bénéficiaires. (EISSA et LIEBMAN, 1996, p.616)

31. Blundell et al. estiment que la mise en place du WFTC en 1999, combiné à l'ensemble des réformes simultanées affectant les parents, a augmenté de 3.6 points de pourcentages le taux d'emploi trimestriel des mères célibataires (BLUNDELL et al., 2005).

32. Nous verrons dans la partie 2 de la thèse que les gains espérés de la reprise d'emploi ne sont pas calculés ni à long-terme ni précisément, ni ne sont bien compris dans leur mode de calcul.

revenus d'activité, donc anticiper leurs revenus à moyen-terme. Ajoutons que les auteures soulignent en conclusion l'absence de prise en compte du parcours d'insertion, alors même que le RSA est censé renforcer l'accompagnement et rappeler l'impératif de retour à l'emploi (SIMONNET et DANZIN, 2014, p.112)³³.

Par ailleurs le rapport d'évaluation du RSA a conclu à un impact de l'incitation très faible et incertain, avec des intervalles de confiance particulièrement amples pour les effets estimés (F. BOURGUIGNON et COMITÉ NATIONAL D'ÉVALUATION DU RSA, 2011).

Les enquêtes réalisées en France ne permettent pas non plus de montrer que l'incitation joue un rôle important dans les stratégies effectives de retour à l'emploi. Une enquête menée en 2003 auprès notamment de 1000 bénéficiaires du RMI montre que seulement 4% des RMistes sans emploi et ne recherchant pas d'emploi (hors retraités et dispenses) mentionnent comme explication l'absence de gain financier du retour à l'emploi (PLA, 2004, p.6). L'article majeur de Dubet et Véréout de 2001 montrait également, pour les bénéficiaires du RMI, la présence non marginale de retours à l'emploi dans des contextes de désincitation financière objective (VÉRÉTOU et DUBET, 2001).

Cela n'est pas nécessairement contradictoire avec les simulations qui attestent de forts TMEI pour les RMistes : il faut en effet prendre en compte les multiples paramètres qui vont impacter la motivation au retour à l'emploi. L'emploi salarié est un statut associé à un certain nombre de droits desquels sont exclus les « inactifs » bénéficiaires de minima sociaux, principalement la cotisation au régime de retraite, et au système d'assurance chômage. L'emploi est valorisé plus largement, comme nous l'avons vu longuement dans le Chapitre 1 : c'est le mode hégémonique de reconnaissance de l'activité productive de richesse matérielle, expression de l'activité validée et reconnue socialement comme productive.

33. Il y a une confusion lorsque les auteures tempèrent leurs résultats ; elles soulignent en effet que leurs résultats « *mettent de plus en avant le seul rôle des incitations financières dans la décision de reprise d'une activité alors que la réforme du RSA prévoit, du moins en théorie, un accompagnement davantage orienté vers l'emploi* » (SIMONNET et DANZIN, 2014, p.112). Elles semblent penser que la prise en compte de l'accompagnement doit être considéré comme un effet additionnel à leurs propres résultats, alors même que, nous semble-t-il, la méthode utilisée ne garantit pas que la hausse relativement plus importante des taux de retour à l'emploi pour certaines catégories de populations n'est pas déterminée par les modalités d'accompagnement dans le RSA.

Incitation financière et temps partiel

Dans une étude portant sur l'ensemble des pays membres, l'OCDE estime que le TMEI joue un rôle très peu significatif dans les transitions du temps partiel vers le temps plein (OECD, 2010, p.280). Pourtant, si l'incitation avait un rôle à jouer, la hausse du gain financier associé à l'emploi devrait entraîner une incitation au temps partiel relativement au temps complet, c'est-à-dire une réduction de l'offre de travail sur sa marge intensive. Une partie des craintes exprimées au moment de la mise en place du RSA portaient justement sur ce point (CONCIALDI, 2009). Du côté des employeurs, il semble que le RSA n'a pas eu d'effet significatif : les employeurs connaissent mal le barème du RSA, et ils ont déjà, par ailleurs, beaucoup d'incitations à proposer des salaires bas et des temps partiels ou très partiels (BÉRAUD, EYDOUX et al., 2014)

Du côté des bénéficiaires, l'effet du RSA sur l'attractivité du temps partiel est, peut-être, plus important. L'expérimentation a permis de constater un différentiel entre zones témoins et zones tests : dans les premières, 14% des allocataires (RMI et API) à la recherche d'un emploi cherchaient un emploi à temps partiel, ils étaient 17% (RSA) dans les secondes (GALTIER, 2010). La satisfaction tirée du temps partiel diffère également entre zones tests et zones témoins : parmi les personnes ayant trouvé un emploi à temps partiel après le début de l'expérimentation, 19% ne souhaitaient pas travailler d'avantage en zone test, alors qu'ils n'étaient que 8% en zone témoin. Par ailleurs, le temps de travail global des allocataires accédant à l'emploi baisse dans les zones tests : la part des allocataires retournant au travail et travaillant au moins 28 heures hebdomadaires diminue de presque 5 points dans les zones tests et le nombre d'allocataires reprenant un emploi de moins de neuf heures hebdomadaires passe de 5,2% en zones témoins à 8,6% en zones tests.

Ceci tendrait à montrer que l'acceptabilité du temps partiel est plus forte dès lors qu'il est subventionné, bien qu'il faille considérer que, en zone test, près de 80% des personnes ayant obtenu un emploi à temps partiel après le début de l'expérimentation souhaitent malgré tout travailler d'avantage. Ce taux est très élevé, comparé au reste de la population à temps partiel ; de plus, cela nous indique que la subvention apportée ne semble pas être suffisante pour rendre le temps partiel satisfaisant pour les personnes interrogées, soit parce que le gain mo-

nétaire associé demeure trop faible, soit du fait des emplois qui, par la nature du travail qu'ils impliquent et plus globalement, du fait de leur nature et de leur forme, ne conviennent pas.

Les mères célibataires participant à l'expérimentation du RSA sont elles aussi concernées par d'avantage de temps partiel³⁴. Pour Galtier le RSA permet peut-être aux bénéficiaires du RSA majoré de choisir un temps de travail compatible avec l'absence de modes de gardes d'enfants. Le RSA permettrait donc simplement de rendre réalisable un choix contraint par la structure familiale. D'une certaine manière le choix est fait de rendre acceptable le temps partiel plutôt que d'offrir des solutions de gardes d'enfants accessibles par leur coût et par leur disponibilité.

Finalement, l'échec relatif de l'incitation pour stimuler le retour à l'emploi était une évidence avant la mise en place de ces dispositifs. Eu égard à la place centrale et spécifique du travail dans le capitalisme, l'incitation ne pouvait être considérée comme pouvant modifier fondamentalement la relation nécessaire entre les individus et l'emploi. Pour reprendre les termes de Leclerc et Sachs, les dispositifs incitatifs ont pour particularité de s'adresser à des « *agents rationnels* », simplifiés, et dépourvus de leurs « *attributs sociaux* » (LECLERC et SACHS, 2015, §31); ainsi le RSA et son incitation au retour à l'emploi concernent en fait des individus pour qui la relation à l'emploi n'est pas déterminée par des projections de gains calculées à long-terme, et à la dizaine d'euros près encore. Pour le public cible de l'incitation, le rapport à l'emploi est tout autre et relève d'avantage d'un rapport à la norme dans lequel le gain financier n'est pas forcément prépondérant.

c . Expérimenter...vraiment ?

La seconde dimension « innovante » du RSA est sa phase préalable d'expérimentation. Celle-ci s'est déroulée dans 34 départements français volontaires. Il s'agissait de mettre en place plusieurs combinaisons de barèmes et de modalités d'accompagnement, d'en tester les effets, principalement sur les taux de retour à l'emploi, et enfin de généraliser le RSA dont les contours auraient été modifiés par les résultats de l'expérimentation.

34. On observe que 67% des allocataires du RSA au titre de l'API en emploi sont en contrats à temps partiel, alors qu'ils n'étaient que 54% parmi les allocataires de l'API en emploi en 2007 (AVENEL, 2009, p.43).

Nous reviendrons dans un second temps sur l'évaluation de l'expérimentation, mais d'abord il semble opportun de porter plus généralement un regard sur l'expérimentation comme moyen de réforme.

Il faut rappeler en premier lieu que l'expérimentation dans le champ des politiques sociales n'est pas une nouveauté au moment de l'expérimentation du RSA. En fait le RMI lui-même s'est fondé sur une expérimentation préalable puisque la loi du 1er décembre 1988 prévoit que le dispositif ne s'applique que de manière temporaire, jusqu'en juin 1992. Une commission *ad hoc* fût créée (la « commission nationale d'évaluation du RMI ») chargée d'évaluer cette première phase « expérimentale » du RMI.

Mais il existe une différence majeure avec l'expérimentation préalable au RSA : dans le cas du RMI tous les citoyens pouvaient bénéficier de l'expérimentation dans la mesure où ils remplissaient les conditions propres au dispositif. Dans l'expérimentation préalable au RSA, seuls les citoyens résidant dans les zones tests des départements volontaires participant ont pu en bénéficier. Il y avait donc concomitamment des bénéficiaires du RMI et des bénéficiaires du RSA. Cette configuration était particulièrement attrayante pour les évaluateurs du dispositif dans la mesure où elle permettait de créer l'illusion de la scientificité, fondée sur le principe de l'expérience contrôlée avec ses groupes tests et ses groupes témoins.

Les limites scientifiques et structurelles de l'expérimentation du RSA sont toutefois nombreuses.

D'abord, même s'ils soulignent « *qu'aucune politique publique menée en France dans le domaine de l'emploi ou de l'insertion n'a, à notre connaissance, fait jusqu'ici l'objet d'un protocole d'évaluation aussi rigoureux que celui mis en œuvre pour le RSA* », L'Horty et Goujard regrettent que le processus de sélection des départements participants, des zones tests et des zones témoins, et des ménages bénéficiaires, n'ait pas été fait par tirage au sort, seule méthode valable pour une expérience contrôlée (GOUJARD et L'HORTY, 2008, p.9). L'expérimentation du RSA relève donc d'une « *quasi expérience* ». Ils suggèrent que les protocoles expérimentaux appliqués aux traitements médicaux, avec sélection au hasard des membres des groupes test et témoins, auraient pu être déclinés à profit pour l'expérimentation d'une politique sociale telle que le RSA.

Ce premier biais implique que les zones témoins ne seront pas pleinement satisfaisantes, et devront faire l'objet d'une méthode complexe de sélection. Il faut tenir compte du fait que les Conseils Généraux ont probablement sélectionné des zones tests particulièrement dynamiques, tant du point de vue institutionnel que concernant le dynamisme des bénéficiaires du RMI. Au final, la méthode consiste en la sélection de zones témoins ayant des caractéristiques socio-démographiques et une dynamique du marché du travail proches de celles des zones tests. Enfin, les zones témoins doivent connaître des taux d'entrée en intéressement sur longue période les plus proches possible de leur zone test.

Ajoutons avec Allègre que le RSA dans les zones tests est comparé au RMI ou à l'API avec intéressement dans les zones témoins, alors même que sur la première année de reprise d'emploi, RSA et intéressement permettent d'atteindre des revenus disponibles relativement proches (ce qui distingue le RSA c'est un cumul pérenne entre salaire et allocation, voir page 93 ci-haut, et également ALLÈGRE, 2012, §24).

En outre le délai prévu initialement de trois ans pour l'expérimentation n'a pas été respecté et la loi généralisant le dispositif a été votée avant que l'expérimentation ait été conduite à son terme. D'ailleurs, les justifications proposées par Martin Hirsh lors des débats parlementaires montrent bien que la dimension scientifique de l'expérimentation n'a occupé qu'une place marginale³⁵ ; et alors que les questions qui lui sont posées portent sur l'efficacité du RSA dans sa capacité à favoriser le retour à l'emploi, Martin Hirsh répond que l'expérimentation n'est pas nécessaire pour montrer que le nouveau barème permettrait d'accroître les revenus

35. - Christophe Sirugue : « *Pourquoi n'avoir pas attendu que nous disposions d'un bilan approfondi de l'expérimentation de trois ans lancée dans trente-quatre départements, conformément aux engagements que vous aviez pris, en juillet 2007, lors de l'examen du projet de loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat ? Sans doute invoquerez-vous l'urgence de la situation. Je ne la méconnais pas, mais, lorsqu'il s'agit de supprimer le revenu minimum d'insertion ou l'allocation de parent isolé, qui permettent aujourd'hui de faire vivre ou survivre quelque 1,5 million de personnes, le bilan détaillé d'une expérimentation prolongée du RSA aurait été un élément décisif.* »

[...]

- Martin Hirsch : « *Sur le fond, vous dites qu'il est trop tôt et que nous manquons de recul par rapport aux expérimentations. [...] Si nous avons autorisé les conseils généraux à mener une expérimentation de trois ans, c'était pour garantir aux personnes qui entraient dans l'expérimentation qu'il n'y aurait pas de période de « trou ». J'avais à l'époque précisé que nous agirions le plus rapidement possible parce qu'il y avait effectivement urgence. Il fallait, en effet, aussi que les travailleurs pauvres soient concernés. Un certain nombre de conseils généraux – la Saône-et-Loire, par exemple – nous avaient demandé de l'expérimenter immédiatement sur les travailleurs pauvres. Nous avons répondu que c'était impossible dans l'immédiat et qu'il fallait attendre l'adoption du projet de loi de généralisation du RSA.* »

Extraits de la deuxième session extraordinaire de 2007-2008, séance du jeudi 25 septembre 2008, Assemblée nationale.

des personnes retournant à l'emploi et subissant avec le RMI un TMIE trop élevé³⁶. L'argument souvent invoqué par l'exécutif, notamment Martin Hirsh, lors des débats parlementaires est souvent fondé sur « l'urgence » qui caractérise la situation des RMIstes et des travailleurs pauvres³⁷.

Par ailleurs, même en faisant l'hypothèse de la validité du cadre expérimental, les résultats semblent peu convaincants.

Qu'était censée produire l'expérimentation du RSA ? Une justification du dispositif à l'apparence scientifique donc difficilement critiquable, ou une réelle évaluation comparée de dispositifs alternatifs ?

La question mérite d'être posée, tant les résultats chiffrés comparant les zones tests et zones témoins ont été utilisés sans aucune prudence par les acteurs politiques de la réforme de 2009. Le chiffre, pourtant aberrant, d'une hausse du taux de retour à l'emploi de 30% dans les zones tests par rapport aux zones témoins, supposément significatif au seuil de 5%, est repris par des députés, et par Martin Hirsch lui-même, lors des débats à l'Assemblée Nationale³⁸, et figure même dans l'exposé des motifs du projet de loi (GOMEL et SERVERIN, 2011, p.20).

Ce chiffre de 30% est contredit par le Rapport final sur l'expérimentation du RSA : d'une part le Comité d'Évaluation des expérimentations rappelle toutes les précautions qui auraient

36. - Martin Hirsch : « [...] Nous disposons dès maintenant de preuves suffisantes pour répondre à celles et ceux qui ont, jusqu'à présent, travaillé gratuitement, aux 25 % d'allocataires du RMI, soit 300 000 foyers, qui aujourd'hui travaillent sans gagner un centime de plus parce que l'intégralité de leurs ressources et de leurs revenus du travail est déduite de leurs prestations, que le revenu de solidarité active les fera sortir de cette situation au mois de juin prochain. Telles sont les raisons pour lesquelles, conformément à ce que l'on vous a annoncé voici quinze mois, nous vous présentons le projet de loi généralisant le revenu de solidarité active. » (Ibid.)

37. - Martin Hirsch : « Certes, nous aurions pu prolonger l'expérimentation. J'ai plaidé pour que nous passions dès maintenant à l'étape suivante, faisant fi des conseils de prudence. Il ne s'agit toutefois pas de précipitation. L'idée du revenu de solidarité active n'est-elle pas née il y a plus de trois ans et demi ? Le besoin n'est-il pas criant depuis maintenant dix ans ? Relisez les rapports écrits pour les dix ans du RMI ! Ce n'est pas de l'improvisation. Rarement une réforme sociale aura été autant préparée, travaillée sur le terrain, concertée, soumise à expertise et contre-expertise.

Si nous venons devant vous maintenant, c'est que nombre de nos concitoyens ont attendu trop longtemps, que notre pays a besoin, dans ces moments délicats, de mobiliser toutes ses forces vives et de soutenir ses salariés modestes. Un élan a été donné que nous ne voulons pas compromettre. » (Ibid.)

38. Martin Hirsch : « Nous nous appuyons sur des résultats, sur des faits, sur des témoignages, sur des trajectoires, et non sur une idéologie. Il s'agit des expérimentations réalisées sur le fondement des dispositions que vous avez votées en juillet dernier et dont les résultats intermédiaires vous ont été transmis dans un rapport du comité d'évaluation indépendant.

Dans 33 départements volontaires, 46 zones expérimentales ont été comparées à autant de zones témoins. Ces territoires expérimentaux ont concerné plus de 100 000 allocataires du RMI. Le taux de retour à l'emploi dans les zones expérimentales est de 30 % supérieur au taux de retour à l'emploi dans les zones témoins. » (Ibid.)

dû accompagner l'usage d'un tel chiffre, et d'autre part il insiste sur les conditions bien particulières dans lesquelles le chiffre a été construit (montée en charge de l'expérimentation, nombre de départements restreint, etc) (F. BOURGUIGNON, 2009, p.14). Selon le Comité, les taux mensuels de retour à l'emploi ne seraient que de 0.28 points plus élevés dans les zones tests (augmentation de 9%), sans que cela ne soit significatif (compte tenu de l'intervalle de confiance associé pour un risque d'erreur de 5%, il n'est même pas improbable que les taux de retour à l'emploi soient plus faibles dans les zones tests).

Au-delà de l'apport scientifique assez limité de l'expérimentation, celle-ci sert donc également à légitimer la réforme ainsi testée. Les chercheurs sont amenés à jouer le rôle de caution scientifique pour valider le dispositif, et peut-être en proposant des modifications à la marge. Nous reprenons l'analyse de Gori pour qui : *« c'est dans les sciences que le pouvoir va chercher la légitimité au nom de laquelle il peut produire ses effets de domination sociale et réguler les liens sociaux nécessaires à son économie - à son économie dans tous les sens du terme. »* (GORI, 2015, p.46).

B. 2 . Une définition traditionnelle et normée des catégories de bénéficiaires

Nous venons de voir que le dispositif innove effectivement de manière marginale sur la forme (barème, expérimentation). Nous voudrions montrer maintenant qu'il reste sur le fond attaché à la centralité univoque de l'emploi. Nous reprenons les mots de Vincent qui s'appliquent bien au RSA :

« [...] les formes politiques – institutions, modes de répartition et de circulation des pouvoirs, formes de l'échange et de la représentation – se plient elles-mêmes à la logique de la valorisation [. . .]. En tant que complément ou prolongement des abstractions réelles de l'économie, elles fonctionnent selon des schèmes d'interprétation de la réalité et des codes langagiers qui proscrivent de leur champ d'activité et d'intérêt ce qui, en temps normal, s'écarte des relations d'appréciation-dépréciation et de valorisation-dévalorisation entre les individus et les groupes » (VINCENT, 1987, p.116).

Nous nous inscrivons donc contre l'idée du RSA comme nouveauté. Voilà pourquoi.

a . Le « quasi-chômage », ou comment généraliser la norme du travail-emploi

Le RSA lui-même doit être pensé comme une manifestation du mode de synthèse sociale capitaliste. Le RSA, pour novateur qu'il soit, y compris même dans la définition qu'il propose des publics qu'il assiste, ne fait que reproduire les catégories du capitalisme dont nous avons esquissé les contours plus haut. Nous allons présenter ici les catégories de bénéficiaires que le RSA institue formellement, afin de mieux cerner leur emboîtement avec la compréhension catégorielle marxienne du capitalisme.

Nous distinguons deux niveaux d'analyse : le premier est le niveau catégoriel logique abstrait alors que le second que nous qualifierons de « formel », renvoie aux catégories institutionnalisées par le RSA. Nous pensons les secondes au prisme des premières : la construction du réel par le RSA s'enchaîne dans les formes abstraites du capitalisme. De ce point de vue, le RSA est conforme au schéma catégoriel marxien. En effet, même si le RMI mobilisait également un jeu de catégories formelles adaptées à la place spécifique du travail, dans le sens où le RMI distinguait les personnes en emploi, au chômage ou prétendument « inactives », le RSA s'en distingue puisqu'il supprime ou tend à supprimer la catégorie d'inactifs ; dans le cadre du RSA les anciens inactifs deviennent des « quasi chômeurs », c'est-à-dire que l'existence de bénéficiaires déconnectés du travail-emploi est formellement niée.

En fait, les interventions de l'État, si elles peuvent aller à l'encontre à court-terme de la valorisation capitaliste, en sont en fait la justification, et proposent une adaptation à sa nécessité apparemment naturelle. Ainsi la puissance publique « *s'affirme comme conciliation rationnelle des contraintes naturelles de la valeur (les lois de l'économie) et des besoins humains* » (*ibid.*, p.114). Le RSA est un mode de gestion de cette contradiction institutionnelle, puisqu'il consiste à la fois dans un revenu minimal offert aux personnes durablement sans emplois, dans la continuité du RMI, mais également dans la mise en place de contreparties, rendant le retour à l'emploi plus intéressant monétairement (via le barème) ou rendu préférable (prise en charge institutionnelle contractualisée avec l'emploi comme objectif).

Inactivité, chômage, emploi : rappels

Les trois catégories inactivité, chômage et emploi sont mobilisées par la puissance publique à des fins de gestion et de sélection des publics pris en charge. Elles ont une importance cardinale dans la mesure où elles ne constituent pas seulement une catégorisation à des fins statistiques mais également parce qu'elles sont associées chacune à un ensemble de droits notamment ceux liés à la redistribution et à la protection sociale. Elles ont leur genèse historique qui recoupe largement l'histoire du capitalisme et elles ont pu varier dans leurs contours (Castel 2009). Un consensus établi au sein de l'OIT depuis 1982 établit les catégories suivantes :

1. L'emploi est en première intention le fait d'être employé, soit dit autrement le fait de travailler dans les cadres formels de la valorisation capitaliste. L'OIT précise que les personnes en emploi sont des personnes « au travail », c'est-à-dire qui échangent leur travail contre un salaire ou pour produire un bénéfice. Selon l'institution, les travailleurs familiaux non payés sont également en emploi s'ils contribuent significativement à l'activité d'une entreprise ou d'une ferme. L'emploi est donc le travail qui trouve une contrepartie monétaire, salaire ou bénéfice.
2. Le chômage rassemble des individus qui désirent obtenir un emploi mais qui ne le peuvent pour des raisons indépendantes de leur volonté, pour des raisons apparemment externes. Contrairement aux inactifs il n'y a pas de renonciation ni encore de mise à l'écart complète vis-à-vis de la valorisation. Pour l'OIT les chômeurs sont sans emploi, cherchent un emploi et sont disponibles pour travailler.
3. L'inactivité, en négatif, c'est le fait de ne pas participer de ce travail-emploi, ce qui n'implique pas la négation de la valeur où une opposition à celle-ci, au contraire : c'est une définition négative, en creux, des publics concernés.

Dans la résolution de 1982, l'OIT ne définit l'inactivité qu'incidemment, en négatif de l'activité. Pour elle sont actifs les employés, les indépendants, les militaires, les prisonniers ayant un emploi, et les personnes qui changent d'emploi, en transition professionnelle. Les demandeurs d'emploi sont actifs mais seulement s'ils ont déjà été en emploi (à l'époque, l'OIT précise que les jeunes qui recherchent pour la première fois un em-

ploi ne doivent pas être considérés comme tels). Même si sa définition de l'activité est particulièrement limitée, l'OIT reconnaît que pour les « pays en développement » la division de la population entre actifs et inactifs pose de sérieux problèmes, notamment parce que les temps de travail ne sont pas toujours clairement délimités et parce qu'ils ne donnent pas toujours lieu à un paiement monétaire.

Justement parce qu'elle limite l'activité au travail-emploi, cette définition de l'inactivité en négatif de l'activité-emploi, rend bien compte de ce qu'implique l'impossibilité à vendre son travail. Ce que suggère la théorie marxienne de la valeur est que l'absence de travail sous le capitalisme conduit à une exclusion du lien social intrinsèque à cette société. L'absence de travail dans une société qui pose celui-ci comme médiation sociale entraîne une définition négative totale de l'individu, qui n'est pour les autres et donc pour lui-même, que le sans-travail. Ceci apparaît clairement si l'on analyse à la fois la perception qu'ont d'eux-mêmes ces personnes exclues et la perception qu'elles ont du retour à l'emploi (et on peut penser également que la perception qu'ont les employés de cette état d'exclusion du travail en dit long sur la définition sociale des personnes par le travail). Cette modalité de définition de soi est contingente au capitalisme. Comme le souligne Bennarosh à propos des enquêtes qui attribuent à l'emploi et au travail un rôle social majeur pour les individus, elles reposent sur un « *raisonnement circulaire* » : « *puisque le travail organise la vie sociale et individuelle, il est évident qu'il arrive en premier dans la hiérarchie des attentes des enquêtés* » (BENARROSH, 2001).

Le quasi-chômage, contre l'inactivité

Pourtant, au premier abord, le RSA ne reconnaît qu'une catégorie : celle de ses « bénéficiaires », qu'ils soient en emploi, demandeurs d'emplois ou inactifs. La proposition de la commission « Familles, Vulnérabilité, Pauvreté » s'inscrit bien dans cette volonté d'unifier sous une nouvelle catégorie de bénéficiaires des situations professionnelles diverses, la séparation entre bénéficiaires inactifs et travailleurs pauvres étant sciemment gommée (voir la citation page 89).

Cela se répercute dans la formalisation du dispositif et notamment dans le Code d'Action Sociale et Familiale (CASF) qui exprime ainsi les conditions d'accès au dispositif : « *Toute personne résidant en France de manière stable et effective, dont le foyer dispose de ressources inférieures à un revenu garanti, a droit au revenu de solidarité active* » ; il n'est fait aucune mention de l'activité de la personne, ni de son statut. Le RSA ne se base que sur une condition de ressources, et discrimine les individus selon que leur ménage est au dessus ou au dessous d'un seuil. Le RSA est donc à destination des ménages considérés comme « pauvres », ce qui signifie ici des personnes qui n'ont pas d'emploi permettant d'apporter un revenu suffisant par rapport à leur foyer.

L'insertion professionnelle est donc clairement entendue comme l'exercice d'un emploi à la rémunération et/ou au volume horaire suffisamment élevés. Nous avons donc d'un côté les individus en emploi et de l'autre ceux qui connaissent des emplois « insuffisants », ou qui sont sans emploi. Du point de vue du périmètre des droits et devoirs, ces deux dernières situations sont donc confondues : dans le RSA, être sans emploi ou être en emploi ne fait aucune différence, tant que ce dernier n'est pas suffisamment proche d'une norme légalement et monétairement définie. Ainsi, le périmètre des droits et devoirs pose une catégorie formelle qui combine les catégories traditionnelles d'inactif, de chômeur et de travailleur pauvre. D'une part, sont confondus les inactifs et les demandeurs d'emploi qui sont également soumis à l'injonction du retour à l'emploi, et, d'autre part sont confondus demandeurs d'emploi et personnes en emplois précaires. Par exemple, la loi généralisant le RSA indique que l'ASS devra, à terme, être fondue dans le RSA : cette allocation est pourtant versée aux demandeurs d'emploi en fin de droits et est vécue par eux comme un prolongement des allocations chômage assurantielles.

L'idée initiale qui fonde le RSA est donc de créer un *continuum* entre l'absence totale d'emploi (le point de départ le plus éloigné possible) et une insertion professionnelle satisfaisante (l'objectif qui s'impose à tous). Toutes les situations entre ces deux extrêmes (différenciées par la carrière, l'histoire, les compétences, l'existence ou non d'un travail hors-emploi, etc) étant assimilées et non différenciées, à chacun de tendre vers l'objectif imposé³⁹.

39. Nous avons vu page 93 que cela implique également dans l'esprit de la loi de faciliter les passages du temps plein au temps partiel, même si par ailleurs le barème du dispositif n'est pas forcément plus incitatif pour

En conséquence de quoi, les « droits et devoirs », s'imposent à tous les individus nonobstant leurs situations hétérogènes : tant que l'insertion professionnelle est insatisfaisante (revenus d'activité trop faibles) les individus y sont soumis, qui en tant que demandeur d'emploi, qui en tant que candidat à une meilleure insertion sociale. Mais, en parallèle, l'insertion sociale dans le RSA est considérée comme une étape nécessaire et préalable à l'insertion professionnelle. On note comme une preuve de cette affirmation que l'insertion sociale s'impose à des individus discriminés quant au niveau de leurs revenus d'activités ; c'est une confusion entre emploi et activité et par voie de conséquence entre emploi et travail : *quid* de l'insertion sociale de ceux qui travaillent suffisamment pour amener leurs revenus professionnels au SMIC ou un peu au dessus ?

Nous avons pu recueillir un témoignage particulièrement édifiant de ce biais propre au RSA. Lors de l'enquête en ligne que nous avons réalisé⁴⁰ nous proposons aux personnes un espace de commentaire libre à la fin. Une femme jeune (entre 25 et 35 ans), très diplômée (bac + 5 au moins), en couple, a bénéficié du RSA activité alors qu'elle était elle-même en emploi (CDD à temps partiel) et à la recherche d'un emploi supplémentaire. Elle indique ceci :

COMMENTAIRE N°1, ENQUÊTE EN LIGNE:

Commentaire d'une personne sortie du RSA au moment de l'enquête, elle continue à rechercher un emploi en plus de son emploi actuel. ———

A l'époque où je percevais le RSA, j'ai demandé à avoir un référent ou un conseiller Pôle Emploi pour m'aider dans mes recherches et mes démarches, mais en vain, et cela pendant plus d'un an... Dommage que l'on ne prenne pas plus en considération des personnes qui souhaitent se sortir d'une situation précaire.

Elle considère sa situation d'alors comme précaire, alors même qu'elle était en emploi. Elle exprime son regret de n'avoir pas pu bénéficier d'un accompagnement, ce qui a probablement été impossible du fait des revenus trop élevés du ménage. Ajoutons qu'elle témoigne du fait que sa situation professionnelle n'a pas bougé avec la sortie du ménage du RSA, celle-ci étant due probablement à une mobilité professionnelle de son conjoint.

Il faut préciser que les bénéficiaires se situant au-delà du périmètre des « droits et devoirs » (au RSA activité), peuvent demander un accompagnement professionnel individuel. Mais cela

la marge intensive de l'offre de travail des seconds apporteurs de revenus.

40. Nous revenons plus longuement, dans le [Chapitre 3](#) sous-section [C. 2](#) page [271](#), sur l'enquête que nous avons réalisée. Nous la citons ici à titre d'illustration de notre propos.

sera fait sans contrat, donc sans engagements de part et d'autre. Si nous avons peu d'informations sur l'accompagnement des personnes au RSA activité, nous savons que celui-ci est marginal. Des données d'enquête montrent qu'un tiers d'entre eux sont inscrits à Pôle Emploi, seulement 18% sont engagés dans une relation contractuelle (au sein de Pôle Emploi ou d'autres institutions, cela peut être un engagement ancien non interrompu), et 14% ne sont pas accompagnés formellement mais voudrait l'être (ARNOLD et ROCHUT, 2013). Nous ne savons pas si ces derniers sont déjà en emploi ou s'ils sont sans emploi avec un conjoint en emploi, mais de toute façon nous devons considérer ces 14% comme une proportion importante, parce que calculée parmi des individus se situant au-delà du périmètre des droits et devoirs, qui sont donc supposés ne pas avoir de besoins d'accompagnement.

Ce périmètre des droits et devoirs montre la vision limitée de l'institution face aux « marges » du marché du travail : les ménages à faibles revenus ne sont pas nécessairement en difficulté d'insertion et ils peuvent être créateurs de richesses matérielles hors du cadre de l'emploi. D'autres modes de vie existent et ne sont pas envisagés. D'un autre côté, nombre de ménages qui dépassent le périmètre des droits et devoirs pourraient être bénéficiaires d'un accompagnement professionnel ou social. On comprend bien en quoi des difficultés sociales pourraient freiner le retour à l'emploi, mais on voit mal pourquoi le fait d'être en emploi nous protégerait de ces difficultés (isolement, problèmes familiaux, problèmes de logement, etc).

Au fond c'est comme si le travail, entendu dans une acception particulièrement étriquée réduite à l'emploi, était le seul marqueur, le seul signe, le seul symptôme connu par l'institution, le seul moyen en sa possession pour décrire, classer et prendre en charge les populations dont elle s'assigne la charge.

De ce point de vue, le RSA marque une rupture avec le RMI, qui lui ne pouvait être conditionné à une recherche active d'emploi, et qui proposait une vision élargie de l'insertion, bien au-delà de l'insertion professionnelle (BARBIER, 2002 ; DANG et ZAJDELA, 2009, p.323). Le contrat d'insertion tel qu'il était envisagé dans le cadre du RMI n'avait pas de valeur juridique et n'était pas contraignant pour le bénéficiaire (DUVOUX, 2008, §8), bien que la loi pose le contrat comme condition au bénéfice du RMI (voir table 1 page ci-contre). Par

TABLE 1. – Bénéfice du minimum social et conditionnalité : différences de formulation entre RMI et RSA.

RMI	RSA
« Toute personne résidant en France dont les ressources, au sens des articles L. 262-10 et L. 262-12, n'atteignent pas le montant du revenu minimum défini à l'article L. 262-2, qui est âgée de plus de vingt-cinq ans ou assume la charge d'un ou plusieurs enfants nés ou à naître et qui s'engage à participer aux actions ou activités définies avec elle, nécessaires à son insertion sociale ou professionnelle, a droit , dans les conditions prévues par la présente section, à un revenu minimum d'insertion. »	« Le bénéficiaire du revenu de solidarité active est tenu , lorsque, d'une part, les ressources du foyer sont inférieures au niveau du montant forfaitaire mentionné au 2° de l'article L.262-2et, d'autre part, qu'il est sans emploi ou ne tire de l'exercice d'une activité professionnelle que des revenus inférieurs à une limite fixée par décret, de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle »

Note : Textes de lois comparés dans GOMEL et SERVERIN, 2012, p.7-8.

Nous mettons en évidence **en gras** l'expression de l'engagement liant l'individu à l'institution et nous soulignons la nature de l'engagement demandé au bénéficiaire.

ailleurs, le RMI s'est distingué en pratique par une grande souplesse dans la contractualisation et dans les sanctions liées au non respect du contrat. Le RSA, au fond, manifeste la volonté de revenir à l'idée d'une réciprocité entre droits et devoirs, ces derniers ne devant plus incomber qu'à la puissance publique, mais également aux bénéficiaires. Un travail d'enquête de terrain mené dans plusieurs départements, dont l'Isère, témoigne de la faible réciprocité dans le RMI, et nous montre à *posteriori* en quoi le RSA s'en distingue :

« La notion de réciprocité, de contrepartie imposée au bénéficiaire est très évanescence. Elle devrait se matérialiser dans le contrat d'insertion, mais celui-ci fait très peu sens pour les signataires. La difficulté n'est pas à attribuer à un éventuel laxisme de la part des opérateurs, elle est à rechercher dans le fondement juridique même du RMI. Dans l'esprit du législateur, il y a un droit à l'insertion qui est quasiment de même nature que le droit à l'allocation. Une telle conception distribue les droits et les devoirs en chargeant la puissance publique de ces derniers » (DECROP, 2000, p.11).

Le RSA se démarque nettement de cette conception et mobilise bien la logique des droits et des devoirs qui vont incomber à l'ensemble des bénéficiaires dans leur diversité. La table 1 montre bien l'inversion de logique entre le RMI et le RSA : pour le premier, l'individu a droit au revenu sous conditions (donc c'est bien l'institution qui s'engage, conformément à la citation de Decrop), dans l'autre, c'est le bénéficiaire qui est tenu par un certain nombre d'obligations. Dans le cas du RSA, la recherche d'emploi ou la création d'entreprise sont

clairement mentionnées.

Or, par l'amalgame qu'il opère, le RSA insiste sur la catégorie d'inactivité, définie comme non-emploi, mais, ce faisant, il tend à supprimer cette catégorie. Expliquons-nous. L'inactivité, en négatif, c'est le fait de ne pas participer de ce travail-emploi, ce qui n'implique pas la négation de la valeur où une opposition à celle-ci, au contraire : c'est une définition « *négative* », en creux, des publics concernés. Rappeler la contingence de cette catégorie au capitalisme permet de ne pas assimiler inactivité formelle et inactivité concrète, alors même que la confusion des dimensions naturelles et sociales-historiques est propre au système capitaliste. Nous pourrions penser que cette définition en creux par absence de travail ne définit que partiellement l'individu ; cependant nous avons vu plus haut que le capitalisme était caractérisé par un lien social spécifique, fondé sur une forme, spécifique elle aussi, de travail, si bien que se tenir en marge du travail induit une définition de soi négative.

Or, le RSA adhère complètement à cette définition. Le dispositif institue une nouvelle catégorie, que nous qualifierons de « quasi-chômage », qui a vocation à se substituer à celle d'inactivité : les quasi-chômeurs, s'ils sont sans emploi effectivement (voir table 2 page 115 pour une représentation des statuts d'activité possibles dans les différentes composantes du RSA), et s'ils ne sont certes pas inscrits à Pôle Emploi, sont nécessairement inclus dans un processus dont la finalité ne peut être que l'emploi. On s'aperçoit d'une part que l'inactivité de l'allocataire du RSA socle n'est pas la même que celle de l'individu hors de l'allocation, et d'autre part que sa situation se rapproche presque nécessairement de celle du chômeur : car l'allocataire sans emploi est soumis aux « droits et devoirs » sans dérogation possible. Certes, ces droits et devoirs se veulent adaptés aux difficultés de chacun, mais ils posent malgré tout l'insertion sociale comme subsidiaire à l'insertion professionnelle :

« [Le RSA] garantit à toute personne, qu'elle soit ou non en capacité de travailler, de disposer d'un revenu minimum et de voir ses ressources augmenter quand les revenus qu'elle tire de son travail s'accroissent. Le bénéficiaire du revenu de solidarité active a droit à un accompagnement social et professionnel destiné à faciliter son insertion durable dans l'emploi. »

Article L. 115-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), institué par le Titre 1er, Article 1 de la loi du 1er décembre 2008 généralisant le RSA Art.L. 115-2.

De plus, l'encadrement par la loi de l'organisation des parcours d'insertion dans les départements, mentionne explicitement l'insertion sociale comme étant temporaire, un préalable à

l'insertion professionnelle (le lecteur peut se référer à l'article L 262-29 de la loi de 2008, à propos des modalités pratiques d'orientation des bénéficiaires dans les départements, qui montre très clairement, non seulement que l'insertion professionnelle est prioritaire, mais encore que l'insertion sociale ou non professionnelle ne peut être que temporaire ; cet article est donné dans l'encadré page 277, chapitre 3, lorsque nous présentons plus précisément les conditions d'orientation des bénéficiaires).

Concrètement, cela signifie que les bénéficiaires sont orientés d'abord vers Pôle Emploi où la contractualisation est essentiellement à visée professionnelle. Dans le cas où le bénéficiaire ne semble pas armé pour utiliser Pôle Emploi, il va être orienté vers des formes de contractualisation plus structurantes, plus proches des problématiques individuelles, principalement auprès des départements. Mais dans tous les cas, l'insertion sociale n'est qu'une étape vers l'insertion professionnelle

Il y a un changement notable de périmètre du statut traditionnel de chômeur tel qu'il était conçu à la fin des années soixante-dix, c'est-à-dire « *défini par rapport au travail, en quelque sorte négativement, par ce qu'il n'est plus ou pas encore* », nettement différencié en cela de « *l'état d'inactif* » (voir SALAIS, 1980, pp.69-70). Du fait des catégories construites par le RSA, cette définition de soi négative prend une place croissante, englobe une part plus importante des sans-emplois. Le quasi-chômage, c'est l'élargissement aux inactifs (au sens formel traditionnel) de la définition de soi négative associée jusqu'alors à la catégories de chômeur. Il y a donc une contradiction apparente dans la définition des catégories formelles du RSA : pour inclure, le dispositif exclut. Pour normaliser, pour faire vivre la norme, celle du travail-emploi, le RSA doit supprimer, faire disparaître ce -et ceux- qui s'en écartent. Il s'agit d'un artifice dont la finalité est de se conformer à la norme du travail emploi. Les « inactifs » n'existent plus : ou handicapés, incapables, renvoyés vers des dispositifs *ad hoc*, ou actifs, entrepreneurs d'eux-mêmes, en insertion, dans les marges de l'emploi certes, mais ramenés toujours à cette norme dont ils ne peuvent s'extraire. En ce sens le RSA s'inscrit sans ambiguïté comme le retour à l'une des sources de la protection sociale : la distinction entre les bénéficiaires « *capables* » ou « *non capables* » de travailler, distinction qui se prolonge par

des modes de prises en charge distincts et plus ou moins généreux⁴¹. Comme le rappelle Gori les « *dispositifs de séquestration* » (GORI, 2015, p.58, au sens foucauldien) visent en fait à « *repérer les populations à risque et les individus qui les composent pour les 'neutraliser', les éliminer symboliquement* » (ibid., p.58). À cet égard, le RMI doit être pensé comme une parenthèse heureuse dans les pratiques de l'insertion.

Quasi-chômage et incitation au travail

Certes, pour construire cette pensée du RSA dans le cadre catégoriel marxien, il faut avec J.M. Vincent accepter que les formes que prennent les rapports sociaux dominés par la valeur ne peuvent être réduites aux catégories d'un capitalisme pur ; il se réfère d'ailleurs explicitement aux travaux de la première Théorie de la Régulation sur les évolutions du rapport salarial pour conforter cette idée selon laquelle les formes sociales évoluent historiquement et sont régulées ; y compris par l'État et au point même de s'opposer en apparence et ponctuellement à la logique de la valeur (VINCENT, 1987, p.113).

Le RSA est sans conteste une « politique de l'offre » et, à ce titre, s'inscrit parfaitement dans le cadre du « *schumpeterian welfare state* » défini par Jessop. Derrière le RSA, il y a en effet l'idée que la hausse de l'offre de travail est un des piliers d'une stratégie de baisse du chômage et de relance de la croissance :

« Le RSA peut contribuer à atteindre l'objectif de plein emploi en permettant à des personnes très éloignées de l'emploi de retourner vers l'activité. Ce retour à l'emploi, à condition qu'il ne s'accompagne pas d'une plus grande occurrence du sous-emploi (notamment de l'emploi à temps partiel), contribuera à la croissance économique et à donner des marges de manœuvre pour consolider notre modèle social. » (HIRSCH, 2008, p.59)

D'ailleurs, à aucun endroit du « Livre Vert », il n'est fait mention de la possibilité de mener une politique de relance de la demande adressée aux entreprises, ni des causes conjoncturelles

41. Nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage de Castel « *Les métamorphoses de la question sociale* », dans lequel il montre l'importance de cette distinction dans les débats de la fin du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle, notamment pour ceux qui s'opposent à un développement trop important, ou trop contraignant, des assurances sociales (CASTEL, 2009, pp.455-469). Castel note bien d'ailleurs que le RMI constitue une « *innovation considérable par rapport aux politiques sociales antérieures* » en ce que « *pour la première fois dans l'histoire en longue durée de la protection sociale, la coupure entre les populations aptes au travail et celles qui ne peuvent pas travailler est récusée [...]* » (ibid., pp.694-695). Pour nous le RSA marque bien la fin de cette parenthèse instituée par le RMI.

TABLE 2. – Catégories formelles du RSA.

(a) Composantes du RSA, contractualisation et situation d'emploi.

Type de RSA	Contractualisation individuelle	Emploi
RSA socle	Oui	Aucun emploi dans le ménage
RSA socle et activité		Au moins un emploi dans le ménage
RSA activité	Non	
exit		

(b) Catégories formelles du RSA et statuts d'activités possibles, pour une personne seule (dans les couples, l'un des conjoints peut demeurer sans emploi alors que le ménage sort du RSA socle).

	Statuts d'activité formels			Statuts d'activité réels et RSA			
	Inactivité (BIT)	Chômage (BIT)	Emploi	Inactivité (BIT)	"Quasi-chômage"	Chômage (BIT)	Emploi
Hors du RSA							
RSA socle							
RSA socle et activité							
RSA activité							
Au-delà du RSA							

Lecture : formellement le RSA socle peut être associé à l'inactivité au sens du BIT ou au chômage au sens du BIT. En réalité, l'inactivité est impossible dans le RSA socle, puisque la contractualisation est obligatoire et qu'elle vise toujours, à plus ou moins long-terme, un retour à l'emploi. Même s'ils ne correspondent pas aux critères du chômage au sens du BIT, les bénéficiaires du RSA socle sont donc à *minima* dans une situation de « quasi-chômage ».

du chômage⁴².

Le lien entre le pouvoir attribué à l'incitation financière et la domination de la valeur ne fait pas de doute. L'incitation financière est à la fois la cause et la conséquence du développement d'un travail-emploi devenu le contenant d'un travail neutre, standard, dont la qualité ne compte plus. Pour Marx, la catégorie de travail induit une « *indifférence à l'égard du travail déterminé* », ce qui « *correspond à une forme de société dans laquelle les individus passent avec facilité d'un travail à l'autre et où le genre déterminé de travail déterminé est pour eux contingent, donc indifférent* » (Introduction de 1857, MARX, 2011, p.61). Passant d'un travail déterminé à un autre, d'une tâche à une autre, ils donnent corps au concept de travail abstrait. Et l'incitation monétaire au travail-emploi, par la conception du travail qui est la sienne et qu'elle propose aux allocataires, tend à accentuer, à renforcer cette indifférence au travail déterminé. Seul compte le gain monétaire qui est associé au travail-emploi :

« Le concept de travail abstrait a été mis en avant par Marx pour précisément rendre compte du fait que, derrière l'échange de marchandises, il n'y avait plus la mise en relation de travaux concrets mais seulement du travail rendu anonyme car vidé de ses caractéristiques particulières. Cela signifie que le travail abstrait n'est pas seulement un résultat figé et révélé par l'échange marchand mais qu'il est un processus en devenir permanent : le travail devient de plus en plus abstrait si l'on peut dire » (HARRIBEY, 1998, p.17).

Ce qui est décrit ici est archétypal : le travail n'est pas encore une marchandise comme une autre (SPENCER, 2006), et il peut encore être recherché pour lui-même ; pourtant, c'est bien une tendance à l'œuvre, signe du « *triomphe de l'animal laborans* ». Arendt décrit comme suit la société moderne, « société de travail » dans sa forme la plus complète :

« Le dernier stade de la société de travail, la société d'employés, exige de ses membres un pur fonctionnement automatique, comme si la vie individuelle était réellement submergée par le processus global de la vie de l'espèce, comme si la seule décision encore requise de l'individu était [...] d'abandonner son individualité, sa peine et son inquiétude de vivre encore individuellement senties, et d'acquiescer à un type de comportement hébété, « *tranquillisé* » et fonctionnel.

Ce qu'il y a de fâcheux dans les théories modernes du comportement ce n'est pas qu'elles soient fausses, c'est qu'elles peuvent devenir vraies, c'est qu'elles sont en fait la meilleure

42. Trois ans avant le « Livre Vert » la commission « Familles, Vulnérabilité, Pauvreté » se montrait plus prudente sur l'effet macroéconomique du RSA : « *en ce qui concerne les politiques de l'emploi, nous avons conscience que ce n'est pas une prestation nouvelle qui, en elle-même, va créer de l'activité économique et de l'emploi* » (COMMISSION FAMILLES VULNÉRABILITÉ PAUVRETÉ, 2005, p.9).

mise en concept possible de certaines tendances évidentes de la société moderne. »
(ARENDR, 2011, pp. 400-401)

La société de travail conduit à une réduction de l'homme à une animalité : son comportement s'adapte sans cesse aux sanctions et récompenses socialement construites. Le désir d'accumulation, le besoin de participer de la consommation et du travail, qui occupent dorénavant la place publique et jouent le rôle de lien social, s'imposent à l'individu qui s'y conforme⁴³.

Les propos et les conceptions mobilisées par les thuriféraires de systèmes de redistribution incitatifs et « activants » sont à ce titre édifiants. Richard Layard en est un exemple particulièrement intéressant : partisan d'une « *économie du bonheur* » (sic !), économiste du travail, ancien conseiller de Tony Blair et dont les analyses ont fortement teintées le « New Deal » anglais des années quatre-vingt-dix, il pose comme hypothèse que, avoir un emploi est pour les individus toujours préférable :

« So does a bad job bring more happiness than being unemployed? The evidence supports the answer Yes. [...] This is a powerful case for getting the unemployed into work, even if the work is not ideal. It is also important to get some inactive people into work» (LAYARD, 2003, p.2)⁴⁴

Cela le conduit naturellement à défendre une politique d'activation des chômeurs et de certains inactifs, y compris également de certains retraités. Il s'agit de doser convenablement les

43. Arendt est préoccupée plus largement par les « théories modernes du comportement », forme de science adaptée à la modernité auxquelles se rattache largement la science économique telle qu'elle est pratiquée et enseignée aujourd'hui. Arendt fait ainsi explicitement référence au chien de Pavlov lorsqu'elle tente de décrire une société totalitaire :

« le chien de Pavlov, l'échantillon humain réduit aux plus élémentaires réactions, le faisceau de réactions auquel peut toujours être substitué un autre faisceau de réactions déterminant exactement le même genre de comportement, est le « citoyen » modèle d'un État totalitaire ; et un tel citoyen ne peut qu'être imparfaitement produit en dehors des camps » (Arendt dans "Les origines du totalitarisme", cité in MÉNISSIER, 2008).

Qu'est-ce qu'un barème incitatif, sinon la concrétisation des théories du comportement humain les plus animales ? Qu'est-ce qui différencie le chien de Pavlov de l'allocataire qu'on espère mettre en mouvement, actionner comme une marionnette, ou, si l'on veut dans un langage à la mode, de l'allocataire que l'on veut « activer », grâce à la carotte (l'incitation financière) et le bâton (sanctions financières) ? L'allocataire modèle du RSA doit-il être le « citoyen modèle d'un État totalitaire » ?

44. Layard décline la même rhétorique, adaptée visiblement à toutes les situations. La revue *Travail et Emploi* publie un de ses textes en 2009 où les mêmes propos sont quasiment reproduits, avec un peu plus de précautions :

« But does a bad job bring less happiness than being unemployed? The longitudinal research evidence shows clearly that ex post most people who get jobs feel better than people who remain unemployed (even if ex ante they did not always expect this). » Et de poursuivre : « Thus the key issue for French unemployment is how unemployed people are treated. It is a great pity that the government recently gave more priority to the issue of employment protection, where, as the Jobs Strategy shows, the evidence provides no clear message about its impact on unemployment » (LAYARD, 2009, §21).

sanctions et récompenses pour faire le bonheur des personnes considérées :

« Thus a major objective must be to reduce or eliminate the long-term unemployment caused by welfare dependency. There are two possible approaches - « stick » and « carrot ». The evidence suggests that much the best approach is a combination of the two (LAYARD, 2001).

Même s'il tempère l'efficacité de l'incitation financière⁴⁵ (la « carotte »), le bâton lui semble une solution particulièrement à même de faire le bonheur des gens ; à propos des réformes visant à durcir les conditions d'octroi des principales aides sociales au Royaume-Uni et au Danemark, Layard note en effet :

« Most of the people faced with the prospect of enforced activity found jobs for themselves. The result was that in nearly every year unemployment in Denmark was reduced without any rise in vacancies. Employers experienced a rising supply of labour, and they therefore created more jobs. » (LAYARD, 2003, p.3)

Ainsi Layard ajoute à ses certitudes sur le bonheur des sans-emplois une foi apparemment totale dans la loi de Say qui veut que toute offre crée sa propre demande. Le rapport d'information du Sénat sur les « *perspectives de retour au plein-emploi* » mentionne explicitement les travaux de Layard pour asseoir l'idée selon laquelle le manque de conditionnalité des aides aux chômeurs serait la cause principale du chômage de masse en Europe (BOURDIN, 2001).

Cette posture ignore les conséquences potentiellement négatives de l'activation sur la santé mentale des personnes en recherche d'emploi (D. BOURGUIGNON et HERMAN, 2013). Par ailleurs, elle résume bien l'impuissance à laquelle nous sommes collectivement rendus devant l'impossibilité de réduire le chômage : en maintenant, sans remise en question, les normes et les modes d'existence sociale déterminés par la valeur, il n'y a effectivement pas d'autres choix que de préférer l'emploi précaire au non-emploi. Comme le souligne avec justesse Castel, l'analyse scientifique de ce problème ne peut être conduite sous la contrainte de ce dilemme apparemment sans issue ; il n'appartient pas au chercheur de trancher quand à la

45. « Such in- work benefits are often described as policies to 'make work pay', as though their main justification was the incentive they provide to find work. For this purpose, however, they are an expensive weapon and less cost-effective than active labour market policy. Moreover, the language of 'making work pay' implies that people are entitled to make a choice between work and unemployment benefits. The main justification for in-work benefits is quite different – to relieve poverty and thus to make 'bad' jobs better » (LAYARD, 2003)

préférabilité de l'emploi précaire sur le non-emploi (CASTEL, 2007, p.424). Selon nous, l'institution accompagnant les personnes en marge de l'emploi ne peut pas non plus se prévaloir d'un jugement général et impersonnel contre le non-emploi et en faveur de l'emploi, même précaire. Car Robert Castel souligne que si individuellement on peut juger préférable l'emploi précaire vis-à-vis du non-emploi, cela constitue une source majeure de glissement vers une généralisation de la précarité dans l'emploi, vers la normalisation d'une forme d'emploi ne « s'inscrivant plus complètement dans les cadres d'une condition salariale à part entière » (ibid., p.422).

b . Ménages ou individus : les biais structurels du dispositif

Les catégories de bénéficiaires créées par le RSA recoupent effectivement les catégories du capitalisme telles que nous les avons définies avec la théorie critique de la valeur. Les catégories formelles que le RSA propose révèlent par ailleurs une conception biaisée de l'insertion professionnelle ; ces catégories superposent en effet deux espaces d'inclusion/exclusion :

- l'accès ou non à un accompagnement professionnel individuel ;
- le bénéfice ou non d'un soutien monétaire pour le ménage.

Si l'on perçoit bien que ces deux dimensions ne relèvent pas des mêmes cibles (l'individu dans le premier cas, le ménage dans le second), le RSA n'intègre pas complètement cette distinction : l'accès à un accompagnement professionnel individuel, comme le bénéfice de l'allocation, sont soumis à des conditions à remplir par le ménage dans son ensemble. Le complément monétaire, comme l'accompagnement, sont familialisés : nous pouvons dire que le RSA est doublement familialisé.

La problématique posée par le RSA apparaît alors : dans les couples où l'un des conjoints travaille suffisamment pour emmener les revenus du ménage au-delà de la limite des « droits et devoirs », l'autre conjoint n'a pas le droit de profiter des mesures d'accompagnement professionnel et social offertes par le RSA. Ce problème a été pointé dès 2009 par Périevier et

Silvera ; elles notaient alors qu'avec la définition du périmètre des droits et devoirs, « *les devoirs [sont] individuels, mais les droits [sont] familiaux* » (PÉRIVIER et SILVERA, 2009, §5). A priori cette contradiction du RSA entre individus et ménages se traduit le plus souvent à la défaveur des femmes dans les couples ; celles-ci seraient exclues de l'accompagnement individuel du fait des revenus d'activité de leurs conjoints. On sait en effet que dans les couples les hommes contribuent davantage aux revenus du ménage, et cela est encore renforcé pour les couples à faibles revenus : pour les couples ayant un revenu annuel inférieur à 17000 euros, les femmes apportent en moyenne un peu plus de 30% des revenus du ménage ce qui est l'une des parts les plus faibles (à noter que c'est dans les trois premières catégories de revenus, c'est-à-dire pour des revenus annuels inférieurs à 30400 euros, que cette contribution moyenne des femmes est la plus faible, voir MORIN, 2014).

Dans le cadre formel du RSA, les femmes d'un conjoint en emploi ne sont pas sommées par l'institution de retourner à l'emploi ; elles ne doivent pas contractualiser et s'engager sur des actions concrètes en vue de leur insertion sociale et professionnelle. Cet ensemble de contraintes étant associé à des contreparties, on peut également dire qu'elles sont exclues du bénéfice de l'accompagnement social et professionnel. A ce biais dans la construction des catégories formelles s'ajoute le phénomène de moindre incitation au travail pour les « *second apporteurs de revenus* », là aussi le plus souvent les femmes (voir page 96).

Le RSA est donc construit sur une vision sexuée de l'insertion professionnelle, vision qu'il entretient du même coup. Pour Périvier, c'est la tendance en France des institutions au « *maternalisme* » (PÉRIVIER, 2010) qui se manifeste, poussant les mères à rester au foyer, notamment affectées à la garde des enfants, aux hommes la charge de chercher des revenus par le travail. Elle précise encore :

« Pour celles qui vivent en couple, l'inactivité reste perçue comme légitime étant donné leur rôle de "mères dispensatrices de soins à la famille". La société reconnaît encore aujourd'hui cette fonction spécifique, et cela se traduit dans la politique sociale par le droit à percevoir l'aide sans contrepartie tant que leur conjoint travaille. » (ibid., §53)

L'analyse typologique et historique des systèmes sociaux européens tend à montrer par ailleurs qu'en France, et plus généralement pour le « régime continental » de protection sociale, la solidarité s'est construite non pas sur l'individu, homme ou femme, mais plutôt sur la com-

binasion de deux dimensions indissociables : l'emploi et la famille (EYDOUX, 2013, §6). Ce type de système repose ainsi sur le modèle du « *male breadwinner* », et on peut le qualifier à ce titre de « patriarcal » (ibid., §8). Le mari travaille et sa famille se repose sur son salaire pour vivre, y compris sa femme qui est formellement inactive, dévouée à la maternité, comme Périvier le souligne. Dès lors, la protection sociale va être construite sur l'hypothèse de solidarité financière entre les membres du foyer, ce qui explique que les barèmes, et, plus significativement encore le ciblage de l'accompagnement au retour à l'emploi, se fondent sur le revenu global du ménage.

En première analyse, on peut y voir l'effet de la permanence d'un certain nombre de normes qui régulent la répartition des rôles sociaux selon le sexe. Nous héritons aujourd'hui de ces normes, qui se manifestent dans la formalisation des règles et des institutions aussi bien que dans les pratiques effectives. En retour, ces manifestations formelles ou pratiques assurent la permanence des normes elles-mêmes.

Un rapide coup d'œil sur la répartition des tâches entre hommes et femmes (table 3 page suivante) confirme effectivement une certaine permanence : en 2010 les femmes consacraient encore deux fois plus de temps que les hommes au ménage, aux courses et aux soins aux enfants. Certes la tendance semble être à l'aplanissement de ces distinctions puisque les femmes consacraient entre 3 à 4 fois plus de temps que les hommes à ces tâches en 1986, mais les différences restent importantes. Surtout que, dans le même temps, les femmes rattrapent très lentement les hommes concernant le temps consacré au « travail »⁴⁶ (56% du temps des hommes en 1986, 67% en 2010). Par ailleurs, si les femmes consacrent plus de temps aux tâches ménagères, elles sont aussi celles qui supportent le plus la variabilité des temps domestiques et qui s'adaptent le plus aux « *rythmes des enfants* » (Algava 2002, cité in MÉDA, 2005, §8).

Il n'appartient pas nécessairement à la science économique de comprendre la permanence de ces rapports sociaux fondés sur le genre, et de ce point de vue la critique concernant le « *silence* » de la science économique sur le genre (voir par exemple dans SILVERA, 2001,

46. Nous reprenons ici la nomenclature fournie par l'INSEE, dont nous devons noter qu'elle identifie sans aucune nuance le travail à l'emploi, les activités domestiques n'étant pas considérées comme du travail à proprement dit.

TABLE 3. – Temps journaliers consacrés à différentes activités, ratio femmes/hommes.

	1986	1999	2010
Temps physiologique	1.02	1.03	1.03
Travail, études, formation (y c. trajets)	0.56	0.63	0.67
Temps domestique. dont	2.42	2.08	1.81
-> Ménage, courses	3.57	2.93	2.35
-> Soins aux enfants	4.2	3.45	2.37
-> Jardinage, bricolage	0.32	0.38	0.41
Temps libre	0.84	0.85	0.89
Trajet	0.98	1.06	1.15

Note : Calculs de l'auteur sur données INSEE, enquêtes Emploi du temps. France métropolitaine, personnes âgées de 15 à 60 ans, hors étudiants et retraités.

§27) paraît mal à propos. Selon nous, les théories économiques ne sont pas forcément mises en échec par leur supposé « *silence* » sur cette question. Il existe pourtant certains auteurs qui essayent de faire du genre, non pas un ajout, une annexe, mais bien un point nodal de la théorie économique. Le but pour eux est de dépasser le constat, et de s'interroger sur la fonction de cette division genrée des tâches, que cette division soit analysée sous le prisme des règles ou sous celui des pratiques. En particulier, il existe une analyse selon laquelle cette division serait fonctionnelle du point de vue du capitalisme et de la valorisation.

Dans le groupe allemand *Krisis*, Roswitha Scholtz entend développer la critique de la valeur pour prendre en compte la question du genre comme quelque chose de structurellement lié à la valeur et au travail abstrait. Avec elle, la critique de la valeur devient la « *critique de la dissociation-valeur* » :

« [...] il y a au cœur de cette théorie l'idée qu'un certain nombre d'activités de la reproduction définies comme féminines, mais aussi d'attitudes correspondantes (la sollicitude, par exemple) et de qualités dévalorisées (la sensibilité, l'émotivité, etc.), se voient, précisément, dissociées de la valeur et de sa substance, le travail abstrait, et attribuées aux femmes. » (SCHOLZ, 2010, p.2)

Le travail domestique, les soins, l'affect, sont des activités « féminines », cantonnées dans la sphère privée et non validées socialement comme l'est le travail abstrait. Au contraire, la sphère publique, celle du travail abstrait, de l'État, de la science et des arts, est connotée comme « masculine » (R. Scholz, citée in BOUCHER, 2014, p.170). La sphère féminine est dissociée de la valeur, mais cela ne signifie pas qu'elle lui est étrangère : l'activité réalisée dans la sphère privée, connotée comme féminine est « fonctionnelle » du point de vue de la valeur : « *les deux sphères sont l'une le présupposé de l'autre* » (JAPPE, 2009, §17, qui

reprend lui aussi l'argumentaire de Scholz). Le bon fonctionnement du foyer, y compris les relations affectives qui s'y nouent sont nécessaires pour que la sphère de la valorisation puisse elle-même fonctionner.

La critique de la valeur n'identifie pas complètement cette dissociation avec le sexe effectif des individus : des hommes comme des femmes peuvent occuper une place dans l'une ou l'autre des sphères, mais alors en adoptant les caractéristiques genrées propres à cette sphère (*ibid.*, §19).

Au fond, que la sphère dissociée soit fonctionnelle ou non, on comprend que le RSA, par sa double familialisation, valide et entretient cette division entre sphère privée féminine et sphère de la valeur masculine ; et si l'on considère que la sphère dissociée est nécessaire à la valorisation alors on peut concevoir le RSA comme un outil au service de la valorisation, puisqu'il favorise le maintien des femmes dans cette sphère privée, où se déploie une activité essentielle, mais non visible.

Ce point de vue n'est pas exempt de limites. Principalement parce que le schéma qu'il suppose comme étant structurellement lié à la valorisation capitaliste est remis en cause aujourd'hui. Même si la dissociation féminin/masculin est encore prégnante, la répartition des temps sociaux montre qu'elle s'atténue légèrement, nous l'avons vu (table 3 page précédente) ; surtout, la norme de l'emploi semble se diffuser de manière homogène à toutes les catégories de population, les femmes étant présentes massivement sur le marché de l'emploi ; ajoutons également la marchandisation croissante des activités auparavant maintenues dans la sphère privée.

Compte tenu de ces évolutions qui modifient la place des femmes dans le capitalisme, et parce qu'elle distingue d'un côté le sexe effectif des individus, et de l'autre côté le genre des sphères dissociées, la théorie de la dissociation est profondément contradictoire. Deux hypothèses, alternatives, permettraient de résoudre cette contradiction : premièrement considérer que c'est le capitalisme qui produit structurellement le féminin et le masculin, que la division genrée des tâches lui est propre, au-delà des sexes, ce qui est radicalement contraire aux faits, bien que cette proposition ait été défendue par des auteurs de la critique de la valeur⁴⁷. Deuxième

47. Même si Scholz et Kurz semblent suggérer que l'inégalité hommes/femmes et la distinction féminin/masculin sont propres au capitalisme, absents des « sociétés traditionnelles » (BOUCHER, 2014, pp. 169-170),

possibilité : recourir à des définitions exogènes, transcendantes et permanentes du féminin et du masculin, ce qui est inacceptable selon nous car cela reviendrait à clore définitivement la question par un recours à la foi, à la morale, ou à un ordre naturel.

Il faut donc accepter l'idée d'une interaction entre patriarcat et capitalisme, d'une complémentarité probablement, sans les enfermer l'un dans l'autre et en acceptant, au-delà des sexes, l'idée d'une recomposition des sphères genrées dans le capitalisme. Car, si l'association entre rôles sociaux spécifiques et genres ne date pas du capitalisme, le capitalisme redéfinit cette association. Les travaux spécifiquement féminins existaient avant le capitalisme, mais ils étaient spécifiques par leur nature concrète, leur type, et ne s'illustraient pas par leur retrait de la socialité dominante et structurante. Nancy Fraser l'affirme très justement en revenant sur la spécificité du capitalisme par rapport aux types de société le précédant :

« In [the case of capitalism], what was shattered was a world in which women's work, although distinguished from men's, was nevertheless visible and publicly acknowledged, an integral part of the social universe. With capitalism, by contrast, reproductive labour is split off, relegated to a separate, 'private' domestic sphere, where its social importance is obscure » (FRASER, 2014, p.62)

Comme elle le rappelle, ce clivage genré spécifique au capitalisme est associé à un accès clivé à la monnaie (elle distingue « *paid* » et « *non-paid work* » *ibid.*, p.62). C'est qu'au fond cette réflexion sur le genre a partie liée avec les contours de la richesse reconnue socialement par le capitalisme, avec la distinction entre travail concret et travail abstrait, la distinction entre valeur d'usage et valeur. C'est une prolongation de ce caractère dual du capitalisme. Mais, de la même manière que le travail concret n'est pas l'opposé du travail abstrait mais son complément, sa base nécessaire, et de la même manière que la valeur d'usage sert de justification, de véhicule de la valeur, la sphère domestique sert de fondement, de base, à la sphère du *travail* qui est sociale.

C'est d'ailleurs le sens de la proposition qui a été faite en 1984 par Humphries et Rubery. Elles

un simple regard historique et ethnographique suffit à les contredire.

Par exemple Scholz affirme : « [...] il y a au cœur de cette théorie l'idée qu'un certain nombre d'activités de la reproduction définies comme féminines, mais aussi d'attitudes correspondantes (la sollicitude, par exemple) et de qualités dévalorisées (la sensibilité, l'émotivité, etc.), se voient, précisément, dissociées de la valeur et de sa substance, le travail abstrait, et attribuées « aux femmes ». De telles attributions caractérisent pour l'essentiel l'ordre symbolique du patriarcat producteur de marchandises. D'emblée, il s'agit donc bien d'un aspect de la socialisation capitaliste » (SCHOLZ, 2010, p.2). Ou encore : « Profondément enracinées dans la structure même du capitalisme, les identités [de genre, NdR] ne peuvent manifestement pas être évacuées au moyen d'une simple déconstruction superficielle, comme l'avaient cru maintes chercheuses en « gender studies » » (*ibid.*, p.3).

imaginent en effet une voie médiane pour analyser les interactions entre reproduction sociale et production sociale, ni fonctionnaliste, ni utilitariste, ni exogène : une approche en termes « *d'autonomie relative de la reproduction sociale* » (HUMPHRIES et RUBERY, 1984, p.339). Selon elles, la sphère domestique va jouer un rôle actif dans la constitution des formes de production sociale. Elles déclinent cette approche en quatre principes : premièrement la sphère de la reproduction sociale⁴⁸ est une partie intégrante de l'économie, et à ce titre elle est « articulée » avec la sphère de la production. La sphère de la production est structurante des modalités de reproduction sociale. D'un autre côté, et c'est le second principe qu'elles mettent en avant, cela signifie que l'offre de travail doit être conçue comme ayant ses caractéristiques et sa dynamique propres, et elle n'est pas une simple réponse aux configurations de la demande de travail. Les modalités de la reproduction sociale, c'est-à-dire les configurations familiales, les normes d'activité genrées, etc., vont avoir un rôle économique structurant. Elles nous amènent à concevoir reproduction sociale et production comme deux catégories en interaction et s'impactant mutuellement : « *[the supply-side structure] is neither autonomously determined, as under patriarchy, nor does it respond smoothly, predictably or accommodatingly to demand-side impulse* » (ibid., p.339). Elles ajoutent, troisième principe, que l'interaction entre sphères de production et de reproduction sociale est déterminée historiquement, ce qui implique que les modalités de cette interaction peuvent varier selon les configurations sociales, et ne sont pas déterminées par une *pseudo* nature humaine, qui conduirait à un partage des tâches naturel. Enfin pour elles, la sphère de la reproduction sociale n'est pas juste une fonction de

48. La sphère de la reproduction sociale ne renvoie pas au concept bourdieusien de reproduction sociale. Il s'agit d'un concept mobilisé par la *feminist theory* anglo-saxonne qui est en fait assez large. Il s'agit d'une définition par le contenu : la reproduction sociale est l'activité de reproduction de la vie (« *maintenance of life on a daily basis, and intergenerational* » LASLETT et BRENNER 1989, p.382). Pour les auteurs qui se revendiquent de cette approche, il n'y a aucune restriction quant aux institutions qui assurent cette reproduction, et son caractère domestique n'est pas discriminant : « *embedded in a feminist political economy framework, social reproduction offers a basis for understanding how various institutions (such as the state, the market, the family/household, and the third sector) interact and balance power so that the work involved in the daily and generational production and maintenance of people is completed [...]. Social reproduction is dynamic in that most of the work involved in it can be taken up by various actors and institutions. For example, states can underwrite many of the costs associated with providing care to the frail elderly, or such care can be left to the private market to provide for a price and/or to the unpaid labour of family* » (BEZANSON et LUXTON, 2006, p.3, souligné par nous).

Nous contestons cette position qui constitue un recul théorique considérable, dans la mesure où elle masque les catégories capitalistes de valeur et de travail abstrait. La reproduction de la vie en tant que telle infuse l'ensemble des activités humaines, y compris la production de marchandises et la reproduction de la valeur, et c'est justement l'observation de la rencontre entre cette nécessité naturelle invariable et les formes institutionnelles social-historiques, qui est heuristique. Humphries et Rubery partagent notre avis, semble-t-il, puisqu'elles assimilent clairement « *social reproduction* » et « *family system* » (HUMPHRIES et RUBERY, 1984).

la sphère de la production et ne peut pas être comprise uniquement comme une réponse aux besoins de la production capitaliste en tant que telle.

Le RSA se situe comme une médiation institutionnelle entre reproduction sociale et production et c'est pourquoi il constitue une formalisation de la distinction entre travail domestique et travail social. D'un côté, on l'a vu, les femmes en couple sont moins concernées par l'incitation financière au retour à l'emploi (en tant que second apporteur de revenu leurs revenus d'activités font soit entrer le ménage dans la phase décroissante du RSA activité soit sortir le ménage du RSA) et donc également moins concernées par la contractualisation et les aides au retour à l'emploi associées. Ainsi le RSA encourage par son système d'incitations et de sanctions le maintien des femmes dans la sphère domestique.

D'un autre côté, les mères célibataires sont appelées à sortir de la sphère privée, féminine, pour valoriser leur force de travail, et à recourir à des modes de garde des enfants alternatifs, institutionnalisés et potentiellement marchands⁴⁹. Par définition, les mères célibataires ne peuvent prétendre par leur « travail » domestique contribuer à la valorisation de la force de travail d'un conjoint ou d'un enfant, d'un « actif » au sens formel ; l'inclusion des bénéficiaires du RSA majoré dans le jeu d'incitation et de contraintes visant au retour à l'emploi ne signifie donc pas une remise en cause du patriarcat et de la vision genrée de la protection sociale française, mais plutôt sa continuation de la dissociation entre sphères domestique et sociale, la première devant alimenter et asseoir la seconde. Certes, la fusion de l'API dans le RSA tempère l'affirmation de Périer concernant la reconnaissance sociale de la fonction spécifique de *"mères dispensatrices de soin à la famille"*, en tout cas pour les mères célibataires. Néanmoins, l'existence d'une scission entre sphères domestique et sociale, rappelée par Scholz ou Fraser, nous permet de montrer que le biais de genre du RSA n'est pas tant fondé sur le sexe des bénéficiaires mais plutôt sur leur position sociale, sur le fait qu'ils proposent ou pas leur travail à la valorisation.

Par ailleurs, nous le verrons plus largement dans le chapitre prochain, l'arrivée des femmes sur le marché du travail a été importante et les inégalités de genre s'y prolongent sans ré-

49. Nous pouvons témoigner ici de l'importance du retour à l'emploi des mères célibataires du point de vue du personnel encadrant les travailleurs sociaux dans le département de l'Isère, accompagné parfois d'une incompréhension de la volonté exprimée par celles-ci de se consacrer d'abord à l'éducation des enfants.

férence à la sphère dissociée : lorsqu'elles participent directement de la valorisation dans la sphère publique, les femmes sont plus souvent dans des situations d'emploi défavorables (temps partiels subis, bas salaires, etc).

C . Conclusion du chapitre 1

L'idée qui traverse tout le premier chapitre est que la prise en charge des bénéficiaires du RSA, leur catégorisation, est complètement structurée autour du concept marxien de travail, véritable abstraction réelle qui se manifeste pour eux comme la norme du retour à l'emploi.

Pour justifier ce point de vue, notre argumentaire s'est déployé en deux temps. Dans le premier temps nous avons cru judicieux de rappeler pourquoi le travail-emploi apparaît dans notre contexte social comme une nécessité qui s'applique notamment aux bénéficiaires de minima sociaux. Cette posture s'inscrit dans la tradition de la théorie critique qui remonte à Marx et Roubine et qui trouve dans la littérature scientifique contemporaine une chambre d'écho relativement significative. Les débats contemporains portent sur le rôle social du travail en tant que tel dans le capitalisme, et nous avons vu que des conceptions alternatives co-existent. Nous montrons qu'un retour au concept marxien de travail abstrait, dans une lecture critique et contemporaine, est particulièrement utile pour envisager le rôle social spécifique du travail aujourd'hui, et qu'il s'enrichit d'une discussion avec les catégories proposées par Arendt. À partir de cette réunion d'une diversité théorique nous montrons que cette place spécifique aboutit à penser le travail comme une nécessité apparemment naturelle et impensée, et plus globalement nous conduit à concevoir un travail indéterminé, une relation sociale fondée sur des abstractions, désincarnée et particulièrement adaptée à une logique incitative du retour à l'emploi.

Le RSA est en effet une politique incitative, c'est-à-dire qui garantit à tous que le travail comme effort, pensé dans les limites strictes de l'emploi, est effectivement récompensé et financièrement intéressant. En cela le RSA est certes la dernière manifestation d'un mouvement plus ancien de réformes visant à compenser les coûts du retour à l'emploi, mais il se distingue quant à l'ampleur et les formes de compensation, qui se veulent dorénavant surtout incitatives. Or, nous avons vu que les politiques incitatives ne jouent en réalité qu'un rôle assez limité dans les retours à l'emploi, et cela est vrai également pour la composante activité du dispositif.

Par ailleurs, nous proposons l'idée selon laquelle le RSA substitue à la catégorie usuelle d'inactivité une catégorie nouvelle que nous qualifions de « quasi-chômage ». Cette idée, conséquence de l'affirmation par le RSA de la nécessité naturelle du travail-emploi, est justifiée par un changement qualitatif opéré par le dispositif : l'inactivité, au sens strict, n'existe plus puisque le retour à l'emploi est, formellement, l'objectif généralisé de l'accompagnement. Tous les bénéficiaires ont vocation, à des termes certes divers, à participer au marché du travail.

L'incitation et le « quasi-chômage » sont toutefois limités par la distinction entre travail domestique et travail social que le RSA, dispositif familialisé, reproduit dans ses catégories formelles. Les femmes en couple échappent à ces mécanismes, et nous le comprenons en rappelant que la reproduction joue un rôle stratégique et structurant dans la valorisation. Le RSA reconnaît leur fonction spécifique et nécessaire pour entretenir le processus de valorisation.

Le présentation du dispositif étant faite et nos premières propositions théoriques étant données, nous pouvons nous consacrer dans le chapitre suivant à étudier les possibilités de traduction dans les parcours professionnels de cette injonction au retour à l'emploi. Nous verrons la difficulté pour les bénéficiaires à accéder à un emploi « normal », au sens du RSA, c'est-à-dire suffisant pour sortir du dispositif.

Chapitre 2. La nécessité douloureuse de la valorisation

Le capitalisme est aussi ce bref moment de l'histoire où les hommes sont productifs.

— Bernard Maris, "Marx, Ô Marx, pourquoi m'as-tu abandonné ?"

L'objectif de ce deuxième chapitre est de montrer que le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, s'il prend logiquement la forme d'une nécessité sociale (nous avons vu comment et pourquoi dans le chapitre précédent) relayée par les formes institutionnelles du dispositif, ne pourra se faire dans des conditions homogènes, l'emploi ne pouvant plus offrir à tous une stabilité et des revenus suffisants. Pour cela nous présenterons la dynamique contradictoire du capitalisme, montrant qu'elle apparaît comme une nécessité dans le cadre théorique de la valeur travail marxienne, en montrant également quelles en sont les conséquences que la théorie nous permet de concevoir ; enfin en brossant un tableau de l'état de cette contradiction dans le capitalisme contemporain, en recourant à des analyses empiriques. Cette étape s'inscrit dans la continuité de l'argument étayé précédemment dans le chapitre 1 : la dynamique contradictoire découle de la place particulière qu'occupe le travail dans le capitalisme. La fonction sociale du travail sous le capitalisme, donc l'existence d'une dualité du travail concret/abstrait, crée les conditions d'une séparation entre richesse sociale et richesse matérielle. De là la possibilité de mouvements simultanés et apparemment contradictoires, notamment la raréfaction des besoins en travail valorisé sans que la valeur ne perde du terrain, ni comme principe social, ni dans sa reproduction.

Si la démonstration théorique de la nécessité de cette dynamique contradictoire ne pose pas de problèmes dans le cadre qui est le nôtre, il n'en va pas de même pour sa transposition au capitalisme contemporain, une forme sociale qui, bien que mettant effectivement en jeu les catégories de l'analyse marxienne, ne pourrait être réduite aux formes pures de l'analyse catégorielle abstraite. Il nous semble pourtant nécessaire de réaliser cette transposition, cela afin de mieux anticiper la relation à l'emploi des bénéficiaires du RSA, en ayant une idée précise des difficultés de validation sociale du travail aujourd'hui.

Dans la section **A** nous ferons la démonstration de la nécessité de la dynamique contradictoire du capitalisme, en mobilisant principalement le trépied théorique Marx-Postone-Vincent. Nous montrerons que le capitalisme est structurellement contradictoire, à la fois parce qu'il s'oppose nécessairement aux conditions matérielles limitées de la production sociale¹, et également parce qu'il tend à saper le mode de synthèse sociale qui lui est pourtant

1. Ce point de vue théorique contient une analyse de l'impact environnemental du capitalisme et de son emprise nécessairement croissante sur son environnement concret. La question de la soutenabilité environne-

structurel et nécessaire : la fonction sociale du travail. Nous profiterons de cette démonstration théorique pour nous démarquer des propositions qui confondent contradiction du capitalisme et dépassement de celui-ci, et espérant trouver dans les nouvelles formes de la valorisation, des alternatives.

Dans la section **B** nous ferons la description des conditions dans lesquelles le travail se valorise aujourd'hui. Un consensus semble s'établir autour de la dualisation en cours du marché du travail, notamment en France ; plus largement, nous pourrions penser la segmentation du marché du travail, et plus particulièrement le développement de segments secondaires enfermants, comme un phénomène symptomatique de la tendance contradictoire du capitalisme, une manière pour le marché du travail de gérer un excès d'offre structurel. Nous montrerons ensuite la concentration des créations d'emplois peu qualifiés dans des secteurs qui relèvent des « faux-frais » du capitalisme et qui sont par conséquent associés à une grande précarité : bas salaires, temps de travail contraint, faible stabilité des contrats. Nous reviendrons sur la distinction entre travail productif et improductif qui, bien comprise, peut éclairer utilement les dynamiques sectorielles contemporaines.

Dans un dernier point nous nous attarderons sur la question du temps de travail, de plus en plus éclaté et contraint aujourd'hui, souvent dans le sens d'un sous-emploi. Nous expliquerons le développement du sous-emploi comme une manifestation de la difficulté de la valorisation du travail, le temps partiel étant un mode contraint de partage du travail valorisé.

A . La dynamique contradictoire du capitalisme : considérations théoriques

Il y a un enjeu fort, lorsqu'on s'intéresse aux bénéficiaires du RSA, à comprendre les termes du débat sur le dépassement du capitalisme, ses contradictions indépassables, et l'approche de son terme. Le contexte social, que nous avons déjà évoqué, et qui voit croître le

mentale n'est pas abordée de front dans la thèse mais constitue un champ d'investigation privilégié pour la critique de la valeur.

nombre de ceux qui ne participent pas positivement du travail-emploi, alimente en effet, avec d'autres préoccupations, un certain nombre de débats théoriques portant sur le dépassements des formes sociales capitalistes telles que nous les envisageons habituellement.

Le passage à une société de la « pleine activité » (WALTERS, 1997 ; OECD, 2012), à laquelle le RSA contribue sans ambiguïté², l'injonction généralisée à ce que chacun devienne entrepreneur de soi au sens de Gorz, les théories du capitalisme cognitif, les propositions diverses d'allocation universelle, etc. : il s'agit à chaque fois de construire une pensée d'un monde dans lequel une masse de personne est à la fois hors du travail-emploi et dans le même temps dominée par le travail-emploi.

Ce qui diffère entre le positionnement critique que nous allons déployer dans cette section et ces propositions théoriques, c'est que nous ne nous situons pas dans une perspective normative pour freiner ou accélérer la manifestation des contradictions structurelles qui sont constatées par tous. Notre position, au contraire, est très simple : il y a contradiction justement parce que ces évolutions phénoménales (la raréfaction du travail-emploi, la constitution d'une population excédentaire du point de vue du capital) sont contingentes de catégories structurantes.

Nous nous emploierons donc à montrer la dynamique contradictoire structurelle du capitalisme, et plus précisément à montrer comment cette dynamique est fortement liée à la catégorie de travail comme fonction sociale. Alors que dans le premier chapitre nous avons insisté sur la spécificité capitaliste du travail comme relation sociale, nous allons maintenant montrer la spécificité capitaliste du travail comme travail productif, c'est-à-dire du travail comme relation avec le capital. Le travail comme catégorie capitaliste est productif parce qu'il est la condition de production d'un surplus abstrait, d'une sur-valeur, et en cela il est nécessaire ; en parallèle, cette dynamique continue, sans fin apparente, de valorisation, parce qu'elle est fondée en valeur et non en richesse matérielle, parce qu'elle est fondée sur un travail abstrait de ses déterminités concrètes, aboutit à restreindre le champ quantitatif du travail productif.

Cette restriction quantitative est l'autre face de la contradiction que subissent les bénéficiaires du RSA, puisqu'elle interdit à la norme unifiée du travail-emploi de se réaliser concrètement

2. Walters définit ainsi « the active society » en tant que concept porté par l'OCDE : « *it signals a departure from the idea of the worker/non-worker division which was at the heart of the welfare society. The active society seeks to make us all workers* » (WALTERS, 1997, p.224)

dans les parcours individuels.

Nous proposons une démonstration en deux sous-sections : d'abord montrer en quoi le travail dans le capitalisme est uniquement un moyen au service d'un objectif sans terme, sans possibilité d'achèvement, la valorisation. Dans cette dynamique illimitée, le travail est une catégorie nécessaire mais, parce qu'il est productif, il tend nécessairement à se raréfier. Ensuite nous reviendrons sur les propositions théoriques qui, dans la littérature économique, confondent la contradiction du capitalisme et les prémisses de son dépassement ; nous le ferons en clarifiant la notion de travail productif.

A. 1 . Le travail comme « moyen » : l'absence de « fin » dans le capitalisme

Pour Marx, la valeur est une catégorie qui sert de base aux rapports de production, désignés par l'échange entre le travail objectivé, « *matière du capital* » (MARX, 2011, p.219), et le travail vivant ; pour lui, la valeur n'est pas un équivalent universel dont l'intérêt pratique serait de permettre le fonctionnement du marché. Cet échange entre travail et capital est un moment tout à fait spécifique.

Nous voulons insister sur un point important : l'analyse du capitalisme comme un mouvement sans fin est le corollaire de l'analyse du travail qui a été proposée dans le chapitre 1. Nous allons le montrer, cela est clair chez Postone (et donc chez Marx), comme chez Arendt. Nous allons commencer dans un premier point par rappeler que Postone et Arendt partagent une vision du travail comme « pur moyen », puis dans un second point nous montrerons que le travail productif, comme spécificité capitaliste, est la condition de ce travail comme pur moyen, inclus dans un système social en mouvement permanent. Nous en profiterons pour clarifier encore le débat entre Arendt et Marx, et nous montrerons que, de ce point de vue, la critique formulée par Postone est l'occasion de franchir les contradictions habituellement posées entre ces deux auteurs.

a . De l'effet « treadmill » à la domination de « l'*animal laborans* » : le travail comme pur moyen

Selon nous, nous retrouvons très précisément chez Marx, dans sa description de l'échange entre travail et capital, les caractéristiques de la domination de *l'animal laborans* dans la modernité, décrites par Arendt.

La distribution, c'est la production

C'est que, pour Marx, la catégorie capitaliste de travail est pensée comme la relation sociale à l'origine de la richesse sociale abstraite, la valeur. Ainsi, par cette place centrale conférée au travail, la théorie marxienne de la valeur ne doit pas conduire à une critique, traditionnelle, conduisant à se focaliser sur la sphère de la distribution, jugée inéquitable, notamment du fait de sa soumission à la propriété privée qu'il faudrait abolir ; au contraire, elle amène à penser les sphères de distribution et de production comme deux dimensions d'un même processus dynamique, deux faces inséparables et contingentes l'une de l'autre.

Dans cette perspective il est illusoire, et paradoxal, d'espérer une restructuration de la distribution sans concevoir dans le même temps une refondation contingente, parallèle, du mode de production et des rapports sociaux qu'elle implique nécessairement. Plus précisément, en réponse à J.S. Mill qui oppose la production, régie par des « *vérités physiques* » et la distribution, affaire des « *institutions humaines* », Marx affirme que « *les "lois et conditions" de la production de la richesse et les lois de la "distribution de la richesse" sont les mêmes lois sous une forme différente, et ces deux séries alternent et se fondent dans le même procès historique [...]* » (MARX, 2011, p.792). Ceci est vrai dans la mesure où la richesse sociale, la valeur, se fonde sur un mode de valorisation de la production, le travail productif, qui est en même temps le socle du lien social, l'essence de la totalité sociale sous le capitalisme. Le RSA n'est donc pas une politique de revenus ; ce n'est pas seulement une manière, comme on pourrait en imaginer des dizaines d'autres, de redistribuer une richesse existante naturellement. Si le RSA est certes un dispositif qui alloue une part de la richesse sociale, c'est avant

tout (et de ce fait) un dispositif qui entre en résonance, et plus encore qui se fait le prolongement, de la sphère de la production : gérer les sur-numéraires nécessaires à la production capitaliste.

Inclure la production dans le domaine du social-historique, et donc faire de la distribution une sphère encastrée si ce n'est fusionnée dans la production, c'est aller à l'encontre des discours économiques qui ont alimenté et justifié le RSA : estimations de taux marginaux effectifs d'imposition ou tracés de courbes de gains ascendantes, c'est-à-dire autant de pensées d'une redistribution efficace et juste mais isolée, une redistribution hors-sol. Si l'on sait que cette redistribution déconnectée, *ex-post*, n'existe pas en tant que telle, l'enjeu est celui de la croyance qui se porte sur cette idée d'une déconnexion des sphères de production et de distribution. Car, ce faisant, on renvoie la production dans le domaine de la naturalité transhistorique et elle n'est alors pas mise en débat. La proximité est grande entre ces conceptions expertes contemporaines et les économistes « bourgeois » du XIX^{ème} siècle, qui mettaient en place, avec tout le sérieux scientifique et sans nécessairement de dessein caché, leurs « robinsonnades » (*ibid.*, p.42). Bref, le RSA lui-même doit être pensé comme une manifestation du mode de synthèse sociale capitaliste. Comme politique au sens de dispositif public impactant les conduites des acteurs, et comme politique en tant que proposition mise en débat sur la place publique et censée répondre aux désirs d'une opinion publique, le RSA ne questionne pas l'existant mais au contraire œuvre pour sa permanence. Le RSA, pour novateur qu'il soit, y compris même dans la définition qu'il propose des publics qu'il assiste, ne fait que reproduire les catégories du capitalisme dont nous avons esquissé les contours plus haut.

La dynamique, entre temps abstrait et temps concret

Toujours est-il que le travail comme relation sociale source de la valeur, au cœur du processus de production, est créateur d'une richesse sociale abstraite. Justement, l'une des implications les plus fondamentales, selon nous, de la théorie de la valeur est de montrer que la richesse prend des formes sociales déterminées historiquement qui diffèrent de la richesse matérielle. Ainsi, ce qui détermine la plus ou moins grande richesse d'un individu

est la quantité de valeur qu'il possède, et non pas la quantité de biens. N'est valeur que ce qui vaut comme tel dans un contexte social particulier. Dans le capitalisme, ainsi, on peut être pauvre et accéder par ailleurs un ensemble divers et conséquent de valeurs d'usages. Le capitalisme est ainsi fait que la pauvreté cohabite avec une profusion de richesses matérielles.

Ceci s'explique dans la mesure où la valeur est une construction sociale qui repose sur le temps de travail socialement nécessaire, lui-même constitué d'une dialectique cyclique, instillant un mouvement permanent, entre temps abstrait et temps concret. Postone propose de distinguer le temps abstrait et le temps concret non pas tout à fait sur le modèle de la distinction travail abstrait/travail concret. Pour lui, le temps abstrait est le temps indépendant, qui s'impose aux hommes : c'est un temps sans substance, froid et mécanique, qui instaure qu'une heure est égale partout et toujours à une heure. Le temps concret est au contraire un temps substantiel, dans lequel les unités de temps ne sont, ni quantitativement, ni qualitativement, homogènes ; ce sont des reflets de l'activité des hommes. Pour synthétiser la distinction entre temps concret et temps abstrait, Postone écrit que « *dans le premier cas, le temps est mesuré par le travail, alors que, dans le second le temps mesure le travail* » (POSTONE, 2009, p.320). Postone rappelle que le temps abstrait s'est imposé avec le développement du capitalisme, quand techniquement ce processus aurait pu intervenir historiquement bien plus tôt, laissant pourtant jusqu'alors la primauté à un temps substantiel non homogène, déterminé par l'activité des hommes. Le temps abstrait est le temps qui mesure le travail en tant que source de la valeur. La richesse sociale sous le capitalisme est donc mesurée par le temps abstrait.

Ce qui fonde la dynamique est la dialectique entre les deux dimensions du travail (concret/abstrait) et entre les deux dimensions du temps (concret/abstrait). Dans les deux cas, la dimension abstraite, invariable en tant que constitutive de la valeur (une heure « abstraite » de travail « abstrait » produira toujours la même quantité de valeur), ne recouvre pas la même réalité concrète : une heure de temps abstrait, identique à deux moments distincts ne mesurera pas en revanche le même travail concret. La productivité augmentée re-détermine la substance de l'unité de temps abstrait : alors qu'il fallait une heure pour produire 20 aunes

de toiles, l'apparition et la diffusion du métier à tisser réduit ce temps à une demi-heure, nous dit Marx. Pour chaque producteur, une hausse de la productivité induit ceci : le même laps de temps abstrait, toujours abstraitement identique à lui-même est constitué par la production, dans le premier cas de 20 aunes de toiles, et ensuite de 40 aunes. Tant que cette évolution est isolée, elle ne modifie pas la valeur d'une aune de toile, car alors l'heure de travail social n'est pas modifiée : l'heure de travail social étant « *l'heure de temps de travail où se rencontre la norme générale du temps de travail socialement nécessaire* », c'est-à-dire une heure constituée par le niveau généralisé de productivité.

L'unité productive relativement la plus performante peut donc créer temporairement plus de valeur, car elle produit plus d'une marchandise qui a conservé sa valeur initiale, l'heure de travail sociale n'étant pas reconstituée. C'est ce que Marx décrit sous le terme de survaleur relative.

D'un point de vue social en revanche, une hausse généralisée de la productivité (nouvelles techniques, nouveaux processus qui se sont généralisés) aura des conséquences différentes : si dans un premier temps les îlots de production les plus en avance bénéficieront d'une survaleur relative, dans un second temps l'heure de travail social sera reconstituée. En d'autres termes, l'heure de travail, grandeur abstraite et indépendante, si elle sera toujours égale à elle-même, recouvrira une réalité mouvante au cours du temps : mesuré en temps abstrait, le même quantum de travail social produit invariablement la même valeur, en revanche l'heure de travail social va être reconstituée, c'est-à-dire ne plus recouvrir la même norme de travail concret. Ainsi, pour Postone, « *l'heure de travail social est constitué par le niveau de productivité* » (la productivité étant considérée comme « *la dimension de valeur d'usage du travail* »), bien que l'on ne puisse « *exprimer cette détermination en termes de temps abstrait* », car « *ce qui change, ce n'est pas la quantité de temps qui produit la valeur de x, mais la norme de ce qui constitue cette quantité de temps* » (*ibid.*, p.425). La dynamique immanente apparaît ici dans son caractère d'éternel recommencement, que Postone qualifie d'effet « *treadmill* »³ : les changements concrets induits par les nouveaux niveaux de productivité, c'est-à-dire les changements dans la dimension de valeur d'usage, induisent certes une dyna-

3. Littéralement « moulin de discipline », instrument de torture utilisé dans l'Angleterre victorienne.

mique tendancielle, marquée par un progrès **concret**, et cependant, cette dynamique concrète redéfinit sans arrêt l'heure de travail social, invariable dans sa dimension abstraite (une heure vaut toujours une heure), et en tant que constituant de la valeur.

Dans ce processus, dans cette dialectique entre dimensions abstraite et concrète, le nouveau niveau de productivité est normalisé, redevient la norme, c'est-à-dire que le progrès, l'évolution finit invariablement par recomposer la norme invariable de l'heure abstraite : la variation concrète recompose son point de départ. Le nouveau niveau de productivité est incorporé dans l'heure de travail social et devient le niveau normal, de base. La différenciation de la norme conduit invariablement à re-crée la norme, et les efforts ainsi faits, l'évolution nette concrète ainsi réalisée, est annihilée dans la forme abstraite de la valeur⁴.

Certes, la dialectique de recomposition permanente abstrait/concret implique que la quantité de valeur ne soit pas augmentée par un nouveau niveau de productivité, i.e. que la valeur d'une marchandise baisse le cas échéant (« *Si l'on réussissait à transformer avec peu de travail le charbon en diamant, la valeur de ce dernier tomberait peut-être au dessous de celle des briques* » MARX, 2008). Mais la loi de la valeur de Marx va au-delà de ce constat statique assez habituel : elle suppose que les niveaux de productivité soit sans cesse croissants, étant donné que la hausse généralisée de la productivité redéfinit l'heure de travail social et donc également le niveau normal de productivité : « *Ce "treadmill effect" implique, même au niveau logique abstrait de la grandeur de la valeur [...] une société directionnellement dynamique, telle qu'elle est exprimée par des niveaux de productivité toujours plus élevés* » (POSTONE, 2009).

Cette mise en forme du capitalisme comme société directionnellement dynamique implique donc chez Postone que la dynamique soit structurellement sans fin, sans borne matérielle, puisque les référentiels, les mobiles de l'action des hommes sont abstraits : le travail

4. « *La particularité de la dynamique -c'est essentiel- est son effet de "treadmill effect". La productivité augmentée augmente la quantité de valeur produite par unité de temps – jusqu'à ce que cette productivité se généralise ; lorsqu'elle y est parvenue, la grandeur de valeur produite pendant cette période de temps, du fait de sa détermination temporelle générale-abstraite, retombe au niveau précédent. Cela aboutit à une nouvelle détermination de l'heure de travail social et à un nouveau niveau de base de la productivité. Ce qui apparaît c'est donc une dynamique de transformation/reconstitution : les niveaux socialement généraux de productivité et les déterminations quantitatives du temps de travail socialement nécessaire changent, mais ces changements reconstituent le point de départ, c'est-à-dire l'heure de travail social et le niveau de base de la productivité.* » (Postone 2009).

abstrait et la valorisation.

Le travail comme pur moyen

Cela le conduit à proposer une conception du travail dans la modernité sous l'angle des fins et des moyens. Pour lui, le travail sous le capitalisme est un « *travail comme pur moyen* » (*ibid.*, p.269) : concrètement le travail permet de produire des valeurs d'usages, des produits ayant une utilité propre ; mais le travail sous le capitalisme, dual, n'a pas pour finalité de produire des valeurs d'usages (il ne le fait qu'incidence), mais plutôt de produire de la sur-valeur. Pour Postone la valeur est elle-même l'objectivation du travail comme activité socialement médiatisante, c'est-à-dire comme moyen d'acquérir le produit du travail des autres travailleurs. Ainsi, pour lui, « *la production en vue de la (sur)valeur est-elle une production où le but lui-même est un moyen* » (*ibid.*, p.269).

Ce qui est particulièrement intéressant dans l'approche logique abstraite de Postone c'est qu'il se place à un niveau où ne rentrent pas en ligne de compte les modes d'exercice de la domination de la valeur, entre le marché et la planification collective. Car, en effet, ce n'est pas la concurrence, la compétition sur le marché qui est à l'origine du mouvement, de la dynamique ainsi décrite : selon lui le marché est certes un canal par lequel les nouveaux niveaux de productivité se généralisent, mais il n'est pas la source de ces nouveaux niveaux, qui proviennent uniquement de cette dialectique, entre les dimensions abstraite et concrète, intrinsèque à la domination de la valeur, de cette recomposition de l'heure de travail social, toujours égale à elle-même dans le système de la valeur.

Nous retrouvons chez Hannah Arendt une conception très proche des effets de la domination de « *l'animal laborans* » dans la modernité. Une fois les catégories de la *vita activa* définies, Arendt cherche en effet à établir les rapports de force qui s'établissent entre elles au cours de l'histoire et lors de l'époque moderne. Elle montre en particulier comment le travail (en tant que catégorie de la *vita activa*) prend une place prépondérante dans la modernité⁵,

5. « *L'important n'est pas que, pour la première fois dans l'Histoire, les travailleurs soient admis en pleine égalité de droits dans le domaine public : c'est que nous ayons presque réussi à niveler toutes les activités humaines pour les réduire au même dénominateur qui est de pourvoir aux nécessités de la vie et de produire l'abondance. Quoi que nous fassions nous sommes censés le faire pour "gagner notre vie"; tel est le verdict de la société et le nombre de gens [...] qui pourraient protester a diminué très rapidement* » (ARENDR, 2011,

à la place de l'œuvre et de l'action, deux registres de l'activité qui sont mis en retrait, délégitimés. Elle insiste sur le fait que, ce qui est en question ce n'est pas la fin de la production de biens durables, ce qui est du ressort de l'œuvre, mais la fin de la production du monde, c'est-à-dire de la production de biens durables qui construisent durablement le monde. Dans la modernité, pour elle, les biens, y compris lorsqu'ils ont vocation à être des biens durables (des meubles, des appareils de haute-technologie, etc), sont ramenés au rang de biens de consommations, fruits du travail, dont la vocation n'est pas de construire le monde, de construire la durabilité du monde, mais de participer d'un mouvement sans fin de reproduction de la vie⁶. Pour elle en effet, « *c'est [...] la marque de tout travail de ne rien laisser derrière soi, de voir le résultat de l'effort presque aussitôt consommé que l'effort est dépensé* » (ARENDRT, 2011, pp.131-132). Cela implique que, « *bien différente de la productivité de l'œuvre, qui ajoute de nouveaux objets à l'artifice humain, la productivité de la force de travail ne produit qu'incidemment des objets et se préoccupe avant tout des moyens de se reproduire* » (ibid., p.133).

Dans la production capitaliste, le travail est donc un moyen au service de la valeur, et en cela il doit être économisé. Mais, comme source de la valeur c'est-à-dire comme fondement fétichisé de la valeur comme richesse sociale, il doit également exister comme forme sociale dominant les rapports sociaux. Comme le dit Marx dans les « *Grundrisse* » :

« Le capital est lui-même la contradiction en procès, en ce qu'il s'efforce de réduire le temps de travail à un minimum, tandis que d'un autre côté il pose le temps de travail comme seule source et mesure de la richesse » (MARX, 2011, p.662).

Plus loin il ajoute :

« D'un côté donc, il [le capital] donne vie à toutes les puissances de la science et de la nature, comme à celles de la combinaison et de la communication sociales pour rendre la création de richesse indépendante (relativement) du temps de travail qui y est affecté. De l'autre côté, il veut mesurer au temps de travail ces gigantesques forces sociales ainsi créées, et les emprisonner dans les limites qui sont requises pour conserver comme valeur la valeur déjà créée » (ibid., p.662).

pp.176-177)

6. Il y a un contresens à faire de la catégorie arendtienne de travail une description du travail comme emploi, comme réalité sociale. Le travail, pour Arendt, est une catégorie spécifique de la *vita activa* et ce n'est pas le travail en général ou comme réalité sociale. Nous avons déjà abordé cette question dans le chapitre 1, sous-section A.2, à partir de la page 67. Nous y reviendrons également dans le chapitre 3, notamment via la figure 8 page 230.

C'est la place contradictoire du travail dans le capitalisme qui est ainsi théoriquement démontrée. Nous avons vu qu'elle se fonde sur l'idée d'une économie permanente et nécessaire en travail dans le processus de production. Pour mieux comprendre cela et l'impact de cette dynamique sur les bénéficiaires de minima sociaux, nous souhaitons revenir sur la distinction marxienne entre travail productif et improductif.

b . Travail contre capital : de la circulation simple à l'accumulation

Dans « Le Capital », Marx expose avec une grande clarté ce qui est abordé à diverses reprises dans les « Grundrisse » (*ibid.*, notamment p.247 et suivantes), à savoir le mystère de la « *transformation de l'homme aux écus en capitaliste* » (MARX, 2008, p.191). Le schéma d'exposition de Marx est particulièrement efficace (*ibid.*, chapitres II à VI), nous le reprenons brièvement ici.

Le travail et le capital, dans la circulation simple

D'abord la circulation simple, c'est-à-dire l'échange d'une marchandise contre de l'argent dans le but d'acquérir une autre marchandise. Marx représente cette circulation simple de la manière suivante : $M - A - M$. La valeur d'usage est déterminante, sinon à quoi bon échanger une première marchandise (M) contre une autre par l'intermédiaire de l'argent (A) ? Si cet échange se fait, c'est parce que la seconde marchandise a des qualités que n'a pas la première et que je recherche. Dans la circulation simple, la finalité n'est pas la valeur, et cela apparaît nettement quand on considère que la circulation simple ne peut concerner que des échanges d'équivalents. M , A et M ont une valeur équivalente, sinon l'échange ne pourrait se faire. Il n'y a donc pas de création de valeur. Il n'y a donc pas de capital.

Le capital est défini par Marx comme un rapport social de circulation qui permettrait d'accroître l'argent en possession du capitaliste. Le capital c'est une circulation schématisée comme cela : $A - M - A'$, avec $A < A'$. Or, il ne peut y avoir qu'échange d'équivalents dans la circulation : une même marchandise M ne peut valoir A et A' . Certes, le travail peut

donner de la valeur à une matière en la transformant : le cuir est transformé en chaussure, et cette chaussure vaut plus que du cuir (MARX, 2008, pp.190-191). Mais le travail ne modifie pas la valeur du cuir en tant que telle : le cuir ne peut être échangé à la fois contre A et contre A' .

Or, il doit exister une marchandise M qui, lorsque elle est consommée, par sa valeur d'usage même, permet le passage de A à A' . Cette marchandise est la force de travail, qui est alors définie par Marx comme : « *une marchandise dont la valeur usuelle possédât la vertu particulière d'être source de valeur échangeable, de sorte que la consommer, serait réaliser du travail et par conséquent créer de la valeur* » (ibid.)⁷. La marchandise travail, en tant que source de la valeur, est donc au cœur de l'inversion capitaliste décrite comme le passage de $M - A - M$ à $A - M - A'$; dit autrement, la valeur est l'institution sociale qui permet de faire du travail le moyen du passage de A à A' . La valeur, en tant que richesse sociale, est fondée sur la consommation de la force de travail en tant que marchandise. En aucun cas il n'y a dans ce rapport social une référence à la naturalité de la force de travail comme créatrice de valeur. Car si la consommation de la marchandise force de travail par le capitaliste est source de valeur, c'est en raison du rapport social d'échange du travail contre le capital.

Le travail et le capital s'échangent dans un rapport de circulation simple. Le travailleur possède une valeur d'usage, sa force de travail, qu'il vend au capitaliste contre de l'argent. Cet argent, strictement équivalent à la force de travail dépensée, lui sert à acquérir des marchandises pour sa propre consommation : nourriture, chauffage, vêtements, mais nous pouvons ajouter : appareils de communication, abonnements téléphoniques et internet, électro-ménager, etc. Pour le travailleur, « *le cercle de ses jouissances n'est pas circonscrit qualitativement - mais uniquement d'un point de vue quantitatif* » (MARX, 2011, p.247), c'est-à-dire qu'il limite sa consommation de marchandises à l'équivalent argent qu'il reçoit de la vente de sa force de travail.

Le travailleur, une fois sa force de travail vendue, est un consommateur, et seulement un

7. Pour Marx, la force de travail est « *l'ensemble des facultés physiques et intellectuelles qui existent dans le corps d'un homme, dans sa personnalité vivante, et qu'il doit mettre en mouvement pour produire des choses utiles* » (MARX, 2008, p.193). Il faut rester vigilant sur le fait que ce n'est pas cela en tant que tel qui est source de la valeur, c'est seulement la force de travail « *à titre de marchandise* » (ibid., p.193) qui l'est. La force de travail est comme la « table » que Marx prend en exemple dans le « Capital » : un ensemble de caractères, de qualité, qui peut devenir marchandise et devenir duale et abstraite.

consommateur : il ne peut accumuler et accroître l'argent qu'il a en sa possession. D'une part parce que l'équivalence de l'échange dans la circulation simple l'interdit, d'autre part parce qu'il ne peut épargner et acheter lui-même la force de travail d'autres travailleurs. L'argent qu'il reçoit en échange de la vente de sa force du travail n'est que de l'argent en tant que « numéraire », c'est-à-dire « *une médiation qui s'abolit elle-même et disparaît* » dans la consommation ultérieure de marchandises en vue de la satisfaction de ses besoins (*ibid.*, p.248)⁸.

Si l'on comprend bien en quoi le travailleur ne peut pas accumuler d'argent dans la relation qui le confronte au capital, il est moins évident de saisir l'intérêt du capital à s'échanger contre du travail si l'on reste dans les limites strictes de l'équivalence de la circulation simple. Il y a une astuce, et dans « Le Capital » Marx s'emploie à générer un suspens plutôt comique avant de la révéler (MARX, 2008, pp.217-219). Cette astuce, la voici : « *les frais de la force [de travail] en déterminent la valeur d'échange, la dépense de la force [de travail] constitue la valeur d'usage* ». En fait, ce qui est vrai pour toutes les marchandises s'applique aussi à la force de travail en tant que marchandise : leur valeur dépend du travail qu'elles incorporent et leur valeur d'usage provient de leur consommation. Or, pour Marx la valeur d'usage du travail permet de produire des marchandises dont la valeur excède la valeur d'échange de la force de travail. C'est le principe de la sur-valeur⁹, qui permet que le capitaliste échange avec le travailleur pour une quantité d'argent déterminée, et qu'il en retire un bien qui vaut plus, comme marchandise, que cette quantité. Pour un temps de travail déterminé, les marchandises nécessaires au travailleur pour créer et reconstituer sa force de travail valent moins que la valeur qu'il peut contribuer à produire.

8. Pour Marx il est impossible que les travailleurs transforment le numéraire qu'ils obtiennent en « argent ». En travaillant d'avantage, en réduisant leur consommation (c'est-à-dire en épargnant), les travailleurs ne pourraient que faire croître le niveau de l'exploitation de leur force de travail : réduction du salaire et hausse de l'effort demandé en contrepartie. En produisant plus, en faisant un effort au travail, les travailleurs aboutiraient à dévaloriser la force de travail (si l'ardeur au travail augmente de manière généralisée, cela recompose l'équivalence entre force de travail et numéraire : la force de travail vaut moins). Le travailleur peut transformer le numéraire en argent à titre d'exception, en se démarquant des niveaux moyens d'épargne et d'effort au travail (MARX, 2011, pp.248-250).

Par ailleurs, Marx insiste sur la nécessité que le travailleur consomme, et sur la spécificité historique du capitalisme de ce point de vue. Parce que le travailleur est consommateur de marchandises, il est à ce titre également « *agent de la production* », comme débouché (*ibid.*, pp.247).

9. Nous employons ici le terme de survaleur, traduction que nous préférons à celle souvent utilisée de plus-value, suivant en cela la recommandation de BALIBAR et LEFEBVRE, 2013.

Productivité naturelle du travail, productivité sociale du travail

Cela ne renvoie pas à la productivité naturelle du travail mais plutôt à un ensemble de conditions sociales capitalistes. La division du travail, l'aliénation du produit du travail par le capitaliste, le dénuement du travailleur¹⁰, sont autant de conditions qui constituent ce rapport social productif (du point de vue de la valeur) entre travail et capital.

Pour éclairer davantage ce qu'est la productivité du point de vue du capitalisme, il nous semble opportun de revenir sur les confusions instructives qui sont faites entre Marx et Arendt ; ainsi de Sobel et Disselkamp (SOBEL et DISSELKAMP, 2011) qui opposent la vision, supposée arendtienne, d'un travail humain transhistorique produisant naturellement un surplus de richesse concrète, et surpassant les besoins de renouvellement du travailleur, à la vision supposée marxienne d'un travail ne produisant ce surplus que dans des conditions social-historiques déterminées. Deux arguments nous permettent de contester cette opposition.

1. Premièrement, cela revient à attribuer à Arendt une vision de la productivité qui n'est pas la sienne. Les auteurs affirment que « *Arendt énonce l'idée selon laquelle le travail est fécond par essence* », et qu'en ceci elle s'opposerait radicalement à Marx ; selon eux, Marx critique lourdement cette prétendue naturalité de la productivité du travail qu'ils pensent trouver chez Arendt, puisqu'il s'oppose à la vision d'une productivité « *toute prête dont la nature aurait doué l'homme en le mettant au monde* » (Marx, cité par *ibid.*, p.1130). On pense effectivement à la virulence avec laquelle Marx critique la première proposition du programme de Gotha¹¹, indiquant que « *les bourgeois ont d'excellentes raisons pour attribuer au travail cette surnaturelle puissance de création* » (MARX, 1972).

Or, pour Arendt, c'est bien une organisation sociale spécifique qui permet dans la Grèce antique aux bourgeois de consommer le produit du travail de leurs esclaves tout en entretenant ces même esclaves, donc de profiter d'un surplus matériel qui est bien créé par le travail, et ceci bien avant le capitalisme. Certes il n'y a pas de raisons pour que le travail transhistorique

10. Qui est, pour Marx, « doublement libre », à la fois libre de s'engager dans un rapport d'échange entre équivalents avec le capital, c'est-à-dire possesseur de sa force de travail, et libre de toutes possessions matérielles, de tout capital, ne possédant que sa marchandise force de travail (MARX, 2008, pp.217-219).

11. Formulée ainsi : « *Le travail est la source de toute richesse et de toute culture.* »

ne produise pas un surplus, et ceci va dépendre des conditions sociales dans lequel il se déploie, conditions existantes sous le capitalisme mais auquel elles ne peuvent se résoudre. En outre, Arendt associe très clairement la productivité sans précédent de l'époque moderne à des conditions social-historiques qui ont trait au déploiement des machines et au travail standardisé :

« Dès que le travail fût libéré des restrictions que lui imposait sa relégation au domaine privé [...] on dirait que l'élément de la croissance propre à toute vie organique surmonta, dépassa complètement le processus de dépérissement qui, dans l'économie de la nature, modèrent et équilibrent l'exubérance de la vie. Le règne du social, dans lequel la processus vital a établi son domaine public, a déclenché, pour ainsi dire, une croissance contre nature du naturel [...].

[Cette] croissance contre nature du naturel est habituellement considérée comme l'augmentation en accélération constante de la productivité. Le facteur principal de cette augmentation constante est depuis le début l'organisation des tâches, visible dans ce qu'on nomme division du travail, qui précéda la révolution industrielle ; c'est sur elle que se fonde même la mécanisation du travail, second facteur de la productivité. » (ARENDR, 2011, pp. 86-87)

Arendt ne nie pas les conditions social-historiques dans lesquelles se déploie le travail trans-historique et qui le feront plus ou moins créateur d'un surplus concret.

2. Deuxièmement, la mise en opposition de Marx et Arendt sur la question de la productivité suppose implicitement « d'anthropologiser » les catégories social-historiques et de ramener artificiellement Marx sur le terrain transhistorique de Arendt ; en effet, cela aboutit à considérer la sur-valeur comme l'équivalent d'un surplus concret produit par le travail trans-historique dans les conditions sociales capitalistes, alors même que le schéma marxien œuvre pour éviter ce genre de confusions : pour Marx, la sur-valeur n'est pas un supplément de richesse matérielle produit par le capitalisme. Bien au contraire, nous l'avons vu, la sur-valeur est une catégorie abstraite qui résume un différentiel de valeurs, et non pas de richesses matérielles. Et il est clair que l'idée de sur-valeur ne peut être adossée aux réflexions de Arendt qui ne se situe clairement pas sur ce plan ; elle se situe sur un plan concret.

Inversement, Marx lui-même ne contredit pas l'idée que le travail humain dans ses formes pré-capitalistes produise plus de richesse matérielle qu'il n'en nécessite pour se renouveler :

«Les facultés de l'homme primitif, encore en germe, et comme ensevelies sous sa croûte animale, ne se forment au contraire que lentement sous la pression de ses be-

soins physiques. Quand, grâce à de rudes labeurs, les hommes sont parvenus à s'élever au-dessus de leur premier état animal, que par conséquent leur travail est déjà dans une certaine mesure socialisé, alors, et seulement alors, se produisent des conditions où le surtravail de l'un peut devenir une source de vie pour l'autre, et cela n'a jamais lieu sans l'aide de la force qui soumet l'un à l'autre». (*Le Capital, Livre I Section V, MARX, 2006, p.7*)

Nous retrouvons ici le mode de raisonnement typique de Marx : le travail transhistorique, dans sa forme primitive, n'est certes pas à même de produire un surplus socialisé, mais c'est toujours ce travail qui, depuis l'origine capable de produire un surplus, inséré dans un autre contexte social, sera la source du surplus socialisé. Il y a bien une naturalité du travail comme créateur d'un surplus concret chez Marx, et cela lui est nécessaire puisque c'est ce travail qui rendra possible une société où le surtravail de l'un permet à l'autre de s'économiser. Il y a un chassé-croisé permanent chez Marx entre le concept réalisé par le capitalisme et ses déterminants social-historiques. Si nous allons plus loin, Marx nous dit seulement que c'est sous certaines conditions sociales que le surtravail de l'un peut devenir source de vie pour l'autre. Mais il ne nous dit pas que le surtravail (force de travail dépensée au-delà de la production du nécessaire au travailleur) ne peut exister en tant que tel uniquement sous le capitalisme. C'est même cette capacité du travail transhistorique qui est la condition d'existence du capitalisme, nous dit Marx.

Précisons : ce que Marx identifie très bien en décrivant le rapport de circulation simple entre le travail et le capital c'est que la finalité n'est pas, dans le capitalisme, l'accumulation de valeurs d'usages, mais bien l'accumulation de valeurs. Cette accumulation n'est alors plus bornée par les *usages* du produit, mais devient au contraire illimitée, du fait de la relativité de la valeur qui se recompose sans cesse. Dans le capitalisme, la productivité n'est pas d'abord matérielle ; certes, les valeurs d'usages sont multipliées, certes, la richesse matérielle croît sans cesse, mais cette croissance matérielle est un support et n'est pas réductible au travail dual, au travail-emploi. Dit autrement, « *bien différente de la productivité de l'œuvre, qui ajoute de nouveaux objets à l'artifice humain, la productivité de la force de travail ne produit qu'incidence des objets et se préoccupe avant tout des moyens de se reproduire* ». Ce n'est pas Marx qui le dit, mais bien Arendt (ARENDR, 2011, p.113). Elle ajoute :

« de ce point de vue purement social, qui est celui de toute l'époque moderne, mais qui a trouvé sa meilleure et sa plus cohérente expression dans l'œuvre de Marx, tout

travail est "productif", et il n'y a plus rien de valable dans l'ancienne distinction entre l'exécution de tâches serviles qui ne laissent aucune trace et la production d'objets assez durables pour être accumulés » (*ibid.*, p.113).

Si nous sommes constants, et conformément à ce que nous proposons plus haut à la suite de Postone, nous adoptons une lecture de l'œuvre de Marx comme une *présentation rigoureusement immanente à son objet* (voir page 62), nous comprenons que ce « *point de vue purement social* », mis en avant par Arendt comme une généralité de l'époque moderne, est en fait un produit du capitalisme dont Marx rend compte grâce à sa théorie de la valeur, qui devient alors la mise en concept de ce point de vue « *purement social* » : la valeur permet d'opérer la répartition du surplus de force de travail, elle se mue en fin en soi et elle égalise toutes les dépenses de force de travail productives sans égards à leur utilité concrète ni au surplus de valeurs d'usages qui en découle.

La condition de ce rapport productif du point de vue de la valeur, précisément la condition de la productivité de ce rapport, c'est que le travailleur ne soit qu'un consommateur. Au fond, ce que Marx exprime très clairement en renvoyant l'échange du travail et du capital à la circulation simple, c'est le maintien nécessaire du travailleur dans une position de reproduction de la vie, qui fusionne, et réduit l'un à l'autre, consommation et travail. Certes, il y a un surplus, qui prend la forme sociale de la sur-valeur ; certes, le travailleur produit une valeur d'usage qui peut s'avérer matériellement durable, qui n'a pas vocation à être directement consommée en tant que valeur d'usage. Pourtant, dans la relation sociale qui le confronte au capital, le travailleur ne vend sa force de travail que pour consommer. De ce point de vue, la recherche d'une plus grande productivité et la multiplication des valeurs d'usages produites, ne changent pas cette relation et ne permettent pas de sortir le travailleur de sa condition de travailleur-consommateur : c'est un processus sans fin, sans achèvement dans la mesure où le travail se vend perpétuellement pour consommer et reproduire sa vie. Il n'y a pas de possibilité pour lui, et dans les limites de sa relation au capital, donc en tant qu'il vend sa force de travail, de s'extraire de ce processus de renouvellement permanent.

Quand Polanyi parle de la « fiction » de la marchandise travail (POLANYI, 2009, pp.121-123), nous pensons qu'il ne perçoit pas la force des catégories abstraites capitalistes et leur impact concret sur le réel. Car si nous acceptons le rapport social d'échange du travail contre le capital

tel que Marx le décrit, alors nous devons aussi accepter que la force de travail est effectivement produite dans le but unique d'être mise sur le marché, et que la force de travail comme marchandise donc n'est pas une fiction. Dès lors que pour consommer des marchandises il faut marchandiser sa force de travail, et que pour (re)produire sa force de travail il faut consommer des marchandises, on peut sans conteste affirmer que la force de travail en tant que marchandise est explicitement produite en vue de sa mise sur le marché.

A. 2 . La théorie de la valeur marxienne : une force de rappel puissante contre les théories du dépassement du capitalisme

La contradiction qui résulte de la dynamique ne signifie pas que le dépassement du capitalisme et de ses catégories formelles est en cours. Nous insistons sur ce point parce que nous voulons montrer que cette contradiction s'impose bien aux bénéficiaires du RSA, qu'ils subissent effectivement la raréfaction du travail-emploi malgré les mutations fortes du mode de production.

a . Fin de la valeur travail ? Non, contradiction du capitalisme

Les progrès technologiques, offrant de nouveaux canaux de communication, le développement de la part des services, des activités de recherche et de conception, tout cela suscite beaucoup de confusions (HUSSON, 2003) ; certains points de vue économiques émergent pour défendre l'idée que ces évolutions concrètes dans le processus de production aboutissent *per se* à un dépassement du capitalisme : ce sont les tenants du « capitalisme cognitif » ou plus récemment les promoteurs de « l'économie collaborative ». Les auteurs s'appuient souvent sur un des passages les plus cités des *Grundrisse* de Marx, appelé « *fragment des machines* » (notamment par Jean-Pierre Lefebvre), dont nous donnons ici les passages clés :

L'échange de travail vivant contre du travail objectivé, c'est-à-dire la position du travail social sous la forme de l'opposition entre capital et travail salarié, est le dernier

développement du rapport de valeur et de la production reposant sur la valeur. [...] à mesure que se développe la grande industrie, la création de la richesse réelle dépend moins du temps de travail et du quantum de travail employé que de la puissance des agents mis en mouvement au cours du temps de travail, laquelle à son tour [...] n'a elle-même aucun rapport avec le temps de travail immédiatement dépensé pour les produire, mais dépend bien plutôt du niveau général de la science et du progrès de la technologie, autrement dit de l'application de cette science à la production. [...]

La richesse réelle se manifeste plutôt dans l'extraordinaire disproportion entre le temps de travail utilisé et son produit, tout comme dans la discordance qualitative entre un travail réduit à une pure abstraction et la force du procès de production qu'il contrôle. (MARX, 2011, p.661-663)

Or, nous pensons que la théorie du capitalisme cognitif commet de lourdes erreurs d'interprétations de la position de Marx, et qu'elle n'est pas à même de comprendre avec justesse la situation contradictoire du travail dans le capitalisme¹².

Cette insuffisance proviens de la confusion entre les évolutions concrètes du capitalisme et les catégories sur lesquelles il repose. Le capitalisme cognitif, c'est l'hypothèse que la valeur économique n'est pas produite par le travail, mais par la connaissance elle-même. Or, par définition la production de ce support de la valeur ne peut être réglementée, contrôlée, maintenue dans le cadre de l'entreprise capitaliste¹³. La connaissance est diffuse, et elle se substitue au travail comme source de la valeur économique.

Il ne s'agit dans cette thèse de nier des changements réels qui impactent les relations d'emploi et les modes de création de valeur, c'est-à-dire les changements réels, concrets, dans le processus de production. Mais, plus simplement, de rappeler que la reconfiguration des formes sociales du travail ne change pas la nature de la valeur telle qu'elle est posée par le capitalisme. Au contraire, en mettant en avant le savoir, ou ses corollaires, comme une nouvelle source de valeur, le cognitivisme conduit à nier la contradiction structurelle du capitalisme, et confond la crise de la valeur-travail qui découle de cette contradiction avec un supposé

12. Cette citation de Marx pourrait clore définitivement le débat académique portant sur le sens que Marx donnait aux derniers développements de la production capitaliste et sur son rôle dans son propre dépassement :

« Il [le capital] détruit et révolutionne constamment tout cela, renversant tous les obstacles qui freinent le développement des forces productives, l'extension des besoins, la diversité de la production et l'exploitation et l'échange des forces naturelles et intellectuelles. Mais, si le capital pose chaque limite de ce type comme un obstacle qu'il surmonte ainsi de manière idéale, il ne le surmonte pas réellement pour autant ; et, comme chacun de ces obstacles est en contradiction avec sa détermination et sa destination, sa production se meut dans des contradictions qui sont constamment surmontées, mais tout aussi constamment posées. » (MARX, 2011, p.371)

13. « Par capitalisme cognitif, nous désignons un régime d'accumulation dans lequel l'objet de l'accumulation est principalement constitué par la connaissance qui tend à être soumise à une valorisation directe, et dont la production déborde les lieux traditionnels de l'entreprise » (CORSANI et al., 2001, p.9).

dépassement de la valeur-travail. Nous pensons que les auteurs font cette erreur parce qu'il confondent les catégories du capitalisme, abstraites, et le processus concret de créateur de marchandises.

En effet, dans le passage des *Grundrisse* cité plus haut, Marx mobilise deux champs d'analyse : le premier, concret, empirique, s'attache à décrire l'évolution concrète de la « grande industrie », le processus concret de création des valeurs d'usages des marchandises. Dans ce champ d'analyse, les évolutions sont radicales et il perçoit bien les mutations de la production capitaliste, de plus en plus efficace, de plus en plus technologique, de plus en plus économe en travail humain. Le deuxième champ d'analyse s'inscrit dans les catégories abstraites du capitalisme : alors que l'économie en travail est importante, la création de valeur suppose de conserver le travail, la catégorie capitaliste de travail, comme source, comme étalon. Pour Marx, malgré les évolutions concrètes que le capitalisme génère lui-même, il « *veut mesurer au temps de travail ces gigantesques forces sociales ainsi créées et les emprisonner dans les limites qui sont requises pour conserver comme valeur la valeur déjà créée* » (MARX, 2011, p.662). Le processus concret rentre en contradiction avec le processus abstrait.

Cela conduit la théorie du capitalisme cognitif vers une confusion entre richesse et richesse sociale, entre valeurs et valeur. Husson et Harribey documentent bien comment à diverses reprises les tenants du capitalisme cognitif (notamment Y. Moulrier-Boutang, C. Vercelonne ou A. Corsanni) confondent les concepts identifiés par Marx comme structurants le capitalisme et des concepts hors-sol, existant hors des bornes de l'économie politique (HARRIBEY, 2004a, p.6; HUSSON, 2003, p.4); en fait l'on retrouve exactement les mêmes confusions que nous avons identifiées dans la mise en opposition de Arendt et Marx.

Car la notion de valeur chez les cognitivistes est en effet très floue, et elle ne se limite pas à la valeur telle qu'elle est présentée dans le premier livre du Capital. Ils font comme si Marx avait limité le procès de valorisation au travail subsumé sous la valeur; comme si les conditions dans lesquelles ce travail s'exerce ne comptaient pas, et comme si la nature de ce travail ne comptait pas non plus. C'est ce que Harribey met clairement en évidence lorsqu'il distingue « *valeur et conditions de la valeur* » : ces dernières auront beau changer, apparaître

sous un jour différent, sous l'impulsion d'une rupture technologique par exemple, cela n'a rien à voir avec une modification de la valeur, qui est, elle, une catégorie abstraite capitaliste. Au fond, la théorie cognitiviste suppose que le travail capitaliste traditionnel, chronométré, réduit à des gestes simples et codifiés, n'est qu'une dépense physiologique dénuée de raisonnement, d'abstraction et de communication, ce dont on peut raisonnablement douter. Par ailleurs, le cognitivisme fait comme si ce travail « à l'ancienne » ne supposait pas l'existence d'une sphère de la reproduction sociale (au sens donné dans le chapitre 1, page 125, en note) et que seul le travail cognitif rend impossible la dissociation entre travail productif et travail de reproduction (FUMAGALLI et LUCARELLI, 2007, p.94, par exemple). Sur ce dernier point nous avons déjà vu dans quelle mesure c'est erroné (voir page 124 dans le chapitre 1).

L'importance qu'a la connaissance dans les processus concrets de création de valeurs d'usages ne change pas la détermination de la richesse sociale ; et c'est là que réside la contradiction immanente du capitalisme, dans le sens où l'efficacité productive lui est nécessaire tout comme la permanence de la valeur comme médiation sociale. La contradiction du capitalisme va résider dans la concomitance entre la complexification du travail concret, son enrichissement, et la permanence nécessaire d'un travail abstrait source de valeur. Gorz l'avait compris lorsqu'il affirme : « *le capitalisme dit cognitif est la crise du capitalisme* » (cité dans HARRIBEY, 2004a ; HUSSON, 2003).

Si l'on va encore plus loin, on trouve dans le cognitivisme la tendance propre au capitalisme à dominer réellement aussi bien qu'idéellement l'ensemble des sphères sociales. Le cognitivisme, ou encore la théorisation de l'immatériel par Hardt et Néгри, aboutissent à produire une pensée fétichisée qui fait du savoir, de la connaissance, des relations sociales ou des flux d'informations, des catégories effectivement capitalistes, effectivement soumises à la logique de la valeur (voir JAPPE et KURZ, 2003). C'est ce contre quoi Marx met justement en garde :

« De la même façon, donc, que la production fondée sur le capital crée l'industrie universelle - c'est-à-dire du surtravail, du travail créateur de valeur-, elle crée, d'autre part, un système d'exploitation universelle des propriétés naturelles et humaines, un système qui repose sur l'utilité et qui semble s'appuyer aussi bien sur la science que sur toutes les qualités physiques et intellectuelles, tandis que rien (en dehors de ce cercle de production et d'échanges sociaux) n'apparaît comme ayant une *valeur supérieure en soi*, comme étant justifié pour soi en dehors de ce cercle de la production et des échanges

sociaux. » (MARX, 2011, p.371)

Cela conduit la théorie cognitiviste à ne concevoir le savoir, la connaissance, les relations sociales ou les flux d'informations que dans la mesure de leur apport supposé ou réel à la création de richesse/valeur (ces deux notions étant constamment confondues par ces auteurs, nous ne parvenons pas ici à trouver un terme adéquat). C'est pourquoi ils défendent un revenu universel (comme par exemple dans FUMAGALLI et LUCARELLI, 2007, p.94 ou CORSANI et al., 2001, voir également JAPPE et KURZ, 2003, p.120 à propos de la proposition de Hardt et Negri) sur la base de la contribution de tout un chacun à la richesse/valeur. Vercellone et Monnier iront même jusqu'à qualifier leur proposition de revenu universel de « *revenu primaire* » (MONNIER et VERCELLONE, 2007), attestant clairement de leur justification par l'élargissement de l'économique à toutes les sphères de la vie sociale ¹⁴.

Au contraire, notre étude du RSA montre bien à quel point les catégories capitalistes restent prégnantes et continuent à structurer le réel. Bien que poussé par l'érosion quantitative du travail comme source de la valeur, le RSA ne cherche pas à subvertir les catégories capitalistes, au contraire. Et cette posture de régulation de la contradiction portée par le RSA ne se retrouve pas qu'au niveau institutionnel. Elle est intégrée dans la vie quotidienne, diffuse. En témoigne ces propos recueillis par un hebdomadaire français dans le cadre d'une réflexion plus globale sur le travail aujourd'hui :

« Martin case des mots-clefs dans des textes qui ne seront lus que par des robots. Ça lui donne des envies de tout casser. [...] *"Mon travail consiste à nourrir Google d'informations de très mauvaise qualité. Je rédige des articles pour un site qui vend des voyages. "Partir en camping dans l'Orne", "Passer ses vacances dans la Creuse". Je me présente comme journaliste "tourisme", mais ça fait deux ans que je n'ai pas quitté Paris. Je suis passé par une boîte où ma cadence d'écriture était enregistrée. "Temps raisonnable", "temps excellent". Un tiers de mon salaire dépendait de ma performance. Au bout d'une semaine, je pompais des brochures touristiques. Surchargés de mots-clefs, les textes en devenaient illisibles. J'ai fait de longues études. Mais parmi mes amis, je suis celui qui a le métier le moins enrichissant. [...] La technologie aurait dû nous libérer des travaux pénibles, mais nous avons recréé des métiers vides de sens pour exister socialement. On se contente donc d'aller vers le pire par facilité, par distraction"* » (CERDAN et al., 2016).

14. La critique formulée par Jappe et Kurz contre Hardt et Negri porte notamment sur ce point : « ... il n'y aurait plus "d'inutiles". [...] Comme le capitalisme postmoderne aurait de toute façon réussi à tout transformer en travail et en création de valeurs [...], il ne peut y avoir ni crise réelle ni limite interne absolue à la valorisation du capital. » (JAPPE et KURZ, 2003, p.108).

Cela montre bien en quoi le travail, supposément immatériel, cognitif, ne bouleverse pas nécessairement la catégorie capitaliste de travail : ce travail est mesuré, standardisé, automatisé et par ailleurs il continue de se poser comme axe cardinal de notre vie sociale, en tant que travail et non pas en tant qu'activité quelconque parmi les autres moments de la vie. Il agit bien comme une « abstraction réelle » (voir page 61, chapitre 1).

L'économie « collaborative »¹⁵, forme sociale la plus adaptée peut-être à ce nouveau contenu du travail, draine les mêmes confusions, et d'aucuns voient dans ces formes d'échanges, dans ces nouveaux modes de mise en relation, de nouvelles *sources* de valeur. L'auto-entreprise est la forme juridique la plus adaptée à ces relations économiques de gré-à-gré et ponctuelles, qui sont contraires à la stabilité et à l'engagement des deux parties propres au salariat, et à ce titre les travailleurs y recourent fréquemment (COLIN et al., 2015). Uber par exemple, société de mise en relation de chauffeurs de VTC et de clients potentiels, suggère explicitement aux personnes voulant devenir chauffeur de s'enregistrer comme auto-entrepreneurs¹⁶. Or, l'auto-entrepreneuriat n'est absolument pas (si ce n'est formellement, juridiquement, mais cela importe peu au fond) contraire ou opposé au salariat (voir EVERAERE, 2016 et surtout ABDELNOUR, 2014, §29-34 qui montre des exemples d'auto-emploi comme salariat déguisé, notamment dans le cas de jeunes actifs très diplômés). Pour reprendre le cas d'Uber, il faut rappeler que l'URSSAF d'Île-de-France a engagé des poursuites contre la plate-forme pour cause de travail dissimulé : l'URSSAF considère les chauffeurs indépendants, souvent auto-entrepreneurs, comme des salariés de fait et demande à ce titre le paiement par Uber des cotisations sociales correspondantes (LESÉCHOS.FR, 2016). La société Acadomia d'enseignement à domicile est visée par une procédure similaire.

15. L'économie dite collaborative est en réalité très hétérogène. Cela peut faire référence à trois types d'activité distincts (NANTEUIL et ZUNE, 2016, §4) :

→ la « production à la demande » (« des plateformes [...] visant à mettre en relation des offreurs et des demandeurs de services ») ;

→ la « consommation collaborative » (« activation de "ressources dormantes" par des formes de troc, de partage, d'emprunt ou d'exploitation. Celles-ci sont articulées à des plateformes informatiques qui assurent le rôle d'un "intermédiaire de confiance" entre les parties »).

Ces deux modalités sont très proches l'une de l'autre et peuvent être confondues. Pour nous il s'agit, à chaque fois, de l'exploitation d'un service marchand de mise en relation des offreurs et des demandeurs.

→ Enfin, la « production coopérative », à laquelle cette thèse doit beaucoup, et dont les logiciels libres sont la déclinaison la plus typique, n'est pas prise en compte directement dans notre court développement sur « l'économie collaborative ».

16. <http://www.chauffeur-uber.fr/societe-de-transport-vtc> Consulté le 2 novembre 2016.

L'économie « collaborative », ce n'est que l'exploitation d'un nouveau marché, d'un nouveau produit, d'une nouvelle marchandise : la mise en relation efficace, rapide et sûre d'une offre et d'une demande. Producteurs et consommateurs du bien final (conducteur rémunéré et demandeur d'un service de transport) sont les consommateurs de la société qui les met en relation, et ils payent ce service, d'une manière ou d'une autre. Les sociétés de mise en relation ne sont que des sociétés de services qui ont réussi à vendre un service ancien (qu'est-ce qu'un supermarché si ce n'est une organisation de la rencontre entre offre de produits manufacturés et consommateurs finaux ?) en se basant sur de nouvelles possibilités offertes par la technologie. Le fait marquant, pour nous, c'est que les barrières à l'entrée sont extrêmement faibles : c'est le cas pour les entreprises de mise en relation proprement dites, du fait de la technologie Internet (SILBERZAHN, 2015), mais également pour les offreurs du service final qui peuvent intervenir sur le marché de manière rapide et à faible coût. Les chauffeurs qui passent par la plate-forme Uber n'ont pas d'investissement spécifique à fournir si ce n'est le permis de conduire et une voiture en bon état, quand les chauffeurs de taxi doivent acquérir une licence très coûteuse. Un particulier qui habite un logement, locataire ou propriétaire, peut vendre du temps d'usage de cet espace sans avoir à acquérir un hôtel et sans non plus respecter les exigences minimales légales et de *standing*. Un particulier qui a une voiture, même en mauvais état et qui programme un trajet assez long peut offrir du covoiturage monnayé. Bref, une personne sans emploi, par exemple au RSA, sans perspective d'accès à un emploi « normal » ni à une carrière, peut trouver dans ces nouveaux modes de mise en relation un moyen facilité de fournir un service contre une rémunération.

De la même manière que le changement qualitatif de la composante concrète du travail perturbe le mode de régulation fordiste¹⁷, les nouveaux modes de mise en relation marchande contestent les modes de relation marchande pré-existants¹⁸. Mais cela ne change rien à la domination du travail comme catégorie capitaliste¹⁹ ; au contraire, cela dilue et étale cette

17. Temps de travail chronométré *versus* management par objectifs ou contrats de missions, télé-travail, etc.

18. Consommation en super-marché le samedi après-midi, capitalisme monopolistique avec transports et fournitures d'énergie centralisés, accès à des biens neufs, relation salariale durable *versus* achat-vente par internet, accès au statut de vendeur pour une multitude de particuliers proposant du transport, des objets, des usages, auto-entreprenariat.

19. Dans les *Grundriss* Marx ne réduit pas la mesure du temps de travail au seul temps chronométré de présence effective sur la chaîne de production. Par exemple pour lui, le « système de rémunération du travail au

domination, la rend protéiforme et généralisée. C'est l'injonction à « *l'auto-valorisation* », « *la vente de soi, la marchandisation de soi, l'auto-aliénation et l'auto-exploitation* » (GORZ, 2007, §32). Mais cette nouvelle forme n'affranchit pas les relations économiques des catégories capitalistes, et c'est là que se loge la contradiction capitaliste ; c'est ce que Vincent rappelle, dans un échange épistolaire avec Gorz, en s'opposant aux cognitivistes :

« [...] ils partent d'une subjectivité non subjective parce que faite d'intensités effervescentes et rhizomatiques et qui se manifeste comme productivité autonome et comme travail vivant. L'auto-valorisation, c'est le travail vivant signifiant son congé au travail mort. À ce niveau, on retrouve le problème de la théorie de la valeur de Marx. La valeur est certes contestée subjectivement, mais elle reste un carcan et s'insinue dans toutes les pratiques. Pour s'en débarrasser, il faut que la production sociale cesse d'être production de travail abstrait et de plus-value. » (GORZ et VINCENT, 2012, §12)

Les bénéficiaires du RSA sont bien sûr au cœur de ce mouvement et, là encore, de cette contradiction : cibles privilégiées de l'injonction à l'auto-valorisation et ramenés de manière stricte dans les rails du travail-emploi et de la catégorie capitaliste de travail.

b . Entre travail productif et improductif, où sont les bénéficiaires du RSA ?

La permanence des catégories abstraites travail et valeur, alors que les conditions concrètes de la production évoluent, fonde donc la contradiction que subissent les bénéficiaires du RSA. Cette permanence apparemment contradictoire se fonde notamment sur la distinction, propre au capitalisme, entre un travail « productif » et un travail « improductif ». Cette distinction qui a été l'objet de nombreux malentendus est particulièrement importante si l'on veut comprendre les dynamiques sectorielles du capitalisme contemporain et plus précisément la position des bénéficiaires du RSA dans le circuit économique.

Deux écueils sont à éviter : d'abord éviter d'assimiler le travail productif au travail manuel ou travail concret, deuxièmement se départir d'une analyse normative associée à des jugements

pièces » peut laisser croire que le salarié « *reçoit une part déterminée du produit* » et qu'il n'est donc plus dans la relation d'échange du travail contre le capital. Mais « *il ne s'agit que d'une autre forme de mesure du temps (au lieu de dire : tu travailles pendant 12 heures, on dit : tu reçois tant par pièce, c'est-à-dire nous mesurons ton temps de travail au nombre de tes produits)* » (MARX, 2011, p.247).

Ainsi, au contraire des cognitivistes qui réduisent la théorie de la valeur-travail au travail posté et chronométré, nous pouvons comprendre que de nouvelles formes d'emploi et de régulation du temps de travail ne sont pas forcément contradictoires avec la théorie de la valeur marxienne.

de valeur sur ce qui serait ou non productif²⁰.

Or, c'est la contrepartie monétaire du travail, des activités diverses ou des statuts, qui est porteuse de cette dernière confusion. Ainsi, en contrepoint des analyses de Harribey et de Friot qui font selon nous un lien abusif entre contrepartie monétaire et productivité du rapport social (au sens de Marx), lien fondé sur la diversité contemporaine des activités et des travaux qui se posent comme contrepartie à des transferts monétaires, nous pourrions montrer que c'est justement cette fiction de l'argent comme contrepartie complètement réductible au travail productif qui justifie que les bénéficiaires d'une allocation versée par l'État se montrent « productifs », ou, à tout le moins, « actifs », nonobstant l'impossibilité structurelle à ce que tous puissent s'engager dans un rapport productif avec le capital.

Travail productif, monnaie et RSA : de quoi l'allocation est-elle la contrepartie ?

À une certaine époque du marxisme traditionnel, la définition des contours du travail improductif était considérée comme un moyen d'identifier « *les classes et couches sociales proprement parasites* », c'est-à-dire ne contribuant pas à la « *production de la richesse sociale* » et ne participant que de la « *distribution* » (COLLIOT-THÉLÈNE, 1973, p.114). Pour C. Colliot-Thélène, dans les années soixante-dix, l'effacement de la question du travail pro-

20. L'INSEE oppose à la « sphère présentielle » une « sphère productive » sur la base de la vocation exportatrice, ou plutôt potentiellement exportatrice des activités de cette dernière (pour une illustration de l'usage de cette catégorisation, voir REYNARD et al., 2015). En juin 2015 l'INSEE choisit de qualifier cette sphère à vocation exportatrice de « productive », alors que cette sphère était qualifiée avant de « sphère non-présentielle ». Cette division en deux sphères fait elle-même suite à une division en trois sphères : la sphère « productive » réunissant « *l'industrie, l'énergie, les services aux entreprises, le transport de marchandises, le commerce de gros et une partie des activités immobilières* », la sphère de l'économie présentielle « *les services aux particuliers, la construction, l'éducation (hors fonction publique), la santé, l'action sociale, le commerce de détail, les activités financières et le transport de voyageurs* » et la « sphère publique » « *l'ensemble des emplois de la fonction publique (fonction publique d'État, fonctions publiques territoriale et hospitalière)* ».

L'INSEE précisait pour l'ancienne division « *que tous les secteurs sont productifs car créateurs de valeur ajoutée* » : on se demande pourquoi alors diviser formellement l'économie en sphères productives et sphères implicitement non productives, et on constate que la question productif/improductif est ici non résolue : est productif ce qui crée de la valeur ajoutée, or ce qui crée de la valeur ajoutée ou n'en crée pas est défini sans fondements autres que les jugements de valeur que l'on porte à un moment donné sur les différents secteurs. Pour l'INSEE, ou bien ce qui est productif est ce qui exporte, ou bien ce qui est productif est ce qui est reconnu socialement comme productif.

Page consulté le 2 décembre 2015 : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/sphere.htm>

Page consultée le 2 décembre 2015 : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/sphere-eco-ancienne.htm>

ductif dans l'économie classique après Smith est le symptôme de la « *réaction* » contre le prolétariat, classe sociale qui « *conteste la nécessité de l'existence de la bourgeoisie pour les besoins de la production sociale* » (*ibid.*, p.115). Ce serait parce que le prolétariat a vocation à pointer les classes improductives que l'économie classique passerait sous silence la distinction productif/improductif. Il y a là une définition morale de la distinction productif/improductif qui se loge derrière l'idée de contribution à la production sociale : les improductifs sont des parasites²¹. Dit autrement : la distribution est une ponction sur la richesse créée.

Harribey ou Friot n'adhèrent bien sûr pas à cette définition de la distinction productif/improductif, même si leurs positions respectives sont teintées de considérations morales. Harribey, par exemple, est dans une tentative théorique d'élargir le champ du productif, et cela pour légitimer dans un discours politique la place des supposés travailleurs ou secteurs improductifs (HARRIBEY, 2004b).

Rappelons d'emblée que, pour nous, cette distinction ne vaut que pour et dans le capitalisme : de ce point de vue, être productif n'est pas en soi le gage d'une contribution utile à la collectivité. Il faut donc se positionner contre les propositions qui mettent sur le même plan la valeur du capitalisme, la valeur comme catégorie du capitalisme, comme « *abstraction réelle* », et la valeur qui peut être collectivement attribuée à telle ou telle activité, selon les époques et les lieux. Ces propositions sont justement celles de Harribey ou Friot (JAPPE et FRIOT, 2014). Entendons-nous bien : les constats justes, faits par ces auteurs sur le fait que, effectivement, dans le capitalisme contemporain, des activités sont reconnues socialement par une compensation monétaire, d'abord ne remettent pas en cause la théorie de la valeur travail, mais, de plus, pourraient être compris dans la théorie de la valeur.

Le risque est d'assimiler parfaitement monnaie et valeur. La monnaie est un artifice, un support de conventions sociales potentiellement diverses. En ce sens, le PIB, la comptabilité nationale, les flux de revenus, ne sont pas la valeur : ces grandeurs peuvent certes compter

21. Si cette lecture marxiste erronée existe bel et bien, nous sommes néanmoins d'accord avec Harribey (HARRIBEY, 1998, p.7) sur le fait qu'Arendt se trompe en attribuant à Marx un mépris du « travail improductif » (ARENDE, 2011, p.131).

On s'amuse aujourd'hui, alors que des transferts sociaux ont été mise en place, parmi lesquels le RSA, et que le chômage de masse devient une donnée structurelle, de voir les « improductifs » traités de parasites par le marxisme traditionnel.

avec l'instrument monétaire les activités qui sont reconnues comme valeur ; mieux, la valeur nécessite la monnaie pour se réaliser, pour se reproduire, pour jouer sa fonction sociale (POSTONE, 2009 ; MARX, 2008 ; MARX, 2011). Mais l'analyse catégorielle du capitalisme effectuée par Marx, telle qu'elle est lue par la critique de la valeur, n'empêche pas que des activités ne rentrant pas en ligne de compte dans la valorisation aient une contrepartie monétaire sous forme de revenus, ou que cette contrepartie monétaire ne soit pas nécessairement assise sur le processus d'abstraction du travail, source de la valeur. La contrepartie monétaire n'est pas réservée à la validation de la participation du travail à « l'équivalence sociale instituée » (voir définition de la valeur page 56).

Harribey le souligne avec justesse, la controverse autour des frontières de la valeur dépend du « statut de la monnaie » (HARRIBEY, 2013, p.371, voir aussi SAAD-FILHO, 1997). Certes, Marx établit très clairement que la valeur s'exprime nécessairement sous la forme monnaie (MARX, 2008, Chapitre III, p. 121), mais contrairement à l'affirmation de Harribey, nous ne croyons pas que l'inverse soit nécessairement vrai. D'ailleurs, l'argumentation de Harribey n'est pas exempte de contradictions. Il critique Friot sur sa conception de la monnaie, en avançant le même argument que nous :

« Puisque la monnaie est l'instrument par lequel passe la validation sociale du travail collectif, Friot en tire la conclusion que tout revenu monétaire valide un travail productif. Or, il s'agit d'un retournement abusif d'une implication logique qui n'est vrai que dans un sens : validation du travail au sein du capitalisme => monnaie, mais non l'inverse. » (HARRIBEY, 2013, p.381)

Pourtant, il a besoin de défendre la thèse inverse, la même que celle qu'il critique chez Friot avec justesse, pour inclure les services monétaires non marchands dans le champ de la valeur.

Il se contredit donc, puisqu'il écrit un peu avant, dans le même ouvrage :

« La question est de savoir si on a le droit de qualifier [les services monétaires non marchands] de « valeur » monétaire non marchande. Toute valeur est monétaire (sur ce point tous ceux qui se réclament de Marx aujourd'hui sont d'accord). La réciproque est-elle vraie, c'est-à-dire toute expression monétaire est-elle valeur ? [...] Nous répondons oui, au nom de la thèse selon laquelle la marchandise est une forme de la valeur et la monnaie en est une autre, la plus abstraite car elle est de la valeur par excellence car déjà réalisée » (ibid., p.371)

D'un côté Harribey conteste que la forme monétaire implique, suppose, la valeur (c'est le sens de la première citation : la monnaie n'est pas exclusivement la validation du travail productif

sous le capitalisme, nous dit-il en substance) ; d'un autre côté il affirme que toute monnaie est valeur (c'est le sens de la « réciproque » mentionnée dans la seconde citation). A moins qu'il ne fasse un contresens sur le travail productif, ce qui est improbable, Harribey se contredit bel et bien. Il le fait car, d'un côté, il veut pouvoir faire du travail dans les secteurs non marchands monétaires un travail productif, de l'autre il ne veut pas relâcher les contraintes du schéma catégoriel marxien.

Si nous sommes rigoureux dans notre propre cadre théorique, nous devons être d'accord avec la première citation, dans laquelle Harribey s'émancipe du lien *apparemment nécessaire* entre valeur et monnaie. En effet, le chapitre du « Capital » sur la monnaie pose comme axiome l'équivalence qualitative des marchandises par le travail, cette équivalence qualitative permettant le jeu des équivalences quantitatives : « *c'est parce que les marchandises en tant que valeurs sont du travail matérialisé, et par suite commensurables entre elles, qu'elles peuvent mesurer toutes ensemble leurs valeurs dans une marchandise spéciale [...]* » (MARX, 2008, Chapitre III, p. 121). Or, si l'on applique les catégories marxiennes revues par Postone, on comprend que le lien nécessaire entre marchandise et monnaie, justifié par le recours au travail physiologique, est un lien nécessaire du point de vue de la cohérence des catégories ; nécessaire du point de vue du capitalisme.

Cela nous conduit à la posture suivante : on peut faire l'hypothèse que la monnaie prend place dans la justification fétichisée de la valeur comme équivalence des travaux. Supposons que le chapitre sur la monnaie du « Capital » relève d'une théorie « *immanente à son objet* » au sens de Postone : le travail abstrait comme travail en général, comme universalité physiologique, justifie la valeur comme il justifie la monnaie. La monnaie comme possibilité de l'équivalence du travail, comme liquidité de l'équivalence du travail, telle qu'elle est présentée par Marx, est donc l'objet de la critique. Le point de vue critique nous conduit donc à nous libérer des rapports contraignants qu'entretiennent habituellement valeur et monnaie. Il faut donc lever le voile de nécessité qui nous fait prendre la monnaie indéterminée, la monnaie en tant que telle, comme équivalent de la valeur.

Il est intéressant de constater que Harribey se démarque de Postone précisément sur ce point, critiquant la faible place de la monnaie dans son ouvrage, critiquant également, à la manière

de Husson critiquant Vincent (voir page 59), l'absence de position sur le problème de la transformation des valeurs en prix (HARRIBEY, 2009, p.10, p.6). Harribey a raison sur un point : la monnaie occupe une place marginale dans les réflexions de Postone, explicitement cinq pages dans l'ouvrage « *Temps, travail et domination sociale* » (POSTONE, 2009, pp.388-393). C'est que, pour ce dernier, l'argent est un phénomène qui voile la nature de la médiation sociale capitaliste. Il faut dé-fétichiser l'argent, de la même manière que pour le travail : « *la nature de l'argent sous le capitalisme est voilée* », dit-il (*ibid.*, p.389). L'argent apparaît comme le principe qui rend les marchandises commensurables, et, ce faisant, il masque le rôle de médiation sociale spécifique du travail sous le capitalisme. Si l'argent est effectivement « *la forme phénoménale nécessaire* » de la commensurabilité des marchandises, du fait du rôle de médiation sociale du travail sous le capitalisme, cela est masqué : « *[Marx] montre qu'il existe une disjonction quantitative nécessaire entre valeur et prix, et qu'une chose peut avoir un prix sans avoir de valeur* » (*ibid.*, p.389).

De ce point de vue, et c'est ce qui nous intéresse ici, l'argent, la monnaie n'implique pas nécessairement la valeur.

Ainsi Harribey peut dire que le travail dans un secteur monétaire non marchand crée de la valeur, qu'il n'est pas une ponction *sur* la valeur ; de même que Friot peut imaginer que, sans changer les cadres de la comptabilité nationale actuelle, il est possible d'imaginer un PIB cent pour cent non marchand. Mais ce sont des artifices, dans lesquels on conçoit la manifestation de conventions sociales portées sur la monnaie témoignant d'autres modes de synthèse sociale que la valeur et le travail dual. Dans ces artifices, le PIB, la valeur ajoutée, ne mesureraient en aucune manière la valeur telle qu'elle est définie par Marx ; Harribey ou Friot conçoivent d'autres valeurs pouvant se manifester dans la monnaie mais en aucun cas ils ne parlent, ou en ce cas ils font fausse route, de la valeur qui fait l'objet de la critique de Marx.

D'ailleurs, Harribey se justifie souvent en affirmant que le capitalisme contemporain, la société réelle, n'est pas assimilable parfaitement au cadre catégoriel général et abstrait (par exemple : HARRIBEY, 2013, p.371). Cela implique de rester toujours vigilant sur le sens du mot valeur, et sur ce point Harribey reconnaît à demi-mot sa confusion ; il éprouve en effet le

besoin de préciser (dans une controverse avec A. Artous, pas toujours heureuse) :

« Je concède à A. Artous que, par souci de simplification, j'utilise l'expression de valeur économique pour englober la valeur produite pour le capital et la valeur qui n'est pas produite pour lui. S'il a une autre formulation, meilleure, à proposer, je lui en saurais gré. » (HARRIBEY, 2014)

Nous pourrions parler par exemple de « valeur non-marchande », « valeur parallèle ». Les possibilités sémantiques sont infinies, et chacune oblige à une définition à priori très complexe de cette valeur alternative. Mais toujours est-il que, là, Harribey témoigne de la confusion qui peut se glisser dans ces débats.

Selon nous, pour contrer cette confusion, il faut veiller :

- d'une part à ne pas faire le jeu de la prétention à la totalité que manifeste la valeur. Il faut accepter le constat qu'il existe en parallèle, et parfois de manière imbriquée (voir la notion de faux-frais, détaillée plus loin), d'autres systèmes de reconnaissance sociale, c'est-à-dire d'autres définitions du productif/improductif.
- D'autre part à ne pas amalgamer derrière la valeur capitaliste, c'est-à-dire la valeur comme catégorie de la critique, l'ensemble des systèmes de reconnaissance sociale, quand bien même ils seraient assis sur une rétribution monétaire.

Au fond, Harribey devrait assumer la liberté conceptuelle qu'il prend, et ne pas chercher à fusionner la catégorie marxienne de valeur avec ce qu'il qualifie, lui, de valeur à propos du travail dans les secteurs monétaires non marchands. Il le fait parce qu'il confond la catégorie économique « argent » avec les formes phénoménales de l'argent dans le capitalisme contemporain. Marx nous met en garde contre cet amalgame : l'argent peut bien exister dans des contextes sociaux alternatifs au capitalisme, cela n'est pas absurde, ni illogique, à condition de ne pas y voir l'argent comme catégorie pleinement développée, propre au capitalisme (MARX, 2011, Introduction de 1857, p.59).

Si l'on se tient à la perspective critique de Postone, la fétichisation de la monnaie est une clé pour comprendre la place centrale du travail dans le RSA, au travers de sa logique d'incitation et de contractualisation. Le RSA est en effet un transfert monétaire : parce que la monnaie est associée à la contrepartie de la valeur, au fruit de la valorisation, parce qu'on ne peut penser de monnaie sans travail productif, il apparaît *nécessaire, naturel*, de maintenir les

bénéficiaires du RSA dans la logique de la valeur. Ce versement monétaire semble entraîner *naturellement* la nécessité de l'activité-emploi, sans quoi il apparaît comme une ponction, comme un prélèvement sur le travail directement productif.

De plus, les catégories formelles « emploi », « activité-emploi » et « inactivité-emploi », qui structurent le RSA, reposent aussi sur cette validation par la monnaie de l'activité humaine. Elles impliquent que ce qui ne donne pas lieu à une contrepartie monétaire ne doit pas être considéré comme de l'activité (voir page 106 les définitions proposées par l'OIT). Et Harribey lui-même donne ce pouvoir à la monnaie en ce qu'il appelle « *travail domestique* » le travail qui n'est pas échangé contre de la monnaie, qui est de ce fait, pour Harribey, exclu par définition, nécessairement, du lien social.

Le travail productif débordé par la norme du travail abstrait

Lorsque nous abordons la question du travail productif sous l'angle de la valeur et non pas sous l'angle des valeurs comme le font Harribey ou Friot, sa définition est à la fois plus simple et plus utile. Pour résumer, selon Marx le travail n'est pas productif en tant qu'il est matériel, industriel ; ni en tant qu'il produit quelque chose d'utile ; ni même en tant qu'il est vendu contre une contrepartie financière où que la société dans son ensemble attribue une contrepartie monétaire à son produit. Pour Marx, « *il suffit de dire que le travail productif est celui qui s'échange contre du capital et le travail improductif celui qui s'échange contre du revenu. Aucune autre détermination n'est nécessaire dans leurs définitions* » (FREYSSENET, 1971, p.11). Le travail est productif en tant qu'il est une marchandise qui, quand on la consomme dans le processus de production, permet la valorisation du capital.

Rappeler ces certitudes théoriques ne fait cependant que souligner une incertitude qui demeure : le travail dans les secteurs « monétaires / non-marchands » (HARRIBEY, 2004b ; HARRIBEY, 1998) est-il du travail abstrait ?

Si le travail abstrait n'est pas une réalité physiologique universelle, qu'il est une médiation sociale, dans laquelle les déterminités concrètes du travail comme des produits ne comptent pas, alors le travail dans les secteurs monétaires non marchand peut être assimilé à du travail

abstrait, précisément du travail dual concret/abstrait. Dit autrement **il faut nécessairement que le travail abstrait comme fonction sociale déborde les limites du travail directement productif**. Et cela constitue un vrai défi pour la théorie critique de la valeur. Le travail d'un fonctionnaire par exemple, s'il n'est sans conteste pas directement productif (nous aborderons plus loin la notion de « faux-frais » du capitalisme, voir p.192 dans la section suivante), s'intègre parfaitement dans la vision du travail abstrait comme médiation sociale telle que nous l'avons présentée dans le premier chapitre. D'ailleurs, Marx prend la peine de préciser que le salariat ne doit pas être assimilé au travail productif bien que le salariat soit une forme sociale spécifiquement capitaliste, créée par le capitalisme et nécessaire à la reproduction du capital. Pour Marx, le travail -salié ou non- qui est improductif est un travail qui produit un bien ou un service qui est directement consommé, qui n'est pas intégré dans la circulation, donc qui ne reproduit pas le capital. Prenons le cas d'une personne qui salarie un *baby-sitter* pour pouvoir se rendre à l'Opéra, le soir ; la transaction se fait de gré-à-gré, par exemple avec un C.E.S.U. Le baby-sitter n'est pas un salarié productif. Le produit de son travail n'a pas de valeur marchande, il n'a pas vocation à se retrouver dans le processus de circulation.

Mettons que ce baby-sitter ait également rempli cette même fonction quatre soirs dans la semaine. Dans cette même semaine il s'est rendu dans des villas et des appartements pour en assurer l'entretien. Le samedi matin il a conclu sa semaine par du gardiennage de chiens dans un parc de sa ville. Évidemment, cette personne qui déclare ces menus travaux bénéficie du RSA activité. Or à aucun moment elle n'a été productive. Pourtant, le fait qu'elle participe du travail abstrait ne fait aucun doute. Elle se situe sans conteste dans une situation d'indifférence au genre de travail déterminé, de son point de vue. Elle est doublement libre, elle échange sa force de travail contre un salaire destiné à reproduire sa propre force de travail. Ce salaire est le signe de sa reconnaissance comme travailleur, lui donne une existence sociale de travailleur, une « affiliation », un accès même précaire à la « citoyenneté sociale » au sens de Castel.

En revanche, du point de vue de ses « employeurs », le genre de travail déterminé a toute son importance : pour eux le travail n'est pas une marchandise puisque seule compte la qualité du travail accompli, ses caractéristiques techniques, concrètes, le service rendu. Pour eux, le produit du travail qu'ils achètent n'a pas vocation à être inséré dans le processus productif ; il

s'agit d'une simple dépense.

Imaginons enfin que cette personne soit salariée par une entreprise prestataire de divers services. Son travail n'est plus consommé par les clients finaux de l'entreprise mais par l'entreprise elle-même. L'entreprise consomme son travail et en attend une sur-valeur. Dans ce dernier cas, ce même travail concret devient un travail non seulement dual (concret/abstrait) mais encore *productif*.

Pour Vincent, le travail abstrait rassemble des « *formes d'activités qui sont extérieures par rapport à ceux qui en sont les éléments propulseurs* » (VINCENT, 1977)²² ; et si la consommation du travail dans le but de la reproduction de la valeur par le capitaliste, c'est-à-dire le travail productif, peut sans conteste constituer une source d'extériorisation, cela concerne plus globalement le travail en tant que médiation sociale (voir chapitre 1), en tant que mode d'existence aux autres, abstrait de ses déterminités concrètes.

Ainsi, nous avons vu dans la section A pourquoi le capitalisme est structurellement dynamique. Cette dynamique est celle d'une économie en travail productif, et la permanence des catégories abstraites contraint théoriquement les bénéficiaires du RSA à subir cette raréfaction du travail-emploi. Ils sont maintenus à la marge du travail productif, et également maintenus par la force des abstractions réelles et par leur mise en jeu dans le RSA, dans l'horizon limité du travail-emploi.

22. Cette proposition rejoint par certains aspects l'analyse de « *l'hétéronomie du travail* » par Gorz, même si elle n'impute pas cette perte d'autonomie à des aspects concrets, tels que l'organisation du travail, sa standardisation, sa division, mais à l'impact des catégories capitalistes et à la forme spécifique de richesse sociale afférente, la valeur. Pour Vincent et la critique de la valeur, cela ne veut pas dire que les aspects concrets ne jouent pas un rôle dans l'hétéronomie du travail, mais que ces aspects sont eux-mêmes la manifestation de la prégnance des catégories capitalistes. La perspective gorzienne de l'hétéronomie du travail, notamment à partir son ouvrage « *Adieux au prolétariat* » est formulée dans l'autre sens, selon Gollain : « *Le postulat qui déterminera, à partir de 1980, toute la critique gorzienne du travail salarié est que son aliénation est inhérente non pas seulement aux rapports de production capitalistes, comme il l'avancait dans "Critique de la division du travail", mais au fonctionnement d'une mégamachine complexe* » (GOLLAIN, 2009, §18).

B . Le travail valorisé dans le capitalisme

contemporain : contours des marges de l'emploi

Après avoir posé théoriquement ce cadre d'analyse, il nous faut maintenant dresser un tableau général de la situation de l'emploi, c'est-à-dire documenter précisément cette dynamique contradictoire du capitalisme, décrire les difficultés concrètes qu'a le travail à se vendre, qu'ont les bénéficiaires du RSA à se valoriser sur le marché de l'emploi.

Ce contexte contradictoire peut être appréhendé à partir du langage économique classique. Tim Jackson en donne une bonne synthèse dans le rapport « *Prospérité sans croissance...* », traduit en français en 2010 (JACKSON, 2010, pp. 97-105) : l'efficacité productive et l'économie en travail sont la clé de la survie des entreprises capitalistes mais cela est effectivement « compensé » par une augmentation de la demande en biens et services. Le « *consumérisme* », la « *croissance économique* » sont les balanciers nécessaires pour que le chômage n'augmente pas suite à la hausse de l'efficacité productive (Peter A. VICTOR et ROSENBLUTH, 2007 ; Peter A VICTOR, 2012 ; JACKSON, 2010)²³.

On peut s'interroger, comme le fait très utilement Victor, sur la nécessité de la hausse continue du produit social ; pourquoi, autrement dit, le bouclage macroéconomique n'est jamais considéré à partir d'un stock de richesse social minimal, nécessaire à assurer un minimum de bien-être matériel et social aux individus. La théorie marxienne de la sur-valeur et son analyse par Postone en termes d'effet « treadmill » constituent une réponse très convaincante à cette interrogation : la forme de richesse sociale capitaliste induit structurellement ce mouvement, cette dynamique permanente.

L'observation des données macro-économiques pour la France confirme ce constat (figure(3) page 170). Le PIB en volume depuis 1949 a été multiplié par 7 et il a plus que doublé depuis 1975. Dans le même temps, le nombre d'emplois en équivalent temps-plein (ETP), s'il n'est pas resté exactement stable, n'a augmenté que très lentement (multiplié par 1.23 depuis 1949). Depuis 1975, la population active (au sens du BIT) a augmenté quasiment au même rythme

23. Nous pouvons également faire référence au cas bien documenté par Rifkin de l'apparition du marketing et de la publicité dans les années mille-neuf-cent-vingt, dans un contexte de sur-production patente (RIFKIN, 1997, pp. ??).

que le nombre d'emplois ETP (resp. +26% et + 21%) ce qui laisse le taux de chômage à un niveau, certes élevé, mais à peu près constant. Nous avons donc une très forte stabilité, depuis lors, de l'insuffisance d'emplois pour satisfaire le besoin de conformation dans l'emploi de la population française.

L'augmentation de la population active s'est faite quasiment exclusivement par le biais de l'arrivée des femmes sur le marché du travail, la population active masculine restant presque stable depuis 1975 (figure 4 page 170).

Entre 1975 et 2013, le nombre d'emplois ETP par personne active est stabilisé un peu au dessus de 0.9 emplois par personne (figure(4b))²⁴. En revanche, si l'on pose le *ratio* avec la population en âge de travailler hors retraités, élèves et étudiants, nous arrivons entre 0.7 et 0.8 emplois ETP par personne. Ce ratio a eu tendance à croître faiblement entre 1975 et 2008 (il passe de 0.72 à 0.77), puis il diminue entre 2008 et 2013 (0.75). Il faut noter que dans la série longue de l'emploi ETP, la définition de la norme du temps plein est importante : le passage aux « 35 heures » a donc eu pour effet d'augmenter mécaniquement, et artificiellement, le nombre d'emplois ETP et donc le ratio du nombre d'emplois ETP par personne (c'est justement entre 1999 et 2008 qu'il augmente le plus).

Ces ordres de grandeurs sont assez similaires dans les autres pays de l'OCDE en particulier en Allemagne, pays souvent comparé à la France. Dans tous les pays, le nombre d'emplois en ETP par personne est largement inférieur à 1, qu'il soit estimé pour la population en âge de travailler ou pour la population active²⁵.

Ce contexte étant posé à grands traits, nous allons proposer, dans cette section, une analyse plus fine de cette contradiction portée par les bénéficiaires. Pour ce travail nous nous inscrivons dans la lignée de la perspective résolument empirique du segmentationniste Wil-

24. Nous préférons le ratio $Emplois_{EQTP}/PA$ au taux de chômage classique dans la mesure où son résultat en nombre d'emplois ETP par personne correspond mieux à l'expression d'un mode de partage de l'emploi tel que nous l'envisageons (voir page 17 dans l'introduction de la thèse et MÉDA 2010a, p.329).

25. Nous invitons le lecteur à se référer à la figure 31 page 481 en annexe, pour quelques éléments succincts de comparaison de la France avec d'autres pays, même si la comparaison ne reprend pas le même indicateur que celui que nous mobilisons ici.

A noter également que selon les modes de calculs de l'emploi disponible, le rang des pays peut se trouver changé. Surtout, les classements des pays européens selon le nombre d'emplois en équivalent temps plein rapporté à la population active ou à la population en âge de travailler et le classement selon le taux de chômage peuvent être assez différents. Par exemple, le taux d'occupation en équivalent temps plein de la population active est bien plus élevé en France qu'en Allemagne pour l'année 2008 (resp. 85.5% et 79.5%), alors que le taux de chômage était légèrement plus élevé en France à l'époque (7.8% et 7%) (voir PERBOST 2011, pp.16-17).

kinson :

Labour power as it enters production is itself the end product of a process of social production and reproduction which shapes its quantity, quality and the ease with which it can be used in production. (WILKINSON, 1983, p.418)

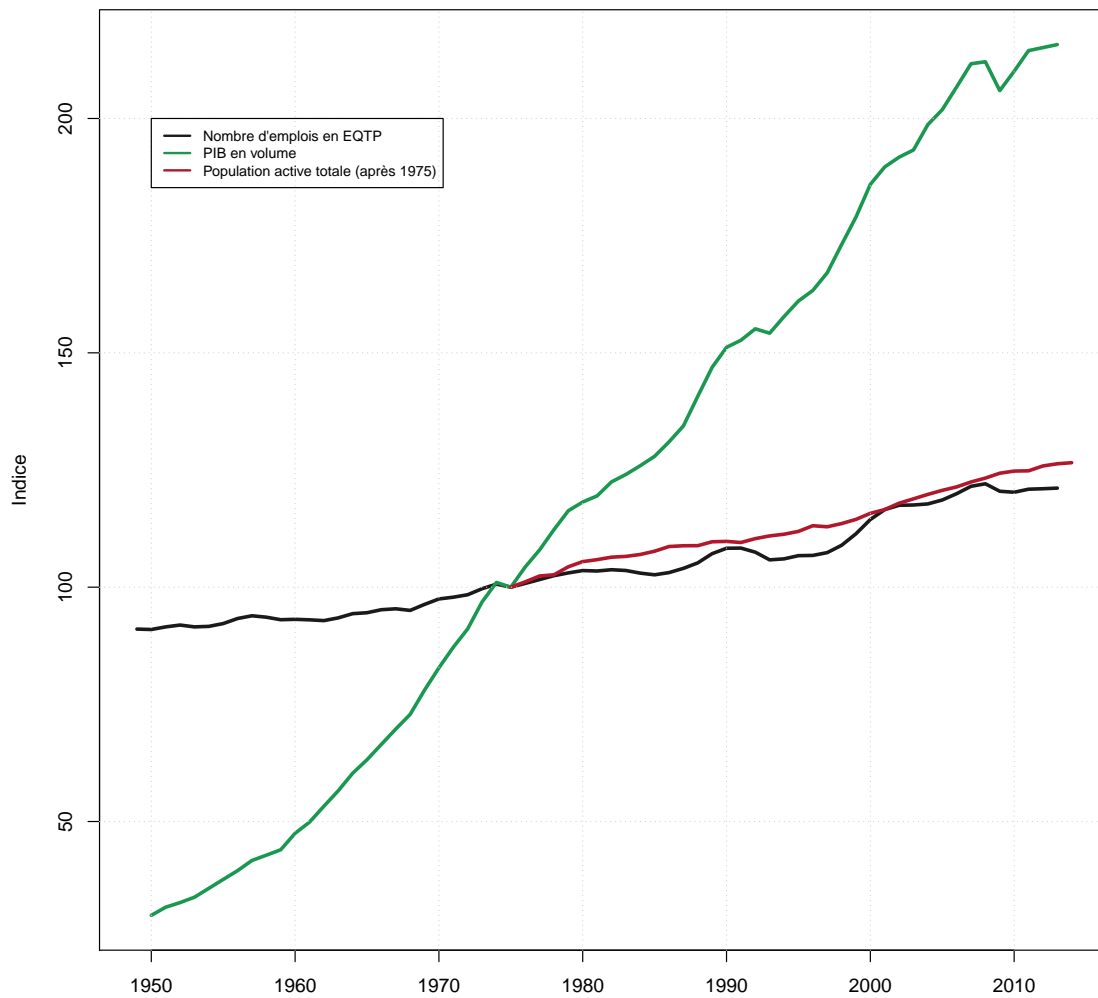
Dans cet article de 1983, Wilkinson pose les bases d'une analyse complexe des formes d'emploi prenant en compte l'ensemble du « système productif », et cette analyse sera développée ensuite par les segmentationnistes de Cambridge au Royaume-Uni (PETIT, 2004, pp.12-14). Dans ce paradigme, « *la politique d'emploi des entreprises est le fruit d'interactions entre les marchés du travail, des produits et les institutions légales* » et, par ailleurs, « *le processus de production est toujours compris comme une combinaison d'éléments technologiques, économiques et sociaux* » (ibid., pp.13).

Ainsi, nous commencerons cette section par poser les bases de notre description en recourant aux analyses segmentationnistes qui, depuis les années soixante-dix ont offert un cadre particulièrement riche pour décrire et comprendre les possibilités de mobilité et les risques d'enfermement entre différents segments aux caractéristiques contraires. Le fait marquant que nous mettrons en évidence est celui d'un risque accru d'enfermement dans les segments secondaires du « marché du travail ».

Nous continuerons par deux développements en appui sur l'analyse segmentationniste, comme des focus sur des enjeux particuliers. D'abord nous ferons une pause sur les dynamiques sectorielles contemporaines, qui ont partie liée avec les segments du marché du travail : nous constaterons le fort développement de certains secteurs particulièrement marqués par les segments secondaires, offrant des conditions d'emploi difficiles et peu de perspectives de mobilité pour les salariés.

Enfin, nous finirons par une réflexion autour des évolutions récentes du temps de travail, notamment le développement du temps partiel et particulièrement du temps partiel subi, ou sous-emploi. Ce phénomène nous semble, en effet, particulièrement révélateur d'un mode de partage de l'emploi où le travail est dans une position contradictoire, centrale mais impossible à valoriser. Par ailleurs, il concerne fortement les bénéficiaires de minima sociaux et il est associé à un enfermement fort dans des segments secondaires.

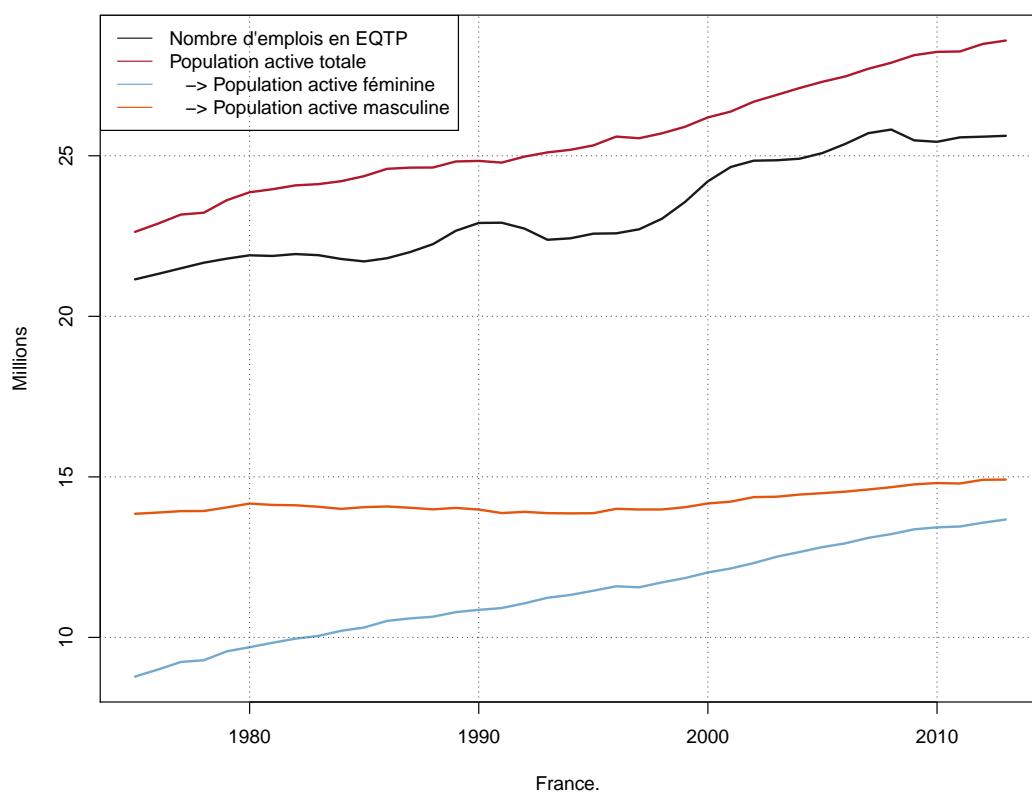
FIGURE 3. – PIB, emplois et population active



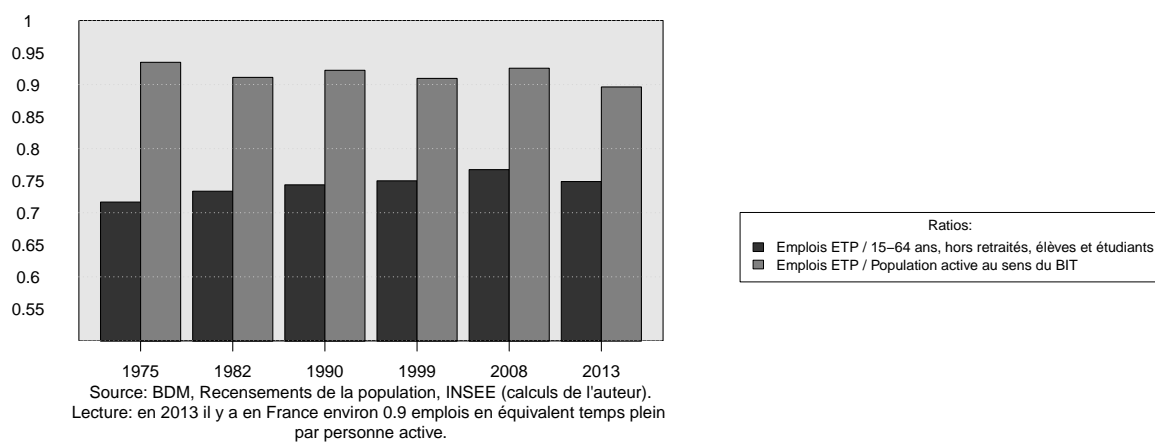
Indice base 100 en 1975. Champs: Emploi intérieur, France.
Source: BDM, INSEE (calculs de l'auteur)

FIGURE 4. – Emplois et populations actives.

(a) Détail de l'évolution de la population active et emplois en équivalent temps plein.



(b) Nombre d'emplois ETP par personne.



B. 1 . La segmentation, une analyse dynamique et actuelle des flux sur le marché de l'emploi

L'analyse segmentationniste offre des outils intéressants pour penser le travail-emploi dans un contexte social particulier, celui du fordisme qui est son contexte d'émergence, et pour penser les évolutions du travail emploi vers le néo-libéralisme. Précisément, ce cadre d'analyse permet de comprendre la dualisation du marché du travail comme une nécessité et donne des clés d'analyse empirique utiles pour la compréhension des trajectoires professionnelles des bénéficiaires du RSA.

Nous le verrons, la segmentation du marché du travail est le fruit d'une rencontre entre offre et demande de travail. Les actifs qui se portent sur le marché du travail amènent une série de caractéristiques, qui peuvent être des supports à la segmentation ou, plus fortement, des sources propres de segmentation (comme le genre). Les entreprises qui embauchent vont proposer des formes d'emploi adaptées aux contraintes qu'elles subissent elles-mêmes, et vont également conduire des stratégies explicites et conscientes de segmentation du marché du travail.

Les trajectoires professionnelles des bénéficiaires du RSA seront donc marquées par cette segmentation et particulièrement par le risque d'enfermement dans les marchés secondaires. Par ailleurs, Alt et Iversen (ALT et IVERSEN, 2017, dernière version d'un papier diffusé dès 2014 par les auteurs) mettent en évidence l'effet négatif de la segmentation du marché du travail sur la préférence des classes moyennes pour la redistribution des revenus²⁶ ; en cela, le RSA, avec le principe d'un renforcement de la conditionnalité et la réaffirmation de l'échange droits contre devoirs, peut être conçu comme une manifestation, un résultat, de la segmentation du marché du travail français. La manifestation d'un risque qui pèse sur une catégorie bien circonscrite de la population.

26. Ils relient la préférence pour la redistribution au risque estimé par chacun de se retrouver un jour futur dans la situation d'avoir besoin de subsides (perte d'emploi, bas salaires, etc) ; sous cette hypothèse, plus le marché est cloisonné, dual, moins le risque théorique de perte d'une situation professionnelle confortable est important, donc plus la préférence pour la redistribution est faible.

Si cette hypothèse comportementale (résumée ainsi par les auteurs : « *we could say that people feel altruistic toward their future selves* » ALT et IVERSEN, 2017, p.25) peut être contestée ou à tout le moins enrichie, il semble bien que ce mécanisme ait été à l'œuvre dans les discours mettant en regard les supposés efforts d'une partie de la population avec les avantages supposés des moins favorisés.

a . Une segmentation fonctionnelle dans le capitalisme

Boyer critique l'analyse segmentationniste pour sa contingence trop forte avec le rapport salarial de type monopoliste ; au fond, il restreint sa validité au régime fordiste (BOYER, 1980). Pour lui au contraire, le concept de rapport salarial permet d'analyser la frontière entre zones de stabilité et d'instabilité de l'emploi comme un trait structurant du capitalisme aux contours et à la porosité variable selon les moments du capitalisme (*ibid.*, p.18-19).

Contrairement à Boyer, nous pensons que cet outil descriptif reste opérant pour analyser le marché de l'emploi contemporain : les concepts segmentationnistes ont été actualisés depuis les articles fondateurs de Piore et Doeringer et des radicaux américains, et des contributions contemporaines ont rappelé sa capacité descriptive pour le marché du travail français contemporain (GAZIER et PETIT, 2007 ; AMOSSÉ, PERRAUDIN et al., 2011). En revanche, nous nous accordons avec lui sur la nécessité d'inclure la segmentation dans des concepts plus larges, capables de comprendre les formes d'emploi dans le capitalisme en général. Si lui propose le rapport salarial comme concept général, nous pensons que la définition du travail comme rapport social esquissée dans notre première partie peut remplir efficacement ce rôle. En d'autres termes, nous mobiliserons l'analyse descriptive segmentationniste dans le cadre théorique général de la critique de la valeur.

Nous l'avons vu, une analyse institutionnelle du capitalisme dans ses formes historiques spécifiques ne contredit pas le point de vue général qui a été le nôtre jusqu'à présent. Et dans la cas de la segmentation du marché du travail, la résonance entre abstraction et description fonctionne bien. D'une part, la segmentation est un processus endogène au capitalisme, i.e. produit de l'accumulation capitaliste. En cela, elle s'insère naturellement dans le cadre théorique plus vaste qu'est celui de la « critique de la valeur ». D'autre part, grâce à l'analyse segmentationniste, nous pouvons progresser dans l'anticipation des conséquences concrètes du RSA : l'ensemble conceptuel rassemblé sous ce terme s'est largement construit, en effet, dans une perspective descriptive, il est donc sujet à de nombreuses rectifications/adaptations selon les territoires et les époques (les différents marchés qui co-existent sont plus ou moins perméables, et leurs contours sont plus ou moins nets).

La segmentation du marché du travail : quelques rappels

L'analyse segmentationniste a émergé au départ pour comprendre les fractures existantes au sein même du rapport salarial fordiste. La gestion de la main-d'œuvre par les entreprises donnait lieu en effet à l'émergence d'un « marché interne » du travail reposant sur un compromis avec les ouvriers. On peut reprendre la représentation schématique que Gautié fait de ce compromis (GAUTIÉ, 2004) : les travailleurs, embauchés non-formés et avec une productivité du travail faible sont formés au sein de l'entreprise et débutent leur carrière avec un salaire réel plus élevé que leur productivité. Leur productivité croît ensuite plus vite que le salaire réel, ce qui permet à l'entreprise de compenser le coût lié au différentiel salaire-productivité de début de carrière. En fin de carrière, alors que la croissance de la productivité ralentit, voire devient négative dans certains cas, le salaire maintient sa progression constante. Les gains et pertes pour la firme et le travailleur se compensent sur l'ensemble de la carrière de ce dernier. Le fonctionnement de ces marchés internes repose donc sur une relation salariale durable.

L'avantage pour l'employeur réside dans sa capacité à générer des compétences adéquates et dans certains cas spécifiques à son procès de production, avec la garantie, grâce à des avantages concédés (une progression constante du salaire et une stabilité contractuelle de la relation salariale), que le salarié, possesseur du savoir-faire de l'entreprise, n'ira pas employer ce savoir-faire ailleurs. L'intérêt est d'éviter de former la main d'œuvre des entreprises concurrentes, mais aussi de limiter les coûts de formation, importants en début de carrière mais rentabilisés du fait de la longévité de la relation salariale (un fort turn-over engendrerait un coût de formation beaucoup plus important).

Ces « marchés internes », du fait des normes et des règles parfois implicites qui les régulent, s'opposent au fonctionnement concurrentiel du marché du travail. Pour reprendre les mots de Doeringer et Piore (DOERINGER et PIORE, 1985, p.37) dans leur article fondateur, les marchés internes se définissent comme «*an administrative unit, such as a manufacturing plant, within which the pricing and allocation of labor is governed by a set of administrative rules and procedures*» ce qui les différencie des marchés externes («*external labor market*»), ces derniers correspondant aux schémas de la «*théorie économique conventionnelle* », où «

la fixation des salaires, l'allocation du travail et l'organisation de la formation sont gouvernées directement par les variables économiques » (*ibid.*, traduction de l'auteur). Les marchés internes sont donc justement caractérisés par l'existence de règles, formelles ou implicites qui tiennent à distance le fonctionnement normal du marché.

Les marchés externes ne forment cependant pas un ensemble concurrentiel homogène. Dans le cas du «marché primaire»²⁷, la concurrence joue à l'avantage des travailleurs : leurs compétences, rares et recherchées par les employeurs, leur permettent de tirer profits de contrats de courte durée. Ils enchaînent à leur rythme les missions, très spécifiques, mais des salaires élevés sont associés à cette relative instabilité de la relation salariale (relative car si l'employeur change souvent, les périodes d'inactivités sont rarement subies et souvent maîtrisées par le travailleur). Le second type de marché externe est qualifié de « marché secondaire ». Ici, à la différence du marché primaire, la concurrence joue plutôt en défaveur des salariés.

Les approches segmentationnistes des années soixante et soixante-dix relèvent largement d'une « *segmentation par la demande* » de travail. Selon cette approche, ce sont les caractéristiques des employeurs eux-mêmes qui déterminent l'organisation des marchés du travail auxquels elles s'adressent. Lorsque les employeurs ont un pouvoir de marché, un chiffre d'affaire régulier, une dynamique favorable mais excluante va pouvoir s'installer : leur pouvoir de marché rend possible des prix élevés à même de garantir des profits, qui seront eux-mêmes la source d'investissements et de gains de productivité. Ces gains de productivité sont permis par une formation importante des travailleurs, ce qui représente un coût à même de consolider les liens qu'entretiennent l'employeur avec ses salariés. Les salaires et la stabilité augmentent, ce qui induit une hausse de la syndicalisation, elle-même ayant un effet de renforcement de ces particularités de l'emploi sur les segments « internes ». Les segments secon-

27. Les termes utilisés peuvent prêter à confusion, nous les clarifions ici très brièvement. À l'origine le marché du travail était pensé comme dual, entre marchés primaires (stabilité, hauts salaires, etc.) et marchés secondaires. Ce sont Piore et Doeringer qui penseront ensuite les marchés primaires comme « une série de marchés internes du travail » structurés tantôt autour d'une entreprise tantôt autour d'une profession (ROSENBERG, 1989).

Reich et al. proposent une typologie des segments relativement proche puisqu'ils insistent sur la segmentation au sein du marché primaire, entre des emplois « *subordonnés* » et « *indépendants* », les seconds ayant des caractéristiques proches des emplois typiques du marché primaire supérieur : « *voluntary turnover is high* » (REICH et al., 1973, p.360). Dans la thèse nous utilisons les expressions « marchés internes » et « marchés primaires » pour désigner respectivement ces deux types.

naires sont opposés parce que la demande de travail émane d'entreprises et de secteurs économiques n'ayant pas la capacité à enclencher cette dynamique positive.

Un cadre théorique à actualiser

Ce schéma est néanmoins daté ; non pas qu'il soit faux, mais il nécessite une actualisation. D'abord, la financiarisation de l'économie a conduit à une modification des priorités et des stratégies des employeurs. La « financiarisation » renvoie à un ensemble de phénomènes concomitants, notamment : « *the globalisation of financial markets, the shareholder value revolution and the rise of incomes from financial investment* »²⁸ (STOCKHAMMER, 2004, p.720). Le primat donné à la valeur actionnariale implique que l'existence d'un pouvoir de marché ne coïncidera plus nécessairement avec cette dynamique positive de renforcement des salariés des marchés internes. L'arbitrage entre croissance et profits se fait d'avantage en faveur des profits, les managers ayant intégré les préférences des rentiers (*ibid.*, p.727). Stockhammer montre en effet que cette financiarisation tend à ralentir l'accumulation d'actifs matériels par les entreprises (exprimée par le taux de croissance du capital brut), en particulier pour les États-Unis (*ibid.*, p.739), ce qui peut témoigner d'un désintérêt pour l'activité de l'entreprise. Plus récemment, Darcillon met en évidence un lien empirique fort entre la financiarisation et la baisse de pouvoir de négociation des organisations syndicales, lien d'autant plus fort que la financiarisation est captée par le degré d'intermédiation financière ; il suggère également que la financiarisation, entendue comme la part de la valeur ajoutée et des emplois associés au secteur de l'intermédiation financière, est associée négativement au degré de protection de l'emploi (DARCILLON, 2015, pp. 16 à 18).

Ainsi, cette « révolution actionnariale » compromet la dynamique vertueuse présidant aux marchés internes, ceux-ci étant fragilisés²⁹. La question demeure de savoir si cette fragi-

28. « *the shareholder value revolution* » renvoie à l'émergence dans les années quatre-vingt du primat donné à la l'enrichissement des actionnaires. Le lexique « *shareholder value* » peut également faire référence à une conception managériale de souveraineté des actionnaires dans l'entreprise.

29. Cela peut constituer une réponse aux constats dressés par Lipietz sous forme d'interrogation à la segmentation : « *D'une part, les grandes entreprises travaillant sur marchés publics en position de monopoles font largement appel à la sous-traitance et à l'intérim. La segmentation du salariat découpe transversalement les entreprises (les branches et les sites), au moins autant qu'elle discrimine les entreprises entre elles. D'autre part, l'extension actuelle du segment « secondaire » ne renvoie nullement à une baisse générale de la composition du capital ou du degré de monopolisation, au contraire* » (LIPIETZ, 1982).

lisation tend à rendre plus poreux les segments, offrant par là des possibilités d'évolution professionnelle accrue pour les travailleurs des marchés secondaires. Nous donnerons des éléments factuels qui permettront de trancher partiellement cette question à partir de la page 182.

Seconde pierre d'achoppement de la segmentation : sa concentration quasi exclusive sur le rôle de la demande de travail. Dans cette vision traditionnelle de la segmentation, les caractéristiques des offreurs de travail n'offrent en effet que des « *opportunités de segmentation* » à même de réaliser les stratégies segmentationnistes des firmes (LIPIETZ, 1982, p.186) ; les offreurs de travail ne maîtrisent qu'une variable, la qualification, qui sera ensuite utilisée de façon optimale par les firmes.

Par ailleurs, les caractéristiques individuelles, si elles sont des critères de segmentation, sont elles-même façonnées, construites par un marché du travail segmenté. Ainsi selon Piore, les travailleurs qualifiés pour entrer dans le marché primaire, mais maintenus dans le marché secondaire du fait d'une discrimination contre l'une de leurs caractéristiques, vont finir par adopter les comportements attendus des travailleurs du marché secondaire. Ils vont se conformer à l'assignation qui leur est faite (ROSENBERG, 1989, p.365) ; mais, pour Piore, cette conformation se réalise *ex-post* car : « *the particular characteristics of secondary workers are largely "accidents" which the economic system makes use of but does not create* » (DOERINGER et PIORE 1985 cité dans HUMPHRIES et RUBERY 1984, p.336) ; ce qui correspond tout à fait à l'analyse de Lipietz en termes d'opportunités de segmentation. Dans le même ordre d'idée, pour Edward les comportements spécifiques des noirs américains, notamment leur préférence pour des emplois temporaires, sont déterminés par les possibilités qui leur sont réellement offertes, ou plutôt par leur impossibilité en pratique d'intégrer le marché primaire (ROSENBERG, 1989, p.365). Les bénéficiaires d'un minimum social tel que le RSA socle pourraient se trouver dans une situation similaire, dans laquelle leur spécificité de bénéficiaire, à la marge de l'emploi, jouerait un rôle structurant leur insertion dans les segments du marché du travail. Cela impliquerait que leur comportement de recherche d'emploi, et leur comportement d'employé également, soit déterminé par ce statut de bénéficiaire, par le passage éventuel par une « inactivité » plus ou moins longue, marquée socialement comme

tel, et en parallèle que les employeurs adaptent leurs exigences et leur critères de recherche d'employés du fait de ce statut.

Mais d'autres propositions font des caractéristiques de l'offre de travail une source en elle-même de segmentation. La segmentation n'est donc plus le produit de la seule stratégie des firmes. Pour Humphries et Rubery, en ignorant la structure de l'offre de travail, l'analyse ignore du même coup son rôle dans la constitution de systèmes internes de salaires et de systèmes d'emploi spécifiques (HUMPHRIES et RUBERY, 1984 ; RUBERY, 2007).

Rubery propose par exemple de compléter l'analyse segmentationniste par une prise en compte du genre. Dans cette perspective, on considère que si les femmes sont souvent associées à des emplois de mauvaise qualité dans des marchés secondaires, ce n'est pas du fait de leur manque de qualification, mais bien plutôt parce que leurs qualifications ne sont pas reconnues et ne sont pas rémunérées à leur juste valeur. Pour Rubery ce manque de reconnaissance peut s'expliquer par le fait qu'il serait aisé pour les employeurs d'embaucher des femmes avec des salaires faibles, soit du fait d'une structure du marché du travail encore plus « monopsonistique » pour les femmes que pour les hommes (offre de travail conséquente face à une demande faible), soit enfin du fait des préférences des femmes, qui lorsqu'elles sont en couple se considèrent comme le second apporteur de revenu et se reposent sur le salaire de leur conjoint, acceptant donc plus facilement des salaires bas.

On peut ajouter que dans certains secteurs, les femmes sont supposées détenir des compétences qui sont socialement associées à leur genre (c'est le cas des capacités relationnelles avec des clients ou des personnes dépendantes ou des compétences en matière de nettoyage) ; n'ayant prétendument pas d'effort à fournir pour acquérir ces compétences, celles-ci ne sont pas reconnues dans le salaire et la pénibilité du travail est minorée (voir AVRIL, 2003, §4 et LAMOTTE et PUISSANT, 2010, p.9 pour le cas de l'aide à domicile).

Les femmes sont donc, du fait de leur statut social, plus enclines à entrer dans des marchés secondaires du travail où elles subiront la gestion de leur temps de travail, leur salaire horaire, et des possibilités d'évolution limitées.

Plus fondamentalement, la proposition de Humphries et Rubery est d'affirmer la concomitance de structures sociales, certes en interaction, mais non pas réductibles l'une à l'autre : la

segmentation du marché du travail d'un côté et la structure familiale de l'autre (cela fait écho à notre analyse du biais de genre du RSA dans le chapitre 1, voir page 124).

Cela va au-delà du genre. Comme le rappelle Rosenberg, Rubery soulignait le primat trop important donné aux employeurs dans la théorie de la segmentation dès 1978, dans un article où elle tempère la capacité des employeurs à structurer selon leur bon vouloir le marché de travail ; elle met en avant notamment les réponses opposées aux employeurs par les organisations syndicales britanniques. Cela ne veut pas dire que les organisations syndicales s'opposeront nécessairement à la segmentation, au contraire elles pourront l'encourager lorsqu'il s'agira de défendre une position relativement préférable, mais enfin les offreurs de travail peuvent s'organiser et ne pas seulement se conformer aux choix stratégiques des employeurs (ROSENBERG, 1989, p.383).

La segmentation, « l'armée industrielle de réserve » et le « système du capital »

Ce qui est important pour nous, c'est que dès le départ, la segmentation a été pensée comme un processus fonctionnel endogène au capitalisme. Même si nous ne partageons pas les conclusions de Edwards concernant l'automatisme du lien entre formes du système de contrôle interne des firmes et type de demande de travail³⁰, nous nous retrouvons sur sa tentative de penser la segmentation du marché du travail dans la compréhension plus globale du développement de la production capitaliste. Sans quoi, dit-il, l'approche segmentationniste est trop limitée :

« Whether or not they are adequate for classifying market behavior, they do not explain that behavior as part of the broader economic process. Specifically, these concepts were not grounded in an analysis of the development of capitalist production, and hence the analytical framework on which they are based is either *ad hoc*, deriving from anecdotal observations of what aspects of the firm's organization and operations seemed important or ahistorical altogether. » (EDWARDS, 1975, pp.83-84)

On retrouve une démarche théorique plus globale chez les segmentationnistes radicaux américains (LIPIETZ, 1982 ; PETIT, 2004). Précisément, Reich, Gordon et Edwards notent dès

30. Il suppose en effet qu'au système de contrôle « bureaucratique », où l'exercice du pouvoir est institutionnalisé, impersonnel, est associé à des marchés internes, dans lesquels les employeurs recherchent de la stabilité, de la « prédictabilité » (EDWARDS, 1975, p.85).

1973 que la segmentation du marché du travail est «*fonctionnelle*» puisqu'elle «*facilite le fonctionnement des institutions capitalistes*» (REICH et al., 1973). Ils vont plus loin encore et ajoutent que la segmentation du marché du travail soutient et encourage la reproduction de «*l'hégémonie capitaliste*»³¹. Il faut noter que leur perspective, toute systémique et contingente au capitalisme qu'elle soit, demeure dans les bornes du marxisme traditionnel identifié par Postone : ils pensent le «*travailleur capitaliste*» (c'est-à-dire l'individu qui se prête au jeu du travail-emploi), comme le sujet de l'histoire (alors que pour Postone le sujet de l'histoire, c'est le capital). Ainsi, pour eux : «*One of the principal barriers to united anticapitalist opposition among workers has been the evolution and persistence of labor market segmentation*» (*ibid.*, p.364). La segmentation a donc une fonction dans le capitalisme : celle d'affaiblir les travailleurs dans leur lutte contre le capital, assimilé ici aux capitalistes. Paradoxalement, mais conformément à leur lecture « marxiste traditionnelle » au sens de Postone, les travailleurs en tant qu'ils défendent leur position *dans* le capitalisme en sont le principe émancipateur.

Nous pouvons cependant tomber d'accord sur le fait que la segmentation du marché du travail va jouer un vrai rôle dans les modalités de valorisation du travail. Dans leur optique, la segmentation est quasiment pensée comme un processus instrumental au service des «*forces politico-économiques*» (*ibid.*). De là leur définition d'une segmentation comme processus :

«We define labor market segmentataion as the historical process whereby political-economic forces encourage the division of the labor market into separate submarkets, or segments, distinguished by different labor market caractéristiques and behavioral rules. Segmented labor markets are thus the outcome of a segmentation process » (*ibid.*)

Au-delà de ces remarques de portée générale sur le lien entre un capitalisme non spécifié et la segmentation du marché du travail, Reich et al. pensent la segmentation comme «*intimement liée à la dynamique du capitalisme monopolistique* ». Dans ce contexte, la fonction de reproduction de l'hégémonie du capitalisme se décline en trois volets :

1. premièrement, la segmentation divise les travailleurs et empêche les coalitions générales contre les employeurs ;

31. « *Labor market segmentation arose and is perpetuated because it is fonctionnal -that is, it's facilitates the operation of capitalist institutions. Segmentation is fonctionnaly primarily because it helps reproduce capitalist hegemony* » (REICH et al., 1973, p.364).

2. deuxièmement, la segmentation, en mettant des barrières aux trajectoires professionnelles ascendantes, freine les aspirations à la mobilité professionnelle des salariés ;
3. enfin, la segmentation légitime les relations de pouvoirs déséquilibrées et renforce les possibilités de contrôle des supérieurs. Ainsi, dans le contexte américain du début du XXIème siècle, les subordonnés, femmes, immigrés, afro-américains, sont d'autant plus soumis à l'autorité de l'homme blanc contremaître.

Quand Durand résume le « *modèle microéconomique marxiste* » en trois propositions, on retrouve ces idées portées par les radicaux américains (DURAND, 2007, pp.4-5) : le progrès technique est mû par des « *intérêts de classe* » ; l'existence d'une « *armée industrielle de réserve* » impacte le rapport de force travail *versus* capital, et enfin l'usage par les capitalistes du mécanisme « *diviser pour mieux régner* », c'est-à-dire du recours à des discriminations entre travailleurs pour accroître leur pouvoir dans le rapport de force. Durand fait explicitement référence aux travaux de Edwards, Gordon et Reich.

Pour Lipietz (LIPIETZ, 1982), la segmentation du marché du travail peut, certes, être perçue comme une imperfection du marché du travail, le résultat d'une concurrence ne pouvant opérer sans frein son action homogénéisatrice. En revanche, selon lui, dans une perspective marxienne, la segmentation doit être pensée comme un processus endogène à la dynamique capitaliste. Plus précisément, Lipietz met en avant deux processus endogènes produisant de la segmentation : l'armée industrielle de réserve sans cesse remodelée, phénomène qui peut être associé à la segmentation par la demande de travail, et les variations dans la disponibilité des différentes strates de l'armée industrielle qui correspondent plutôt à une segmentation par l'offre (par exemple il cite la hausse « récente » - à l'époque- de l'offre de travail féminine).

Au fond sa position est assez proche de la « troisième voie » proposée par Rubery et Humphries puisqu'il envisage une co-existence de facteurs, certains étant propres au capitalisme, d'autres non.

Fondamentalement, pour Marx, le marché du travail est divisé par l'armée industrielle de réserve : il y a une frontière abstraite entre les sur-numéraires et les autres, et cette séparation est complètement endogène au capitalisme :

« La diminution du travail relativement nécessaire apparaît comme augmentation de la puissance de travail relativement superflue, donc comme mise en place d'une surpopulation. Si celle-ci est conservée, ce ne sera pas à partir du fonds du travail, mais du revenu de toutes les classes. » (MARX, 2011, p.568)

Or, le RSA conserve la surpopulation. Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que les formes de cette séparation, ses déclinaisons historiques, peuvent se fonder sur des critères exogènes, indépendants de la dynamique du capitalisme. Mais cette séparation en elle-même est endogène. L'armée industrielle de réserve suppose l'existence d'une surpopulation relative dans le capitalisme. Nous ne détaillerons pas ici la loi de la population de Malthus, mais disons simplement que Marx s'en inspire pour une part, mais surtout qu'il s'y oppose, critiquant son naturalisme et son transhistoricisme (voir *ibid.*, p.564). Pour Marx, cette surpopulation n'est pas indépendante des conditions sociales de production, elle est contingente au capitalisme.

Pour lui, surpopulation relative et paupérisme sont identiques (*ibid.*, p.562). Les sur-numéraires vont subir des conditions d'emploi défavorables et vont venir lester les travailleurs. Cela est tellement pensé comme fonctionnel que Marx considère le paupérisme, donc cette surpopulation relative, comme un phénomène non pas directement productif mais qui favorise la productivité du rapport entre capital et travail :

« Il [le paupérisme] entre dans les faux frais de la production capitaliste » (MARX, 2006, p.111)

Les bénéficiaires du RSA, qu'ils soient en emploi ou non, en tant qu'ils sont positionnés à la marge du rapport entre travail et capital (qu'ils soient sans emploi ou bien qu'ils n'accèdent qu'à des fragments d'emplois insuffisants), ont donc un rôle fonctionnel dans le capitalisme contemporain : pression à la baisse sur les salaires, aiguillon de la crainte du chômage et du déclassement pour stimuler les travailleurs insérés.

b . Le « marché du travail » en France aujourd'hui : les capacités descriptives de la segmentation

Le « marché du travail » français, celui dans lequel les bénéficiaires du RSA sont appelés à s'insérer, est effectivement marqué par une segmentation importante. Nous présentons des

travaux qui le montrent d'une manière générale, et dans un second temps nous proposons un focus sur l'analyse des flux dans et hors de l'emploi. Nous pourrions conclure sur la dualisation en cours du marché du travail.

La description de la montée en puissance des marchés secondaires

Comme le rappellent B. Gazier et H. Petit, l'étude des marchés secondaires a été souvent délaissée, et dès leurs articles fondateurs Piore et Doeringer se sont focalisés sur les marchés internes, les autres segments étant conçus comme un « résidu ». Gazier et Petit (GAZIER et PETIT, 2007) tentent pourtant de les caractériser : présence marquée de contrats atypiques³², faible progression du salaire tout au long de la carrière, et progression rarement individualisée, quasi-absence de négociations collectives, faiblesse des dépenses de formation. En outre, les marchés secondaires sont caractérisés par une organisation du travail moins innovante que dans les autres segments. Enfin, Gazier et Petit notent que les employeurs sur ce segment ont tendance à considérer que la principale motivation au travail de leurs employés provient de la peur qu'ils ont du chômage.

Dans certains cas, cette peur du chômage est même instrumentalisée délibérément afin de faciliter l'acceptabilité des contraintes que l'employeur cherche à imposer. Devetter, en étudiant des entreprises du secteur de la grande distribution, montre que les stratégies d'embauche sont parfois ciblées sur des publics réputés plus fragiles, l'idée étant alors de « cibler des employés qui s'avèreront plus "captifs" et moins mobiles » et de pouvoir faire jouer au maximum « le principe du mieux "vaut des horaires atypiques que rien" » (DEVETTER, 2002). C'est ici l'illustration de la légitimité de la norme de disponibilité temporelle « flexible hétéronome » (emploi contre flexibilité si l'on schématise) qui concerne essentiellement les marchés secondaires du travail (nous y reviendrons page 208 dans ce chapitre).

Le risque d'enfermement sur les marchés secondaires s'accroît du fait de la déstabilisation des marchés internes mais aussi du fait du développement de marchés secondaires non ratta-

32. « *The development of " atypical contracts " induced the constitution of a secondary labour market at the edge of Internal Labour Markets* ». Ces formes d'emplois atypiques regroupent selon l'INSEE tout ce qui ne relève pas d'un emploi à plein-temps et à durée indéterminée : temps partiels, CDD, intérim, contrat d'apprentissages et contrats aidés

chés à un marché interne de référence. Bien souvent, les marchés secondaires ne représentent plus une gestion de la main-d'œuvre à la marge mais bien le cœur de nombreux secteurs, dans les services en particulier, dont nous verrons qu'ils se développent fortement, et dans quelle mesure ils sont associés à de mauvaises conditions d'emploi (voir page 188 et au-delà).

Sur les marchés internes, le temps partiel peut aussi être présent : les personnes en emploi, très qualifiées et avec un niveau de salaire élevé, pourront choisir de réduire leur temps de travail. Nous serions ici face à un effet revenu, les compétences de salariés leur permettant d'imposer leurs conditions à l'employeur et de recourir à du temps partiel choisi. Mais comme le note Gautié, les marchés internes sont affaiblis, du fait de la remise en cause des subventions implicites horizontales (les salaires des plus jeunes et des seniors sont financés grâce à la productivité des salariés d'âge intermédiaire) et verticales (différences de salaires entre qualifications plus faibles que les différences de productivité). L'entrée sur les marchés internes est de plus en plus difficile, et on voit l'apparition d'un marché interne inférieur, où les travailleurs qualifiés se voient proposer des missions et des projets, de court-termes, sans garantie au final d'une embauche durable.

Segmentation et flux : analyse des « ports de sortie » et des « ports d'entrée ».

La proposition de la segmentation n'est pas celle d'un continuum entre deux polarités entre lesquelles les mobilités seraient nombreuses ; il ne s'agit pas de décrire un marché du travail, certes polarisé mais fluide. Au contraire, la segmentation du marché du travail, sa dualisation, renvoie à l'idée que les segments du marché sont relativement bien isolés les uns par rapport aux autres, que le marché n'est donc pas fluide. Cela suppose à tout le moins que l'accès aux marchés primaires est limité, mais il faut également s'interroger sur les risques de sorties de ces segments protégés.

Duhautois et al. offrent une synthèse très efficace des travaux empiriques récents sur les mobilités professionnelles en France (DUHAUTOIS et al., 2012, pp.23-28). Les résultats des nombreuses études mobilisées ne permettent pas de dessiner une seule tendance claire, certains travaux concluant à une stabilité, d'autres à une hausse des mobilités depuis les années

quatre-vingt. Mais le fait majeur que Duhautois et al. retiennent est la tendance à la polarisation des salariés, entre d'un côté des salariés relativement protégés, pour qui l'ancienneté et la stabilité ont tendance à se maintenir voire à croître, de l'autre côté une hausse de la mobilité et une baisse de l'ancienneté dans l'emploi. Cette dualisation se fonde sur l'âge (les actifs les plus âgés sont également les moins mobiles³³) mais également sur le statut³⁴ ou sur le type d'entreprises (les grandes entreprises et la fonction publique sont concernés par une augmentation de la stabilité en emploi). Mais cette dualisation serait en fait un moment d'une évolution plus lourde : alors que la stabilisation de certaines situations concerne trois ou quatre générations, l'apparition d'un « *volant de main d'œuvre flexible* » se structure et croît de génération en génération.

En outre, les données les plus récentes confirment cette installation d'un marché du travail dual dans lequel les possibilités d'accéder à un emploi stable à temps plein sont limitées. Un an après avoir été au chômage, les chômeurs sont en CDI dans seulement un tiers des cas en moyenne annuelle pour la période 2008-2014, alors qu'ils étaient 57% dans ce cas pour la période 1990-1996, et encore 50% pour la période 1996-2002. En parallèle, l'intérim et les CDD concernent en moyenne 57% des chômeurs un an après sur la période 2008-2014, contre 37% pour 1990-1996 (FLAMAND, 2016, p.7).

Pour Piore et Doeringer, l'analyse en terme de segmentation renvoie au concept de « file d'attente »³⁵, secteurs primaires et secondaires possédant chacun leur file d'attente propre (in-

33. Cela est vrai en coupe, puisque les plus âgés sont aussi ceux qui ont l'ancienneté dans l'entreprise la plus élevée dans l'enquête emploi 2015 : 73% des actifs occupés de plus de 50 ans ont plus de 10 ans d'ancienneté dans leur entreprise et 3.7% d'entre eux ont moins d'un an d'ancienneté ; pour les 30-49 ans ces chiffres sont respectivement de 47% et 8% et de 1% et 30% pour les moins de 29 ans. Ces données sont limitées dans la mesure où la proximité de l'entrée dans l'activité à un fort impact structurel sur l'ancienneté dans l'entreprise (Source : Enquête Emploi 2015, calculs de l'auteur).

Si l'on s'intéresse aux évolutions de la mobilité selon l'ancienneté dans la carrière entre les générations, le constat est le même : Amossé et Ben Halima montrent que si en 2007 la part des travailleurs stables est la plus élevée pour ceux ayant entre 30 et 34 ans de carrière, en 1982 c'étaient les actifs de moins de 5 ans de carrière qui connaissaient le plus de stabilité (AMOSSÉ et BEN HALIMA, 2010)

34. Entre 1982 et 2001, la part des actifs de plus de vingt ans de carrière étant chez le même employeur depuis quasiment le début de leur carrière a augmenté le plus fortement pour les cadres, les professions intermédiaires et les employés qualifiés ; pour ces trois catégories socio-professionnelles, cette augmentation est nettement plus importante que l'augmentation de la part des actifs de plus de vingt ans de carrière chez le même employeur depuis moins d'un an ou au chômage.

À l'opposé, pour les employés non qualifiés et les ouvriers non qualifiés, la hausse de la part des actifs de plus de vingt ans de carrière dans la seconde situation est nettement supérieure. (DUHAUTOIS et al., 2012, p.27)

35. La notion de file d'attente sur le marché du travail est proposée par L.C. Thurow dès 1969 pour enrichir la vision standard d'une concurrence entre offreurs portant uniquement sur le rapport entre salaire et productivité. Dans son ouvrage de 1975 (THUROW, 1975, pp.75-76) il détaille sa proposition : selon lui, le niveau de

tégration du primaire dans les deux cas). À partir de là, AMOSSÉ, PERRAUDIN et al. (2011, p.82) formulent l'hypothèse d'un chômage de file d'attente « *dû aux difficultés d'insertion sur le marché primaire* »³⁶, et ils ajoutent un chômage « *aux fondements macroéconomiques [...] qui toucherait plus facilement les salariés du marché secondaire* »³⁷. Selon eux les mobilités externes n'interviennent pas de manière équivalente selon les types de marchés, en qualité et en quantité : plus fréquentes pour les marchés secondaires et primaires supérieures, elles sont particulièrement risquées pour les marchés secondaires et primaires inférieures (voir table 4 de la présente page pour une représentation simplifiée des types de mobilité dominants par types de segments, selon Amossé et al.)

TABLE 4. – Segmentation et chômage - Types de mobilités dominants par types de segments.

Type de segment	Formes de mobilité		
	Interne/externe	Possibilité de carrière	En cas de rupture de la relation d'emploi
Marché secondaire	Externe	Non	Passage par le chômage court ou long, et sans amélioration de la situation professionnelle
Primaire inférieur	Interne	Oui	Trajectoire de déclassement ou de chômage long
Primaire supérieur	Externe	Oui	Transitions promotionnelles et interruptions courtes

Note : tableau réalisé à partir de la synthèse proposée par Amossé et al., 2011.

Si les possibilités de « *faire carrière* » sont réduites dans le marché secondaire, Amossé et al. essayent d'identifier les portes d'entrée et de sortie des différents segments, en se basant sur une reconstitution des trajectoires d'emploi d'un panel d'individus³⁸. Ils identifient quatre

salaires est attaché à un emploi et non pas à une personne, les offreurs étant répartis entre les positions (définis indépendamment des individus par le couple emploi-salaire) selon leurs caractéristiques propres, leurs capacités réelles ou supposées, appréciées par leur « *background* », à acquiescer les dispositions nécessaires au travail dans l'emploi visé. Pour Thurow :

« *Wages are paid based on the characteristics of the job in question, and workers are distributed across job (training) opportunities based on their relative position in the labor queue. The most preferred workers get the best jobs.* » (THUROW, 1975, p.76)

36. Ceci se distingue nettement du « chômage d'attente » modélisé dans un contexte de marché du travail dual (primaire/secondaire) notamment par Zajdela à partir de la littérature anglo-saxonne de la fin des années quatre-vingt (ZAJDELA, 1990, p.37). Ce dernier se conçoit comme une stratégie individuelle volontaire de mise au chômage plutôt que de rester dans le marché secondaire, ceci afin d'envoyer le bon signal sur son niveau de productivité au potentiel employeur sur le marché primaire ; le chômage d'attente est alors une porte d'entrée stratégique pour l'intégration du marché primaire.

37. Ceci étant justifié par « *leurs mobilités plus fréquentes, et des ressources moins importantes pour faire face aux mobilités* ».

38. Ils utilisent l'enquête Formation et Qualification Professionnelle (FQP) et travaillent sur un échantillon

types d'évolutions dans l'emploi ; types qui sont associés ensuite avec d'autres paramètres pour obtenir sept types de trajectoires professionnelles. Il en ressort que, pour les personnes ayant connu au moins une mobilité professionnelle, le « retrait » du marché du travail est un phénomène important (concerne un salarié sur six parmi ceux ayant connu au moins une mobilité professionnelle entre 1998 et 1999). Pour les auteurs, bien que le contexte économique soit favorable (fin des années 1990), une rupture dans la relation d'emploi inaugure souvent une phase d'incertitude, et, selon eux, les évolutions favorables restent minoritaires (un salarié sur quatre *ibid.*, p.89).

Lorsqu'ils combinent les paramètres pour construire des trajectoires professionnelles, ils parviennent à identifier trois types de trajectoires associées aux caractéristiques des marchés secondaires, qui représentent ensemble un peu moins de la moitié des trajectoires (éloignement de l'emploi, mobilités associées à un déclassement, absence d'amélioration des conditions d'emploi). Ces trajectoires sont marquées par la récurrence des ruptures d'emploi et par l'absence de mobilités favorables.

Ajoutons qu'ils identifient un type de trajectoire à une porte d'entrée dans le marché primaire inférieure (16% des trajectoires) et deux types de trajectoires sont associés à des portes de sortie du primaire inférieure, soit qu'elles montrent un déclassement dans l'emploi soient qu'elle illustrent une mise à l'écart du marché du travail (26% des trajectoires).

Les auteurs associent ces types de trajectoires à une grande diversité de caractéristiques individuelles et ils concluent sur la grande diversité des trajectoires au sein des segments secondaires et primaires, diversité qui tient à la nature de la rupture d'emploi et aux caractéristiques individuelles. Ils montrent ainsi des inégalités importantes, notamment selon le niveau de diplôme et l'âge, les jeunes très diplômés constituant le cœur des marchés primaires. Le processus d'entrée sur le marché primaire semble long et marqué par une grande instabilité dans l'emploi, tandis que les portes de sortie depuis le marché primaire sont souvent le fait de trajectoires très marquées, soit par le déclassement, soit par une mise à l'écart de l'emploi très franche (*ibid.*, p.99).

d'individus en emploi au printemps 1998 ayant connu au moins une rupture d'emploi entre printemps 1998 et printemps 1999 (2334 individus représentatifs de 2 150 000 salariés effectivement dans cette situation, AMOSSÉ, PERRAUDIN et al., 2011, p.83).

B. 2 . Dynamiques sectorielles de l'emploi et régulation du temps de travail : deux composantes structurelles de l'enfermement dans des segments secondaires

Dans cette dernière sous-section nous proposons deux déclinaisons du contexte que nous venons de décrire théoriquement et empiriquement. La première concerne la configuration sectorielle de l'emploi qui s'impose aux bénéficiaires du RSA, la seconde concerne les formes du temps de travail dans les segments secondaires du marché du travail ; dans les deux cas ces deux dimensions vont nous permettre d'éclairer encore un peu plus les possibilités d'accès à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA.

a . Dynamiques sectorielles et précarité de l'emploi

Les trajectoires professionnelles des bénéficiaires du RSA sont relativement concentrées dans le secteur des « services ». En 2010, un quart des personnes bénéficiaires du RSA (tous type de RSA confondus) travaillaient dans les services aux particuliers et 20 % dans les services sociaux, associatifs et personnels (BRIARD, 2012), ce qui, cumulé, nous amène à environ 45% des bénéficiaires, quasiment la moitié. Par ailleurs, fin 2011, 13 % des personnes en emploi et au RSA socle et activité et 6 % des personnes en emploi et au RSA activité seul sont employées par des particuliers, contre 4 % pour l'ensemble des actifs occupés (GRANGIER et ISEL, 2014).

En outre, la répartition sectorielle des actifs occupés diffère selon leur situation antérieure (voir tables 39 et 40 pages 485 et 486 en annexe). Pour les actifs occupés anciennement chômeurs, leur répartition sectorielle (niveau NAF17) aussi bien que leur répartition entre CSP, sont assez semblables à celles de l'ensemble des actifs occupés. Mais nous ne connaissons pas l'ancienneté dans le chômage qui pourrait avoir un effet sur le secteur d'activité. En revanche, pour les actifs occupés anciennement inactifs sans recherche d'emploi connue, ils sont nettement plus nombreux à être dans la CSP « Personnels des services directs aux particuliers » (23.97% contre 6.90% pour l'ensemble des actifs occupés) et ils sont aussi plus souvent dans

les secteurs d'activités « Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » (resp. 42.72% et 31.43%) et dans les « Autres activités de services » (resp. 10.59% et 5.29%). Ce sont surtout les femmes qui sont à l'origine de ces différentes répartitions.

En outre, les actifs occupés pour lesquels la situation antérieure est inconnue ou qui étaient en activité temporaire (intérim) ou en travail non déclaré, sont des ouvriers non qualifiés de type industriel dans 15.76% des cas (contre 3.33% pour l'ensemble des actifs occupés).

Une analyse sectorielle des conditions d'emploi aujourd'hui en France nous semble donc particulièrement utile : notre objectif est de documenter la tertiarisation de l'économie, mais seulement en tant qu'elle constitue un facteur de précarisation des trajectoires professionnelles des bénéficiaires du RSA.

Dynamiques sectorielles contemporaines

En France, la répartition de l'activité économique entre les différents secteurs a été fortement modifiée depuis la fin du régime d'accumulation fordiste. Le phénomène majeur est la montée en puissance des « services ». Cette tendance à la tertiarisation de l'économie peut s'expliquer de diverses manières, et à chaque fois cela nous amène à considérer les possibilités d'emploi dans ces secteurs comme limitées, marquées par une forme de précarité.

Marx perçoit deux évolutions potentielles du capitalisme qui nous permettent aujourd'hui de comprendre la tertiarisation de l'économie (voir MARGINSON, 1998, pp.581-582). D'une part, les gains de productivité croissants dans les secteurs productifs (voir page 136) libéreront une masse importante de travailleurs disponibles pour travailler de manière « non-productive » dans les services publics et dans les services marchands non « productifs » (domesticité, services de confort, tout échange dans lequel le travail est acheté pour consommer directement son produit). D'autre part l'extension de la sphère marchande, c'est-à-dire la possibilité de marchandiser des services nouveaux ou de convertir des services non-marchands en marchandises. À chaque fois, les possibilités d'emploi seront incertaines puisqu'elles vont dépendre du consentement à payer pour une « dépense » (le travail s'échange contre du revenu et pas contre du capital, voir définition du travail productif de Freyssenet page 164) ou de la capacité à faire émerger une demande solvable pour une marchandise au sens strict.

Cela renvoie à l'analyse plus superficielle de Bell qui s'appuie sur une analyse de l'évolution des besoins calquée sur la loi d'Engel : les besoins primaires étant satisfaits, les consommations se tournent vers la satisfaction de besoins supérieurs (art, culture, recherche de confort) et donc vers la consommation de services.

L'analyse en terme de gains de productivité conduit également à envisager l'emploi dans les services sous l'angle de son coût. Les gains de productivité inégalement répartis entre secteurs ont contribué à modifier la nature de notre économie : schématiquement, les gains de productivité dans l'industrie ont libéré une masse importante de travailleurs. La question qui se pose alors est de savoir si le secteur des services est capable d'absorber ce trop plein de main-d'œuvre. Le modèle de Baumol, toujours cité comme une référence (GADREY, 2003 ; ESPING-ANDERSEN, 1999, p.234), malgré sa relative ancienneté et les hypothèses très fortes qu'il requière, fait l'hypothèse que la productivité dans les services est structurellement faible mais que les salaires qui y sont versés sont au même niveau que dans les autres secteurs à gain de productivité relativement plus importants (les secteurs « *technologiques* » pour Baumol) : il en résulte un problème de coût du travail dans ce secteur qui, par conséquent, ne sera pas à même d'embaucher massivement. Les conclusions de Baumol sont tranchées : pour lui, le coût de production des services va croître de manière permanente et sans limites (BAUMOL, 1967, p.419).

Cependant, il faut se garder d'utiliser trop rapidement les nomenclatures d'activités usuelles pour caractériser la tertiarisation : pour une part, elles ne révèlent que des modifications formelles qui ont lieu lorsque, par exemple, des entreprises industrielles externalisent les services dont elles ont un besoin constant (gardiennage, nettoyage, comptabilité, etc.). En témoigne le fait que dans les années quatre-vingt en France le taux de croissance annuel moyen des consommations intermédiaires de services marchands était d'un peu plus de 10%, puis un peu plus de 6% dans les années quatre-vingt-dix, constituant à chaque fois l'immense majorité de la hausse de l'ensemble des consommations intermédiaires (RENIER, 2016). En 2014, les services aux entreprises représentaient la moitié de la valeur ajoutée totale des services en France et, avec l'hébergement, la restauration et les services aux particuliers, faisaient partie des services connaissant la plus forte hausse de l'emploi salarié depuis 2000.

Mais même dans ce cas-là, lorsque les « services » témoignent d'une recomposition des frontières des firmes, la qualité de l'emploi est en jeu. En effet le recours à la sous-traitance est un phénomène en très forte augmentation depuis les années quatre-vingt, et l'analyse des motifs de l'externalisation montre sans ambiguïtés une stratégie « *de contournement des effets de la relation d'emploi et d'évitement des obligations de l'employeur en droit du travail* » (PERRAUDIN et al., 2013, p.571) : étant donné l'activité des entreprises, appréhendée par l'évolution de leur chiffre d'affaire, les auteurs montrent clairement que la hausse du recours à la sous-traitance est le fait d'entreprises qui voient leurs effectifs salariés stagner ou baisser en parallèle (*ibid.*, p.580-581), de plus le recours à la sous-traitance augmente significativement pour les entreprises qui ont un coût du travail élevé, pour celles qui recourent davantage à l'intérim et enfin lorsque les entreprises se rapprochent du « seuil social » de 50 salariés (*ibid.*, p.586). Ces auteurs, avec d'autres, proposent de considérer la sous-traitance comme une nouvelle modalité du rapport entre travail et capital aboutissant à redéfinir le rapport de forces à la défaveur des salariés (TINEL et al., 2007)³⁹.

Pour autant les consommations intermédiaires de services ne relèvent pas que de la sous-traitance et d'une stratégie d'externalisation selon une logique « à la Coase » d'arbitrage entre coût de transaction et coût de hiérarchie ; comme le note Gadrey il s'agit également de répondre à la complexification des *process* de production (exemples : ingénierie, développement informatique), à la complexification de l'environnement concurrentiel (marketing) et institutionnel (expert-comptable) (GADREY, 2003). Dans ces cas-là la demande des entreprises s'adresse à des prestataires de services spécialisés et proposant des compétences techniques incontournables.

Par ailleurs cette tendance structurelle à la croissance du poids des « services » dans l'économie, est encore renforcée par la « transition numérique » à l'œuvre, c'est-à-dire la diffusion du numérique dans tous les secteurs d'activités, qui bouleverse les conditions d'emploi et les possibilités de débouchés professionnels (cf. sous-section A. 2 page 150, plus haut dans la thèse).

39. En abordant la tertiarisation sous l'angle de l'externalisation des activités et de la sous-traitance nous mettons le doigt sur un point fondamental : le secteur des services ne peut pas être appréhendé dans une perspective néo-classique standard d'homogénéité du produit, car la définition du produit homogène dans ce cas semble défier toutes tentatives (voir les travaux de Gadrey). De plus l'homogénéité du produit pour les services compte moins que les « *dispositifs institutionnels* » qui sont à l'œuvre, et que nous essayons de décrire ici (DU TERTRE, 2010).

Comme le notent Colin et al., cette transition numérique induit d'ores-et-déjà une polarisation du marché du travail, appelée encore à se renforcer : ils constatent en effet (en reprenant un rapport publié par l'institut Montaigne) que ce sont les professions les moins bien payées et les mieux payées en 1990 qui ont vu leurs effectifs croître de manière importante dans la population active entre 1990 et 2012, tandis que les « *catégories socioprofessionnelles intermédiaires* » ont vu leurs effectifs stagner (COLIN et al., 2015, p.9 ; ils rappellent que toutes les économies avancées connaissent la même polarisation). Selon eux, le déploiement partout du numérique a pour conséquence de marginaliser les tâches « *routinières* », « *facilement automatisables* », et de favoriser, d'un côté des emplois à visée managériale et créative, et de l'autre côté des emplois peu qualifiés, à faible productivité et impliquant une relation de service (typiquement les services à la personne dans toute leur diversité, *ibid.*, p.9). Les actifs les moins qualifiés risquent donc d'être fortement pénalisés.

Recomposition sectorielle et faux-frais du capitalisme

L'analyse marxienne des faux-frais de production enrichit l'analyse sectorielle du capitalisme contemporain. De ce point de vue les secteurs improductifs sont des « faux-frais » du capitalisme : ils participent bien de la dynamique de la valeur, ils en sont même une condition, bien qu'ils ne relèvent pas du travail productif *stricto-sensu*. La reproduction de la valeur arriverait à un stade de son développement où les activités annexes qui lui sont nécessaires se multiplient ; dit autrement, la reproduction de la valeur est de plus en plus coûteuse en temps consacré à ces activités annexes.

Pour Marx, les « *faux-frais de production* » (en français dans le texte original) font partie des « *frais immanents à la production basée sur le capital* » (MARX, 2011, p.592), et ils auront tendance à croître avec le développement du capitalisme (ce sont les « *fruits naturels du développement capitaliste* », MARX, 2006). Pour lui, ces faux-frais sont essentiellement les dépenses nécessaires liées à l'échange de marchandises (les « coûts de circulation » par exemple, dont la monnaie, bien que le temps de transport n'en fasse pas partie). Contrairement à ce que Gadrey met en avant, il ne s'agit en aucun cas de désigner par là les « services », qui se développeraient comme une ponction sur le travail matériel, supposément le seul à être

productif (GADREY, 2005). Alors que Gadrey inscrit Marx dans la continuité de Smith sur ce point, il gomme tout l'effort que Marx consacre à redéfinir convenablement les sphères du productif et non productif contre l'approche naïvement matérielle de Smith (MARGINSON, 1998, p.576). Comme nous l'avons déjà dit, cette distinction n'a rien à voir avec une supposée opposition tangible/intangible. Mais il faut ajouter que pour Marx le concept de faux-frais de production ne renvoie pas non plus à l'idée d'une ponction uniquement passive sur la sphère directement productive. Les faux-frais sont nécessaires à la sphère productive, ils sont des éléments qui permettent de maintenir la valorisation ; Marx affirme ainsi : « *Labour may be necessary without being productive* » (cité dans *ibid.*, p.576). Les faux-frais ne sont pas directement productifs parce que la force de travail qui est consommée au cours de leur production n'est pas créatrice de valeur : ils ne sont pas impliqués dans le mouvement A-M-A'. Pour autant ils permettent ce mouvement. Pour Jappe, « *les secteurs productifs ont besoin de nombreuses activités en amont, en aval et à côté du véritable processus productif* » (JAPPE, 2003, p.154) : les auteurs mentionnent le système éducatif, les infrastructures, la sécurité intérieure, le système sanitaire (*ibid.*, p.155 ; GORZ, 2007, §28).

L'idée de ces auteurs est de souligner que ces secteurs non-productifs reposent sur un prélèvement sur le secteur productif, ils sont financés en dehors de la valorisation, ils constituent une dépense simple d'argent et ne reproduisent pas le capital (c'est en ce sens qu'ils ne sont pas productifs). Du point de vue capitaliste ces coûts sont nécessaires mais doivent être réduits ou déportés vers d'autres agents économiques (MARGINSON, 1998, p.575)⁴⁰.

Cette proposition théorique nous offre une piste de réflexion intéressante sur le RSA et ses bénéficiaires : elle nous conduit à penser les parcours des personnes réputées les moins productives comme enfermées dans des secteurs « improductifs », potentiellement utiles à la valorisation mais pas forcément nécessaires, des « à-côtés ». Pour Marx, le travailleur hors du rapport au capital est voué à la misère et reste cloisonné à la marge :

« Ce ne sera pas par le travail de la puissance de travail elle-même, ce n'est plus par la reproduction normale, comme travailleur, mais comme être vivant qu'il est maintenu en vie par la grâce des autres ; il devient donc un gueux et un pauvre.

Il précise tout de suite : « ne subsistant plus par son travail nécessaire, c'est-à-dire par

40. Un piège consisterait peut-être à assimiler tous les secteurs improductifs à des secteurs certes improductifs, mais encore n'existant que comme nécessaires au processus productif.

l'échange de celui-ci contre une partie du capital » »⁴¹ (MARX 2011, p.568, *continuation directe de la citation de Marx sur l'apparition d'une puissance de travail superflue, p.182 dans la thèse*).

Pour lui le « gueux », le pauvre, n'est pas seulement celui qui ne travaille pas, c'est celui qui est hors du travail productif, ce qui, nous l'avons vu, signifie simplement hors du rapport au capital. Cela signifie que les bénéficiaires du RSA, ni en tant que bénéficiaires ni en tant que « travailleurs » dans des secteurs improductifs, ne pourront tirer leur légitimité sociale du rapport au capital. Dans le cadre théorique marxien les secteurs improductifs, qu'ils soient ou non des faux-frais de la valorisation, offrent des perspectives professionnelles nécessairement à la marge du cœur de l'échange travail contre capital, c'est-à-dire la valorisation.

Les évolutions d'emploi

Au niveau 17 de la nomenclature des activités françaises (NAF 17), les secteurs qui connaissent sur la période 1989-2013 les plus fortes hausses du nombre d'emplois salariés sont⁴² : les « autres activités de services » (84.8% sur la période)⁴³, puis les « activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien » (80.1%), « l'hébergement et la restauration » (63.4%) et enfin « l'information et la communication » (56.8%). Dans le secteur « Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » le nombre d'emplois salariés augmente de 30%. Pour tous les autres secteurs de la NAF17, le nombre d'emplois salariés augmente autant ou moins que le nombre d'emplois salariés total.

Les secteurs NAF17 qui voient leur nombre d'emplois salariés baisser sur la période sont : la « cokéfaction et raffinage » (-52.38%), la « fabrication d'autres produits industriels » (-41.80%), la « fabrication d'équipements électroniques, informatiques, de machines » (-33.00%) et la « fabrication de matériels de transport » (-26.09%).

41. Notons au passage que cette citation constitue un bel exemple de l'usage du lexique « travail » par Marx comme équivalent à la catégorie social-historique et relative de travail, et non pas comme travail transhistorique et naturel.

42. Calculs de l'auteur. Source : INSEE

43. Cette hausse comprend un triplement des effectifs employés par les ménages au titre de l'emploi à domicile, c'est-à-dire la sous-catégorie « autres services personnels » dans le nomenclature NAF, qui rassemble une partie des emplois à domicile. Les aides à domicile spécifiquement ne sont pas classées dans cette catégorie.

L'analyse des flux d'offres et de demandes d'emploi recensés par Pôle Emploi confirme également ce bouleversement sectoriel. Cela offre un point de vue particulièrement adapté pour nous, qui cherchons à anticiper les possibilités d'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Sur la période 1998-2015, la hausse du nombre d'offres collectées par Pôle Emploi a été la plus forte pour les quatre « familles professionnelles »⁴⁴ suivantes (table 36 page 482 en annexe) : « *Aides à domiciles et aides ménagères* » (offres d'emploi multipliées quasiment par huit sur la période) ; « *Assistants maternelles* » (multipliées par un peu plus de 3) ; « *Infirmiers sages-femmes* » et « *Aides soignants* » (qui ont plus que doublées).

De leur côté, les DEFM pour la famille « Aides à domiciles et aides ménagères » ont été multipliées par 2.61 sur la période, celles de la famille « Assistants maternelles » par 2.30, « Infirmiers sages-femmes » par 2.63, et les DEFM pour la famille « Aides soignants » ont presque doublé (table 37 page 483 en annexe). Parmi les DEFM ayant la plus forte croissance sur la période, se trouvent également les familles professionnelles liées à l'informatique de manière générale (employés ou ingénieurs dans le secteur), les secteurs de l'action sociale ou culturelle⁴⁵, les secteurs de la manutention, de la logistique ou du transport⁴⁶. Les DEFM dans la construction semblent elles-aussi connaître une croissance importante et ce pour tous les niveaux de qualifications et les spécialisations.

Par ailleurs, les familles professionnelles les plus en croissance du point de vue des DEFM ou des offres d'emploi, et qui sont des activités de services, se retrouvent également parmi les familles professionnelles les plus concernées par des DEFM de catégories B ou C en septembre 2015 (table 38 page 484 en annexe), c'est-à-dire des DEFM exprimées par des personnes en activité réduite (temps partiel ou travail temporaire).

L'incidence du temps partiel, forme d'emploi visée explicitement par le barème du RSA, est

44. La nomenclature des familles professionnelles se situe au carrefour de la nomenclature des « Professions et Catégories Socio-professionnelles » (PCS) utilisée par l'INSEE dans un but d'information et de production de statistiques, et du « Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois » (ROME) utilisé par Pôle Emploi pour catégoriser les offres et les demandes d'emploi.

45. « Professionnels de l'action sociale et de l'orientation » (*2.4), « professionnels de l'action culturelle sportive et surveillants » (*1.82)

46. « Cadres des transports de la logistique et navigants de l'aviation » (*2.33), « OQ de la manutention » (*1.8), « agents d'exploitation des transports » (*1.71), « Agents administratifs et commerciaux des transports et du tourisme » (*1.68).

particulièrement variable entre les secteurs (voir par exemple Valérie ULRICH et ZILBERMAN 2007, p.3). Dans le tertiaire en 2005 un peu plus de 20% des salariés étaient à temps partiel (33% des femmes et 7.7% des hommes). Plus précisément dans le commerce, dont la grande distribution, se sont 18.6% des salariés qui étaient en temps partiel, ils étaient 26.2% dans l'éducation, la santé et l'action sociale, ou encore 19.6% dans les administrations et associations. Enfin dans les services aux particuliers 41.9% des salariés étaient à temps partiel. En 2015 ces ordres de grandeurs restent les mêmes, et la distribution des temps de travail nous montre que les temps partiels courts (moins de quinze heures par semaine) sont particulièrement nombreux dans les « autres activités de service » (voir table 42 page 488 en annexe, où les taux sont calculés pour l'ensemble des actifs occupés et pas seulement pour les salariés, dans la mesure où l'entreprise individuelle peut constituer, de plus en plus, une issue envisagée par les bénéficiaires du RSA).

Ces secteurs, où le temps partiel est le plus important, sont aussi ceux dans lesquels, nous l'avons vu, les bénéficiaires du RSA sont le plus embauchés.

Par ailleurs, la stabilité dans l'emploi diverge entre les secteurs : les « autres activités de service » ou « l'hébergement et la restauration » sont particulièrement marqués par une ancienneté dans l'entreprise faible, et c'est vrai aussi, mais moins nettement, pour le secteur « commerce ; réparation de motocycles et d'automobiles » (voir table 41 page 487 en annexe).

Le cas des services aux particuliers

Parmi ces secteurs, les services aux particuliers méritent un traitement spécifique : nous savons que ce secteur concerne relativement souvent les bénéficiaires, il est par ailleurs associé à des conditions d'emplois difficiles, et surtout, son émergence a été conditionnée clairement à la mise en place d'une subvention de l'offre de travail du type de celle proposée par le RSA.

De nombreuses enquêtes ont montré que l'aide à domicile en particulier relevait d'une forme « *d'emploi refuge* » (TRABUT, 2013, pp.24-25) pour des femmes reléguées à la marge du marché du travail (longue période d'inactivité antérieure, absence de formations, cumul

d'emplois temporaires, etc). Les études monographiques montrent bien comment l'emploi dans l'aide à domicile peut devenir une solution pour des femmes en difficulté, loin d'une vocation pourtant mise en avant par les employeurs (*ibid.*). Trabut rappelle que dans le bassin d'emploi qu'il étudie en mars 2011 l'aide à domicile est le deuxième secteur dans lequel s'inscrivent les demandeurs d'emplois. À une échelle plus globale (voir tables 36 page 482 et 37 page 483 en annexe), les offres d'emploi collectées par Pôle Emploi pour l'aide à domicile connaissent la plus forte hausse sur la période 1998-2015 (multipliées par 7.8), et l'évolution des DEFM dans ce secteur se situe en quatrième position (multipliées par 2.61).

Les travailleurs dans les services aux particuliers sont particulièrement exposés à de mauvaises conditions d'emplois et sujets à un enfermement dans des segments secondaires du marché du travail. Par exemple Lamotte et Puissant (LAMOTTE et PUISSANT, 2010) montrent qu'un certain nombre de secteurs d'activités en émergence se développent hors de toutes références au modèle des marchés internes, vers lequel il n'existe donc pas de perspectives d'évolution pour les employés ; or leur analyse porte précisément sur le secteur de l'aide à domicile, dont le fonctionnement « *se rapproche [...] des marchés secondaires du travail* ». Le cœur de métier des entreprises n'est pas géré à la façon des marchés internes mais sur le mode d'un marché secondaire : les salaires progressent peu, les entreprises assurent une formation faible, et le *turn-over* est par conséquent important⁴⁷. L'apparition de secteurs n'ayant aucune référence aux marchés internes dans leur gestion de l'emploi amène à enrichir la conception des marchés secondaires, ces derniers se divisant en deux sous-segments : à côté des marchés secondaires traditionnels, proches de leur définition par Piore et Doeringer dans les années soixante-dix sur la base d'un fonctionnement concurrentiel, émerge un « *upper-tier secondary sector* » (GAZIER et PETIT, 2007), où la formation professionnelle et la progression des salaires ne sont pas négligeables. Ce segment secondaire supérieur semble être un substitut aux marchés internes traditionnels dans nombre de secteurs de services, et par conséquent la seule perspective d'évolution pour les employés de ces secteurs.

De ce fait, « *on se doit de distinguer des emplois pour lesquels une réduction de la pré-*

47. Walsh fait le même constat à propos de l'hôtellerie, où le cœur de métier est géré à la manière d'un marché secondaire du travail, associé à des salaires bas et des horaires contraints et variables (cité dans RUBERY, 2007).

carité passe par une extension des marchés internes et des emplois pour lesquels le mode de fonctionnement du marché secondaire est la question primordiale » (LAMOTTE et PUISSANT, 2010). Si dans le cas de l'aide à domicile ce marché secondaire supérieur n'a pas encore émergé, c'est le cas dans les secteurs de l'économie sociale et solidaire, du commerce, et de l'hôtellerie-restauration. Le passage du segment secondaire inférieur au segment secondaire supérieur pourrait permettre une meilleure gestion du temps de travail et une plus grande autonomie des employés, de même qu'une hausse du volume horaire. Cependant, dans ces secteurs le temps partiel demeurera contraint, même sur le segment secondaire supérieur, du fait de la relation de service et des exigences de flexibilité. Les perspectives d'évolutions vers des emplois de meilleure qualité et vers une meilleure gestion du temps de travail restent donc minces pour les offreurs de travail peu qualifiés, et notamment pour les femmes qui représentent la plus grande part de la main-d'œuvre sur ces secteurs.

Certes les services aux particuliers constituent un horizon professionnel particulièrement pour des bénéficiaires de minima sociaux ; certes les conditions d'emploi et de travail sont particulièrement fragilisées dans ce secteur ; mais si nous mentionnons spécifiquement ce secteur à ce point de la thèse, c'est aussi parce qu'il illustre bien comment le RSA, en tant que politique d'offre de travail s'imbrique à la dynamique de recomposition des secteurs autour des frontières du productif et du non productif au sens marxien.

Cela renvoie à la critique de Marx et Engels à propos du *Speenhamland act* (BLOCK et SOMERS, 2003, p.7). Pour eux, cette disposition était une incitation à la baisse des salaires par les employeurs : puisque les travailleurs ruraux pauvres ont un soutien financier ou matériel (la règle fixait une équivalence entre les deux) par la paroisse, les employeurs se sentent déchargés de la responsabilité des travailleurs qu'ils embauchent. Mais, plus encore, il s'agit de maintenir des conditions profitables d'exploitation de la force de travail ; c'est la prise en charge des coûts de l'emploi par l'État, en lieu et place de l'employeur (subvention des bas salaires, contraintes en vue de l'acceptation de conditions d'emplois précaires associées à des contenus pauvres en travail). Cela paraît d'autant plus nécessaire que le travail productif socialement nécessaire se réduit, qu'une sur-population apparaît et que le consentement à payer pour du travail non-productif est potentiellement faible.

Sur ce point, le RSA a largement été pensé comme une politique parallèle à celle visant à réduire le chômage grâce aux recours aux services à la personne notamment. Ainsi, Devetter et Rousseau indiquent à propos des emplois domestiques : «*un dispositif comme le revenu de solidarité active est complémentaire des mesures de solvabilisation de la demande*» (DEVETTER et ROUSSEAU, 2011)⁴⁸. Cette logique est formalisée à la fois dans les discours qui légitiment le RSA et dans ceux qui légitiment le développement des emplois de services de gré-à-gré. Michèle Debonneuil ne saurait être plus explicite lorsque, dans le Document d'Orientation « *Les services à la personne, Bilan et Perspective* », elle encourage le RSA :

« ...de façon à permettre aux entreprises d'avoir moins de difficultés à trouver des candidats puisqu'elles pourraient proposer à tous ceux qui recherchent un travail à temps plein d'être payés comme s'ils travaillaient à temps plein alors qu'ils travailleraient à temps partiel » (DEBONNEUIL, 2008, p.31).

L'objet de la critique marxienne de « Speenhamland » est ici au contraire assumé et défendu. Les services à la personne ne pourront se développer qu'au prix de la mise au travail des inactifs, qui ne pourront être remis au travail qu'au prix d'une compensation monétaire puisque ces emplois, qu'on les considère comme limités par une demande encore insuffisante ou qu'on les envisage comme extérieurs à la relation productive avec le capital, ne payent pas suffisamment.

Ce constat rejoint l'analyse marxienne rappelée par Marginson que nous citons plus haut (voir page 189) : les services à la personne dans leur diversité, comme domesticité fournie ou non par une entreprise capitaliste, comme aide à la personne ou comme services de confort, peuvent illustrer à la fois l'embauche de personnes dans des secteurs improductifs au sens capitaliste, ceci étant permis par le long passif d'économie en travail productif, mais aussi la recherche de nouveaux domaines marchands dans lesquels les conditions d'un travail productif sont réunies.

48. Parmi lesquelles : mise en place du Chèque Emploi Service Universel et exonérations de charges pour les particuliers employeurs qui ont été encore renforcées en janvier 2016.

b . Le temps de travail, variable d'ajustement pour la valorisation du travail

Le temps partiel, forme d'emploi en croissance en France et plus largement dans les économies européennes, nous semble être un phénomène cardinal dans l'analyse de la relation à l'emploi des bénéficiaires du RSA : d'une part parce que le RSA activité vise justement à corriger des situations de sous-emploi (soit qu'il faille limiter la pauvreté laborieuse due au temps partiel, soit qu'il faille inciter au retour à l'emploi y compris lorsque celui-ci est à temps partiel), d'autre part parce que le temps partiel est associé à un ensemble d'autres caractéristiques de l'emploi plutôt négatives du point de vue de la qualité de l'emploi. Ainsi, non content de rappeler que le temps partiel est un phénomène en croissance, nous voulons insister sur le risque que représente cette forme de temps de travail pour les bénéficiaires du RSA.

Se poser la question du sous-emploi semble aller à rebours de l'histoire de la régulation du temps de travail. En effet, depuis la révolution industrielle, c'est la question de la limitation du temps de travail qui a été au cœur des luttes sociales et des revendications syndicales. L'analyse de la formation de la sur-valeur par Marx est révélateur de cette focalisation sur la réduction du temps de travail comme enjeu de conquêtes des travailleurs dans leur opposition aux capitalistes. Pour Marx, la journée du travailleur se scinde en deux parties : la première, irréductible, qu'il appelle « *le temps de travail nécessaire* », permet au travailleur d'acquérir les moyens de reproduire sa vie ; la seconde partie, « *le temps de travail extra* », correspond à un temps de travail supplémentaire, ajouté au temps de travail nécessaire. Cette seconde partie est variable, et son ampleur va dépendre du rapport de force entre travailleur et employeur, ce dernier visant bien sûr à la maximiser. En fait, pour Marx, la durée du travail est le résultat d'une négociation « *droit contre droit* ». Or, « *entre deux droits égaux qui décide ? C'est la force.* ». De là, Marx peut conclure : « *la réglementation de la journée de travail se présente dans l'histoire de la production capitaliste comme une lutte séculaire pour les limites de la journée de travail* » (MARX, 2008, pp.259-264).

Nous devons donc tenter de comprendre pourquoi, aujourd'hui, une hausse du temps de travail peut apparaître dans certains cas comme une revendication sociale légitime. D'une part les faits nous montrent que le sous-emploi et le temps partiel sont deux situations d'emploi

qui peuvent impacter négativement la qualité de l'emploi, d'autre part un certain nombre d'indices montrent que le recours au temps partiel peut être une stratégie efficace pour l'employeur, qui ne va pas chercher à faire croître directement le temps de travail mais qui aura tendance de manière plus subtile à adapter au mieux les contraintes temporelles de son activité et le temps de travail des personnes employées (notamment dans les activités fondées sur une relation dans un espace de temps fini avec le consommateur : commerce, services à la personne, enseignements, etc).

Il ne faut pas non plus considérer le développement du temps partiel comme un phénomène purement négatif. Bien qu'un indicateur synthétique comme le BIP 40 (publié jusqu'en 2005), intégrait dans son volet « précarité » le taux de temps partiel, à côté du taux de sous-emploi et de la part des femmes dans le temps partiel, les « indicateurs de Laeken »⁴⁹ laissent l'analyse plus ouverte : le taux de temps partiel peut être interprété comme impactant positivement (conciliation vie familiale et professionnelle) ou négativement (baisse du salaire mensuel, temps contraint, droits sociaux, etc) la qualité de l'emploi (DAVOINE et ERHEL, 2007, p.50). Le temps partiel peut être le résultat d'un choix personnel, fait pour privilégier le temps libre, le travail domestique, l'engagement citoyen et plus globalement l'activité hors emploi. Mais cet usage du temps partiel n'est pas général et il semble concerner d'avantage les salariés les plus qualifiés et en emploi stables.

Par conséquent le sous-emploi, ou temps partiel subi, concerne les populations les moins bien insérées sur le marché de l'emploi, dont les bénéficiaires du RSA. Nous verrons également qu'il y a une forte corrélation entre le temps partiel et d'autres composantes de la qualité de l'emploi.

49. Lors du sommet européen de Laeken en 2001, une série d'indicateurs de la qualité de l'emploi a été fixée et a été mobilisée ensuite par les institutions européennes (DAVOINE et ERHEL, 2007, p.48). Ces indicateurs sont divers : ils ont trait notamment à l'égalité hommes/femmes, aux mobilités professionnelles, à la formation, et à la situation globale du marché du travail (productivité moyenne, taux de retour à l'emploi), etc. Ils révèlent une approche spécifique de la qualité de l'emploi, entendue alors dans un sens très général et fortement associée au bon fonctionnement du marché du travail (*ibid.*).

Un fort développement du temps partiel, notamment contraint

L'emploi à temps partiel possède une définition par essence relative : c'est un emploi qui implique une durée du travail inférieure à celle d'un emploi à temps plein⁵⁰ ; et la durée du travail d'un emploi à temps plein n'est pas uniforme : elle dépend tout d'abord des conventions collectives, variables d'une branche à l'autre, parfois d'une entreprise à l'autre, et plus rarement d'un salarié à l'autre, selon le poste et le corps de métier⁵¹ ; elle dépend ensuite des normes légales, qui définissent une durée normale du travail qui s'applique en cas d'absence de conventions collectives spécifiques.

Le premier constat à faire est celui de la hausse de la part des emplois à temps partiel. En 1975 elle était de 8.3% puis elle monte pour atteindre un palier à 17.5% en 1998, à peu près stable jusqu'en 2013 (voir figure 5 p.203). Cette hausse a accompagné l'évolution réglementaire concernant ce type de contrat. Ainsi, la loi de janvier 1981 autorisant et favorisant le recrutement en emploi à temps partiel⁵² entraîne une croissance rapide de ce type de contrats (entre 1982 et 1986, le taux de croissance annuel moyen du nombre d'emplois à temps partiel est de 7,5%, contre 1,3% en moyenne sur la période 1976-1981) ; par la suite la mise en place d'une exonération de charges patronales pour les emplois à temps partiel en septembre 1992 va créer une nouvelle phase de hausse rapide de ce type de contrats : le taux de croissance annuel moyen du nombre d'emplois à temps partiel est de 5,7% entre 1992 et 1998, contre 0,7% entre 1986 et 1982. Le taux d'exonération est fixé au départ à 30% des cotisations versées et concerne les temps partiels de 16 à 30 heures hebdomadaires. L'engouement des employeurs pour le temps partiel est renforcé par la mise en place en 1993 d'une annualisation des ho-

50. Nous reprenons ici la définition donné par l'UE, en laissant de côté celle de l'OCDE pour qui le travail à temps partiel ne concerne que les personnes travaillant moins de 30 heures par semaine.

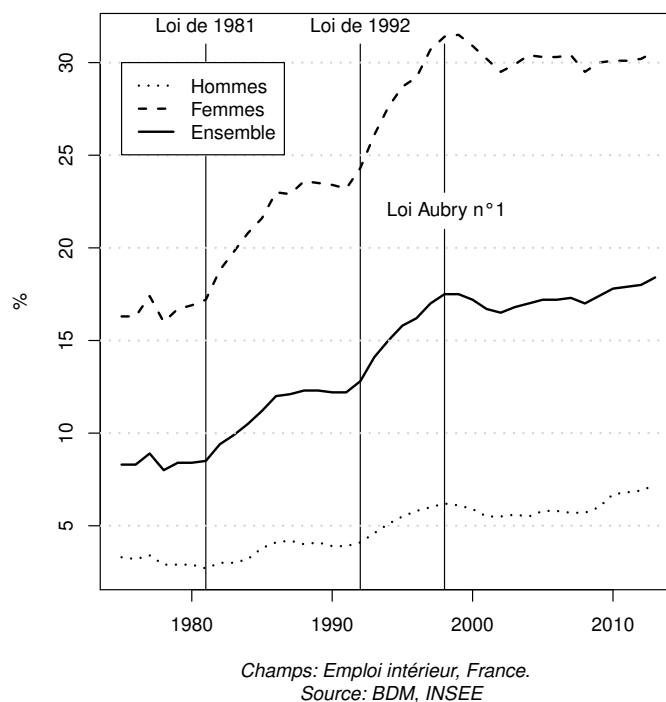
51. Comme le note G. Cette, une secrétaire à temps partiel et travaillant 30 heures par semaine peut avoir un volume horaire de travail plus important qu'un salarié à temps plein régi par une convention collective qui définit un temps plein à vingt-cinq heures par semaine, par exemple, en raison de la pénibilité du travail et la présence d'horaires asociaux (travail de nuit, en trois-huit ou les fins de semaine) (CETTE et al., 1999).

52. Au-delà de l'autorisation du recrutement à temps partiel, la loi de 1981 instaure un mécanisme d'incitation à l'embauche à temps partiel. Compte tenu du fait que le plafond de la sécurité sociale se calculait alors uniquement sur la base du salaire mensuel, les emplois à temps partiel et très qualifiés n'atteignaient pas le plafond : la loi met donc en place une compensation versée aux employeurs, sur la base de la différence entre les cotisations effectivement versées et les cotisations versées pour un même volume horaire et un même salaire mais calculées pour un salarié à temps plein. Néanmoins, ce mécanisme ne concerne qu'un nombre faible d'emploi est n'est donc pas significatif.

raires pour les travailleurs à temps partiel, et la même année, de l'instauration d'exonérations de cotisations employeurs sur les bas salaires se cumulant jusqu'en 1996 avec les exonérations au titre du temps partiel.

Entre la fin des années quatre-vingt-dix et le début des années deux-mille, la part du temps partiel se stabilise presque, ceci pouvant s'expliquer par les lois Aubry I et II qui instaurent la réduction de la durée légale du travail à 35 heures et réglementent l'usage du temps partiel (majoration des heures complémentaires, facilitation du passage à temps plein pour les salariés à temps partiel, etc)⁵³, et également par une dynamique conjoncturelle de création d'emplois importante.

FIGURE 5. – Évolution de la part du temps partiel dans l'emploi total, par sexe.



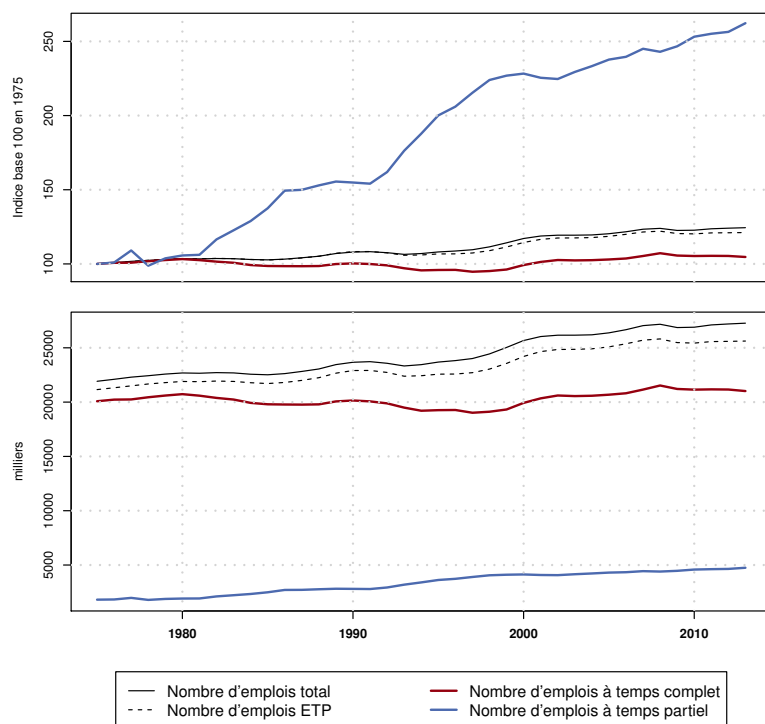
Cette hausse n'est pas homogène : la part de temps partiel pour les hommes n'augmente que de 3.9 points sur la période pour atteindre 7.2%. Celle des femmes augmente de 14 points,

53. Dans les secteurs concernés par du sous-emploi, les négociations de branche menées pour organiser la réduction de la durée légale du travail se sont attachées à accroître le temps de travail des salariés à temps partiel (comme par exemple dans l'accord de branche de RTT de l'aide à domicile, précisément les articles 6.2 et 6.3). Plus globalement, les négociations de RTT ont le plus souvent été l'occasion d'aborder la question des temps partiels, et les entreprises signataires de ce type d'accord ont effectivement vu leur emploi à temps partiel se réduire (OLIVEIRA et V. ULRICH, 2002 ; ASKENAZY et al., 2004, p.15). Néanmoins cet effet bénéfique ne concernerait que les temps partiel les plus longs (OLIVEIRA et V. ULRICH, 2002).

jusqu'à 30.6%.

Sur la période 1975-2013, le nombre d'emplois à temps complet est presque constant (augmentation globale de 4%, soit 0.937 millions d'emplois supplémentaires, voir figure 6), ce qui implique que la hausse du nombre d'emplois (+24%, soit environ 5.350 millions d'emploi supplémentaires dans les comptes nationaux annuels, sur la figure 6, et +17.8% soit environ 3.912 millions d'emplois supplémentaires en moyenne annuelle) est principalement due aux temps partiels (+162%, 2.937 millions d'emplois supplémentaires). La différence entre emploi et emploi équivalent temps plein s'accroît donc légèrement avec le temps (les emplois en ETP représentaient 96.51% du nombre d'emplois en 1975 et 93.96% en 2013 ce qui représente pour l'année 2013 une différence d'1.65 millions d'emplois environ).

FIGURE 6. – Évolution de long-terme du nombre d'emplois selon le temps de travail



Source : Banque de Données Macroéconomiques de l'INSEE (BDM). Comptes nationaux annuels pour le nombre d'emplois et le nombre d'emplois en ETP. Emplois en moyenne annuelle pour les emplois à temps complet et à temps partiel. Calculs de l'auteur.

Ce fort développement du temps partiel s'accompagne d'une hausse en apparence légère de la part du sous-emploi dans l'emploi total, qui s'élevait à 3.9% en 1990 et à 6.4% en 2014 (y compris le chômage partiel). Mais sur la période, le nombre d'emplois occupés par

des personnes en sous-emploi a augmenté de 82% pour atteindre 1,642 millions d'emplois 2014⁵⁴.

Les estimations du sous-emploi doivent toutefois être utilisées avec prudence tant elles reposent sur une définition incertaine du phénomène. La définition la plus large du sous-emploi est celle de l'OIT, pour qui il correspond à une situation où l'emploi est inadéquate « *en ce qui concerne la durée et la productivité du travail, déterminées en comparant la situation actuelle de la personne au regard de l'emploi à une autre situation professionnelle possible, c'est-à-dire à une situation d'emploi que les travailleurs sont désireux et capables d'occuper* » (BIT, 1998, p.20). Il y a sous-emploi lorsque la force de travail n'est pas suffisamment utilisée au regard des préférences des actifs (ceux qui désirent travailler) et de leur capacité effective. Au sens large, le chômage est donc une forme de sous-emploi, de même que le déclassement des jeunes diplômés.

Au sens strict cependant, le sous-emploi ne prend pas en compte le chômage, ce dernier relevant plutôt du non-emploi ; il y a alors sous-emploi lorsque une personne en emploi désire travailler plus et est capable de le faire. Ainsi l'enquête emploi de l'INSEE pose simplement la question suivante : « *Auriez-vous souhaité effectuer un nombre d'heures de travail plus important avec augmentation correspondante de votre rémunération ?* ». Si cette définition est restrictive c'est aussi parce qu'elle ne permet pas d'identifier les personnes qui ne souhaitent pas faire croître leur volume horaire en raison de contraintes extérieures à l'emploi et qui subissent pourtant bel et bien leur temps de travail. Par exemple, les difficultés de cumul du travail domestique et professionnel poussent beaucoup de femmes à « choisir » le temps partiel, alors que ce dernier est en fait subi, conséquence d'une division sexuée des tâches dans le ménage. Bien qu'à priori la définition du BIT ne préjuge pas du volume horaire actuel de la personne pour déterminer si elle est en sous-emploi, la définition pratique mise en place par l'INSEE ignore les personnes à plein temps désirant travailler plus et se disant disponibles pour le faire.

En fait, selon l'INSEE il existe trois types de sous-emploi : soit la personne est à temps partiel, souhaite travailler plus d'heures, est disponible pour le faire et est à la recherche d'un autre emploi (sous-emploi de type 1, 1.4% des emplois en 2014), soit la personne est dans

54. Source : INSEE, Enquêtes Emploi, calculs INSEE et auteur.

une situation identique si ce n'est qu'elle n'est pas à la recherche d'un emploi (sous-emploi de type 2, 4.7%), soit, enfin, la personne est à temps plein ou à temps partiel, mais a travaillé, sous la contrainte, moins que d'habitude (sous-emploi de type 3, généralement en raison d'un chômage partiel ou d'intempéries, 0.3%)⁵⁵.

La part du sous-emploi va évoluer selon la situation antérieure des actifs occupés : les individus qui étaient auparavant chômeurs (au sens du BIT) ou « inactifs », ou qui étaient des travailleurs informels ou intérimaires ou pour lesquels la situation antérieure est inconnue, sont ceux pour qui le taux de sous-emploi (tous types confondus) est le plus important. En 2015, environ 11.5% des actifs occupés auparavant chômeurs ou inactifs sont concernés par du sous-emploi, contre 6.7% en moyenne pour l'ensemble des actifs occupés. Pour les autres situations antérieures (études, salariat, travail indépendant, etc), le taux de sous-emploi ne dépasse jamais les 5%. Cette différence est particulièrement forte pour le sous-emploi de type 2 qui concerne très fortement les personnes anciennement chômeuses ou inactives (voir table 43 page 489 en annexe). Les personnes au RSA sans emploi ont donc un risque de sous-emploi relativement plus élevé que le reste de la population.

Par ailleurs, le secteur d'activité et la pratique du temps partiel qui y est associée vont avoir un fort impact sur le temps partiel subi : la raison du temps partiel invoquée par les personnes interrogées est variable selon l'importance du temps partiel dans le secteur considéré (voir figures 32a page 490 et 32b page 490 en annexe). Au niveau d'agrégation NAF 17, le lien est clairement positif entre la part du temps partiel dans le secteur et le temps partiel contraint par l'emploi actuel (c'est-à-dire le cas où il n'y a pas de possibilité d'augmenter son temps de travail dans l'emploi occupé). C'est dans l'hébergement et la restauration et les « autres activités de service » que la part du temps partiel contraint de cette manière est la plus importante (61% et 53%). Au contraire, moins le temps partiel est fréquent dans le secteur, plus il est le fait de raisons personnelles ou familiales, donc de l'expression d'un choix (certes contraint par ailleurs par d'autres facteurs sociaux et personnels, notamment pour les mères ou les aidants familiaux). C'est le cas pour plus de 80% des temps partiels dans les activités financières et

55. Que ce soit en nombre ou en pourcentage, le nombre d'emplois concernés par du sous-emploi de type 3 ne semble pas croître notablement avec la dégradation de la conjoncture, bien que ce type de sous-emploi apparaisse très variable selon les années.

d'assurances et dans la fabrication de matériels de transport ; contre seulement 23% pour les « autres activités de services ».

Il faut préciser enfin, puisque ce sont les flux qui nous intéressent, que le fait d'être en temps partiel ne peut être considéré comme un tremplin vers le temps plein. Sur la période 2005-2006 la France est le pays de l'OCDE ayant le taux de rotation annuel des travailleurs à temps partiel le plus faible (un peu moins de 40%), et par ailleurs c'est le troisième pays ayant le taux de rétention des travailleurs à temps partiel le plus fort (environ 80%, OECD 2010, pp.273–274)⁵⁶. La France est par ailleurs un pays dans lequel le taux de transition annuel moyen du temps partiel vers le temps plein est le plus faible (environ 10%)⁵⁷ ; le taux de transition annuel moyen du temps partiel vers le non-emploi, s'il est relativement faible en France se situe à un niveau presque équivalent (9%). Autrement dit, les salariés à temps partiel en France ont une faible probabilité d'aller vers un temps plein, et ils ont une probabilité identique de se retrouver sans emploi. Pour l'ensemble des pays de l'OCDE le fait d'être une femme, d'avoir un faible niveau d'éducation, d'être en couple ou d'avoir des faibles revenus réduisent significativement les chances de transiter du temps partiel vers le temps plein (*ibid.*, p.275).

Ajoutons que l'OCDE propose ces statistiques sur la base des données de 2005 et de 2006, c'est-à-dire avant la dégradation de l'emploi intervenue à la fin des années deux-mille.

Quelques correspondances entre temps partiel et qualité de l'emploi

Le travail à temps partiel et le sous-emploi sont associés à des emplois de mauvaise qualité.

D'abord le temps partiel s'accompagne souvent d'une plus grande instabilité dans l'emploi. En 2001 les perspectives de l'emploi de l'OCDE montrent une corrélation significative,

56. Le taux de rotation est la somme des entrées et des sorties de l'emploi à temps partiel sur une année, divisée par la somme des travailleurs à temps partiel sur l'année. Le taux de rétention est la part des personnes à temps partiel au cours d'une année donnée qui sont encore à temps partiel l'année suivante.

57. À noter que pour les femmes actives uniquement, le taux de transition du temps partiel vers le temps plein calculé sur trois ans (et non pas sur un an) était de 27.5% entre 1995 et 1998 (GUILLOT et JANKELIOWITCH-LAVAL, 2003, p.394).

entre secteurs comme entre pays, de la fréquence du temps partiel et de la fréquence du travail temporaire, et également de la faible ancienneté moyenne dans l'emploi (OECD, 2001). En France en 2015 on observe effectivement que ce sont les personnes en CDD ou en contrat saisonnier qui déclarent le plus être à temps partiel (resp. 39.05% et 27.33%), et cela est encore plus net lorsque on s'attarde sur le sous-emploi⁵⁸.

Par ailleurs l'ancienneté dans l'emploi est fortement corrélée au fait d'être en sous-emploi (table 5). La moitié des personnes qui ne se déclarent pas en sous-emploi sont dans leur entreprise depuis plus de 10 ans. Ce niveau d'ancienneté ne concerne qu'un peu moins de 10% des personnes en sous-emploi de type 1, et 20% pour le type 2. À l'inverse, entre un quart (type 2) et un tiers (type 1) des personnes en sous-emploi sont dans leur entreprise depuis moins d'un an, contre 10% pour les personnes non concernées. À noter que cette inégale répartition de l'ancienneté dans l'entreprise se trouve également, mais avec une ampleur moindre, si l'on compare les temps complets et les temps partiels.

TABLE 5. – Ancienneté dans l'entreprise et type de temps de travail.

	< 1 an	[1 an ; 5 ans [[5 ans ; 10 ans [> 10 ans
Ensemble	10.80	24.24	17.69	47.27
Sous-emploi de type 1	35.80	42.09	12.65	9.46
Sous-emploi de type 2	26.48	37.86	14.73	20.92
Sous-emploi de type 3	13.62	28.75	16.31	41.32
Temps complet	9.54	23.43	17.97	49.06
Temps partiel	16.54	27.88	16.46	39.12

Source : Enquête Emploi 2015, INSEE. Calculs de l'auteur.

Lecture : un peu plus de 35% des personnes interrogées en sous-emploi de type 1 ont une ancienneté inférieure à un an dans leur entreprise.

Par ailleurs le renforcement du dualisme sur le marché du travail s'accompagne d'un éclatement de la « *norme de disponibilité temporelle* » fordiste (voir BOUFFARTIGUE et BOUTEILLER, 2003 ; DEVETTER, 2002), au profit d'une diversification des situations. Bouffartigue et Bouteiller envisagent une hétérogénéité des normes de disponibilité temporelle entre des cas polaires, d'un côté une norme « *flexible autonome* », de l'autre une norme « *flexible hétéronome* » marquée par des horaires contraints, variables, peu prévisibles, peu adaptés aux temps fami-

58. Le sous-emploi de type 1 concerne 6.04% des personnes en CDD, 4.13% des personnes en contrat saisonnier et un peu moins de 1% des personnes en CDI ; le sous-emploi de type 2 concerne respectivement 16.94%, 10.5% et 4.01% des personnes interrogées. Ainsi environ 20% des personnes en CDD déclarent être en sous-emploi en 2015. En miroir 6.53% des personnes en temps complet, 18.04% des personnes en temps partiel et environ 33% des personnes en sous-emploi (type 1 ou 2) sont en CDD. Source : Enquête Emploi en continu 2015, calculs de l'auteur.

liaux. Dans ce second cas ce sont les contraintes productives, notamment dans les services, qui s'imposent à des travailleurs peu syndiqués et peu qualifiés. Pour Bouffartigue et Bouteiller, « *la caissière de la grande distribution, aux horaires fractionnés et peu prévisibles, en serait une figure idéale-typique* » (BOUFFARTIGUE et BOUTEILLER, 2002, p.44). Si la norme fordiste reste majoritaire (DEVETTER, 2002), c'est le développement de la norme flexible hétéronome dans les segments les plus précaires du marché du travail qui nous interroge.

On peut prévoir en effet que les personnes sortant du RSA soient plutôt concernées par une norme « *flexible hétéronome* » de disponibilité temporelle, c'est-à-dire notamment par du temps partiel subi, mais aussi parce qu'il existe un risque que ce dualisme dans la gestion du temps de travail recoupe la segmentation du marché du travail ; la norme flexible hétéronome s'appliquant dans les marchés secondaires du travail, il existe un fort risque d'enfermement dans des emplois de mauvaise qualité et dans le sous-emploi.

Tout d'abord, il est intéressant de noter que, si le temps partiel n'est pas d'avantage associé avec la variabilité des horaires que le temps complet, c'est en revanche le cas pour le temps partiel subi (sous-emploi 1 et 2). En 2015, 20.2% des personnes en plein-emploi sont concernées par des horaires variables d'une semaine sur l'autre, et 29% des personnes en sous-emploi 1 ou 2 sont concernées par ce type d'horaire⁵⁹. Ceci s'explique si l'on considère que l'acceptation d'un emploi associé à un volume horaire insatisfaisant trouve son origine dans la fragilité des personnes concernées dans leur relation aux employeurs, et plus généralement dans la nécessité pour elles d'accéder à l'emploi, ce qui laisse peu de doute sur leur acceptation dans le même temps d'horaires de travail fortement variables. Un autre type d'explication réside dans la spécificité des secteurs concernés par le sous-emploi : ce dernier ne relevant pas d'un choix du salarié, par définition, il n'existe que pour répondre à des besoins spécifiques des employeurs. Comme le note Maruani, « *dans les secteurs où le temps partiel est imposé à l'embauche (hôtellerie-restauration, nettoyage, commerce, etc) il se conjugue fréquemment avec des horaires atypiques qui déstructurent la vie familiale* » (MARUANI, 2011, p.97).

On constate sur la figure 7 que la part des personnes en emploi déclarant vouloir changer leur volume horaire de travail est décroissante avec le volume horaire effectif : ce sont ceux qui travaillent le moins qui désirent le plus modifier leur volume horaire. Pour les personnes tra-

59. Source : enquête emploi 2015, INSEE. Calculs de l'auteur.

vaillant moins de 35 heures par semaine ce sont en moyenne 38.1% d'entre elles qui déclarent vouloir changer leur volume horaire, et cela concerne en moyenne 41.8% des personnes travaillant moins de 20 heures⁶⁰. Ces données sont déclaratives et doivent donc être tempérées ; nous pensons qu'elles minimisent l'insatisfaction vis-à-vis du volume horaire travaillé, dans la mesure où les individus intègrent leurs propres contraintes individuelles, comme le travail domestique, l'aide d'un proche malade, ou l'exercice d'un second emploi en parallèle. Les personnes qui ne déclarent pas vouloir modifier leur volume horaire de travail ne sont donc pas pour autant satisfaites de ce volume horaire mais le choisissent et s'en accommodent pour répondre à leurs propres contraintes.

Les temps partiels sont également associés à une forte inégalité de genre. Ainsi, de la même manière que la segmentation du marché du travail, le développement du temps partiel est le résultat de la rencontre entre offres et demandes d'emplois. Le genre, s'il constitue un déterminant social du temps partiel ne peut résumer à lui seul le développement de cette forme d'emploi. Pour reprendre la terminologie segmentationniste déjà mentionnée, le genre est également une « opportunité » pour la création d'emplois à temps partiel (voir page 177) ; autrement dit les employeurs ont intérêt à demander du temps partiel et ils trouvent chez les femmes une offre mise en adéquation par des contraintes sociales qu'elles intègrent et subissent de manière spécifique (voir sous-section b page 119 dans le chapitre 1).

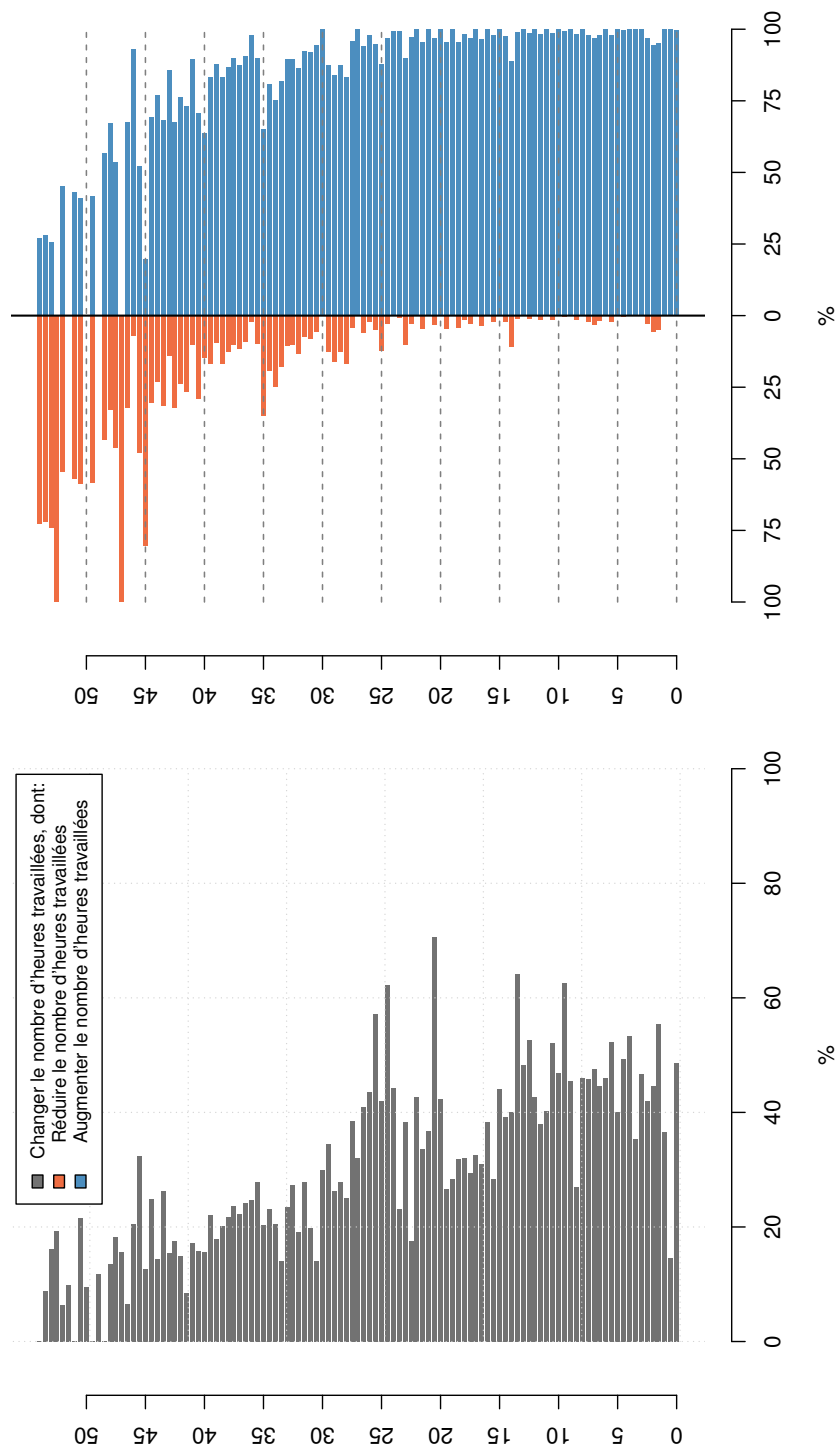
Effectivement 70% des actifs occupés en sous-emploi étaient des femmes en 2015⁶¹. La structure de la famille a aussi un impact fort : alors que seulement 35% des salariés à temps partiel ayant un conjoint à temps plein étaient en temps partiel contraint par l'employeur en 1995, ils étaient 47% et 70% dans ce cas lorsque le conjoint était respectivement à temps partiel et au chômage (GALTIER, 1999). La figure dominante du temps partiel choisi concerne des femmes dont la PCS ou la PCS du conjoint est élevée.

Les femmes sont très souvent en sous-emploi lorsqu'elles accèdent à l'emploi après une période de chômage (15.72% de sous-emploi) et après une période d'inactivité pour un motif connu (dont les anciennes femmes au foyer, 13.7% de sous-emploi). Lorsque le statut d'acti-

60. Le calcul des moyennes pondérées par les effectifs donne à peu près les mêmes résultats.

61. Source : Enquête Emploi 2015, INSEE, calculs de l'auteur. À noter que cette proportion est quasiment la même pour les sous-emplois de type 1 et 2, mais que pour le sous-emploi de type 3, très marginal, les hommes sont davantage concernés.

FIGURE 7. – Part des actifs occupés interrogés dans l'enquête emploi qui souhaitent modifier leur temps de travail (en gris), et répartition de ce souhait entre hausse (en bleu) ou baisse (en rouge) du temps de travail, selon le temps de travail hebdomadaire effectif.



Source : Enquête Emploi 2015, INSEE. Calculs de l'auteur.

tivité précédent est inconnu ou marqué par une forte instabilité professionnelle (travail temporaire, travail non déclaré), un quart des femmes concernées sont en situation de sous-emploi (voir table 43 page 489 en annexe).

Un autre paramètre de la qualité de l'emploi, le revenu salarial, est fortement influencé par le temps de travail. Ceci s'explique de deux façons. D'abord parce que le taux de salaire horaire est en moyenne plus faible pour les temps partiels que pour les temps pleins : en 2013 le salaire horaire moyen pour les salariés à temps complet était de 14.64 euros (courants) et celui des salariés à temps partiel de 12.23 euros. Deuxièmement parce que pour un salaire horaire donné le temps de travail partiel ne permet pas nécessairement de dépasser le seuil de pauvreté, selon la configuration du ménage.

C'est pour cela que le taux de pauvreté est toujours plus élevé pour les temps partiels que pour les temps pleins, ceci alors même que le taux de pauvreté est calculé sur la base des revenus du ménage. En France, en 2015, le taux de pauvreté est plus de deux fois supérieur pour les personnes à temps partiel (13.2%, contre 6% pour les temps plein), et c'est le cas également pour tous les autres pays européens⁶² et pour tous les pays de l'OCDE⁶³. Les données Eurostat et OCDE montrent que plus le temps partiel est choisi, moins il est associé à de la pauvreté dans l'emploi (le cas polaire est celui des Pays-Bas OECD 2010, p.261).

En France, les inégalités salariales sont fortes, non seulement entre temps partiel et temps complet, mais aussi entre temps partiel choisi et subi. Alors que le salaire mensuel net médian des salariés à temps complet était de 1478 euros en 2005, il était de 753 euros pour les salariés à temps partiels (Valérie ULRICH et ZILBERMAN, 2007, source de référence pour les informations suivantes également). Ce faible revenu médian va impacter le risque de pauvreté de ces travailleurs (en effet, le revenu disponible mensuel correspondant à 60% du revenu médian était de 908 euros en 2007), selon la composition du ménage (existence d'un second apporteur de revenu, présence d'enfants) et la structure de la redistribution. Les différences de revenus médians et moyens entre temps pleins et temps partiels sont plus que proportion-

62. En 2015 pour l'UE 28 les taux de pauvreté sont respectivement de 15.3% et 7.7%. En Allemagne ils sont de resp. 14.5 et 7.% ; 18.5 et 9.8 en Italie. Sources : Eurostat, Labour Force Survey.

63. Le rapport entre les taux de pauvreté des travailleurs à temps partiel et le taux de pauvreté des travailleurs à temps plein est compris pour l'ensemble des pays de l'OCDE entre un peu plus de 1 et près de 3.5 (OECD, 2010, p.261).

nelles à la réduction du temps de travail consécutive au temps partiel puisque si 15,1% des salariés des entreprises du secteur marchand non agricole était rémunérés au SMIC horaire en 2006, ce taux atteint 34% pour les seuls salariés à temps partiel. Au-delà du risque de pauvreté induit par le faible volume horaire de travail, il existe donc une véritable inégalité salariale au désavantage des temps partiel. Ceci s'explique par un effet sectoriel dont nous avons esquissé la présentation plus haut dans la thèse, mais aussi par des qualifications globalement plus faibles pour les salariés à temps partiels : 58,5% sont des employés alors que les employés ne représentent que 32,8% de l'ensemble des salariés. Du point de vue du revenu les situations divergent selon le type de temps partiel : alors que le salaire net moyen des salariés à temps partiel atteignait 875 euros en 2005, il s'abaisse à 658 euros pour les salariés étant à temps partiels faute de temps plein, et remonte à 978 euros pour les salariés étant à temps partiel pour d'autres raisons. Notons en outre que la différence positive entre revenu moyen et revenu médian est beaucoup plus faible pour les salariés à temps partiels faute de temps plein, que pour les temps partiels pour d'autres raisons et que pour les temps pleins. Ceci signifiant que la distribution des revenus salariaux des temps partiels subis intègre moins de valeurs extrêmes élevées et plus de valeur extrêmes basses.

Au final, les trois quarts des personnes concernées par des bas salaires⁶⁴, l'une des cibles du RSA, étaient à temps partiel en 2001 selon Maruani, ceci alors que ces personnes à bas salaires représentaient 17% des salariés en 2001 (MARUANI, 2011).

64. Moins de 838 euros mensuels à l'époque.

C . Conclusion du chapitre 2

Nous avons rassemblé, surtout à partir de la littérature existante, un certain nombre d'éléments empiriques permettant de penser la difficulté qu'ont les bénéficiaires du RSA à accéder à un emploi suffisant pour sortir du dispositif. Le temps de travail limité et des secteurs peu enclins à proposer de bonnes conditions d'emploi sont des éléments structurants. Plus globalement, l'existence, attestée empiriquement, de segments relativement imperméables sur le « marché du travail » français nous permettent d'anticiper un enfermement des bénéficiaires dans des emplois insuffisants.

Ce constat fait suite à l'idée, exprimée par plusieurs auteurs après Marx, selon laquelle la dualisation du marché du travail serait fonctionnelle dans le capitalisme et permettrait d'optimiser le processus de valorisation. En ce sens les bénéficiaires du RSA, ramenés à la norme de l'emploi, réactivés par le « quasi-chômage », c'est-à-dire à la fois positionnés dans le rapport du travail au capital mais à la marge de celui-ci, ont donc un rôle fonctionnel dans le capitalisme contemporain.

Cette idée de bénéficiaires maintenus en marge de l'emploi, enfermés dans des segments secondaires, est elle-même la traduction d'une dynamique, propre au capitalisme, d'économie du travail productif. C'est ce que Postone décrit en mobilisant le notion d'effet « treadmill » : cette notion a l'intérêt de lier la dynamique d'économie en travail productif au caractère abstrait de la richesse sociale, la valeur, et donc à la place spécifique du travail dans le capitalisme. Cette place spécifique du travail, qu'elle soit appréhendée par le marxisme critique de Postone ou Vincent, ou par les catégories de Arendt, nous conduit à penser le travail comme un moyen au service d'un processus social dynamique sans finalité. Nous pensons dans la thèse la contradiction du travail-emploi dans le capitalisme contemporain comme la traduction de la contradiction du travail en tant que catégorie capitaliste.

Les manifestations de la contradiction du travail dans le capitalisme ne peuvent donc pas être considérées comme des possibilités de dépassement ou de remise en cause de la domination du travail. Ni le revenu universel des cognitivistes, ni l'auto-entrepreneuriat généralisé de l'économie collaborative, ne peuvent constituer des affranchissements de cette domi-

nation, et ne peuvent être des solutions véritablement alternatives pour les bénéficiaires du RSA.

Conclusion de la Partie I

Si l'on dépouille cette première partie de la thèse, pour n'en conserver que la substantifique moelle, voilà ce que nous pourrions dire. Le capitalisme est un système social qui place le travail dans une position contradictoire : d'un côté, il le pose comme socle de la richesse sociale, comme mode d'existence aux autres ; mais, dans le même temps, il est structurellement dans un mouvement sans fin de valorisation qui conduit à économiser le travail productif. Or, nous trouvons justement que le RSA fait porter sur ses bénéficiaires cette contradiction du travail, puisque d'un côté le dispositif ravive la norme du retour à l'emploi, et que de l'autre les conditions concrètes d'accès à l'emploi des bénéficiaires semblent particulièrement difficiles.

Certes, pour démontrer cette proposition simple, nous avons fait un certain nombre de détours, et nous avons pu ainsi à plusieurs reprises nous positionner dans des controverses théoriques. Ce positionnement a pu se faire, souvent, à partir de l'idée que le marxisme critique et son analyse de la catégorie capitaliste de travail, et l'analyse arendtienne des catégories de la *vita activa*, pouvaient s'enrichir mutuellement et n'étaient pas contradictoires. Travail comme moyen d'un processus continu et sans terme, disparition de l'espace politique au profit du social, émergence d'une nécessité apparemment naturelle du travail : autant de propositions théoriques heuristiques pour notre compréhension du RSA, et dont on peut trouver les fondations aussi bien dans l'un ou l'autre de ces deux terreaux.

Notre assise théorique, fondée surtout sur l'idée que les catégories capitalistes sont des « abstractions réelles », des forces réellement agissantes, nous a toujours conduit à une analyse des phénomènes. Le RSA, source de nos préoccupations, en a été l'objet. Nous avons

vu comment il s'est formellement construit autour d'un retour au travail perçu comme une nécessité ; comment ses catégories formelles et ses modes d'action, l'incitation et l'accompagnement, ont été pensés pour réduire l'horizon des bénéficiaires sur l'emploi. Nous avons vu aussi comment le RSA accompagne la contradiction du travail dans le capitalisme contemporain, en ce sens qu'il guide les bénéficiaires vers un « marché du travail » segmenté, dans lequel les flux vont vers plus d'instabilité, vers moins de mobilités ascendantes. Dans le même temps, le RSA accompagne l'émergence de nouveaux secteurs (considérés comme improductifs par la théorie critique de la valeur, et qui reposent sur une demande en construction), en subventionnant une offre de travail à bas coûts ; le RSA accompagne également le sous-emploi et le morcellement du temps de travail en corrigeant le déficit de salaire subséquent.

La contradiction que le RSA fait porter sur ses bénéficiaires est donc posée en principe. Il nous faut maintenant observer, aussi précisément que possible, la relation effective qu'ils entretiennent avec l'emploi. C'est l'objet de la seconde partie.

Deuxième partie .

L'hétérogénéité des trajectoires d'allocataires observées, ou du prix à payer pour se valoriser

Molly avait eu bien raison, je commençais à la comprendre. Les études, ça vous change, ça fait l'orgueil d'un homme. Il faut bien passer par là pour entrer dans le fond de la vie. Avant, on tourne autour seulement. On se prend pour un affranchi mais on butte dans des riens. On rêve de trop. On glisse sur tous les mots. Ça n'est pas ça. Ce n'est rien que des intentions, des apparences. Faut autre chose au résolu.

Avec la médecine, moi, pas très doué, tout de même je m'étais bien rapproché des hommes, des bêtes, de tout.

— Le Voyage au bout de la nuit, Louis-Ferdinand Céline

Nous venons de montrer comment, et surtout pourquoi, le RSA est structuré de telle manière qu'il amalgame derrière la norme de l'emploi une grande diversité de situations. Formellement, le RSA se présente comme une manière de gérer la position contradictoire de l'emploi dans le capitalisme contemporain. C'est dans cette tentative de médiation des tensions du capitalisme que le RSA produit une généralisation de la norme de l'emploi, c'est-à-dire qu'il amalgame les marges de l'emploi derrière une injonction institutionnelle univoque. Nous allons maintenant tenter de reconstruire cette diversité grâce à une approche descriptive des parcours dans le dispositif.

D'abord, l'inclusion du dispositif dans une analyse critique englobante nous permettra de formuler des hypothèses précises à propos de cette diversité des parcours. Ces hypothèses ne sont que l'expression de la contradiction entre la nécessité du retour à l'emploi et la difficulté qu'ont les forces productives à se valoriser dans le travail contemporain. Pour confronter ces hypothèses, nous devons faire de nombreux choix : choix des indicateurs, choix des données, statut de l'analyse empirique. Il s'agit d'atteindre une mise en forme du réel capable de nous renseigner sur la nature de la relation à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Notre assise théorique peut nous conduire à procéder à deux types de vérifications : la première est relative aux perceptions des bénéficiaires, à leur relation au jeu de normes du RSA. Il s'agirait alors de mettre en lumière, grâce à la parole des acteurs, cette dominance du travail-emploi ; rendre compte, par le discours recueilli, de la nécessité apparente et vécue comme telle du travail-emploi. Nous verrons que cette démarche n'a pas pu être menée à bien dans la thèse. La seconde vérification possible est quantitative : elle consiste en la description des trajectoires réelles des bénéficiaires du RSA, ceci pour mettre en évidence numériquement la contradiction que le RSA fait porter sur ses bénéficiaires. La relation au travail-emploi est-elle hachée, marquée par la rareté ? En d'autres termes il s'agit de montrer dans quelles proportions et de quelles manières la force de travail marginale, sur-numéraire, parvient à se valoriser malgré tout, précisément à passer par le « *chas de l'aiguille* » de la valeur.

C'est ce que se propose de faire cette seconde partie de la thèse, dont l'argumentaire se décompose en trois étapes.

D'abord, dans le chapitre 3 (page 225), nous nous efforcerons de cadrer le travail empirique avec notre champ théorique et les hypothèses qui en découlent.

Il s'agit de construire une cohérence entre les approches théoriques et empiriques du RSA. Nous voulons montrer comment les champs catégoriels abstraits du marxisme critique et de Arendt peuvent éclairer les situations vécues d'emploi, d'inactivité ou de chômage. Cela nous permettra de placer le RSA entre les dimensions abstraite et phénoménale, et ainsi de mieux cerner le dispositif et les trajectoires de ses bénéficiaires.

Nous devons également nous poser la question de l'idéal-type parce que le RSA, en tant qu'il mobilise une certaine conception du travail et de l'emploi, met en scène les idéal-types de l'offreur de travail maximisateur et de la trajectoire linéaire ascendante. Nous montrerons pourquoi il s'agit d'un dévoiement de la forme idéal-typique et pourquoi, en conséquence, nous choisissons de ne pas caler sur ces formes dominantes notre exploration empirique. Finalement, si nous concluons à la nécessité de construire une typologie des trajectoires dans le RSA et des parcours des bénéficiaires, c'est avant tout dans l'idée de construire la « narration », au sens de Abbott, des dynamiques à l'œuvre dans chaque type potentiel de parcours. Cela nous permettra d'associer à chaque type de parcours un ordre de grandeur dans les flux d'entrants dans le RSA.

Car notre objectif reste, simplement, de documenter la relation à l'emploi des bénéficiaires pour constater, ou non, des difficultés d'insertion professionnelle.

Dans la suite de ce chapitre nous présenterons plus précisément nos données, notre stratégie empirique et l'apport attendu de notre travail dans la littérature empirique française.

Dans le chapitre 4 (page 287) nous décrirons les mobilités des bénéficiaires du RSA, dans l'emploi et dans le dispositif. Nous verrons les spécificités de notre cohorte d'entrants de ce point de vue, et nous verrons également que, si les retours à l'emploi et les « mobilités ascendantes » sont majoritaires, d'autant plus si on y associe les sorties du dispositif, ces mobilités ne signifient pas toujours un changement de situation durable et laissent de côté un pan important de notre cohorte.

La modélisation des durées et du risque pour les retours à l'emploi nous montrera que les chances sont clairement inégales entre les publics. Cela nous permettra également de suggérer

l'importance d'un accompagnement professionnel renforcé pour augmenter les chances de retour à l'emploi.

Dans le dernier chapitre (le chapitre 5 page 353), nous présenterons notre travail de classification des trajectoires de perception du RSA et comment mobiliser ces classifications pour décrire et mieux comprendre les parcours des bénéficiaires. Dans ce chapitre, nous reviendrons sur nos choix méthodologiques, nous présenterons les classes obtenues et nous finirons par une tentative d'identification de parcours typiques à partir des simple trajectoires de perception du RSA.

Nous mobiliserons alors les données annexes aux trajectoires et les témoignages exprimés par les bénéficiaires que nous avons pu recueillir. Nous verrons des parcours très divers entre deux polarités numériquement importantes, d'un côté les parcours de passage rapide par le RSA, et de l'autre les parcours d'enfermement dans le RSA socle.

Certes, dans cette seconde partie nous aurons souvent l'occasion de rappeler qu'une majorité relative des entrants dans le RSA, peu importe la composante, sort rapidement et durablement du dispositif ; mais tous les points de vue empiriques adoptés confirmeront, pour certains publics, nos hypothèses de départ concernant l'existence de trajectoires professionnelles non ascendantes et non linéaires.

Chapitre 3. Les bénéficiaires du RSA dans la contradiction capitaliste : préliminaires à une documentation

Les concepts ou les « lois » qu'établit la pure théorie de l'économie politique [...] décrivent comment une activité humaine, d'une nature déterminée, se déroulerait, si elle s'orientait de façon rigoureusement rationnelle en finalité, en dehors de toute perturbation provenant d'erreurs ou d'affects, et si en outre elle s'orientait de façon entièrement univoque d'après une seule fin (l'économie).

Ce n'est qu'en de très rares cas (celui de la Bourse), et encore de façon approximative, que l'activité réelle se déroule telle qu'elle est construite dans l'idéaltype.

— Max Weber, "Économie et société. Tome 1 : Les catégories de la sociologie."

Il nous faut baliser le champ de notre travail empirique : en montrer l'utilité, le sens, et les modalités pratiques.

Pour cela, dans une première section de ce chapitre (p.228), nous mettrons en évidence les questions posées par la confrontation avec la réalité des trajectoires professionnelles, et nous rappellerons ce que notre démarche empirique pourra, ou ne pourra pas, montrer. Nous voulons d'abord proposer une synthèse de notre première partie, afin que le raisonnement qui nous conduit à la formulation d'hypothèses et à un travail sur des données soit bien compris par le lecteur. Nous proposons un résumé de notre regard théorique en revenant, à partir des champs catégoriels mobilisés, sur la manière qu'a le RSA de faire porter sur ses bénéficiaires la contradiction structurelle du capitalisme.

De là, nous nous concentrerons sur les conséquences attendues de cette situation contradictoire : comment, en posant le travail-emploi comme horizon indépassable malgré sa raréfaction visible, le RSA borne les trajectoires professionnelles des bénéficiaires dans un retour à l'emploi désiré, souvent activement recherché, mais incertain, risqué, et incomplet. Précisément, à partir de ce que nous avons dessiné dans le chapitre 2, et également en tenant compte des travaux empiriques réalisés sur les bénéficiaires du RMI et du RSA, nous pourrions formuler des hypothèses précises sur ces trajectoires professionnelles dominées par la situation contradictoire du travail-emploi.

Dans une seconde section (p.237) nous détaillerons précisément notre stratégie empirique. Nous voulons montrer la spécificité et l'intérêt d'un travail de classification des trajectoires : notre exploration empirique ne repose pas, en effet, sur la démonstration d'un lien de causalité quelconque entre, par exemple, le barème du RSA et les taux de retour à l'emploi. Nous cherchons d'avantage à fournir une vision claire, riche et organisée de ce qu'est réellement la relation à l'emploi des bénéficiaires. Vivent-ils cette contradiction ? Sont-ils à la fois en lien avec l'emploi, inscrits dans une recherche d'emploi, mais dans le même temps contenus hors des frontières de l'emploi « normal » ? Dans ce travail empirique la question du « type » se pose. D'un côté, en effet, nous sommes à la recherche de trajectoires typiques, et d'un autre côté nous sommes confrontés, avec le RSA et le contexte scientifique et politique de sa mise en œuvre, à la mise en scène d'un idéal-type particulièrement influent, dans le

champ des politiques publiques et dans le champ académique : celui de l'offreur de travail rationnel et maximisateur. Il nous a semblé donc important de nous positionner par rapport à ce cadre-là : non, nous ne sommes pas dans cette thèse dans une démarche de confrontation aux faits de cet idéal-type à vocation scientifique. Nous ne nous sommes pas assignés la mission de vérification de l'idéal-type sus-mentionné : nous expliquerons pourquoi il nous a paru nécessaire de nous en dégager ; nous pourrions dire de nous en libérer.

Dans la troisième et dernière section (p.263) nous présenterons le terrain de nos investigations. Ce sera l'occasion de présenter notre base de données et les explorations qualitatives parallèles que nous avons pu mener, avec plus ou moins de succès. Nous tâcherons de montrer la pertinence de notre source de données, un suivi administratif d'une cohorte de 2205 ménages ayant ouvert un droit nouveau au RSA au cours du même trimestre. Les questions posées par cette source de données tiennent principalement aux restrictions qu'elle impose, restrictions territoriale (le suivi se limite au département de l'Isère) et temporelle (sur trois ans de 2010 à 2012). Si nous pouvons montrer que ces restrictions n'entachent pas la validité et les possibilités de généralisation de nos résultats descriptifs, nous nous attarderons malgré tout sur la spécificité de notre projet de recherche, élaboré autour d'un partenariat avec la CAF de l'Isère et le Conseil Général. Cela nous permettra de nous expliquer quant à l'ambiguïté réelle de notre démarche, qui réside dans le décalage apparent entre la source locale des données et la visée plus générale de la démonstration au service de laquelle nous construisons le travail empirique.

Nous reviendrons également sur les compléments que nous avons cherché à apporter à cette source administrative. Une enquête en ligne à laquelle 83 personnes ont participé nous a fourni un regard intéressant sur les mobilités ascendantes et plus largement les sorties du RSA. Cette enquête a également permis de recueillir une information qualitative sur la grande diversité des parcours rencontrés dans la cohorte. De manière plus anecdotique et moins rigoureuse, 5 entretiens ont été menés avec des bénéficiaires du RSA, qui témoignent également de la diversité des situations, et qui nous offrent la possibilité, au-delà de leur faiblesse numérique, d'incarner les mobilités et les trajectoires identifiées au préalable avec les données administratives de la cohorte.

A . Du cadre théorique à la confrontation aux faits : les hypothèses

Dans cette première section nous allons justifier le recours à une analyse empirique, en regard des développements théoriques menés dans les chapitres 1 et 2. Nous allons d'abord tenter de synthétiser nos propositions théoriques : le RSA est finalement pensé comme le point de croisement entre (1) une forme institutionnelle, l'emploi ; (2) un rapport au monde dominé par le cycle sans fin travail/consommation qui est celui de l'*animal laborans* ; (3) une relation sociale, le travail, qui est dominante, abstraite et qui fonde le mouvement de valorisation. Mettre en évidence ceci nous permet de saisir le RSA et les confusions qu'il draine, et donc de penser la relation à l'emploi des bénéficiaires. L'emploi est certes une forme institutionnelle, mais enchâssée dans des catégories plus fondamentales qui vont déterminer sa place, son rôle de pivot social, et *in fine* son importance pour les bénéficiaires.

Ceci dit, nous pourrions utiliser ce cadrage théorique pour construire des hypothèses concernant la relation effective des bénéficiaires avec l'emploi : comme porteurs de la contradiction capitaliste, les bénéficiaires privés d'emploi vont se confronter à l'incapacité de la force de travail à se vendre. Nous supposons qu'ils sont la manifestation de l'incapacité des forces productives à se valoriser. Et compte tenu de la situation contemporaine de l'emploi que nous avons précédemment détaillée, cette difficulté se manifesterait de manière précise par un fort risque d'enfermement hors de l'emploi ou dans des emplois à bas salaires et dans une instabilité de l'emploi ; finalement nous nous attendons à constater la marginalité des « trajectoires linéaires ascendantes » dessinées par le RSA.

Enfin nous positionnerons notre travail dans la littérature socio-économique française assez ancienne qui s'est donné pour tâche de classer les bénéficiaires de minima sociaux, depuis le RMI jusqu'au RSA. Nous identifierons plusieurs types de travaux, portant sur des dimensions différentes du parcours des bénéficiaires, et nous pourrions montrer en regard les apports potentiels de notre propre travail empirique.

A. 1 . Le RSA et le travail : synthèse catégorielle

La figure 8 page suivante montre comment s'imbriquent les quatre systèmes de représentation du travail. Il ne s'agit pas de décrire comment les catégories s'imbriquent réellement dans le vécu du travail qu'elles cherchent à décrire, mais de montrer les points de recoupement théoriques entre les différentes catégories.

On constate que les trois catégories construites par le BIT (emploi, chômage, inactivité) chevauchent complètement les catégories arendtiennes de la *vita activa* : il n'y a pas d'incompatibilité formelle entre l'œuvre ou l'action au sens arendtien et l'emploi au sens formel d'une activité rémunérée ou visant le profit et légalement codifié. Faire se chevaucher ces catégories c'est déjà rappeler quelque chose de fondamental : l'inactivité ou le chômage n'excluent pas théoriquement l'œuvre, le travail ou l'activité au sens arendtien. Mais il n'en est pas ainsi en pratique : cette possibilité d'imaginer le plein déploiement d'une *vita activa* multidimensionnelle dans les situations réelles de chômage et d'inactivité se heurte à des conceptions du chômage et surtout de l'inactivité qui leur ôte cette richesse potentielle.

Cela nous le comprenons grâce aux catégories marxiennes. Le première version, celle du marxisme traditionnel, est l'illustration parfaite de la confusion entre dimensions sociale et naturelle, entre social-historique et transhistorique. Le travail, entendu à la fois comme réalisation de l'homme, comme catégorie spécifiquement humaine, et comme forme institutionnelle capitaliste et socialiste, accapare l'emploi au sens du BIT et les trois composantes de la *vita activa* : logiquement le non-emploi n'est que privation et demeure marqué par une exclusion plus générale de la *vita activa*.

Le seconde version, celle du marxisme critique de Postone, Gorz ou Vincent déconstruit la confusion traditionnelle autour de la notion de travail : le travail-emploi comme catégorie capitaliste est associé au travail arendtien en ce que, nous l'avons vu, il s'agit d'un travail sans fin, pris dans le mouvement perpétuel de la valorisation. Pas d'œuvre ni d'action dans cette catégorie du travail-emploi. Il ne s'agit pas de supposer que dans l'emploi aujourd'hui il n'existe aucune possibilité d'investir d'autres dimensions de la *vita activa*, mais de montrer que la catégorie de travail, construite théoriquement par le marxisme critique et dont on sup-

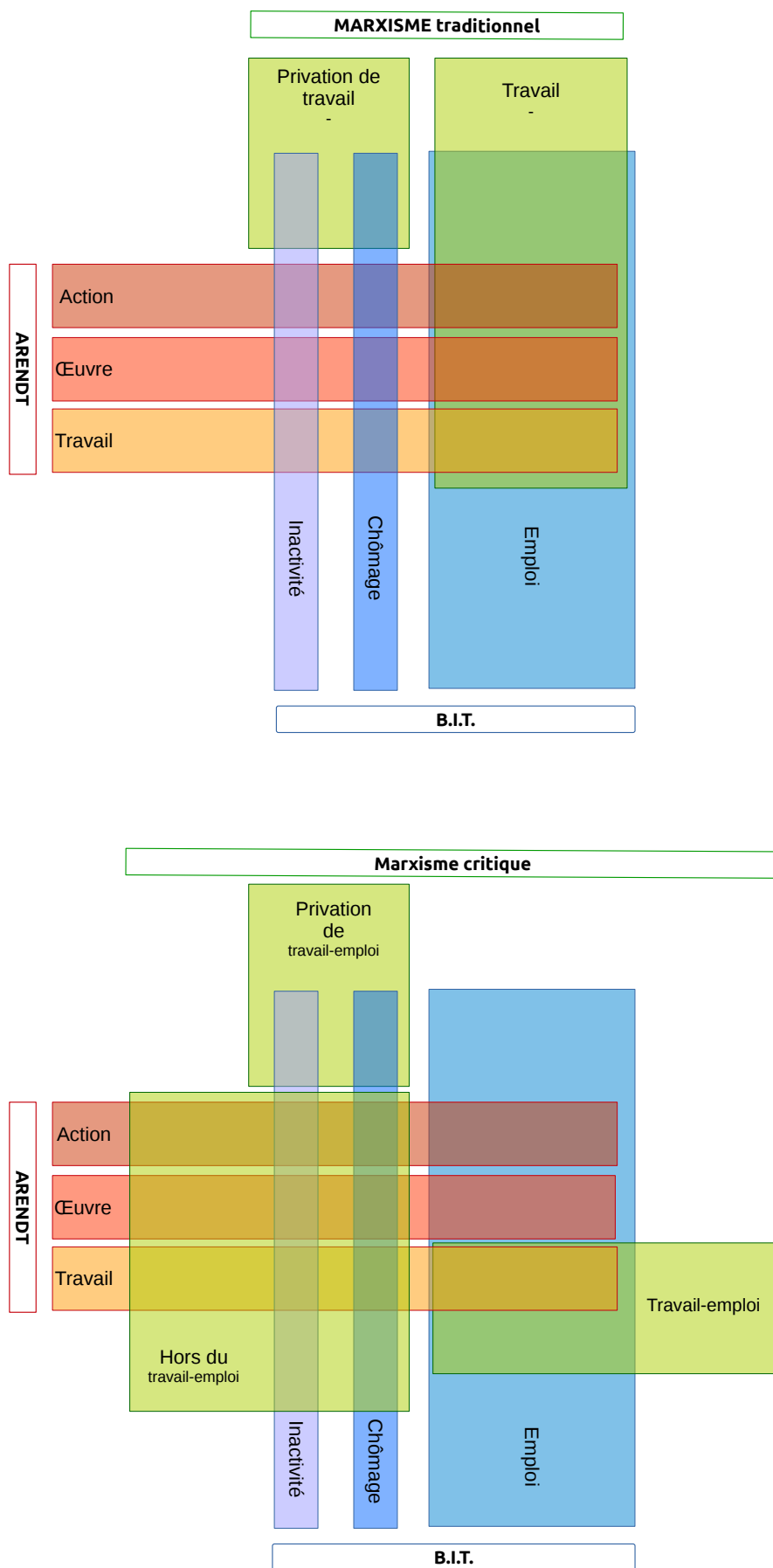


FIGURE 8. – Recouvrements entre quatre systèmes de représentation du travail

pose qu'elle structure effectivement le réel, en tant « qu'abstraction réelle » justement, épouse le travail arendtien et s'oppose par définition à l'œuvre et l'action.

Dans cette perspective il existe, à côté du travail-emploi, deux catégories alternatives.

D'abord la privation de travail-emploi, c'est-à-dire un espace dans lequel la catégorie de travail est structurante, complètement dominante, mais dans lequel, du fait de l'absence de travail-emploi, l'accès à une *vita activa* au sens plein du terme est impossible ; le travail au sens arendtien est inaccessible certes, mais également l'œuvre et l'action. Cet espace social est défini en creux, en négatif, de la même manière que la privation de travail n'est envisagée que par le manque pour le marxisme traditionnel. Employer le lexique de la privation nous semble bien à propos puisqu'il s'agit de décrire une situation définie à la fois par l'importance du travail-emploi et son caractère inaccessible. Il s'agit de décrire précisément la situation contradictoire des bénéficiaires du RSA : dans le socle seul ou la composante activité, ils sont catégorisés comme privés de travail-emploi, à la marge de ce travail-emploi, dans une position de manque.

Mais, parce que le marxisme critique adopte une position réflexive sur les catégories, parce qu'il permet donc de déconstruire la catégorie de « travail », il aboutit à envisager un troisième espace, que nous qualifions d'espace « hors du travail-emploi ». C'est la réalisation de l'ouverture apportée par la théorie critique : parce que le travail est montré comme contingent au capitalisme, parce que sa fonction sociale centrale est justement montrée comme une construction sociale, une abstraction à laquelle notre environnement institutionnel nous pousse à adhérer, alors nous pouvons envisager une situation à côté du travail-emploi dans laquelle la *vita activa* peut être pleinement déployée. Cette perspective nous amène plus loin encore : de ce point de vue critique, l'accès à une *vita activa* pleine ne peut se faire qu'en dehors du travail-emploi et en dehors de l'emploi comme forme institutionnelle (BIT) car c'est dans cette catégorie subversive que nous pouvons imaginer une libération vis-à-vis du mouvement sans fin et totalitaire de la valeur ; libération également de la domination du travail comme reproduction de la vie sur les autres composantes de la *vita activa*.

Nous rappelons encore une fois au lecteur que cette présentation des catégories et de leurs imbrications ne préjuge pas, pour l'instant, de leur réalité, et la situation de compatibilité

formelle entre l'emploi au sens du BIT et les trois composantes de la *vita activa* l'illustre ; d'autres catégories peuvent être ajoutées à loisir à nos schémas simplifiés qui n'ont pas vocation à dire le réel. Pour autant nous sommes rendus à ce point de notre raisonnement à adhérer, tout au moins pour conduire à bien notre démarche, à la perspective critique. Par ailleurs nous avons vu plus haut comment elle nous permettait de saisir la manière dont le RSA met en forme le réel, et de saisir également les conditions contemporaines de valorisation du travail. C'est pourquoi nous allons axer notre travail empirique autour de ces catégories marxistes critiques et de leur interaction avec les catégories formelles du BIT et les catégories arendtiennes.

Ainsi le schéma permet de bien décrire l'enjeu du RSA, son pivot, sa structure ; le dispositif est envisagé comme le point de croisement entre : (1) une forme institutionnelle, l'emploi, (2) un rapport au monde dominé par le cycle sans fin travail/consommation qui est celui de l'*animal laborans*, (3) une relation sociale, le travail, qui est dominante, abstraite et qui fonde le mouvement de valorisation. C'est au croisement de ces trois catégories que se situe le principe du RSA. Le travail-emploi, menacé objectivement par l'intensité de la contradiction capitaliste, est pourtant mobilisé par le RSA comme le seul moyen de sortir de la pauvreté et plus largement comme la seule perspective des bénéficiaires. Le RSA, à la fois comme maintien du revenu et comme injonction au retour à l'emploi est un moyen, sinon de résoudre, du moins de réguler cette contradiction immanente.

A. 2 . Effets du RSA et hypothèses de travail

En tant que manifestation des catégories capitalistes et donc comme porteur de la contradiction capitaliste, le RSA va avoir un impact spécifique sur la relation à l'emploi des bénéficiaires. Nous revenons rapidement ici sur ce point, puis nous présentons nos hypothèses de travail.

Effets du RSA

Pour réaliser l'injonction au retour à l'emploi, compte-tenu de la dynamique du capitalisme, les possibilités sont réduites ; nous en dénombrons deux : soit combler les emplois vacants existants, soit générer de nouveaux besoins en emploi, principalement par l'extension de la sphère marchande. Dans le cas du RSA cela signifie que l'objectif prioritaire est de rendre possible ou nécessaire l'acceptation des offres d'emploi qui leurs sont faites par les bénéficiaires.

Le RSA pose le retour au travail comme devoir du bénéficiaire en contrepartie de l'allocation qu'il reçoit, et comme responsabilité morale de celui-ci, et il met en œuvre une subvention pour des emplois « insuffisants », qui est censée posséder une valeur d'incitation. Nous considérons qu'il s'agit avec le RSA, pour reprendre les mots de Jappe et de Jean-Marie Vincent, de faire passer toutes les forces productives « *par le chas de l'aiguille de leur transformation en valeur* », ce chas devenant « *toujours plus étroit* » (JAPPE, 2003, p.162)¹.

Ainsi les offres d'emplois sont conditionnées, limitées, par le système de la valeur comme nous l'avons vu dans le chapitre 2. En 2011 nos interlocuteurs du Conseil Général n'hésitaient pas à parler de « *zone grise* » du RSA, pour désigner cet état apparemment indépassable où alternent dans les trajectoires individuelles des phases d'inactivité et des phases d'emplois, dans des formes précaires et sans perspective d'évolutions positives et durables. Pour eux le souci principal lors de la mise en place du RSA tel qu'ils l'ont exprimé au moment de nos premières rencontres est donc d'identifier et de comprendre ces phénomènes d'aller-retours hors du dispositif et d'évaluer la réalité de cette zone grise qu'ils anticipent et qu'ils craignent.

Les analyses qui démontrent et expliquent ces évolutions sont importantes dans le sens où elles offrent un aperçu des conditions réelles d'exercice du travail-emploi ; mais penser cette réalité comme le résultat d'évolutions réglementaires ou conjoncturelles récentes revient à n'effectuer qu'une partie du chemin ; nous l'avons vu l'analyse de la dynamique du capitalisme fondée sur le rôle de la valeur parvient à expliquer ces évolutions. Elles sont le fait

1. On retrouve en effet une formulation similaire et antécédente de cette idée par J.M. Vincent, bien que Jappe ne la mentionne pas explicitement. Nous la donnons ici : « *vouloir tout faire passer par la chas étroit de l'aiguille du travail abstrait apparaît bien, en ce sens comme une entreprise qui n'est jamais définitivement assurée* » (VINCENT, 1987, p.120).

de ce que le travail est devenu un « bien invendable » (JAPPE, 2003). Nous sommes donc face à une injonction contradictoire adressée aux allocataires. Comme le notent B. Gomel et D. Méda (qui insistent malgré tout sur la conjoncture difficile de 2008, année de leur monographie, quand il s'agit pour nous de penser le chômage élevé comme une donnée structurelle) :

« Tout se passe donc comme un jeu de rôles dans un théâtre où l'on obligerait les allocataires à singer la recherche frénétique d'emploi alors qu'il n'y a pas d'emplois – ou du moins d'emplois dignes de ce nom... En l'absence d'emplois, la mécanique des droits et devoirs, même mise en œuvre de la façon la plus humaine possible peut se transformer en instrument de torture morale [...] » (GOMEL et MÉDA, 2011, p.21).

Et effectivement, alors que l'institution appelle à un retour à l'emploi rapide et volontaire, alors que l'exclusion de l'emploi est synonyme d'exclusion du lien social, alors que l'emploi est recherché activement et constitue pour beaucoup d'allocataires un objectif structurant, Gomel et Méda notent que les rendez-vous avec les référents Pôle Emploi se soldent fréquemment par des propositions de participation à diverses actions, souvent vaines et, qui, bien que parfois intéressantes, génèrent une grande déception pour des allocataires désirant construire une vraie démarche de retour à l'emploi.

Le retour à l'emploi est une norme imposée à tous les allocataires alors qu'un retour à l'emploi massif de tous les allocataires est structurellement impossible. Et le durcissement des conditions d'octroi du revenu minimum semble être comme un écho à l'absurdité de plus en plus patente de l'idée d'un retour massif et partagé vers le travail-emploi. Nous nous inscrivons dans la continuité de Robert Castel qui préfère parler de « *non-emploi de masse* » pour insister sur le caractère structurel et permanent de cet état d'exclusion de l'emploi qui ne peut plus être associé au chômage entendu comme « *une situation de vacance plus ou moins longue par rapport à l'emploi* » (CASTEL, 2007, p.422).

Alors justement que le chômage n'est plus vraiment du chômage, c'est-à-dire qu'il ne peut plus être systématiquement associé à une période temporaire de recherche d'un emploi au sens plein du terme, le RSA tend à masquer cette perte de sens des catégories formelles qui sont le socle de tout le système de protection sociale. C'est parce que le chômage n'a plus sa signification traditionnelle, c'est-à-dire parce que nous nous situons dans une configuration sociale dans laquelle la contradiction structurelle du capitalisme est apparente, indéniable,

que le RSA tend à remplacer l'inactivité par du « quasi-chômage » : **la manière qu'a le RSA de catégoriser ses bénéficiaires est une lutte contre la perte de sens de l'emploi.**

Certes Castel insiste sur la tendance récente à la culpabilisation des sans-emplois, au retour à des discours moraux sur le travail, sur le fait que la contrainte et l'incitation deviennent nécessaires pour que le retour à un emploi dégradé reste attractif ; il souligne justement que « *le fait de ne pas travailler représente le mal social radical* » (*ibid.*, p.423). Mais il ne s'interroge pas sur le sens de cette énergie dépensée par l'institution en faveur du travail, envers et contre tout. Nous avons essayé de montrer justement dans notre Partie I les ressorts de cette place centrale du travail. **Le « quasi-chômage » est créé parce que le non-travail, pas au sens du chômage mais au sens d'une vie hors du travail, à côté du travail, est un impensable du capitalisme.**

Nous pouvons donc nous attendre à observer des trajectoires de retour à l'emploi des allocataires du RSA marquées par cet état du travail-emploi, cohérentes avec l'état de la dynamique que l'analyse de la valeur nous permet de comprendre. Ces trajectoires professionnelles vont pâtir de cette difficulté qu'a le travail à se vendre : instables, faiblement ascendantes, peu évolutives, enfermées dans des segments secondaires du « marché du travail ». Le RSA, en subventionnant les emplois à bas salaires, n'est qu'une tentative pour palier à l'inutilité productive -du point de vue de la valeur- d'une frange croissante de la population. Nous pensons donc que le RSA est bien un dispositif qui accompagne la dynamique immanente insoutenable du capitalisme ; il consiste en une gestion des marges qui vise à maintenir la valeur comme médiation sociale.

Trajectoires d'allocataires du RSA et formes concrètes de la contradiction capitaliste : hypothèses

Les éléments de contexte permettant de décrire les difficultés de valorisation du travail, spécifiquement pour la population des bénéficiaires de minima sociaux et pour certains secteurs d'activités, ont été donnés dans le chapitre 2. Temps partiel subi, faibles salaires horaires, contrats courts, autant de caractéristiques pouvant être associées à un enfermement, des chances réduites d'accès à un emploi au sens plein du terme. Au-delà, l'absence d'emplois

en quantité suffisante a, elle aussi, été appuyée empiriquement et théoriquement tout au long de la première partie. Avec le RSA le risque structurel est donc effectivement « *l'institutionnalisation de situations de fragilité au travail* »², d'autant plus facilement détectable que le RSA, comme accompagnateur de cette relation à l'emploi dégradée, construit des catégories formelles *via* la composante activité qui nous renseigneront sur ces situations en marge de l'emploi.

Nous nous attendons donc à observer les phénomènes suivants :

1. **Des trajectoires d'allocataires du RSA marginalement ascendantes**, le retour à l'emploi effectif n'intervenant pas majoritairement. Cette hypothèse est fondée sur la rareté du travail-emploi. L'enjeu est donc d'identifier des trajectoires pour lesquelles le retour à l'emploi n'a pas lieu, ou encore des trajectoires « descendantes » marquées par une perte d'emploi.
 - a) Stagnation au RSA socle, sans passage ni par du RSA activité ni par une sortie du RSA,
 - b) Stagnation au RSA activité, sans accès à un emploi permettant de sortir de l'allocation,
 - c) Transition du RSA Activité au RSA Socle ou retour dans le RSA après une perte d'emploi.

2. **Des trajectoires d'allocataires non-linéaires** : du fait de l'ensemble des raisons théoriques et pratiques évoquées plus haut, nous supposons en effet que l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA n'est pas durable, marqué par des ruptures, des aller-retours fréquents. Nonobstant l'incitation financière à accroître l'offre de travail pour un individu seul comme pour un ménage, le RSA, croyons-nous, ne génère pas les conditions d'une régularité. Nous attendons donc de fréquents aller-retours dans et hors du RSA :
 - a) Mobilité importante entre composantes socle et activité,
 - b) Mobilité importante entre RSA et sortie du RSA.

2. Deuxième session extraordinaire de 2007-2008, séance du jeudi 25 septembre 2008, Assemblée nationale.

3. **Du fait de la position contradictoire du travail-emploi, son accès est inégal pour les bénéficiaires.** Nous nous appuyons ici sur l'analyse des flux sur le marché du travail dégagée par l'analyse segmentationniste et sur l'analyse des sphères dissociées. Nous anticipons donc les constats suivants :

- a) Certaines caractéristiques individuelles pourront freiner l'accès à l'emploi,
- b) Des configurations de ménages pourront également jouer ce rôle de frein,
- c) Les modalités de prise en charge individuelle par les institutions pourront atténuer ces prédispositions et améliorer, pour certains, leurs position dans la concurrence pour l'emploi.

Dans ce contexte que nous anticipons comme profondément inégalitaire, dans un marché du travail profondément cloisonné, nous nous attendons à constater la supériorité numérique des trajectoires marquées par ces difficultés de valorisation du travail ; des trajectoires non ascendantes et non linéaires.

B . De la nécessité d'une approche descriptive des trajectoires : stratégie empirique

À partir de ces hypothèses nous allons construire une stratégie empirique. Pour cela le premier défi est d'inscrire le travail empirique dans la logique théorique qui est la nôtre, nous assurant de la continuité axiomatique de notre démonstration et ainsi de sa validité. Cela va nous conduire à considérer la classification des trajectoires comme la méthode la mieux adaptée.

Ceci étant fait, nous pourrons situer notre stratégie empirique dans la littérature existante, dans notre cas les tentatives multiples de classification des bénéficiaires de minima sociaux français, tentatives se distinguant aussi bien par les critères retenus pour d'appréhender les bénéficiaires que pour leurs finalités.

B. 1 . Repères méthodologiques pour la vérification des hypothèses

Dans un premier temps, il nous semble utile de revenir sur le statut qu'occupe ce travail empirique par rapport à l'ensemble de la thèse. Nous voulons montrer que la manière choisie est cohérente avec notre cadre d'analyse théorique générale et adaptée à la vérification des hypothèses. Nous aborderons particulièrement trois dimensions : premièrement et d'un point de vue général nous discuterons du statut des données, en montrant pourquoi elles n'ont de sens qu'enchâssées dans l'analyse catégorielle abstraite. D'une certaine manière, l'analyse empirique ne peut être que le prolongement du cadre conceptuel adopté : d'une part cela nous oblige à veiller à la cohérence entre ces deux parties du travail, à leur continuité, d'autre part cela nous conduit logiquement à restreindre la validité de nos résultats à ce cadre conceptuel. Nous présenterons ensuite le choix d'une analyse descriptive fondée sur la classification des trajectoires d'états dans le RSA. À partir d'une réflexion autour de la notion d'idéal-type nous ferons un aller-retour entre Marx et Weber, et nous serons amenés à préciser son usage dans la thèse. Nous verrons que nous sommes confrontés à un idéal-type dévoyé de sa finalité scientifique, que nous appellerons « l'offreur de travail maximisateur ». Au départ hypothèse de recherche adoptée par les premiers économistes néo-classiques, elle est ensuite devenue impensée dans la littérature économique traitant des incitations au travail ; finalement cette construction idéale s'est trouvée au cœur de la réflexion politique et administrative qui a fondé le RSA. Nous tenterons de revenir à l'origine de la démarche idéal-typique, par nature temporaire et multiple, nécessitant une confrontation aux faits. Cela nous permettra d'envisager notre travail de classification comme une étape dans une approche plus globale de typologie.

a . Le type idéal : de la valeur heuristique de ses détournements

La trajectoire linéaire ascendante construite par le barème du RSA (voir chapitre 1, p.93) est un idéal-type, dans le sens qu'en donne Max Weber. En effet, cette trajectoire linéaire ascendante est une construction intellectuelle, au départ formée pour sa vertu heuris-

tique : elle répond au besoin de modéliser les comportements d'offre de travail, de s'en faire une représentation, certes cohérente et inscrite dans un ensemble logique, mais néanmoins stylisée, à gros traits.

Les comportements d'offre de travail, et plus largement les comportements de calcul et de choix sous contrainte peuvent donner lieu à divers idéal-types, selon les traits qui sont grossis, selon l'objectif et le cadre de la recherche (Weber insiste sur le fait que plusieurs idéal-types peuvent cohabiter pour décrire un même phénomène³). Dans la « querelle des méthodes » des années 1880 opposant notamment Menger et Schmöller et à travers eux les débuts de l'école néo-classique et la tradition « historiciste »⁴ et empirique allemande, Weber se positionne en insistant sur la forme idéal-typique de la science économique marginaliste portée par Menger (COLLIOT-THÉLÈNE, 2014 ; COENEN-HUTHER, 2003 ; WEBER, 1965) : on ne peut lui reprocher son manque de réalisme dans la mesure où les concepts qu'elle mobilise sont des idéal-types de l'activité humaine. A ce titre ils ne peuvent être considérés comme des fins en soi mais des outils, au service de la démarche scientifique, utilisés pour leur vertu heuristique. Weber est très clair :

« ... ce n'est que grâce à une construction rigoureuse des concepts, c'est-à-dire grâce à l'idéal-type, que l'on peut réellement élucider sans équivoque ce que l'on entend et que l'on peut entendre par le concept théorique de la valeur. Ceux qui n'ont que mépris pour les « robinsonnades » de la théorie abstraite⁵ feraient bien de méditer sur tout cela tant qu'ils ne sont pas en mesure d'y substituer quelque chose de mieux, ce qui veut dire en l'occurrence quelque chose de plus clair. » (WEBER, 1965, p. 145)

On sait comment la victoire de fait de Menger contre Schmöller a structuré durablement la « science économique ». Dans ce contexte, l'offre de travail a été modélisée sur la base de l'idéal-type de l'agent maximisateur (SPENCER, 2006). Les implications sont nombreuses : les individus sont supposés faire un choix conscient entre travail et temps libre considéré comme du « loisir », seule la compensation monétaire et la consommation de biens utiles

3. « Qualifiés de "tableaux de pensée" ou d' "utopies", les concepts développés en idéal-types sont reconnus pour n'être que des moyens élaborés par la pensée afin d'ordonner un donné empirique foisonnant dans lequel ce sont les questions du théoricien qui découpent les objets. Un même champ d'investigation empirique peut donc donner lieu à la construction de plusieurs idéal-types différents, selon les questions que l'historien (mais aussi bien l'économiste ou le sociologue) pose à son propos. » (COLLIOT-THÉLÈNE, 2014, §11)

4. Pas au même sens que « l'historicisme » de ceux qui pensent le travail comme un phénomène contingent au capitalisme. Voir p.75 de la thèse.

5. Ici Weber vise explicitement Marx qui a été très critique de ces « robinsonnades » chères à l'économie politique de son époque.

qu'elle permet rétribue le renoncement au loisir, ils sont capables de refuser de travailler si le salaire du marché est inférieur à leur salaire de réserve, etc.

Cette manière de modéliser l'offre de travail pose un certain nombre de questions. Certes la question de la véracité des hypothèses peut être posée, tant la réalité des hypothèses de ce modèle peuvent être mises en doute (SPENCER, 2006, pp.460–463) ; mais nous n'affirmerons pas ici que l'hypothèse nécessite d'être purement vraie, vérifiée empiriquement, pour que le modèle qu'elle fonde soit pertinent, efficace ou utile quant à ses conclusions. Un autre type de question mérite d'être posé, à notre sens beaucoup plus important et fondamental : quelle est la vision du monde portée par les hypothèses et leurs modèles et quel rôle stratégique joue ce point de vue ?

Ce questionnement est d'autant plus important pour nous que nous sommes face, avec le RSA, à une confusion totale dans l'usage qui doit être fait de l'idéal-type néo-classique de l'offre de travail. Dans la perspective weberienne, l'idéal-type ne peut qu'être provisoire : puisqu'il est contingent de la relation aux valeurs de celui qui le construit, le type idéal peut en permanence se voir opposer des alternatives, témoignages d'autres rapports aux valeurs (VINCENT, 2009, p.220). En outre, l'idéal-type n'est pas une fin en soi : Weber l'affirme clairement, le type idéal doit être comparé au réel et ce sont les écarts entre appréhension empirique du réel et l'idéal-type qui produisent du savoir scientifique.

Or le type idéal de l'offreur de travail maximisateur a été détourné de sa vocation idéal-typique, la seule scientifiquement acceptable à son propos. D'idéal-type il est devenu une description supposée du réel⁶ : c'est-à-dire qu'il a été mobilisé comme résultat de la démarche scientifique, il a été dévié de sa fonction originale. Ce fut le cas à partir du moment où cette construction idéelle a été mobilisée pour construire une politique publique. C'est une situation d'une grande incohérence, traduction d'une confusion entre modélisation scientifique et valeurs qui motivent et régissent l'action publique. Ce faisant, en sortant du champ scientifique, le type idéal de l'offreur de travail maximisateur s'est vu soustrait à la confrontation des idéal-types qui doit avoir lieu dans le champ scientifique. En devenant lui-même

6. Or l'idéal-type n'a pas de validité empirique. Vincent note à propos de l'usage de «l'idéal-type» par Weber : « *La théorie ne reflète pas le réel, elle se mesure avec lui, elle l'ordonne idéellement de manière hypothétique et provisoire, afin de saisir les significations culturelles des actions, des organisations et des institutions humaines* ». VINCENT (2009, p.220)

un principe d'organisation du réel, en tant que fondement d'une politique publique, ce type idéal s'est également soustrait à la confrontation avec le réel. En changeant de champ, passant de celui de la théorie à celui de la politique publique, ce type idéal s'est soustrait à toutes confrontations.

Il est particulièrement intéressant de rappeler que Weber avait justement mis en garde contre les mésusages de l'idéal-type. Il le fait précisément contre Marx :

« Toutes les «lois» et les schémas de développement construits propres au marxisme ont un caractère idéal-typique. Quiconque a appliqué une fois les concepts marxistes connaît l'importance *heuristique* éminente, et même unique, de ces idéal-types quand on les utilise seulement pour les *comparer* à la réalité, mais aussi leur danger dès qu'on les présente comme ayant une validité empirique, voire comme des "forces agissantes" *réelles* (ce qui veut dire en *vérités métaphysiques* ou encore comme des tendances, etc). »
(dans WEBER, 1965, pp.151-152, cité par J.-M. Vincent)

Donc, dans une perspective « weberienne », le type idéal de l'offreur de travail maximisateur est mal utilisé dès lors qu'on lui attribue une validité empirique. Alors qu'à ce moment précis du discours Weber désigne précisément Marx et le marxisme en général, on peut dévier cette mise en garde pour l'adresser à l'économie politique, justement celle que Weber tend à justifier grâce à la méthode idéal-typique. L'offreur de travail maximisateur est sorti de son statut de type idéal : il a été mobilisé comme une description de la réalité suffisamment solide pour construire sur elle une réforme efficace des minima sociaux. Le RSA en tant que dispositif d'incitation au retour au travail repose sur cette hypothèse de véracité empirique d'un idéal-type construit dans le cadre de la logique interne d'un raisonnement théorique.

L'ensemble de cette discussion a ceci d'épineux que nous sommes, en tant qu'économistes, aux prises avec des intérêts et des partis pris relevant, au mieux de l'idéologie, au pire de la morale. À ce sujet Joan Robinson, très critique sur le fond de la théorie néo-classique de l'offre de travail, en vient à s'interroger, en conclusion de son ouvrage *ad hoc*, sur le sens de l'usage d'une telle théorie. Quelle est la signification d'une théorie qui pose l'impossibilité du chômage involontaire et qui fait des sans-emplois des volontaires, calculateurs et jugeant le salaire du marché trop faible ? Sa réponse est on ne peut plus claire : la science économique qui formalise ainsi l'offre de travail poursuit des intérêts de classe spécifiques⁷.

7. « Consider the case of a man to-day who has an honest intelligence, a strong social conscience and an independent income.

Or, comme Weber le montre sans ambiguïtés, l'économiste est partie prenante de la société qu'il cherche à analyser et l'offreur de travail maximisateur est un idéaltype socialement situé. Plus encore, c'est la position dominante d'une telle conception qui doit nous interroger ; dans les modélisations économiques et économétriques, dans la manière plus largement dont l'incitation financière au retour au travail est devenue une préoccupation scientifique dominante. Ainsi le processus de théorisation est contextualisé et il prend place dans des relations d'*exploitations* et d'*oppression* (Marx, cité dans VINCENT, 2009, p.222). Pourtant Weber, en accusant Marx de faire des idéal-types des forces agissantes, commet une erreur et dévoile en négatif les limites de sa conception de l'usage de l'idéal-type.

Précisons : pour Vincent, la méthode idéal-typique de Weber est proche de celle esquissée par Marx dans l'Introduction de 1857. Selon lui Marx envisage la théorie comme du «*concret de pensée, la synthèse de multiples déterminations obtenues en prenant des distances (sélection, abstraction) par rapport au donné immédiat*» (ibid., p.221). En ce sens la théorie pour Marx se rapproche de l'idéal-type de Weber puisqu'elle implique une stylisation du réel. En revanche, ce qui distingue la méthode de Marx de celle de Weber, selon Vincent, c'est que Marx s'efforce d'adopter un point de vue critique sur les concepts. En mettant de côté l'anachronisme lexical, on peut dire que Marx situe l'idéal-type, le «*concret de pensée*», comme quelque chose qui a une existence sociale ; le mettre en évidence, le comprendre, c'est encore permettre de casser les catégories sociales qui se donnent comme ontologies sociales. Pour Vincent, Marx invite «*à ne pas considérer les catégories qui organisent idéellement l'ordre des rapports sociaux comme [...] des déterminations existentielles, mais justement comme*

His intelligence tells him that he has no particular right to enjoy a privileged position. [...] He cannot keep all three—integrity of mind, a quiet conscience, and the privileges of wealth. One must be sacrificed. If he is a saint he sacrifices the wealth—but we will suppose that he is not. If he is a man of no definite religious creed he can keep his mental honesty and his income by sacrificing his conscience. He can say « I am a selfish individual. I don't pretend to have any better right than anyone else to a comfortable life, but I propose to enjoy it if I can ». But if he belongs to a definite religion this line of escape is impossible for him. Conscience is more precious than anything else. Without its approval he can have no peace. He will have to sacrifice his honesty of mind instead, and make up arguments to show that it is right for him to be better off than the majority of his neighbours.

Now, it is her that the economist is a godsend to him.

The economist is a self-appointed expert. It is his business to know about these things. A man may have an honest and independent mind and yet take on trust the opinion of experts on a subject that he has not time to master for himself. If the economist tells him it is all right, then he can keep his integrity, his income and his conscience all intact.

One of the main effects (I will not say purposes) of orthodox traditional economics was to fill this want. It was a plan for explaining to the privileged class that their position was morally right and was necessary for the welfare of society. Even the poor were better off under the existing system than they would be under any other ».

(ROBINSON, 1947, pp.175–176)

des effets fétichisés d'activités sociales non maîtrisées.» (ibid.). Pour reformuler l'analyse de Vincent, nous osons affirmer que, lorsque Weber dénonce l'assimilation par Marx des idéal-types à des « forces agissantes réelles », Weber montre qu'il ne saisit pas la dimension « immanente à son objet » de la théorie marxienne (voir l'analyse de M. Postone présentée notamment p.62), qui constitue le socle de notre analyse théorique. Les catégories marxiennes sont des catégories qui ordonnent le réel. Le premier livre du Capital est une tentative de mettre en évidence, non pas des idéal-types comme des propositions de description du réel, mais les catégories effectivement en action sous le capitalisme. En ce sens, l'idée d'incitation, cette fiction de l'offre de travail néo-classique, est elle-même le produit de la place particulière qu'occupe le travail dans le capitalisme ; c'est le produit de la catégorie de travail elle-même : le RSA met en scène le travail comme position sociale incontournable, comme mode d'existence aux autres, comme contrepartie légitime à un transfert monétaire, et en même temps le travail comme abstrait de ses déterminités concrètes et associées uniquement au salaire et au gain financier.

Le simple fait que l'évaluation du RSA, académique ou institutionnelle, se soit focalisée sur son efficacité à accroître l'offre de travail, révèle comment cette vision du monde, ce point de vue, n'est pas contesté et n'est pas discuté comme un point de vue se donnant comme une évidence.

La catégorie de travail dans la théorie marxienne est la catégorie abstraite qui occupe réellement une place centrale dans le capitalisme. Cela veut dire que nous ne sommes pas seulement en train de parler de la « performativité » de la science économique (MUNIESA et CALLON, 2009), où de pointer la diffusion, du champ académique de la science économique vers les acteurs proprement « décisifs » d'un point de vue particulier sur le chômage, l'inactivité ou l'incitation au travail (COLOMB, 2012). Ces deux dimensions sont très importantes, mais insuffisantes : la domination institutionnelle de l'idée d'incitation, elle-même fondée sur l'adhésion à la logique néo-classique de l'arbitrage entre travail et loisir, résulte bien d'un rapport de force momentanée, de relations de pouvoirs contextualisées.

b . Raconter les parcours des bénéficiaires

Ainsi le RSA est construit sur un ensemble d'idéal-types cohérents entre eux : d'une part l'offreur de travail maximisateur et d'autre part la trajectoire linéaire ascendante. Or nous avons déjà un certain nombre d'éléments empiriques qui nous permettent de juger de l'écart entre ces formes idéal-typiques et la réalité de la relation à l'emploi des bénéficiaires. Par ailleurs ces idéal-types sont socialement situés et dominants, et nous souhaitons ne pas les mobiliser en tant que tels dans la thèse.

Ce que nous souhaitons faire c'est atteindre une mise en forme du réel suffisamment efficace pour juger de la relation à l'emploi des bénéficiaires, aussi bien qualitativement que quantitativement. Cette mise en forme du réel ne peut se faire dans n'importe quel cadre ni sans référence à notre cadre théorique. Cela nous impose une certaine humilité quant aux résultats : ils ne valent que dans la cohérence d'ensemble de la démarche dans laquelle ils s'insèrent.

Nous avons trouvé des pistes pour atteindre cette cohérence dans les propositions méthodologiques formulées par Marx dans « *l'Introduction de 1857* »⁸. Il mobilise les abstractions dans deux directions : d'un côté il considère le capitalisme comme un système dans lequel des abstractions jouent un rôle social structurant, nous l'avons vu à plusieurs reprises dans la partie I, notamment avec la notion d'abstraction réelle. C'est à ces abstractions que Vincent fait référence lorsqu'il met en débat Marx et Weber.

Mais du point de vue de la méthode, Marx conçoit également les abstractions comme des moyens plus prosaïques de penser le concret (MARX, 2011), une étape nécessaire à la démarche scientifique, ce qui le rapproche du « type idéal » utilisé et défini par Weber sans l'épouser complètement. Les abstractions sont alors des instruments fondamentaux de la démarche scientifique. Elle permettent d'appréhender le concret, de le rendre intelligible. De ce point de vue, il ne s'agit pas de penser le concret comme dépendant des abstractions, mais

8. Cet essai que Marx n'a jamais fait publier revêt un caractère provisoire incontestable, avec une grande liberté de ton. C'est une étape, importante certes dans la constitution d'une théorie cohérente, mais rien de plus qu'une étape, en tout cas du point de vue de l'achèvement d'un texte publiable du point de vue de Marx lui-même. Cependant, il concède que ce texte est d'importance (« *I am getting some nice developments* » écrit-il à Engels, cité in HALL 2003, p.114) et on peut y voir les prémisses qui l'ont conduit à choisir la structure du *Capital*, commençant par un premier livre hautement abstrait, concentré sur l'analyse des catégories capitalistes.

d'envisager ces dernières comme des moyens, des clés pour accéder à une pensée du concret. Marx nous invite, par là, à envisager le "*concret comme résultat*", c'est-à-dire comme processus apparent de "*rassemblement de multiples déterminations, donc unité de la diversité*". Mais, dans le même temps, Marx va à l'encontre d'Hegel qu'il critique pour son incapacité à envisager le réel comme existant indépendamment des abstractions qui le rendent intelligibles à la pensée⁹. Ainsi, Marx privilégie la méthode qui consiste à user des abstractions pour mieux « *s'approprier le concret, [...] le reproduire en tant que concret de l'esprit* » ; puis il insiste encore : « *Mais ce n'est nullement le procès de genèse du concret lui-même* » (*ibid.*). L'abstraction, la pensée du réel, n'est pas la création du réel. Le réel est autonome de l'observateur.

Il envisage la méthode scientifique comme un aller-retour entre les faits et les concepts, en deux temps. Il faut d'abord, par la confrontation brute au réel, dégager des « *déterminations abstraites* », puis utiliser ces déterminations abstraites pour la « *reproduction du concret par la voie de la pensée* ». En ce sens les abstractions dans la méthode de Marx se distinguent de l'idéal-type wéberien : elles sont le résultat du travail empirique, sa conclusion, son objectif, quand l'idéal-type est un outil intermédiaire. Les abstractions dans la méthode empirique marxienne sont des types simples, des simplifications du réel auxquelles aboutit l'exploration empirique.

La question est donc la suivante : quelles sont les abstractions qui nous permettront de reproduire le concret, en l'occurrence les parcours des personnes bénéficiant du RSA ? De quelles abstractions avons nous besoin pour appréhender correctement ce phénomène et faire émerger des types ? Si le champ catégoriel abstrait construit par Marx nous a permis d'appréhender le réel à partir d'un point de vue cohérent, nous devons définir une ou des formes abstraites capables de rendre compte du réel, de le rendre intelligible et de dépasser la diversité des déterminités individuelles.

Dans ses repères méthodologiques, Marx ne se situe à aucun moment sur un plan micro-économique, de description de situations individuelles particulières. Il reste attaché à la description de systèmes (de nations principalement). Or, nous avons abouti à l'idée selon laquelle

9. « *Hegel est tombé dans l'illusion qui consiste à concevoir le réel comme le résultat de la pensée qui se rassemble en soi, s'approfondit en soi, se meut à partir de soi-même [...].* » (MARX, 2011, p.57)

il fallait décrire des parcours individuels pour évaluer la contradiction qui pèse sur les bénéficiaires du dispositif et décrire dans le temps leur relation à l'emploi. Bien sûr, non pas pour additionner des particularités incomparables les unes avec les autres, mais au contraire pour les rassembler dans un processus d'émergence de régularités.

Nous devons donc appréhender le réel, i.e. les parcours des bénéficiaires, en construisant des abstractions simplificatrices capables de reproduire leur dynamique temporelle. Cela nous amène à considérer la narration comme pouvant jouer un rôle clé dans notre exploration empirique. Le sociologue Andrew Abbot est convaincu de la pertinence de la narration comme outil d'analyse de la réalité sociale, et pour lui elle s'inscrit dans une tradition longue qu'il fait remonter à Marx et Weber (ABBOTT, 1992). Nous le verrons plus loin, l'intérêt de la posture théorique de Abbott est d'associer à sa vision de la description par la narration une démarche de réflexion sur les outils méthodologiques, démarche amplifiée et enrichie de manière exponentielle depuis les années quatre-vingt autour de la méthode de l'appariement optimal de séquences, cœur de notre propre travail empirique (Chapitre 5, 353).

Abbott fait de la grande tradition de pensée en sociologie une approche narrative, au nom d'une définition de la narration relativement souple. Pour lui, en effet, une approche empirique narrative se fonde sur l'exploration des « *processus sociaux* », des « *histoires* » qui concernent des « *acteurs sociaux particuliers* », situés dans « *des lieux et des moments particuliers* » (ibid., p.428). Il y associe les propositions théoriques de Marx concernant la dynamique sociale comme processus, aussi bien que sa capacité à « narrer » des histoires sociales en citant son « *18 brumaire* ». Weber fait encore d'avantage l'usage de la narration, à la fois d'un point de vue méthodologique puisque pour Abbott, Weber fait de la recherche de récits idéal-typiques (« *ideal-typical narratives* ») le cœur de sa méthode, mais également d'un point de vue descriptif dans ses analyses économiques ou sur les religions.

Dans le contexte où Abbott écrit, les années quatre-vingt / quatre-vingt-dix aux États-Unis, revendiquer une approche de la description par la narration fait figure d'une reconquête, et il témoigne effectivement de la nécessité de re-légitimer cette approche dans un contexte où la sociologie (et nous extrapolons sans difficultés aux sciences sociales et à la science économique) est dominée par une recherche de la « *causalité* »¹⁰. Or, cette recherche de la causalité

10. Nous renvoyons le lecteur à l'analyse critique plus large que Abbott fait de cette tendance des sciences

est linéaire, à sens unique et ne permet pas d'envisager la complexité des processus sociaux et les déterminations multiples qui en résultent :

« Y a-t-il des noyaux causals (*dixit, NdR*) dans le processus social ? Peut-être, mais ce qui définit un nœud local des acteurs et des forces comme un noyau dont la résolution devra déterminer tous les événements en aval de soi, c'est le réseau entier des liens, causals ou simplement perceptifs, au milieu desquels se trouve ce nœud. il n'existe aucun noyau en soi, mais seulement des noyaux du fait des liens environnants. » (ABBOTT, 2003, p.49)

De plus, la recherche de la causalité n'est pas appropriée à nos objectifs. Nous ne cherchons pas à démontrer ici comment la valeur, comme norme contemporaine, impacte les parcours des bénéficiaires du RSA : ce lien de cause à effet, par sa nature, ne se prête pas à la recherche d'une causalité quantitative. D'ailleurs, la critique de la valeur que nous mobilisons dans notre première partie est le ciment de nos hypothèses et n'est pas ici à démontrer autrement que logiquement. Nous cherchons à décrire les parcours des bénéficiaires du RSA.

Nous allons donc essayer de faire émerger des types de parcours. Nous parlons de types dans un sens descriptif simple, une manière de désigner une simplification du réel, sans recouvrir exactement le « type idéal » à la Weber. Au contraire, les types que nous allons tenter d'observer et de décrire sont la finalité de l'étude, leur objectif est d'être une réponse à notre question. Ce sont les abstractions dans la méthodologie empirique marxienne. Pour nous le terme « parcours » renvoie à une dynamique complexe et aux caractères multiples (caractéristiques socio-démographiques, événements familiaux, lieux d'habitation, contexte du marché du travail). Le parcours, en effet, est une notion plus riche et plus complexe que celle de trajectoire, désignant une histoire, un mouvement composé de multiples paramètres : le parcours ne peut être réduit à une appréhension quantitative, même si celle-ci joue un rôle majeur dans la compréhension du parcours. Nous envisageons la trajectoire comme une séquence d'états, une succession dans le temps des déclinaisons de la même variable ; en cela la trajectoire est un moyen d'appréhender le parcours des personnes.

Reconstituer des trajectoires d'allocataires apparaît être un moyen particulièrement adapté pour mener à bien le processus de vérification. Pour Abbott les trajectoires sont des formes de sociales, et quels sont les problèmes posés d'une part par cette recherche de causalité et d'autre part par sa suprématie sur l'empirie dans les sciences sociales (ABBOTT, 1992, pp.431-434).

narration qui constituent de bons indicateurs pour appréhender la complexité des processus sociaux.

Notre travail se situe principalement au niveau des trajectoires de ménages dans le dispositif RSA, à travers ses différentes catégories formelles. Néanmoins nous pourrons, grâce à des croisements d'informations et à des méthodes descriptives avancées, nous hasarder à passer de la trajectoire au parcours. Les trajectoires, notamment les trajectoires de perception du RSA, sont l'un des éléments qui nous permettront de caractériser les parcours des bénéficiaires. Bien sûr, les types de trajectoires que nous pourrons constater pourront être mis en rapport avec l'idéal-type de la trajectoire linéaire ascendante mais nous n'aurons pas les moyens de valider ou d'infirmer véritablement cet idéal-type : simplement de constater l'écart entre ce qu'il décrit et les trajectoires réelles.

B. 2 . Positionnement dans la littérature empirique sur les typologies de bénéficiaires de minima sociaux français

Un constat établi rapidement après la mise en place du RMI (LEGROS et al., 1991) et depuis fréquemment renouvelé est celui de la diversité des parcours dans le RMI, puis dans le RSA. La plupart des contributions pour une catégorisation des publics de bénéficiaires soulignent cet aspect, au point même parfois de tempérer l'intérêt de la démarche de catégorisation, de classification ou de typologie. C'est d'autant plus vrai que l'on s'intéresse aux stratégies, aux choix, aux mobiles, aux motivations des acteurs, qui ne peuvent être compris qu'en regard de l'histoire et de la situation de chacun. C'est le propos de Dubet et Vérétoout :

« De telles typologies ne sont pas inutiles, surtout pour les services sociaux, mais elles ne nous disent guère qui sont les RMIstes. La satisfaction intellectuelle tirée de ce type d'exercice conduirait, dans le cas qui nous concerne, à réifier des ensembles abstraits, et surtout largement arbitraires, en tout cas, des ensembles incapables de rendre compte de la rationalité des individus. » (VÉRÉTOUT et DUBET, 2001, p.418)

En fait, l'intérêt de la classification, de la recherche de types, va être relatif à l'objectif du travail. Les tableaux 6 et 7 pages 261 et 262 donnent une vision globale de différentes pro-

positions typologiques pour les bénéficiaires du RMI ou du RSA. Ces travaux peuvent être distingués selon plusieurs critères.

D'abord, on peut distinguer schématiquement deux types de travaux : d'un côté les travaux « institutionnels », réalisés au sein de l'INSEE ou de la CNAF. Dans ces cas-là l'objectif est simple puisqu'il s'agit de mieux connaître les publics concernés, d'apporter une information synthétique (ASFA, 1999-2000 ; COHEN et LARGUÈZE, 2001 ; FERNANDEZ et MARC, 2013), justement capable de s'abstraire des déclinaisons individuelles. La responsabilité de tels dispositifs implique en effet de gérer de manière rationnelle des masses importantes de bénéficiaires : la typologie a son intérêt dans ce contexte.

D'un autre côté, se trouve une série de travaux typologiques élaborés par des universitaires, qui s'accompagnent d'une analyse complémentaire à la typologie plus poussée : la typologie n'est pas l'objectif final, elle est un outil au service d'une analyse plus globale (VÉRÉTOU et DUBET, 2001 ; BOUCHOUX et al., 2008 ; DUVOUX, 2009 ; TRANCART, 2013), moins directement descriptive. Nous nous situons au croisement de ces deux types de préoccupations.

Ensuite, on peut distinguer les analyses qui se concentrent sur les trajectoires directement observables des individus et les analyses qui se concentrent sur leurs motifs.

a . Les « motifs » des bénéficiaires de minima sociaux : la complexité de la relation à l'emploi

Les analyses qui portent sur les motifs des bénéficiaires sont aussi plurielles quant à leur objet précis : cela peut concerner leurs motivations au retour à l'emploi (VÉRÉTOU et DUBET, 2001), leurs « usages » du dispositif (BOUCHOUX et al., 2003) ou leur positionnement vis-à-vis de la norme portée par l'institution (DUVOUX, 2009). Là encore les méthodes sont diverses. Bouchoux Houzelle et Outin construisent trois « types d'intervention du RMI » ou « usages » du RMI de manière normative, sans recourir à un travail empirique *ad hoc*. Duvoux ou Dubet et Veretout se basent sur des entretiens individuels, menés dans le premier cas avec des personnes bénéficiaires du RMI et ayant contractualisé, dans le second cas avec des

allocataires sélectionnés selon leur profil d'incitation au travail (selon qu'ils aient un intérêt financier ou non à accéder à l'emploi).

Ainsi pour Bouchoux et al. le RMI relèverait d'une logique de « revenu de subsistance », d'une logique « d'allocation chômage » ou d'une logique de « complément salarial » (BOUCHOUX et al., 2003). Ces trois *types* ne posent pas de question quant à leur réalité, mais du fait de leur construction, préalable au travail empirique mené ensuite par les auteurs, ils obligent à une utilisation orientée des informations disponibles.

Ainsi, les auteurs vont associer à ces trois logiques d'intervention une série de situations administratives des bénéficiaires : lorsque ceux-ci sont en emploi, le RMI est un « *complément salarial* » ; lorsque ceux-ci, sans emplois, ont contractualisé autour du retour à l'emploi le RMI est une « *allocation chômage* » ; enfin lorsque les bénéficiaires, sans emploi, ont contractualisé autour de questions d'insertion sociale ou qu'ils n'ont pas contractualisés (ils sont « *inactifs* » selon les auteurs) le RMI est dans une logique de « *revenu de subsistance* ». Or, la manière dont les auteurs mettent en relation la situation administrative des bénéficiaires et le type d'intervention du RMI doit être actualisée. D'abord parce que le RSA a justement pour vocation de ventiler différemment les publics : nous l'avons vu le « quasi-chômage » se substitue à l'inactivité dans le cadre du dispositif. Si l'on prend le RSA pour ce qu'il prétend être, en dehors des aléas de sa mise en pratique, l'inactivité dans le RSA est réduite, et en tout cas elle n'est que temporaire. Théoriquement le RSA ne peut pas être un « *revenu de subsistance* ». En ce sens la contractualisation à caractère social telle qu'elle devrait être pratiquée dans le RSA n'a pas le même sens qu'à l'époque du RMI. Par ailleurs il nous semble intéressant d'appréhender avec plus de souplesse les situations administratives des personnes ; ainsi un individu au RMI sans emploi et sans contrat n'est pas nécessairement dans une logique de « *revenu de subsistance* », il peut maintenir une recherche d'emploi par d'autres canaux, et y compris travailler de manière informelle (travail au noir ou auto-production).

D'ailleurs, le travail de Dubet et Vérétoit souligne nettement la complexité des motivations et des choix opérés par les bénéficiaires et tempère ainsi l'utilité des catégories usuellement mobilisées, qu'elles soient administratives ou construites par le chercheur. Il faut garder à l'esprit « *la mosaïque de cas et d'histoires individuelles* » et ne pas voir derrière le RMI et

les RMistes une réalité globale (VÉRÉTOU et DUBET, 2001, p.416). C'est ce à quoi nous invite leur analyse qualitative puisqu'ils ne cherchent pas à homogénéiser les réalités vécues par la proposition d'une typologie synthétique, mais au contraire, à partir de types identifiés sur la base de données administratives (le profil de gain des RMistes calculés par les auteurs) et en montrant leur diversité interne, à les déconstruire en quelque sorte. Ainsi des personnes qui *devraient* sortir du RMI (du fait des gains qu'elles peuvent en escompter) mais qui ne le font pas : ce type de conduite semble soutenu par une grande diversité de « *raisons* » évoquées par les RMistes au fil des entretiens : empêchements au retour à l'emploi divers (santé mentale ou physique défaillante) qui doivent être pensés comme cause *et* comme conséquence de l'éloignement du marché du travail (Dubet et Véré tout parlent pour eux du RMI comme logique de « *revenu d'existence* » ce qui renvoie aux catégories d'usages proposées par Bouchoux et al.) ; « *coût de l'accès à l'emploi* » ensuite, calculés au-delà du barème du RMI, prenant en compte les coûts de transport, de garde d'enfant, mais aussi ce que Dubet et Véré tout appellent les « *coûts de transaction* » générés par les perspectives futures de retour dans le RMI après un emploi souvent temporaire (se réinscrire auprès des services d'accompagnement, apporter la preuve une nouvelle fois de son dénuement, remplir des dossiers, etc). On peut déjà penser que pour les bénéficiaires du RSA ce type de raison va jouer un rôle majoré, du fait du contexte de mutation de l'emploi (augmentation des contrats courts notamment pour les personnes accédant à l'emploi, voir le chapitre 2, section 2, page 185) et du fait de la grande opacité associée au barème incitatif du RSA. Les auteurs soulignent également le coût non monétaire que représentent les emplois au contenu en travail pauvre et associés à des conditions d'exercices difficiles (voir section B page 167 de la thèse). Enfin ils mentionnent l'installation possible dans le RMI en raison d'une adaptation à l'allocation, qui devient un mode de vie, pas forcément pleinement choisi mais auquel les bénéficiaires se font, en quelque sorte ; soit qu'ils déclarent exercer une activité difficilement rémunérée qui trouve sa justification en-dehors du salaire (le cas de la création artistique) soit que le RMI paraisse normal, une condition qui ne peut être dépassée.

À l'opposé se trouvent les personnes qui sortent du RMI malgré leur peu d'intérêt financier à le faire. Là encore, l'enquête qualitative révèle une diversité de *raisons*, mais dans ce cas cette diversité possède un point commun particulièrement fort, qui rejoint toute notre ana-

lyse formulée dans le chapitre I (page 49 de la thèse) : le fait d'être formellement employé, c'est-à-dire non seulement de travailler mais en plus d'être reconnu socialement comme travailleur, semble être le mobile principal, en tout cas lorsqu'il est formulé *a posteriori* par des personnes ayant effectivement obtenu un emploi. Il nous semble important de souligner que pour ces personnes, ce n'est pas le contenu en travail qui compte, mais davantage la dimension sociale du travail : la socialisation permise par les collègues bien sûr, mais également la nouvelle image que l'on donne de soi grâce au statut de travailleur enfin obtenu, une « *fierté retrouvée* » qui se fonde sur le regard que les autres (familles, amis, etc) portent sur les personnes (VÉRÉTOU et DUBET, 2001, p.426).

Dubet et Véré tout mentionnent un point commun à ces acteurs qui sortent du RMI malgré le peu d'incitation qu'ils ont à le faire : la possibilité d'utiliser les ressources proposées par l'institution. Les personnes interrogées parlent de la « *chance* » qu'elles ont eu en rencontrant le bon interlocuteur, la bonne personne qui a fait qu'elles se sont senties bien traitées. Cette relation à l'institution va être déterminante dans la construction d'une identité de RMiste et Duvoux montre bien comment les bénéficiaires vont se positionner vis-à-vis du discours normé porté par l'institution accompagnante.

Duvoux identifie, parmi les bénéficiaires de longue durée du RMI, trois types de relation que l'individu pris en charge par la contractualisation peut entretenir avec l'institution et particulièrement avec l'exigence d'autonomie qu'elle porte devant les bénéficiaires. Il insiste lui aussi sur la grande diversité des publics pris en charge par le RMI, à la fois du point de vue de leurs caractéristiques socio-démographiques, de leurs caractères objectivables, que de leurs « *expériences vécues* » (DUVOUX, 2009, p.27). La typologie des relations à l'institution prend en compte une diversité de paramètres qualitatifs (représentations de l'allocation, logique d'utilisation, point de vue sur le contrat et confiance accordée aux interlocuteurs institutionnels), et cela conduit Duvoux à scinder en trois types une relation à l'institution différenciée par le degré d'adhésion : de l'adhésion franche, plutôt le fait d'un usage transitoire du dispositif, en passant par une logique de négociation lorsque l'installation dans le RMI est davantage assumée, jusqu'à la « rupture » lorsque la confiance est rompue et que l'aide apportée par l'institution n'est pas mobilisée (*ibid.*, voir pp.30-37 pour une synthèse de la

typologie).

b . L'identification de type de trajectoires : un consensus sur leur « diversité »

Une autre série de travaux d'économistes et de sociologues porte sur la classification des parcours objectivés des bénéficiaires. La principale conclusion de ces travaux est univoque : les parcours, les trajectoires, sont divers et des groupes relativement imperméables semblent se dégager.

Le travail d'enquête du CRÉDOC reposant sur une évaluation multidimensionnelle large des parcours, mené en 1991, soulignait déjà la grande hétérogénéité des bénéficiaires (LEGROS et al., 1991 cité dans VÉRÉTOUT et DUBET, 2001 ; ALDEGHI et OLM, 2003). Plus proches de nous, un certain nombre d'autre propositions ont été faites. Elles se distinguent par l'information retenue dans chacun des cas.

Afsa, en 2000, propose de grouper les bénéficiaires selon leur degré de « difficulté », apprécié à partir de cinq dimensions individuelles (santé, logement, sociabilité, contacts institutionnels, emploi) (ASFA, 1999-2000). Quatre groupes sont identifiés à partir de ces dimensions, ordonnés selon le degré de cumul de ces difficultés, et l'auteur les adosse clairement à des « usages » spécifiques du RMI, en faisant appel aux caractéristiques socio-démographiques pour chaque groupe (âge, niveau de formation, engagement dans la contractualisation, etc). Les plus jeunes et les plus diplômés sont ceux qui mobilisent le RMI de manière transitoire, même si la sortie du RMI n'est pas toujours, pour eux, synonyme d'amélioration durable de leur situation professionnelle et sociale.

Bouchoux, Houzel et Outin ont proposé de leur côté un long travail de classification des trajectoires des bénéficiaires du RMI, puis du RSA, réalisé en plusieurs étapes. Leur article de 2013 offre une bonne synthèse de ce travail d'abord centré sur le RMI puis élargi aux bénéficiaires du RSA (BOUCHOUX et al., 2013). Ils envisagent les trajectoires individuelles en construisant deux indicateurs complémentaires : d'abord, la comparaison des situations professionnelles à dix-huit mois d'intervalle (décembre 2004 et juin 2006) et, ensuite, la catégorisation en continu du bénéfice du RMI sur la période (RMI en permanence, RMI de manière

temporaire et répétée, sortie du RMI au cours du suivi). Sur la base de cette double catégorisation, les auteurs identifient quatre types de trajectoires dans le RMI : l'une dans laquelle le RMI peut être considéré comme un revenu de subsistance durable pour des personnes inactives, sans mobilités professionnelles ni sorties du dispositif (22.5% du stock de décembre 2004). Des trajectoires pour lesquelles le RMI joue un rôle d'allocation chômage durable (30.5%) : les personnes restent dans le RMI, hors de l'emploi, mais se déclarent inscrites à Pôle Emploi. Et enfin, des trajectoires pour lesquelles le RMI joue un rôle de complément salarial, soit durable (7%), soit après une première phase dans le RMI sans emploi (7%). Les auteurs prolongent ensuite l'analyse en observant annuellement la situation des individus de chaque groupe entre 2007 et 2011. En 2011 le RSA socle est toujours minoritaire (il concerne au maximum 29.6% des bénéficiaires de 2004 touchant alors le RMI comme un revenu de subsistance) et la sortie concerne une part importante des situations même pour les trajectoires de bénéfice durable du RMI entre 2004 et 2006 (un quart des bénéficiaires du RMI comme allocation chômage durable entre 2004 et 2006 sont sortis en 2011). Au final, Bouchoux et al. montrent trois « *dynamiques professionnelles* » pour la population des bénéficiaires du RMI : soit les bénéficiaires se retrouvent en marge de l'emploi, y compris pour certains en se maintenant dans un statut de chômeur, soit les retours à l'emploi des bénéficiaires du RMI puis du RSA sont effectifs mais ne permettent pas de sortir d'une forme de précarité professionnelle (instabilité, temps de travail et salaire trop limités), soit la sortie est franche et durable, mais sans pouvoir distinguer clairement les mobilités professionnelles ascendantes des autres facteurs de sortie (mises en couple avec un conjoint en emploi, etc).

Plus récemment, Trancart (TRANCART, 2013 ;DANZIN et al. 2012, pour une présentation plus détaillée) et Domingo et Fernandez (DOMINGO et FERNANDEZ, 2013) ont réalisé des travaux de classification pour les bénéficiaires du RSA. Il faut noter que ces dernières classifications ont été publiées simultanément ou postérieurement à la réalisation de notre propre travail¹¹. Nous donnerons dans le chapitre 5 des éléments de comparaison avec la

11. Notre première classification, réalisée sur la base de données réduites, a fait l'objet d'une communication au XXXIes journées de l'Association d'économie sociale, intitulées " Travail, organisation et politiques publiques : quelle "soutenabilité" à l'heure de la mondialisation ?", Aix-en-Provence, 13-14 septembre 2012. Puis en septembre 2013 nous avons présenté notre travail dans le cadre d'un rapport intermédiaire auprès de nos partenaires (CAF et Conseil Général), et en 2014 ce travail a été présenté dans deux colloques et dans un séminaire interne du CREG (CHOSSON, 2014).

classification de Domingo et Fernandez, qui est le travail qui se rapproche le plus du nôtre, même si les différences sont importantes.

Trancart classe les trajectoires professionnelles des bénéficiaires du RSA qui sont au 1er juin 2009 (soit au moment de la généralisation du RSA) au RSA socle et sans emploi, en déclinant la classification sur plusieurs sous-échantillons définis par la structure du ménage (femmes ou hommes isolés, femmes ou hommes en couple). Elle mobilise les situations d'emploi renseignées par la CNAF avant et après cette date, sur un peu plus de trois ans en tout. Comme Domingo et Fernandez ou Bouchoux et al., Trancart travaille sur un stock d'allocataires, et cela conduit à ce que plus de la moitié de son échantillon reste durablement hors de l'emploi (et ce pour toutes les configurations familiales, DANZIN et al., 2012, p.100). Cette étude pose la question du suivi des personnes hors du dispositif : en effet le temps passé en emploi et les taux d'emploi des sous-échantillons sont calculés sans prendre en compte les personnes ne bénéficiant plus du RSA et dont on peut supposer qu'elles sont le plus souvent en emploi. Il s'agit d'un manque d'informations avec lequel nous devons également composer dans les chapitres 4 et 5 de la thèse, mais les conclusions que l'auteure tire concernant l'effet éventuel du RSA sont de ce fait à relativiser. En effet, pour l'ensemble des individus qu'elle suit, l'augmentation de la part des situations d'emploi après le premier juin 2009 se fait essentiellement au détriment de la part des personnes hors du dispositif et, autant que l'on peut en juger visuellement (seuls les chronogrammes sont communiqués, *ibid.*, p.92 pour les femmes seules et p.96 pour les hommes seuls), la part des personnes hors de l'emploi sans compter les personnes hors du dispositif est sensiblement la même avant et après la généralisation du RSA. Par ailleurs elle distingue chez les hommes et les femmes célibataires des trajectoires de retour à l'emploi pour lesquelles le taux d'emploi augmente avec la réforme (emploi plus fréquent pour ces individus après le 1er juin 2009, classes qui représente à chaque fois 13% des sous-échantillons), mais, en se basant sur les seules situations d'emploi et en ignorant les sorties du dispositif, cela revient en fait à créer des classes pour lesquelles l'emploi est certes plus important après la réforme, mais où l'emploi est également incapable de provoquer la sortie du ménage du RSA.

Ces travaux sont *disponibles ici* (lien cliquable) : <http://creg.upmf-grenoble.fr/membres/chosson-elie-171766.htm?RH=1291989557223>

N'oublions pas que le RSA crée une nouvelle catégorie, le RSA activité, qui implique une information plus importante sur l'emploi dans les bases de données de la CNAF (avant la réforme les bénéficiaires potentiels du RSA activité seul étaient sortis du RMI après la phase de cumul, et ils apparaissaient comme sortis du dispositif, donc sans que l'on sache leur situation d'emploi). Cela peut expliquer l'importance des situations d'emploi après la réforme dans la base de données de la CNAF. Par ailleurs, l'autre classe qu'elle identifie pour ces deux sous-échantillons et pour laquelle le RSA sans emploi précède une sortie rapide du dispositif après le 1er juin 2009 (entre 12% et 15% des sous-échantillons), sont peut-être tout aussi révélatrices d'un accès à l'emploi massif après la réforme, et dans ces cas-là le retour à l'emploi est peut-être plus favorable puisqu'il permet de sortir du dispositif, y compris du RSA activité. De plus, 20% des hommes célibataires et 13% des femmes célibataires sont dans une classe dans laquelle le bénéfice du RSA socle aux alentours de juin 2009 signe une entrée durable dans le dispositif. Là encore, si Trancart considère que, pour eux après la réforme de 2009, les taux d'emploi sont plus importants que pour leurs populations de référence, cela peut témoigner de la nouvelle catégorie formelle RSA activité qui nous permet de voir des situations d'emploi auparavant invisibles pour la CNAF. Au fond, ce travail aurait beaucoup gagné en proposant de distinguer les composantes du RSA dont bénéficient les personnes après le 1er juin 2009.

Ceci dit, les trajectoires que Trancart caractérise comme des trajectoires de retour à l'emploi, concernent une minorité de l'échantillon (13%) et, souvent, ce sont des emplois à temps partiel (mais ce constat fait dans l'étude empirique est consubstantiel, selon nous, à la non-consideration des états de sortie du RSA). Par ailleurs, le retour à l'emploi est souvent temporaire et les aller-retours dans l'emploi sont fréquents (la même remarque s'applique), ce qu'elle constate grâce à une information mensuelle donc relativement fréquente. Elle cherche à observer des trajectoires différentes avant et après la généralisation du RSA, mais elle constate donc « *qu'il n'y a pas d'effet important du RSA sur les trajectoires d'emploi* » (TRANCART, 2013, p.30).

c . Apports de notre travail empirique

Tous ces travaux empiriques témoignent effectivement des difficultés rencontrées par les bénéficiaires de minima sociaux ; ils nous renseignent sur la diversité des relations à l'emploi, sur les difficultés qu'ont certains bénéficiaires à accéder à un emploi au sens plein du terme.

Notre propre travail s'inscrit dans le mouvement de recherche empirique auquel tous ces travaux contribuent. Précisément nous avons initié notre projet de partenariat avec le Conseil Général autour de trois apports.

D'abord nous souhaitons proposer un apport informationnel au Conseil Général sur les flux de bénéficiaires qui transitent par le RSA (nous nous inscrivons ici dans la logique de typologie pointée par Dubet et Vérétoit). Les acteurs en charge localement du dispositif, que nous avons rencontrés dès 2011, nous ont fait part de leur besoin de développer une connaissance fine des aller-retours hors du RSA ; s'ils savaient quantifier les entrées et les sorties pour chaque trimestre, ils n'avaient pas encore construit de suivi longitudinal des bénéficiaires permettant de savoir si les sorties sont durables et dans quelles proportions elles précèdent un retour dans le dispositif.

Lors de nos rencontres, il est apparu rapidement que les membres des services statistiques du Conseil Général souhaitaient suivre un flux de ménages d'entrants dans le RSA et c'est sur cette base que nous avons effectivement construit notre cohorte¹². À l'époque, en 2011, la généralisation du RSA encore récente poussait les acteurs à élargir leurs perspectives habituelles : même si le Conseil Général n'était pas en charge des ménages n'appartenant pas au périmètre des droits et devoirs, la composante activité laissait supposer l'arrivée de nouveaux publics dans le dispositif élargi, susceptibles de transiter vers le RSA socle et dont il apparaissait pertinent de suivre les parcours ; d'autre part l'insistance dans les discours sur les retours

12. Comme le rappellent Outin et al. les données en stock conduisent à sur-représenter les parcours d'enfermement dans le dispositif. Bien sûr il est possible de corriger les données en stock en prenant en compte l'ancienneté dans le dispositif, mais cette correction est difficilement intégrable en amont dans la classification. En outre Outin et al. rappellent que la date d'entrée est en elle-même une information importante, au-delà de la durée : les caractéristiques des nouveaux entrants vont probablement être impactées par le contexte économique (les nouveaux entrants avant 2007 ne sont probablement pas les mêmes que ceux des années 2009 ou 2010). Les données en stock sont donc biaisées par ces temporalités multiples qu'il peut être délicat de décanter complètement.

à l'emploi tendait à orienter le travail statistique vers un suivi des aller-retours dans le RSA et dans l'emploi, et de mieux documenter les liens entre ces types de mobilité.

Finalement le Conseil Général de l'Isère a pu mobiliser notre travail à diverses reprises (journée de formation de travailleurs sociaux du Conseil Général, journées de présentation du Plan Départemental d'Insertion et d'Emploi (P.D.I.E.)). Nous avons fourni aux acteurs du Conseil général une vision renouvelée des parcours des bénéficiaires, notamment concernant, nous le verrons, les ménages qui sortent rapidement et durablement du dispositif.

En lien avec cette préoccupation institutionnelle nous souhaitons pour notre part confronter les catégories formelles du RSA avec les parcours effectifs des bénéficiaires. Notre analyse du RSA comme une manière de généraliser la norme du travail emploi, comme un moyen de remplacer l'inactivité par du quasi-chômage, et plus globalement comme dispositif institutionnel faisant porter sur ses bénéficiaires la contraction du travail dans le capitalisme, nous pousse à analyser en détail les liens entre catégories formelles du dispositif et relation à l'emploi des bénéficiaires. Il s'agit pour nous de mobiliser ces catégories (RSA socle, RSA activité, périmètre des droits et devoirs) comme des points de vue spécifiques sur les parcours des bénéficiaires : comment les parcours sont-ils captés par cette mise en forme du réel produite par le RSA ? Autrement dit : comment le RSA révèle la contradiction portée par les bénéficiaires, comment il accompagne ce retour à l'emploi nécessaire et pourtant difficile ? C'est pourquoi nous choisissons de construire d'abord des parcours dans le RSA, pour pouvoir ensuite les confronter aux mobilités professionnelles et à d'autres caractéristiques des ménages et des individus.

Enfin, il nous semblait pertinent en 2011, au début de ce travail, d'enrichir les travaux de description de trajectoires et de parcours des bénéficiaires de minima sociaux en France. Dans le contexte de l'époque, nous voulions construire une description des parcours basée sur une information à la fois continue et longue (par exemple BOUCHOUX et al., 2008 comparent les états individuels en 2004 à 2006 sans continuité de l'info sur l'emploi), en intégrant la nouveauté des catégories proposées par le RSA et leur capacité d'information supplémentaire aux catégories du RMI¹³. L'objectif étant de proposer une analyse des trajectoires et

13. Afsa notait à propos des différents volets de « l'enquête RMI » sur les bénéficiaires de 1996 :

pas des mobilités, en adoptant un point de vue global sur l'ensemble du parcours des bénéficiaires.

Toutes ces motivations nous conduisent à adopter une classification des trajectoires dans le RSA avec l'identification de parcours typiques. Ce choix méthodologique nous permet de poursuivre plusieurs objectifs :

- Classer les trajectoires en se basant spécifiquement sur les nouvelles catégories créées par le RSA. Il s'agit d'utiliser la finesse des distinctions faites entre RSA socle, RSA socle et activité et RSA activité, pour mettre à l'épreuve ces catégories comme outils de description des parcours d'insertion professionnelle. Par ailleurs les limites de la classification des trajectoires d'emploi des bénéficiaires proposée par Trancart nous poussent à opter pour une mobilisation des catégories formelles du dispositif en première intention.
- Classer les trajectoires de ménages nouvellement entrés dans le RSA pour observer précisément les usages distincts du dispositifs, sans biais temporels.
- Se doter d'une méthode par tâtonnement pour rechercher dans les trajectoires les motifs de transitions construits pour justifier le RSA (le passage du socle à la composante activité puis la sortie du RSA, transitions tirées par le barème incitatif) et les normes de comportement qu'il intègre.

Si nous atteignons ces trois objectifs nous serons capable de vérifier empiriquement les difficultés d'insertion sur le marché du travail rencontrées par les bénéficiaires. Cette méthode descriptive nous semble particulièrement adaptée à nos hypothèses présentées plus haut.

« Il s'agit là d'une population spécifique, qu'on ne saurait prendre comme représentative de l'ensemble des personnes en situation de pauvreté, puisqu'elle est une partie sélectionnée par les règles d'attribution de l'allocation [...]. D'autres personnes, dans des situations comparables à celles vécues par les bénéficiaires du RMI, sont prise en charge par d'autres minima sociaux (l'API par exemple), sans compter toutes celles dont les ressources se situent juste au-dessus du plafond autorisé par le RMI tout en restant en-deçà de ce qui est considéré comme seuil de pauvreté. » (ASFA, 1999-2000, p.102)

Or, les catégories du RSA permettent d'intégrer à la fois les personnes qui auraient pu bénéficier de l'ancienne API (RSA majoré) et celles qui auraient été juste au-dessus du barème du RMI (composante activité), ce qui a son intérêt.

TABLE 6. – Quelques typologies des bénéficiaires du RMI

Auteurs	Afsa (2000)	Dubet et Vérétoit (2001)	Cohen et Larguèze (2001)	Bouchoux, Houzel et Outin (2003)	Bouchoux, Houzel et Outin (2008 et 2013)	Duvoux (2008)
Objet de la typologie	Combinaison de cinq « dimensions » individuelles (emploi, santé, sociabilité, logement, contacts institutionnels).	Les « bonnes raisons » des acteurs (rationalisés « fines », « situées »).	« Processus » d'entrée dans le RMI.	« Logique d'intervention du RMI » ou « usages du RMI ».	Variable combinant les situations d'emploi et les états dans le RMI	Relation des bénéficiaires avec l'institution, en particulier avec la « norme d'autonomie » portée par la contractualisation.
Données	Enquête en janvier 1998 auprès de 4200 individus.	Profils de gain au retour à l'emploi (20 000 dossiers administratifs) et entretiens semi-directifs (128).	34 entretiens semi-directifs.	-	3600 bénéficiaires du RMI représentatifs, enquêtés en 2006.	70 entretiens semi-directifs
Champ des données	Sous-échantillon parmi les bénéficiaires du RMI en décembre 1996	Bénéficiaires du RMI au 30 juin 1997 inscrits à la CAF de la Gironde.	Sous-échantillon de « l'enquête RMI ». Bénéficiaires au moment de l'enquête.	-	Échantillon représentatif du stock des bénéficiaires du RMI en décembre 2004.	Allocataires du RMI ayant contractualisé habitant en région parisienne.
Étendue temporelle	1 an	Parcours reconstitués lors des entretiens.	Parcours reconstitués lors des entretiens.	-	1 an et 6 mois (reconstruction a posteriori des parcours entre décembre 2004 et juin 2006) et photographie en 2011 (RSA).	Parcours reconstitués lors des entretiens.
Méthodologie utilisée	Analyse factorielle sur les cinq dimensions puis CAH.	Analyse d'entretiens et de données administrative individuelle.	Analyse des biographies (analyse d'entretiens et de données individuelles complètes).	Construction « normative ».	Combinaison simple des situations prof. en début et fin de suivi et du calendrier mensuel de perception du RMI.	Analyse d'entretiens semi-directifs.
Nombre de types	4 groupes classés par degré de difficulté.	2 profils de gains au retour à l'emploi particulièrement étudiés.	5 processus d'entrée dans le RMI socialement localisés	3 types	12 groupes	3 types

TABLE 7. – Typologies des bénéficiaires du RSA

	Auteurs	MRIE (2012)	Trancart (2013)	Domingo et Fernandez (2013)	Classifications produites dans la thèse		
					Classification n°1	Classification n°2	Classification n°3
Objet de la typologie		Multi-dimensionnelle	Situations d'emploi	États dans le RSA	États dans le RSA	États dans le RSA	
Données		Enquête par questionnaires	Données administratives (CNAF)	Base de données PANA-ME	Cohorte Isère	Cohorte Isère	Cohorte Isère
Champ des données		Bénéficiaires du RSA au 31 mars 2010 en région Rhône-Alpes (2093 allocataires)	Bénéficiaires du RSA socle au 1er juin 2009	Bénéficiaires toutes composantes en 2010	Flux d'entrants dans le RSA au 1er trim. 2010, <i>toutes composantes</i>	Flux d'entrants dans le RSA au 1er trim. 2010, <i>socle seul</i>	Flux d'entrants dans le RSA au 1er trim. 2010, <i>composante activité</i>
Étendue temporelle		18 mois (enquête en octobre 2012)	3 ans (2007-2010)	1 an	3 ans (12 trimestres, entre 2010 et 2012)	3 ans (12 trimestres, entre 2010 et 2012)	3 ans (12 trimestres, entre 2010 et 2012)
Méthodologie utilisée		Analyse factorielle (ACM) puis classification par les centres mobiles.	Analyse factorielle (ACM) puis CAH (critère de WARD).	Analyse factorielle puis CAH et méthode des centres mobiles	Optimal matching avec coûts de substitution empiriques, puis classification ascendante hiérarchique.	Optimal matching avec coûts indel localisés et coûts de substitution empiriques puis Partitioning Around Medoids (PAM).	Optimal matching avec coûts indel localisés et coûts de substitution empiriques puis PAM.
Nombre de types		8	8 (4 classes par sexe)	5	8	7	7

C . Le processus de création des données : le choix de la cohorte

Dans cette section nous voulons présenter nos données : montrer leur spécificité, leur utilité pour notre programme de recherche empirique et justifier de leur usage en discutant de leurs limites, notamment temporelles et géographiques.

Nous aborderons d'abord la construction de la cohorte et la construction de la base de données administratives afférente. Dans un second temps, nous présenterons nos sources de données qualitatives, dont l'usage sera plus délicat. Enfin, nous reviendrons sur les spécificités du RSA dans le territoire auquel s'appliquent nos données.

Nous donnons en annexe les documents officiels encadrant notre collaboration avec le Conseil Général et le CAF de l'Isère (figures 34 page 501 et 35 page 505 en annexe).

C. 1 . Données administratives

Un partenariat

La rencontre avec nos partenaires du Conseil Général a naturellement apporté une solution à notre besoin d'informations concernant les trajectoires des bénéficiaires du RSA. Lors de notre première prise de contact en 2011 nous avons manifesté le même besoin d'un suivi longitudinal. Les services du Conseil Général n'avaient alors que des informations non suivies sur les mobilités : principalement les taux d'entrée et de sortie et l'ancienneté dans le dispositif. La question qui est apparue importante à leurs yeux était de savoir qui, parmi les sortants à un trimestre donné, serait de retour dans les mois prochains, et inversement dans quelle mesure est-ce que les entrants n'étaient-ils pas des sortants plus anciens. Le besoin, plus largement, était d'analyser le devenir à long terme d'une génération d'entrants dans le RSA ; pour les gestionnaires du dispositif, se faire une idée de la part de ménages en transition rapide et de celle des ménages qui s'installeront durablement dans le RSA socle peut s'avérer une information particulièrement importante, facilitant les projections.

Tous ces besoins manifestés alors par les services sont à mettre en rapport avec le contexte

d'implémentation du RSA et de familiarisation avec sa nouvelle catégorisation formelle des bénéficiaires. Comment les services devaient-ils anticiper les transitions entre les différentes composantes ? Quel sens devait-on attribuer à une mobilité de l'une des composantes vers une autre ?

De notre côté nous cherchions une source administrative pour reconstituer des trajectoires et éventuellement des parcours de ménages et d'individus, dans le RSA et dans l'emploi. Nous devions *a minima* travailler sur des données représentatives mais leur caractère local ne devait pas être gênant de ce point de vue.

La CAF de l'Isère a été également un partenaire important de ce projet de suivi de cohorte : bien que les besoins d'une telle étude aient été moins forts pour cette institution, ses statisticiens ont été d'un soutien précieux pour la définition du champ de la cohorte et pour la définition des variables. C'est la CAF de l'Isère qui a fourni la majeure partie des données dont nous avons pu disposer.

En effet, les parties prenantes du projet sont tombées d'accord sur la nécessité de lier deux sources de données : d'une part la CAF de l'Isère nous a fourni les informations essentielles concernant le profil socio-démographique des ménages (voir table 44 p.492) ; d'autre part le Conseil Général a transmis des données relatives au parcours d'insertion des individus membres de ces ménages. L'appariement entre les deux sources a été réalisé par les services de la CAF de l'Isère grâce au NIR du demandeur des ménages concernés¹⁴, en garantissant toutefois leur anonymat. Nous avons reçu un fichier dans lequel à chaque ménage a été attribué un identifiant numérique arbitraire.

Lier ces deux sources constitue un des atouts de notre jeu de données. Le jeu de données PANAME¹⁵ (utilisée notamment par DOMINGO et FERNANDEZ, 2013), qui permet également un suivi longitudinal sur une masse d'individus très importante, ne possède pas d'informations relatives à l'accompagnement et aux parcours d'insertion (PANAME recense les informations contenues dans les DTR mais pas les informations relatives au Contrat d'Enga-

14. Le NIR, Numéro d'Inscription au Répertoire, attribué à toute personne née en France et utilisé par les organismes de sécurité sociale.

15. PANAME, le PANel d'Adultes MEMbres d'un foyer des caisses d'allocations familiales. Cette base est représentative au 1/26ème, et concerne donc un peu plus de 800000 personnes, dont un peu plus de 80 000 bénéficiaires en janvier 2010 qui ont fait l'objet du travail de classification de Domingo et Fernandez.

gement Réciproque (CER), voir le dictionnaire des données fournies par le Conseil Général dans notre base).

Champ des données

Nous avons convenu de travailler sur des données trimestrielles, cette échelle garantissant une bonne qualité d'information, relativement au mois qui aurait pu donner lieu à plus d'erreurs (l'information aurait été plus dépendante des aléas concernant l'actualisation de leur situation par les bénéficiaires, la base de données n'étant pas totalement apurée de ces erreurs). Nous suivons les ménages du premier trimestre 2010 jusqu'au quatrième trimestre 2012, ce qui veut dire que nous avons une information sur 12 trimestres consécutifs, soit trois ans.

La cohorte regroupe 2205 ménages qui représentent 4219 personnes. Cette sélection d'individus est intéressante puisque sont intégrés tous les ménages entrés dans le RSA en Isère entre Janvier et Mars 2010. Il n'y a donc de biais de sélection que concernant la date d'entrée dans le dispositif et le territoire choisi.

Nous sélectionnons un flux d'entrants : d'une part parce qu'il s'agissait d'une demande explicite du Conseil Général, mais par ailleurs cela comporte un certain nombre d'avantages (ARLANDIS et al., 1996, pp.330-331) : aussi bien la durée du passage dans le dispositif que la date d'entrée, c'est-à-dire le contexte historique, sont des informations pertinentes qu'il faut conserver. Par ailleurs cela évite de surestimer les trajectoires de maintien durable dans le dispositif. Bien sûr ce type d'approches des flux peut être réalisé à partir d'une base de données recensant le stock d'allocataires à un moment donné et renseignant, pour chacun, la date d'entrée, ce que ne permet pas notre base de données originale. Ajoutons que nous nous privons d'une comparaison des cohortes selon les moments d'entrée dans le RSA, mais cela pourrait tout à fait être réalisé dans une phase ultérieure de notre travail avec le Conseil Général.

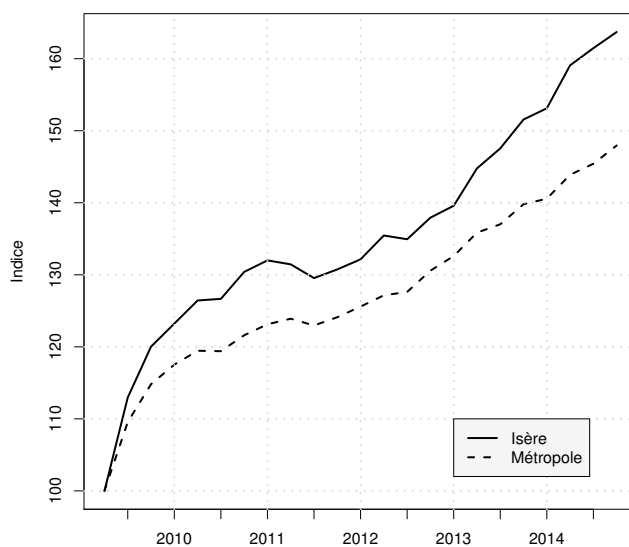
Par construction, la date retenue pour sélectionner les entrants va avoir un impact potentiellement important sur les trajectoires des membres de la cohorte. Les échanges avec nos partenaires nous ont rassurés concernant la "montée en charge" du RSA qui entamait alors

son ralentissement. Les figures 9 et 10 page 267 montrent effectivement que si la hausse du nombre d'allocataires ne s'est pas interrompue début 2010, elle s'est fortement ralentie. En Isère entre le deuxième trimestre 2009 et le premier trimestre 2010, le nombre de ménages bénéficiaires du RSA activité a augmenté de près de 60% et il a augmenté de 40% pour les bénéficiaires du RSA socle et activité. La hausse concomitante du nombre de bénéficiaires du socle seul est plus limitée, du fait de la continuité dans les règles d'accès entre RSA socle et RMI. Même si le nombre de bénéficiaires de la composante activité seule continue de croître fortement jusqu'au deuxième trimestre 2010, cette hausse est plus modérée. En Isère, le nombre de bénéficiaires de cette composante est presque stable entre début 2010 et début 2013.

Sur la période, l'ensemble des bénéficiaires a augmenté d'un peu moins de 20% en Isère et d'un peu moins de 25% en France métropolitaine (voir figure 9 page ci-contre). Cette hausse ralentit dans les deux cas à partir de 2010. Contrôler la fin de la montée en charge du RSA a son importance d'autant plus que nous étudions une cohorte de ménages entrants dans le dispositif : sélectionnée pendant la phase de montée en charge, une cohorte d'entrant n'aurait pas été révélatrice des profils habituels des ménages constituant le flux mensuel "normal" des nouveaux entrants au RSA activité.

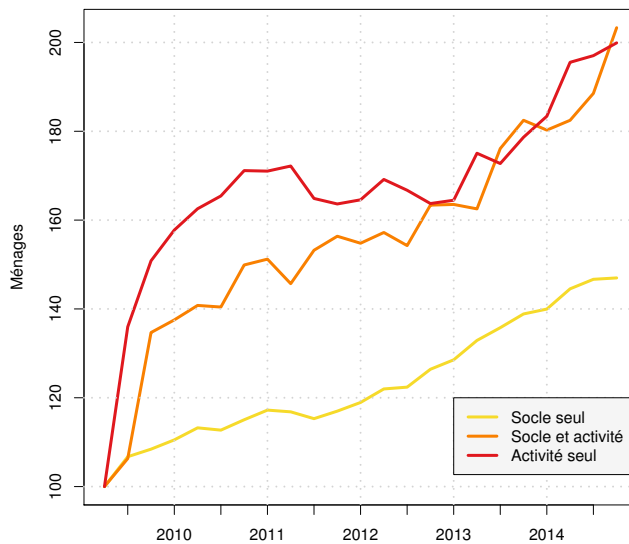
D'un point de vue plus général, début 2010 s'inscrit dans une période de forte hausse du nombre de ménages bénéficiaires d'un revenu minimum. Cette phase a débuté entre 2008 et 2009 et se poursuit jusqu'en 2014 (cf. figure 11 p.268). Cette hausse n'est donc pas imputable à la réforme de 2009 mais semble plutôt associée à la conjoncture du marché du travail. Entre 2008 et 2009 la hausse du nombre de chômeurs (au sens du BIT) est très forte, dans des proportions comparables à la hausse du nombre de bénéficiaires de minima sociaux (figure 11). Cette hausse du nombre de chômeurs se poursuit également jusqu'en 2013.

FIGURE 9. – Évolution du nombre de ménages bénéficiaires du RSA



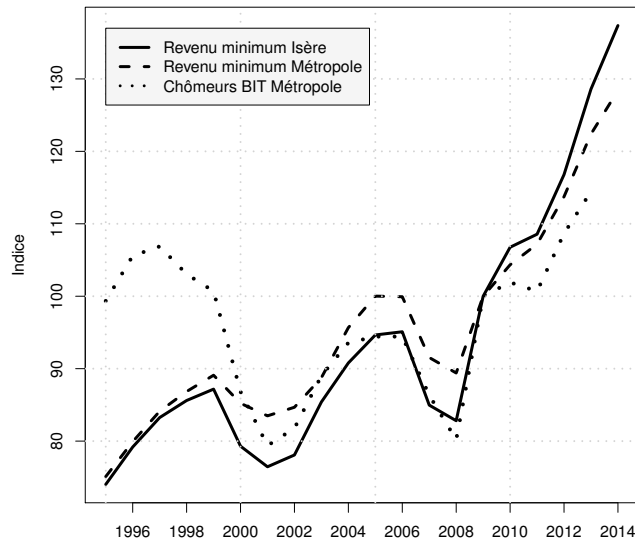
Toutes composantes. Indice base 100 en juin 2009. Source: CNAF (calculs de l'auteur)

FIGURE 10. – Évolution du nombre de ménages bénéficiaires du RSA par composantes, en Isère.



Département de l'Isère. Indice base 100 en juin 2009. Source: CNAF (calculs de l'auteur)

FIGURE 11. – Évolution du nombre de bénéficiaires du RMI et de l'API puis du RSA socle, et du nombre de chômeurs (BIT).



Indice base 100 en 2009 Source: DREES (calculs de l'auteur)

L'autre biais de sélection potentiel concernant notre cohorte, est relatif à la spécificité du territoire de l'Isère puisque tous nos ménages résident dans ce département. Or, les figures montrées plus haut montrent des dynamiques en volume de bénéficiaires très proches entre l'Isère et la France métropolitaine. En Isère, comme en France, le nombre de bénéficiaires augmente continûment depuis 2009, et cela est vrai pour toutes les composantes.

Entre l'Isère et la France métropolitaine la répartition des ménages par composante du RSA est similaire. Au premier trimestre 2010, 63% des ménages bénéficiaires sont dans la composante socle seule en Isère, contre 66% pour la France métropolitaine. Respectivement 26% et 23% sont dans le composante activité seule. Il faut noter que l'Isère connaît une proportion de ménages dans le RSA activité seul toujours supérieure de quelques points à celle que connaît l'ensemble de la France, et cela est vrai également après 2013, quand la part de ménages au socle seul augmente à la fois en France et en Isère (la figure 12 p.270 montre la part des bénéficiaires dans le RSA socle seul). Mais cette différence, quoique constante dans le temps et à ce titre peut-être révélatrice, reste faible et ne biaisera pas notre travail sur les données iséroises.

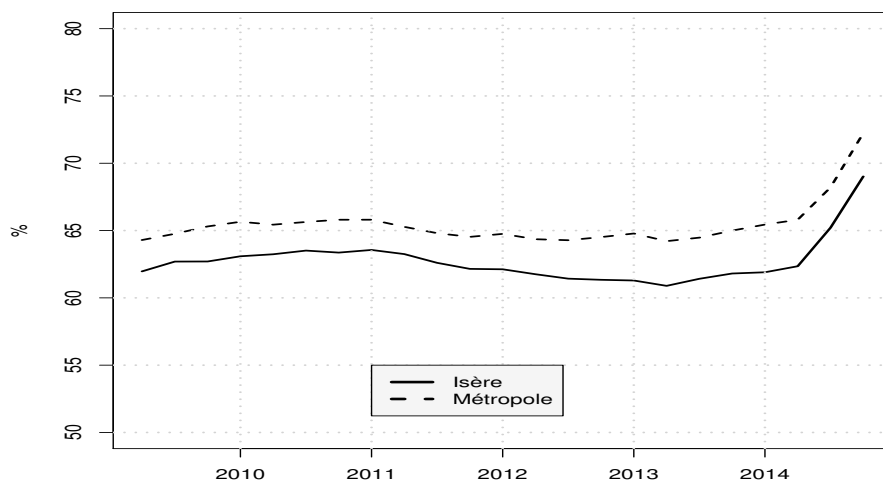
Par ailleurs, l'Isère est un département lui-même divers rassemblant des territoires aux dy-

namiques hétérogènes : nombreux territoires ruraux et montagneux, zones péri-urbaines ou villes de taille moyenne dans lesquelles l'emploi est en déclin, et un pôle urbain très dynamique, la métropole Grenobloise. Le Conseil Général a choisi de décliner sa politique d'insertion et d'accompagnement des bénéficiaires dans treize territoires clairement identifiés ; nous donnons dans la table 48 page 507 en annexe la représentation des ces territoires dans la cohorte. L'analyse des quelques caractéristiques de ces territoires, fournies par le recensement de la population, nous conduit à les distinguer en trois types : l'agglomération grenobloise d'abord, qui représente un tiers de la population iséroise en 2010 et un peu moins de la moitié de la cohorte au début du suivi ; les territoires « semi-urbains » ensuite, caractérisés par une densité de population et une démographie intermédiaires, situés dans le nord du département entre Grenoble et la métropole lyonnaise ou entre Grenoble et Chambéry ; enfin des territoires ruraux avec une faible densité de population et une part plus importante des agriculteurs dans la population active. Du point de vue du « marché du travail » les trois types de territoires ne se distinguent pas nettement (taux de chômage, taux d'inactifs hors étudiants et retraités, taux d'inactivité) : mis à part l'agglomération grenobloise qui s'illustre par de mauvais indicateurs relativement aux autres territoires, c'est parmi les territoires « semi-urbains » que l'on retrouve les territoires les plus en difficulté (surtout l'Isère Rhodanienne, territoire périphérique de l'agglomération lyonnaise, la Porte des Alpes et le Haut-Rhône Dauphinois, également situés dans le Nord du département). Des territoires considérés comme ruraux montrent aussi de mauvais indicateurs du marché du travail (comme la Matheysine, ancienne région houillère dans le sud du département), même si globalement ils s'en sortent mieux. En fait, si nous opérons le regroupement seulement sur les indicateurs du marché du travail, en mettant de coté les indicateurs démographiques, nous aboutissons toujours (en demandant indifféremment à l'algorithme la constitution de deux ou trois groupes) au rassemblement de deux territoires, l'Oisans et le Vercors, deux territoires de montagne qui se distinguent nettement des onze autres territoires par une situation apparemment plus favorable.

Dans l'ensemble, nous pourrons donc interpréter nos données et les résultats obtenus sans trop de difficultés : elles revêtent un caractère d'exhaustivité à l'échelle du territoire (l'Isère) et de la période étudiée. Or ces deux dimensions ne semblent pas devoir impacter

trop largement nos résultats, et en tout cas ne rendent pas nos résultats irréductibles à d'autres lieux et d'autres temps. Seule spécificité à garder en mémoire : notre cohorte est sélectionnée dans un *trend* de long-terme de hausse du nombre de chômeur et de bénéficiaires de minima sociaux.

FIGURE 12. – Part des bénéficiaires du RSA dans la composante socle seule, en Isère et en Métropole.



Source: CNAF (calculs de l'auteur)

C. 2 . Enquêtes et entretiens : donner du corps

Nous avons complété cette base de données administratives par d'autres sources d'informations. Sur ce point, notre entreprise n'a pas été totalement fructueuse, nous allons expliquer pourquoi.

Premièrement, il nous a semblé inévitable de compléter les informations administratives que nous possédons par une enquête auprès des 2205 ménages concernés. L'idée est de donner plus de sens aux modalités des variables recueillies, et plus encore de donner plus de sens aux transitions entre les différents états. Idéalement cette enquête aurait pu apporter à la fois un complément statistique sur le profil des 2205 ménages et un complément qualitatif à propos de la perception qu'ils ont de leur parcours dans le RSA et dans l'emploi. Nous voulions donner un intérêt supplémentaire à cette enquête en croisant les résultats obtenus avec les classes de trajectoire dans le RSA. L'idée étant de voir comment le parcours dans le dispositif va impacter la perception qu'en ont les bénéficiaires, sa compréhension, mais également de mettre en rapport plus finement les trajectoires des ménages, schématisées par la classification, avec leur parcours dans l'emploi (au sens large : relation à l'emploi, besoins exprimés en terme d'accompagnement professionnel, type de contrats, modes de recherche d'emploi, etc). C'est pourquoi au moment de l'enquête, nous avons apparié les réponses avec les classes de trajectoires des ménages d'appartenance des individus répondants (les liens envoyés aux membres de la cohorte pour participer à l'enquête en ligne différaient selon la classe de trajectoire dans le RSA). Précisons que la classification des séquences qui a été utilisée au moment de l'enquête, que nous qualifions de « préliminaire », diverge quelque peu de la classification n°1 finalement retenue, même si les motifs révélés sont identiques¹⁶.

Le contenu du questionnaire a été finalisé avec nos interlocuteurs du Conseil Général et s'est inspiré pour partie de l'enquête réalisée par la MRIE pour la région Rhône-Alpes (MRIE, 2012).

L'idée de départ était de réaliser l'enquête par courrier. Pour des questions de coût cela ne fut pas possible. C'est pourquoi nous avons réalisé l'enquête par internet, en utilisant les

16. Dans le premier cas, les sorties temporaires inférieures à un trimestre ne sont pas lissées, ce qui est fait dans le second cas. Nous présenterons la classification n°1 et les classifications n°2 et n°3 dans le chapitre 5.

adresses courriel des ménages membres de la cohorte. Le courriel indiquait un lien vers lequel les personnes pouvaient cliquer, les dirigeant vers un sondage réalisé avec le logiciel « SphinxOnLine » hébergé sur le site de l'université Joseph Fourier, aujourd'hui Université Grenoble Alpes). La figure 33 page 496 en annexe montre les questions posées lors de l'enquête.

Le bilan de cette enquête en ligne est mitigé. Le taux de réponse est relativement faible : 5.7% pour l'ensemble des groupes, soit 83 réponses pour 1444 mails envoyés, table 8). Or, 83 réponses ne permettent pas de réaliser des traitements statistiques ayant vocation à la significativité et à la généralisation, d'autant moins si nous voulons mettre en rapport les réponses à l'enquête et les types de trajectoires identifiés. Ceci dit, 83 réponses nous donneront malgré tout un complément d'information utile, permettant de mieux cerner le profil de ménages bénéficiaires du RSA. De plus, nous avons proposé aux répondants un espace de liberté d'expression à la fin du questionnaire, les invitant à laisser un commentaire sur le RSA ; parfois longs, souvent instructifs, ces commentaires ont constitué une matière très riche pour nous.

TABLE 8. – Bilan général de l'enquête

Groupe	Effectifs	Répartition (%)	Courriels disponibles	Répartition des courriels disponibles (%)	Nombre de réponses	Répartition du nombre de réponses (%)	Taux de courriels (%)	Taux de réponses (%)
1 (Interruption des droits)	165	7.50	118	8.20	6.00	7.20	71.50	5.10
2 (Sortie après RSA activité)	139	6.30	108	7.50	7.00	8.40	77.70	6.50
3 (Stagnation au socle)	426	19.30	261	18.10	13.00	15.70	61.30	5.00
4 (Sorties rapides)	935	42.40	594	41.10	27.00	32.50	63.50	4.50
5 (Sortie après RSA socle)	187	8.50	116	8.00	6.00	7.20	62.00	5.20
6 (Stagnation au RSA activité)	196	8.90	144	10.00	19.00	22.90	73.50	13.20
7 (RSA socle+activité)	79	3.60	47	3.30	2.00	2.40	59.50	4.30
8 (RSA socle vers RSA activité)	78	3.50	56	3.90	3.00	3.60	71.80	5.40
Ensemble	2205	100	1444	100.00	83	100	65	5.7

Un usage statistique de cette petite enquête est possible si nous précisons bien les biais inhérents à ces données.

Le premier des biais, probablement le plus structurant, tient au mode de contact avec les enquêtés, le courriel. Cela implique que nous ignorons tous les bénéficiaires qui ne communiquent pas avec ce mode de communication, soit qu'ils n'aient pas d'adresse de courriel (la part des ménages entrés en 2010 ayant un courriel connu au moment de l'enquête

est de 65.5%) soit qu'ils n'aient pas l'habitude d'utiliser cet outil (cela pouvant impliquer une méfiance accrue face à la sollicitation tenant au mode de prise de contact). De ce fait, nous minorons surtout la représentation des bénéficiaires les plus âgés. Inversement peut-être générons-nous une surreprésentation des populations plus jeunes ou en tout cas ayant l'habitude de ce mode de communication.

Le second biais tient à la date de l'enquête (les courriels ont été envoyés le 25 février 2014), un peu plus d'un an après la fin du suivi administratif (pour rappel : dernier trimestre 2012). Le risque est grand de concentrer parmi les répondants des personnes bénéficiant durablement du RSA, avec une forte conscience de ce qu'est l'allocation et du fait d'en bénéficier ou d'en avoir bénéficié. Les personnes ayant bénéficié du RSA quelques mois, de manière très temporaire, en début de suivi seront probablement moins nombreuses parmi les répondants. On constate que les membres de ménages dont la trajectoire entre 2010 et 2012 est marquée par du RSA activité seul sont plus nombreux à répondre aux courriels envoyés et sont également plus nombreux à avoir un courriel connu par la CAF au moment de l'enquête.

Au moment de l'enquête, 55% des personnes interrogées étaient en emploi, la proportion est la même pour leurs conjoints le cas échéant (table 9 p.274). Au cours de l'année précédent l'enquête, 35 personnes n'ont pas bénéficié du RSA, 11 en ont bénéficié sans revenus d'activités, 21 en complément d'une activité professionnelle dans le ménage, 8 en alternant activité et non-activité, 8 ne se prononcent pas. Au moment de l'enquête, 28 personnes déclarent bénéficier du RSA, 54 ne pas en bénéficier et 1 personne ne se prononce pas. 28 personnes déclarent ne plus bénéficier du RSA depuis plus de 2 ans, 13 personnes depuis 1 ou 2 ans, 7 personnes depuis plus de 6 mois et moins d'un an, 5 personnes depuis moins de 6 mois.

TABLE 9. – Actuellement, avez-vous un travail ?

(a) Vous :		(b) Votre conjoint :	
Non	27	Pas de conjoint	46
Oui	56	Non	17
Ensemble	83	Oui	17
		nsp	3
		Ensemble	83

Outre l'enquête et les données administratives, nous nous étions donné comme objectif de réaliser des entretiens semi-directifs avec des bénéficiaires membres de la cohorte, pour revenir longuement sur le parcours, donner plus de sens aux événements reportés par les données administratives. Sur ce plan, nous n'avons pas atteint l'objectif initial. Les raisons sont diverses. D'abord la rencontre avec les bénéficiaires a toujours été pour nous un moment particulièrement fort et au final une mise en difficulté. Les problèmes objectivés par les catégories administratives que nous mobilisons prennent une autre dimension lorsqu'ils sont racontés, lorsqu'ils prennent la forme d'un témoignage. Et les quelques entretiens que nous avons pu réaliser ont toujours été la source d'un malaise, d'une forte implication émotionnelle de notre part. Comprendre et partager des épisodes de vie dramatiques, entrevoir l'intimité de personnes qui se livrent, parfois côtoyer la misère, économique, affective, sociale... Paradoxalement, nous avons la conviction qu'en dernière analyse c'est cette expérience de partage qui est la plus importante, qui est fondamentale, pour comprendre un peu ce qu'est la vie d'un bénéficiaire du RSA ; le reste ne peut qu'être secondaire, et en tout cas insuffisant. Or, c'est justement cette partie du projet de recherche qui nous a posé le plus de difficultés. Par opposition, le travail sur les données administratives revêt un certain confort.

Une deuxième raison tient à des aspects plus techniques. Certes, nous avons eu accès aux adresses et/ou numéro de téléphone des ménages membres de la cohorte pour les contacter. Mais nous avons cumulé les contacts par courriels et par téléphone, sans résultats. Nous avons envoyé 30 courriels sans qu'aucun n'ait été suivi d'une réponse, même négative. De même, une trentaine de contacts téléphoniques n'ont rien donné (un rendez-vous pris, puis reporté, puis annulé).

Au final, nous avons réalisé 5 entretiens (voir encadré p.506 en annexe). Deux d'entre eux

l'ont été avec des bénéficiaires membres de la cohorte. Deux avec des bénéficiaires engagés, d'une manière ou d'une autre, dans la vie collective des bénéficiaires de l'Isère (dans et hors des forums territoriaux). Enfin, un entretien a été réalisé de manière collective avec des bénéficiaires membres du forum territorial de Grenoble. Si leur nombre très faible empêche ces entretiens de jouer un véritable rôle formalisé dans notre travail de recherche, ils infusent malgré tout l'ensemble du processus.

Dans la thèse, les commentaires tirés de l'enquête en ligne seront référencés dans la thèse en tant que COMMENTAIRES, les verbatim des entretiens semi-directifs en tant que VERBATIM.

C. 3 . Mode de gestion du RSA en Isère

Le RSA est le dernier épisode d'une tendance à la décentralisation des politiques d'insertion. Comme le rappellent Eydoux et Tuchszirer (TUCHSZIRER et EYDOUX, 2012), le RMI constituait déjà un premier pas limité dans cette direction, le département ne jouant alors qu'un rôle de transmission des impulsions de l'État, véritable « *pilote* » de l'insertion. En 2003, le Revenu Minimum d'Activité (RMA) renforce le rôle des conseils généraux, malgré les craintes exprimées par l'opposition parlementaire d'alors concernant les moyens financiers alloués par l'État. La loi de 2009 renforce cette tendance ; d'abord parce qu'elle fait suite à une première phase d'expérimentation (dont nous avons parlé page 100 dans le chapitre 1) dans laquelle les conseils généraux participant ont joui d'une grande liberté sur les modes de mise en œuvre du barème et de la contractualisation. Ensuite, parce qu'elle est votée dans un large consensus autour de la nécessité de laisser aux conseils généraux le pilotage de l'insertion, les débats parlementaires intervenant d'avantage sur les modalités de cette décentralisation achevée (*ibid.*, p.101).

Dans cette nouvelle configuration institutionnelle, le Conseil Général de l'Isère a fait un certain nombre de choix qui le distinguent et qui doivent être rappelés ici pour bien contextualiser notre travail. Ces choix s'inscrivent dans une vision particulière de l'insertion, dans laquelle les bénéficiaires et tous les acteurs ont leur rôle à jouer (contribution de Yves Ber-

thuin, Conseil Général de l'Isère, membre du comité de Pilotage du suivi de cohorte MRIE, 2014, p.234).

Les parcours d'insertion

Les membres des ménages qui rentrent dans le champ des droits et devoirs doivent être orientés par le Conseil Général dans les deux mois qui suivent la notification de cette soumission aux droits et devoirs (cf. article R.262-65-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles). Le Conseil Général a fait le choix d'ouvrir trois parcours d'insertion, comme c'était le cas dans 60% des départements en 2011 (F. BOURGUIGNON et COMITÉ NATIONAL D'ÉVALUATION DU RSA, 2011, Annexe 10, p.13). La loi offre en effet cette possibilité (voir encadré p.277) sans spécifier toutefois les conditions et les limites des différentes orientations possibles.

La loi distingue clairement deux orientations : la première, qui est annoncée comme prioritaire et qui a vocation à être proposée par défaut, vise à l'insertion professionnelle rapide de bénéficiaires jugés aptes à répondre à cette exigence. La seconde orientation ne peut qu'être « temporaire » et concerne des bénéficiaires momentanément éloignés de l'emploi, du fait de difficultés annexes (la loi mentionne des problèmes de logement et de santé). En insistant sur le fait que les difficultés individuelles ne peuvent que temporiser la nécessité du retour à l'emploi (voir encadré, alinéa n°2), la loi sous-entend en fait que les personnes durablement éloignées de l'emploi ne peuvent être bénéficiaires du RSA : elles sont supposées bénéficier d'autres dispositifs adaptés précisément à leurs difficultés (on peut penser par exemple à l'AAH). On voit là que le RSA s'inscrit dans la logique de la « nouvelle activation » au sens de Barbier (BARBIER, 2009, p.25), avec la volonté formelle de lier davantage perception de l'allocation et activité professionnelle. Dans la pratique les choses ne sont pas si cloisonnées, et les bénéficiaires du RSA durablement éloignés de l'emploi ne sont pas évincés du dispositif par le Conseil Général.

La loi sous-entend que dans le cas de l'orientation par défaut, à vocation professionnelle, le Conseil Général doit normalement orienter le bénéficiaire vers Pôle Emploi (institution mentionnée à l'article L. 5312-1 du code du travail) mais qu'il peut également privilégier

d'autres organismes de placement et d'insertion professionnelle (dans un sens très large, sans restrictions entre organismes publics et privés, conformément à l'article L5311-4 du code du travail).

Article L 262-29 de la Loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion :

« Le président du conseil général oriente le bénéficiaire du revenu de solidarité active tenu aux obligations définies à l'article L. 262-28 :

1° De façon prioritaire, lorsqu'il est disponible pour occuper un emploi au sens des articles L. 5411-6 et L. 5411-7 du code du travail ou pour créer sa propre activité, soit vers l'institution mentionnée à l'article L. 5312-1 du même code, soit, si le département décide d'y recourir, vers l'un des organismes de placement mentionnés au 1° de l'article L. 5311-4 du même code, notamment une maison de l'emploi ou, à défaut, une personne morale gestionnaire d'un plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi, ou vers un autre organisme participant au service public de l'emploi mentionné aux 3° et 4° du même article ou encore vers un des réseaux d'appui à la création et au développement des entreprises mentionnés à l'article 200 octies du code général des impôts ;

2° Lorsqu'il apparaît que des difficultés tenant notamment aux conditions de logement, à l'absence de logement ou à son état de santé font temporairement obstacle à son engagement dans une démarche de recherche d'emploi, vers les autorités ou organismes compétents en matière d'insertion sociale. »

La loi ne précise pas ici les paramètres qui doivent ou peuvent guider le Conseil Général vers cette insertion professionnelle hors Pôle Emploi. En Isère les trois parcours sont les suivants (voir table page 279 pour une description des parcours mis en place dans le département) :

1. un parcours « emploi » dans lequel la personne a vocation à contractualiser avec Pôle Emploi,
2. un parcours « santé-social-insertion » qui concerne la prise en charge théoriquement temporaire de personnes momentanément éloignées de l'emploi.
3. et enfin un troisième parcours appelé « emploi renforcé » dont la vocation est d'intégrer les personnes pour qui une insertion professionnelle est adaptée mais qui nécessitent un

accompagnement renforcé comparativement à l'offre de Pôle Emploi. Dans ce parcours les personnes seront donc amenées à préciser leurs objectifs en terme d'insertion, à renforcer leur autonomie. Il ne leur est pas demandé de signer de PPAE, mais un CER avec l'institution qui prend en charge leur suivi.

Les CER sont fléchés vers six axes possibles (voir table 11 page suivante), ceux-ci pouvant être simultanés : les problèmes de gestion du budget, l'insertion professionnelle, l'insertion sociale, les problèmes de logement, de santé et de transport. L'insertion professionnelle et l'insertion sociale sont les deux axes les plus mentionnés dans les CER (respectivement 76.8% et 77.7% des CER), suivis par les problèmes de logement, de santé et de de transport qui concernent chacun environ un tiers des CER. Les problèmes de budget sont plus rarement mentionnés (un dixième des CER seulement). Il faut préciser que dans notre base de données, la mention des axes insertion professionnelle et insertion sociale ne recoupe pas les différents parcours d'insertion : 11% des personnes orientées pour insertion sociale par les services du Conseil Généraux ont un axe insertion professionnelle dans leur CER (15% pour les orientations sociales hors CG) ; près de 15% des personnes orientées pour insertion professionnelle ont un axe insertion sociale dans leur CER. Cela témoigne de la continuité qui traverse les différentes situations dans le parcours d'insertion, alors que leur appréciation par les catégories administratives pourrait laisser penser que les situations sont nettement différenciées entre les parcours.

Les axes « transport », « logement » et « santé » semblent davantage liés entre eux, et moins associés aux axes « insertion sociale » et « insertion professionnelle ».

En pratique la contractualisation peut se faire dans une multitude de structures. Des associations peuvent prendre en charge le suivi contractualisé des personnes bénéficiaires du RSA, notamment si elles sont concernées par des problématiques spécifiques : cela peut être une structure associative de soutien aux gens du voyage (par exemple l'APMV, « Action Promotion en Milieu Voyageur »), des C.H.R.S. pour les personnes sans domicile fixe, des associations d'aides aux femmes victimes de violence, de soutien aux personnes en risque de prostitution, etc.

Le public jeune peut être pris en charge dans des Missions Locales (presque 95% des béné-

TABLE 10. – Descriptif des trois types d'orientation proposés en Isère

Type de Parcours	Publics Concernés	Contractualisation
Parcours « emploi » (de droit commun)	<i>« Demandeurs d'emploi dont l'expérience, les compétences, les secteurs d'activités laissent penser que l'employabilité et l'autonomie sont suffisantes pour utiliser au mieux l'offre de service de Pôle Emploi »</i>	Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi
Parcours « emploi renforcé »	<i>« Demandeurs d'emploi dont l'autonomie et le projet professionnel ne sont pas suffisamment confirmés pour accéder à l'offre de service de Pôle Emploi »</i>	Contrat d'Engagement Réciproque (CER) à dimension professionnelle principalement
Parcours « santé - social -insertion »	<i>Personnes qui ont des difficultés qui les éloignent d'un accès rapide à l'emploi (d'ordre familial, social, médical, de logement, etc). Les parcours ou situations atypiques font également partie de cette typologie (attente de droits à la retraite,...)</i>	CER à dimensions plurielles (santé, logement, gestion du budget, etc).

Source : Délibération du Conseil Général de l'Isère du 18 juin 2009, publiée le 25 juin 2009, « Mise en œuvre du RSA dans le département de l'Isère ».

TABLE 11. – Axes des CER

	CER concernés (%)	Budget	Insertion professionnelle	Insertion Sociale	Logement	Santé	Transport
Budget	11.1	-	13.5	11.5	15.6	16	17
Insertion professionnelle	76.8	93.7	-	87.1	68.8	68.4	68
Insertion Sociale	77.7	81	88.1	-	90.4	76.9	76.2
Logement	38.3	54	34.3	44.6	-	65.6	64.1
Santé	37.3	54	33.2	36.9	63.8	-	98.5
Transport	36.2	55.6	32	35.5	60.6	95.8	-

Source : cohorte, tous trimestres, demandeurs et conjoints. Calculs de l'auteur.

Lecture : 11.1% des CER mentionnent des difficultés de gestion du budget. Quand c'est le cas, les CER mentionnent des problèmes de santé dans 16% des cas.

ficiaires pris en charge en Mission Locale ont moins de 35 ans). Celles-ci ne s'occupent toutefois que des parcours « emploi renforcé » (voir table 12). Les CCAS sont amenés à prendre en charge certains des bénéficiaires orientés pour insertion sociale (12.6%), mais uniquement s'ils sont sans enfants (le Conseil Général conserve le suivi des personnes ayant des enfants à charge). Les Maisons de l'Emploi, structures territoriales aux multiples parties prenantes institutionnelles, jouent également un rôle important dans le parcours « emploi renforcé » (presque 15% des référents dans ce parcours).

Globalement, un peu plus de la moitié des 2205 demandeurs est orientée avant la fin du suivi, et cette part monte à 70% pour les demandeurs appartenant à un ménage transitant au moins une fois dans le périmètre des droits et devoirs¹⁷. En analyse « à un moment donné » pour la France en 2013, Sirugue avance le chiffre de 22% des individus (demandeurs ou conjoints) dans le champ des droits et devoirs qui ne sont pas orientés (SIRUGUE, 2016, p.94); ce chiffre, calculé à un moment donné, ne paraît pas excessivement élevé compte tenu des délais existants entre l'ouverture du droit et l'orientation et compte tenu de l'importance numérique des passages rapides par le RSA socle (nous le verrons dans les chapitres 4 et 5, et nous verrons également comment l'orientation diffère selon les trajectoires dans le RSA, y compris pour les ménages entrés par la composante socle en étant sans emplois, voir en annexe table 74 page 542). Dans la cohorte, les demandeurs qui sont orientés attendent ensuite en moyenne 4 mois et 28 jours avant de signer un contrat; mais près de 60% des demandeurs orientés ne signent jamais de contrat. Là encore le temps passé dans le RSA va augmenter les chances de contractualiser.

Au moment du début du suivi, l'orientation était effectuée par une commission sur la base de critères non formalisés prenant en compte les éventuelles spécificités individuelles pouvant freiner la recherche d'emploi, les profils atypiques, l'ancienneté hors de l'emploi, etc. Ce qu'il faut retenir c'est qu'en 2010 les bénéficiaires n'étaient pas acteurs de leur orientation, ce qui a été modifié depuis, le Conseil Général ayant mis en place des méthodes d'orientation plus ouvertes dans lesquelles le bénéficiaire se positionne clairement sur un parcours après

17. Nous sélectionnons les ménages qui transitent au moins pendant un trimestre dans le périmètre des droits et devoirs. Il s'agit d'une approximation ici, puisque nous ne contrôlons pas les ressources professionnelles individuelles et la simultanéité entre type de RSA et l'orientation.

avoir pris connaissance des différentes possibilités. Le parcours fléché plus directement vers l'emploi avec un soutien renforcé semble davantage correspondre aux attentes des bénéficiaires.

La place des bénéficiaires dans la gestion du dispositif

Comme dans 85% des départements en 2011, le Conseil général de l'Isère fait siéger des bénéficiaires au sein des équipes pluridisciplinaires. Plus original : le Conseil Général a initié la mise en place de « Forums Territoriaux » (F.T.) dans les 13 territoires qui composent le département (en 2011, des dispositifs similaires existaient dans un peu plus d'un tiers des départements, F. BOURGUIGNON et COMITÉ NATIONAL D'ÉVALUATION DU RSA, 2011, p.20). Ces forums sont ouverts à tous les bénéficiaires du RSA de chaque territoire. À l'époque de notre étude le Conseil général a choisi de déléguer leur organisation à un tiers, afin d'en faire de vrais espaces autonomes, appelés à évoluer et à prendre forme sous l'impulsion des bénéficiaires investis.

Nous avons eu accès à une soixantaine de compte-rendus de ces forums, pour les années 2011, 2012 et 2013. En pratique, les personnes présentes sont souvent peu nombreuses, et une question récurrente semble être de faire venir plus de bénéficiaires à ces réunions. Dans certains cas, les personnes présentes déplorent même des baisses de fréquentation imputées au manque d'impact réel de ces lieux de discussion sur les décisions du Conseil Général.

Dans les forums, les personnes partagent les difficultés du quotidien, à propos notamment des soucis de budget (partage de bons plans sur l'agglomération pour faire des courses à moindre frais, information sur les marchés où l'on peut trouver des fruits et légumes gratuits, etc). Les personnes parlent également de leur relation avec les institutions gestionnaires du RSA ; les échanges révèlent souvent une incompréhension mutuelle, et les bénéficiaires sont dans la demande fréquente d'informations et d'explications. Lors de l'un de nos échanges (l'entretien collectif, voir encadré p.506 en annexe) les membres de l'un des FT ont recensé les motivations qui amènent les personnes dans le FT ; nous les citons ici :

VERBATIM N°1, ENTRETIEN EC :
Motivations évoquées lors de l'entretien collectif avec les membres de l'un des forums

-
- « Rester active » ;
 - « Rechercher de l'information » ;
 - « Être intégré » ;
 - « Rassembler des compétences diverses et éclatées » ;
 - « Développer les "savoir-faire" et "savoir-être" » ;
 - « Faire remonter les problèmes auprès de l'institution » ;
 - « Être plus fort face à l'institution » ;
 - « Apporter une aide ponctuelle : des allocataires viennent lorsqu'ils ont un souci et ne reviennent ensuite plus jamais » ;
 - « Partage d'expériences » ;
 - « Échanges d'avis sur le RSA » ;
 - « Représenter l'avis des allocataires ».

Si les personnes présentes au cours de l'échange commencent par mentionner que les FT faciliteraient la recherche d'emploi, cela fait l'objet d'un débat ultérieur au cours de l'échange, et il apparaît effectivement que les FT n'ont aucun rôle spécifique direct dans la recherche d'emploi. C'est une source de confusion récurrente semble-t-il, comme en témoigne l'entretien avec Mme K., elle-même très engagée dans l'un des forums du département :

VERBATIM N°2, ENTRETIEN MME K. :

- R : [...] Le forum c'est une sorte de tremplin, voilà, entre les bénéficiaires du RSA et le Conseil Général...et l'institution. Parce que ceux qui viennent nous voir (par exemple lorsque j'ai organisé la journée porte ouverte) le forum d'après, on avait une trentaine de nouvelles personnes et ils ont tous des problèmes...bon ils voulaient tous du travail, bon déjà on peut pas leur donner du travail. Ensuite les problèmes qu'ils ont c'est essentiellement avec la CAF, avec la CMU, des problèmes de loyers, des problèmes de logement...c'est-à-dire des problèmes vraiment spécifiques, spécifiques à eux, qu'on essaye de régler plus ou moins bien.
- Q : Donc vous passez du temps sur des problèmes individuels ?
- R : Ah ben c'est beaucoup des problèmes individuels oui, et puis parallèlement il y a des projets collectifs, voilà.

Cela manifeste bien la difficulté qu'il y a à exister hors du travail-emploi ; à mener une vie active, à s'impliquer, hors du travail-emploi.

Certaines de ces motivations reprennent des mots et des notions appartenant au langage de l'institution et renvoient aux champs lexicaux de l'insertion professionnelle et de l'insertion en général (« *savoir-faire* » et « *savoir-être* », « *être intégré* »). On constate aussi que les FT jouent un rôle important pour celles et ceux qui y sont engagés, permettant de définir un espace d'activité hors de l'emploi. Les FT offrent ainsi des possibilités d'activités multiples :

création d'une « maison du RSA », recherche de renseignements sur le fonctionnement du dispositif à l'échelle locale comme nationale, création de sites internet pour diffuser des « bons plans », créations de jardins collectifs, projets artistiques, etc. Plus globalement, et sans que l'on puisse dire le sens de la relation de cause à effet, on constate que l'identité des personnes actives dans les forums que nous avons rencontrées est très structurée par le fait même d'être bénéficiaire du RSA socle. Cette identité est rappelée par l'impression ressentie d'entre-soi dans les forums, où les bénéficiaires de la composante socle seule seraient « *ultra majoritaires* », et par le rappel insistant de la spécificité du RSA socle, le RSA activité étant « *autre chose que du RSA* » selon leurs propres mots.

Lors de cet entretien, les bénéficiaires mentionnent également le « *soutien psychologique* » et « *l'entraide* » apportés par les FT. Sans que l'on sache précisément quelle réalité recouvre cette évocation, les personnes présentes mentionnent l'importance de ne pas être isolées. Les aspects matériels comptent aussi : les FT permettent de partager ce qui relève de la « *débrouille* », les bénéficiaires du RSA devant toujours chercher des « *solutions contraintes* », selon leurs mots.

TABLE 12. – Structure d'appartenance du référent pour les demandeurs orientés et ayant contractualisé, par type d'orientation.

	Insertion professionnelle renforcée	Insertion sociale	Pôle Emploi
Animateur local d'insertion	33.2	0.0	0.0
Association	3.1	4.6	0.0
Autres	4.7	4.5	0.0
CCAS	0.0	12.6	0.0
Conseil Général	0.0	77.9	0.0
Initiatives Emploi	8.8	0.0	0.0
Maison de l'emploi	14.8	0.2	0.0
Mission locale	12.4	0.0	0.0
PLIE	6.3	0.0	0.0
Pôle Emploi	16.1	0.1	99.7
Inconnu	0.5	0.1	0.3
Total	100.0	100.0	100.0

Source : Cohorte originale.

Note : Calculé pour les demandeurs orientés, pour tous trimestres.

Note 2 : Cette répartition est cohérente avec les éléments de comparaison entre départements donnés dans l'annexe 10 du rapport final d'évaluation du RSA (voir Bourguignon, 2011, Annexe 10, p.13).

D . Conclusion du chapitre 3

Nous avons construit ce chapitre 3 comme une transition, une charnière entre les deux premiers et les deux derniers chapitres. Il nous a semblé, en effet, que le passage d'une analyse abstraite à un travail empirique devait être aménagé avec prudence et réflexion. Nous nous sommes imposés la contrainte de la cohérence entre ces deux piliers de la thèse, et il nous a fallu construire cette cohérence et la rendre explicite au lecteur.

Nous avons donc commencé le chapitre 3 en proposant une synthèse du long développement théorique proposé dans la partie I. Cela nous a permis d'exprimer, en peu de mots, notre manière d'appréhender le RSA à partir des interactions entre trois ensembles de catégories abstraites. Nous répétons encore ici ce triptyque : pour nous le RSA met en jeu une forme institutionnelle, l'emploi, un rapport au monde dominé par le cycle sans fin travail/consommation qui est celui de l'*animal laborans*, et enfin une relation sociale, le travail, qui est dominante, abstraite et qui fonde le mouvement de valorisation. Cela nous permet d'envisager le dispositif comme une manifestation de la position contradictoire du travail dans le capitalisme contemporain, à la fois socialement dominant, structurant, impensé, et concrètement raréfié.

C'est en partant de ce point de vue que nous avons envisagé la stratégie empirique la plus adaptée pour valider l'idée selon laquelle le RSA fait porter sur ses bénéficiaires cette position contradictoire. Nous avons considéré la démarche descriptive, visant la constructions de types de trajectoires, comme s'imposant logiquement comme le cœur de notre stratégie empirique. De là, nous avons pu élaborer un ensemble simple d'hypothèses sur les trajectoires des bénéficiaires de minima sociaux, nous avons pu également rappeler les constats faits à ce propos par la littérature empirique existante, déjà fournie, et nous avons pu, enfin, montrer la pertinence et l'originalité de notre propre démarche.

Ceci étant fait, nous avons exposé notre terrain d'investigation et nos sources de données. Notre rencontre avec les services du Conseil Général de l'Isère a considérablement influencé notre travail : ils nous ont fait part de leur besoin d'information concernant les nouveaux entrants dans le RSA et de leur volonté de mieux documenter les aller-retours,

hors du RSA mais également entre les composantes du dispositif qui apparaissent comme des nouveautés à l'époque. Nous avons eu à cœur de montrer que l'usage de données localisées dans le département de l'Isère ne remettait pas en cause la pertinence et la validité des résultats.

Chapitre 4. Sortie du RSA socle et accès à l'emploi : temporalités et déterminants

"Le RSA est à peine suffisant pour assurer la survie de quiconque. Il correspond exactement à ce pour quoi il a été créé.

J'ai eu du mal à le demander et ensuite, eu l'impression que c'était l'équivalent d'une aumône incitant fortement à assurer seul sa pitance pour cause d'instinct de survie.

Mon expérience de la recherche d'emploi est négative, c'est une période de pressions de toutes parts, et de stress pour retrouver la normalité professionnelle. Même en étant peu exigeant sur les conditions de travail, les contrats non ou peu qualifiés sont précaires."

— Commentaire recueilli lors de l'enquête en ligne, considérant exercer la métier de "contractuelle polyvalente", âgée entre 35 et 45 ans au moment de l'enquête, titulaire d'un baccalauréat professionnel ou technologique, avec une trajectoire d'aller-et-retours dans le RSA entre 2010 et 2012.

Pour une évaluation adéquate des retours à l'emploi à partir de nos données limitées, nous sommes amenés à travailler en parallèle sur deux types d'événements : premièrement les « mobilités ascendantes » des ménages, indicateur qui reflète comment les catégories formelles du RSA captent les mobilités professionnelles des membres des ménages, deuxièmement les mobilités professionnelles des individus (chaque membre des ménages étudiés est alors pris en compte, demandeur ou conjoint indistinctement), indicateur qui reflète les situations professionnelles individuelles effectives. Dans les chiffres qui seront proposés, il faudra être vigilant, pour le lecteur comme pour nous, à la variable utilisée, selon qu'elle concerne, ou les ménages, ou leurs membres. Ce travail mené d'abord sur deux fronts sera limité ensuite aux mobilités professionnelles individuelles.

Dans un premier temps nous adoptons une démarche descriptive des mobilités. Nous constatons alors que notre cohorte est marquée par des sorties du dispositif massives et très rapides suite à l'ouverture du droit ; les ménages qui se maintiennent durablement dans le dispositif sont minoritaires, et cela est vrai aussi pour les ménages qui ouvrent un droit au RSA socle. Nous donnons ensuite quelques éléments qui permettent de se faire une idée de l'ampleur et de la temporalité des mobilités professionnelles ascendantes des bénéficiaires de la composante socle seule. Pour eux, les mobilités ascendantes ne sont pas marginales et concernent à minima une courte majorité de ménages, probablement davantage si l'on tient compte des limites de nos données. Pourtant, nous le verrons, ces mobilités ascendantes ne marquent pas toujours une installation durable dans l'emploi.

Dans un second temps, nous modélisons l'impact d'un certain nombre de caractéristiques individuelles sur les retours à l'emploi, appréhendés par la durée d'attente et par le risque (voir encadré page 510 en annexe pour des repères méthodologiques). Ce que nous pourrions retenir, c'est que les déterminants du retour à l'emploi sont relativement indépendants de la volonté des bénéficiaires et reposent en partie sur des caractéristiques propres aux ménages et aux individus. Au-delà de l'effet des variables sociodémographiques, le modèle confirmera que les femmes en couples sont moins concernées par le retour à l'emploi. En outre, nous suggérons par la modélisation que les modalités de prise en charge des personnes pourraient jouer un rôle significatif : pour certains publics un accompagnement

professionnel renforcé semble augmenter la probabilité d'accéder à l'emploi et réduire la durée d'attente. Nous compléterons autant que possible les modélisations par des données complémentaires pour approfondir cet effet qui n'est pas strictement démontré par les modèles.

Nous invitons le lecteur à garder près de lui le feuillet volant, glissé à la fin du manuscrit, qui rappelle la teneur des classifications produites et vers lequel nous le dirigerons lorsque nous y ferons référence dans ce chapitre. De même, nous signalons que les mobilités sont évaluées tantôt en respectant la temporalité du recours au RSA (nous résonnons alors en temps **calendaire** et nous étudions les mobilités ascendantes pour les personnes ou les ménages entrés au premier semestre 2010 en étant au RSA socle et sans emploi) tantôt en résonnant en terme de durée **non calendaire** (toutes les situations dans lesquelles l'individu est sans emploi, alors qu'il était auparavant en emploi ou que sa situation précédente était inconnue, sont alors considérées comme le commencement pour la durée avant le retour à l'emploi). Les échantillons retenus ne sont pas les mêmes. Nous précisons, à chaque fois, les modalités retenues.

A . Construction et usage de la catégorie « mobilités ascendantes » : une analyse descriptive structurante

Nous proposons ici de rendre compte d'un travail descriptif pouvant s'apparenter à du défrichage des données. Ce travail a constitué pour nous une étape préliminaire et structurante pour les prolongements empiriques ultérieurs : la modélisation des retours à l'emploi (section suivante dans ce chapitre, p.316) et la classification des trajectoires dans le RSA (chapitre suivant, p.353).

Nous proposons principalement dans cette section de donner un aperçu des mobilités rencontrées par les ménages, du point de vue des catégories formelles du RSA et du point de vue des catégories d'emploi fournies par la CAF. Dans ce travail, nous serons conduits à nous

focaliser sur ce que nous appelons les « mobilités ascendantes », et que nous définissons un peu plus loin.

Nous disposons de trois indicateurs pour quantifier les mobilités, que ce soit dans le RSA ou dans l'emploi. Premièrement, nous pouvons comparer la situation des individus à deux moments donnés pour, par exemple, savoir quelle est la part des personnes au RSA socle à un moment donné qui sont sorties du RSA au trimestre suivant. Exprimé en pourcentage, c'est cet indicateur que nous appellerons le taux de transition. Il peut se calculer entre deux moments choisis, ou encore faire l'objet d'une moyenne par période.

Le second type d'indicateur vise une représentation longitudinale simplifiée des mouvements observés. Il s'agit d'observer les enchaînements non calendaires des mobilités, et parvenir ainsi à tempérer les mobilités avec les mobilités futures constatées. Notre objectif est de savoir si les mobilités ascendantes et les retours à l'emploi sont permanents ou temporaires.

Enfin, nous pourrions mobiliser un dernier indicateur, un peu plus complexe : l'estimateur de Kaplan-Meier (voir encadré page 510 en annexe). Il s'agit simplement d'estimer, pour chaque période de temps, la probabilité pour les individus d'avoir rencontré l'événement considéré. Cet indicateur permet de calculer la survie estimée pour chaque trimestre, et le taux d'événements cumulés, c'est-à-dire le reste à un de la survie ¹

Nous nettoyons la base de données des sorties du RSA non documentées et limitées à un seul trimestre, et que nous considérons comme non pertinentes, parce que pouvant témoigner de problèmes dans l'actualisation de la situation des bénéficiaires (délai d'envoi de la DTR, etc); nous nous conformons en cela à un usage rencontré dans la littérature (voir BOUCHOUX et al., 2013, p.11). Dans l'ensemble de notre travail empirique, une sortie du RSA sans motifs connus ne pourra donc correspondre qu'à une sortie du RSA d'au moins deux trimestres administratifs (ce n'est pas forcément six mois calendaires : les bénéficiaires ne notifient pas toujours leurs changement de situation en temps réel mais attendent les trois mois réglementaires).

1. Par exemple si la probabilité d'avoir survécu au temps t est de 30%, le taux d'événements cumulé estimé, i.e. la probabilité que le risque soit survenu, est de 70%. Voir encadré page 510 en annexe.

A. 1 . Des mobilités typiques d'une cohorte d'entrants

Afin de bien caractériser notre cohorte, nous allons traiter les mobilités en deux temps : d'abord en nous concentrant sur les mobilités dans le RSA, ensuite sur les mobilités dans l'emploi.

a . Le suivi d'une cohorte d'entrants, ou l'analyse de la dispersion d'un flux

Les 2205 ménages de la cohorte ont ouvert un droit au RSA au cours du premier trimestre 2010 (en janvier, février ou mars). Au moment de l'ouverture du droit, ce sont 57,6% des ménages qui sont au RSA socle seul, 32,8% au RSA activité seul et 9,7% au RSA socle+activité (cf. table 13 page suivante).

FIGURE 13. – Chronogramme des états dans le RSA (2205 ménages)

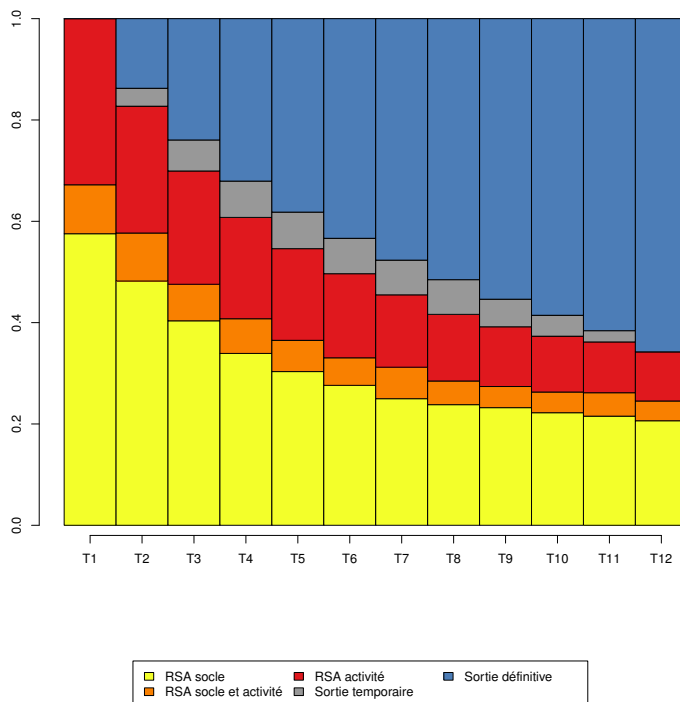


TABLE 13. – Répartition des ménages par états dans le RSA (en %).

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
RSA socle	57.6	48.2	40.4	33.9	30.3	27.6	25.0	23.8	23.2	22.2	21.5	20.6
RSA socle et activité	9.7	9.5	7.2	6.8	6.2	5.4	6.2	4.7	4.2	4.1	4.6	3.9
RSA activité	32.8	25.0	22.4	20.0	18.1	16.6	14.3	13.2	11.8	11.0	10.0	9.7
Sortie temporaire	0.0	3.5	6.1	7.2	7.2	7.0	6.8	6.8	5.4	4.1	2.2	0.0
Sortie définitive	0.0	13.7	23.9	32.1	38.2	43.4	47.7	51.5	55.4	58.5	61.6	65.8

La particularité -et l'intérêt- de la cohorte prise dans son ensemble est de suivre des ménages entrants dans le dispositif, à la différence des études longitudinales de bénéficiaires de minima sociaux qui privilégient la constitution d'une cohorte de bénéficiaires de l'allocation à un moment donné, sans distinguer les ménages selon leur ancienneté dans le dispositif (par exemple : BOUCHOUX et al., 2013 ; DOMINGO et FERNANDEZ, 2013)². Dans ces cas, le suivi d'un stock d'allocataires conduit à sur-représenter les trajectoires peu mobiles³. Au contraire, dans notre cohorte nous suivons un flux d'entrées dans le RSA, ce qui implique une prépondérance numérique de trajectoires de sortie et également une sur-représentation de la composante activité dans les parcours des ménages. Même s'il est possible d'intégrer dans un suivi de stock l'ancienneté dans le dispositif, notre cohorte permet de bien prendre en compte structurellement les usages transitoires du RSA.

La figure 13 page précédente et la table 13 nous montrent en effet cette dispersion du flux des entrants. Ainsi, trois ans après l'ouverture de leur droit, 65,8% des ménages ne touchent plus de RSA. Dès la fin de la première année de suivi, ce sont 32,1% des ménages qui sont sortis durablement du dispositif (sans retour sur toute la durée du suivi), et un peu moins de 10% qui ne bénéficient temporairement plus du RSA. Au deuxième trimestre, 13,7% des ménages sont sortis définitivement et 6,9% temporairement, soit un peu plus de 20% des ménages qui ne sont restés qu'un trimestre dans le RSA après l'ouverture du droit. Ces sorties rapides et durables concernent surtout les ménages au RSA activité (20,3% des ménages entrés au RSA par la composante activité seule sont sortis définitivement du RSA au deuxième

2. Domingo et Fernandez en particulier, ne prennent pas en compte l'ancienneté dans le dispositif lorsqu'elles travaillent sur les trajectoires des bénéficiaires du RSA, bien que leurs données le leur permettent.

3. Sur l'ensemble de la France métropolitaine, en Mars 2010 (soit au début de notre suivi), 26 % des ménages bénéficiaires du RSA étaient dans le dispositif depuis plus de 4 ans (Source : données CNAF). En 2014, en Isère 35% des bénéficiaires du RSA l'étaient depuis 4 ans ou plus (Source : présentation statistique lors de la présentation annuelle du Plan Départementale d'Insertion (PDI) du Conseil Général de l'Isère).

trimestre de suivi, voir table 46 page 493 en annexe), mais aussi les ménages de la composante socle (10.1% des ménages entrés par le socle seul et 13.2% de ceux entrés par le socle et activité sortent définitivement au deuxième trimestre). Ces taux de sorties définitives, pour les trois composantes, restent assez élevés pendant les premiers temps du suivi.

Ce qui est important de souligner, c'est que ces sorties massives et rapides ne sont pas l'apanage particulier de l'une des composantes du dispositif : 61% des ménages entrés par la composante socle seule sont sortis du RSA au bout de trois ans (les proportions sont équivalentes pour les ménages entrés par le RSA socle+activité), et c'est le cas pour 74% des ménages entrés par le RSA activité seul. Nous faisons le constat qu'une vision par trop clivée du RSA (SIRUGUE, 2013), avec, d'un côté, le socle associé à une grande stabilité et des mobilités externes rares, et de l'autre, la composante activité qui, seule, serait une étape vers une sortie durable, est erronée.

Certes, toutes proportions gardées, ce sont les ménages de la composante activité qui ont le plus de chances de sortir du RSA chaque trimestre, du fait essentiellement d'une suspension des droits pour cause de ressources trop élevées plus fréquentes (cf. table 15a page 295 et table 46 page 493 en annexe). Mais en moyenne, les sorties sans motif de suspension concernent une proportion de ménages équivalente entre les différentes composantes⁴.

En revanche, les mobilités internes au RSA sont peu nombreuses, et effectivement les composantes socle et activité peuvent sembler à certains égards imperméables. On constate que les taux trimestriels de stabilité (le fait de rester dans le même type de RSA d'un trimestre à l'autre) sont particulièrement importants : en moyenne 77.7% des bénéficiaires du socle seul restent dans cette composante au trimestre suivant, et c'est aussi le cas pour 66.9% des bénéficiaires du RSA activité seul en moyenne (cf. table 15a page 295). Par ailleurs on sait que 52.6% des bénéficiaires du socle seul au premier trimestre sont toujours au socle seul un an plus tard (quatrième trimestre)⁵ ; ce taux est de 40.7% pour la composante activité seule.

Toutes modalités d'entrée dans le RSA confondues, nous savons que 40.9% des ménages sont

4. Pour information : les sorties pour cause de non-envoi de la DTR concernent entre 5.43% et 3.43% des ménages en moyenne chaque trimestre, selon que la composante soit respectivement le RSA activité seul ou le RSA socle seul. Les sorties du RSA du fait d'une sanction prononcée par le Conseil Général concernent au maximum 0.28% des ménages en moyenne chaque trimestres (pour la composante socle seule). Les ressources trop élevées sont donc toujours le motif de suspension très majoritaire.

5. Données cohorte, calculées sur données apurées des sorties non documentées d'un trimestre. Calculs de l'auteur.

TABLE 14. – Dénombrement des mobilités internes ou externes au cours de la première année, par composantes d'entrée dans le RSA (en %)

	0	1	2	3
Total	40.9	44.2	13.2	1.7
RSA socle	48.1	37.4	12.6	2.0
RSA socle et activité	16.4	57.7	23.9	1.9
RSA activité	35.5	52.3	11.1	1.1

Note : données apurées des sorties non documentées d'un trimestre. Source : Cohorte. Calculs de l'auteur.

Lecture : 40.9% des ménages de la cohorte ne sont pas mobiles dans le RSA au cours de la première année.

strictement immobiles au cours de la première année, et 44.2% ne connaissent qu'une transition, interne ou externe ; pour les entrants au RSA socle ces taux sont de 48.1% et 37.4%, et pour les entrants par la composante activité seule ils sont de 35.5% et 52.3% (table 14). Les premiers sont donc plus souvent immobiles sur un an, mais dans les deux cas l'immobilité est importante (un gros tiers des ménages sont concernés à minima).

De ce point de vue, l'immobilité paraît forte. Mais la composante socle et activité, qui concerne un part plus faible des ménages en début de suivi⁶ est associée à plus de mobilité. Un peu plus de la moitié des ménages au RSA socle et activité sont mobiles chaque trimestre en moyenne (cf. table 15a page ci-contre) et cette mobilité se fait d'abord vers le socle (20.6% des ménages au RSA socle et activité transitent vers le RSA socle en moyenne chaque trimestre) et dans des proportions similaires vers la composante activité (18.3%). En fait, les taux de sorties trimestriels moyens ne se distinguent pas pour la composante socle et activité par rapports aux deux autres composantes : cette composante est donc associée à une très forte mobilité interne. Elle agit comme un sas entre deux états plus stables qui caractérisent des situations mieux définies : d'un côté le non emploi, d'un autre côté un emploi qui correspond à une insertion professionnelle satisfaisante du point de vue du périmètre des droits et devoirs. Cette situation intermédiaire semble donc transitoire mais sans qu'elle constitue davantage un tremplin dans une dynamique professionnelle ascendante. Seuls 16.4% des ménages entrés par la composante socle et activité ne sont pas mobiles dans le RSA au cours de la première année de suivi et un quart d'entre eux connaissent deux mobilités sur l'année.

6. 9.7% des ménages de la cohorte pour le trimestre 1, ce qui est aussi la part maximale atteinte par cette composante (figure 13 page 291 et table 13 page 292).

TABLE 15. – Taux de transition trimestriels moyens dans le RSA et dans l'emploi.

(a) Taux de transition trimestriels moyens dans le RSA et entre les statuts d'activités (2205 ménages, 12 trimestres, en %).

	-> RSA socle	-> RSA socle et activité	-> RSA activité	Sortie pour cause de ressources ->	-> Sortie temporaire	-> Sortie définitive	Total
RSA socle ->	77.7	4.8	4.2	4.9	1.5	6.9	100
RSA socle et activité ->	20.6	45.6	18.3	5.5	2.1	7.9	100
RSA activité ->	4.7	5.3	66.9	8.8	2.4	11.8	100
Sortie pour cause de ressources ->	15.5	3.9	12.9	22.2	5.4	40.1	100
Sortie temporaire ->	13.0	3.0	8.2	5.4	70.5	0.0	100
Sortie définitive ->	0.0	0.0	0.0	3.2	0.0	96.8	100

Source : cohorte. Données lissées.

Lecture : chaque trimestre en moyenne, 20.6% des ménages au RSA socle et activité transitent vers le RSA socle et 18.3% vers le RSA activité seul.

(b) Taux de transition trimestriels moyens dans l'emploi (2906 individus, 12 trimestres, en %).

	-> Inactif	-> Chômage	-> ETI	-> Salarié	-> Futur conjoint	-> Inconnu	Total
Inactif ->	86.1	3.2	0.4	5.9	0.0	4.4	100
Chômeur ->	10.9	71.1	0.6	12.7	0.0	4.8	100
ETI ->	2.0	1.1	89.4	2.4	0.0	5.2	100
Salarié ->	4.4	5.5	0.3	84.4	0.0	5.4	100
Futur conjoint ->	5.4	2.6	0.3	10.1	81.6	0.0	100
Inconnu ->	2.1	1.6	0.2	2.4	0.0	93.8	100

Source : cohorte. Données lissées (toutes pertes temporaires d'information supprimées)

Note : Certains conjoints intègrent la cohorte et donc le calcul des taux de transition après le premier trimestre.

Lecture : chaque trimestre en moyenne, 12.7% des personnes inscrites à Pôle Emploi et sans emploi deviennent salariées, et 10.9% deviennent "inactives" au sens de la CAF.

b . Mobilités dans l'emploi

Les situations d'emploi montrent des caractéristiques relativement divergentes d'avec les états dans le RSA. Cela est dû au biais familialiste du RSA qui construit des catégories formelles mettant en relation les revenus d'activités avec la structure du ménage, mais aussi au fait que les pertes d'informations sont plus rares dans nos données pour les situations d'emploi.

Au moment de l'ouverture du droit, les individus membres des ménages de la cohorte sont *grosso modo* divisés en trois tiers dans la base de la CAF : les « inactifs », les chômeurs et les salariés (voir [16 page suivante](#)). Ces statuts d'activité sont ceux construits par la CAF (voir encadré page [299](#)). Les salariés et les inactifs rassemblent chacun encore un quart des individus au terme du suivi, quand les chômeurs ne sont plus que 11.9% de la cohorte. Cela se comprend dans la mesure où les taux de transition trimestriels moyens pour le salariat et l'inactivité montrent une très forte immobilité (en moyenne, respectivement 84.4% et 86.1%, voir page précédente), qui est nettement plus faible pour les chômeurs (71.1%). Précisément, chaque trimestre en moyenne 12.7% des chômeurs transitent vers un emploi salarié et 0.6% vers l'auto-emploi ; en parallèle en moyenne 10.9% d'entre eux vont vers l'inactivité.

La situation individuelle de chômage rappelle le RSA socle et activité pour les ménages : situation intermédiaire entre deux pôles, plus mobile, et pouvant précéder aussi bien une mobilité « ascendante » qu'une mobilité « descendante ».

Cela nous amène à considérer les taux de retours à l'emploi dans notre cohorte comme étant conformes à l'ensemble des demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi. Sur la période considérée, les taux de retour à l'emploi *mensuels* des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi s'échelonnent entre 4.2% et 4.8% : sachant que dans notre cohorte le stock de chômeurs ne se renouvelle que très lentement⁷ on peut considérer notre taux trimestriel comme l'équivalent du triple du taux mensuel fourni par Pôle Emploi. C'est intéressant : alors que en se focalisant sur des entrants dans le RSA nous obtenons des mobilités captées par les ca-

7. Dans la cohorte, chaque trimestre en moyenne, 11.9% des chômeurs étaient salariés au trimestre précédent, et 7.1% étaient « inactifs ». À chaque trimestre, 80% des chômeurs l'étaient déjà au trimestre précédent. À noter que sur la période du suivi de cohorte, le taux de sortie mensuel pour l'ensemble des inscrits à Pôle Emploi, tous motifs confondus et pour les catégories A B et C, oscille autour de 10%.

TABLE 16. – Répartition des individus par statuts d'activité au sens de la CAF (en %)

	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
Inactif	32.3	31.7	32.3	31.9	29.7	29.4	29.0	29.7	27.3	26.3	26.3	27.6
Chômeur	30.1	22.6	17.9	16.4	15.4	13.9	13.1	13.0	12.3	10.9	10.9	11.9
ETI	2.8	2.6	2.8	3.0	2.6	2.7	2.7	2.8	2.7	2.9	3.1	3.1
Salarié	28.5	31.3	31.8	33.2	30.5	30.1	29.8	29.4	27.4	28.2	28.1	28.0
Futur conjoint	6.3	5.4	4.7	4.2	3.7	3.0	2.3	1.9	1.3	0.8	0.4	0.0
Inconnu	0.0	6.3	10.5	11.4	18.1	21.0	23.0	23.1	29.0	30.8	31.1	29.4
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Note : Calculé pour 2906 séquences d'individus membres des 2205 ménages de la cohorte. Données apurées des pertes d'informations d'un trimestre.

Lecture : 27.6% des individus sont « inactifs » au douzième trimestre de suivi.

tégories du dispositif plus élevés relativement aux suivis de « stock », cela n'impacte pas les mobilités professionnelles relativement au stock des demandeurs d'emploi en France. Deux caractéristiques de la cohorte s'opposent : (1) il ne faut pas oublier que les entrants dans le RSA socle, mis à part le cas où ce sont de jeunes actifs n'ayant pas cotisé suffisamment pour bénéficier des « allocations chômage », sont probablement dans la phase finale d'une période plus ou moins longue de non-emploi, ce qui grève les taux de retours à l'emploi dans notre cohorte ; (2) parmi les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi il y a une part importante de chômeurs de longue-durée, probablement bénéficiaires du RSA socle ou de l'ASS, pour qui les taux de retours à l'emploi sont particulièrement bas, ce qui grève les retours à l'emploi dans les données Pôle Emploi.

Dans leur suivi des mobilités professionnelles à deux ans des bénéficiaires du RMI, Bouchoux et al. constatent un cloisonnement assez net entre actifs et inactifs (BOUCHOUX et al., 2013, p.12) ; ils constatent ainsi que les inactifs sont peu mobiles vers l'emploi, ou même le chômage⁸. Certes les transitions trimestrielles moyennes dans notre cohorte montrent que chaque trimestre, en moyenne, ce sont 10.2% des inactifs qui transitent vers l'activité (salarial, chômage ou travail indépendant)⁹ ; de plus l'inactivité est l'état le plus stable.

Pourtant, le taux de stabilité moyen des salariés est quasiment identique, et les transitions trimestrielles moyennes du salariat vers le chômage (5.5%) ou l'inactivité (4.4%) sont certes

8. En France, en 2010 comme en 2015, les trois quarts des inactifs l'étaient depuis plus de 3 ans. Les mêmes années, ce sont seulement 10% environ des chômeurs au sens du BIT qui le sont depuis plus de 3 ans (resp. 9.5% et 12.8%, donc avec une augmentation sur la période de la part des chômeurs en chômage de longue durée).

Source : enquêtes emploi 2010 et 2015, INSEE, calculs de l'auteur.

9. Chaque trimestre en moyenne 5.9% des « inactifs » accèdent à l'emploi salarié, 3.9% au chômage et 0.4% à l'auto-emploi.

TABLE 17. – Statuts d'activité et sexe, pour tout trimestre (en %).

	Inactif	Chômeur	ETI	Salarié	Total
Femme	42.2	15.9	2.5	39.4	100
Homme	33.0	25.4	5.0	36.5	100

différentes mais cependant très proches. Par ailleurs, nous avons vu que l'état « chômage », tel que construit par la CAF, conduit autant à une transition vers le salariat que vers l'inactivité. Ces ordres de grandeurs moyens sont retrouvés si l'on détaille les transitions entre états à chaque trimestre, même si avec le temps la stagnation hors de l'emploi, dans le chômage ou l'inactivité est de plus en plus fréquente (voir en annexe les taux de transitions trimestriels effectifs, table 47 page 494). Si les états chômage et salariat sont donc certes un peu plus proches, et cela se comprend du fait de la nature de ces états, les données de notre cohorte ne justifient pas l'idée d'une coupure véritable entre actifs et inactifs. D'un certain point de vue ce constat corrobore l'idée du RSA d'englober derrière la norme de l'emploi une diversité de situations.

Les transitions vers l'emploi ou vers l'activité se réduisent légèrement au cours de suivi, mais pas de manière constante ni de manière très nette (voir 47 page 494 en annexe).

Ces statuts d'activités sont assez divergents selon le sexe des individus (table 17)¹⁰ : les femmes sont bien plus souvent inactives (la part des inactives est supérieure de 10 points environ) alors que les hommes sont nettement plus fréquemment chômeurs (de même, 10 points de différence environ). Nous verrons dans la suite que ces différences de statuts, qui peuvent pour une part témoigner de choix et de stratégies différents, imbriqués dans des normes et des pratiques sociales construites, jouent un rôle déterminant dans les déterminants des retours à l'emploi et des mobilités ascendantes.

10. Notons que 55.7% des demandeurs sont des femmes et 44.3% sont des hommes au premier trimestre ; en parallèle 57.2% des conjoints sont des hommes et 42.8% sont des femmes au même moment, si l'on fait l'hypothèse que le conjoint est toujours du sexe opposé (ce qui est nécessairement inexact mais peut constituer une approximation). Sous cette hypothèse, 53.2% des personnes au premier trimestre sont des femmes, et 46.8% sont des hommes.

Ces taux ne sont pas les mêmes si on les calcule pour l'ensemble du suivi : dans ce cas là, 59.1% des demandeurs sont des femmes pour tous trimestres (58 page 524 en annexe).

Contenus des catégories « chômeur » et « inactifs » dans la cohorte (source : CNAF) :

- **Chômeurs** : Chômeurs indemnisés, chômage partiel, chômeurs bénéficiant d'un congé maternité, chômeurs bénéficiaires de l'ASS, chômeurs non-indemnisés.
- **Inactifs** : chômeur sans justificatif, activité inconnue, personnes en délai de carence ASSEDIC, aidant familiaux agricoles, stagiaires non rémunérés, congés sabbatiques, personnes réellement inactives.

A. 2 . Focus sur les « mobilités ascendantes » depuis le RSA socle

Avant cela, et après avoir donné un premier aperçu des mobilités des ménages dans le RSA et des individus dans l'emploi, nous cherchons à approfondir l'exploration statistique. Cette approfondissement prend trois directions : la définition des mobilités pouvant être considérées comme « ascendantes », l'analyse séquentielle des mobilités, et enfin la clarification, autant qu'il nous est possible de la faire, de ce que signifie la sortie du RSA.

a . Mobilités ascendantes et accès à l'emploi

Les « mobilités ascendantes »

Pour un ménage qui bénéficie du RSA socle sans qu'aucun de ses membres ne travaille, les mobilités ascendantes sont de trois types : le passage au RSA socle+activité, le passage au RSA activité seul et enfin la sortie du dispositif pour cause de ressources trop élevées.

Les deux premières sont des mobilités ascendantes internes, la troisième une mobilité ascendante externe. Ces trois transitions se distinguent par l'importance des revenus d'activité obtenus relativement à la taille du ménage, plus faibles lorsque l'on transite vers le RSA socle+activité, plus importants lorsqu'on sort du RSA pour raison de ressources. Nous ne pourrions pas prendre en compte comme des mobilités ascendantes les sorties du RSA qui sont associées à d'autres motifs (par exemple : non-envoi de la DTR, sanction prononcée par le conseil général) ou qui ne sont associées à aucun motif connu par la CAF. De ce fait, la notion de mobilité ascendante définie à partir de la situation administrative des bénéficiaires

sous-estime les sorties du RSA pour raisons professionnelles.

La table 14b page 295 nous indique que les ménages au RSA socle vont sortir du RSA sans raison professionnelle connue au trimestre suivant dans 8,4% des cas en moyenne ; dans 13.9% des cas ils connaîtront une mobilité ascendante¹¹. Cela signifie que pour la composante socle seule, en moyenne et en ignorant les sorties pour motifs inconnus, les mobilités ascendantes sont des mobilités « externes » dans 35.3% des cas, et sont des mobilités ascendantes internes dans 64.7% des cas. Dans les deux tiers des cas, la mobilité ascendante ne permet pas de sortir du RSA, et dans un tiers des cas elle ne permet pas de sortir du périmètre des droits et devoirs ; et donc, si l'on s'en tient à cette définition légale, ne constitue pas une insertion professionnelle satisfaisante¹². En considérant les sorties brutes sans motif professionnel connu comme des mobilités ascendantes, nous trouvons qu'en moyenne 59.6% des mobilités ascendantes depuis le RSA socle sont des mobilités ascendantes « externes », et environ 40% sont des mobilités internes (dont 21.5% sont des mobilités ascendantes internes qui ne permettent pas de sortir des droits et devoirs).

Les variables socio-démographiques dont nous disposons (sexe, âge, nombre d'enfants, situation du couple, majoration du droit) n'ont pas d'impact significatif sur le fait de connaître une mobilité ascendante interne ou externe. En revanche, on constate que les ménages dans lesquels, au moment de l'ouverture du droit, au moins un des membres est inscrit à Pôle Emploi, ont significativement plus de chances de connaître une mobilité ascendante interne plutôt qu'une mobilité ascendante externe (autrement dit, ils ont moins de chances de sortir du RSA grâce à un retour à l'emploi que les ménages dont aucun des membres n'est inscrit à Pôle Emploi)¹³. Ceci dit, nous le verrons plus loin, les ménages ayant une inscription en cours à Pôle Emploi au moment de l'ouverture du droit ont aussi plus de chances de connaître une mobilité ascendante, toutes choses égales par ailleurs.

11. $4.8 + 4.2 + 4.9 = 13.9$

12. Si l'on se concentre sur les mobilités ascendantes des ménages entrés au RSA par la composante socle seule, on observe qu'elles sont le plus souvent internes (36% des mobilités ascendantes se font vers le RSA socle+activité et 30% vers le RSA activité seul) et conduisent plus rarement à une sortie du RSA (33% des mobilités ascendantes). Cela sans prendre en compte les sorties non documentées ou pour motifs non professionnels.

13. Nous mobilisons un test des probabilités conditionnelles (ARROW, 1996 ; ALLIGNOL et al., 2011). Nous constatons que la présence d'au moins une personne inscrite à Pôle Emploi joue un rôle significatif et oriente d'avantage le ménage vers une mobilité ascendante interne plutôt que vers une mobilité ascendante externe. C'est la seule variable qui discrimine significativement les ménages de ce point de vue.

Nous allons prolonger ce premier aperçu des mobilités. Il nous faut approfondir notre regard sur les mobilité ascendante en dépassant les catégories formelles du RSA : c'est pourquoi nous allons comparer les mobilités ascendantes des ménages et les accès à l'emploi individuels. Nous voulons également avoir un aperçu de la dimension temporelle des mobilités : observer les aller-retours possibles, dans le RSA comme dans l'emploi, et mieux caractériser le rythme des mobilités ascendantes et des accès à l'emploi.

Les aller-retours : un analyse séquentielle limitée des mobilités

Le schéma ci-dessous (figure 14) décrit la première mobilité des ménages entrés au RSA socle sans emploi et la mobilité suivante pour les ménages qui ont connu une première mobilité ascendante. Nous travaillons, pour cet indicateur, seulement sur les ménages entrés par le RSA socle en étant alors sans emploi, puisque nous essayons de construire des successions d'états après l'entrée dans le dispositif. On constate que 17% des ménages qui sont entrés au RSA socle ne seront pas mobiles au cours des trois ans du suivi. Un quart des ménages (25,3%) sortiront du RSA définitivement sans passer par la composante activité ou par une suspension des droits pour cause de ressources. Dans un cas sur deux (51%), le ménage entré par le RSA socle va connaître une transition vers l'emploi connue de la CAF (passage à la composante activité ou suspension pour cause de ressources, c'est-à-dire une mobilité ascendante).

Cette première mobilité ascendante dans le dispositif sera suivie le plus souvent d'une sortie définitive (43%) ou d'un retour au RSA socle seul (39,7%). Le phénomène d'aller-retour entre le socle et l'activité existe donc bel et bien, même s'il n'est pas majoritaire. Un peu plus de 9% des ménages resteront dans la composante activité suite à cette mobilité professionnelle ascendante (la suspension pour raisons professionnelles n'est donc pas durable et précède ou une sortie ou un retour dans le RSA).

Il faut cependant veiller à ne pas sur-interpréter ces chiffres : on ne peut en aucun cas dire que 39% des ménages ayant connu une mobilité ascendante retournent au RSA socle. En effet, les sorties définitives, que nous ne pouvons pas caractériser, sont probablement le plus souvent

des mobilités ascendantes, par définition définitives à l'échelle du suivi. Du reste, même en les prenant en compte, de même que les sorties temporaires, ce sont tout de même près de 30% des mobilités ascendantes qui aboutissent à un retour à la composante socle seule¹⁴.

Les mobilités dans l'emploi des individus qui composent ces ménages présentent un profil très proche de celui des mobilités ascendantes, même si la proportion d'individus qui accèdent à l'emploi (43,4%) est plus faible que celle des ménages qui sortent du socle pour raisons professionnelles. Les mobilités ascendantes des ménages masquent donc souvent le maintien hors de l'emploi d'un des conjoints dans les couples. Dit autrement, un seul des conjoint accède à l'emploi et c'est tout le ménage qui passe du RSA socle au RSA activité, voire qui quitte le RSA pour motif professionnel. Si l'on ne s'intéresse qu'aux parcours dans le dispositif on reproduit les biais inhérents au RSA familialisé. Du point de vue des trajectoires professionnelles, ces mobilités dans le dispositif ne sont donc qu'à demi significatives.

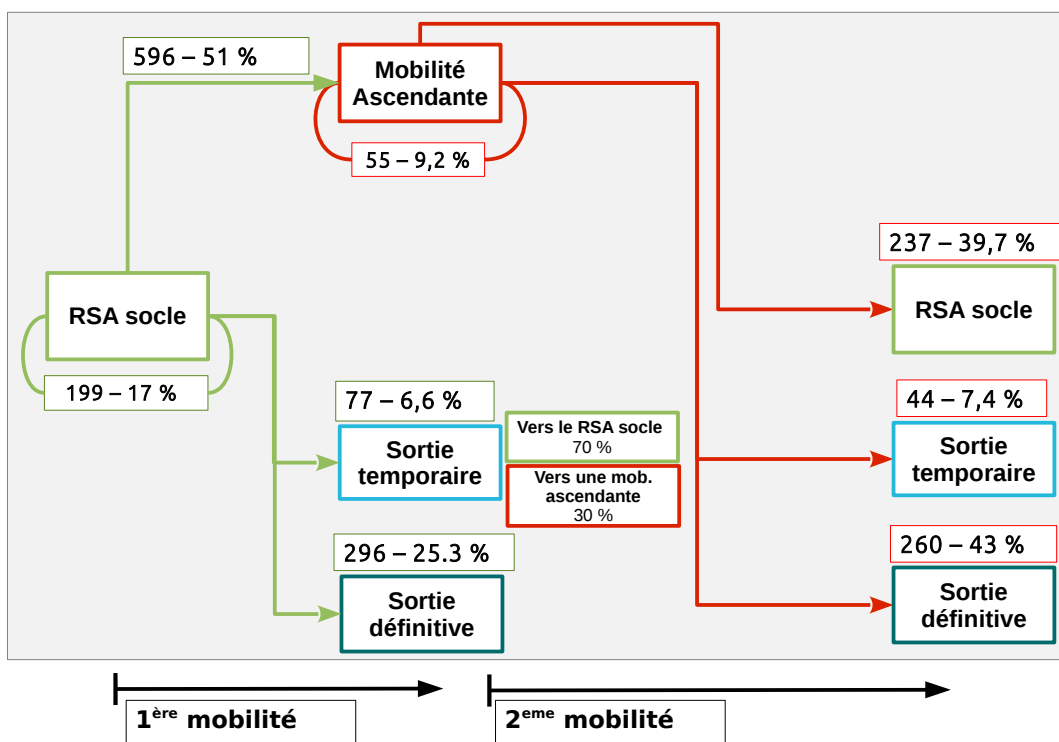
En outre, c'est presque une personne sur deux qui a obtenu un emploi dont nous avons connaissance qui le perdra au cours du suivi (48,2%). Si on prend en compte également les pertes d'informations temporaires et définitives comme témoignant d'un accès à l'emploi, ce qui nous conduit à maximiser les retours à l'emploi effectifs, ce sont près de 40% des accès à l'emploi qui sont temporaires à l'échelle de notre suivi¹⁵ ; ce dernier chiffre est toutefois une estimation certainement trop basse étant donné que de nombreuses pertes d'informations concernant l'emploi des individus sont le fait de mobilités des ménages dans le RSA qui ne concernent pas forcément le parcours professionnel de ces individus en particulier (mise en couple, le conjoint obtient un emploi, etc).

14. On procède de la manière suivante : $\frac{(0.397*0.51)+(0.7*0.066)+(0*25.3)}{0.51+0.066+0.253} = 30.00\%$

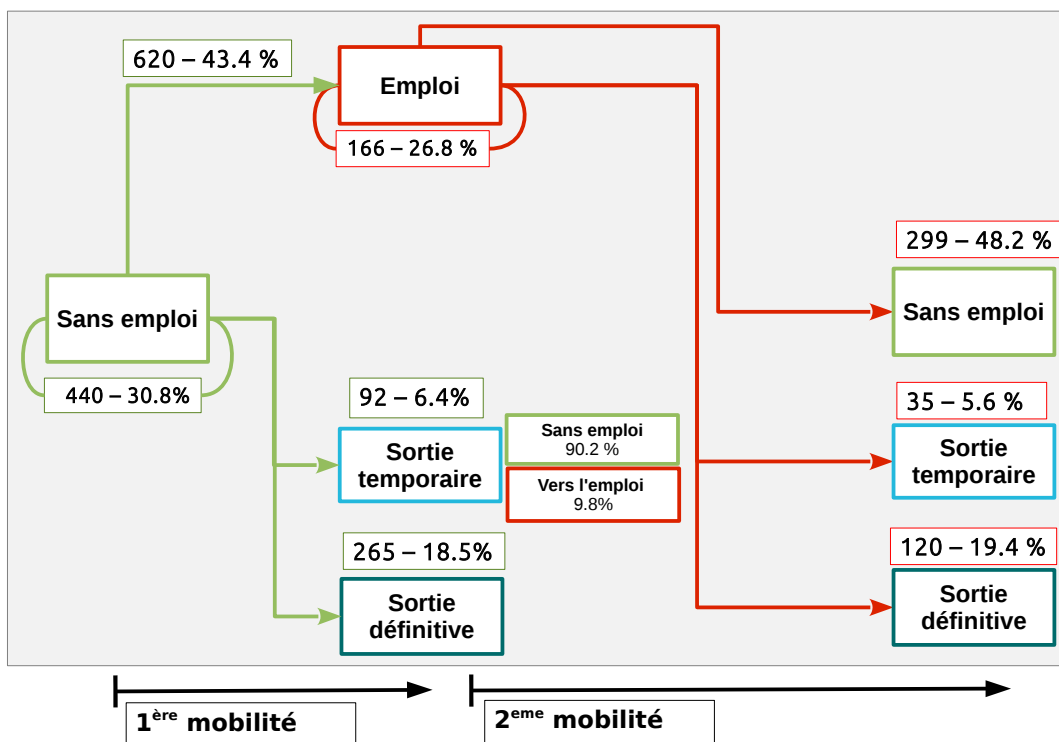
15. On procède de la manière suivante : $\frac{(0.482*0.434)+(0.902*0.064)+(0*0.185)}{0.434+0.064+0.185} = 39.08\%$

FIGURE 14. – Description de la séquence des deux premières mobilités dans le RSA et dans l’emploi pour les entrants par le RSA socle et sans emploi (1168 ménages et leurs membres, en temps calendaire)..

(a) Mobilités des ménages dans le RSA.



(b) Mobilités des individus dans l’emploi



Estimation des survies

Cette vue séquentielle laisse de côté la temporalité des mobilités. La construction des courbes de survie estimées avec l'estimateur de Kaplan-Meier (voir encadré page 510 en annexe pour une explication méthodologique) et exprimées ici par le taux d'événements cumulés¹⁶ (figure 15), nous renseigne sur la temporalité des mobilités ascendantes et de l'accès à l'emploi.

Avant d'aller plus loin, nous alertons le lecteur sur le fait que l'échantillon retenu pour l'étude des survies n'est pas le même que celui retenu plus haut pour l'étude de la séquence non temporelle des mobilités : pour les survies, le début du suivi est calé au moment du bénéfice du RSA socle pour les ménages, ou au moment où l'individu déclare être sans emploi pour les mobilités professionnelles. Le début de la survie n'est donc pas nécessairement le premier trimestre du suivi de la cohorte (voir tableau 18 page suivante). Toutefois, pour 79.1% des individus retenus pour étudier la survie avant le retour à l'emploi, le suivi démarre effectivement au premier trimestre (dit autrement : pour presque 80% des individus, le premier trimestre passé sans emploi est le premier trimestre) ; et c'est le cas de 84.4% des ménages pour le suivi des mobilités ascendantes (i.e. pour presque 85% des ménages, le premier trimestre passé au RSA socle est le premier trimestre). Cet échantillon spécifique, sans temporalités calendaires communes à priori entre les individus, sera longuement utilisé dans la section suivante (voir section B page 316) et nous reviendrons à ce moment-là sur ses implications.

Ceci étant dit, on constate que, dans les deux cas, la probabilité de connaître l'événement est fortement décroissante à la marge avec le temps, ceci en tenant compte pour chaque trimestre de la censure (voir encadré page 510 en annexe pour des détails technique sur la prise en compte des censures). Les mobilités ascendantes et l'accès à l'emploi interviennent peu de temps après l'entrée au RSA socle ou après l'entrée dans le chômage ou l'inactivité (un quart des accès à l'emploi et des mobilités ascendantes se font après un trimestre seulement, et ces événements ont lieu dans plus de la moitié des cas moins d'un an après la perte d'emploi ou l'état RSA socle). Le phénomène d'inertie est donc réel. Il traduit un enferme-

16. Le taux d'événements cumulés est simplement la différence entre 1 et le taux de survie.

TABLE 18. – Codage du temps calendaire et du temps non calendaire : l'exemple réel d'un individu membre de la cohorte.

Temps calendaire (trimestres)	Statut d'activité (CAF)	Situation d'emploi	Temps non calendaire (trimestres)	
1	Inactif	non-emploi	1	<i>Début de la survie</i>
2	Chômeur	non-emploi	2	<i>(occurrence n°1)</i>
3	Inactif	non-emploi	3	↓
4	Inactif	non-emploi	4	
5	Salarié	emploi	5	<i>Fin</i>
6	Chômeur	non-emploi	1	<i>Début de la survie</i>
7	Chômeur	non-emploi	2	<i>(occurrence n°2)</i>
8	Chômeur	non-emploi	3	↓
9	Chômeur	non-emploi	4	
10	Chômeur	non-emploi	5	
11	Salarié	emploi	7	<i>Fin</i>
12	Salarié	emploi	-	

Commentaire : Cet individu est membre des deux sous-échantillons : il est sans emploi et au RSA socle au début du suivi.

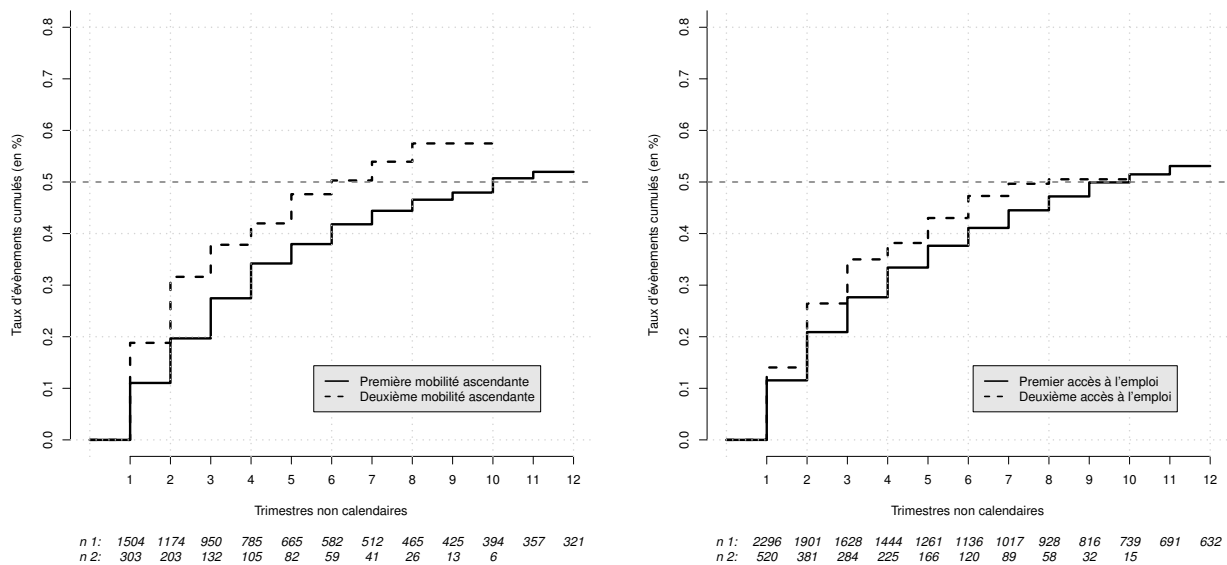
Son premier retour à l'emploi intervient lors du cinquième trimestre du suivi, mais il ne dure pas plus d'un trimestre. Le retour dans le non-emploi se fait à partir du trimestre 6 du suivi (temps calendaire), qui est alors considéré comme la premier trimestre dans la modélisation de la survie pour la deuxième occurrence.

L'individu connaît l'événement étudié (le retour à l'emploi) lors des deux périodes prises en compte. Pour la première occurrence la durée est de 5 trimestres, et de 7 trimestres pour la deuxième occurrence. Cet individu n'est pas censuré dans notre base de données.

FIGURE 15. – Taux d'événements cumulés pour les mobilités ascendantes et les accès à l'emploi.

(a) Mobilités ascendantes

(b) Retours à l'emploi



Note : la taille des échantillons retenus est fluctuante ; nous la précisons en bas de chaque graphique pour les deux occurrences des mobilités étudiées.

ment des ménages dans le RSA socle et hors de l'emploi. Globalement, la probabilité de ne pas connaître de mobilité ascendante depuis le RSA socle pour les ménages, ou la probabilité de ne pas accéder à l'emploi pour les individus, se situent autour de 50%. Cette proximité des deux probabilités estimées diverge des statistiques sur les deux premières mobilités des entrants par le RSA socle et sans emploi (en temps calendaire, figure 14 page 303) : dans ce dernier on pouvait constater que pour le même ensemble de ménages entrants dans le RSA socle, les mobilités ascendantes étaient plus fréquentes que les retours à l'emploi. Or, dans le cas des courbes de survie, les échantillons ne sont pas les mêmes (on travaille sur l'ensemble des ménages qui sont à un moment au RSA socle, ou sur l'ensemble des individus qui sont à un moment sans emploi) et il n'y a donc pas de simultanéité, de concordance temporelle, dans les temps de survie estimés.

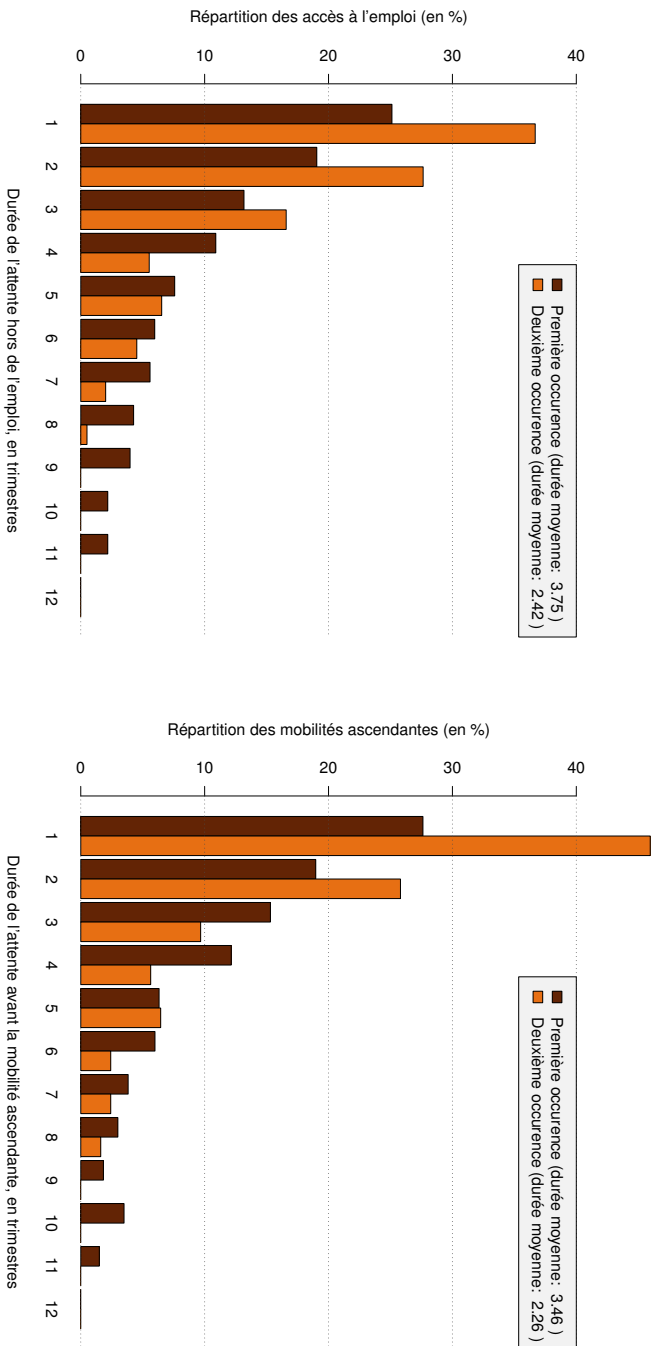
L'effet d'inertie particulièrement fort dans notre cohorte, autant pour les mobilités ascendantes des ménages que pour l'accès à l'emploi, a été documenté par ailleurs (voir VÉRÉTOUT et DUBET 2001 qui montrent l'effet négatif de l'ancienneté dans le RMI sur les taux de retour à l'emploi ; voir DECREUSE et DI PAOLA, 2002, pour une synthèse empirique). Il peut

signifier deux choses : un effet propre à l'ancienneté, celle-ci jouant comme un signal négatif auprès de l'employeur et affectant les efforts de recherche d'emploi du bénéficiaire, et d'un autre côté un « effet de structure » (GUILLEMOT et al., 2002), ou effet de sélection, les personnes sortant rapidement étant les mieux placées dans la recherche d'un emploi (plus jeunes, plus diplômées) à l'inverse des sortants plus tardifs.

On constate également que les mobilités ascendantes, comme l'accès à l'emploi, jouent un rôle positif durable sur les parcours professionnels. Les ménages qui ont connu une première mobilité ascendante et qui sont revenus au RSA socle ont presque 6 chances sur 10 de renouveler cette mobilité avant le terme du suivi (figure 15). Les individus qui ont obtenu un premier emploi et qui l'ont ensuite perdu ont une chance sur deux d'accéder de nouveau à l'emploi. Le second accès à l'emploi se fait également plus vite (figure 15, et également la figure 16 page suivante qui donne la distribution temporelle des durées d'attente avant les mobilités ascendantes ou les accès à l'emploi). Ceci peut traduire un « d'effet de sélection » : la probabilité de la première mobilité est calculée en intégrant des personnes qui ne sont pas dans une démarche de retour à l'emploi, tandis que la probabilité de la seconde mobilité est associée un champ restreint de personnes effectivement proches de l'emploi et en tous cas « actives » au sens de l'INSEE. Pour neutraliser cet effet de sélection, nous calculons la durée moyenne d'attente jusqu'à l'accès à l'emploi pour les personnes qui obtiendront effectivement un emploi au cours du suivi, et qui sont donc « actives » ; ainsi, la durée moyenne d'attente pour obtenir le premier emploi est de 3.75 trimestres contre 2.42 pour la durée d'attente avant le deuxième emploi (entre la perte de l'emploi précédent et l'obtention d'un nouvel emploi, figure 16 page suivante). Cela pourrait aussi rendre compte d'une étendue temporelle plus limitée pour les accès à l'emploi de second rang, d'autant plus que la probabilité d'accéder à l'emploi est finalement équivalente pour la deuxième occurrence.

Pour résumer cette première analyse des mobilités, on peut dire que les ménages qui ouvrent un droit au RSA socle vont majoritairement sortir du RSA socle et ceci de manière rapide et le plus souvent en raison d'évolutions professionnelles connues par les institutions. On voit en revanche que l'accès à l'emploi individuel est moins fréquent et que ces mouvements des ménages dans le RSA ne peuvent donc suffire pour caractériser le parcours professionnel

FIGURE 16. – Répartition des durées d'attente hors de l'emploi et les ménages rencontrant l'événement étudié (temps non calendaire).
 (a) Répartition des durées d'attente hors de l'emploi en trimestres (individus)
 (b) Répartition des durées d'attente avant la mobilité ascendante en trimestres (ménages)



Note : durées calculées uniquement pour les individus accédant effectivement à l'emploi, et pour les ménages connaissant effectivement une mobilité ascendante.
Lecture : un quart des premiers accès à l'emploi se font après un trimestre d'attente hors de l'emploi. La durée d'attente pour le second accès à l'emploi est d'un trimestre dans un peu plus de 35% des cas.
 Un peu plus d'un quart (27.6%) des premières mobilités ascendantes se font après un trimestre d'attente dans le RSA socle. La durée d'attente pour la seconde mobilité ascendante est d'un trimestre dans un peu plus de 46% des cas.

des bénéficiaires ; si l'enfermement des ménages dans le RSA socle seul existe de manière minoritaire, l'éloignement durable de l'emploi concerne une part importante des personnes bénéficiaires.

En nous concentrant sur les mobilités ascendantes, nous nous concentrons par construction sur les mobilités ascendantes internes au RSA (pour rappel, ce sont les deux tiers des mobilités ascendantes qui sont internes) : les mobilités ascendantes associées à une sortie sont pour la plupart probablement mal documentées.

b . Ce que représentent les mobilités ascendantes et les sorties du RSA

Pour aller plus avant dans l'exploration des mobilités ascendantes, il nous semble utile de recueillir le ressenti des personnes concernées. Nous avons vu que les mobilités ascendantes internes sont fréquentes, même en tenant compte du fait que nous les sur-estimons mécaniquement ; nous avons vu aussi que les retours à l'emploi n'étaient pas toujours durables, là encore y compris en prenant en compte la perte d'informations liées aux sorties brutes. Nous pouvons anticiper que les mobilités ascendantes ou les retours à l'emploi ne sont pas associés à une évolution toujours positive par les individus.

Pour le confirmer, nous isolons d'abord dans la cohorte les transitions entre deux trimestres qui sont caractérisées par une sortie du RSA, et pour lesquelles nous avons une continuité d'information sur les revenus ; cela regroupe 843 transitions, qui associent à la sortie RSA une évolution des revenus d'activités connue.

Sur cet ensemble, le gain mensuel moyen par personne (à l'exclusion des personnes à charge, voir encadré **B. 2 page 539** en annexe pour des explications sur l'indicateur utilisé) est en moyenne de 502 euros, simultanément à la sortie du RSA ; son niveau médian est de 382 euros¹⁷. Logiquement, l'augmentation est d'autant plus forte que la situation de départ témoigne de revenus d'activités faibles : pour les ménages venant du RSA socle seul, le gain mensuel individuel moyen est de 712 euros (542 euros pour le gain médian), de 674 euros pour ceux venant du RSA socle et activité (médiane : 533 euros), et de seulement 353 euros pour les ménages venant du RSA activité seul (médiane : 287 euros). Nous constatons donc des gains mensuels qui restent faibles, d'autant plus faibles que le ménage se situe déjà à la lisière du RSA. La moitié des sorties du RSA activité sont associées à un gain monétaire inférieur à 287 euros mensuels, ceci alors que le gain mensuel individuel moyen dans les ménages bénéficiaires du RSA activité est de 798 euros et son niveau médian de 757 euros. De même, le gain relativement important associé à la sortie du RSA socle et activité est contrebalancé par des revenus moyens et médians très bas dans ces ménages (respectivement 275 et 246 euros).

17. C'est-à-dire que dans 50% des ménages sortant du RSA et pour lesquels nous avons une continuité d'informations sur les revenus, le gain mensuel moyen par personne est inférieur à 382 euros.

L'enquête en ligne complète cette appréciation monétaire de la sortie. Elle nous montre que la sortie du RSA ne désigne pas une réalité uniforme. Souvent, la sortie du RSA n'est pas perçue comme positive, et c'est vrai pour les personnes effectivement sorties du dispositif au moment de l'enquête, mais aussi pour les personnes encore bénéficiaires du RSA.

Nos résultats limités vont dans le sens d'une enquête plus vaste menée par la MRIE : parmi les 16 personnes interrogées par la MRIE qui sont sorties du dispositif, 10 déclarent ne pas s'en sortir financièrement, et elles bénéficient souvent d'autres aides (AAH, allocations chômage ou minimum vieillesse) (MRIE, 2012, p.77). À l'inverse, 6 ont connu une très nette amélioration de leur situation. Elles sont sorties de la pauvreté monétaire et de la précarité. Elles disposent d'un logement, d'un emploi et de ressources financières satisfaisantes. Pour elles, le RSA aura été clairement aidant.

Dans notre enquête en ligne, parmi les 56 personnes en emploi au moment de l'enquête, 37 ne pensent pas que lorsqu'on est allocataire du RSA le retour à l'emploi entraîne un gain financier, dont 15 qui associent retour à l'emploi et perte financière et 14 qui pensent que le retour à l'emploi n'entraîne ni gain ni perte financière (table 19a page suivante).

Il s'agit d'un jugement général sur le RSA. Or, lorsque on se concentre sur le gain financier réel du ménage, on se rend compte que c'est l'emploi qui semble être le déterminant majeur de la qualité de la sortie : dans notre enquête, parmi les 22 personnes qui déclarent une situation financière améliorée après le sortie du RSA, 19 déclarent concomitamment une amélioration de leur situation professionnelle (table 19c page suivante). Parmi les enquêtés concernés par une amélioration de la situation financière de leur ménage consécutive à la sortie, l'emploi du conjoint est moins déterminant (6 personnes déclarent que la situation professionnelle de leur conjoint s'est améliorée, 5 qu'elle n'a pas changé) (voir table 49 page 509 en annexe).

Pour autant, l'accès à l'emploi n'est pas toujours une garantie. D'une part, la moitié des personnes en emploi au moment de l'enquête sont à temps partiel ; c'est le cas de 80% des personnes en emploi toujours au RSA et ces personnes en emploi sortis du dispositif sont quand même au temps partiel dans plus d'un tiers des cas (table 20 page 313).

De plus, le fait d'être en temps partiel impact le ressenti sur la sortie du RSA (voir ta-

TABLE 19. – Évaluations subjectives de la sortie du RSA

(a) Jugement porté sur l'impact financier de l'accès à l'emploi pour les bénéficiaires du RSA.

Lorsqu'on est allocataire du RSA, le retour à l'emploi entraîne :	<i>un gain financier</i>	<i>une perte financière</i>	<i>ni l'un ni l'autre</i>	<i>nsp</i>
<i>Ensemble</i>	36	17	19	11
<i>(en %)</i>	43.4%	20.5%	22.9%	13.3%
Actuellement, est-ce que vous travaillez ?				
<i>Non</i>	17	2	5	3
<i>Oui</i>	19	15	14	8

 (b) Évaluation *ex-post* de la sortie du RSA

<i>(Pour les personnes sorties du RSA)</i>	<i>s'est améliorée</i>	<i>n'a pas changée</i>	<i>s'est dégradée</i>
Votre situation professionnelle :	24	19	11
	44.4%	35.2%	20.4%
La situation financière de votre ménage :	22	7	19
	45.8%	14.6%	39.6%

(c) Croisement du jugement sur l'évolution de la situation professionnelle et de la situation financière

<i>(Pour les personnes sorties du RSA)</i>	La situation financière de votre ménage :			
	<i>non concerné ou pas de réponse</i>	<i>...s'est améliorée</i>	<i>...s'est dégradée</i>	<i>...n'a pas changé</i>
Votre situation professionnelle :				
<i>...s'est améliorée</i>	1	19	2	2
<i>...s'est dégradée</i>	1	0	10	0
<i>...n'a pas changé</i>	4	3	7	5
<i>non concerné ou pas de réponse</i>	29	0	0	0

(d) Appréciation de la sortie du RSA et nature du temps de travail

	Actuellement, est-ce que vous travaillez ?		Nature du temps de travail	
	<i>Non</i>	<i>Oui</i>	<i>temps partiel</i>	<i>temps plein</i>
Votre situation professionnelle :				
<i>...s'est améliorée</i>	1	23	7	16
<i>...s'est dégradée</i>	7	4	1	3
<i>...n'a pas changé</i>	7	12	7	5
<i>non concerné ou pas de réponse</i>	12	17	13	3
La situation financière de votre ménage :				
<i>...s'est améliorée</i>	3	19	5	14
<i>...s'est dégradée</i>	7	12	6	6
<i>...n'a pas changé</i>	3	4	1	3
<i>non concerné ou pas de réponse</i>	15	21	16	4

TABLE 20. – Situation dans le RSA et situation d’emploi au moment de l’enquête.

	Situation dans le RSA au moment de l’enquête	dont :		
		personnes en emploi	temps partiel	temps plein
RSA	28	16 (57)	13 (81%)	2 (13%)
Pas de RSA	54	39 (72%)	15 (39%)	24 (62%)
Ensemble	-	55	28 (51%)	27 (49%)

Note : une personne ne se prononce pas quand à sa situation dans le RSA, ce qui explique que dans ce tableau le nombre de personnes en emploi soit de 55 et non de 56.

bleau 19d) : les personnes sorties du RSA et en temps partiel déclarent moins souvent que leur situation professionnelle s’est améliorée, relativement aux personnes à temps plein, et elles déclarent plus souvent que la situation financière de leur ménage s’est dégradée (lorsqu’elles sont sorties du RSA elles déclarent d’avantage une situation financière dégradée qu’une situation financière améliorée). Il est d’ailleurs important de constater par ailleurs que ces personnes, sorties du RSA et en temps partiel, sont le plus souvent célibataires.

Il faut ajouter que 18 personnes sont en emploi et déclarent continuer leur recherche d’emploi au moment de l’enquête : pour 7 personnes il s’agit de trouver une activité de remplacement, pour 11 personnes il s’agit de trouver une activité supplémentaire.

La qualité professionnelle de la sortie dépend bien sûr du sexe et de la structure du couple. Certes, si 52% des 40 femmes de l’enquête en emploi sont à temps partiel, c’est aussi le cas pour un peu moins de 40% des hommes en emploi. Il n’en reste pas moins que 15 personnes dans l’enquête ne sont plus au RSA et ne travaillent pas, et pour les deux tiers d’entre elles (10 personnes) ce sont des femmes. Par ailleurs, dans la base de données, on sait que parmi les personnes au RSA activité entrées par le RSA socle sans avoir d’emploi, 50% des femmes en couple sont inactives environ, contre un peu plus de 14% des hommes ; 36% des femmes en couple dans ce cas sont salariées, contre un peu plus de 67% des hommes en couple (voir table 21 page 314).

Le comportement de recherche d’emploi déclaré par les personnes interrogées témoigne par ailleurs que les individus sont prêt à supporter un coût pour pourvoir « travailler » : la moitié des personnes interrogées a candidaté à des postes très éloignés de leur formation, plus d’un tiers d’entre eux a accepté des salaires et des temps de travail ne correspondant pas à

TABLE 21. – Situation d'emploi pour les individus **au RSA activité seul et entrés par le RSA socle seul sans emploi**, par sexe et situation matrimoniale, en % pour 12 trimestres

	Femme	Homme	Femme en couple	Homme en couple
Salariat	57.10	34.11	36.33	67.52
Chômage	6.74	6.79	11.33	15.18
Indépendant	1.44	2.51	1.66	3.17
Inactivité	16.90	5.18	50.68	14.12
Inconnu	17.81	51.41	0.00	0.00

Note 1 : Tous ces individus sont dans des ménages avec un revenu total au-delà du périmètre des droits et devoirs.

Note 2 : Nous pouvons faire l'hypothèse que les situations inconnues représentent surtout des situations d'emploi. Dans la base de données les situations inconnues pour les situations d'emploi et pour la présence d'un conjoint sont parfaitement corrélées.

leurs attentes (voir table 22, p.315). Un peu moins de 20% ont accepté un emploi très éloigné de leur domicile. Il ne se dégage pas de différence nette entre les personnes ayant actuellement un emploi et celles sans emploi : on ne peut pas montrer avec nos données limitées que les efforts consentis soient associés à un retour à l'emploi plus fréquent.

Les modalités de recherche d'emploi ne divergent que faiblement selon le parcours dans l'emploi ou dans le RSA. À chaque fois, Pôle Emploi est la modalité de recherche d'emploi qui concerne la part des personnes interrogées la plus importante (entre 54% et 82%). Les candidatures spontanées et la mobilisation du réseau personnel ou professionnel concernent à chaque fois au moins la moitié des personnes (à part pour les personnes encore au RSA en 2014, où ces taux sont d'environ un tiers). Il est certain que la faiblesse de notre échantillon constitue le frein principal à une mobilisation plus franche de ces résultats ; les comparaisons entre situations sont, de fait, quasiment impossibles.

TABLE 22. – Déclarations concernant la recherche d’emplois dans l’enquête en ligne

(a) Déclaration des concessions acceptées lors de la recherche d’emploi

Au cours de vos recherches d’emploi, vous est-il déjà arrivé de :	Non	Oui
Accepter un emploi très éloigné de votre domicile	65 (78.3%)	18 (21.7%)
Accepter un temps de travail différent de vos attentes	51 (61.4%)	32 (38.6%)
Répondre à des offres d’emploi sans rapport avec votre formation	40 (48.1%)	43 (51.9%)
Revoir à la baisse vos prétentions salariales	53 (63.8%)	30 (36.2%)

(b) Modalités de recherche d’emploi déclarées, pour plusieurs profils de bénéficiaires du RSA.

	Par quels moyens cherchez-vous un emploi lorsque vous étiez au RSA ?	Si vous cherchez un emploi actuellement, par quel moyen ? (n=40)			
		Au RSA (n=16)	Plus au RSA (n=24)	Personnes sans emploi (n=22)	Personnes en emploi (n=18)
	Personnes sorties du RSA en 2014 et qui cherchaient un emploi en étant au RSA (n=37)				
Candidatures spontanées	65%	8 (33%)	12 (50%)	10 (45%)	10 (56%)
Pôle Emploi	81%	13 (54%)	19 (79%)	18 (82%)	14 (78%)
Conseils de votre référent	27%	2 (8%)	4 (17%)	5 (23%)	1 (6%)
Stages ou formations	16%	3 (13%)	1 (4%)	2 (9%)	2 (11%)
Réseaux personnels	51%	9 (38%)	13 (54%)	13 (59%)	9 (50%)
Réseaux professionnels	35%	5 (21%)	9 (38%)	7 (32%)	7 (39%)
Autres (« intérim », « sites internet comme le bon coin »...)	16%	3 (13%)	2 (8%)	4 (18%)	1 (6%)

B . Déterminants de l'accès à l'emploi : qui sort du RSA socle ?

Fort de ces constats quantitatifs et qualitatifs sur les mobilités ascendantes, nous pouvons prolonger l'analyse en mettant en évidence les facteurs qui vont freiner ou au contraire favoriser l'accès à l'emploi et donc les mobilités ascendantes jugées positives.

Pour modéliser le temps de survie, nous prenons comme point de départ le trimestre pendant lequel l'individu est sans-emploi, peu importe le temps calendaire ou la situation du foyer dans le RSA. Nous le justifions en partie parce que nous voulons étudier la diversité des rebonds professionnels et également parce que, nous le verrons ci-après (page 318), les mobilités professionnelles expliquent largement les mobilités ascendantes dans le RSA.

Ainsi, tous les états « sans-emploi » sont considérés comme équivalents, et ne seront distingués que par leur rang d'arrivée, selon qu'ils succèdent à un premier passage par l'emploi (deuxième rang) ou que l'individu n'ait jamais, pour autant qu'on le sache à l'aune de notre fenêtre temporelle, accédé à l'emploi (premier rang). Ces deux situations seront considérées comme deux points de départs potentiels pour la modélisation du risque. Ce choix est d'autant plus justifié que nous ne connaissons pas précisément le parcours dans l'emploi de l'individu avant le début du suivi, et nous ne pouvons donc que difficilement caractériser et spécifier l'état sans-emploi lors de l'ouverture du droit. Nous ne testerons donc pas l'effet d'inertie vis-à-vis de la première ouverture du droit spécifiquement, mais uniquement l'effet de l'ancienneté hors de l'emploi.

Notons ici que, au moment du commencement de la durée étudiée (i.e. être sans-emploi pour la première fois), 56.7% des personnes sont dans le périmètre des droits et devoirs, 12.1% sont au RSA activité et 31.2% sont hors du RSA (ce qui dans ce dernier cas peut être du au délai existant entre la perte de revenu professionnel et l'actualisation de la situation auprès de la CAF ou au fait que les revenus d'activités du conjoint sont suffisants pour que le ménage soit hors du dispositif).

Ultime précision : nous apurons les trajectoires dans l'emploi des pertes d'informations d'un

trimestre seulement¹⁸. Au final, 2296 individus sont concernés par un trimestre au moins sans emploi, demandeurs ou conjoints confondus. Dans l'ensemble de cette section nous travaillons sur ce sous-échantillon de la cohorte uniquement.

B. 1 . Première approche descriptive, pour choisir les variables utilisées dans la modélisation

La première chose qui nous semble importante d'aborder, c'est la concordance temporelle entre les mouvements dans l'emploi individuels et les mouvements dans le RSA du ménage. Nous voulons justifier par là que se focaliser sur les accès à l'emploi ne constitue pas une perte d'informations importante en comparaison d'une double modélisation des accès à l'emploi et des mobilités ascendantes dans le RSA. Ajoutons que, nous l'avons vu, l'accès à l'emploi conditionne largement la qualité de la sortie du RSA.

Le tableau suivant (table 23 page suivante) nous renseigne sur la situation dans le RSA des personnes ayant obtenu un emploi, au trimestre où l'emploi est connu dans la base de données (t), au trimestre suivant ($t+1$) et au trimestre précédent ($t-1$). Nous observons qu'au trimestre t , les situations des ménages d'appartenance ne sont pas homogènes pour les individus : une bonne partie sont sortis du RSA, certes, mais un nombre conséquent de personnes est encore au RSA socle. Au trimestre suivant, la situation se décante un peu, puisque les bénéficiaires du RSA socle en t ont soit accédé à la composante activité dans 47% des cas environ (30.2+16.8), soit sont sortis du RSA dans 24.5% des cas. Rappelons ici que les taux de transition trimestriels moyens depuis le RSA socle seul pour l'ensemble de la cohorte sont beaucoup plus faibles (voir table 15a page 295). Par ailleurs, les mobilités « descendantes » en $t + 1$ sont marginales (au maximum 15% environ pour le RSA S+A, et 28% environ des personnes au RSA socle en t y restent en $t + 1$). Les mobilités professionnelles des individus sont donc des moteurs incontestables des mobilités des ménages dans le dispositif.

C'est pourquoi nous cherchons à comprendre les facteurs explicatifs des mobilités professionnelles pour comprendre mieux les mobilités dans le RSA.

18. Nous inférons pour le trimestre t la situation professionnelle en $t + 1$ lorsque la situation en t est inconnue et que la situation en $t - 1$ est connue

TABLE 23. – Situation dans le RSA pour les personnes étant retourné à l'emploi, et t-1 et t+1

(a) Taux de transitions entre t-1 et t				
	Pas de RSA	RSA A	RSA S+A	RSA S
Pas de RSA	91.77	3.68	1.52	3.03
RSA A	36.97	42.86	10.08	10.08
RSA S+A	15.29	28.24	34.12	22.35
RSA S	12.59	10.03	16.33	61.05

(b) Taux de transitions entre t et t+1				
	Pas de RSA	RSA A	RSA S+A	RSA S
Pas de RSA	93.51	4.50	0.54	1.44
RSA A	34.44	52.98	7.28	5.30
RSA S+A	15.28	31.94	37.50	15.28
RSA S	24.50	30.20	16.83	28.47

Lecture : pour chaque tableau, la diagonale indique une stabilité dans le RSA, les taux à droite de la diagonale indiquent des mobilités descendantes dans le RSA, les taux à gauche de la diagonale des mobilités ascendantes.

Note : données pour 1254 retours à l'emploi (retours à l'emploi de rang 1 ou 2 parmi les 2296 individus étant sans emploi à un moment donné).

Nous comparons les états dans le RSA en $t-1$, t et $t+1$ dans la mesure où la simultanéité des parcours peut être mal intégrée dans la base de données de la CAF (la situation administrative n'évolue pas forcément au même rythme que la situation effective).

Les premiers déterminants que nous étudions sont le sexe et, plus largement, la structure du ménage. D'un côté, Danzin et Simonnet suggèrent que l'incitation financière au retour à l'emploi associée au RSA aurait un effet sur le taux de retour à l'emploi des femmes seules ou en couple (SIMONNET et DANZIN, 2014). En outre, il est habituel de considérer que l'élasticité de l'offre d'emploi des femmes est plus forte que celle des hommes (PIKETTY, 1998), ceci expliquant l'effet relatif du RSA par rapport au RMI. D'un autre côté, en termes absolus, les femmes en couple sont réputées connaître des taux de retour à l'emploi plus faibles que les hommes. Les raisons sont documentées et tiennent au partage du travail domestique, et aux arbitrages en terme de salaire dans les couples (celui des femmes étant souvent plus faible) (MARUANI, 2011). Danzin et Simonnet montrent d'ailleurs que les taux trimestriels de retour à l'emploi des femmes en couple (au RMI, à l'API ou au RSA) sont particulièrement bas, alors que le taux de retour à l'emploi des femmes célibataires est presque équivalent à celui des hommes (en couples ou célibataires), même s'il reste plus faible dans l'absolu (SIMONNET et DANZIN, 2014).

Dans notre cohorte, les hommes accèdent plus vite et plus fréquemment à l'emploi (2 ans

après le début du suivi, 48,5% des hommes ont obtenu un emploi contre 40% des femmes, cf. figure 17a). Si on ajoute le fait que les mobilités professionnelles individuelles sont moins fréquentes que les mobilités ascendantes des ménages, on peut dire que dans les couples, la sortie du RSA est plus souvent le fait de l'homme que de sa conjointe.

Autre différence entre hommes et femmes : pour les hommes, un premier aller-retour dans l'emploi semble moins faciliter un accès à l'emploi ultérieur que pour les femmes (figure 17a). Ceci peut s'expliquer en partie par le fait d'un effet de sélection plus important pour les femmes : la probabilité d'accéder une première fois à l'emploi est calculée sur l'ensemble de la population étudiée, sans mettre de côté les personnes qui ne recherchent pas d'emploi ou qui refuseraient un emploi le cas échéant. Or, il est probable que les femmes sont plus nombreuses dans ces cas de figure. Ainsi, même si l'inscription à Pôle Emploi ne garantit pas une volonté d'accéder à l'emploi, et inversement le fait de ne pas y être inscrit ne signifie pas une absence de recherche d'emploi, on sait que dans la cohorte au moment de l'ouverture du droit, seulement 40% des femmes sont inscrites à Pôle Emploi contre 58% des hommes.

Malgré tout, pour les femmes accédant à l'emploi, la durée d'attente moyenne est beaucoup plus longue pour le premier emploi que pour le deuxième emploi (respectivement 4 et 2,2 trimestres), et cela est moins vrai pour les hommes (resp. 3,7 et 2,7).

Plus encore que le sexe, c'est le sexe mis en rapport avec la structure du couple qui va être déterminante. Nous l'avons vu (voir p.94 dans le Chapitre 1) les mères isolées sont susceptibles de réagir particulièrement à l'incitation créée par le barème du RSA, tandis que les femmes en couple, notamment avec un homme en emploi, pourraient être désincitées à retourner à l'emploi du fait du barème. La présence d'enfants à charge va donc également jouer un rôle déterminant. L'étude statistique des recompositions familiales ne laisse pas entrevoir une corrélation entre séparation, ou mise en couple, et accès à l'emploi, à court-terme à tout le moins. Certes, nous observons que les séparations ou les mises en couple sont plus importantes lorsqu'elles sont consécutives à des mobilités dans le RSA¹⁹. Mais, logiquement, les

19. Pour l'ensemble de la cohorte, nous avons les chiffres suivants : les séparations concernent 5.4% de l'ensemble des ménages sur les trois ans de suivis, et les mises en couples 7.8% des ménages. Les mises en couples concernent 12.3% des ménages connaissant simultanément une transition du RSA socle vers le RSA activité, et 13.3% des ménages sortant du RSA depuis la composante socle seule ; elles concernent 26.1% des ménages traversant simultanément la transition « RSA S+A => Sortie » et 17.4% pour les transitions « RSA A => Sortie ».

Les séparations sont plus homogènes, si ce n'est pour les ménages transitant du RSA activité seul vers le RSA

mises en couple et les séparations ne sont pas plus fréquentes, ou à peine, lorsque l'individu accède à l'emploi²⁰, ce qui confirme que les mobilités ascendantes des ménages et les retours à l'emploi individuels ne se recoupent pas forcément.

Au-delà du sexe, l'information relative au statut d'activité sera pertinente dans la mesure où elle nous informe sur l'histoire du ménage et de ses membres vis-à-vis de l'emploi. Nous pouvons déduire d'une inscription à Pôle Emploi qu'une démarche formalisée de recherche d'emploi est en cours ou que la date du dernier emploi est peu éloignée (certains bénéficiaires cumulent le RSA socle et l'aide au Retour à l'Emploi (ARE) versée par Pôle Emploi). Sur la période considérée, les personnes inscrites à Pôle Emploi au moment de l'ouverture du droit ont un peu plus de 6 chances sur 10 (probabilité de 0.66) d'être retournées à l'emploi, contre un peu plus de 4 chances sur 10 pour les autres (voir figure 17b). Comme pour le sexe, nous avons ici un effet de sélection : les « inactifs » sont probablement plus nombreux à ne pas chercher d'emploi. Pour neutraliser cet effet on se concentre sur la durée moyenne d'attente avant le premier emploi : elle est de 3,6 trimestres pour les inscrits à Pôle Emploi et de 4,3 pour les « inactifs ». Il y a donc bien un effet positif de l'inscription à Pôle Emploi.

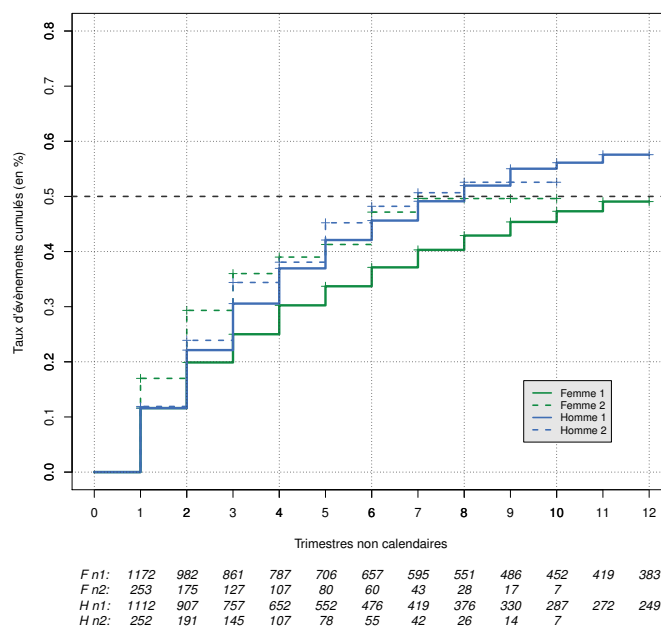
Nous faisons le constat que les distinctions de genre s'atténuent grandement dès que nous prenons en compte la distinction actifs/inactifs (voir figure 18) : alors que pour les personnes inscrites à Pôle Emploi, ce sont les femmes qui ont la probabilité d'être retourné à l'emploi la plus forte, et ce pour tous trimestres, pour les inactifs en revanche les hommes ont une probabilité plus forte d'avoir accédé à l'emploi. Le fait d'être inscrit ou non à Pôle Emploi distingue les personnes du point de vue de leur comportement de recherche d'emploi : cela nous renseigne sur leur mode de recherche d'emploi, autant que sur leur découragement potentiel vis-à-vis du retour à l'emploi ; or, parmi les personnes engagées dans une démarche de recherche d'emploi dont témoigne leur inscription à Pôle Emploi, ce sont les femmes qui y parviennent le plus souvent. A l'inverse, les probabilités divergentes d'avoir connu une transition vers l'emploi entre hommes et femmes pour les inactifs, témoigne de comportement distincts : nous pouvons supposer que la non-inscription à Pôle Emploi pour les hommes et les femmes ne résulte pas d'un choix identique, choix d'un travail domestique en retrait du

socle seul (9% des ménages concernés simultanément par une séparation).

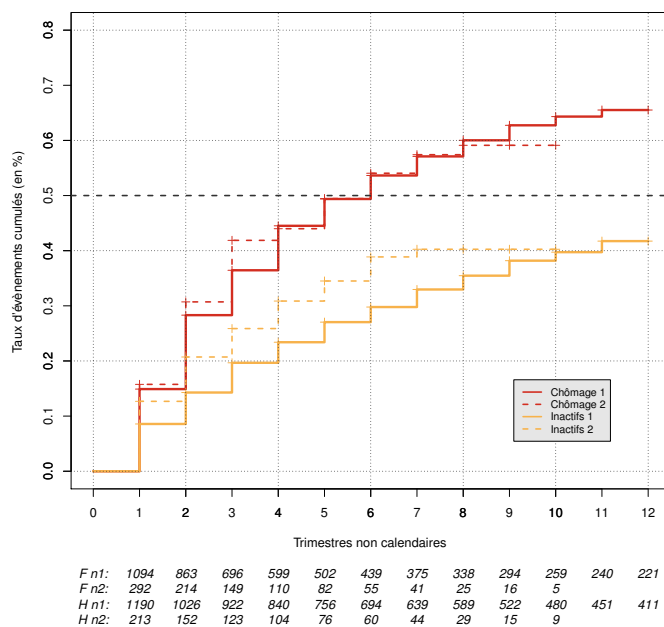
20. Calculées entre $t - 1$ et t , et entre t et $t + 1$, avec t le trimestre où le retour à l'emploi est effectif.

FIGURE 17. – Taux d'événements cumulés pour l'accès à l'emploi et personnes à risque par trimestres.

(a) Selon le sexe de la personne



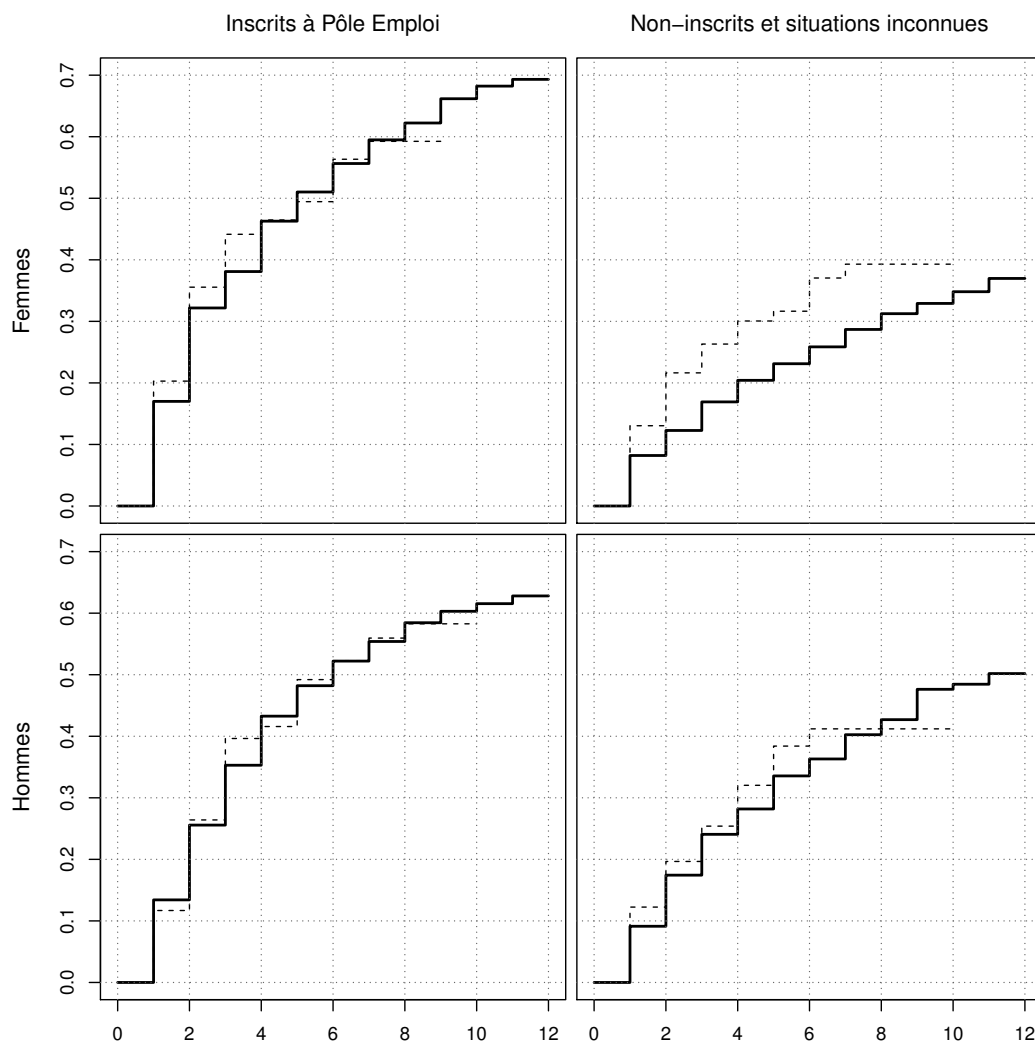
(b) Selon le statut au début de la période sans-emploi (chômeurs ou inactifs)



Estimateur de Kaplan-Meier estimé en stratifiant selon le rang du retour à l'emploi (rang 1 ou 2 pour les hommes et les femmes et pour les chômeurs et inactifs en début de suivi).

Les effectifs diffèrent de la taille de l'échantillon (rappel n=2296) en raison d'un manque d'informations sur le couple ou le statut d'activité pour certains individus.

FIGURE 18. – Taux d'événements cumulés pour l'accès à l'emploi, calculés avec l'estimateur de Kaplan-Meier, selon le sexe et l'inscription à Pôle Emploi.



travail-emploi pour les dernières, découragement de la recherche active d'emploi pour les premiers.

Pour les femmes les courbes de survie entre les chômeuses et les inactives sont particulièrement divergente (au bout de 12 trimestres les taux d'événements cumulés divergent de 30 points environ, contre une divergence de seulement 10 points environ pour les hommes). Le statut d'activité permet donc bien d'approcher un comportement spécifique et structurant les retours à l'emploi pour les femmes. Par ailleurs on constate que la différence entre les retours à l'emploi de premier rang et les retours à l'emploi de second rang est nettement visible que pour les femmes inactives, ce qui confirme ce que nous disions sur l'effet de sélection un peu plus haut et tempère donc fortement l'impact du rang du retour à l'emploi sur les durées.

Nous pourrions également mobiliser l'âge. Nous n'avons accès à cette variable que pour le demandeur de chaque ménage et non pas de manière individuelle, ce qui en limitera l'usage. Néanmoins, nous mobiliserons l'âge du demandeur également pour modéliser les probabilités d'accès à l'emploi des individus en faisant l'hypothèse que les membres du couples se trouvent dans des âges très proches²¹. Pla indiquait que pour les allocataires du RMI comme pour ceux de l'API, la probabilité d'accéder à un emploi était maximale pour les bénéficiaires jeunes et allait décroissante avec l'âge (PLA, 2004). Dans notre cohorte, l'effet pourrait être faible, puisque l'estimateur de Kaplan-Meier stratifié par l'âge ne montre pas des survies différentes (les courbes sont presque confondues) ; il nous reste à voir si l'analyse toute chose égale par ailleurs montre un effet significatif de l'âge ou des autres variables socio-démographiques.

Nous avons vu dans le chapitre 3 que les treize territoires de l'Isère peuvent être regroupés en trois types, différenciés surtout par des caractéristiques démographiques, et de manière très ténue par des caractéristiques de la population active. Ce regroupement a été établi sur la base de données INSEE du recensement de la population en 2010 ; or, si nous observons les profils des ménages ou des individus de la cohorte par territoires, les résultats sont intéres-

21. En France plus de 58 % des couples ont un écart d'âge égal ou inférieur à trois ans et moins de 30 % d'entre eux ont un écart d'âge supérieur à cinq ans (calculs de l'auteur, source : INSEE, Enquête sur l'étude de l'histoire familiale de 1999).

TABLE 24. – Contingence entre le type de territoire et le statut d'activité et le RSA.

(a) Répartition des statuts d'activité individuels dans les territoires et résidus d'un test d'indépendance.

Statut d'activité des individus	Salarié	Chômage	ETI	« Inactif »	Total
Agglomération Grenobloise	36.87 (-2.17)	22.72 (5.67)	3.20 (-2.52)	37.21 (-1.19)	100
Territoires « ruraux »	43.95 (4.28)	19.95 (-0.33)	5.20 (3.68)	30.89 (-5.20)	100
Territoires « semi-urbains »	38.32 (0.30)	17.98 (-5.42)	3.82 (0.89)	39.88 (3.39)	100

(b) Répartition des statuts d'activité individuels dans les territoires et résidus d'un test d'indépendance.

Situation dans le RSA des ménages	RSA activité	RSA socle et activité	RSA socle	Total
Agglomération Grenobloise	30.09 (-1.76)	11.60 (1.13)	58.32 (0.80)	100
Territoires « ruraux »	37.02 (3.38)	12.76 (1.64)	50.22 (-3.22)	100
Territoires « semi-urbains »	31.59 (0.33)	10.29 (-1.89)	58.12 (0.58)	100

Source : Cohorte, pour tous trimestres. Calculs de l'auteur.

Note : Le tableau (a) donne la part de chaque statut d'activité individuel pour les différents types de territoires dans la cohorte, pour tous trimestres et le tableau (b) donne la part de chaque situation dans le RSA des ménages pour les différents types de territoires dans la cohorte, pour tous trimestres.

En italique sont indiqués les résidus de Pearson d'un test d'indépendance du Khi-2 calculé sur la table de contingence avec des effectifs importants (dans les deux cas : $p.value < 0.001$).

Lecture : 5.2% des personnes habitant dans les territoires ruraux sont ETI au sens de la CAF. Les ETI sont significativement sur-représentés dans ce type de territoires.

37.02% des ménages habitant dans les territoires ruraux sont au RSA activité. Cette situation dans le RSA est significativement sur-représentée dans ce type de territoires.

sants. Les territoires « ruraux » se distinguent en effet par une sur-représentation très forte des salariés et des ETI, tous trimestres confondus. En miroir, les chômeurs sont significativement plus représentés dans l'agglomération grenobloise et les inactifs dans les territoires « semi-urbains ». L'agglomération grenobloise est également associée à une sous-représentation significative des salariés. Concernant la situation des ménages dans le RSA, on constate que les territoires ruraux se distinguent là encore par un plus fort dynamisme professionnel : le RSA activité seul y est sur-représenté et le RSA socle seul sous-représenté. Il nous paraît donc opportun d'intégrer cette dimension territoriale dans le modèle, puisqu'elle peut potentiellement être associée à forte variabilité du risque du retour à l'emploi.

B. 2 . La construction des modèles utilisés

Nous présentons d'abord le modèle utilisé et ensuite les variables finalement retenues.

a . Spécification du modèle

Le choix du type de modélisation ne semble pas pouvoir se faire de manière tranchée et certaine, et il nous a semblé cohérent de garder tout au long de la modélisation une posture ouverte et diverse, en faisant l'effort de comparer et de justifier des modélisations différentes. Nous donnons en annexe (encadré page 510 en annexe) des éléments formels permettant de donner les bases et les fondements de ce qui sera évoqué ici.

Il faut rappeler d'abord que le modèle de Cox²² est le modèle le plus souvent utilisé, et également le plus pratique (KLEIN et KLEINBAUM, 2005, et pour les sciences sociales en particulier voir BOX-STEFFENSMEIER et JONES, 2004, pp.66-67), en ce qu'il ne nécessite pas de formuler des hypothèses quand à la distribution du hasard de base. Pour valider l'usage d'un modèle de Cox, il faut que les variables que nous souhaitons inclure dans le modèle respectent l'hypothèse des hasards proportionnels (i.e. le rapport de risque entre les différentes modalités est constant au cours du temps). Cette hypothèse est vérifiée pour le modèle dans sa forme finale (voir figure 36 page 513 pour la transcription graphique de la corrélation des résidus avec le temps et l'encadré page 510 en annexe pour davantage d'explications).

Les modèles paramétriques peuvent aussi être mobilisés : ils sont qualifiés de modèles « *AFT* » (*Acceleration Failure Time*), c'est-à-dire qu'ils modélisent la durée avant la survenue de l'événement considéré et non pas le risque instantané de survenue de risque, comme le fait au contraire un modèle de Cox. Nous choisissons un modèle paramétrique en spécifiant une distribution de Weibull, choix particulièrement adapté dans notre cas, puisque nous avons vu que les retours à l'emploi étaient décroissants avec le temps : « *if a researcher suspects the hazard rate is increasing or decreasing then a Weibull distribution function may be appropriate* » (*ibid.*, p.25). Nous nous situons certainement dans le second cas. Nous contrôlons

22. Pour des exemples d'utilisation en sciences sociales, cf. ARROW, 1996 ou PAILHÉ et SOLAZ, 2012

graphiquement que la distribution Weibull est adaptée pour nos variables (voir figure 20 p.348 pour différentes paramétrisations de la survie dont la distribution Weibull).

La distribution Weibull, si elle est mobilisée dans le modèle sans spécifier en amont de paramètre de forme, est assez souple puisqu'elle inclue, outre la possibilité d'un risque croissant ($p > 1$) ou décroissant au cours du temps ($p < 1$), une distribution exponentielle ($p = 1$, i.e. le risque est constant au cours du temps). Nous nous situons dans un cas où le risque est probablement décroissant, mais nous laisserons la paramétrisation du modèle estimer le paramètre de forme de la distribution Weibull.

Tous ces modèles sont construits sur l'hypothèse d'un temps continu, à la fois pour le phénomène sous-jacent (ici le retour à l'emploi) et pour la variable qui en rend compte. Or, dans notre cas, les retours à l'emploi sont artificiellement groupés par trimestres. Notre variable n'est pas enregistrée sur un mode continu : il ne s'agit alors pas d'une modélisation en temps discret *stricto sensu* mais d'une modélisation en temps *groupé*. Nous réalisons deux modèles permettant de prendre en compte cette spécificité de nos données : l'extension *ad hoc* du modèle de Cox (« *exact discret method* », voir encadré p.510 en annexe) et un modèle à hasard constant par morceaux (p.510). Nous verrons que les coefficients, obtenus en temps continu ou discret, sont presque identiques.

Pour terminer sur la spécification du modèle, nous voudrions préciser deux choix, liés entre eux.

D'abord nous ne nous situons pas dans un cas plus classique de modélisation des durées de chômage au sens strict puisque nous modélisons ensemble des durées pour des individus aux parcours hétérogènes, formellement chômeurs ou « inactifs ». Cela signifie que nous ne formons pas d'hypothèse de recherche active d'emploi ; nous considérons plutôt que tous les individus sont dans une posture de recherche, mais que celle-ci peut être plus ou moins forte, plus ou moins centrale dans les choix des individus. Une femme en couple, une personne d'un certain âge, un jeune qui se considère comme artiste : s'ils ne sont pas des chômeurs véritable au sens du BIT, ils ne sont pas cependant déconnectés de l'emploi de manière nette. Ils peuvent, selon les circonstances liées au contexte institutionnel de leur suivi par le Conseil Général ou par Pôle Emploi, selon leur budget à un moment donné, selon les opportunités qui

s'offrent à eux, accéder à un emploi. Il nous semble pertinent d'inclure cette diversité dans la modélisation et d'identifier justement, en incluant ces public plus éloignés de l'emploi, les déterminants et les caractéristiques de ce non-retour à l'emploi. D'autant plus que nous avons forgé l'hypothèse, derrière l'idée du « quasi-chômage », selon laquelle le RSA généralise à tous l'horizon du retour à l'emploi. Nous savons également que la probabilité de retour à l'emploi pour les personnes réputées inactives est loin d'être nulle.

Par ailleurs, et c'est le second choix qui nous voulons aborder : nous ne modélisons pas des « risques concurrents » (« competing risk ») dans la mesure où nous n'avons pas d'informations sur les transitions alternatives vers d'autres dispositifs d'aide sociale (par exemple vers l'AAH ou autres) ou vers les régimes de retraite. En ce sens, deux options possibles demeurent pour les individus de la cohorte : ou rester sans emploi ou accéder à l'emploi, mais nous n'avons pas d'information suffisante pour modéliser la sortie du chômage ou du « quasi-chômage » comme une alternative à l'accès à l'emploi (contrairement à ce que proposaient BONNAL et FOUGÈRE, 1990).

b . Choix des variables

Nous mobilisons, bien sûr, les variables socio-démographiques déjà présentées (sexe, structure familiale, statut d'activité, âge du demandeur).

Mais le principal problème de notre modélisation réside dans la qualité et la variété de l'information dont nous disposons : certes nous possédons une grande variété d'indicateurs, notamment ceux fournis par le Conseil Général concernant le parcours d'insertion ; mais ces indicateurs posent des problèmes de colinéarité, et d'endogénéité du fait d'une possible hétérogénéité inobservée.

Klein et Kleinbaum préconisent d'inclure dans le modèle les variables porteuses de colinéarité, et de contrôler l'impact de cette inclusion sur les variables explicatives liées. Par exemple, on constate que l'inclusion du statut d'activité en début de suivi a un fort impact sur les rapports de risques de la variable « sexe-couple » (voir table 51 p.515 en annexe) : pour les hommes, en couple ou célibataires, et pour les femmes seules, le rapport de risque instantané

par rapport aux femmes en couple reste significatif mais est réduit lorsque l'on inclut le statut d'activité. Cela veut dire que le statut d'activité est corrélé à la variable sexe-couple (les femmes en couples sont plus souvent inactifs, les hommes seuls également, etc).

De ce point de vue, il est important d'inclure le statut d'activité dans le modèle pour contrôler l'impact de la variable sexe-couple.

Concernant la question de l'endogénéité, elle se pose pour certaines de nos variables. Par exemple, l'orientation prononcée par le CG incorpore un ensemble d'informations sur les individus que nous ne possédons pas, ayant trait à leur historique professionnel, à leur parcours de manière plus générale : périodes de chômage, ancienneté du dernier emploi, niveau de formation, ennuis de santé connus, problèmes familiaux, de dépendance, etc. Or, ces caractéristiques individuelles vont impacter l'orientation prononcée par le CG mais également la durée avant le retour à l'emploi. Il y a donc un problème d'endogénéité de certaines variables : cela concerne le type d'orientation, mais également le statut d'activité renseigné en début de période qui témoigne d'un comportement lui-même impacté par des caractéristiques individuelles ayant un impact sur les durées, ou encore le fait de signer effectivement un CER, qui peut témoigner d'un comportement individuel ou d'un comportement de l'institution en regard d'un profil particulier de public.

Lorsqu'on inclut l'orientation dans le modèle (voir table 51 p.515), le rapport de risque associé au statut d'activité ne change pas : il n'y a pas de corrélation significative entre les deux variables. Les autres rapports de risques significatifs ne sont pas impactés par l'inclusion du type d'orientation.

Nous intégrons finalement la variable « Difo » (le fait d'avoir signé ou non un CER avant la survenue du retour à l'emploi). Cela impacte très fortement les rapports de risque associés à l'orientation pour insertion sociale et à l'insertion pour insertion professionnelle (logiquement le risque associé à l'orientation vers Pôle Emploi n'est pas impacté) : le rapport de risque très défavorable et significatif pour ces deux types d'orientation est fortement réduit par la prise en compte de la variable CER. Pour les personnes orientées pour IPR, l'inclusion de la variable « Difo » enlève la significativité de leur rapport de risque : lorsque l'on contrôle avec la signature d'un CER ou non, le fait d'être orienté pour IPR ne baisse pas significativement

le rapport de risque, au contraire des orientations pour insertion sociale ou vers Pôle Emploi. À noter que nous n'avons pas d'informations sur la signature d'un PPAE pour les demandeurs orientés vers Pole Emploi²³ : mais dans ce cas la contractualisation est davantage captée par le statut d'activité qui nous renseigne lorsque les individus sont des demandeurs d'emploi inscrits à Pole Emploi.

Il y a évidemment une corrélation entre ces deux variables et il nous paraît donc important de contrôler l'impact de l'orientation par la signature effective d'un CER. Ceci dit, la relation qui se dégage entre la variable CER et le risque est surprenante : les individus qui ont signé un CER avant l'accès à l'emploi, et ce en contrôlant le type de d'orientation par ailleurs, sont significativement défavorisés dans leur retour à l'emploi. Ce lien vient peut-être du fait que, plus le retour à l'emploi est rapide, plus la probabilité d'avoir signé un CER est faible, compte tenu des délais structurels liés au fonctionnement de l'institution.

Par ailleurs, le modèle de Cox n'a pas de terme d'erreur (voir encadré p.510 en annexe) : l'absence d'une variable explicative dans le modèle va distordre les rapports de risques des variables présentes dans le modèles. Les coefficients produits par le modèle (*Beta*) résumement donc tout le lien de causalité modélisé. Ceci est problématique pour nous, puisque nous l'avons dit, il nous manque des informations a priori importantes qui ont trait au profil des individus (leur passif, leur état de santé, leur niveau de formation, etc.)²⁴. Certaines de nos variables peuvent toutefois être considérés comme des *proxy* de ces caractères invisibles, ce qui nous permettrait de contrôler l'hétérogénéité inobservée. L'inscription à Pôle Emploi peut témoigner d'un parcours, d'un état à un moment donné qui synthétise un rapport

23. Dans la base de données nous avons connaissance de la signature d'un CER ou non, et la structure d'accueil du référent pour les individus orientés vers Pôle Emploi est automatiquement Pôle Emploi, cela à hauteur de 99.7%. Mais, soit le Conseil Général n'a pas d'information suffisante sur la contractualisation à Pôle Emploi et fait cette association de manière automatique, soit, éventualité improbable, tous les individus orientés vers Pôle Emploi signent effectivement un PPAE ; dans ce cas, l'insertion dans le modèle du type d'orientation est redondant avec la contractualisation à Pôle Emploi.

24. Ainsi, nous ne possédons pas d'informations fiables concernant deux éléments à priori déterminants : le niveau de formation des membres du ménage (les questionnaires censés être administrés par les CAF auprès des allocataires au moment de l'ouverture du droit sont rarement complétés, nous n'avons donc pas d'informations sur le niveau de qualification ; l'enquête par internet que nous avons mené en parallèle auprès de 83 membres de notre cohorte nous indique toutefois que 40 % des personnes interrogées ont un niveau de formation ne dépassant par le CAP ou le BEP. Bouchoux et al. rappellent que les retour à l'emploi sont fortement divergents selon le niveau de diplôme pour les bénéficiaires du RMI BOUCHOUX et al., 2013, p.13) et une évaluation de leur état de santé (35% des personnes au RSA socle et sans emploi citent des problèmes de santé comme frein au retour à l'emploi, cf. BRIARD, 2012 ; par ailleurs un mauvais état de santé déclaré réduit fortement les taux de retour à l'emploi des chômeurs ou inactifs de longue durée, cf. ASFA, 1999-2000, p.116)

à la recherche d'emploi, lui-même construit par certaines caractéristiques du parcours individuel. L'orientation vers un parcours d'insertion prononcée par le Conseil Général peut jouer également ce rôle d'indicateur de l'éloignement du marché du travail du bénéficiaire : les membres de la commission d'orientation possèdent des informations que nous n'avons pas (par exemple une personne inactive depuis 15 ans, une mère au foyer, qui s'inscrit au RSA après une séparation et alors que ses enfants sont autonomes, une personne qui n'a aucun diplôme pas même de niveau VI ou V) et ils opèrent leur choix en les prenant en compte. Nous l'avons dit, notre objectif est de produire une classification, ce qui sera présenté en détail dans le chapitre suivant (voir le feuillet volant pour le rappel des classes identifiées, et le chapitre 5). Cette classification des parcours des ménages dans le RSA sur les trois ans consécutifs à l'ouverture des droits peut également jouer ce rôle de *proxy* : puisque dans la modélisation des durées nous faisons l'hypothèse qu'un certain nombre d'informations passées vont impacter la probabilité future de retour à l'emploi, nous pouvons faire également l'hypothèse que le parcours des ménages dans le RSA sur les trois ans peut constituer une synthèse des caractéristiques inobservées des individus.

L'hétérogénéité inobservée est donc intégrée dans le modèle en faisant l'hypothèse que les individus partageant la même orientation ou appartenant à la même classe de trajectoire partagent les mêmes caractéristiques inobservées²⁵ : par exemple, les personnes ayant une trajectoire d'enfermement durable dans du RSA socle, ou bien ceux ayant été orientés pour insertion sociale, partagent un niveau de diplôme peu élevé, ou des ennuis de santé (la littérature économétrique nomme cette structure *shared frailty models*, voir l'encadré en annexe). Nous modélisons l'hétérogénéité inobservée ou l'effet aléatoire selon le type d'orientation et selon la classe de trajectoire (28 p.350 pour le second cas). Dans les deux cas la composante aléatoire joue un rôle significatif : il y a bien une corrélation significative de l'hétérogénéité inobservée entre les individus partageant une même orientation ou ceux partageant un même type de trajectoire. Cependant dans le premier cas cette corrélation, bien que significative est très faible, et elle est bien plus forte dans le second cas (la variance de l'effet aléatoire peut être interprétée comme le degré de corrélation, KLEIN et KLEINBAUM 2005, p.338).

25. Une hétérogénéité inobservée individuelle, et non pas regroupée selon les modalités d'une variable, a aussi été testée. Elle n'est pas significative et la corrélation associée est très proche de zéro.

De plus l'introduction d'un effet aléatoire par type de trajectoire a un fort impact sur les rapports de risques des autres variables du modèle, ce qui n'est pas le cas lorsque l'effet aléatoire est capté par le type d'orientation. Ainsi prendre en compte la durée du passage dans le RSA et le rythme de sortie du RSA (les classes de trajectoires distinguent la temporalité et la durée des sorties, voir feuillet volant) ôte la significativité de l'impact négatif de la signature d'un CER. Klein et Kleinbaum insistent sur le fait que dans les modèles à effets aléatoires partagés les rapports de risque doivent être interprétés pour un même niveau de la variable *frailty* (*ibid.*, p.340) : cela signifie par exemple que pour les ménages connaissant une sortie rapide du RSA, donc pour les ménages qui ne font que transiter par le RSA, le fait de signer un CER joue négativement ; plus encore, cela signifie également que pour les sorties plus tardives consécutives à une période de maintien dans le RSA socle, le CER est aussi associé à une probabilité plus faible d'accéder à l'emploi. L'effet aléatoire par classe de trajectoire modifie fortement la variable « sexe-couple » : les rapports de risques sont plus forts pour cette variable et la probabilité relative d'accéder à l'emploi des hommes célibataires devient significativement supérieure à celle des femmes en couple. Les autres variables sont marginalement impactées.

De cette manière nous incluons dans le modèle les catégories du dispositif RSA et plus particulièrement le regard qu'elles offrent sur les parcours des personnes. La trajectoire dans le RSA, i.e. la situation du ménage d'appartenance de l'individu dans le RSA, est informative parce que les parcours qu'elle capte reflètent les cloisonnements qui persistent sur le marché du travail, au lieu de montrer la validité de l'hypothèse d'un rapport à l'emploi généralisé et uniforme portée par le RSA.

Nous modélisons la composante aléatoire par groupe suivant une loi gamma ou normale (*gaussian*), selon les possibilités offertes par les packages disponibles pour le logiciel *R*. Les résultats ne sont pas divergents.

B. 3 . Résultats

Nous voulons souligner d'abord la grande cohérence des résultats entre les quatre modèles estimés et résumés (tables 27 page 349 à 30 page 352). Les tendances et leur significativité sont presque identiques. Peut-être cela valide-t-il la position qui consiste à choisir toujours le modèle de Cox, qui est le plus simple dans sa formalisation et dans son implémentation, et donc probablement le plus efficace. L'effet aléatoire groupé selon les types de trajectoire est toujours significatif : cette modalité fondée sur la trajectoire future du ménage dans le RSA permet donc bien de capter l'hétérogénéité inobservée.

Nous mettons en évidence un certain nombre de caractéristiques individuelles ou du ménage qui vont avoir effectivement un impact sur le retour à l'emploi, appréhendé par la « survie » ou le risque.

Avant d'y venir, nous pouvons noter que le rang du retour à l'emploi réduit fortement et significativement la durée de la survie avant le retour à l'emploi mais ne semble pas avoir d'impact significatif sur les rapports de risques. Il est probable que cela témoigne de l'étendue temporelle limitée de notre suivi : l'accès à l'emploi de second rang intervient après une première perte d'emploi, donc de manière plus tardive que l'accès à l'emploi de premier rang, c'est-à-dire qu'il est plus proche de la borne temporelle du suivi. Dit autrement nous ne connaissons par le risque pour le second accès à l'emploi pour la même étendue temporelle que pour l'accès à l'emploi de premier rang. Nous laissons cette variable dans les modèles comme une variable de contrôle (à noter que l'hypothèse de hasards proportionnels tient pour cette variable : l'effet du rang du retour à l'emploi est constant au cours du temps).

a . Caractéristiques socio-démographiques : un fort impact de la structure des ménages

Concernant les caractéristiques des ménages, on peut noter que lorsque le demandeur dans le foyer est âgé de plus de 50 ans, le retour à l'emploi est à la fois moins probable et plus tardif : la probabilité relative d'accéder à l'emploi est inférieure de 25% dans ce cas-là par rapport aux foyer dont le demandeur est âgé entre 30 et 50 ans, et la survie est significativement

augmentée.

Dans les modèles complets le type de territoire d'habitation ne joue pas de rôle significatif, ni sur les durées ni sur les rapports de risque. Les territoires « ruraux » sont associés à un rapport de risque supérieur à 1 (probabilité relative supérieure de 20% d'accéder à l'emploi) par rapport à l'agglomération grenobloise, significatif au seuil de 10% dans les modèles sans variable *frailty* ; mais l'inclusion de la variable « Difo » et ensuite de l'hétérogénéité inobservée par classes de trajectoires annule ce faible effet toutes choses égales par ailleurs de la variable territoriale (table 51 page 515).

La structure familiale joue toujours un rôle très significatif. Toutes choses égales par ailleurs les femmes en couple ont moins de chances de retourner à l'emploi (le rapport de risque est plus de deux fois plus faible relativement aux autres structures familiales) et pour elles la durée avant le retour à l'emploi est toujours supérieure. Bien sûr, cela ne valide pas l'hypothèse d'un impact direct sur les trajectoires professionnelles des femmes en couple du biais genré du RSA ; mais nous pointons clairement la situation spécifique de ce public bénéficiaire vis-à-vis de l'emploi, situation que le RSA ne cherche pas à corriger, au contraire. D'autant plus que nous contrôlons le statut d'activité (inactif/chômage). La variable « sexe-couple » montre globalement des coefficients très forts et significatifs, à la fois sur les durées et sur le risque. Les femmes seules et les hommes en couple sont particulièrement associés à des probabilités relatives d'accéder à l'emploi supérieures. Les hommes seuls également mais dans tous les modèles avec une différence un peu plus faible. Il est important de rappeler que ces probabilités sont estimées toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire étant donné la présence ou non d'enfants à charge dans le foyer.

Or, la présence d'enfants à charge, toutes choses égales par ailleurs, est elle aussi significative, et impacte toujours positivement le retour à l'emploi (la présence d'enfants à charge joue négativement). Il est difficile de faire la part des choses entre l'effet réel de la présence d'enfants à charge et l'effet de la censure : en effet, les ménages ayant des enfants à charge sont moins sujets à la censure que les ménages sans enfants à charge, ceci pouvant s'expliquer par des seuils plus élevés dans le barème du RSA ou par l'existence d'une majoration pour les mères isolées (table 26a page 335).

Les personnes sans enfants à charge vont donc davantage sortir du RSA sans que l'on connaisse leur nouvelle situation professionnelle. Cela explique-t-il tout l'effet estimé ? La distribution du temps de la censure est assez divergente entre les personnes selon qu'elles aient ou non des enfants à charge : lorsqu'il n'y a pas d'enfants, le premier quartile des censures est de 4 trimestres, et il est de 8.5 trimestres pour les personnes ayant des enfants à charge ; d'un autre côté, la médiane de la distribution des censures est équivalente entre les deux populations (resp. 11.5 trimestres versus 12 trimestres), ce qui signifie que la distribution temporelle des censures est profondément décalée vers le début du suivi pour les personnes sans enfants à charge. Cela assoie l'idée selon laquelle l'effet de la présence d'enfants à charge dans les modèles capte, en fait, une répartition inégale des censures.

Une piste pour éviter cet effet de la censure pourrait être de modéliser les durées pour un échantillon de notre cohorte limité aux personnes accédant finalement à l'emploi. Cela pose bien sûr un problème de biais de sélection, mais reste envisageable dans le cadre d'un modèle AFT dans la mesure où nous modélisons l'impact d'une variable sur le rythme du retour à l'emploi et non sur le risque de survenue de l'événement. Or, nous constatons que pour les personnes accédant finalement à l'emploi, la présence de personnes à charge allonge la survie²⁶. Par ailleurs les durées pour les mères célibataires accédant à l'emploi sont plus longues ; les durées pour les femmes en couple ayant des enfants à charge et accédant à l'emploi sont à l'inverse plus courtes par rapports aux mêmes situations sans enfants à charge. Dans le premier cas les statistiques descriptives nous orientent vers un effet négatif de la présence d'enfants à charge, dans le second cas vers un effet plutôt positif.

L'Enquête Emploi en continu de l'INSEE montre que les plus jeunes sont particulièrement concernés par une sortie du marché du travail en cas d'enfants à charge et sont plus souvent hors de l'emploi. Pour les plus âgés, ces différences sont moins nettes (table 26b page suivante). Dans notre cohorte, le demandeur dans les foyers avec des droits majorés (les mères célibataires d'enfants en bas âges) est plus jeune (19.1% ont entre 25 et 30 ans contre 5.7% pour les autres ménages, et 36.6% ont entre 30 et 40 ans contre 48.2% pour les autres).

D'ailleurs, on observe que le terme d'interaction des variables de structure du couple et de la

26. Le modèle estimé est le même que le modèle AFT avec une distribution Weibull, mais restreint au champ des personnes accédant au moins une fois à l'emploi.

présence d'enfants montre bien une baisse de l'effet : pour une femme seule ayant des enfants à charge, le rapport de risque instantané est inférieur à la somme des rapports de risque des femmes seules et des personnes ayant des enfants à charge. Dit autrement, ces deux effets ne sont pas cumulatifs : le fait d'avoir des enfants réduit le rapport de risque, toutes choses égales par ailleurs, pour les femmes seule. Le sens de l'interaction est significatif et est le même pour toutes les structures du couple. Cela confirme notre analyse de l'impact de la censure sur l'effet de la présence d'enfants à charge et permet en partie de corriger ce biais.

TABLE 25. – Présence de personnes à charge dans le ménage, associée avec les censures dans la cohorte et avec le statut d'activité dans l'Enquête Emploi.

(a) Censure selon la présence de personnes à charge

	Censures	Événements
Pas de personnes à charge	694	544
Au moins une personne à charge	423	438

Champ : Cohorte

(b) Statut d'activité et présence d'enfants dans le ménage.

Personnes à charge	Actifs occupés	Chômeurs	Inactifs	Ensemble
Âge : 25-29 ans				
Ensemble	69,21%	16,18%	14,61%	100%
Oui	60,35%	12,82%	26,83%	100%
Non	71,54%	17,07%	11,40%	100%
Âge : 30-49 ans				
Ensemble	80,95%	7,81%	11,25%	100%
Oui	81,90%	6,63%	11,47%	100%
Non	78,63%	10,66%	10,71%	100%

Champ : France, hors étudiants. Source : Enquête Emploi 2015, calculs de l'auteur.

b . Un effet de l'accompagnement ?

A côté de ces variables, nous mobilisons des informations relatives au comportement de recherche d'emploi, et à la modalité de prise en charge par le Conseil Général.

L'accompagnement : modélisation et analyse descriptive

Dans les quatre modèles, pour les personnes orientées vers Pôle Emploi ou pour insertion sociale, les chances d'accéder à l'emploi sont significativement réduites et la durée de la survie est significativement augmentée. L'orientation IPR (Insertion Professionnelle Renforcée) ne se démarque pas significativement de l'absence d'orientation, hormis dans le modèle à hasards constants avec un seuil de significativité particulièrement large (le risque instantané est réduit de 20% environ, avec une significativité au seuil de 10%). Il y a un effet structurel qui implique que les ménages non orientés accèdent plus rapidement à l'emploi : plus l'accès à l'emploi et donc probablement la sortie du RSA est rapide, plus les chances d'être orienté sont réduites. Les ménages non orientés ont donc nécessairement une durée de survie plus courte et un risque instantané plus élevé. Nous avons vu (voir page 306) quels sont les phénomènes à l'œuvre, soit effet de sélection soit effet négatif de l'ancienneté.

Mais cela n'explique pas que les personnes orientées pour IPR ne se démarquent pas, ou peu, des personnes non orientées, et en cela se distingue des deux autres types d'orientation. Toutes choses égales par ailleurs, les personnes orientées pour IPR n'ont pas de risque instantané significativement différent des personnes non orientées. Pour nous cela suggère, sans le démontrer, un effet positif de l'IPR.

Les graphiques représentés dans la figure 19 montrent bien que la hiérarchie des taux d'événements cumulés entre les différents types d'orientation est modifiée, d'une part par le statut d'activité, et d'autre part par le sexe. En particulier, pour les personnes inactives lorsqu'elles sont sans emploi, les orientations pour IPR et vers Pôle Emploi sont associées à des taux d'événements cumulés plus élevés, relativement aux personnes non orientées, et cela particulièrement après 6 trimestres de suivi. De plus dans ce cas l'orientation pour IPR supplante l'orientation vers Pôle Emploi du point de vue du taux de retours à l'emploi cumulés. Dans les trois autres cas (chômeurs, hommes ou femmes) l'orientation vers Pôle Emploi supplante l'orientation IPR du point de vue du taux d'événements cumulés (pour les hommes les courbes de taux d'événements cumulés sont très proches entre ces deux types d'orientation). Pour les hommes comme pour les femmes la part des personnes accédant à l'emploi est un peu plus importante pour ceux qui sont orientés vers Pôle Emploi par rapport à l'orientation pour IPR

(26 page 340).

L'importance relative des retours à l'emploi pour les personnes orientées pour IPR et inactives lorsqu'elles sont sans emploi, attestée par l'estimateur de Kaplan-Meier et par la modélisation permet peut-être de voir un effet positif de la politique d'accompagnement renforcé vers l'emploi du Conseil Général.

Par ailleurs, le terme d'interaction dans les modélisations entre le statut d'activité et l'orientation est toujours significatif et montre bien que, pour les inactifs, les deux orientations à visée professionnelle (IPR et Pôle Emploi) vont être associées à des probabilité d'accéder à l'emploi plus importantes et des durées de survie plus courte, alors que pour l'ensemble de l'échantillon l'orientation, y compris lorsqu'elle est à visée professionnelle est associée à un retour à l'emploi moins probable ou plus tardif. Pour les inactifs orientés pour insertion sociale, cela ne change pas le fait que leur retour à l'emploi est de toute façon plus faible que par rapport aux ménages non orientés.

On a donc bien un effet spécifique des orientations à visée professionnelle pour les inactifs, et cet effet de stimulation du retour à l'emploi est d'autant plus fort que l'accompagnement passe par une IPR plutôt que par Pôle Emploi. Rappelons que le parcours IPR concerne des personnes dont les difficultés sont jugées plus importantes par les services du Conseil Général (voir table 10 page 279).

La question de la qualité du ciblage opéré par le Conseil Général doit être posée. Ou bien le ciblage est inadapté, dans le sens où l'IPR est proposé à des ménages qui n'ont pas de soucis spécifiques dans le retour à l'emploi, et les institutions qui assurent leur prise en charge n'ont pas d'effet relatif du point de vue du retour à l'emploi. Ou bien le ciblage est cohérent et le parcours intermédiaire proposé par le Conseil Général est efficace puisqu'il permet, grâce à un suivi plus poussé, à une population effectivement plus éloignée de l'emploi de connaître au moins aussi rapidement une mobilité professionnelle ascendante. Nous suggérons que la seconde proposition est la bonne compte tenu d'une part de la qualité du ciblage opéré par le Conseil Général et d'autre part compte tenu des difficultés que rencontre Pôle Emploi à remplir sa mission d'accompagnement dans cette période, notamment du fait de facteurs conjoncturels (flux importants de nouveaux demandeurs d'emploi sans évolution des effectifs adaptée voir par exemple GOMEL et MÉDA, 2011). Il faut ajouter que les expériences de ren-

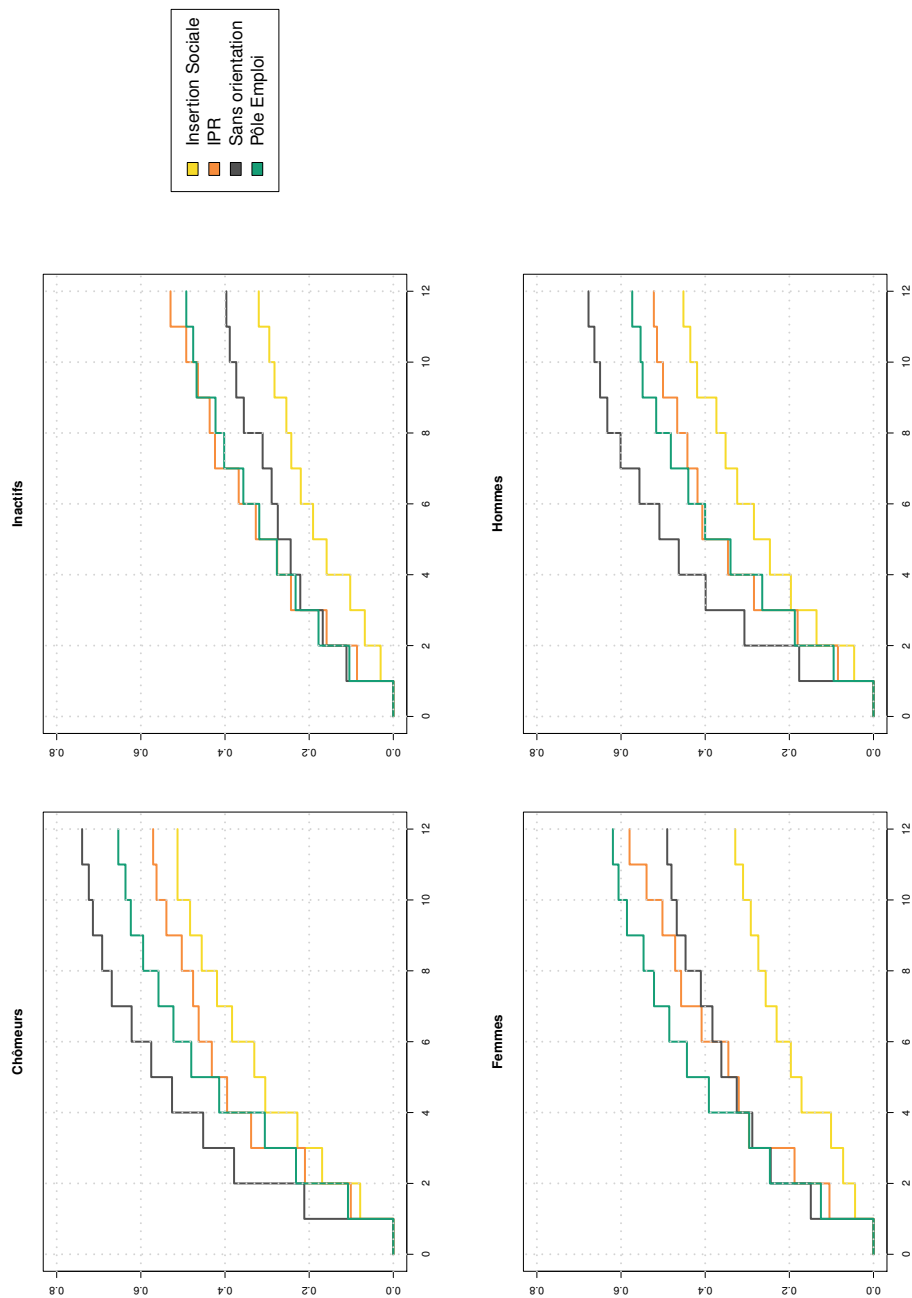
forcement de l'accompagnement au sein même de Pôle Emploi s'accompagnent d'une hausse des retours à l'emploi : les exemples du contrat de transition professionnelle et de la convention de reclassement personnalisée ont été documentés (JAMME, 2011) ; la mise en place du suivi mensuel personnalisé (SMP) en 2006 s'est aussi accompagnée d'un impact positif sur le retour à l'emploi, ce qui est particulièrement intéressant pour nous dans la mesure où cette réforme s'adressait aux demandeurs d'emplois relativement proches de l'emploi avec peu de risque de chômage de longue durée (FONTAINE et LE BARBANCHON, 2014)²⁷.

Cette forme d'accompagnement renforcé orienté vers l'emploi semble par ailleurs plébiscitée par les bénéficiaires. En effet le CG a modifié ses procédures d'orientation depuis la fin de notre fenêtre temporelle, offrant plus de liberté mais également plus de responsabilités aux bénéficiaires dans le périmètre des droits et devoirs puisque ceux-ci choisissent leur parcours (les mêmes trois parcours sont conservés) à l'issue d'une réunion d'information obligatoire dans laquelle ceux-ci sont présentés. On constate d'une part qu'une grande majorité des personnes choisit le parcours IPR, d'autre part que les changements d'orientation sont moins fréquents.

L'orientation prononcée par le CG est une chose, la concrétisation de cet accompagnement en est une autre. C'est pourquoi nous avons intégré dans le modèle la variable booléenne 'Difo' qui nous renseigne sur la signature ou non d'un CER avant le retour à l'emploi. Il apparaît que, toutes choses égales par ailleurs (dont notamment le type d'orientation), cette variable n'est pas significative. De même le terme d'interaction entre le type d'orientation et la signature d'un CER n'est pas significatif : le fait que la personne orientée, et ce quelque soit l'orientation, ait signé un CER, n'augmente pas significativement ses chances d'accéder à l'emploi. Avec l'estimation de l'effet de la signature d'un CER nous atteignons vraisemblablement la limite de données ; cela nécessiterait la présence d'une population test et d'une population témoin aux caractéristiques socio-professionnelles similaires.

27. Après trois mois de recherche d'emploi active l'ANPE s'engageait à proposer un rendez-vous mensuel aux demandeurs d'emplois ciblés. « *Le SMP se destine aux demandeurs d'emploi tenus d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi, suivis en interne par l'ANPE et qui présentent un risque faible ou modéré de chômage de longue durée* » (FONTAINE et LE BARBANCHON, 2014, §20). L'estimation de l'effet positif sur les taux de retour à l'emploi se fait avec la méthode de la double différence (*ibid.*).

FIGURE 19. – Taux d'événements cumulés des retours à l'emploi, calculés avec l'estimateur de Kaplan-Meier, selon l'orientation, pour différentes populations.



Note : 2296 personnes concernées à un moment par du RSA socle en étant sans emploi. Taux d'événements cumulés calculés sur le premier accès à l'emploi seulement, selon le type de la première orientation prononcée par le Conseil Général pour l'individu. L'inactivité et le chômage sont les catégories de la CAF.

TABLE 26. – Orientation et retour à l'emploi selon le sexe.

(a) Pour les femmes.

	Femmes concernées (en %)	Pas de retour à l'emploi	Retour à l'emploi	
Insertion sociale	20.40	68.90	31.10	100.00
IPR	16.20	47.10	52.90	100.00
Pôle Emploi	17.50	42.70	57.30	100.00
Sans orientation	45.80	58.20	41.80	100.00
Ensemble	100.00	56.30	43.70	100.00

(b) Pour les hommes.

	Hommes concernées (en %)	Pas de retour à l'emploi	Retour à l'emploi	
Insertion sociale	15.60	59.80	40.20	100.00
IPR	19.80	53.10	46.90	100.00
Pôle Emploi	28.40	49.30	50.70	100.00
Sans orientation	36.10	49.20	50.80	100.00
Ensemble	100.00	51.60	48.40	100.00

L'accompagnement vécu : un rôle ambigu

L'effet de l'accompagnement peut également être approché en interrogeant directement les personnes qui en ont bénéficié. Nous n'avons pas la prétention dans cette thèse de mener cette tâche à bien, mais nous pouvons toutefois souligner que l'accompagnement est vécu de diverses manières. Sur les 83 personnes interrogées en ligne, seulement 17 déclarent avoir été suivi par un référent au moins une fois depuis 2010, dont 3 seulement qui déclarent que ce suivi a été utile.

Du côté négatif, ce qui revient fréquemment c'est d'abord l'incapacité de l'accompagnant à proposer réellement des emplois. La méprise quant au rôle des Forums Territoriaux dont témoigne le verbatim 2 p.282 renvoie à cela. De même ce commentaire :

COMMENTAIRE N°2, ENQUÊTE EN LIGNE:

Je pense que les personnes qui gèrent les dossiers écoutent mais n'entendent pas. Elles énumèrent tout les avantages (réduction de facture, CMU, la gratuité des transports etc...) mais ne comprennent pas que les gens veulent un emploi. Au RSA ou au chômage (ASS) on perd toute dignité, toute relation avec l'extérieur, on passe notre temps à courir après des chimères. On ne croit plus en rien et on fatigue.

Le manque d'écoute, d'attention à la spécificité des problématiques de chacun semble un grief. Ce qui est pointé, c'est l'incapacité à proposer des solutions concrètes :

VERBATIM N°3, ENTRETIEN :

-R : De toutes façons, le contrat RSA est obligatoire donc utile ou pas, c'est obligatoire. Mais bon voir l'assistance sociale... j'en ai pas besoin de l'assistante sociale mais bon c'est obligatoire pour toucher le RSA. On peut pas toucher le RSA sans avoir de contrat donc...

-Q : Est-ce que c'est grâce à [l'assistante sociale] que vous avez eu de l'information sur les formations par exemple ?

-R : Non c'est grâce à moi, grâce à mes recherches...

Du côté positif, il faut moins se baser sur les opinions, les déclarations et d'avantage se rapporter aux parcours des personnes et à la manière dont les accompagnants ont pu à un moment ou à un autre dénouer une situation, apporter une solution. Le constat d'un recours à l'institution malgré l'enfermement hors de l'emploi, malgré les difficultés rencontrées témoigne de l'importance de l'accompagnement malgré tout ses défauts. Par exemple, cette personne critique vis-à-vis de l'accompagnement, en particulier de Pôle Emploi, et en tous cas soucieuse de montrer son autonomie, fera cette remarque au cours de l'entretien :

VERBATIM N°4, ENTRETIEN MME K. :

Ben les chantiers d'insertion c'est...disons que non, ça ne m'apportera rien, strictement rien, sinon de travailler, quoi... On verra en fait, on verra, faut que j'en discute avec mon conseiller emploi à l'ANPE, enfin au Pôle Emploi, je veux dire.

On peut aussi prendre l'exemple de Mme A., qui témoigne d'un recours à l'institution en urgence, qui n'est pas lié directement au retour à l'emploi, même si cette personne s'inscrira dans un second temps dans un parcours d'accompagnement à visée professionnelle (nous y reviendrons plus loin) :

VERBATIM N°5, ENTRETIEN MME A. :

J'ai été prise en main par les services sociaux et j'ai été placée dans des structures d'accueil. [...] Et du coup, c'est là que sur les conseils de mon assistante sociale j'ai été à la CAF, n'ayant absolument aucune ressource, si ce n'est les allocations familiales pour mes enfants...enfin ça aide mais ça ne suffit pas...c'est 300 et quelques euros...et donc j'ai fait une demande de RSA qui a été acceptée.

Donc pour moi le RSA c'est quelque chose de très important dans la mesure où dans des cas comme le mien, des gens qui veulent pas profiter du système, des gens qui cherchent à s'en sortir...donc voilà ça m'a bien aidé ça ma sauvée, voilà.

L'importance de l'accompagnement dont témoigne ces deux extraits d'entretiens, même si celui-ci n'est pas toujours à visée directement professionnelle, est cohérente avec les données plus générales dont nous disposons et qui montrent que l'institution accompagnante est beaucoup sollicitée, notamment pour des questions et requêtes directement liées à la recherche d'emploi. L'Enquête Emploi 2015 montre ainsi que le dernier contact avec Pôle Emploi est davantage le fait d'une démarche personnelle (59% des personnes interrogées concernées) que d'une convocation (41%). Cette tendance est de moins en moins nette au fur et à mesure que l'ancienneté dans le chômage ou l'inactivité est importante : au-delà de six mois d'ancienneté les contacts qui sont le fait d'une démarche personnelle ne dépassent pas 55%, alors qu'ils représentent 73% des contacts dans le premier mois d'ancienneté et encore 58% entre 3 et 6 mois d'ancienneté²⁸. On voit se confirmer une sorte de découragement et on constate par ces chiffres la prise de conscience progressive de la difficulté de Pôle Emploi à apporter directement des solutions.

28. INSEE, Enquête Emploi 2015, calculs de l'auteur

D'un autre côté, l'Enquête Emploi montre que même au-delà de 3 ans d'ancienneté dans le chômage ou l'inactivité la moitié des contacts avec Pôle Emploi sont le fait d'une démarche volontaire du demandeur²⁹, ce qui peut témoigner de la capacité du suivi soit à apporter directement des solutions, soit à apporter autre chose qu'une aide directe dans la recherche d'emploi, comme nous le rappelle le témoignage de Mme K. qui est « inactive » depuis longtemps.

La nature de la démarche volontaire est elle aussi instructive. Pour l'ensemble des chômeurs ou inactifs, la démarche volontaire porte davantage sur la recherche d'emploi ou la formation (58%) et moins souvent sur des problèmes administratifs comme le maintien de l'inscription ou le versement des allocations (42%). Et c'est d'autant plus vrai que l'inactivité ou le chômage sont anciens : les démarches volontaires portent sur la recherche d'emploi ou la formation dans 42% des cas quand l'ancienneté est de 1 mois, dans 48% de 1 mois à moins de 3 mois et atteint son maximum à 68% de 6 mois à moins d'un an (pour une ancienneté de 3 ans ou plus, cela concerne encore 63% des démarches)³⁰.

C'est intéressant de constater effectivement que l'accompagnement à visée professionnelle n'est pas forcément déconnecté de l'accompagnement social, et qu'il n'existe pas à la base de séparation claire entre les deux. Même si nous partageons l'idée de Bouchoux et al. selon laquelle pour les bénéficiaires du minimum social comme un revenu de subsistance « *la démarche de l'insertion sociale comme mode d'accès à des droits sociaux, rupture de l'isolement et écoute des personnes, doit pouvoir être assumée comme telle et pleinement mise en œuvre* » (BOUCHOUX et al., 2013, p.20), nous constatons que le besoin d'une démarche d'insertion professionnelle peut émerger dans un contexte de grande difficulté sociale, justement parce que l'emploi, avec tout ce qu'ils charrie aujourd'hui (la reconnaissance sociale d'une activité en échange d'un revenu, un mode d'existence aux autres, etc) peut constituer une réponse à des situations sociales difficiles et propres aux ménages. Ce n'est probablement pas seulement l'insertion professionnelle achevée qui répond à cette situation, mais la démarche en elle-même, le fait de se positionner par rapport à l'emploi, dans une dynamique de retour à l'emploi (il s'agit de « *se relancer dans le monde du travail* » pour reprendre les mots de

29. INSEE, Enquête Emploi 2015, calculs de l'auteur

30. INSEE, Enquête Emploi 2015, calculs de l'auteur

Mme A.) ; le fait de maintenir l'emploi comme horizon crédible pour les personnes.

La suite de l'entretien avec Mme A. retranscrite longuement en annexe, témoigne très clairement de cette posture (verbatim 15 p.516, en annexe).

La contradiction qui pèse sur les bénéficiaires est donc tout à fait ambiguë : d'un côté, la réaffirmation de l'emploi comme seul horizon aboutit à générer de la frustration et du découragement, nous l'avons vu, d'un autre côté cela permet de se sentir appartenir encore à une forme d'existence aux autres, à une forme de normalité.

Le témoignage de Mme A rend compte du fait que le retour à l'emploi, même si elle le perçoit lucidement comme difficile, incertain, est quand même maintenu comme horizon, comme objectif. C'est clairement elle, et non pas l'institution, qui se positionne dans cette démarche volontaire de retour à l'emploi. Nous verrons dans le chapitre prochain (verbatim 11 p.398, chapitre 5) un extrait de l'entretien avec Mr B., durablement installé dans le RSA socle et qui évoque également le fait que c'est l'institution, et non pas lui-même, qui a renoncé à son propre retour à l'emploi.

C . Conclusion du chapitre 4

En étudiant à long-terme des entrants dans le dispositif, nous espérons proposer un point de vue original sur les mobilités dans le RSA, et plus particulièrement dans le RSA socle. Ce faisant, nous pouvons montrer que les ménages entrés par le RSA socle sortent vite et durablement du dispositif.

Certes, ces sorties sont complexes à caractériser, du fait d'un manque logique de données une fois que les ménages ne sont plus bénéficiaires. Pour y remédier, nous nous concentrons sur les mobilités ascendantes, mobilités internes ou externes des bénéficiaires, associées par les institutions à une activité professionnelle.

Ce travail est riche d'enseignements. Bien sûr, de même que les sorties, les mobilités ascendantes sont nombreuses ; elles concernent une majorité de ménages et interviennent rapidement. Pourtant, l'accès à l'emploi montre un visage plus contrasté : l'étude des mobilités en temps calendaire des ménages entrés par la composante socle seule et sans emplois montre que les accès à l'emploi individuels sont plus faibles que les mobilités ascendantes des ménages. Ceci s'explique notamment par des inégalités de sexe dans les couples, les femmes en couple étant significativement défavorisées dans l'accès à l'emploi. Notre étude pointe les insuffisances du ménage comme support des politiques publiques de l'emploi et comme catégorie opérationnelle pour la gestion des dispositifs d'accompagnement contractuels. Typiquement, les femmes en couple passent effectivement entre les mailles du filet de l'insertion. Ensuite, nous pouvons montrer que la sortie du RSA socle et plus encore l'accès à l'emploi ne sont pas nécessairement durables. De même, la majorité des efforts d'accès à l'emploi ne permettent pas de sortir du RSA (seul un tiers des mobilités ascendantes sont des sorties du RSA) et de ce point de vue ne conduit pas à une insertion professionnelle de qualité.

Globalement, les profils socio-démographiques jouent un rôle important dans les mobilités. Les femmes en couple et les hommes célibataires, les personnes de plus de 50 ans et celles non inscrites spontanément à Pôle Emploi auront plus de difficultés à obtenir un emploi. Point positif, notre étude permet de suggérer que les modalités de prise en charge institutionnelles permettraient peut-être de corriger les difficultés individuelles évaluées par l'institution. L'ac-

compagnement, même lorsqu'il est à visée directement professionnelle comme celui effectué par Pôle Emploi, semble jouer un rôle d'autant plus fort, du point de vue des personnes, qu'elles sont sans emploi depuis longtemps et qu'elles sont enregistrées au début du suivi par la CAF comme inactives.

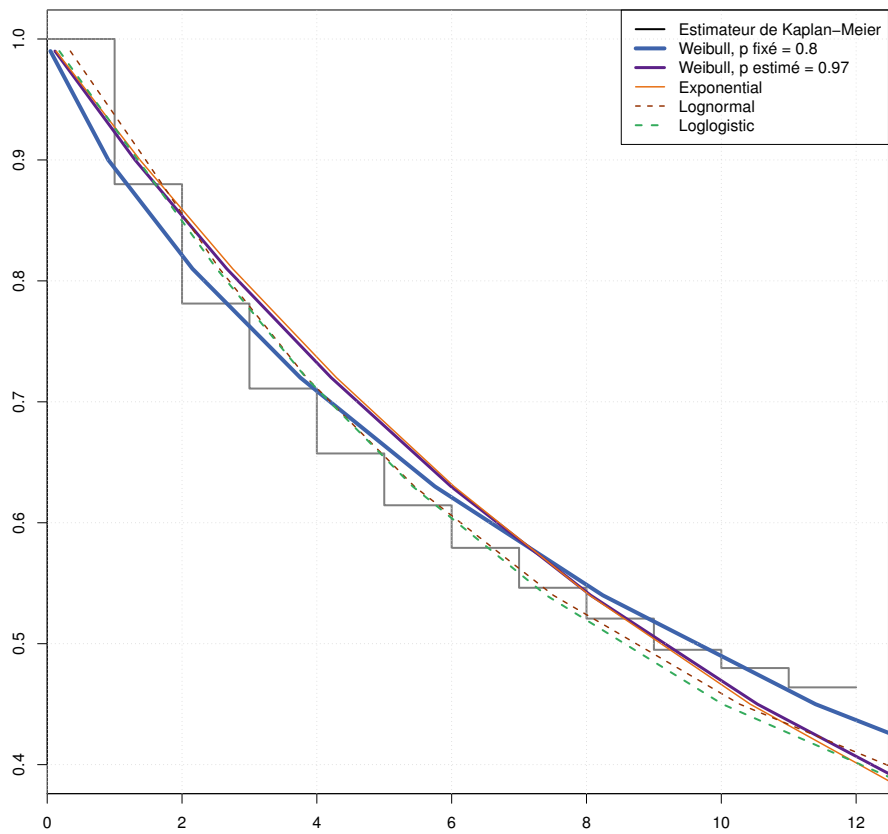
Tous ces résultats, au-delà de leurs limites propres, doivent être replacés dans notre perspective de recherche. Nous cherchons à constater et documenter cette contradiction de l'emploi portée par les bénéficiaire du RSA. Pour nous, si un dispositif favorise l'accès individuel à l'emploi, donc facilite la résorption de la contradiction pour une partie des bénéficiaires, cela n'a pas nécessairement d'impact d'un point de vue macro-social.

L'évaluation des politiques de l'emploi, et plus particulièrement des politiques actives du marché du travail, est en effet soumise à une contradiction entre les niveaux *micro* et *macro*. La hausse ciblée des taux de retour à l'emploi ou de la stabilité dans l'emploi ne peut suffire : il faut prendre en compte la relation à l'emploi de l'ensemble de la population, au-delà des seuls bénéficiaires du dispositif étudié. Les publics ciblés peuvent se substituer à d'autres publics, l'effet global sur l'emploi étant alors nul. Étrangement, cette question de l'évaluation macroéconomique des politiques actives a suscité peu de travaux empiriques, du fait de sa complexité peut-être. Ainsi l'étude faite pour l'OCDE en 1994 (CALMFORS, 1994) est encore citée récemment sur cette question comme une référence (voir par exemple CARD 2015, §8 et §24). Le cas de la formation des demandeurs d'emplois en France commence à être documenté, et un effet d'éviction peut localement être observé, sans que l'on puisse conclure sur des résultats définitifs (le modèle proposé par FERRACCI et al., 2014, est intéressant et il offre une occasion de décire les mécanismes potentiels de l'effet d'éviction de la foamtion des demandeurs d'emplois, même si les évidences empiriques sont minces.).

Cela nous pousse, au fond, à envisager l'accompagnement au-delà du seul taux de retour à l'emploi des publics suivis. En lui-même, il constitue peut-être un ersatz d'emploi, c'est-à-dire qu'il offre une position sociale définie par rapport à l'emploi, donc pas complètement en marge. De la même manière que l'engagement dans des structures, comme les forums territoriaux, il s'agit peut-être pour les personnes bénéficiaires, notamment du RSA socle, de créer une identité sociale en lien avec l'emploi, et plus globalement de permettre une validation

sociale de son activité personnelle. Est-ce la manifestation de la généralisation de la catégorie de travail à l'ensemble de la vie sociale ?

FIGURE 20. – Comparaison des survies estimées



Note : pour des détails concernant le paramètre de forme de la distribution Weibull noté p , voir encadré B. 2 page 510 en annexe.

TABLE 27. – Résultats de la modélisation des durées (weibull).

	coef		se(coef)	z score
Intercept	2.945	***	0.277	10.627
agetri : [30 ans - 50 ans]				
agetri : - 30 ans	-0.133		0.11	-1.217
agetri : + 50 ans	0.292	***	0.078	3.738
territoire : Agglo. Gre.				
territoire : Peri-Urb.	-0.034		0.061	-0.561
territoire : Rural	-0.172		0.106	-1.631
rang (numérique)	-0.261	**	0.097	-2.696
sexecouple : Femme en couple				
sexecouple : Femme seule	-0.973	***	0.174	-5.609
sexecouple : Homme en couple	-1.018	***	0.19	-5.351
sexecouple : Homme seul	-0.855	***	0.17	-5.02
persch : non				
persch : oui	-0.385	*	0.176	-2.183
act : chomage (CAF)				
act : inactif (CAF)	0.757	***	0.1	7.572
primo.orient.type : sans orientation				
primo.orient.type : Insertion sociale	0.314	*	0.155	2.029
primo.orient.type : Insertion proff. renforcé	0.166		0.132	1.255
primo.orient.type : Pôle Emploi	0.285	**	0.098	2.898
Difo : Non				
Difo : Oui	0.108		0.923	0.117
Femme en couple * persch : non				
Femme seule * persch : oui	0.461	*	0.202	2.288
Homme en couple * persch : oui	0.487	*	0.216	2.252
Homme seul * persch : oui	0.772	*	0.358	2.154
act : chomeur (CAF) * sans orientation				
act : inactif (CAF) * Insertion sociale	-0.236		0.178	-1.324
act : inactif (CAF) * Insertion proff. renforcé	-0.569	***	0.162	-3.507
act : inactif (CAF) * Pôle Emploi	-0.454	**	0.151	-3.012
Sans orientation * Difo :Non				
Insertion sociale * Difo :Oui	0.296		0.934	0.316
Insertion proff. renforcé * Difo :Oui	0.243		0.932	0.261
Pôle Emploi * Difo :Oui	0.548		0.999	0.549

$p = 0.917$

Variance de l'effet aléatoire = 0.292, $p.value < 0.001$

Likelihood ratio test = 526, $p.value < 0.001$

Note : les coefficients estimés dans le modèle AFT doivent être lus comme l'impact de la variable sur la durée avant la survenue du risque : un coefficient négatif signifie que la modalité de la variable en question raccourcit la durée avant la survenue du risque ; dans notre cas cela signifie que la modalité de la variable en question accélère le retour à l'emploi.

TABLE 28. – Résultats de la modélisation du risque (Cox).

	coef		exp(coef)	IC 95%	se(coef)
Intercept	-	-	-	-	-
agetri : [30 ans - 50 ans]					
agetri : - 30 ans	0.135		1.144	0.91-1.45	0.119
agetri : + 50 ans	-0.292	***	0.747	0.63-0.88	0.085
territoire : Agglo. Gre.					
territoire : Peri-Urb.	0.026		1.027	0.9-1.17	0.066
territoire : Rural	0.165		1.18	0.94-1.48	0.115
rang (numérique)	0.1		1.105	0.9-1.36	0.106
sexecouple : Femme en couple					
sexecouple : Femme seule	0.953	***	2.594	1.79-3.75	0.188
sexecouple : Homme en couple	1.007	***	2.737	1.83-4.1	0.206
sexecouple : Homme seul	0.808	***	2.243	1.56-3.22	0.185
persch : non					
persch : oui	0.442	*	1.556	1.07-2.27	0.192
act : chômage (CAF)					
act : inactif (CAF)	-0.731	***	0.482	0.39-0.59	0.108
primo.orient.type : sans orientation					
primo.orient.type : Insertion sociale	-0.298	.	0.742	0.53-1.03	0.167
primo.orient.type : Insertion proff. renforcé	-0.149		0.861	0.65-1.14	0.143
primo.orient.type : Pôle Emploi	-0.242	*	0.785	0.64-0.97	0.106
Difo : Non					
Difo : Oui	-0.065		0.937	0.13-6.74	1.007
Femme en couple * persch : non					
Femme seule * persch : oui	-0.506	*	0.603	0.85-2.51	0.219
Homme en couple * persch : oui	-0.536	*	0.585	0.58-1.69	0.235
Homme seul * persch : oui	-0.793	*	0.453	0.47-1.36	0.39
act : chomeur (CAF) * sans orientation					
act : inactif (CAF) * Insertion sociale	0.216		1.241	0.61-1.9	0.194
act : inactif (CAF) * Insertion proff. renforcé	0.532	**	1.702	0.26-0.76	0.176
act : inactif (CAF) * Pôle Emploi	0.403	*	1.496	0.76-2.42	0.164
Sans orientation * Difo :Non					
Insertion sociale * Difo :Oui	-0.304		0.738	0.5-1.5	1.019
Insertion proff. renforcé * Difo :Oui	-0.244		0.783	0.39-0.93	1.017
Pôle Emploi * Difo :Oui	-0.603		0.547	0.37-0.93	1.089

Variance de l'effet aléatoire= 0.55, $p.value < 0.001$

Likelihood ratio test= 392, $p.value < 0.001$

Note : L'exponentielle des coefficients ($exp(coef)$) est en fait le rapport de risque instantané entre chaque modalité des variables et la modalité de référence pour cette variable. Par exemple les personnes de plus de 50 ans (âge estimé à partir de l'âge du demandeur pour les conjoints) ont à tout moment une probabilité de retourner à l'emploi inférieure de 25.5% par rapport aux personnes ayant entre 30 et 50 ans ($exp(coef) = 0.745$).

TABLE 29. – Résultats de la modélisation du risque (Cox « exact discret method »).

	coef		exp(coef)	IC 95%	se(coef)
Intercept	-	-	-	-	-
agetri : [30 ans - 50 ans]					
agetri : - 30 ans	0.134		1.144	0.91-1.44	0.119
agetri : + 50 ans	-0.292	***	0.747	0.63-0.88	0.085
territoire : Agglo. Gre.					
territoire : Peri-Urb.	0.026		1.027	0.9-1.17	0.066
territoire : Rural	0.165		1.18	0.94-1.48	0.115
rang (numérique)	0.1		1.105	0.9-1.36	0.106
sexecouple : Femme en couple					
sexecouple : Femme seule	0.953	***	2.594	1.79-3.75	0.188
sexecouple : Homme en couple	1.007	***	2.736	1.83-4.1	0.206
sexecouple : Homme seul	0.808	***	2.242	1.56-3.22	0.185
persch : non					
persch : oui	0.442	*	1.557	1.07-2.27	0.192
act : chômage (CAF)					
act : inactif (CAF)	-0.731	***	0.482	0.39-0.59	0.108
primo.orient.type : sans orientation					
primo.orient.type : Insertion sociale	-0.299	.	0.741	0.53-1.03	0.167
primo.orient.type : Insertion proff. renforcé	-0.151		0.86	0.65-1.14	0.143
primo.orient.type : Pôle Emploi	-0.243	*	0.784	0.64-0.97	0.106
Difo : Non					
Difo : Oui	-0.066		0.936	0.13-6.74	1.007
Femme en couple * persch : non					
Femme seule * persch : oui	-0.506	*	0.603	0.89-2.66	0.219
Homme en couple * persch : oui	-0.536	*	0.585	0.61-1.78	0.235
Homme seul * persch : oui	-0.793	*	0.453	0.5-1.44	0.39
act : chomeur (CAF) * sans orientation					
act : inactif (CAF) * Insertion sociale	0.216		1.241	0.65-2	0.194
act : inactif (CAF) * Insertion proff. renforcé	0.532	**	1.703	0.27-0.8	0.176
act : inactif (CAF) * Pôle Emploi	0.403	*	1.497	0.8-2.57	0.164
Sans orientation * Difo :Non					
Insertion sociale * Difo :Oui	-0.304		0.738	0.53-1.58	1.019
Insertion proff. renforcé * Difo :Oui	-0.244		0.783	0.39-0.93	1.017
Pôle Emploi * Difo :Oui	-0.603		0.547	0.37-0.93	1.089

Variance de l'effet aléatoire= 0.55, *p.value* < 0.001

Likelihood ratio test= 388, *p.value* < 0.001

TABLE 30. – Résultats de la modélisation des durées (modèle à hasards constants par morceaux).

	coef		exp(coef)	se(coef)
Intercept	-	-	-	-
agetri : [30 ans - 50 ans]				
agetri : - 30 ans	0.12		1.127	0.119
agetri : + 50 ans	-0.293	***	0.746	0.084
territoire : Agglo. Gre.				
territoire : Peri-Urb.	0.047		1.048	0.066
territoire : Rural	0.144		1.154	0.115
rang (numérique)	0.254	*	1.289	0.104
sexecouple : Femme en couple				
sexecouple : Femme seule	0.495	*	1.64	0.213
sexecouple : Homme en couple	0.388	.	1.474	0.235
sexecouple : Homme seul	0.243		1.275	0.21
persch : non				
persch : oui	0.407	*	1.503	0.192
act : chômage (CAF)				
act : inactif (CAF)	-1.385	***	0.25	0.17
primo.orient.type : sans orientation				
primo.orient.type : Insertion sociale	-0.345	*	0.708	0.165
primo.orient.type : Insertion proff. renforcé	-0.201		0.818	0.139
primo.orient.type : Pôle Emploi	-0.263	**	0.769	0.099
Difo : Non				
Difo : Oui	0.02		1.021	1.005
Femme en couple * persch : non				
Femme seule * persch : oui	-0.432	*	0.65	0.22
Homme en couple * persch : oui	-0.411	.	0.663	0.236
Homme seul * persch : oui	-0.759	.	0.468	0.391
act : chomeur (CAF) * sans orientation				
act : inactif (CAF) * Insertion sociale	0.655	***	1.926	0.197
act : inactif (CAF) * Insertion proff. renforcé	0.971	***	2.642	0.209
act : inactif (CAF) * Pôle Emploi	0.785	***	2.192	0.209
Sans orientation * Difo :Non				
Insertion sociale * Difo :Oui	0.167		1.182	0.195
Insertion proff. renforcé * Difo :Oui	0.457	*	1.58	0.179
Pôle Emploi * Difo :Oui	0.288	.	1.334	0.168

Variance de l'effet aléatoire $p.value < 0.001$

Likelihood ratio test= 355.97 , $p.value < 0.001$

Note :

Chapitre 5. Une classification des séquences pour une typologie des parcours

La narration peut-elle être explicative ?

— La description face à la temporalité. Andrew Abbott (2003).

Dans ce chapitre nous allons présenter notre travail de classification des séquences dans le RSA. Nous considérons ce travail empirique comme une étape vers la typologie des parcours : les classes de séquences devront en effet être complétées par un certain nombre d'informations, y compris les résultats déjà obtenus à propos des mobilités dans le RSA et dans l'emploi.

La classification est donc l'enjeu principal de ce chapitre. Dans une première section (section A p.354) nous allons présenter la méthode retenue, justifier son emploi ici ; dans une seconde et dernière section (section B p.376) nous présenterons les résultats obtenus et nous verrons comment passer d'une classification des trajectoires de perception du RSA à une analyse plus complexe en termes de parcours.

Pour rappel, au cours de la thèse, nous avons produit quatre classifications, la classification n°1 qui porte sur l'ensemble de la cohorte, les classifications n°2 et n°3 qui portent chacune sur un sous-échantillon défini par la modalité d'entrée dans le RSA, et enfin la classification qui nous qualifions de « préliminaire », qui ressemble fortement à la classification n°1 et qui servi de base à la réalisation de l'enquête en ligne (voir la page 271 et la table 8 page 272 dans le chapitre 3). Cette dernière classification a ensuite été écartée au profit des classifications 1, 2 et 3, et nous ne la présenterons pas dans ce chapitre.

A . Appariement optimal de séquences : justifications méthodologiques et mise en œuvre

Nous pensons important de clarifier le processus de tâtonnement qui nous a conduit aux trois classifications finalement retenues. Celui-ci a été orienté par la méthode utilisée et par la spécificité de nos données.

A. 1 . Principes

L'*optimal matching* (OM) ou appariement optimal de séquences, est une méthode qui a pour objectif de créer un indicateur numérique de la dissimilarité entre séquences. Le principe structurant de cette méthode est de considérer les trajectoires dans leur ensemble, et non pas les seuls événements. Il s'agit d'une méthode statistique « non-conventionnelle » (HALPIN et CHAN, 1998) dans le sens où il n'y a ni recherche de causalité, ni volonté explicative. On peut l'envisager comme une statistique descriptive complexe (BIEMANN et DATTA, 2014).

a . Historique de l'OM

Cette méthode a été imaginée par le sociologue Andrew Abbott dès les années quatre-vingt (le premier article qu'il consacre à cette méthode date de 1983, cité dans ABBOTT et TSAY, 2000). Ce sociologue s'est inspiré des algorithmes utilisés en sciences biologiques, en particulier pour le séquençage de l'ADN (*ibid.*, pp.4-5). En 1995, Abbott dresse un bilan des méthodes d'analyse de séquences, et il recense déjà une vingtaine d'articles publiés faisant référence à cette méthode (ABBOTT, 1995). Ces articles sont alors uniquement anglophones.

Il faut attendre un peu pour que l'Optimal Matching (OM) soit mobilisé par des chercheurs français. En 2003 Coulangeon et Roharik publient au CEREQ une analyse des trajectoires d'insertion des musiciens sur le marché du travail utilisant cette méthode (COULANGEON et ROHARIK, 2003). Après 2003 les travaux français utilisant cette méthode vont se diversifier assez lentement. En 2006 Laurent Lesnard publie des travaux sociologiques utilisant cette méthode. Ce faisant il détail son fonctionnement et propose finalement de n'en faire qu'un usage limité. Les travaux de Lesnard, bien que critiques, associés au développement d'un outil adapté et libre au sein de l'université de Genève (le package du langage R « TraMineR », GABADINHO, RITSCHARD, MÜLLER et al., 2014) ont ensuite favorisé le développement de l'OM en France. Nous le verrons, depuis les premiers pas d'Andrew Abbott, l'OM a été fortement critiqué et certaines de ses insuffisances ont pu donner lieu à des raffinements de la

méthode originale.

b . Fonctionnement de base

L'*optimal matching* est une procédure qui permet de comparer des séquences deux-à-deux et de générer une variable numérique qui synthétise leur proximité. Cet artefact sera ensuite utilisé dans une « matrice de dissemblance » : cette matrice renseigne pour chaque paire de trajectoires l'indicateur de leur éloignement. Dans notre cas nous avons 2205 séquences, la matrice de dissemblance aura donc cet aspect :

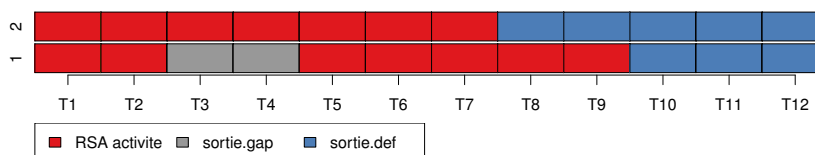
	Trajectoire 1	Trajectoire 2	...	Trajectoire 2205
Trajectoire 1	0	1	...	2
Trajectoire 2	1	0	...	3
...
Trajectoire 2205	2	3	...	0

TABLE 31. – Structure de la matrice de dissemblance pour nos 2205 trajectoires. Valeurs numériques illustratives.

Dans cet exemple fictif, nous constatons que la trajectoire n°2 ressemble d'avantage à la trajectoire n°1 et est plus éloignée de la trajectoire n°2205 (dissimilarité respectivement de 1 et 3).

La dissemblance entre deux trajectoires est calculée grâce à l'attribution d'un coût pour chaque opération permettant de rapprocher les deux séquences. Plus il est coûteux de rendre deux séquences identiques, plus elles seront jugées éloignées l'une de l'autre. Inversement, deux séquences seront d'autant plus proches que le coût pour les rendre identiques sera faible. Or, pour rendre deux séquences identiques, deux types d'opérations sont envisagées, et pour chacune est associée un coût : les opérations d'insertion ou de suppression (appelées *indel*, contraction de *insertion* et *deletion*) et les opérations de substitution. Prenons comme exemple les deux séquences suivantes issues de notre cohorte :

FIGURE 21.



On constate que ce sont deux ménages qui se maintiennent durablement dans le RSA activité. Mais la séquence n°1 a la particularité d’avoir une sortie temporaire de deux trimestres (trimestres 3 et 4) et une sortie définitive plus tardive (à partir de T10 contre T8 pour la séquence 2). Pour rendre ces deux séquences identiques, plusieurs combinaisons d’opérations sont disponibles. Par exemple :

1. Dans la séquence 1, on peut substituer au « RSA activité » en T8 et T9 l’état « sortie définitive ». Ensuite il faudra substituer aux sorties temporaires en T3 et T4 l’état « RSA activité » (i.e. dans la séquence 2 substituer à l’état « sortie définitive » l’état « RSA activité » en T8 et T9 et ensuite substituer au « RSA activité » en T3 et T4 l’état « sortie temporaire »).
2. On peut également supprimer les deux états « sortie temporaire » dans la séquence 1 en T3 et T4 et insérer à la fin de la séquence 1 deux états « sortie définitive ». Dans ce cas là, les états « à droite » des trimestres 3 et 4 dans la séquence n°1 sont décalés vers le début du suivi : la temporalité des états est changée.

Mettons que le coût *indel* est de 1 et que le coût de substitution est de 2. Dans le premier cas le coût total du rapprochement des deux séquences est la somme de quatre substitutions donc : $4 * 2 = 8$. Dans le second cas le coût total sera la somme de deux suppressions et deux insertions donc : $4 * 1 = 4$. La seconde procédure sera retenue pour estimer l’éloignement entre les deux séquences, qui sera représenté par la valeur numérique 4.

c . Ce que permet l’appariement optimal de séquences

L’indicateur de dissimilarité calculé par l’OM est à utiliser avec précaution car la ressemblance ou la dissemblance entre deux séquences est contingente d’une multitude de pa-

ramètres. En effet, lorsque nous jugeons de la ressemblance entre deux séquences, de leur proximité, nous devons sélectionner des critères de ressemblance. Or, l'OM implique structurellement et de manière définitive le choix d'un certain nombre de critères ; autrement dit, la méthode impose une manière particulière de considérer et de décrire les séquences. En revanche, dans cet espace méthodologique déterminé, l'OM a l'avantage de laisser à l'utilisateur une grande capacité de paramétrage.

Nos séquences : des trajectoires temporelles dans le RSA

Andrew Abbott définit une séquence simplement comme « *une liste ordonnée d'éléments* »¹. Nous ajouterons que la trajectoire est une séquence ayant une direction, un sens, qui peut être temporel. Une séquence d'ADN ne constitue pas une trajectoire, tandis qu'une séquence d'états successifs dans le RSA, chacun défini par une date, est une trajectoire (on peut imaginer des séquences définies comme trajectoires par une localisation plutôt que par une temporalité). Cette définition basique des séquences conduit Abbott à leur attribuer quatre propriétés (ABBOTT, 1995, p.95) :

1. **La redondance des événements** : les événements peuvent-ils avoir lieu plusieurs fois dans une même séquence ?

Dans nos données, les événements peuvent bien être redondants. Un même ménage peut transiter plusieurs fois du RSA socle au RSA activité par exemple. Il peut également sortir du RSA plusieurs fois. Mais, d'une certaine manière, un événement ne peut être pleinement défini qu'en intégrant sa temporalité, ce qui est d'autant plus vrai que nous accordons de l'importance au fait de suivre une cohorte définie par une entrée simultanée dans le dispositif. Bien sûr, c'est vrai si l'on compare deux séquences : la sortie du RSA six mois après l'entrée dans le RSA socle pour un ménage n'est pas la même chose que la sortie du RSA après deux ans dans le RSA socle dans un autre ménage. Mais c'est vrai également pour une séquence prise isolément : d'une part nous avons dans le chapitre 4 que la sortie du RSA n'aura pas la même signification si elle est de premier rang ou de second rang (si c'est la première ou la seconde fois que le ménage

1. « By sequence I mean an ordered list of elements »

rencontre l'événement), d'autre part la signification de cet événement va dépendre des événements ultérieurs (la sortie peut être définitive, de courte durée, précéder un retour au RSA socle ou bien une transition vers le RSA activité, etc).

A priori l'OM permet de bien prendre en compte cette dimension : cette méthode permet d'identifier des motifs communs à partir des successions d'états et leurs temporalités. Comme le remarque Hollister (HOLLISTER, 2009, p.243) l'OM permet d'analyser les séquences comme des ensembles cohérents, prenant en compte les événements, leur temporalité et également les durées des états. Faisant écho aux arguments de Abbott, elle défend cette approche en particulier pour l'étude des trajectoires professionnelles : selon Abbott et Hollister on peut supposer que les individus construisent leurs parcours avec en tête des motifs « acceptables », renvoyant à une normalité socialement construite. La trajectoire linéaire ascendante ou plus globalement la norme du travail-emploi et la catégorie capitaliste de travail peuvent constituer cette normalité socialement construite.

2. La dépendance entre événements.

Dans certaines séquences en effet, l'événement en t_{+1} est dépendant de l'événement survenu en t . Dans nos données il semble clair que cette interdépendance temporelle existe, puisque la littérature et l'étude préalable des mobilités dans notre cohorte tend à montrer que le fait d'être chômeur ou salarié à un moment est en soi un facteur déterminant du futur parcours professionnel. Mais l'OM rend difficilement compte de cette interdépendance entre états : les séquences sont similaires parce qu'elles ont des motifs en commun, ou parce que ces motifs interviennent au même moment.

3. L'interdépendance entre différentes séquences.

Nos séquences ne sont pas concernées par ce phénomène : lorsqu'un ménage bénéficie par exemple du RSA socle, cela n'a pas d'impact sur le statut d'autres ménages dans le RSA : le nombre de bénéficiaires n'est pas limité.

4. L'usage des séquences.

L'ensemble des séquences peut être considéré comme une variable dépendante ou indépendante dans un modèle ou bien pour elle-même, pour sa capacité descriptive.

Dans l'argumentaire qui est le nôtre, l'usage des séquences est essentiellement descriptif. Cela signifie que nous avons besoin avant tout de réaliser un traitement qui permette de visualiser, de classer les séquences d'événements dans le RSA, pour ensuite quantifier les phénomènes mis en évidence. Notre ambition est simplement de documenter la difficulté du travail à se valoriser et comment les bénéficiaires du RSA font face à cette difficulté structurelle. Nous avons parlé plus haut du type de parcours que nous nous attendons à observer en conséquences, et l'OM, par sa puissance descriptive, nous permettra de confirmer ou d'infirmer ces attendus.

Le rapport des coûts

On constate que le choix des coûts, c'est-à-dire précisément le choix du rapport des coûts n'est pas anodin. C'est d'ailleurs autour de cette question que se sont concentrées les critiques et les défenses de la méthode.

Dans le premier cas, on considère la dimension artificielle de ces coûts, qui ne correspondraient à aucune réalité sociologique. Wu déploie cet argument dans une réponse critique à l'argumentaire de Abbott (WU, 2000) ; il note : « *part of my skepticism stems, in part, from my inability to see how the operations defining distances between trajectories (replacements and indels) correspond even roughly, to something recognizably social* » (ibid., p.46). En effet dans leurs premières applications en biologie génétique, **ces opérations ont été au départ paramétrées pour des séquences et non pas pour des trajectoires**, et encore moins pour des trajectoires socialement définies. Que signifierait, d'un point de vue social ou d'un point de vue sociologique, l'insertion d'un trimestre de RSA socle dans une trajectoire de maintien durable dans le RSA activité seul ? Ou la suppression d'un trimestre de RSA activité, témoignant d'un mouvement dans l'activité du ménage, dans une trajectoire d'enfermement dans la composante seule ?

Pourtant cette critique nous semble peu pertinente. D'abord parce qu'elle passe à côté de l'essentiel de l'OM qui est une démarche de recherche spécifique fondée sur le tâtonnement, guidée par le chercheur et dont le résultat n'est qu'un point de vue, une organisation du réel qui en facilite la lecture. L'OM n'est pas une modélisation du réel et n'aboutit pas à la démonstra-

tion d'un lien causal. La philosophie de l'OM est bien résumée par Abbott, pour qui : « *One of the advantages of optimal matching/alignment as a sequence technique is that analysts whose theories predict different forms of resemblance can vary the algorithms to suit them* » (ABBOTT, 1995, p.108). Au fond, Abbott encourage à utiliser l'OM comme une simple capacité technique dont l'usage n'a d'autres finalités que la mise en forme des données pour en faciliter l'exploration. Le choix des coûts n'a donc aucun rapport avec de quelconques phénomènes sociaux existants réellement : des coûts fixés arbitrairement pour des opérations sur les données arbitraires, peuvent potentiellement aboutir à un ordonnancement des données riche en informations. Les distances entre séquences calculées par l'OM ne sont ni vraies ni fausses ; ce sont des constructions arbitraires, orientées par les préférences du chercheur. C'est pourquoi Abbott insiste sur la liberté qui est donnée au chercheur grâce à la fixation des coûts.

En pratique, le rapport des coûts offre effectivement la possibilité d'un arbitrage. Les opérations *indel* distordent la temporalité des séquences, nous l'avons vu page 357 : pour reprendre les mots de Lesnard et Saint-Pol, l'insertion d'un état dans une séquence insère du temps (et inversement la suppression d'un état supprime du temps LESNARD et SAINT POL, 2006 ; LESNARD, 2009). Si nous privilégions les opérations *indel* nous faisons le choix de rapprocher des séquences comportant des sous-séquences communes pouvant intervenir à des moments différents (par exemple la sortie du RSA socle en début ou en fin de suivi pourront être rapprochées).

L'usage des opérations de substitution, au contraire, protège la temporalité des séquences, mais simplifie les événements. Par exemple, dans la comparaison des deux séquences présentées plus haut, la substitution des "SORTIES TEMPORAIRES" par du "RSA ACTIVITÉ" dans la séquence 2, préserve la temporalité de la séquence (les successions d'états ne sont pas décalées), mais gomme un événement, la sortie temporaire du RSA.

L'arbitrage offert par l'OM entre temporalités et sous-séquences communes est particulièrement important dans notre cas, puisque l'un des dénominateurs communs de tous nos ménages est temporel : l'ouverture simultanée d'un droit nouveau au RSA. De ce point de vue, le temps calendaire a du sens et doit être préservé. D'un autre côté, nous cherchons effecti-

vement à faire apparaître des motifs communs aux ménages. Seul un tâtonnement peut nous amener vers un bon équilibre entre ces deux caractères des trajectoires ; et, *in fine* le résultat du tâtonnement ne pourra être évalué qu'à l'aune de nos hypothèses.

Le codage des états

Le codage des états utilisés pour caractériser les séquences va également jouer un rôle déterminant. Par définition le choix d'un codage constitue une sélection de l'information mobilisée : classer des séquences de situations d'emploi ou classer des séquences d'état dans le RSA vont produire des structurations du réelles distinctes.

Cette question est importante d'autant plus que nous nous intéressons à des aspects de la vie sociale des individus qui sont imbriqués les uns avec les autres : structure familiale (mise en couple, séparation, enfants à charge), mobilités professionnelles (perte d'emploi, retour à l'emploi, travail indépendant ou salarié), modalités d'accompagnement par l'institution, conditions de logements, etc. Tous les événements que connaissent un individu ou un ménage doivent être considérés comme spécifiques à un contexte d'ensemble, pris dans un réseau de facteurs interconnectés (POLLOCK, 2007). Cela renvoie à l'analyse de la causalité sociale par Abbott en termes de noyaux de causalité multiples, diffus et imbriqués (voir dans le chapitre 3 page 247).

Notre cas est particulier : la situation dans le RSA du ménage est en soi une source d'information qui rassemble des déterminants et des dimensions diverses. Mais l'état dans le RSA est plus qu'un indicateur synthétique, plus qu'un rassemblement d'informations : c'est un point de vue sur la situation des ménages qui suit une définition de la normalité produite par l'institution et qui met en rapport (1) les revenus du travail, les autres revenus, l'épargne et (2) la configuration des ménages. Cette définition est double : elle consiste d'une part en la définition d'un niveau de revenu jugé minimal pour la subsistance du ménage, et d'autre part d'un niveau de revenu jugé minimal pour un ménage dont les membres sont « actifs ». C'est une approche normative de la situation des ménages. Nous avons vu précédemment que ce point de vue considère l'emploi comme seule finalité reconnue socialement et construit une description de l'activité des ménages centrée sur le modèle du « *male breadwinner* ».

Ainsi, en classifiant des séquences d'états dans le RSA nous approchons les ménages avec le point de vue construit par l'institution à partir d'une diversité d'informations. En ce sens, l'usage de la variable d'état dans le RSA constitue en soi une combinaison d'informations. Pour résumer, nous voyons donc deux avantages à mobiliser les états dans le RSA : d'une part c'est une variable multi-dimensionnelle et d'autre part c'est le point de vue construit par l'institution sur les ménages. Ajoutons que cela n'empêche pas de combiner les variables et d'être attentifs aux relations entre, par exemple, la situation d'emploi des individus et la situation du ménage dans le RSA. Nous le ferons en réalisant des sur-impressions sur nos classes de trajectoires dans le RSA avec, entre autres, les situations d'emplois.

En revanche, cela ne nous épargne pas une réflexion sur la codification des états que nous choisissons. La situation dans le RSA des ménages de notre cohorte est définie par trois critères binaires : bénéfice du RSA socle, bénéfice du RSA activité et majoration des droits. Nous avons donc 6 états potentiels dont le nombre peut être réduit selon que, par exemple, nous choisissons de ne pas coder la majoration des droits.

À cela s'ajoute les situations de sortie du dispositif. Les possibilités de codage sont multiples : distinguer les sorties courtes ou longues, les sorties temporaires ou définitives à l'échelle du suivi, les sorties qui sont des mobilités ascendantes connues ou les sorties sans motifs, etc. Que ce soit dans le choix des états dans le RSA ou dans le choix du codage des sorties, le processus de tâtonnement a été déterminant de notre choix final. Nous le présentons dans les parties suivantes.

A. 2 . Application à la cohorte : un tâtonnement en deux temps

Dans le cadre de cette thèse nous rendons compte du processus d'élaboration de classes de trajectoires. Ce processus de tâtonnement a produit de nombreuses classifications intermédiaires que nous ne présentons pas ici. Nous retenons finalement trois classifications : une première opérée sur l'ensemble de la cohorte, et deux classifications opérées sur des sous-ensembles définis par la modalité d'entrée dans le dispositif (RSA socle seul ou RSA activité).

a . Premier temps : classer toutes les trajectoires sans distinctions

La première étape de notre travail de classification consiste à classer puis à grouper l'ensemble des trajectoires de la cohorte sans distinctions selon les modalités d'entrée. L'objectif est de faire émerger des motifs communs entre ménages ayant des modalités distinctes d'entrée dans le RSA : nous faisons comme si le RSA est un ensemble cohérent, sans ruptures entre les différentes composantes. En effet nous avons vu dans le chapitre 4 que si les taux de transition entre RSA socle et RSA activités seuls restent faibles, la composante socle et activité est associée à de fortes mobilités internes chaque trimestre (table 15a page 295). En outre, c'est de cette manière que nous pourrions identifier et qualifier les trajectoires marquées à la fois par le RSA socle seul et le RSA activité seul.

Les coûts de substitution empiriques

Nous calculons la distance entre trajectoires en combinant un coût *indel* constant et des coûts de substitution dépendants des taux de transitions moyens entre états (voir par exemple GABADINHO, RITSCHARD, MÜLLER et al., 2014)². Les taux de transition ne sont pas exactement ceux que nous avons calculés dans le chapitre 4 (table 15a page 295) étant donné que nous ne détaillons pas ici les sorties selon leur motif (il n'y a pas d'état « Sortie pour cause de ressource »), mais les ordres de grandeurs sont rigoureusement les mêmes.

Ainsi, plus le taux de substitution entre états est important, moins il est coûteux de les substituer. Avec $S(A, B)$ le coût de substitution de A par B , P un paramètre et $p(AB)$ le taux de transition moyen de A vers B , et on a :

$$S(A, B) = S(B, A) = P - p(AB) - p(BA)$$

Cette modalité de calcul des coûts de substitution ne reflète pas parfaitement les transitions entre états. D'abord parce que les coûts de substitution empiriques ne sont pas impactés par le sens de la substitution (substituer A par B coûte autant que substituer B par A), et ils dépendent négativement des taux de transition de A vers B et de B vers A . Cela n'a pas d'impact pour les substitutions entre RSA socle et RSA activité puisque entre ces deux états les taux

2. Cette manière de faire varier les coûts de substitution en raison inverse des taux de transition a été utilisée par Abbott dès la fin des années quatre-vingt (LESNARD, 2006, p.12)

de transitions moyens sont bas et équivalents dans les deux sens. En revanche, pour les transitions internes depuis ou vers le RSA socle et activité, cela peut avoir un impact puisque les taux de transitions moyens sont fortement divergents selon le sens de la transition : alors que chaque trimestre c'est un cinquième des ménages au RSA socle et activité qui transitent vers le RSA socle, seuls 4.8% de ces derniers transitent vers le RSA socle et activité (table 15a page 295). On pourrait donc penser qu'il est nécessaire d'affecter un coût plus important à la substitution du RSA socle par du RSA socle et activité.

Ensuite ce mode de calcul ne prend pas en compte les variations temporelles des taux de transitions entre états³. Elles peuvent être importantes, d'autant plus dans notre cas où la cohorte est sélectionnée sur la base d'une entrée simultanée dans le RSA : la stabilisation des situations des ménages se fait au fil du temps passé dans le dispositif, les mobilités étant de moins en moins fréquentes (table 46 page 493 en annexe). Transiter du RSA socle vers la composante activité n'a pas la même signification en début et en fin de suivi.

Dans notre cas, ce niveau de finesse dans le calcul des coûts de substitution n'a pas été nécessaire, et nous avons pu aboutir à une classification satisfaisante en utilisant des coûts de substitution empiriques simples. Par ailleurs, dans le mouvement de complexification de l'OM, il y a selon nous un paradoxe : d'un côté, pour que la méthode de l'appariement optimal soit utile elle n'a pas besoin d'avoir du sens en tant que telle, les opérations que la méthode implique n'ont pas besoin d'avoir une signification sociale réelle. Seule la classification obtenue doit être évaluée. D'un autre côté, les tentatives d'ancrage de la méthode dans les réalités décrites se multiplient, atteignant un raffinement probablement exagéré (les articles de LESNARD, 2006 et de HOLLISTER, 2009 peuvent l'illustrer).

Dans notre cas, nous avons vérifié le rôle joué par l'usage des taux de transition dans le calcul des coûts de substitution : pour cela nous avons comparé la classification obtenue avec les taux de substitution empiriques et celle obtenue avec un coût de substitution indifférent aux états et constant dans le temps⁴ ; entre les deux, les différences sont apparemment

3. L. Lesnard a fait une proposition de calcul des coûts de substitution qui permet de prendre en compte les taux de transition empiriques pour chaque période étudiée, dans le cadre d'un OM sans opérations *indel* ou « distance de Hamming » (*ibid.*). Cette solution a ensuite été implémentée dans le package *TraMineR* sous le terme « *Dynamic Hamming distance* » (GABADINHO, RITSCHARD, MÜLLER et al., 2014).

4. Nous définissons le taux de substitution constant comme la moyenne des coûts de substitution empiriques, soit environ 1.07. La comparaison se fait avec le même coût *indel* de 0.7 et les mêmes paramètres pour

mineures. Dans la seconde classification (celle avec un un coût de substitution unique), les trajectoires marquées par une sortie temporaire sont divisées en deux groupes selon la durée de la sortie temporaire (3.95 trimestres en moyenne dans l'un, 7.82 trimestres pour l'autre) ; il n'y pas de regroupement des trajectoires caractérisées par une mobilité ascendante interne. Pour l'analyse, ces changements ont néanmoins leur importance.

Par exemple, 24 trajectoires sont associées à la classe « stagnation au RSA socle » avec les coûts de substitution basés sur les taux de transition, alors qu'elles sont associées à la classe « Sortie temporaire courte » avec des coûts de substitution constants. Dans le premier cas nous prenons en compte l'importance empirique des taux de transition moyens du RSA socle vers les sorties temporaires, ce qui implique que l'on puisse substituer l'un par l'autre à moindre coût ; pour ces quelques trajectoires, l'importance relative des taux de transition entre ces deux états nous autorise à gommer l'événement sortie temporaire dans des trajectoires à dominante de RSA socle.

Autre exemple : 65 trajectoires sont associées à la classe « RSA socle vers RSA activité » avec des coûts de substitution empiriques et à la classe « Stagnation au RSA socle » avec des coûts de substitution constants. C'est le phénomène inverse qui se produit : les taux de transition trimestriels moyens entre RSA socle et RSA activité sont faibles, il sera donc coûteux de substituer l'un par l'autre : avec les coûts de substitution empiriques on conserve le motif de la transition du RSA socle vers le RSA activité.

Nous faisons donc le choix, avec les coûts de substitution empiriques, de distinguer les trajectoires à dominante socle transitant par la composante activité (artificiellement certes, mais parce que les transitions effectives entre socle seul et activité seul sont faibles).

Le rapport des coûts

Ce qui compte ce n'est pas le niveau des coûts mais bien leur rapport⁵ : si la différence entre le coût *indel* et le coût de substitution est trop forte, l'opération associée au coût le plus élevé ne sera jamais utilisée au cours de l'appariement. Si le coût *indel* est trop élevé par rap-

la classification hiérarchique. Le nombre de groupes est le même.

5. Par exemple les combinaisons suivantes sont équivalentes : (*indel* : 1, substitution : 2) ; (*indel* : 2, substitution : 4).

port au coût de substitution, l'appariement sera fait sans aucunes insertions ni suppressions d'états. Dans ce cas nous parlons de distance de Levenshtein ; dans le cas inverse, il s'agit de la distance de Hamming (voir les travaux de Lesnard, 2009 ; 2006 ; 2006). Entre ces deux cas polaires, toutes les combinaisons de rapports de coûts sont possibles.

Les préconisations en terme de rapport de coûts ont pu varier. Lesnard par exemple préconise d'abandonner les opérations *indel* et de n'utiliser que les opérations de substitutions pour préserver la temporalité des états. Mais un coût de substitution de 2 associé à un coût *indel* de 1 est une combinaison souvent recommandée (LESNARD, 2009 ; GABADINHO, RITSCHARD, MÜLLER et al., 2014). Le rapport des coûts est d'autant plus important que les opérations d'édition des séquences ne sont pas irréductibles l'une à l'autre. En effet une opération de substitution est en fait la combinaison d'une suppression et d'une insertion (ou l'inverse) au même endroit d'une séquence. Si le coût *indel* est relativement trop bas, l'algorithme pourra privilégier deux opérations (une insertion et une suppression, qui peuvent intervenir à différents endroits de la séquence) à une seule (une substitution) (HOLLISTER, 2009).

Nous choisissons pour la classification n°1, après l'essai d'une multitude de combinaisons entre les deux cas polaires, un coût *indel* de 0.7 et un paramètre $P = 1.2$ pour le calcul des coûts de substitution empiriques (voir table 52 page 519 en annexe pour les coûts de substitution retenus avec $P = 1.2$). Compte tenu du fait que le paramètre P va être grévé des taux de transition, le rapport des coûts peut sembler trop favorable aux coûts de substitutions, les opérations *indel* pouvant être délaissées par l'algorithme. Or, seules 43% des distances calculées entre paires de trajectoires sont identiques entre notre configuration et une configuration utilisant seulement les opérations de substitutions avec des coûts de substitution empiriques (distance de Hamming avec des coûts de substitution empiriques). Nous ne nous interdisons donc pas de d'utiliser des opérations *indel*.

La classification ascendante hiérarchique

L'OM permet de construire une matrice de dissemblance : il faut dans un second temps regrouper les trajectoires en utilisant cet indicateur. La classification ascendante hiérarchique est un mode de regroupement très utilisé (en témoigne la littérature française listée dans les

tables 6 et 7 dans le chapitre 3). Elle fonctionne sur un principe simple : au départ, chaque trajectoire est isolée, puis les trajectoires sont regroupées petit à petit avec les trajectoires les moins « dissemblantes ».

Nous testons plusieurs algorithmes de classification ascendante hiérarchique différents. Le critère de Ward est le plus souvent utilisé dans la littérature, mais la méthode du « β -flexible » semble être particulièrement solide, notamment en présence de bruits et d'aberrations (LESNARD, 2009, p.14 ; Matthias STUDER, 2012, p.8). Milligan rappelle que toutes les études comparant les algorithmes de classification placent cette méthode comme une des plus performantes, ou comme ayant des performances dans la moyenne, alors même que le paramètre β n'est pas fixé à son niveau optimal suggéré par Lance et Williams, de 0.25 (MILLIGAN, 1989, pp.164-165). La simulation qu'il réalise en 1989 confirme d'ailleurs que cette préconisation est raisonnable (*ibid.*, p.173) et que sous ces conditions l'algorithme donne de très bons résultats.

b . Deuxième temps : classer les trajectoires selon les modalités d'entrée

La première classification est une première étape qui nous a permis d'être plus directif dans un second temps. Nous classons, d'un côté les trajectoires de ménages entrés par la composante socle seule et sans emploi (classification n°2, 1168 ménages, échantillon que nous avons déjà isolé dans le travail descriptif sur les mobilités ascendantes dans le chapitre 4), d'un autre côté les ménages entrés par la composante activité (seule ou combinée au socle) avec au moins un membre en emploi (classification n°3, 755 ménages).

Nous créons ainsi deux sous-ensembles qui, additionnés, ne recomposent pas notre cohorte : 282 ménages ne se trouvent ni dans l'un ni dans l'autre. Ces ménages sont caractérisés par une confusion de l'information à leur sujet au moment de leur entrée dans le dispositif (composante activité et sans emploi, ou composante socle seule et en emploi). Ces ménages connaissent une très forte mobilité entre le premier et deuxième trimestres de suivi⁶, ce qui confirme que les informations les concernant sont à prendre avec prudence, et donc que les

6. Les taux de stagnation entre les premiers et deuxième trimestres pour ces ménages sont seulement de 20.4% pour le RSA activité seul, de 26.1% pour le RSA socle et activité et de 32.7% pour le RSA socle. Dans l'ensemble de la cohorte, ces taux sont, au même moment du suivi, respectivement de 60%, 46.9% et 75.3%.

inclure dans une définition par la modalité d'entrée est peu approprié et fausserait l'analyse. Nous ne distinguons pas les entrées par le RSA activité seul et par le RSA socle et activité. Ces deux états se distinguent par le niveau des revenus professionnels des ménages et donc par l'inclusion dans le périmètre des droits et devoirs⁷. Ils se distinguent également par les mobilités internes qui sont nettement plus fortes pour le RSA socle et activité (table 15a page 295). Toutefois, dans les deux cas nous avons des ménages qui entrent dans le RSA avec des revenus du travail, qui mobilisent le RSA comme complément, ce qui nous semble déterminant. Nous verrons si des trajectoires spécifiquement associées à l'un ou l'autre état émergeront.

Par ailleurs, nous ne distinguons plus en amont les sorties temporaires et définitives, mais nous adopterons un algorithme de regroupement qui nous permettra de proposer en amont des motifs de trajectoires attendus, dont notamment des trajectoires de sortie temporaire⁸.

Des coûts *indel* variables : pour une recherche plus précise de motifs attendus

Hollister identifie ce qu'elle qualifie de « *free ride problem* » (HOLLISTER, 2009, p.246) : le coût de l'insertion ou de la suppression d'un état dans une séquence se fait sans tenir compte de son environnement direct. Insérer un état RSA activité entre deux états RSA socle a le même coût que l'insertion d'un état RSA socle et activité, alors que la logique des mobilités que nous avons identifiée dans le chapitre 4 tendrait à laisser penser que le premier cas est moins probable et devrait donc être relativement plus coûteux.

Elle propose de calculer des coûts *indel* localisés, qui vont varier avec l'environnement direct de l'insertion ou de la suppression. Cette méthode ressemble, adaptée aux coûts *indel*, à la méthode des coûts de substitution empiriques. Avec C_{izj} le coût de l'insertion (ou de la suppression) de l'état z entre les états i et j , on a :

$$C_{izj} = x * w_{max} + y * \frac{(w_{zi} + w_{zj})}{2}$$

7. Rappelons que les « droits et devoirs » s'imposent en fonction des revenus du ménage mais aussi en fonction des revenus individuels, voir table 1 page 111 dans le chapitre 1.

8. Par ailleurs toutes les classifications que nous avons produites dans la phase de tâtonnement pour la classification n°1 reproduisent une distinction entre sorties temporaires ou définitives même quand un seul état de sortie est conservé.

w_{max} est le coût de substitution le plus haut, w_{zi} le coût de substitution entre z et i , w_{zj} entre z et j . Le paramètre x est la formalisation du rapport de coûts traditionnellement défini : il définit le coût *indel* comme une proportion du coût de substitution. Hollister ajoute à ce coût *indel* traditionnel une proportion y de la distance entre l'état inséré (ou supprimé) et les états environnants, évaluée grâce aux taux de transitions w_{zi} et w_{zj} .

En donnant une valeur élevée au paramètre y nous faisons le choix de préférer les opérations de substitution dans le cas d'états isolés dans un environnement qui leur est fortement éloigné. Des ces cas d'états isolés nous préférons la substitution : nous encourageons la procédure d'appariement à ne pas distordre la temporalité des séquences pour ces cas précis. D'un côté nous ne pourrions pas insérer un état dans un environnement qui lui est fortement éloigné, de l'autre côté nous ne pourrions pas supprimer un état isolé ; avec un y élevé nous préserverons les événements apparemment contradictoires avec les taux de transitions moyens. Ainsi d'un trimestre de RSA activité intervenant entre deux phases de maintien dans le socle seul : avec un y élevé ce type d'événement ne pourra faire l'objet d'une suppression lors de la phase d'appariement. En miroir nous éloignons artificiellement une séquence avec du socle uniquement et une séquence à dominante socle ne comportant qu'un trimestre de RSA activité.

Comme exemple nous choisissons deux séquences pour lesquelles nous calculons trois indicateurs de dissimilarités impliquant des méthodes d'appariement optimal distinctes (voir figure 22 page 372 et table 32 page 372). Notons que pour les classifications n°2 et n°3 nous retenons finalement : $P = 2$.

1. La distance de Levenshtein ou *Longest Common Subsequence* (LCS) n'utilise que des opérations *indel*. L'appariement optimal est le suivant : l'état socle en T4 est supprimé pour la séquence 1, puis le RSA activité en T5 (en T6 au départ) est supprimé, enfin deux trimestres de sortie sont insérés en T9 et T10. La dissimilarité est de 4.
2. La distance de Hamming ne mobilise que des opérations de substitution, qui sont ici calculées à partir des taux de transition moyens. L'appariement optimal est le suivant : le RSA socle est substitué trois fois par du RSA socle et activité et deux fois par l'état « sortie ». La dissimilarité est de 8.74.

3. Du fait du haut niveau des coûts de substitution, l'OM standard avec un *indel* de 1 n'utilise jamais les opérations de substitutions. La dissimilarité par appariement optimal est donc la même qu'avec la méthode *LCS* (4).
4. L'OM qui mélange des coûts de substitution empiriques et des coûts *indel* localisés accroît la dissimilarité entre les deux séquences par rapport à un coût *indel* unique de 1 (alors même que les distributions de la dissemblance appréhendées par la moyenne et le maximum restent sensiblement les mêmes, voir table 32).

Pour ces deux séquences la dissimilarité est cependant plus faible avec cette méthode qu'avec la distance de Hamming. Précisons que nos paramètres pour des coûts *indel* localisés, avec un γ important, nous conduisent à des dissimilarités différentes de celles calculées avec la distance Hamming (i.e. sans opérations *indel*). Prenons en exemple la matrice de dissemblance pour les 1168 ménages entrés par le socle seul : pour un tiers des 681528 paires de séquences la dissimilarité calculée avec les deux méthodes diffère, alors que les coûts de substitution empiriques sont identiques. Cela va nous conduire à opérer des regroupements spécifiques aux méthodes de calcul de dissimilarité. La séquence n°1 dans la figure 32 en est un bon exemple : avec la distance de Hamming cette séquence sera regroupée avec d'autres séquences marquées par un maintien durable dans le RSA socle mais avec notre *mix* de coûts de substitution empiriques et de coûts *indel* localisés, cette séquence est regroupée autour de séquences concernées par du RSA socle et activité. Dans ce dernier cas, les deux trimestres de RSA socle et activité sont considérés comme une information significative parmi l'ensemble de la séquence.

Étant donné que nous nous concentrons, dans cette seconde étape, soit sur les entrants par le socle seul, soit sur les entrants par la composante activité, les changements de composante au cours du suivi sont importants et doivent être pris en compte. Parmi l'ensemble au départ homogène des entrants par le socle seul, il nous paraît important de distinguer ceux qui à un moment parviennent à se hisser vers la composante activité, même si c'est temporaire.

FIGURE 22. – Les deux séquences illustrant les différents appariements, pour la classification n°2.

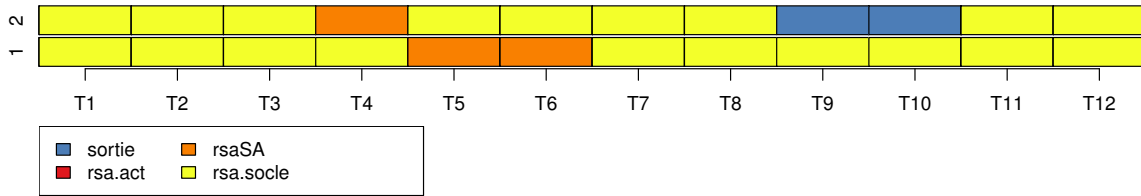


TABLE 32. – Résultats des différents appariements, pour la classification n°2.

	Dissimilarités			Coûts des opérations	
	entre les 2 séquences	max.	moyenne	Indel	Substitution
LCS	4.00	22.00	11.42	1	Non
Hamming avec coûts de substitution empiriques	8.74	20.81	11.20	Non	$S(A, B) = S(B, A) = 2 - p(AB) - p(BA)$
OM simple avec coûts de substitution empiriques	4.00	20.81	10.65	1	$S(A, B) = S(B, A) = 2 - p(AB) - p(BA)$
Idem avec coûts indel localisés	6.19	20.81	10.25	$x=0.2, y=3$	$S(A, B) = S(B, A) = 2 - p(AB) - p(BA)$

Une classification dirigée par des groupes décrits au préalable

Cette fois nous laissons de côté la classification hiérarchique pour le regroupement, lui préférant l’algorithme appelé « *Partitioning Around Medoids* » (*PAM*). Cette méthode a pour objectif de trouver les meilleurs *medoids* pour chaque groupe, un *medoid* étant dans notre cas la trajectoire pour laquelle la somme des dissimilarités avec les autres trajectoires du groupe est la plus faible. Le *medoid* est en quelque sorte la trajectoire représentative de chaque groupe (Matthias STUDER, 2012, pp.9-10).

L’algorithme « *PAM* » teste plusieurs *medoids* et plusieurs regroupements avant de parvenir à minimiser la distance entre les *medoids* et les autres trajectoires à l’intérieur de chaque groupe. Nous pouvons laisser l’algorithme déterminer les *medoids* de manière complètement autonome, ou bien lui proposer des *medoids* initiaux à partir desquels il commencera la procédure. Pour chaque sous-ensemble de trajectoires distingué par la modalité d’entrée nous proposons sept *medoids* initiaux, qui sont représentés dans la figure 23 p.375. Ces *medoids* initiaux pourront être maintenus ou non par l’algorithme selon la dissimilarité entre chaque

paires de trajectoires préalablement calculée. C'est ce que nous montrent les *medoids* finalement retenus, représentés dans la même figure.

Nous avons fixé les *medoids* initiaux en tenant compte des enseignements de la première classification : les sorties sont très nombreuses et elles se distinguent fortement par leurs temporalités, les sorties très précoces étant particulièrement nombreuses. En outre, les sorties temporaires sont également importantes et nous permettent de voir précisément des aller-retours hors du dispositif. Nous conservons donc ces trois profils de sortie dans les trajectoires attendues, et ce pour les deux sous-ensembles de trajectoires.

Également en suivant la première classification, nous choisissons de cibler les mobilités internes durables, ascendantes ou descendantes, et les trajectoires sans mobilités.

En revanche nous « imposons » à l'algorithme de prendre en compte plus finement les trajectoires possédant le motif de la trajectoire linéaire ascendante : « RSA SOCLE - RSA ACTIVITÉ - SORTIE », ou « RSA SOCLE ET ACTIVITÉ - RSA ACTIVITÉ - SORTIE ». Nous voulons isoler très précisément les ménages qui traversent ces motifs, pour évaluer leur ampleur et y associer si possible les caractéristiques des ménages et des individus.

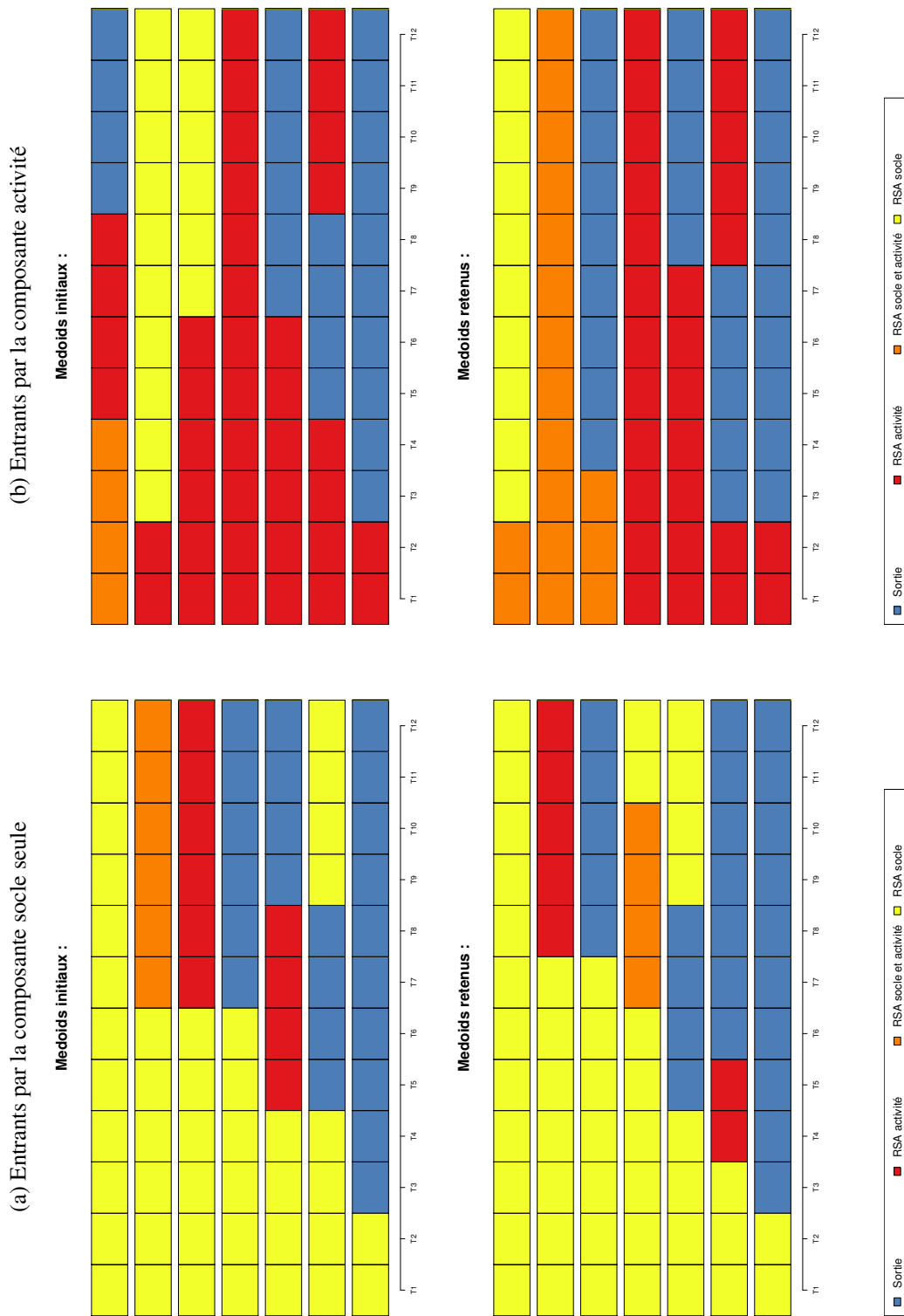
Pour les ménages entrants par la composante socle seule, nous n'intégrons pas l'état RSA socle et activité dans le motif de la trajectoire linéaire ascendante : les taux de transition depuis cet état étant particulièrement élevés, les coûts de substitutions associés, de même que les coûts *indel* localisés par conséquent, sont donc faibles. Il n'est pas nécessaire de spécifier les transitions par cet état.

Finalement dans le sous-ensemble des entrants par le socle, la trajectoire que l'on spécifie initialement, où les 12 trimestres se partagent entre du RSA socle suivi par du RSA socle et activité, ne résiste pas aux dissimilarités calculées entre trajectoires puisque l'algorithme de partition lui substitue une trajectoire où le passage par le RSA socle et activité n'est que transitoire et précède un retour au socle seul. Cela est révélateur du rôle limité joué par le RSA socle et activité dans les trajectoires ascendantes.

Pour les entrants par le RSA activité, le statut du RSA socle et activité semble plus spécifique : alors que nous n'injectons pas cet état dans les *medoids* initiaux, hormis pour le motif linéaire ascendant « RSA SOCLE ET ACTIVITÉ - RSA ACTIVITÉ - SORTIE », l'algorithme

de partition génère finalement des groupes définis par cet état. D'abord, la trajectoire où le RSA activité précède le RSA socle est remplacée par une trajectoire où le RSA socle et activité précède le RSA socle. Ensuite, la temporalité de la mobilité descendante interne n'est pas considérée comme pertinente pour constituer des groupes distincts. Enfin, l'algorithme génère un groupe représenté par un maintien permanent dans le RSA socle et activité, ce qui illustre malgré tout la spécificité de cet état, en tout cas par rapport au RSA activité seul. Nous verrons plus loin que cette spécificité du RSA socle et activité sera confirmée, par les profils d'activité notamment.

FIGURE 23. – Représentation des trajectoires medoids

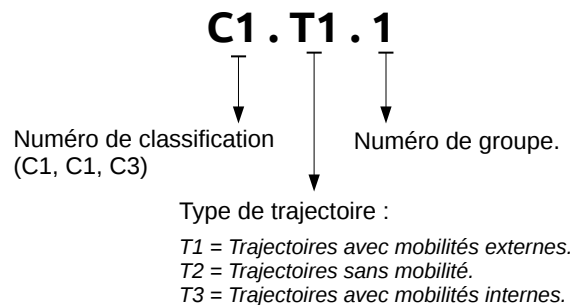


B . Résultats : de la classification à la typologie

Nous allons d’abord décrire les classes de trajectoires identifiées, puis y associer un certain nombre de données parallèles dont nous disposons, concernant les ménages et leurs membres. Nous avons trois classifications, et dans chacune d’elles trois types de trajectoires : des trajectoires caractérisées principalement par des sorties du RSA, variables selon leur temporalité et leur aboutissement (type 1), des trajectoires marquées par une grande stabilité dans l’une des composantes du RSA (type 2), et enfin des trajectoires caractérisées par une ou plusieurs mobilités internes structurantes (type 3).

Nous utilisons cet ensemble d’informations pour construire des noms de groupes, qui, espérons-le, permettront d’alléger leur description et leur analyse (voir figure 24, de la présente page). Nous avons inclus dans le manuscrit un [feuillet volant](#) reprenant les principales données concernant les trois classifications et les noms des classes associés. Nous invitons les lecteurs à s’y référer aussi souvent que nécessaire pendant la lecture de cette section.

FIGURE 24. – Construction du nom des groupes.



Studer propose une batterie d’indicateurs statistiques pouvant aider à apprécier la qualité des classifications (Mathias STUDER, 2013). Nous donnons en annexe, pour les trois classifications finalement retenues, les indicateurs auxquels nous avons été particulièrement attentifs (table 53 page 519 en annexe). Toutefois, nous voulons insister sur le fait que le résultat du calcul des dissemblances, puis du regroupement des séquences, ne peut être apprécié qu’en regard de sa capacité à proposer une vision efficace des trajectoires dans le RSA, ce qui relève en dernière analyse de notre seule appréciation.

B. 1 . Les classes de trajectoires : présentation des trois classifications

Nous donnons d'abord une description rapide des trois classifications. Les classes sont représentées « en tapis » et à l'aide de chronogramme dans la figure 25 page 382 pour la classification n°1, et dans les figures 26 page 389 et 27 page 390 pour les classification n°2 et n°3. Les tables 33 page 381 et 34 page 388 donnent des éléments quantitatifs sur la répartition des échantillons entre les classes et la table 54 page 520 en annexe donne les durées moyennes dans chaque état pour les trois classifications.

a . La classification n°1

Nous choisissons une classification en huit classes de trajectoires. Cette classification semble efficace dans la mesure où elle discrimine les trajectoires à la fois sur la base de sous-séquences communes et sur la base de temporalités communes. La représentation en tapis le montre bien (figure 25 page 382). Nous décrivons brièvement les huit classes.

1. Premièrement les groupes C1.T1.1, C1.T1.2, C1.T1.3 et C1.T1.4 rassemblent des trajectoires avec une sortie considérée comme marquante (type 1). Prises ensemble les classes C1.T1.1, C1.T1.2 et C1.T1.3, dans lesquelles la sortie est définitive à l'échelle du suivi, représentent 57.8% de la cohorte.

→ Le groupe **C1.T1.1** a l'effectif le plus important : 850 ménages, soit 38.5% de la cohorte. Dans ce groupe, les ménages restent peu au RSA et sortent vite du dispositif (la sortie dure en moyenne 9.8 trimestres, table 54 page 520 en annexe). Plus de la moitié des ménages du groupe est sortie définitivement au troisième trimestre et les ménages sortent du RSA au plus tard 1 an et demi après l'entrée dans le dispositif. Ici la classification n'a pas tenu compte des modalités d'entrée dans le dispositif et les sortants rapides sont dans des proportions équivalentes des entrants par la composante socle seule ou par la composante activité seule.

→ Le groupe **C1.T1.2** se distingue du groupe 1 à la fois par une modalité d'entrée dans le RSA spécifique (le RSA activité seul) et également par un rythme de sortie

propre : les ménages se maintiennent à *minima* 5 trimestres dans le RSA avant de sortir définitivement, et l'immense majorité sort après un an et demi passés dans le dispositif. Moins de 6% des ménages de la cohorte sont dans ce groupe (130 ménages) mais cela représente tout de même 18% des ménages entrés par la composante activité seule.

→ Dans le groupe **C1.T1.3** les ménages sortent également tardivement du RSA, mais après un passage durable dans le RSA socle seul. Ce groupe rassemble 296 ménages, soit 13.4% de la cohorte et 23.3% des entrants par le socle. Les sorties définitives interviennent au plus tôt 1 an et demi après l'ouverture du droit.

À titre de comparaison, dans la classification sur le stock de bénéficiaires et sur des trajectoires d'un an seulement, Domingo et Fernandez obtiennent seulement deux trajectoires de sortie distinguées par la composante du RSA qui précède la sortie. Dans leur classification ces trajectoires ne représentent que 9.2% de leur échantillon.

→ Le groupe **C1.T1.4** réunit des trajectoires marquées par une sortie temporaire mais durable du RSA (cette sortie temporaire dure en moyenne 6 trimestres). Les ménages ne sont pas distingués par la composante de RSA dont ils bénéficient avant ou après la sortie du dispositif. Rappelons ici que nous travaillons sur des données lissées où les sorties temporaires d'un trimestre sont artificiellement supprimées : elles ne peuvent donc qu'être supérieures à six mois (2 trimestres). Dans l'appariement optimal que nous mettons en œuvre, les états « sortie temporaire » et « sortie définitive » sont distincts, et rappelons que, du fait de taux de transitions structurellement nuls entre ces deux états, les coûts de substitution entre eux sont maximums (= 1.2).

Ce groupe rassemble 130 ménages, presque 6% de la cohorte. Il est intéressant de conserver ce groupe parce qu'il permet de constater que les aller-retours dans le RSA sont fréquents. Dans la classification de Domingo et Fernandez cette classe est absente, probablement du fait de leur étendue temporelle limitée.

2. Ensuite, trois groupes sont caractérisés par une stabilité au cours des trois ans de suivi (type 2), mais de manière hétérogène (la classe C1.T2.7 marquée par un bénéfice

durable du RSA socle et activité témoigne moins de trajectoires stables).

- La stabilité dans le RSA socle se retrouve dans le groupe **C1.T2.5**. C'est un groupe numériquement important (463 ménages soit 21% de la cohorte et 36.4% des entrants au socle), le plus important après le groupe C1.T1.1 de sortie rapide. Dans la classification de Domingo et Fernandez cette classe rassemble 45.9% de l'ensemble de la cohorte, toutes composantes confondues. Bien sûr, on constate que les trajectoires des ménages membres de ce groupe comportent d'autres états que le socle seul, mais toujours de manière non continue. Les ménages sont dans le socle seul pendant en moyenne 10.54 trimestres, et les autres états concernent en moyenne moins de un trimestre dans les trajectoires (table 54 page 520 en annexe).
- C'est le groupe **C1.T2.6** qui réunit des trajectoires de maintien durable dans le RSA activité seul. Ici, les effectifs sont plus réduits (185 ménages, 8.5% de la cohorte), mais cela concerne tout de même un quart (25.6%) des entrants par cette composante. Ce sont 18% de la cohorte PANAME qui sont concernés dans la classification de Domingo et Fernandez. L'homogénéité dans cette classe est moins importante : cela tient au fait que le RSA activité est associé à une plus forte mobilité trimestrielle (bénéfice du RSA activité seul pendant 9.87 trimestres en moyenne).
- Les trajectoires marquées par un maintien durable dans le RSA socle et activité sont rassemblées dans la classe **C1.T2.7**. Seulement 64 ménages sont concernés, soit 2.9% de notre cohorte ; dans la cohorte PANAME Domingo et Fernandez construisent une classe similaire rassemblant 10.3% des ménages. Si cette classe est plus faible dans notre cohorte, c'est peut-être parce la durée du suivi permet de distribuer dans d'autres classes des trajectoires marquées par du RSA socle et activité mais également par du RSA activité seul ou du RSA socle seul, ou une sortie durable du dispositif, l'état RSA socle et activité étant très instable. Dans ce groupe, les trajectoires sont plus hétérogènes et les états dans le RSA y sont plus instables mais le RSA socle et activité reste déterminant tout au long du suivi. Les ménages passent en moyenne 6.89 trimestres dans cette composante

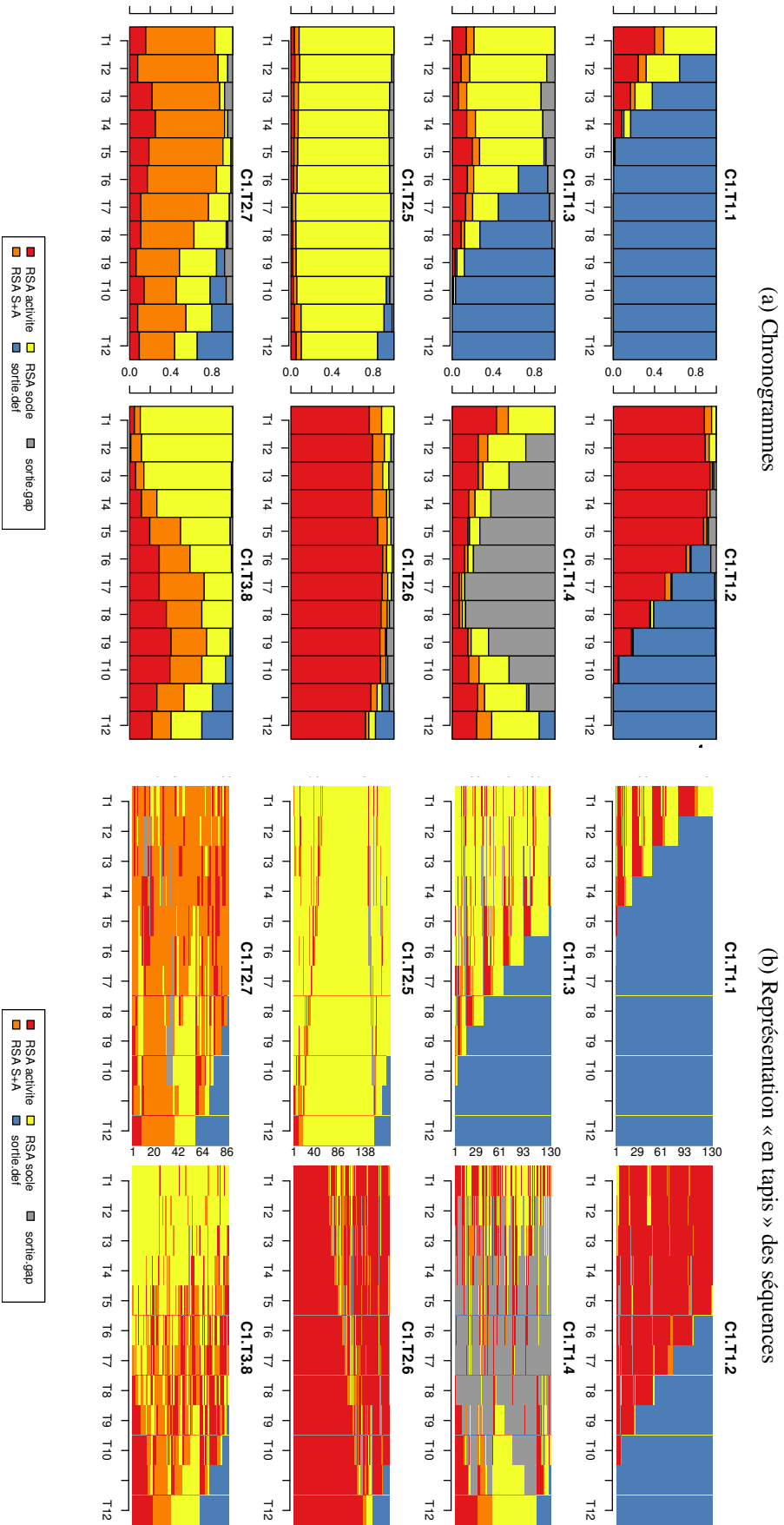
(table 54 page 520 en annexe), viennent ensuite le RSA socle seul (2.23 trimestres en moyenne), le RSA activité (1.66) ou la sortie (1.22). La part des sorties et du RSA socle augmente vers la fin du suivi (voir le chronogramme des états).

3. Enfin, une classe émerge pour rassembler les trajectoires dans lesquelles le RSA activité succède au RSA socle, marquée donc par une mobilité interne ascendante qui structure les trajectoires.

→ Il s'agit de la classe **C1.T3.8**, qui représente 3.9% de la cohorte, soit 87 ménages. Dans ce groupe, en effet, les ménages transitent du RSA socle vers la composante activité, seule ou non. Cette mobilité interne ascendante peut déboucher dans des proportions proches sur un retour au socle, une sortie ou un maintien dans la composante activité (voir chronogramme, figure 25 page 382). Cette classe est insatisfaisante dans la mesure où beaucoup des trajectoires de la classe C1.T1.3 sont marquées par une transition du socle seul vers la composante activité qui précède la sortie du RSA (dans cette classe les ménages passent en moyenne un peu plus de 1 trimestre dans la composante activité seule, table 54 page 520 en annexe). C'est bien dans la composante socle seule que les ménages de cette classe passent en moyenne le plus de temps (5.85 trimestre, table 54 page 520 en annexe).

TABLE 33. – Classification n°1 : Effectifs des classes et répartition.

	Effectifs	Fréquences (en %)
C1.T1.1 - Sortie rapide	850	38.5
C1.T1.2 - RSA activité vers sortie	130	5.9
C1.T1.3 - RSA socle vers sortie	296	13.4
C1.T1.4 - Trajectoires interrompues	130	5.9
C1.T2.5 - Stagnation au RSA socle	463	21.0
C1.T2.6 - Stagnation au RSA activité	185	8.4
C1.T2.7 - Stagnation au RSA socle+activité	64	2.9
C1.T3.8 - RSA socle vers RSA activité	87	3.9
Ensemble	2205	100.0



b . Les classifications n°2 et n°3

Les groupes de la classification n°2

Dans cette seconde classification, nous nous concentrons sur des ménages qui entrent au RSA par la composante socle seule, et sans aucun revenus d'activités : l'enjeu est donc notamment de caractériser les trajectoires comportant des mobilités ascendantes identifiables, à côté des trajectoires de sortie sèche et des trajectoires de maintien durable dans le RSA socle. En outre, cette classification se fait alors que nous avons déjà réalisé une classification exploratoire sur l'ensemble de la cohorte. Cette première classification exploratoire, couplée à nos hypothèses, nous a permis de définir des trajectoires attendues autour desquelles nous aimerions rassembler les ménages de la cohorte.

Comme dans la classification n°1, la classification produit trois grands ensembles de classe.

1. D'abord trois classes de trajectoires sont marquées par une sortie du RSA (type 1), sur le modèle des trajectoires de sortie identifiées dans la classification n°1.

→ Les « sorties rapides » (**C2.T1.1**) représentent un peu plus de 32% de l'échantillon C2, un peu moins du tiers des entrants au RSA socle sans emploi, ce qui est légèrement inférieur au 38% du groupe C1.T1.1. Entre ces deux groupes, le rythme de sortie est quasiment le même (bien que 16 ménages de la classe C2.T1.1 étaient classés dans la classe C1.T1.3, voir [34 page 388](#)). Seule différence : le groupe C2.T1.1 tolère des retours dans le RSA après une première sortie (11 ménages de ce groupe se retrouvent associés aux trajectoires interrompues de la classification n°1) ; toutefois les sorties restent stables et durables.

→ Les « sorties tardives » (**C2.T1.2**) rassemblent 15.4% des trajectoires. Ici les différences avec la classification n°1 sont plus importantes : 40 ménages du groupe C2.T1.2 (c'est-à-dire environ 22% de ce groupe) étaient associés aux trajectoires de stagnation durable dans le RSA socle (C1.T2.5). Pour ces 40 ménages spécifiquement, le temps passé hors du RSA est en moyenne de 2.65 trimestres : il est

donc délicat de trancher leur appartenance à l'un ou l'autre des types de trajectoires⁹.

→ Dans la classification n°2, le groupe des trajectoires marquées par une sortie temporaire (**C2.T1.3**, 5.4% de l'échantillon) diverge fortement du groupe C1.T1.4. La durée moyenne des sorties dans le groupe C1.T1.4 était de 5.7 trimestres et elle est de 4.16 trimestres seulement dans le groupe C2.T1.3, donc nettement plus faible. Ceci s'explique par le fait qu'un peu plus de la moitié des ménages du groupe C2.T1.3 étaient associés aux trajectoires de maintien durable dans le RSA socle dans la première classification (C1.T2.5).

2. Ensuite, compte tenu de la spécificité de notre échantillon, seule une classe de trajectoires témoigne d'un phénomène d'immobilité (type 2), ici dans le RSA socle.

→ Il s'agit de la classe **C2.T2.4**, qui rassemble un bon quart de l'échantillon (26.5%). Ce groupe est particulièrement homogène (maintien dans le socle seul en moyenne pendant 11.6 trimestres contre 10.54 trimestres pour la classe C1.T2.5). C'est celui qui, parmi les autres groupes de la classification n°2, se distingue le moins du groupe correspondant dans la classification n°1 (C1.T2.5). Parmi les 303 ménages de ce groupe, seuls 6 sont classés dans d'autres groupes de la classification n°1. D'un autre côté, la classe C1.T2.5 est assez dispersée entre les différentes classes de la classification n°2, ce qui est dû à nos coûts *indel* localisés dans la classification n°2, rappelons-le.

3. C'est une des conséquences de notre échantillonnage sur la base de la modalité d'entrée dans le RSA : nous isolons une plus grande diversité de trajectoires de mobilité interne. Les classes 5 et 6 concernent peu de ménages et ont des caractéristiques assez proches, déjà mises en évidence par la classification n°1. La classe 7 est plus importante numériquement et décrit une réalité plus spécifique.

→ La classe **C2.T3.5** (59 ménages, 5.1% de l'échantillon C2) décrit des trajectoires dans lesquelles une phase de maintien durable dans du RSA activité suit une pre-

9. Le durée moyenne de sortie est de 4.95 trimestres pour le groupe C2.T1.2, et de 0.59 trimestres pour le groupe C1.T2.5, table 54 page 520 en annexe.

mière phase dans le RSA socle. Il y a une mobilité ascendante interne qui précède un changement durable de composante, sans que cela permette de sortir du RSA. La moitié environ des ménages de cette classe étaient classés, dans la classification n°1, avec les trajectoires caractérisées déjà par un passage du RSA socle au RSA activité (C1.T3.8). Mais ce qui distingue ces deux classes, et c'est important, c'est que dans la classification n°2 la durée du passage par la composante activité seule est presque deux fois plus importante (4.44 trimestres en moyenne, contre 2.63 pour la classe C1.T3.8), et le temps passé par le RSA socle et activité est aussi plus court. La classe C2.T3.5 est donc plus homogène (on le confirme également graphiquement, comparaison entre les figures 25 page 382 et 26 page 389). L'autre moitié de la classe C1.T3.5 était rassemblée soit avec les trajectoires de stagnation dans le socle seul (C1.T2.5), soit avec les trajectoires de stagnation de la composante activité seule (C1.T2.6).

- De manière similaire la classe **C2.T3.6** (53 ménages, 4.5% de C2) rassemble des trajectoires caractérisées par la succession d'un maintien dans le RSA socle et activité après le bénéfice du RSA socle seul. Là encore, les ménages étaient classés dans la classification n°1, soit comme se maintenant durablement dans le RSA socle, soit comme transitant du socle vers la composante activité.
- La dernière classe (**C2.T3.7**) rassemble des ménages plus nombreux (10.8% de C2) et décrit une trajectoire plus complexe combinant deux mobilités successives et pouvant traduire l'idée d'une trajectoire linéaire ascendante, portée par le dispositif RSA. Il s'agit de ménages transitant d'abord du RSA socle vers la composante activité, cette première mobilité intervenant plutôt en première partie de suivi. Dans un second temps, ces ménages sortent du RSA ; même si notre suivi est temporellement limité nous pouvons constater que dans l'immense majorité des cas cette sortie dure plusieurs trimestres (table 54 page 520).
Fait notable, cette classe au motif si caractéristique, rassemble par ailleurs des ménages regroupés dans une grande diversité de classes dans la classification n°1 (RSA socle vers sortie, sorties rapides, trajectoires interrompues).

Les groupes de la classification n°3

Comme les deux autres, la classification n°3 aboutit à trois grands ensembles de classes caractérisés par la nature des mobilités qui s'y font jour. Compte tenu de notre choix de distinguer les états RSA activité et RSA socle et activité, nous distinguons des classes relativement similaires dans leurs motifs, si ce n'est que dans certaines d'entre elles le bénéfice de la composante activité est couplée à la composante socle.

1. Les classes marquées par une sortie du RSA sont les plus nombreuses. Comme dans les autres classifications les sorties sont distinguées selon leur temporalité, selon leur caractère définitif à l'échelle du suivi, et selon le type de RSA qui le précède.

→ 44% de l'échantillon C3 se retrouve dans la classe 1 (**C3.T1.1**), dans laquelle la sortie est rapide, durable, et fait suite au bénéfice du RSA activité seul.

→ La classe 2 (**C3.T1.2**) reproduit le même schéma, mais appliqué à une sortie consécutive au bénéfice du RSA socle et activité.

Prises ensemble les classes de sortie durable et rapide (ici C3.T1.1 et C3.T1.2), représentent la moitié de l'échantillon C3, alors qu'elles représentent seulement le tiers de l'échantillon C2, et 38.5% de l'ensemble de la cohorte.

→ Les sorties plus tardives après le RSA activité (**C3.T1.3**) représentent également presque 20% de l'échantillon C3.

→ 3.7% seulement des trajectoires de l'échantillon se retrouvent caractérisées par une sortie temporaire (**C3.T1.4**).

2. Deux classes représentent des stagnations durables dans la composante activité, distinguées seulement par le niveau des ressources professionnelles (composantes activité seule, **C3.T2.5**, ou couplée avec du socle, **C3.T2.6**). Un peu moins de 20% des ménages de l'échantillon C3 sont rassemblés ici ; certes, ce taux est inférieur aux 26.5% des ménages de l'échantillon C2 marqués par une stagnation durable dans le RSA socle, mais cela signifie malgré tout qu'un ménage sur cinq dans l'échantillon C3 ne sortira pas (ou de manière excessivement marginale) de la composante, dans les trois années suivant l'entrée dans le dispositif.

3. Si l'on ajoute les 6.6% que représente la classe **C3.T3.7**, la dernière classe, c'est-à-dire celle des ménages entrés par la composante activité avec au moins un emploi dans le ménage, et qui finissent par s'installer dans la composante socle seule, nous atteignons un gros quart de l'échantillon C3 qui se maintient dans le RSA sur trois ans.

Nos trois classifications, par rapport à celle proposée par Domingo et Fernandez, outre qu'elles aboutissent à des ordres de grandeurs différents (nous avons plus de trajectoires de sorties, rapides ou tardives), nous permettent de distinguer des sorties temporaires du dispositif, ce qui est probablement permis par la durée du suivi qui est plus importante, mais également des trajectoires descendantes et des trajectoires ascendantes, internes ou externes, distinguées selon leur rythme et selon qu'elles débouchent ou non sur une sortie à la fin des trois ans. Nous enrichissons donc le point de vue que nous pouvons avoir sur les trajectoires des bénéficiaires dans le RSA.

TABLE 34. – Données sur la seconde étape de classification.

(a) Effectifs et fréquences de la classification n°2

	EFFECTIFS	FRÉQUENCES (EN %)
C2.T1.1 - SORTIE RAPIDE	378	32.4
C2.T1.2 - SORTIE PLUS TARDIVE	180	15.4
C2.T1.3 - SORTIE TEMPORAIRE	63	5.4
C2.T2.4 - STAGNATION AU RSA SOCLE	309	26.5
C2.T3.5 - VERS RSA ACTIVITÉ	59	5.1
C2.T3.6 - VERS RSA SOCLE ET ACTIVITÉ	53	4.5
C2.T3.7 - TRAJECTOIRE LINÉAIRE ASCENDANTE	126	10.8
TOTAL	1168	100.0

(b) Effectifs et fréquences de la classification n°3

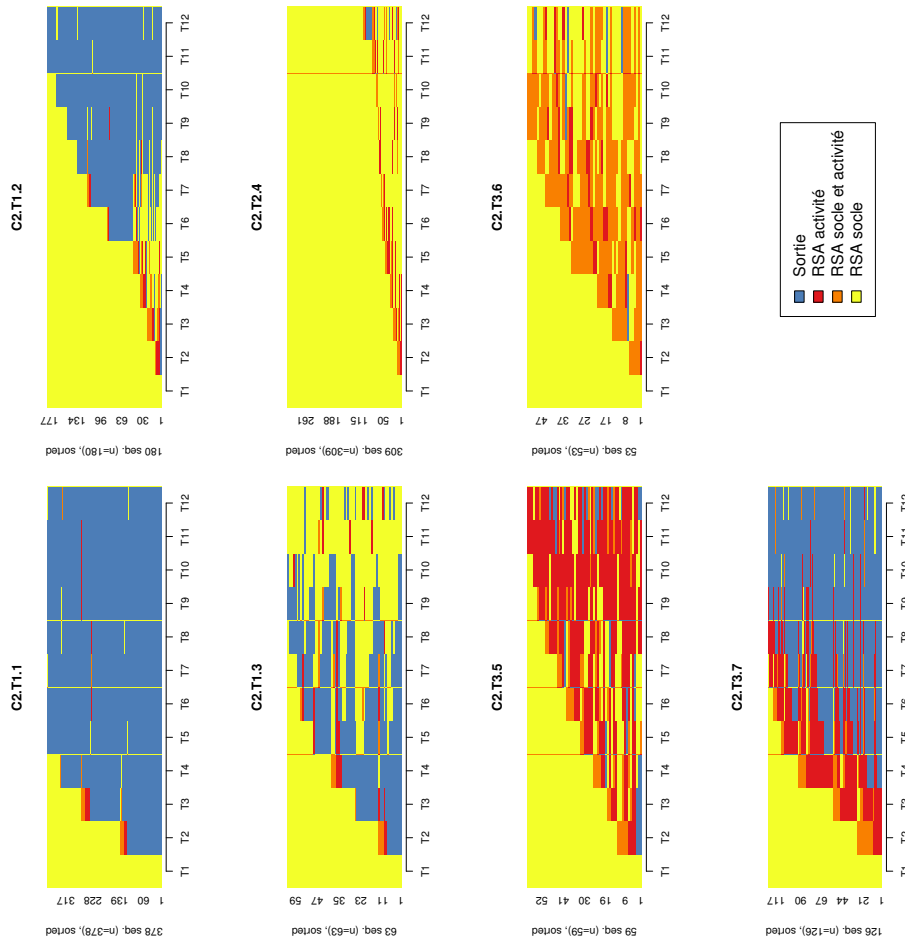
	EFFECTIFS	FRÉQUENCES (EN %)
C3.T1.1 - SORTIE RAPIDE APRÈS RSA ACTIVITÉ	332	44.0
C3.T1.2 - SORTIE RAPIDE APRÈS RSA SOCLE ET ACTIVITÉ	50	6.6
C3.T1.3 - SORTIE PLUS TARDIVE APRÈS RSA ACTIVITÉ	148	19.6
C3.T1.4 - SORTIE TEMPORAIRE	28	3.7
C3.T2.5 - STAGNATION AU RSA ACTIVITÉ	125	16.6
C3.T2.6 - STAGNATION AU RSA SOCLE ET ACTIVITÉ	22	2.9
C3.T3.7 - TRAJECTOIRE DESCENDANTE	50	6.6
TOTAL	755	100.0

(c) Contingence des classification n°2 et n°3 avec la classification n°1

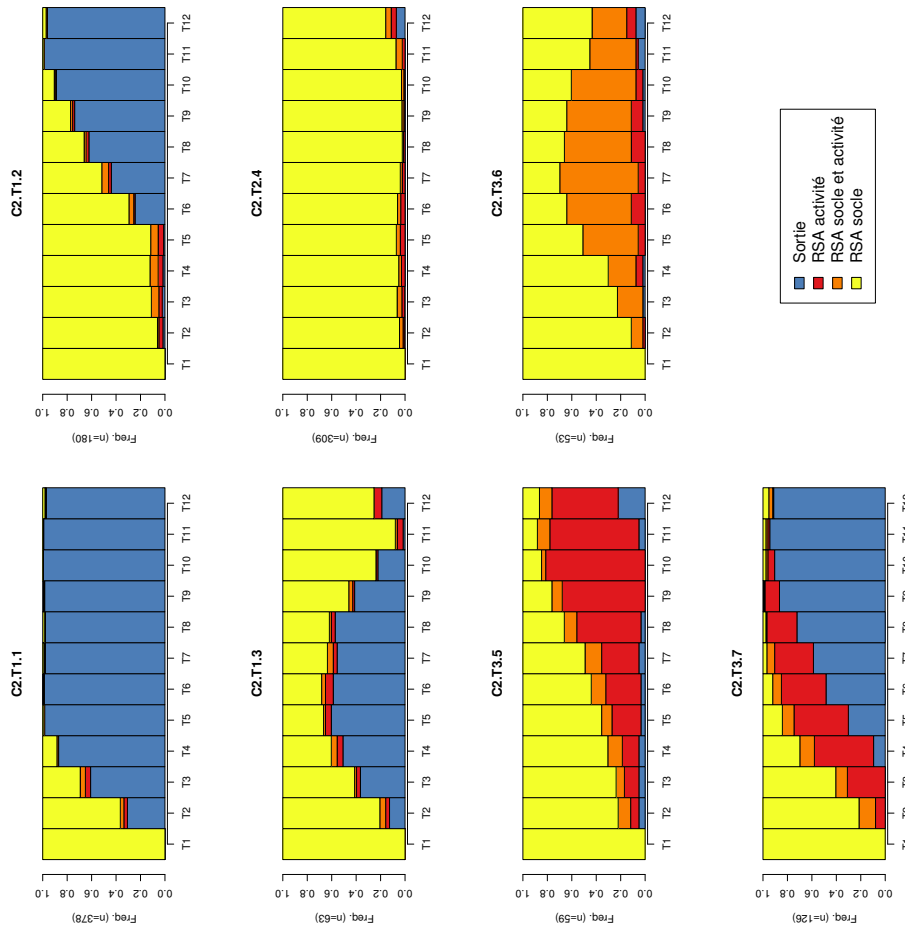
	C1.T1.1	C1.T1.2	C1.T1.3	C1.T1.4	C1.T2.5	C1.T2.6	C1.T2.7	C1.T3.8	Total C1
C2.T1.1	350	-	16	11	1	-	-	-	378
C2.T1.2	-	-	137	1	40	-	-	2	180
C2.T1.3	-	-	-	28	33	-	-	2	63
C2.T2.4	-	-	-	-	303	-	1	5	309
C2.T3.5	-	-	-	1	13	14	-	31	59
C2.T3.6	-	-	1	1	17	-	6	28	53
C2.T3.7	37	6	62	11	-	1	1	8	126
Total C2	387	6	216	53	407	15	8	76	1168
C3.T1.1	288	6	16	22	-	-	-	-	332
C3.T1.2	34	-	8	2	-	1	5	-	50
C3.T1.3	2	107	5	4	-	23	5	2	148
C3.T1.4	-	1	-	19	-	8	-	-	28
C3.T2.5	-	-	-	-	-	123	2	-	125
C3.T2.6	-	-	-	-	-	-	20	2	22
C3.T3.7	-	-	8	1	26	-	13	2	50
Total C3	324	114	37	48	26	155	45	6	755
C1 seulement	139	10	43	29	30	15	11	5	282
Total	850	130	296	130	463	185	64	87	2205

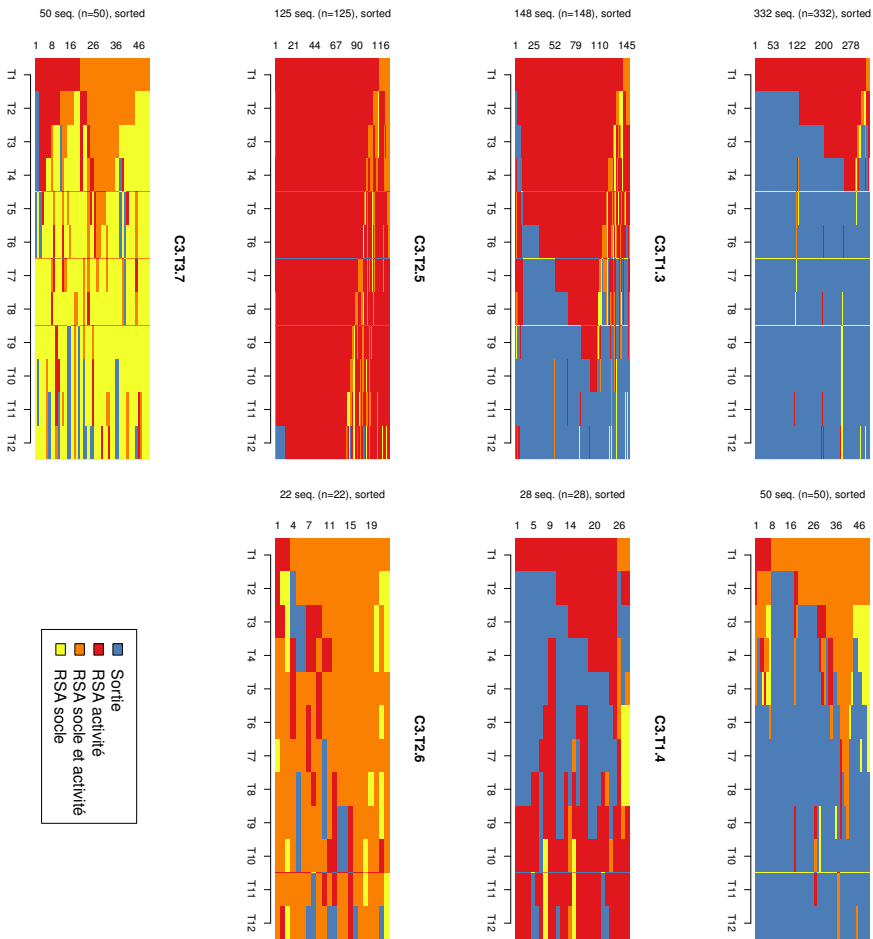
FIGURE 26. – Représentations de la classification n°2

(a) Représentation « en tapis » des séquences

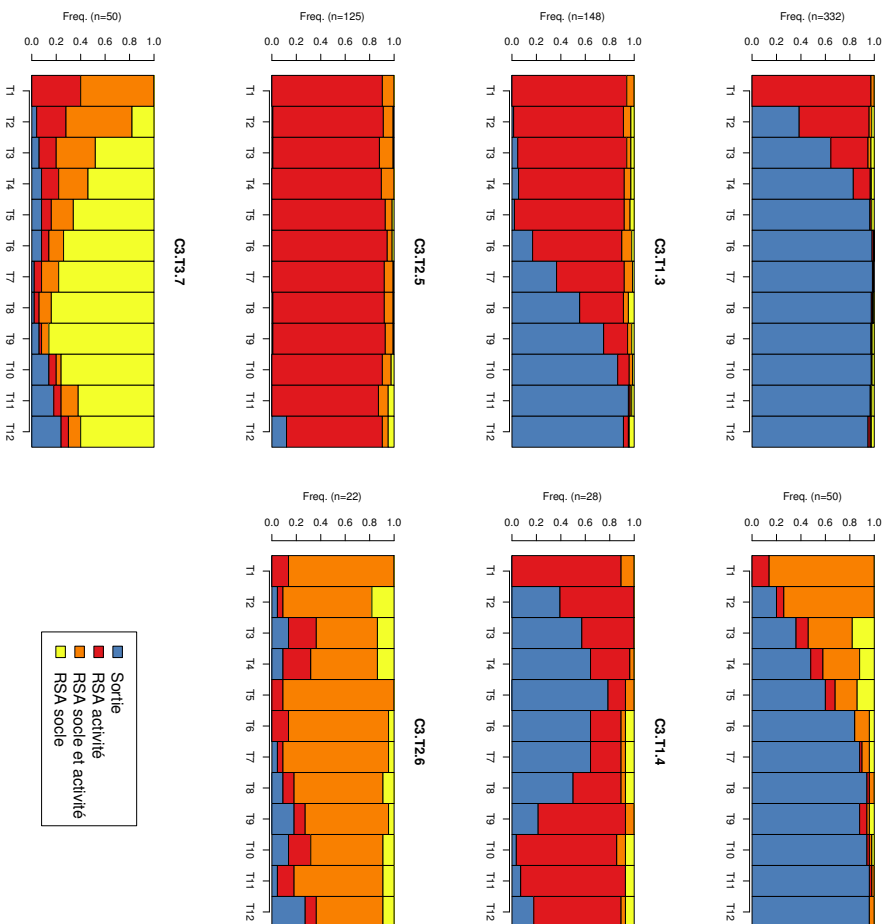


(b) Chronogrammes des séquences





(a) Représentation « en tapis » des séquences



(b) Chronogrammes des séquences

FIGURE 27. – Représentations de la classification n°3

B. 2 . Vers une typologie des parcours

Ainsi, les trajectoires ont été bien identifiées, et nous avons, en amont, les clés de compréhension des retours à l'emploi donnés dans le chapitre 4 (mobilités dans l'emploi et dans le RSA, modélisation du risque et des durées).

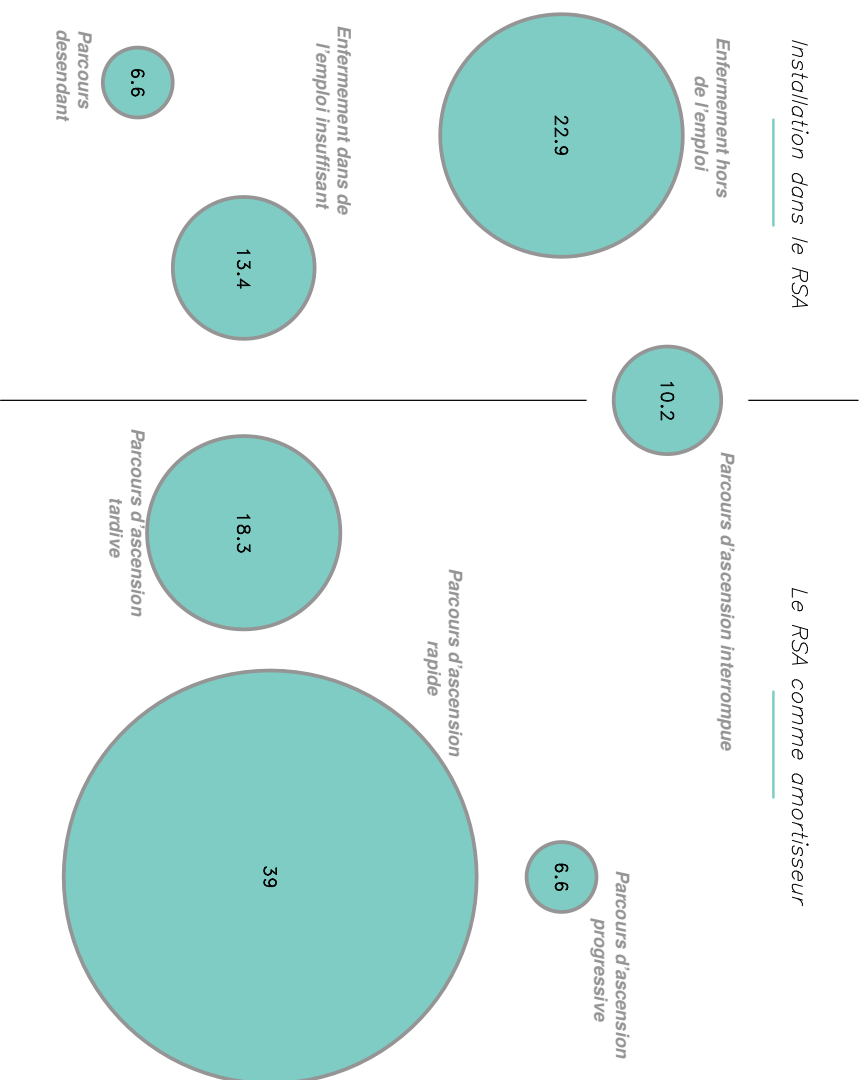
Ici, dans cette dernière partie de la thèse, nous tenterons de faire la part des choses entre trajectoires et parcours : si certains motifs ressortent sans ambiguïtés dans les trajectoires dans le RSA, ce n'est pas nécessairement associé à une histoire typique du ménage et des individus. Il s'agit donc de combiner suffisamment d'informations pour arriver véritablement à passer de la trajectoire au parcours, et pour faire émerger ainsi des types. Nous ferons souvent référence aux tables 55 à 74 en annexe de la thèse, et nous invitons encore une fois le lecteur à consulter régulièrement le feuillet volant, qui donnent une vision synthétique des noms de groupes employés et de leur contenu.

D'une manière synthétique, nous distinguons à partir des trajectoires identifiées, six types potentiels de parcours parmi lesquels nous distinguons les parcours d'installation dans le RSA, où le dispositif joue un rôle de soutien durable et devient une composante centrale du parcours professionnel des membres du ménage, et les parcours dans lesquels le RSA joue un rôle d'amortisseur, c'est-à-dire un rôle par définition temporaire.

A mi-chemin entre ces deux polarités, certains ménages sont confrontés à des mobilités ascendantes insuffisantes pour sortir du dispositif, aboutissant à une stabilisation dans des emplois peu payants. Peut-être pour ce type en particulier une analyse à plus long-terme des trajectoires professionnelles permettrait-elle de décanter plus finement les mobilités ascendantes qui déboucheront finalement sur une sortie du dispositif de celle qui ne seront le prélude d'aucune autre mobilités professionnelles significatives ?

La figure 28 page suivante donne un point de vue synthétique sur les types de parcours, leur importance relative dans la cohorte et les classes de trajectoires sur lesquelles ils sont construits.

FIGURE 28. – Importance des types potentiels de parcours dans le RSA identifiés par les classifications (en %).



Note : Les classes issues des trois classifications sont regroupées par types de parcours potentiels. Voir table 35 page suivante pour le détail de l'association entre classes et parcours.

La surface des disques est déterminée par l'importance relative des classes dans chaque classification ; l'indicateur utilisé, donné en pourcentages, est calculé ainsi : moyenne, pondérée par la taille de chaque échantillon, des fréquences des classes appartenant à chaque parcours. Nous prenons ainsi en compte les trois classifications, ce qui permet de bien prendre en compte l'existence de trajectoires fluctuant entre les motifs et les temporalités mises en évidence dans les classifications (par exemple, des trajectoires assimilées à un maintien durable dans du RSA socle dans la classification n°1 et classées avec les trajectoires de transition du RSA socle au RSA activité dans la classification n°2, sont ici comptabilisées dans ces deux motifs).

Lecture : le parcours d'enfermement hors de l'emploi représente en moyenne un peu moins d'un quart de la cohorte (22.1%).

TABLE 35. – Classes concernées par les parcours

Parcours	Classes concernées
<i>Enfermement hors de l'emploi</i>	<i>c 1: C1.T2.5</i> <i>c 2: C2.T2.4</i>
<i>Enfermement dans de l'emploi insuffisant</i>	<i>c 1: C1.T2.6 - C1.T2.7</i> <i>c 3: C3.T2.5 - C3.T2.6</i>
<i>Parcours descendant</i>	<i>c 3: C3.T3.7</i>
<i>Parcours d'ascension interrompue</i>	<i>c 1: C1.T3.8 - C1.T1.4</i> <i>c 2: C2.T1.3 - C2.T3.5 - C2.T3.6</i> <i>c 3: C3.T1.4</i>
<i>Parcours d'ascension tardive</i>	<i>c 1: C1.T1.2 - C1.T1.3</i> <i>c 2: C2.T1.2</i> <i>c 3: C3.T1.3</i>
<i>Parcours d'ascension rapide</i>	<i>c 1: C1.T1.1</i> <i>c 2: C2.T1.1</i> <i>c 3: C3.T1.1 - C3.T1.2</i>
<i>Parcours d'ascension progressive</i>	<i>c 2: C2.T3.7</i>

a . L'installation dans le RSA

Toutes modalités d'entrée dans le RSA confondues, les parcours caractérisés par une installation dans le RSA sont représentés au sens strict par les trajectoires de type 2, c'est-à-dire dans la classification n°1 les classes C1.T2.5, C1.T2.6 et C1.T2.7, soit un tiers de l'ensemble des ménages (32.3%). Parmi ces classes, la stagnation dans le RSA socle est très majoritaire (21% de l'ensemble de la cohorte, groupe C1.T1.5). Pour les ménages entrés par le socle nous avons vu qu'un quart d'entre eux étaient concernés (C2.T2.4). Les ménages entrés par la composante activité sont concernés par une stagnation durable dans un peu moins de 20% des cas (C3.T2.5, C3.T2.6).

Dans le schéma représentant les types de parcours (figure 28) nous considérons que les trajectoires marquées par une mobilité ascendante sans que cela ne débouche sur une sortie du dispositif durable, sont à cheval entre les parcours d'installation dans le RSA et les parcours témoignant de dynamiques ascendantes : en effet, si ces ménages parviennent à sortir du RSA socle, le RSA ne joue pas complètement son rôle d'amortisseur, dans le sens où le rebond professionnel semble insuffisant. Or, si l'on inclue ces trajectoires dans les parcours d'installation dans le RSA (C1.T1.4, les trajectoires interrompues et C1.T3.8 les mobilités ascendantes in-

ternes depuis le RSA socle) on atteint 42.1% de l'ensemble de la cohorte concernée par une installation dans le RSA. Pour la classification n°2, si on ajoute aux trajectoires de stagnation dans le socle (C2.T2.4) les trajectoires d'ascension interrompue (C2.T3.5 et C2.T3.6) nous atteignons 36.1% de l'échantillon C2.

Selon le périmètre choisi, les trajectoires d'installation dans le RSA représentent donc une part variable des ménages ; cependant cette part reste dans tous les cas non négligeable.

Plusieurs types de parcours témoignent d'un enfermement dans le RSA. Nous les détaillons ci-après.

Le parcours d'enfermement hors de l'emploi, ou l'entrée dans un « système »

Ici, nous parlons d'enfermement à dessein puisque nous avons eu la confirmation en amont que le temps passé hors de l'emploi est associé à une forte baisse des probabilités d'accès ultérieur à l'emploi.

Pour les personnes concernées, le RSA n'est pas un amortisseur dans le sens où il ne joue pas comme un lissage du revenu dans un parcours professionnel heurté. C'est la logique du RMI comme « revenu de subsistance » que nous retrouvons ici, et l'étude longitudinale des entrants nous permet d'observer précisément la séquence de l'installation dans le minimum social.

Les trajectoires d'enfermement dans la composante socle sont typiques des personnes ayant moins de 25 ans bénéficiant du RSA à titre dérogatoire. Même si elles ne sont pas ici associées significativement aux classes C1.T2.5 et C2.T2.4, nous savons par ailleurs (voir le chapitre 4 et les propositions de modélisation) que les personnes âgées (plus de 50 ans) ont moins de chances d'accéder à l'emploi et des durées de survie plus longues, toutes choses égales par ailleurs. La classe C1.T2.5 est fortement associée aux hommes seuls, tandis que les couples et les femmes seules sont sous-représentés dans cette classe (voir tables 58 et 57 en annexe). On observe également que pour les femmes, les inactives sont toujours majoritaires dans ces classes, et que pour les hommes les chômeurs sont toujours majoritaires en début de suivi (tables 65, 66, 67, 68, pages 531 à 534, en annexe). Pour les hommes comme pour

les femmes, la part des chômeurs dans ces classes baisse considérablement au cours du suivi, quand celle des inactifs augmente de manière importante. Néanmoins la part des chômeurs se maintient, tout au long des trois ans, au-dessus des 10%, ce qui témoigne que l'éloignement durable de l'emploi ne signifie pas pour tous un renoncement définitif au retour à l'emploi. Le profil territorial des ménages appartenant à ce type, appréhendé avec la classification en trois type de territoires, n'est pas spécifique (cf. table 72 page 538 en annexe).

Nous pourrions penser que l'entrée dans le minimum social est nécessairement la conséquence d'une rupture, d'une crise, dans le parcours professionnel. L'entretien avec Mme K. nous montre que ce n'est pas toujours le cas :

VERBATIM N°6, ENTRETIEN MME K. :

Cette personne non membre de la cohorte témoigne d'un bénéfice durable du RMI puis du RSA socle. ———

Alors mon parcours dans le RSA, eh bien je suis au RSA depuis pas mal d'années puisque je fais, je ne fais qu'alterner depuis la fin de mes études en 1996, je ne fais qu'alterner entre travail et RSA, donc voilà, c'est tout ce que j'ai à dire...il y a rien de spécifique...je n'ai pas de difficultés spécifiques, je suis très bien insérée, euh...

- Q : et en sortant de tes études comment s'est passé l'insertion professionnelle ?

- R : Ben, j'ai eu plusieurs emplois : documentaliste, etc. Bon, mon premier emploi c'est écrivain, donc je suis pas mal occupée, donc, non, bon...de trouver des petits C.D.D. ça m'arrangeait parce que je pouvais continuer à écrire mes livres, donc oui ça m'arrangeait.

- Q : tu veux dire que quelque part c'était...pratique ?

- R : c'était pratique voilà de pas avoir de CDI, de ne pas travailler à plein temps, c'était pratique pour moi qui suis écrivain qui veut avoir le temps d'écrire, voilà.

Le bénéfice durable d'un minimum social fait écho à cette distance prise d'emblée avec la norme de l'emploi, qui n'est pas jugée souhaitable et ne semble pas recherchée. Néanmoins, il nous sera impossible de savoir la date de son dernier emploi, cette personne refusant de livrer, de manière peut-être involontaire, cette information jugée peut-être gênante¹⁰. Mais cette installation dans le RSA peut tout aussi bien faire suite à un événement, une rupture, une situation de crise. Mr B. en fait le témoignage, clair et lucide :

VERBATIM N°7, ENTRETIEN MR B. :

10. Des indices nous signalent que celui-ci remonte à quelques temps déjà : difficultés à trouver un emploi en raison de compétences et diplômes jugés par elle obsolètes, pas de souvenirs de ses emplois passés, etc.

Suite à un accident de la vie, un divorce, garde des enfants, j'ai perdu mon boulot, je ne peux plus être expert comptable parce que les horaires ne correspondent pas aux horaires de garde des enfants en fait, pour une vie de famille. [Plus de 50 ans], donc le marché du travail réduit à peu de chagrin...et donc pas l'envie, suite à cet accident de vie, de me remettre trop en question, je me suis laissé avoir, et j'ai connu la misère, on a dormi dans une voiture avec les enfants, et euh...un jour il y a un allocataire du RSA qui m'a tendu la main, qui m'as dis "mais t'as droit au RSA". J'ai dit c'est quoi le RSA...euh...T'as le droit au RMI, c'était le RMI à l'époque, ok super...donc je suis entré dans le système du RMI [...]

Ici c'est un enchaînement d'événements qui a entraîné la personne dans le « *système du RMI* ». À la crise, la rupture, succède la stabilité dans le minimum social. Pour les ménages concernés dans la cohorte, on voit bien que le RSA n'est pas l'accompagnateur d'une mobilité, il n'est pas non plus un facilitateur de transition mais bien un système que l'on intègre et qui va devenir habituel et structurant.

De ce fait, le parcours d'enfermement est caractérisé par une relation à l'institution forte (l'orientation et la contractualisation sont très fortes dans les groupes C1.T2.5 et C2.T2.4, voir [74 page 542](#) en annexe, même si un quart des demandeurs orientés pour insertion sociale ou IPR ne signeront pas de CER sur les trois ans), mais cette relation peut être vécue de différentes manières, certains allocataires faisant usage des possibilités institutionnelles offertes, d'autres subissant les contraintes institutionnelles. Le premier cas ressort explicitement de l'entretien avec Mme K. (voir prochains *verbatim*) : la personne interrogée met en avant une relation utilitaire avec les institutions d'insertion. À plusieurs moments de l'entretien, elle insiste sur ses compétences, qui lui permettent cet usage, et qui lui permettent aussi de se définir comme une bénéficiaire *à part*, particulière, « *cultivée* » (cf. *verbatim*). Au moment de se présenter elle précise en effet : « *je n'ai pas de difficultés spécifiques, je suis très bien insérée* », et elle ajoute plus loin : « *moi le RSA je le vis bien, hein !* ». Voici un fragment de nos échanges qui illustre sont rapport à l'institution :

VERBATIM N°8, ENTRETIEN MME K. :

-Q : Comment ça se passe..on te propose de participer à des actions ?

-R : Je suis quelqu'un assez cultivé, donc je correspond beaucoup sur Internet, j'ai beaucoup d'informations forcément...Quand quelque chose m'intéresse, je vais voir soit l'ANPE (le Pôle Emploi)...Disons que je me sers des institutions quand j'ai besoin d'elles.

Sans jamais présenter le RSA comme un choix conscient, comme un choix de vie, elle insiste

d'avantage sur les aspects positifs du RSA : d'une part en étant allocataire du RSA elle a pu prendre part à des dynamiques collectives, et ainsi exercer et développer ses compétences, d'autre part le RSA lui a permis de se consacrer à des activités qui ont de l'importance pour elle, notamment l'écriture, même si ce n'est pas rentable d'un point de vue économique. Cela rejoint son « choix » de ne pas chercher dès le départ un emploi stable :

VERBATIM N°9, ENTRETIEN MME K. :

- Q : Est-ce que toutes ces choses que tu as pu faire pendant ton passage par le RSA, est-ce que ce sont des choses que tu as envie de valoriser plus tard ?
- R : Ah ben de toute façon, je l'ai valorisé parce que je l'ai mis sur mon C.V. déjà. Oui je vais m'en servir, et je m'en sers déjà pour la promotion de mon livre, de mes livres, d'avoir un site d'avoir un blog ça me sert beaucoup, ça me sert déjà... Même si bon, comme je suis pas commerciale, il faut quand même que j'ai des notions de commerce. Mais ça me sert pas mal déjà pour me faire connaître, pour dire que j'existe, ce qui est déjà pas mal...[rires]
- Q : Tu parles de tes livres, est-ce que le RSA t'as permis de t'y consacrer ?
- R : Ah non pas du tout, c'est totalement autre chose, totalement différent...
- Q : D'accord...
- R : Ben disons que le fait d'être allocataire du RSA, le fait d'avoir une allocation ça m'a permis d'écrire en toute tranquillité, parce que je savais que je touchais un revenu, donc j'avais pas besoin dans l'immédiat de travailler et voilà, donc j'étais plus...tranquille.

On voit bien à quel point le minimum social peut devenir un mode de vie, un arrangement acceptable. C'est très intéressant de constater quasiment le même positionnement chez Mr. B, qui met en avant de manière plus ou moins claire un choix du RSA, un choix du minimum social, et dans le même temps qui fait montre, lui aussi, d'une volonté de se démarquer des autres bénéficiaires :

VERBATIM N°10, ENTRETIEN MR B. :

Quand mon CDD s'est terminé le RSA était arrivé, donc je suis tombé dans, enfin je suis entré dans le RSA, et là j'ai pris une décision qui a été la plus grande décision de ma vie, je pense ; j'ai dit : "ok, je vais donner cinq ans de ma vie au RSA, et je vais devenir un militant du RSA". Parce qu'il y avait trop de choses intolérables, trop de frustrations, et je me suis aperçu que les gens qui étaient avec moi au RSA étaient souvent des gens incultes, n'ayant pas cette notion de réflexion profonde, ni cet instinct politique, et donc j'ai pris cinq ans de ma vie pour devenir militant du RSA, c'était en 2009 [...]

Le choix, revendiqué comme tel, du RSA, biaise le rapport aux catégories du dispositif et à l'absence de statut social véritable qu'il propose. Il s'agit sans ambiguïtés d'exister socialement, alors qu'on se retrouve mis en marge clairement de l'emploi. Il le dira de manière

encore plus nette, un peu plus tard au cours de l'entretien, en extrapolant à tous les bénéficiaires du RSA socle son combat pour exister en tant qu'allocataire. Il commence par pointer la responsabilité de l'institution dans son installation dans le RSA :

VERBATIM N°11, ENTRETIEN MR B. :

Je suis un militant du RSA, je me bats. Pour moi, c'est d'autant plus facile que je pense pas qu'à [plus de 50 ans] on me proposerait un travail, un CDI avec une rémunération capable de me faire vivre avec mes enfants. C'est fini.
J'y ai pas renoncé, on m'y a fait renoncer. C'est pas pareil...On m'a fait comprendre que de toute façon...alors on me prétexte toujours la crise, toujours les choses comme ça...

Puis, un peu plus tard, au cours de l'entretien, il ajoute :

VERBATIM N°12, ENTRETIEN MR B. :

Aujourd'hui il y a deux solutions : soit je reste au RSA soit je crée mon entreprise, je crée ma valeur ajoutée moi-même. Le problème c'est que je défends pour l'instant l'intérêt commun des allocataires du RSA et je n'ai pas l'énergie nécessaire pour me battre sur les deux fronts.
Donc j'ai fait un choix de vie, oui, hein, un vrai choix de vie. Pour moi le RSA est vraiment un statut social, donc ça j'aimerais bien qu'on reconnaisse ce statut social pour l'ensemble des allocataires du RSA.

Cette personne, militante, engagée, n'est pas nécessairement représentative des personnes enfermées durablement dans du RSA socle, mais elle témoigne du positionnement qui peut être choisi par elles dans une situation où le retour à l'emploi paraît impossible. Il est important de constater que, selon Mr B., le problème posé par l'institution accompagnante ne réside pas dans la contradiction entre un discours insistant sur le retour à l'emploi et l'absence de moyens correspondants mis à disposition ; au contraire, il incrimine l'incapacité de l'institution elle-même à porter un discours volontaire sur son retour à l'emploi. Il met en cause le renoncement de l'institution et se mobilise pour construire une identité sociale, une existence sociale, dans le dispositif et hors de l'emploi, puisque l'emploi lui semble inaccessible. D'un autre côté, il ne s'oppose pas complètement à l'institution en tant que telle, puisque son engagement militant se manifeste par des revendications portées notamment auprès du Conseil Général, ce qui montre bien que l'institution, bien que critiquée, bien qu'insuffisante, est l'espace duquel il attend une reconnaissance sociale et un changement des conditions de vie des

bénéficiaires.

Si nous mettons en évidence des profils de personnes s'installant dans le RSA socle, nous ne prétendons pas renouveler l'analyse précieuse faite par Duvoux de la relation à « *l'exigence d'autonomie* » exprimée par l'institution (voir DUVOUX 2009, pp.33-37 et table 6 page 261). Toutefois, nous pouvons dire que ces témoignages dépassent les trois types de relation à l'insertion identifiés par Duvoux : pour Mme K. comme pour Mr B., le RSA est vécu comme un choix et l'institution est considérée comme une possibilité de recours pour corriger des situations jugées problématiques, que ce soit au niveau individuel pour Mme K ou au niveau collectif pour Mr B. D'une certaine manière l'exigence d'autonomie est neutralisée par la mise en avant d'une autonomie hors du cadre institutionnel, hors des cadres d'évaluation de l'institution. Il y a effectivement « *la revendication d'une autonomie réelle, celle-là même que le contrat leur fait entrevoir mais ne leur permet pas d'atteindre* » comme le remarque justement Duvoux à propos du « *refus de la dépendance* » (*ibid.*, p.159), même si cette revendication n'est pas nécessairement le signe d'un discrédit de l'institution ou du caractère « *insupportable* » du « *maintien dans le statut d'assisté* » (*ibid.*, p.159).

Nous avons vu que, pour eux, l'exigence d'autonomie n'est ni une contrainte (comme dans « *le refus de la dépendance* » *ibid.*, p.35) ni une norme à laquelle on adhère (dans « *l'autonomie contrariée* » *ibid.*, p.34) : c'est une question qui est posée par l'institution et à laquelle le bénéficiaire trouve sa propre réponse, sa solution qui ne correspond pas aux critères institutionnels.

Bien sûr, le découragement est important, et dans ce cas le bénéfice du minimum social n'est pas vécu comme un choix mais comme une situation douloureuse et subie. Nous l'illustrons avec le commentaire d'une femme dont la situation professionnelle est vécue comme sans issue. Elle a entre 45 et 60 ans au moment de l'enquête, vit seule avec une personne à charge et déclare être sans emploi ; elle ne bénéficie plus du RSA, sans que cette sortie du dispositif soit imputable à une reconfiguration familiale ni à une amélioration de sa situation professionnelle (au contraire puisqu'elle indique que sa situation professionnelle, comme financière, s'est dégradée depuis sa sortie) ; peut-être est-elle prise en charge par un autre dispositif puisque le motif de sortie du RSA n'est pas lié à ses revenus (elle déclare un motif

« autre »), ou bien bénéfice-t-elle de l'ARE. Elle est titulaire d'un CAP/BEP ou équivalent.

Voici son commentaire à propos de son passage par le RSA :

COMMENTAIRE N°3, ENQUÊTE EN LIGNE:

Je pense que les personnes qui gèrent les dossiers écoutent mais n'entendent pas les personnes. Elles énumèrent tous les avantages (réduction de facture, CMU, la gratuité des transports, etc) mais ne comprennent pas que les gens veulent un emploi. Au RSA ou au chômage (ASS) on perd toute dignité, toute relation avec l'extérieur, on passe notre temps à courir après des chimères. On ne croit plus en rien et on fatigue.

Je suis épuisée d'essayer de vivre ou plutôt de survivre. Cordialement

Nous retrouvons bien la complexité qu'il y a à gérer des publics en fonction de l'exigence du retour à l'emploi, et être dans l'incapacité à proposer des voies d'accès satisfaisantes à cet emploi.

D'ailleurs, du point de vue de cette personne, ses difficultés de retour à l'emploi tiennent à l'absence d'offres qui lui correspondent (il n'y aurait « *pas de débouchés dans le tertiaire* » écrit-elle dans l'enquête) et aux manquements de l'accompagnement proposé par Pôle Emploi (« *manque d'écoute et de propositions* » selon elle), bien qu'elle mobilise encore ses réseaux personnels et qu'elle continue à envoyer des candidatures spontanées au moment de l'enquête. Elle estime d'ailleurs avoir déjà répondu à des offres d'emplois sans rapport avec sa formation et avoir accepté un emploi très éloigné de son domicile.

Si sa situation peut facilement constituer une bonne illustration de ce parcours d'enfermement hors de l'emploi, cette personne a pourtant été contactée comme membre du groupe des « Sorties rapides » de la classification préliminaire : début 2010, son ménage a bénéficié temporairement du RSA socle, puis a suivi une longue phase de sortie du dispositif, au moins jusqu'à la fin de l'année 2012, suggérant une amélioration durable de la situation. Au moment de l'enquête elle déclare avoir bénéficié de nouveau du RSA socle en 2013, puis ne plus avoir travaillé. Cela illustre la précaution avec laquelle nous devons approcher les situations individuelles, que ce soit par le biais de catégories administratives ou d'une enquête, deux canaux qui se révèlent donc bien complémentaires.

Malgré sa trajectoire de bénéficiaire entre 2010 et 2012, elle incarne ainsi un parcours d'installation durable hors de l'emploi, avec la nécessité de gérer le retour à l'emploi comme injonction institutionnelle et plus encore comme norme intériorisée, et l'impossibilité de se

conformer à cette norme, de répondre favorablement à l'injonction. Elle témoigne, en négatif, du rôle structurant, total, joué par le travail.

Il ne faudrait pas perdre de vue en effet que si l'immense majorité des demandeurs de la classe C1.T2.4 est orientée par le Conseil Général, dans les deux tiers des cas cette orientation a une visée professionnelle (vers Pôle Emploi dans un peu de plus de 35% des cas, un peu moins pour IPR). Lorsque ces ménages ont un référent, celui-ci fait partie de Pôle Emploi dans 57% des cas, et si l'on ajoute toutes les structures ayant comme vocation principale d'accompagner le retour à l'emploi ¹¹, nous atteignons 75% des ménages ayant un référent spécialisé dans le retour à l'emploi dans ce groupe de maintien durable dans le RSA socle.

L'enfermement dans un emploi « insuffisant »

Les ménages qui se maintiennent durablement dans le RSA tout en étant en emploi reflètent également la contradiction entre le potentiel d'attraction de l'emploi et l'impossibilité d'y accéder pleinement et de manière satisfaisante. Ce parcours potentiel n'est pas majoritaire dans l'ensemble de la cohorte (13.4% des ménages en moyenne, voir figure 28 page 392), mais il correspond tout de même à environ 20% des trajectoires de l'échantillon C3. Dans ces cas-là, l'emploi est présent mais il est insuffisant pour permettre au foyer de vivre convenablement.

Certes, les revenus d'activités déclarés, en moyenne pour tous trimestres, n'atteignent que 365 euros mensuels environ dans la classe C3.T2.6, mais ils sont tout de même de 1023 euros mensuels environ en moyenne dans la classe C3.T3.5, ce qui paraît plutôt conséquent (table 73 page 540 en annexe). Le profil de revenus moyens par personnes (hors personnes à charge) nous renseigne plus précisément sur l'insuffisance de ces situations d'emplois (figure 38 page 541 en annexe) : dans le groupe C3.T2.5 le revenu mensuel individuel moyen par personne en âge de travailler est concentré entre 500 et 1000 euros mensuels (cette fourchette concerne la moitié des ménages) ; dans le groupe C3.T2.6, logiquement, le revenu d'activité est plus faible encore puisque la plus grande partie des ménages a un revenu mensuel indivi-

11. Initiative pour l'emploi, Maisons de l'emploi, missions locales, PLIE, Pôle Emploi

duel moyen inférieure à 500 euros.

Par ailleurs, les ménages dans lesquels le demandeur est plutôt âgé (plus de 50 ans) sont significativement associés aux trajectoires de maintien durable dans un emploi insuffisant. De même, ce sont des personnes plus souvent célibataires. Les classes traduisant un maintien dans la composante activité seule sont associées plutôt aux femmes seules, tandis que les classes traduisant un maintien dans la composante socle et activité sont plutôt associées aux hommes seuls, mais sans que ces associations ne soient très claires ni univoques (voir [58 page 524](#) et [57 page 523](#) en annexe).

Un certain nombre de caractéristiques divergent assez fortement entre les classes C1.T2.6 et C1.T2.7 ou entre les classes C3.T2.5 et C3.T2.6, ce qui confirme à *posteriori* notre choix de distinguer les états RSA activité et RSA socle et activité.

Ce qui les distingue d'abord, c'est le degré d'homogénéité des séquences rassemblées dans chaque type de trajectoires. Quand elles reflètent un maintien durable dans du RSA socle et activité elles traduisent en fait un état relativement instable : les trajectoires sont fortement teintées par la composante socle et par les sorties temporaires du RSA ¹². Malgré cela, l'algorithme de l'OM permet de percevoir que l'état RSA socle et activité, certes peu stable, joue pour un certain nombre de ménages comme une force de rappel, un état central et structurant potentiellement les parcours. Pour eux, si l'on quitte souvent le RSA socle et activité, on y revient également souvent.

Ensuite, en ce qui concerne l'orientation, les profils sont particulièrement divergents : alors que les demandeurs des ménages se maintenant durablement dans le RSA activité sont marginalement orientés (un peu moins de 18% d'entre eux), c'est l'inverse que l'on observe pour les demandeurs des ménages stagnant dans le RSA socle et activité (un peu plus de 86% sont orientés). Cela est dû aux catégories construites par le RSA et aux frontières formelles qu'il établit entre les ménages pouvant prétendre à un accompagnement (RSA socle et activité) et ceux ne le pouvant pas (composante activité seule). Par ailleurs, dans la classe C3.T2.6 (RSA socle et activité), l'orientation est très majoritairement à visée sociale. Notons que ce biais en faveur de l'insertion sociale se retrouve dans la classe C3.T2.6 mais pas dans la classe

12. Nous invitons le lecteur à consulter les représentations des séquences en tapis et les chronogrammes pour s'en faire une idée visuelle. On pourra aussi consulter le temps moyen passé dans chaque état par groupe, en annexe.

C1.T2.7.

Les mobilités entre statuts d'activités corroborent cette divergence selon l'orientation puisque dans la classification n°1 les ménages maintenus dans du RSA socle et activité sont significativement davantage concernés par les transitions vers et depuis l'inactivité au sens de la CAF. En parallèle, les membres des ménages se maintenant durablement dans le RSA socle et activité (C1.T2.7 ou C3.T2.6) sont plus souvent auto-entrepreneurs, pour les hommes comme pour les femmes. Plus encore, dans ces classes, les membres des ménages qui bénéficient du RSA socle et activité sont plus souvent auto-entrepreneurs que les membres qui bénéficient du RSA socle et activité et qui sont dans d'autres groupes (table 71 page 537 en annexe). Cela signifie que ces classes, qui captent des trajectoires de maintien durable dans le RSA socle et activité, captent du même coup un statut d'activité spécifique, l'auto-entrepreneuriat, qui est justement fortement associé au RSA socle et activité dans ces trajectoires-là. Sachant que les auto-entrepreneurs sont soumis aux mêmes règles de cumul entre revenus d'activités et RSA que les salariés, cette association est probablement due aux faibles revenus, à tout le moins au début de l'activité, pour les auto-entrepreneurs, et témoigne donc de leur précarité de ce point de vue. Cela signifie également que les personnes auto-entrepreneurs qui restent durablement dans le RSA le font avec des revenus particulièrement bas qui ne leur permettent pas de dépasser la composante socle.

Globalement les classes de trajectoires associées au parcours d'enfermement dans de l'emploi insuffisant ne montrent pas de profils territoriaux spécifiques, hormis pour la classe C3.T2.6 justement (marquée par le RSA socle et activité), dans laquelle les bénéficiaires sont plus souvent habitants de l'agglomération grenobloise (un peu moins des deux tiers des ménages de cette classe, 20 points de plus que pour l'ensemble de l'échantillon C3, cf. table 72 page 538 en annexe). Même si l'effectif de la classe C3.T2.6 est faible, cela peut constituer un indice supplémentaire attestant que cette classe capte peut-être un profil spécifique d'hommes seuls, plutôt âgés, urbains et vivant en emploi certes, mais durablement dans les marges de l'emploi.

Globalement, le parcours d'enfermement dans de l'emploi insuffisant traduit bien ce que nous anticipions, à savoir un enfermement dans des emplois à temps partiels et à bas sa-

lares, sans perspectives d'évolutions professionnelles. Il y a une installation dans les marges de l'emploi. Mais cela ne signifie pas nécessairement que l'emploi soit intrinsèquement insuffisant. L'emploi est plutôt insuffisant en regard de la situation du ménage, et la précarité, la fragilité, tire sa source de la combinaison d'une situation professionnelle insuffisante et d'une situation familiale difficile. Les deux témoignages suivant de mères célibataires illustrent bien ces situations :

COMMENTAIRE N°4, ENQUÊTE EN LIGNE:
Femme, entre 25 et 35 ans, titulaire d'un CAP ou BEP, "aide à domicile grille A". ———
[...] je suis salariée a temps partiel en CDI, j'ai deux enfants en garde alternée, je viens de me séparer du père de mes enfants, et je ne connais pas vraiment cette aide car c'est l'assistante sociale qui m'en a parlé.
Je reconnais que ce complément de salaire m'aide quand même à garder un foyer convenable pour mes enfants, ce qui est le principal.

Étonnamment, cette femme dont le ménage est pourtant membre de la cohorte comme pour tous les ménages interrogés lors de l'enquête, déclare avoir commencé à bénéficier du RSA depuis moins de 6 mois au moment de l'enquête. Elle est certes à temps partiel mais son contrat est à durée indéterminée. Elle est aide à domicile ce qui correspond bien avec ce que nous évoquions dans le chapitre 2 : un secteur où les emplois sont globalement insuffisants pour assurer un niveau de revenus convenable. Elle évoque sa séparation et ses enfants à charge pour justifier le bénéfice du RSA, et non un changement récent dans sa situation professionnelle : compte tenu de son secteur d'activité, et bien qu'elle soit en CDI, on peut penser que ses perspectives d'évolutions professionnelles sont limitées. Le RSA lui permet d'accéder à un niveau de revenu qu'elle juge minimal pour élever convenablement ses enfants (elle en a deux). Avec le RSA, sa situation semble lui convenir puisqu'elle ne recherche pas d'emploi, ni en plus ni en remplacement de son emploi actuel. Le RSA joue donc un rôle correcteur durable particulièrement utile, et nécessaire semble-t-il, dans ce cas d'une mère célibataire.

Le second témoignage est très ressemblant :

COMMENTAIRE N°5, ENQUÊTE EN LIGNE:
Femme, entre 25 et 35 ans, titulaire d'un baccalauréat général, "employée de grande surface". ———
[...] mon RSA est un complément de salaire depuis que je suis veuve et non un RSA de chômage.

En tout cas, ça aide énormément, sinon je me verrai privée de vivre dignement, comme acheter des vêtements pour ma fille, de même que faire une activité pendant les vacances ou simplement manger équilibré.

Cette femme est donc célibataire, mère d'une fille. Elle est « *employée de grande surface* », c'est-à-dire qu'elle travaille dans un secteur coutumier de ces emplois de mauvaise qualité (temps partiel, bas salaires), nous l'avons évoqué dans le chapitre 2. Pourtant, elle est à temps plein et en CDI au moment de l'enquête : pour elle qui est en emploi stable, professionnellement intégrée, le RSA activité est perçu comme un moyen de vivre dignement, ce que son emploi pourtant « normal » dans les définitions habituelles, ne lui permet pas de faire, selon elle. Elle bénéficie continuellement du RSA activité depuis 2010 : sa stabilité professionnelle est donc vécue comme un enfermement dans une situation insatisfaisante d'un point de vue financier. D'une certaine manière, le RSA, s'il ne constitue pas une réponse à cette situation, propose une catégorisation des publics qui valide cette sorte d'extension des marges de l'emploi, captée non pas par le statut ou le temps de travail, mais par la mise en regard des revenus d'activité et de la composition du foyer.

La trajectoire « descendante » : reflet d'un véritable parcours typique

Le seul parcours « descendant » que les classifications nous permettraient d'identifier¹³ correspond à la trajectoire C3.T3.7 : des ménages entrés par la composante activité qui se retrouvent à bénéficier durablement du RSA socle. Seuls 50 ménages sont concernés, mais cependant nous pouvons déceler un profil assez typique associé à cette trajectoire.

Pour ces ménages, la distribution du revenu trimestriel individuel moyen décroît nettement au cours du suivi et, dès le troisième trimestre, les trois quarts des ménages ont un revenu trimestriel individuel moyen inférieur à 500 euros. Au sixième trimestre, la moitié des ménages ont un revenu trimestriel individuel moyen proche de zéro. Sur l'ensemble du suivi le revenu

13. Rappelons encore l'imperfection du classement des trajectoires : d'autres trajectoires pourraient peut-être relever de ce type de parcours mais compte tenu de leurs autres caractéristiques (la composante socle intervient marginalement à la fin du suivi, le ménage sort de manière notable du RSA, etc) elles ne sont pas rassemblées dans le groupe C3.T3.7.

Cette limite ne peut être levée qu'à partir d'une étude de chaque trajectoire au cas par cas.

d'activité médian des ménages est de 150 euros mensuels en moyenne (figure 38 page 541 en annexe).

Les ménages de ce groupe sont caractérisés par une sur-représentation significative des mobilités professionnelles, plus fortement des pertes d'emplois (voir table 62b p.527 en annexe). Si l'on caractérise mieux les mobilités professionnelles en prenant en compte le statut d'activité (table 62a p.527 en annexe) on s'aperçoit que le statut d'inactif au sens de la CAF est particulièrement sur-représenté pour les ménages de cette classe par rapports aux autres classes de la classification : c'est le cas pour les transitions du salariat vers l'inactivité, des transitions du chômage vers l'inactivité, et globalement de toutes les transitions se faisant depuis le statut d'inactif, ce qui traduit peut-être un certain éloignement vis-à-vis du marché du travail.

Concernant la structure du couple et le statut d'activité, cette classe est fortement associée à toutes les mobilités dans le couple, donc à une forme d'instabilité dans le couple et dans l'emploi. Les mises en couple, et surtout les séparations, qui concernent des demandeurs femmes, sont particulièrement sur-représentées dans cette classe (57 page 523 en annexe). Le cas d'une femme sans emploi se séparant de son conjoint en emploi est particulièrement sur-représenté (64 page 530).

La proportion de demandeurs de sexe féminin est plus importante dans cette classe relativement au reste de la cohorte, mais cela est dû à la présence plus importante de femmes demandeuses dans l'ensemble de l'échantillon de la classification n°3 ; le constat est le même pour l'importance relative de la part des ménages en couple dans cette classe. En revanche c'est la classe, toutes classifications confondues, avec la proportion de ménages avec des droits majorés la plus importante (28.3% des ménages, tous trimestres). De même, la présence de personnes à charge y est nettement plus fréquente : les ménages de cette classe sont ceux ayant le plus souvent des enfants à charge (30% environ n'ont pas d'enfants à charge dans cette classe, contre un peu plus de 40% pour l'ensemble de la C3 et 57% environ pour l'ensemble de la cohorte), et cela est vrai pour les différents nombres d'enfants (1, 2 ou 3 ou plus).

La part des demandeurs âgés de moins de 30 ans et particulièrement celle des demandeurs

âgés de moins de 25 ans est également nettement sur-représentée dans cette classe (un tiers de cette classe, contre environ 8% de l'ensemble de la cohorte ou de l'échantillon C3 ; voir également le résidu du test du Khi2, 56 page 522). Dans ce parcours descendant, l'orientation du demandeur est la règle, principalement pour insertion sociale et pour IPR ; les taux de contractualisation avec le CG, pour l'ensemble de la classe comme pour les demandeurs orientés, sont particulièrement élevés (74 page 542 en annexe), notamment dans le second cas si on compare avec la contractualisation des demandeurs orientés dans la classe C1.T2.5 déjà logiquement élevée (stagnation au RSA socle pour l'échantillon C1). Pour ce public l'effort d'accompagnement est particulièrement important puisque les demandeurs orientés pour IPR ou pour insertion sociale signent un CER dans 82.5% des cas, taux qui est le plus élevé dans ce groupe. Précisons que la nature de l'institution prenant en charge l'accompagnement le cas échéant est caractéristique pour cette classe : dans 20% des cas une mission locale (contre 13% pour l'échantillon C3 et 7% pour l'ensemble des ménages de la cohorte), dans 18% une maison de l'emploi (contre resp. 14% et 12%)¹⁴. La signature du contrat intervient plutôt tardivement pour cette classe (la date médiane de signature du CER est en octobre 2011 pour cette classe, contre août 2011 pour l'échantillon C3 et mai 2011 pour la cohorte), ce qui laisse penser que les ménages sont pris en charge une fois que la transition vers le RSA socle a eu lieu.

Nous sommes donc probablement en présence d'un parcours véritable, bien capté par cette trajectoire descendante. Des ménages jeunes, souvent des femmes, ayant des enfants à charge, marqués par une instabilité professionnelle et familiale et s'installant à la marge de l'emploi : entrés par la composante activité, ils évoluent significativement vers la composante socle. Ces ménages sont bien ciblés et très souvent pris en charge par l'institution. Une prise en charge plus précoce, avant la transition structurante vers le socle, pourrait peut-être être bénéfique, mais cela nécessite de dépasser les frontières formelles du périmètre des droits et devoirs.

Cependant, dans le même temps, les hommes appartenant à cette classe, c'est-à-dire ceux connaissant une trajectoire descendante dans le RSA, sont très souvent auto-entrepreneurs

14. Ces proportions sont calculées pour les ménages ayant contractualisé.

au début du suivi (un quart d'entre eux, à comparer à la faible représentation des auto-entrepreneurs dans la cohorte), et ils sont moins de 10% à l'être encore au cinquième trimestre. Cela peut manifester l'échec de l'auto-emploi à assurer des parcours professionnels stables et ascendants. La part des salariés décroît parallèlement, et celles des inactifs et chômeurs augmente. Toutefois, la part de salariés dans ce groupe recommence à croître légèrement dans les derniers trimestres du suivi (elle atteint son minimum au neuvième trimestre), ce qui laisserait penser que, pour ces ménages, le passage par la composante socle seule ne sera que transitoire. D'ailleurs, les sorties augmentent également lors des derniers trimestres : cette classe ne serait alors pas nécessairement le reflet d'un enfermement véritable mais plutôt la manifestation d'une expérience professionnelle malheureuse, prélude à une nouvelle tentative d'insertion sur le marché du travail.

Nous allons le voir, les rebonds professionnels captés par les classes de trajectoires ne sont pas nécessairement linéaires, ni suffisants pour sortir du dispositif.

b . Le RSA comme amortisseur : des usages plus ou moins longs ou récurrents

Le bénéfice temporaire du RSA est majoritaire dans les trois classifications. Selon le périmètre retenu, c'est-à-dire selon que l'on inclut les trajectoires d'ascension interrompue (aller-retours dans le RSA ou mobilités ascendantes internes, voir la figure 28 p.392), le RSA comme amortisseur concerne une part variable des ménages. Dans la classification n°1, 57.8% des ménages sont concernés, 63.7% si l'on inclut les aller-retours dans le RSA (C1.T1.4). Dans la classification n°2 ce sont 47.8% des ménages qui sont concernés au sens strict (sorties rapides ou plus tardives) ; si l'on ajoute les aller-retours (C2.T1.3) et les trajectoires d'ascension interne au RSA ou d'ascension progressive (C2.T3.5, C2.T3.6 et C2.T3.7), nous atteignons 62.8% de l'échantillon C2. Dans la classification n°3 ce sont environ 70% des ménages qui sont concernés au sens strict ; 73.9% en incluant les aller-retours.

Ceux-ci doivent être intégrés, compte tenu de l'importance des aller-retours dans l'emploi mise en évidence dans le chapitre 4. Mais nous ne travaillons alors que sur les mobilités professionnelles connues (pour rappel, avec cette source d'information, nous pouvons dire

qu'un peu moins de 50% des retours à l'emploi connus précédaient une perte d'emploi, près de 40% en assimilant les pertes d'informations de plus d'un trimestre à des retours à l'emploi, voir figure 14 page 303) : avec la classification des trajectoires dans le RSA, nous changeons doublement de perspectives, à la fois puisque nous étudions l'emploi en regard de la situation familiale telle que captée par les catégories formelles du RSA, et également parce que nous étudions les trajectoires dans leur cohérence d'ensemble. Or, le parcours « d'ascension interrompue » identifié représente une part congrue de la cohorte, notamment comparé aux parcours de sortie rapide et de sortie tardive, numériquement très importants et dans lesquels la sortie du RSA est relativement longue (voir la figure 28 page 392).

Ceci dit, il sera difficile de différencier des profils nettement divergents entre les différents types de parcours où le RSA remplit ce rôle d'amortisseur. Nous allons donc présenter ensemble les différentes classes de trajectoires et les parcours potentiels auxquels elles sont rattachées.

Trajectoires dans le RSA et caractéristiques associées : quelques associations notables

Derrière l'idée du RSA comme amortisseur, nous rassemblons une diversité de parcours potentiels, associés à des évolutions professionnelles ou sociales plus ou moins favorables. D'une part, le rôle d'amortisseur du RSA ne sera pas forcément le même selon que le ménage conserve un emploi (composante activité) ou non (composante socle seule) pendant la phase de crise. Et, en effet, les caractéristiques socio-démographiques des ménages diffèrent entre les classes de sortants selon que le RSA socle ou le RSA activité seul précèdent la sortie. De plus, nos classifications, qu'elles diffèrent par l'échantillon ou la méthode, reconstruisent toujours une distinction selon le rythme de la sortie du RSA, faisant émerger des classes de sorties rapides et d'autres de sorties plus tardives. Enfin, les mobilités ascendantes internes n'ont peut-être pas les mêmes ressorts ni ne concernent les mêmes publics que les sorties franches du dispositif : dans le premier cas l'horizon temporel limité du suivi nous conduit peut-être à considérer des trajectoires d'enfermement dans de l'emploi insuffisant comme significatives d'une ascension interrompue.

Si l'on compare les groupes C1.T1.2 et C1.T1.3 on constate que les profils de revenus sont particulièrement divergents : dans le second cas, c'est-à-dire lorsque la sortie succède au RSA socle, la distribution des revenus individuels mensuels moyens est clairement basse et descendante au début du suivi ; puis dès le quatrième trimestre, la distribution des revenus commence à croître nettement. Entre les quatrième et onzième trimestres la médiane du revenu individuel mensuel moyen passe de 0 à un peu plus de 1000 euros. Dans le groupe C1.T1.2, lorsque la sortie succède au RSA activité seul, la distribution des revenus est plus élevée et nettement plus stable et on perçoit mal une hausse des revenus d'activités liée à la sortie du RSA (la médiane est quasiment constante, même si les valeurs maximales et minimales augmentent nettement avec le temps).

Les classes caractérisées par une sortie temporaire montrent une distribution des revenus légèrement croissante au milieu du suivi (c'est net pour la classe C1.T1.4, un peu moins pour la classe C2.T1.3, presque invisible dans la classe C3.T1.4).

Globalement, la sortie est donc associée à une hausse des revenus d'activités dans le ménage. Des mouvements dans la situation matrimoniale peuvent être associés aux parcours de sortie et à ces hausses de revenus ¹⁵ : c'est le cas pour le groupe C2.T1.2 (sortie tardive après RSA socle) associé significativement à une sur-représentation des mises en couple avec un conjoint en emploi pour les femmes seules sans emploi (table 63 page 529). Globalement, ce groupe est associé à la mise en couple avec un conjoint en emploi (table 60 page 526), et c'est le cas également pour la classe C3.T1.3, lorsque la sortie est tardive et succède au RSA activité seul (61 page 527). Dans ce dernier cas, une femme seule en emploi qui se met en couple avec un conjoint en emploi est une mobilité sur-représentée (64 page 530). On ne parvient pas à percevoir d'association entre ces classes et des retours à l'emploi individuels identifiés : les trajectoires de sortie sont davantage caractérisées par une perte d'informations sur la situation professionnelle individuelle (tables 59 page 525, 60 page 526 ou 61 page 527 en annexe). Les classes de sortie temporaire sont associées au retour à l'emploi et aux pertes d'emploi individuelles (C1.T1.4 ou C3.T1.4).

15. Les parcours d'ascension rapide dans la cohorte sont complexes à associer à des informations parallèles sur les ménages dans la mesure où la sortie intervient trop rapidement pour que nous possédions une information exploitable. Que ce soit pour les classes C1.T1.1, C2.T1.1, C3.T1.1 ou C3.T1.2 elles sont toujours associées à une sous-représentation des mobilités, que ce soit dans le couple ou dans l'emploi.

Les classes C3.T1.1 et C3.T1.2 diffèrent fortement du point de vue de la situation matrimoniale : la part des couples est supérieure de 20 points dans le premier cas. Pour la classe C3.T1.1 les transitions depuis les couples où l'homme est en emploi vers les couples bi-actifs et sur-représentée (la femme obtient un emploi ce qui permet la sortie rapide et durable du RSA activité), de même que le maintien dans une situation de couple bi-actif. Par ailleurs, on constate que pour les classes caractérisées par une mobilité ascendante, les femmes restent plus souvent inactives que les hommes et, lorsque les ménages sortent du RSA ou passent de la composante socle à la composante activité, elles sont moins souvent en emploi que les hommes. Une exception cependant : la classe C2.T3.5 (RSA socle vers RSA activité) dans laquelle les femmes en emploi sont aussi nombreuses que les hommes en emploi à la fin du suivi et dans laquelle également les femmes sont peu inactives relativement aux autres classes de la classification C2 ¹⁶.

Nous l'avons vu, les classes marquées par du RSA socle et activité se distinguent du point de vue du statut d'activité : lorsque les ménages se maintiennent durablement dans le RSA socle et activité, leurs membres sont très souvent des travailleurs indépendants. C'est vrai également lorsque le RSA socle et activité succède au RSA socle (C2.T3.6) : les mobilités ascendantes dont le moteur est l'accession au statut d'auto-entrepreneur seraient donc plutôt internes et permettraient moins souvent une sortie.

Nature de la crise, qualité du rebond professionnel et accompagnement : des cas individuels difficilement réductibles

Que la sortie du RSA soit due à une mise en couple favorable ou à un retour à l'emploi individuel, ce type décrit des parcours dans lesquels le RSA amortit les effets d'une situation temporaire de « crise » dans la vie des personnes. Ces moments de crise sont des ruptures, des entre-deux, et le RSA peut y jouer un rôle important. Là encore, ce rôle du RSA comme amortisseur peut être mobilisé dans plusieurs types de parcours, selon que la crise soit plus

16. Pour la classe C1.T3.8, au terme du suivi 35.6% des femmes sont inactives et 47.5% sont en emploi, contre respectivement 16.7% et 54.2% pour les hommes. Pour la classe C1.T1.3 (RSA socle vers sortie) au terme du suivi ce sont 35.1% des femmes et 60.3% des hommes qui sont en emploi.

Dans la classification n°2, les femmes sont moins souvent en emploi dans les classes C2.T1.2 (sortie tardive), C2.T3.6 (vers RSA socle et activité) et C2.T3.7 (trajectoire d'ascension progressive) mais pas dans la classe C2.T2.5 (vers RSA activité).

ou moins conséquente dans sa durée et dans la nature des changements qu'elle suppose. Dans tous les cas, les personnes ayant bénéficié temporairement du RSA et liant le bénéfice du RSA à une cause très précise témoignent d'une reconnaissance pour le RSA : l'aide apportée effectivement par le dispositif est très bien comprise. Par exemple Mme A. :

VERBATIM N°13, ENTRETIEN MME A. :

Nous avons demandé à la personne d'évoquer son parcours dans le RSA, sans plus de précisions. Il faut noter que cette personne, membre de la cohorte, s'est portée volontaire pour témoigner sur son parcours. ———

Je disais que mon cas était très particulier dans la mesure où moi j'avais absolument aucune... enfin j'avais une ambition, c'était de progresser socialement... Comme tout le monde, j'ai fait des études... Mon mari est quelqu'un aussi qui a fait des études... Mais euh... Mais... On a eu un accident de parcours qui fait que le RSA à un moment donné a été pour moi le seul moyen de mettre la tête hors de l'eau financièrement parlant, plutôt même de sauver les meubles... Voilà, un moment où ça a été très très compliqué mais disons que professionnellement parlant, ou financièrement parlant on était pas du tout le ménage type qui pouvait prétendre au RSA.

D'ailleurs, moi j'ai perçu le RSA toute seule, c'est-à-dire à une époque ou avec mon mari, malheureusement, il a fallu que l'on mette un terme à notre vie commune parce que justement on ne pouvait plus avancer. Et étant mère de trois enfants et sans emploi, et ben le RSA s'est imposé à moi.

C'était le seul moyen de survivre à cette époque-là.

Pour elle le RSA a été « *une bouée de sauvetage* » et s'est imposé en raison d'une reconfiguration matrimoniale. L'enquête en ligne a permis également de recueillir des commentaires qui témoignent de cette reconnaissance, et de la conscience du rôle que le RSA peut jouer pendant les phases de crises, notamment familiales. Par exemple cette personne :

COMMENTAIRE N°6, ENQUÊTE EN LIGNE:

Femme, entre 35 et 45 ans, titulaire d'un CAP ou BEP, "receveuse péagère". ———

Bonjour, j'ai bénéficié du RSA parce que j'étais en congé parental et je venais de me séparer de mon conjoint ; aide que j'ai touché pendant 5 mois environ. C'est sûr que le RSA m'a beaucoup aidée, surtout sur le plan matériel et financier. Sans cette aide, je n'y serai pas arrivé financièrement.

Cordialement

Cette personne a bénéficié du RSA en 2010 : depuis sa sortie du RSA elle travaille, mais elle estime que la situation financière de son ménage ne s'est pas améliorée (elle est en couple au moment de l'enquête et son conjoint à ce moment-là ne travaille pas). Elle est au moment de l'enquête en CDI à temps partiel (elle est receveuse péagère), elle déclare quatre personnes à charge et ne pas bénéficier du RSA. Elle estime que retourner au travail quand on bénéficie du

RSA entraîne une perte financière pour le ménage. Malgré tout, elle n'a touché le RSA que pendant cinq mois, et elle est retournée au travail assez rapidement.

Le rôle d'amortisseur du RSA va dépendre de la nature de la crise. On le constate d'ailleurs dans la classification des trajectoires : nous distinguons les trajectoires de sorties rapides, où les ménages bénéficient du RSA socle pendant un trimestre, deux trimestres, et des trajectoires dans lesquelles effectivement le bénéfice du RSA socle est temporaire, mais de manière plus longue (sorties tardives) ou dans le cadre d'une récurrence ce que montrent bien les classes de trajectoires interrompues.

Ainsi Mme A. citée plus haut a bénéficié du RSA une première fois pendant une petite année, puis une seconde fois pour la même période. De ce fait nous pourrions être tentés d'assimiler le parcours de Mme A. à une « sortie temporaire » telle qu'elles sont identifiées dans nos classifications ; or, la période d'interruption du bénéfice du RSA ne correspond pas pour elle à un accès à l'emploi, mais à un retour temporaire au foyer conjugal (ce qui implique la perte du RSA consécutive à la hausse mécanique des revenus déclarés). La crise dure et la cassure entre l'avant et l'après RSA n'est pas nette mais plutôt diffuse, étalée dans le temps. Là encore, l'accès au témoignage direct par les personnes de leur situations tempère et remet en cause la lecture administrative fournie par la classification.

À l'inverse, une personne interrogée lors de l'enquête en ligne témoigne d'un usage du RSA plus raisonné, plus calculé, comme un amortisseur plus temporaire. Son témoignage corrobore d'ailleurs sa trajectoire dans le RSA (groupe des « sorties rapides » dans la classification préliminaire). Elle indique :

COMMENTAIRE N°7, ENQUÊTE EN LIGNE:

Commentaire d'une personne ayant transité par le RSA socle. Femme, entre 25 et 35 ans, diplôme de niveau Master, "Chef de projet". ———

J'avais droit au RSA car je revenais d'une année sabbatique où j'avais voyagé à l'étranger. J'avais démissionné de mon job précédent donc je n'avais aucun revenu à mon retour en France. J'ai trouvé un CDI en moins de 2 mois sans problème particulier. Je n'ai bénéficié d'aucune aide mais je n'en avais pas besoin.

Au moment de l'enquête, elle indique être « *chef de projet* » en CDI et à plein-temps, et elle témoigne clairement d'une sortie du RSA associée à une évolution professionnelle satisfaisante. Plus que le niveau de formation (cette personne a atteint le niveau Master ou

équivalent, mais Mme A., elle, est tout de même graphiste de formation), c'est la proximité avec l'emploi qui semble être déterminante : Mme A. se consacrait à ses enfants depuis une dizaine d'années ; de même que la nature de la crise : dans un cas une année sabbatique consciemment choisie, dans l'autre cas une rupture familiale.

Même si le retour à l'emploi n'est pas toujours aussi rapide et aussi stable, d'autres personnes témoignent lors de l'enquête en ligne de ce recours transitoire au RSA, qui est alors mobilisé comme un outils au service d'une recherche de mobilité professionnelle. Le RSA est complètement et consciemment conçu comme un amortisseur :

COMMENTAIRE N°8, ENQUÊTE EN LIGNE:

Commentaire d'une personne ayant transité par le RSA socle. Femme, entre 25 et 35 ans, diplôme CAP, BEP ou équivalent. ———

J'ai bénéficié du RSA pendant quelque mois, je n'avais pas d'emploi et je n'avais plus droit au chômage, je vivais chez ma mère. Cet argent m'a permis de ne pas me retrouver sans rien, j'ai pu continuer à payer mes dépenses personnelles, telles que assurance, essence, nourriture, le temps que je retrouve un emploi.

Quand j'ai retrouvé un emploi, alors je n'ai plus demandé l'aide du RSA.

j'ai trouvé cette aide très utile dans cette période difficile de ma vie ou je n'arrivais pas à trouver un emploi.

Ensuite j'ai trouvé un CDD d'un an, puis un autre CDD d'un an, et maintenant je suis en congès parental.

Pour cette personne, l'accès à l'emploi se fait au prix de grosses concessions : la période de recherche d'emploi est vécue comme « difficile » selon ses propres termes, et elle déclare avoir déjà revu à la baisse ses prétentions salariales et avoir dû accepter un emploi très éloigné de son domicile. Elle n'accède qu'à des emplois temporaires, certes d'une durée assez longue. Du reste, la sortie du RSA par l'emploi est vécue de manière plutôt positive, associée à une amélioration de sa situation professionnelle et financière. Elle est en couple au moment de l'enquête, son conjoint est en emploi mais son passage par le RSA et sa sortie du dispositif se sont faits alors qu'elle était seule et sans enfants.

La gratitude qui peut être manifestée à l'égard du dispositif, la reconnaissance de sa capacité à amortir réellement les transitions professionnelles ne mettent pas de côté la difficulté qu'a représenté le passage par le RSA, difficulté économique notamment, qui marque durablement les personnes. Le RSA apparaît nécessaire, très utile en ce qu'il permet d'accéder à un minimum vital, mais dans le même temps il est critiqué en ce qu'il se limite à

ce niveau minimal pouvant être jugé insuffisant. C'est notamment le cas pour les personnes qui témoignent à la fois d'une conception très ancrée du RSA comme amortisseur, et dans le même temps de difficultés à se sortir de l'installation dans les marges de l'emploi (qu'ils travaillent ou non). Pour elles, le RSA joue un rôle intermédiaire : il relève d'un usage comme allocation chômage, comme amortisseur, mais le retour à l'emploi qui fait suite au RSA n'est pas satisfaisant, notamment parce qu'il n'est pas durable. Cela relève probablement d'un parcours « d'ascension interrompue » (figure 28 page 392), soit que les trajectoires sont marquées par des sorties temporaires du dispositif, soit par des trajectoires de mobilités ascendantes internes.

Mais il est fort probable également que certaines personnes, regroupées dans le parcours d'enfermement hors de l'emploi, se considèrent comme usant du rôle d'amortisseur du RSA, toujours à la recherche d'un débouché professionnel et d'une issue à une situation qui dure depuis trop longtemps. D'ailleurs dans les classes C1.T2.5 ou C2.T2.4, la composante activité ou la sortie du RSA sont des états certes marginaux mais présents. Nous atteignons la limite de la méthode de classification puisque nous voyons émerger des parcours véritablement à la frontière entre plusieurs classes de trajectoires. Deux personnes interrogées témoignent de cette situation :

COMMENTAIRE N°9, ENQUÊTE EN LIGNE:

Homme, entre 25 et 35 ans, diplôme CAP, BEP ou équivalent, "Technicien test et validation logiciel". ———

Heureusement que le RSA est là car il serait impossible de survivre (ou vivoter) sans. Je le trouve un peu bas, car chercher du travail nécessite de l'investissement financier.

Pour cet homme célibataire et sans enfants le bénéfice du RSA se fait depuis 2010 en alternant des périodes d'emploi et des périodes de chômage. Au moment de l'enquête, il est sans emplois mais ne bénéficie pas du RSA non plus (il est probablement indemnisé par Pôle Emploi puisqu'il a travaillé au cours de l'année précédent l'enquête). Pour lui, les modalités de recherche d'emploi sont multiples (il mentionne Pôle Emploi, les réseaux personnels et professionnels, les candidatures spontanées) et il a participé à des actions de formation et d'insertion professionnelle auprès de Pôle Emploi. Il précise avoir déjà dû revoir à la baisse ses prétentions salariales et accepter un emploi très éloigné de son domicile. Il montre un profil de réponse dans l'enquête assez original puisqu'il se déclare « pas d'accord du tout »

avec l'idée de contreparties au bénéfice du RSA, et pour lui le RSA est « moins bien » que le RMI ; il estime que le retour à l'emploi n'est pas associé à des gains financiers. Sa mauvaise expérience du RSA tire sa source de l'évolution de l'allocation avec les revenus d'activités, ce qu'il explique :

COMMENTAIRE N°10, ENQUÊTE EN LIGNE:

Suite du commentaire précédent ———

[..] Par contre le raisonnement du RSA socle m'a mis dans une situation d'endettement puisque dû à 1 jour travaillé ou 1 semaine (pour un essai par exemple, ou une mission ponctuelle) on se retrouve avec un trop perçu de RSA et aussi, il me semble, avoir moins de droit APL.

Donc, même si ce dispositif est vital, le mode de calcul à la reprise d'activité fait que le bénéficiaire se retrouve lésé.

Exemple : sans activité ayant le minimum social, on se retrouve avec 700 (APL + RSA). Si on re-travail ne serait-ce que 2 semaines, on se retrouve dans une situation de re-calcul des APL (imposition de l'année antérieur), sans RSA.

Donc, malheureusement la reprise d'activité, l'insertion et le travail temporaire n'est pas encouragé.

Même si l'on peut discuter en pratique de la réalité de ces affirmations¹⁷ elles témoignent de la difficulté et du coût du retour à l'emploi tel qu'il peut être ressenti. Le commentaire de cette femme témoigne un peu différemment du même type de parcours :

COMMENTAIRE N°11, ENQUÊTE EN LIGNE:

Femme, entre 35 et 45 ans, diplôme Master ou équivalent, "Chargée de clientèle téléphonique". ———

Le RSA est très utile puisqu'il permet de nous relancer, de nous motiver à nous en sortir, mais cela reste trop limité pour vivre quand on prend en compte les charges. Et dans le cas d'une famille avec enfant, c'est plus compliqué.

Cela m'a permis de relativiser sur la vie aujourd'hui malgré mon chômage recurrent. Je suis plus positive et moins stressée.

La première fois qu'elle a bénéficié du RMI, c'était en 2004. Depuis lors, semble-t-il, elle a alterné des périodes d'emploi hors du minimum social, et des retours dans le dispositif. Elle ne travaille pas au moment de l'enquête mais elle a signé plusieurs CDD au cours de l'année précédente l'enquête. Elle considère que le retour au travail améliore la situation financière des bénéficiaires mais, pour elle, le RMI et le RSA sont strictement équivalents ; elle affirme : « *le nom a changé, c'est tout* ». Sa recherche d'emploi paraît difficile, puisqu'elle déclare avoir dû revoir à la baisse ses prétentions salariales, avoir répondu à des offres d'emplois sans rapport avec sa formation et accepter un temps de travail différent de ses attentes.

17. Les aides au logement ne varient pas à un rythme aussi fréquent, un emploi pendant 15 jours n'entraîne pas la fin de perception du RSA dont le montant est calculé sur les revenus trimestriels, etc.

On se demande à la lecture du commentaire si la composante activité du RSA est bien identifiée par la personne.

Elle évoque à deux reprises le racisme et les discriminations qui lui fermeraient les portes d'un retour à l'emploi stable. Il est étonnant de constater qu'elle n'a pas contractualisé depuis 2010, elle n'a pas de référent depuis, n'a pas participé à des actions de formation ou d'insertion professionnelle, ou sociale. Or, malgré ses difficultés professionnelles, il semble peu probable qu'elle puisse contractualiser dans le cadre d'un accompagnement professionnel renforcé proposé pour les bénéficiaires du RSA, puisqu'elle n'est plus bénéficiaire au moment de l'enquête et que son conjoint est en emploi. Le biais familialisé et genré du RSA est encore une fois pointé.

C'est d'autant plus important que la capacité à mobiliser les ressources proposées par l'accompagnement peut être déterminante dans la recherche d'une sortie de crise. Mr G. témoigne ainsi d'une démarche en deux temps, dans laquelle le recours à l'assistance sociale succède aux démarches solitaires et peu ciblées :

VERBATIM N°14, ENTRETIEN MR A. :

En l'espace de deux mois j'ai envoyé quatre-vingt-dix lettres de motivation ben...elles me sont toutes revenues négatives ou pas de réponses. Je vous dit j'ai passé un bloc-note complet pour écrire les lettres de motivations...

Alors quatre-vingt-dix lettres quand vous êtes au RSA, vous regardez le prix du timbre... ça fait 40 euros ! [...]

- Q : Quand vous étiez à Pôle Emploi ou que vous étiez au RSA, vous envoyiez vos lettres de motivation dans quel type d'entreprise ?

- R : Un peu tout : des usines...bon ben moi ce que j'aime bien c'est l'agro-alimentaire hein, l'agro-alimentaire c'est plus mon domaine, tout ce qui est alimentation puisque je suis pâtissier-boulangier... Mais aussi... Bon, je prends tout ce qu'ils me donnent ! Quand j'écris une lettre de motivation j'ai pas de préférences hein j'écris à tout le monde hein...toutes les pubs que j'ai, toutes les annonces que j'ai récupérées, j'écris une lettre de motivation plus un CV.

Je prenais l'annonce, je téléphonais, je demandais ce qu'il fallait faire, lettre de motivation plus CV, je rentrais à la maison, c'est ce que je faisais hein, lettre de motivation plus CV... j'ai pas arrêté... Aucune réponse.

Après j'ai trouvé...j'ai été voir mon assistante sociale, je lui ai demandé ce qu'elle pouvait faire pour moi parce que...parce que vu que eux ils ont plus d'opportunités que nous pour trouver du travail, voir s'il y avait pas des opportunités pour faire une formation ou...soit une formation ou avoir au moins un CDD tu vois ? Du coup elle m'avait trouvé une formation dans le nettoyage. J'ai fait ça un an. Un an de formation ouais, dans le nettoyage. Bon c'était pour passer un C.Q.P.

[*Certificat de Qualification Professionnelle*].

Ce n'est pas l'institution qui le sollicite, mais lui qui recherche toutes les possibilités, toutes les issues à une situation qu'il craint (il débute l'entretien par ces mots : « *Ça c'est sûr que je vais vous dire avec le RSA c'est pas évident de s'en sortir hein...c'est plus vous allez*

vous enterrer »). Au final il ne sera au RSA que deux mois. Son témoignage illustre bien comment les bénéficiaires à la recherche d'un emploi doivent individuellement, au cas par cas, par la débrouille, améliorer leur position relative dans la liste d'attente qui s'allonge devant les emplois existants. Les démarches simples, que l'on pourrait dire « brutes », de démarchage, où l'on se propose, n'aboutissent pas. Il faut passer par les bons canaux, solliciter les bonnes personnes, améliorer son image ; améliorer son rang dans la course compétitive à l'emploi.

C . Conclusion du chapitre 5

Dans cet ultime chapitre nous nous sommes concentrés sur l'identification de parcours caractéristiques dans le RSA, ceci afin d'évaluer, avec plus de complexité que ne le font les seules mobilités, la relation à l'emploi des bénéficiaires.

L'analyse des trajectoires constitue l'élément central de cette entreprise. Nous avons montré l'intérêt que recouvre leur classification : cela nous a effectivement permis de réduire la grande diversité des trajectoires en mettant au second plan des variations locales que nous avons jugées peu informatives. Cela nous a mis dans une position d'observateur actif, de producteur d'une réalité intelligible. Forcément, il nous a fallu faire des choix et procéder par étapes. C'est pourquoi nous avons accordé une place importante à la description du processus de classification, cela pour montrer au lecteur, d'une part l'intérêt de la méthode choisie et, d'autre part, pour rappeler à quel point le résultat est une production.

L'*Optimal Matching* a été à la source de nombreuses réflexions méthodologiques, parmi lesquelles l'arbitrage entre des temporalités ou des sous-séquences communes tiennent une place importante. Les paramètres finalement retenus dans la thèse nous permettent bien de distinguer les trajectoires à la fois selon des motifs et des temporalités distincts, ce qui nous semble pertinent. De plus, nous faisons émerger des trajectoires qui n'étaient pas identifiées dans la littérature existante.

Nous isolons très clairement des trajectoires et des parcours potentiels divergents : le gros des entrants est destiné à sortir durablement du dispositif, surtout dans les premières

phases du suivi, un peu plus rarement en deuxième partie du suivi, et cela concerne des ménages entrés par les composantes socle ou activité. Du point de vue des institutions en charge du dispositif cela constitue une information importante qui permet de caractériser les flux d'entrée et, au fond, de relativiser leur importance en regard du stock.

Mais, en parallèle, une constellation de trajectoires et de parcours potentiels sont marqués par un maintien dans le RSA. Soit par une stabilité durable dans la même composante, soit par des flux entre les composantes ne permettant pas la sortie du dispositif. Dans ces cas-là, l'emploi est soit inaccessible, soit il ne permet pas de construire des mobilités ascendantes durables et suffisantes en regard du barème du RSA. Le statut d'activité a été nettement associé à certains parcours : l'inactivité plutôt que le chômage dans les parcours de stagnation dans le RSA socle et activité ou dans le parcours descendant, l'auto-emploi plutôt que le salariat dans les parcours marqués par du RSA socle et activité. Les mouvements dans le couple et le sexe des membres du ménage peuvent aussi caractériser certains parcours (mises en couple favorables pour les parcours d'ascension, séparations caractéristique de la trajectoire descendante, concentration des femmes ou des hommes dans certains parcours).

Nous retrouvons les trois logiques d'intervention du RMI identifiées par Bouchoux et al. (revenu de subsistance, allocation chômage, complément salarial), mais nous montrons qu'elles peuvent se décliner dans une diversité de parcours, et que les parcours peuvent eux-mêmes inclure des logiques d'intervention diverses. En ce sens, le parcours « d'ascension interrompue » et le « parcours descendant » témoignent que les logiques d'allocation chômage et de complément salarial peuvent alterner dans les trajectoires. De même, la frontière entre les logiques d'intervention au même moment d'un même parcours peut être poreuse, comme en témoigne la relation à l'emploi malgré tout forte des personnes installées dans le RSA socle, dont on pourrait penser qu'elles relèvent d'une simple logique de revenu de subsistance.

Globalement, nous avons pu identifier un certain nombre de logiques à l'œuvre, notamment dans les parcours d'enfermements dans ou hors de l'emploi, de mieux saisir la manière dont le RSA est mobilisé et perçu par les individus dans ces cas-là. Pour les bénéficiaires, c'est à la fois une aide précieuse, perçue comme telle, mais dont l'incapacité à résoudre les problèmes

rencontrés au-delà de la seule compensation monétaire est également bien perçue. Les entretiens et l'enquête en ligne nous ont permis d'incarner les parcours identifiés, et également de tempérer l'approche des trajectoires par les seules données administratives.

Au fond, c'est l'incapacité du RSA à constituer un vrai levier vers l'emploi qui est pointée, et par ces témoignages, et par l'observation des trajectoires.

Ceci dit notre travail de classification pourrait s'enrichir utilement d'une classification de séquences multiples (« *multichannel sequences* », GABADINHO, RITSCHARD, Matthias STUDER et al., 2009) permettant de classer ensemble les trajectoires dans le RSA, dans l'emploi et entre les structures familiales. Nous aboutirions probablement à des résultats proches (nos classes dans le RSA sont associées clairement à des situations d'emploi et des structures familiales) et nous voulions nous tenir dans la thèse à une classification construite à partir du point de vue des bénéficiaires. Mais la classification de séquences multiples nous permettrait probablement d'affiner, d'infirmer ou de confirmer certains de nos résultats, et les classes qu'elle permettrait de produire pourraient rentrer utilement en résonance avec nos classes de trajectoires dans le dispositif.

Nous pensons que les Conseil Généraux et les organismes de sécurité sociale devraient mettre en place un suivi systématique des nouveaux entrants, sur la base d'une classification des trajectoires dans le dispositif, afin de comparer les cohortes et de se faire une idée anticipée du stock futur de bénéficiaires à partir des flux d'entrants. Par ailleurs, un suivi longitudinal appariant des données administratives et des données d'enquêtes est une forme d'investigation riche et utile. Mais il faudrait pouvoir travailler sur des échantillons d'enquêtés plus importants, et surtout permettant des traitements statistiques significatifs par classe. Ne pas y être parvenu constitue une des limites majeures de notre travail empirique.

Conclusion de la partie II

Dans cette seconde partie de la thèse nous nous sommes confrontés à la réalité des parcours des bénéficiaires du RSA. Il s'agissait pour nous de révéler leurs cheminements parallèles, dans le dispositif et dans l'emploi. Dans cette entreprise, que nous envisageons comme une exploration, la recherche de causalités dans les retours à l'emploi a précédé une démarche plus impressionniste, fondée sur la classification des trajectoires dans le RSA.

La première partie de la thèse nous avait conduit à nous concentrer sur la relation à l'emploi des bénéficiaire du RSA, et à l'envisager sous l'angle d'une « privation » d'emploi : l'emploi est structurant dans les parcours, mais son accès est difficile, heurté. Documenter ce point de vue par une description des parcours effectifs permet de montrer que les bénéficiaires du RSA sont bien les porteurs de la contradiction structurelle que nous décrivions alors.

La difficulté pour nous dans ce second temps de la thèse a été de passer d'une approche plutôt théorique et conceptuelle à des phénomènes concrets, et de mettre les deux approches en cohérence ; autrement dit, de passer de la catégorie de travail à l'emploi « tout court », comme forme institutionnelle directement comprise et mobilisée par les différents acteurs (la CAF, le CG ou les bénéficiaires). La synthèse catégorielle schématique que nous avons proposé (fig. 8 page 230) permet de saisir les interactions entre les catégories directement liées à la pratique effective des acteurs, construites par le BIT, et les catégories conceptuelles et abstraites du marxisme critique et de Arendt. Le RSA est alors compris comme un dispositif qui associe aux catégories institutionnelle du BIT un certain nombre de catégories impensées que les schémas catégoriels marxien et arendtien nous permettent bien de saisir. Il s'agit pour le RSA de développer et renforcer une vision de l'emploi comme seule forme institutionnelle

capable de valider socialement une *vita activa* complète et équilibrée. Cet amalgame se fonde sur la place centrale du travail dans le capitalisme qui, par construction, aboutit à confondre des dimensions sociales et anthropologiques du travail : ne considérer comme travail que des activités validées socialement dans l'échange marchand (conception du BIT) et ne valider socialement que des activités qui relèvent du travail (marxisme traditionnel et plus globalement conception « naturelle » et a-critique du travail).

Cet apport conceptuel permet de saisir la relation contradictoire et nécessaire des bénéficiaires du RSA vis-à-vis de l'emploi, donc de faciliter le passage du niveau d'analyse abstrait à une démarche empirique.

Ceci dit, le travail empirique a dû encore, avant d'être pleinement déployé, se fonder sur une définition claire de son objet. Or, il ne s'agissait pas pour nous de mobiliser encore et sans discussion l'idéal-type structurant la recherche empirique sur les retours à l'emploi et le dispositif RSA lui-même, c'est-à-dire l'idéal-type de l'offreur de travail maximisateur. D'une part, cette forme idéale a été dévoyée puisqu'elle a été mobilisée comme une description du réel pour justifier le mécanisme incitatif du RSA, d'autre part elle n'est pas en elle-même l'objet de notre travail puisque nous supposons d'emblée que la relation à l'emploi est déterminée beaucoup plus fortement par la catégorie capitaliste de travail (et qui peut impliquer une réduction de la relation à l'emploi à des enjeux financiers). Notre objet a été le flux de personnes qui transitent des marges de l'emploi vers l'emploi « normal », plein, suffisant, appréhendé grâce aux catégories formelles du RSA. Certes, les motivations des acteurs sont une composante empirique essentielle qui pourrait venir s'adosser à notre travail théorique, mais dans le cadre de cette thèse, ce sont bien les flux vers l'emploi qui ont été étudiés : pas en tant qu'ils témoignent de l'efficacité relative de l'incitation, mais en tant qu'ils témoignent, plus simplement, de la difficulté de la force de travail à se vendre.

La première approche s'est concentrée sur les mobilités, en particulier sur ce que nous appelons les « mobilités ascendantes ». De ce point de vue, les retours à l'emploi et les sorties du RSA sont nombreux, et notre point de vue spécifique sur des entrants permet de faire le constat que l'installation dans le minimum social, comprise comme un processus inscrit dans le temps et dont rend compte une cohorte d'entrants, ne paraît pas majoritaire. Mais les mou-

vements ascendants sont fréquemment instables, ne permettent pas toujours aux ménages de dépasser les seuils de normalité construits par le barème du RSA et, surtout, ils sont inégalement répartis.

Ces mouvements interviennent surtout à proximité de l'entrée dans le dispositif (temps calendaire) ou à proximité de la situation de non-emploi (temps non calendaire).

Par ailleurs, la modélisation du risque et des durées permet de bien visualiser les positions inégales par rapport à l'emploi pour les bénéficiaires : la configuration du ménage, le genre et l'âge semblent être des facteurs déterminants. Le comportement initial de recherche d'emploi, tel qu'il est capté par le statut d'activité en début de période, semble être potentiellement corrigé par l'orientation prononcée par le CG lorsqu'elle est à visée professionnelle.

La seconde approche consiste en une démarche relativement souple de classification des trajectoires, dans le but d'identifier des types de parcours potentiels. Nous avons justifié la méthode employée et nous avons montré qu'elle permettait de construire une représentation efficace des trajectoires dans le RSA.

La classification des trajectoires de l'ensemble de la cohorte et les classifications plus dirigées, appliquées à des sous-échantillons sélectionnés selon les modalités d'entrée, nous permettent d'offrir une vision riche des trajectoires des bénéficiaires. Notre travail est original en ce qu'il donne des ordres de grandeurs spécifiques à des entrants, et en ce qu'il permet d'isoler des trajectoires complexes, définies par des motifs et des temporalités bien spécifiques.

Globalement, si les passages transitoires par le RSA sont le mode de recours majoritaire au dispositif, toutes composantes confondues, nous montrons également l'importance des trajectoires d'enfermement dans et hors de l'emploi, et l'importance également des trajectoires pour lesquelles les mobilités sont, soit ascendantes mais insuffisantes, soit descendantes.

La mise en relief de ces classes de trajectoires avec des données parallèles et des témoignages de bénéficiaires nous permet de mieux saisir les types de parcours dans le RSA et les logiques de mobilisation du RSA qui sont à l'œuvre.

Finalement, notre travail empirique nous permet de corroborer nos attendus sur les trajectoires des bénéficiaires (chapitre 3, p.235) : oui les trajectoires peuvent être stagnantes ou même marginalement descendantes, oui les trajectoires peuvent être heurtées et non pas li-

néaires, même si les mobilités internes ne sont pas les plus fréquentes, oui l'accès à l'emploi est inégal pour les bénéficiaires. Certes, parmi les nouveaux entrants dans le RSA, les trajectoires de sortie, rapide ou plus tardives sont majoritaires, ce à quoi nous ne nous attendions pas avant de réaliser ce travail et qui constitue un apport intéressant de la thèse. Mais les autres trajectoires restent numériquement importantes et viennent alimenter un « stock » de bénéficiaires cumulant les difficultés.

Au fond, l'analyse des mobilités et des trajectoires nous donne l'impression que la problématique du RMI reste largement inchangée après l'adoption du RSA, comme si, en insistant sur l'activation on n'avait fait qu'insister sur une évidence : quand on est au RSA à la suite d'un accident de la vie relativement simple, l'activation va de soi, elle entre en résonance avec la dynamique propre du bénéficiaire ; quand il s'agit d'une accumulation de difficultés convergentes, l'activation n'a pas de prise sur les personnes et ne vient que renforcer la difficulté causée par la contradiction structurelle du retour à l'emploi comme norme intériorisée mais impossible à atteindre.

Ceci dit, deux niveaux de lecture de notre travail empirique se superposent.

Le premier niveau de lecture s'attache aux cas particuliers : les spécificités individuelles, qu'elles soient constatées dans les données ou rapportées par les personnes elles-mêmes, semblent jouer un rôle important dans les mobilités et les trajectoires. On peut, dès lors, conclure que lever ces freins individuels au retour à l'emploi permettrait de corriger ces trajectoires hachées, ces dynamiques d'installation dans l'assistance.

Le second, plus global, nous pousse à considérer les difficultés importantes constatées par le suivi de la cohorte et par les personnes interrogées comme inhérente à un mode de partage de l'emploi spécifique. Aussi bien la sortie du RSA socle que l'accès à l'emploi ne relèvent pas d'un mouvement linéaire partagé par tous, ces mobilités ne concernent pas tout le monde et elles ne sont pas toujours synonymes de stabilisation dans la norme de l'emploi. Lorsque les personnes sont interrogées elles témoignent des nombreuses difficultés qu'elles rencontrent et qui ne sont pas réductibles à des spécificités individuelles.

Or, notre point de vue original, celui sur lequel nous avons analysé le RSA dans la partie I, qui nous a permis ensuite de formuler des hypothèses, nous permet de comprendre les limites

du niveau de lecture individuel. Non pas que l'amélioration de situations particulières, que la recherche toujours renouvelée de solutions au cas par cas dans le cadre de la contractualisation, nous semble une mauvaise chose. Formations, formes protégées d'emploi, expériences du milieu professionnel, aides financières ciblées ou simplement maintien d'un lien social, peuvent localement dénouer des situations. Mais ce sont des actions qui, sommées, prises dans un ensemble, ne modifieront pas ce que nous montrent les données plus générales : cette difficulté qu'a le travail à se vendre, source de parcours inégaux, opposés même, et d'une exclusion importante.

Ainsi, au terme de cette partie, la conviction que nous nous forçons c'est qu'il faut aider, sinon à résoudre, au moins à atténuer cette contradiction de l'emploi dans le capitalisme, non pas en maintenant l'illusion d'un emploi suffisant pour tous, mais plutôt en libérant ces publics fragiles, défavorisés dans la compétition pour l'emploi, de l'oppression du travail. Cela ne signifie pas que l'institution doit faire renoncer au retour à l'emploi, les témoignages recueillis montrent la souffrance que cela peut générer : elle doit tout en même temps aider les transitions individuelles en apportant tout le support nécessaire aux individus et les aider à se libérer de la norme standardisée et oppressante du travail-emploi. À la fois accepter l'impossibilité d'un emploi suffisant pour tous dans les formes actuelles du partage de l'emploi, et laisser ouverts des espaces de vie sociale et individuelle véritablement « à côté » de l'emploi.

Conclusion générale

...

mais un jour le vrai soleil viendra

un vrai soleil dur qui réveillera le paysage trop mou

et les travailleurs sortiront

ils verront alors le soleil

le vrai le dur le rouge soleil de la révolution

et ils se compteront

et ils se comprendront

et ils verront leur nombre

et ils regarderont l'ombre

et ils riront

et ils s'avanceront

une dernière fois le capital voudra les empêcher de rire

ils le tueront

et ils l'enterrent dans la terre sous le paysage de misère

et le paysage de misère de profits de poussières et de charbon

ils le brûleront

ils le raseront

et ils en fabriqueront un autre en chantant

un paysage tout nouveau tout beau

un vrai paysage tout vivant

ils feront beaucoup de choses avec le soleil

et même ils changeront l'hiver en printemps.

— Jacques Prévert, *Paroles. Le paysage changeur.*

Pour achever la démonstration, nous devons revenir à notre point de départ. Reprendre nos préconçus, et les mettre en rapport avec les arguments, théoriques ou empiriques, que nous avons construits ou mobilisés. Pourtant, nous ne voulons pas reprendre ici, point par point, un résumé linéaire de la thèse ; les conclusions par chapitres et par parties, égrenées dans la thèse, et l'annonce du plan de la démonstration en introduction, y suffisent amplement.

De plus, nous pouvons résumer d'une phrase le mouvement de la thèse : nous sommes parvenus à montrer dans la partie II l'incapacité du RSA à construire concrètement une relation à l'emploi homogène pour ses bénéficiaires, et nous avons anticipé dans la partie I que cette constatation empirique pouvait s'expliquer par le fait que le RSA fait porter sur ses bénéficiaires la contradiction capitaliste.

Cependant, au-delà de cette conclusion sommaire, il nous semble intéressant de reformuler la thèse de manière concise, en adoptant des points de vues qui ne sont pas formellement exposés dans la démonstration, bien qu'ils infusent celle-ci. Trois points de vues sur le RSA pourront ainsi être mis en évidence, comme autant d'éclairages nouveaux sur notre développement.

Dans un second temps, nous aborderons deux voies d'ouverture possible de notre travail de thèse : la première vise à dépasser la capacité limitée de notre référentiel théorique à aboutir à des propositions concrètes et utiles pour la réforme de la protection sociale, la seconde permettra de justifier, brièvement, l'apport de la critique de la valeur dans la construction d'une véritable science économique institutionnaliste et critique.

A . Trois points de vue sur le RSA : une reformulation succincte de la thèse

Nous voulons indiquer ici trois attributs du RSA que la thèse permet de mettre en évidence. Celle-ci nous permet en effet de penser le RSA comme une institution qui vise à la construction d'une responsabilité individuelle, comme le choix d'un mode de production spé-

cifique, et enfin comme une réaction institutionnelle contre la fin du travail.

A. 1 . Le RSA comme construction d'une responsabilité individuelle

Dans l'introduction, nous reprenions à notre compte l'idée de « mode de partage de l'emploi », formulée notamment par Méda. Arrivés au terme de notre développement, nous sommes confortés dans cette posture : notre démonstration, théorique et empirique, nous conduit effectivement à concevoir le RSA comme une institution qui fait porter sur ses bénéficiaires la contradiction du travail dans le capitalisme contemporain, et à ce titre qui organise un mode spécifique de partage de l'emploi. La contradiction capitaliste, qui se manifeste dans la divergence entre la force de travail disponible et les besoins en travail productif, pourrait être assumée collectivement, faire l'objet de choix politiques différents ; avec le RSA, c'est le choix d'un mode de partage de l'emploi qui laisse aux individus sur-numéraires la responsabilité de s'extraire de cette contradiction structurelle, et qui fait le pari des emplois à bas salaires. En n'envisageant la sortie de la pauvreté que dans les limites du travail-emploi, et alors même que les possibilités réelles d'accès à un emploi suffisant, tel que défini par le barème du dispositif, sont toujours inégales, et de toutes façons insuffisantes pour se hisser au niveau des millions de personnes encore bénéficiaires du RSA (1.84 millions de foyers bénéficiaires du RSA socle seul en décembre 2016, CAZAIN, 2017), le RSA constitue effectivement un vrai choix.

Ce choix c'est, en fin de compte, celui de traduire des contraintes spécifiques, sociales et collectives, en responsabilités individuelles.

À chaque étape de notre stratégie empirique, nous avons reconstruit cette logique individuelle : nous avons construit des faits qui nous permettent d'affirmer que, effectivement, le dispositif ne prend pas la responsabilité de la situation contradictoire dans laquelle les bénéficiaires sont maintenus. Bien sûr, le traitement des données, l'enquête ou les entretiens permettent d'identifier des dynamiques macro-sociales, parmi lesquelles l'importance des usages courts et temporaires du RSA dans toutes ses composantes, mais aussi des retours à l'emploi souvent temporaires et des parcours d'enfermement dans l'emploi insuffisant, ou

hors de l'emploi. Ce sont des faits suffisamment massifs, et d'ailleurs corroborés par la littérature empirique, pour ne pas les réduire seulement à des dynamiques individuelles. Mais, en partant d'un suivi longitudinal individuel, en adoptant un point de vue situé, nous avons effectivement opéré une traduction des dynamiques sociales mises en évidence dans la première partie. Nous avons montré que les bénéficiaires, aux parcours inégaux, et, pour certains effectivement maintenus en marge de l'emploi « normal », sont réellement les porteurs de la contradiction capitaliste. Par contre-coup, nous avons souligné l'incapacité du RSA à prendre en charge pleinement cette contradiction.

A. 2 . Le RSA : une redistribution des revenus qui fait le choix d'un mode de production spécifique

Plus globalement, le RSA manifeste l'incapacité à engager une réflexion collective sur la question du travail et de l'emploi aujourd'hui ; incapacité qui aboutit à une contraction politique sur les normes et valeurs traditionnelles, et à un refus de penser autrement le problème de la valorisation de la force de travail. Ce problème est pourtant récurrent, depuis maintenant des dizaines d'années, et demeure toujours sans réponse, y compris dans des pays affichant un taux de chômage bas. Le cas de l'Allemagne constitue un bel exemple d'un mode de partage de l'emploi dans lequel cohabitent de bons indicateurs du marché du travail, reflétant les modes d'appréhension traditionnels des phénomènes (participation au marché du travail, taux de chômage), et un risque de pauvreté accrue et le développement de formes d'emploi atypiques¹⁸. Selon Lestrade, ce sont principalement le développement des travailleurs pauvres et l'appauvrissement organisé des demandeurs d'emploi, suite à la réforme *Hartz IV* en particulier, qui sont à l'origine de ce risque de pauvreté important et croissant outre-Rhin

18. Pour rappel, le taux de risque de pauvreté (à 60% du revenu médian) pour les personnes en emploi était en 2015 de 9.7% en Allemagne, de 7.5% en France et de 9.4% pour l'ensemble de la zone euro. Entre 2006 et 2015, le taux de risque de pauvreté pour les personnes en emploi a augmenté de deux points environ pour la zone euro, d'un point et demi pour la France et d'un peu plus de quatre points pour l'Allemagne. Rappelons-nous qu'il y a dix ans, en 2006, le taux de risque de pauvreté pour les personnes en emploi en Allemagne était inférieur de 2 points par rapport la moyenne de la zone euro, et inférieur de 0.5 points par rapport à la France. On peut noter également que le nombre d'actifs occupant plus d'un emploi est deux fois supérieur en Allemagne, relativement à la France.

Globalement, en 2015, le taux de risque de pauvreté à 60% du revenu médian était de 16.7% en Allemagne, de 13.6% en France, et de 17.2% pour la zone euro.
Source : Eurostat (Enquête sur les Revenus et Conditions de Vie (EU-SILC) et Enquête sur les Forces de Travail (EU-EFT)).

(LESTRADE, 2016, §14).

Nous l'avons mentionné dans la thèse : il ne peut y avoir d'analyse disjointe des sphères de la production et de la redistribution. La redistribution des revenus interagit avec le mode de production : elle l'accompagne, l'oriente ou la contraint. Mais il y a un paradoxe en ce que les politiques de redistribution sont largement pensées et mises en place comme des corrections secondaires visant à atténuer les effets d'un mode de production qui n'est pas questionné. C'est le cas du RSA, qui dans ses composantes socle ou activité se propose d'atténuer les effets d'un mode de production spécifique, qui suppose la valorisation de la force de travail. D'une certaine manière, le RSA construit un mode de partage de l'emploi qui assure la continuité du mode de production capitaliste contemporain.

Le choix qui est fait, d'accompagner le mode de production capitaliste, trouve sa justification de la nécessaire correction des effets secondaires négatifs de ce mode de production. En cela le RSA, tout comme les voies de réforme du marché du travail empruntées en Allemagne depuis les lois *Hartz*, est le fruit d'une pensée apparemment cloisonnée et non réflexive : l'hypothèse de départ, en effet, est que la redistribution des revenus doit avoir pour mission de venir corriger *a posteriori* une distribution primaire moralement insatisfaisante, conséquence de l'assujettissement, jugé nécessaire, de l'offre de travail à un ensemble de contraintes qu'elle ne maîtrise pas, et qui ont trait aux formes de l'emploi (temps de travail réduit et morcelé, taux de salaire horaire bas et faiblement croissant) et à son contenu (travail standardisé y compris dans les « services », réponse à de nouveaux besoins marchands, etc). C'est de cette pensée cloisonnée dont le FMI témoigne lorsqu'il assène, dans un même rapport sur la situation économique allemande (FMI, 2017), d'abord que « *the labor market continues to perform strongly. Following the Hartz reforms, labor force participation has been rising and unemployment falling, resulting in large gains in employment, also fed by immigration* » ; et ensuite que « *despite a well-developed social safety net and strong employment gains in recent years, relative poverty risk warrants continued attention [...]. There has been a slow secular rise of the at-risk-of-poverty rate* ». Or, il n'y a, dans la logique du FMI, aucun lien entre les deux. Pourtant, l'institution met en garde le gouvernement allemand : « *[the] anti-poverty policies should seek to preserve the achievements of past labor market reforms* » (*ibid.*). La protection

sociale a explicitement comme finalité d'adapter la force de travail aux conditions difficiles de sa valorisation. La protection sociale est explicitement pensée comme un mode de gestion de contraintes économiques jugées prioritaires et indiscutables.

Pour notre part, nous pensons que la redistribution ne doit pas être seulement pensée comme la mise en place d'un filet de sécurité minimal permettant de rendre acceptable une difficile valorisation de la force de travail. L'idée marxienne, mobilisée dans la thèse, selon laquelle production et distribution doivent être pensées ensemble, dans un mouvement, prend tout son sens avec le RSA. Construit pour maintenir ses bénéficiaires sous la domination du travail-emploi, pour élargir à tous les individus « capables » l'obligation du travail, dans un contexte où la force de travail peine à se valoriser, il permet la constitution d'une force de travail à même d'accepter des conditions d'emploi limitées et dégradées. Non content de construire une relation à l'institution dans laquelle le retour à l'emploi est posé comme un devoir de l'individu bénéficiaire, le RSA corrige effectivement les niveaux de salaires insuffisants et, par là, accompagne l'extension de la sphère marchande dans des secteurs où la demande solvable est encore à construire.

Le capitalisme se distingue en ce qu'il superpose les dimensions concrètes et abstraites de la richesse. La richesse concrète étant subsumée sous la valeur, elle n'existe plus que dans son rapport à la valeur, c'est-à-dire comme richesse sociale abstraite. Cette abstraction de la richesse, typiquement capitaliste, nous pousse à ignorer la question de ce que l'on produit : pour quels usages, pour quelles finalités, avec quels coûts sociaux ou écologiques produit-on des marchandises ? Le RSA, notamment dans sa composante activité, manifeste cette domination de la valeur et cette incapacité à réfléchir concrètement sur la nature de notre production : pour favoriser l'extension de la sphère marchande dans des secteurs où la demande solvable est encore fragile, pour permettre de continuer à valoriser la force de travail à moindre coût, et plus encore parce qu'il paraît inconcevable de bénéficier de cette richesse sociale sans se soumettre à la valorisation de sa force de travail, le RSA accompagne un système productif sans finalité concrète, déconnecté d'un rapport concret et réflexif à la production et à la richesse.

Le RSA est la traduction d'un choix conservateur en faveur du mode de production actuel.

Ce choix implique de ne pas traiter les problèmes qui se manifestent (pauvreté laborieuse, chômage de masse, éloignement du marché du travail), mais plutôt de parvenir à les réguler de manière acceptable. Cette régulation, c'est-à-dire cet équilibre dynamique entre des forces contradictoires, implique, d'un côté, de rendre ces problèmes supportables, et d'un autre côté de sauvegarder le place centrale du travail, y compris sous couvert de morale du travail. Le RSA, comme partie prenante d'un mode de régulation, constitue cet équilibre.

A. 3 . Le RSA, contre la fin du travail

En se posant comme une régulation acceptable de la contradiction du travail dans le capitalisme contemporain, le RSA fait en effet l'économie d'une réflexion véritable sur le travail et l'emploi. Pourtant, cette réflexion est présente à la marge des sciences économiques depuis longtemps. Nous ne ferons pas toute l'histoire ici, mentionnons simplement quelques jalons. Mill d'abord (en 1848 dans ses « *Principes d'économie politique* », MILL, 2011), qui envisageait avec sérénité l'état stationnaire, dans lequel les perfectionnements industriels auraient pour but, non pas « *l'acquisition de la richesse* », mais plutôt « *la diminution du travail* ». Marx, évidemment, qui n'a eu de cesse que de défendre l'économie en travail, en lieu et place de l'accumulation abstraite et sans fin de la valeur. Keynes, lui aussi, dans ses magnifiques « *Perspectives économiques pour nos petits enfants* », en appelle à la résolution du « problème économique », afin que « [...] *la quantité de travail qu'il sera encore nécessaire de faire, nous nous arrangerons pour que le plus grand nombre d'entre nous en ait sa part. Trois heures de travail chaque jour par roulement ou une semaine de quinze heures peuvent ajourner le problème pour un bon moment* » (KEYNES, 2009).

Aujourd'hui, les propositions qui vont dans le sens d'un progrès mesuré à l'aune de la quantité de temps libre sauvegardé, et qui défendent l'idée, qui d'une allocation universelle, qui d'une réduction du temps de travail, sont nombreuses.

Mais, dans cette tradition de pensée, il ne s'agit certes pas d'appliquer le simple principe d'économie de l'effort mis par les marginalistes au cœur de la théorie économique. Contrairement à la perspective proposée par Jevons, l'objectif n'est pas « *d'obtenir le plus de ri-*

chasse possible, avec le moins de travail possible » (JEVONS, 1878, p.22). Pour Mill, Marx ou Keynes, l'objectif est, toujours, de limiter le désir de richesse, d'apprendre une forme de frugalité, cela dans le but d'économiser le travail dépensé et de libérer, collectivement, du temps libre¹⁹. Là où la pensée marxienne est particulièrement utile, là où elle se distingue, c'est qu'elle permet d'imbriquer dans un même mouvement le type de richesse sociale abstraite et le mouvement sans fin de la production capitaliste. Cette poursuite d'une richesse toujours accrue n'est pas due au hasard, ni à une nature humaine intrinsèquement cupide et mue par l'appât du gain : ce sont des formes sociales dominantes, en apparence exogènes, des fétiches en somme, c'est-à-dire des produits humains auxquels sont attribués une volonté autonome, qui entretiennent ce mouvement circulaire.

Il est vrai que la richesse matérielle n'a jamais été aussi abondante qu'aujourd'hui. Nous avons atteint des niveaux de productivité matérielle probablement inégalés. Mais, même si le RSA tire sa justification du constat partagé de la difficulté qu'a la force de travail à se vendre dans ce contexte, il constitue une réponse « réactionnaire » à la contradiction structurelle du capitalisme, c'est-à-dire au sens marxien, une volonté que « *l'histoire fasse machine en arrière* » (ENGELS et MARX, 2005), une manière d'assurer la permanence d'un monde ancien face au mouvement nécessaire qui l'érode.

Certes, ni notre analyse théorique, ni nos constats empiriques, ne nous autorisent à affirmer sans nuance la fin du travail ou la fin du salariat. Les sans-emplois, les « inactifs » ou les actifs maintenus en marge de l'emploi suffisant, ne sont pas majoritaires. Mais ceux-là constituent, apparemment, une fraction désormais incompressible de la force de travail. Et, nous l'avons constaté, parmi les bénéficiaires du RSA cette force de travail marginale est particulièrement représentée. Face au constat qu'un nombre croissant de personnes ne sont pas nécessaires à la reproduction de la richesse sociale, le RSA construit la nécessité du retour à l'emploi et

19. Pour Mill : « *Je ne vois pas pourquoi il y aurait lieu de se féliciter de ce que des individus, déjà plus riches qu'il n'est besoin, doublent la faculté de consommer des choses qui ne leur procurent que peu ou point de plaisir, autrement que comme signe de richesse* » (MILL, 2011).

Pour Keynes, nous donnons sa phrase dans sa totalité : « *Mais au delà nous nous efforcerons de faire des tartines de beurre en faisant les tranches de pain aussi fines que possible, et la quantité de travail qu'il sera encore nécessaire de faire, nous nous arrangerons pour que le plus grand nombre d'entre nous en ait sa part* » (KEYNES, 2009).

Nous avons déjà mentionné dans l'introduction à la première partie de la thèse, page 42, l'épicurisme de Marx et son insistance sur la relativité sociale des besoins.

assure la permanence de la catégorie de travail.

La fin du travail à laquelle nous faisons référence, ce n'est pas la fin de la nécessité au sens arendtien, ce n'est pas la magie d'une reproduction de la vie sans efforts. Ce n'est pas l'idée prométhéenne de la machine, en l'occurrence la robotisation et la numérisation de l'économie, qui suffirait seule à produire le nécessaire aux humains. Nous ne croyons pas à la fin de l'emploi (en accord avec EYDOUX, 2016, pp.125-126), même si nous espérons que notre thèse contribue à montrer qu'une fraction désormais incompressible de la force de travail est vouée à demeurer à l'écart de la valorisation.

Non, la fin du travail à laquelle s'oppose le RSA, c'est la fin de la domination de la catégorie de travail. Plutôt que de réfléchir à une cohésion sociale renouvelée, le RSA s'engouffre dans le « social » au sens arendtien, c'est-à-dire qu'il est la conséquence d'une substitution de la réflexion politique par une volonté gestionnaire. Il enferme la question sociale, réelle, posée par la dégradation de la situation sur le marché du travail, dans les limites du non-emploi comme exclusion, pensé nécessairement comme marginalité : puisque le social a remplacé le collectif politique, l'existence d'une masse d'individus sans emplois ne peut être vécue que comme un dysfonctionnement. Ceux-là devront être pris en charge comme une suite de problèmes individuels à résoudre, grâce à l'accompagnement professionnel. La perspective marxienne critique nous montre bien, en négatif, que le véritable enjeu proprement politique est celui de la reconnaissance d'un espace « hors du travail-emploi » (figure 8 page 230), jusqu'alors impensé par l'institution. Il s'agit alors d'accepter lucidement la situation contradictoire du travail et aider les sur-numéraires à sortir de l'espace négatif et oppressant de la « privation de travail-emploi ».

Bien sûr, nous gardons toujours à l'esprit la mise en garde de Castel :

« Ce serait manifester un attachement désuet au passé que de sous-estimer les alternatives qui se cherchent pour dépasser la conception classique du travail. D'autant que ce qui fonde la dignité sociale d'un individu n'est pas nécessairement l'emploi salarié, ni même le travail, mais son utilité sociale. [...] Un tel dépassement représenterait une révolution culturelle de grande ampleur.

Il est dès lors paradoxal qu'une responsabilité aussi écrasante soit déléguée aux groupes les plus fragiles et les plus démunis, tels les allocataires du RMI, qui devraient prouver que l'insertion sociale vaut l'intégration professionnelle [...]» (CASTEL, 2009)

Nous comprenons bien qu'il ne peut y avoir d'injonction aux bénéficiaires de minima sociaux

à constituer, incarner, ce nouvel espace encore théorique. Nous avons pu constater, d'ailleurs, combien la contrainte économique pèse fort sur eux qui sont parmi les plus pauvres, et à quel point elle est douloureuse à vivre. Mais, en retour, ne ne pouvons nous résoudre à prolonger l'hypocrisie du retour généralisé à un emploi « suffisant ». Nous ne pouvons nous résoudre à dénier cette position contradictoire du travail dans la modernité. Pour reprendre les mots de Gorz, et comme en réponse à Castel :

« Dans ces conditions, insister sur le droit de tous à un emploi sûr et fixe, en faisant espérer à un retour du plein-emploi, n'est pas simplement une erreur, mais aussi un mensonge qui fait le jeu du patronat parce qu'il détourne la population de la lutte pour une autre gestion et pour une autre répartition du travail et de la richesse » (GORZ, 2015, p.96).

Le RSA est une forme de ce douloureux mensonge.

B . Limites et intérêt de la « critique de la valeur »

Comment peut-on sortir de ce dilemme entre d'un coté le retour à l'emploi et d'un autre coté la pauvreté et la marginalité ? La question qui est posée est celle des propositions de réformes qui peuvent être construites à partir de notre cadre théorique. Sur ce point, la « critique de la valeur », et particulièrement celle formulée par Postone, n'est pas exempte de limites.

B. 1 . La « critique de la valeur », une impasse en pratique ?

Ainsi, nous avons mobilisé un champ théorique très spécifique tout au long de la thèse, caractérisé, c'est vrai, par une analyse relativement abstraite.

Certes, pour mener une évaluation du RSA, le recours au cadre conceptuel abstrait, à la suite de Marx, peut paraître d'un intérêt limité. L'état du marché du travail, les possibilités d'accès à l'emploi, sont connus et chiffrés par ailleurs. On s'interroge, à juste titre, sur la nécessité

d'un tel niveau d'abstraction, quand la recension des formes phénoménales du capitalisme et de ses institutions paraît souvent suffisante.

Mais nous avons évoqué l'insistance de Postone sur les déclinaisons nécessaires du cadre logique-abstrait, appliquées aux variations du capitalisme concret, de même que sur sa prétention à saisir le capitalisme contemporain spécifiquement. Nous pensons, en effet, que ce niveau d'abstraction a été utile. Nous l'avons déjà dit, il permet de comprendre les phénomènes que nous observons (enfermement dans des emplois de mauvaise qualité, enfermement dans le chômage et « l'inactivité », emplois peu durables ou protecteurs), non pas comme des fatalités, mais comme des modes de gestion de la nécessité capitaliste. En outre, l'analyse théorique abstraite permet de poser des bases pour mettre du sens derrière des discours et des catégories qui se veulent neutres, mus par leur seule efficacité apparente ; c'est le cas de l'emploi qui, comme institution incontournable, structure l'insertion, et pour lequel on invente des moyens objectifs, tels que la contractualisation, l'incitation financière, etc.

Par contre-coup, « défétichiser » les contraintes en apparence objectives et indépendantes que le capitalisme porte, les mettre à notre portée, les observer, les situer, c'est le premier pas pour s'en défaire. C'est aussi une invitation à penser des formes d'actions collectives et des modes d'existence sociale indépendants des nécessités capitalistes.

Mais le sentier théorique ré-ouvert par Postone, dans une certaine tradition marxiste, est semé d'embûches. La critique la plus importante que nous pouvons adresser à cette posture théorique s'attaque à son incapacité à proposer des solutions de court-terme, en tout cas dans le cadre institutionnel qui est le nôtre aujourd'hui. L'enjeu est-il d'adoucir, d'organiser d'une autre manière, au nom de valeurs morales distinctes, la contradiction structurelle telle qu'elle est vécue par les allocataires, ou l'enjeu est-il de supprimer cette tendance contradictoire ? En un sens, la critique de Postone apparaît tellement fondamentale qu'elle peut aboutir à une impression de cul-de-sac théorique. Cette posture critique, partagée également par Vincent notamment, invite à la rupture, mais sans en préciser les étapes, les formes institutionnelles. En insistant sur la prégnance des catégories abstraites, sur l'existence de formes sociales endogènes mais apparaissant exogènes, sur l'idée de fétichisme au fond, cette critique nous conduit à penser cette rupture d'abord comme une somme de prises de conscience indivi-

duelles. Une nécessité de « rompre le charme », de guider nos choix sans faire référence aux catégories capitalistes structurantes. Or, l'observation des bénéficiaires de minima sociaux montre la difficulté de cette prise de conscience, y compris lorsqu'on est placé, malgré soi, à la marge du mode de socialisation dominant. Certes, la posture théorique qui place le fétichisme en son centre est particulièrement intéressante parce que c'est la seule, selon nous, capable de dépasser les contradictions toujours mises en scène entre holisme et individualisme méthodologique : le fétiche est endogène mais se pose comme contrainte exogène. Mais que faire, à partir de là, hormis formuler un appel stérile à une hypothétique insurrection des consciences ?²⁰

Jessop touche ce point aveugle de la perspective postonienne : « [...] *although Postone provides an interesting account of the contradictions within capitalism, he hardly considers how they might be materially abolished and what social forces might accomplish this* » (JESSOP, 1994). C'est que, dans la perspective de Postone, comme dans celle de Arendt, la politique se distingue du social, et les propositions gestionnaires qui se substituent aux confrontations proprement politiques et utopistes ne sont pas supposées émancipatrices.

Nous sommes pris dans la contradiction. D'un côté, il paraît illusoire de se fonder sur la catégorie de travail pour espérer initier un mouvement d'émancipation. Gorz, Vincent, Postone ou Arendt mettent bien en évidence qu'on ne peut pas, dans un même mouvement, défendre une position sociale que l'on vise par ailleurs à dépasser. On ne peut adhérer aux catégories capitalistes et vouloir leur dépassement. De ce point de vue, la perspective « travailliste » au sens de Sobel (SOBEL, 2012, p.212-217), est réduite à modifier à la marge les conditions matérielles de rencontre entre le travail et le capital, mais ne peut pas nous conduire à nous libérer du statut de travailleur.

Mais, d'un autre côté, si nous contestons aux revendications formulées du point de vue du travail une capacité à être proprement politiques, nous devons accepter le fait, évident, et sans cesse rappelé par Marx, que c'est seulement à partir des formes sociales existantes que

20. Nous citons Postone pour illustrer le type de propositions très vaines, et très individuelles au fond, auxquelles il aboutit : « *Le rêve contenu dans la forme capital, c'est celui d'une illimitation absolue, d'une idée de la liberté comme libération complète à l'égard de la matière, de la nature. [...] L'humanité ne peut s'éveiller complètement de cet état de somnambulisme qu'en abolissant la valeur* » (POSTONE, 2009, p.561).
Qu'est-ce qu'abolir la valeur ?

peuvent se constituer des forces strictement « révolutionnaires » (au sens marxien). Il peut donc être judicieux, nous l'admettons, de ménager d'autres formes du rapport entre travail et capital qui autorisent, même sans pouvoir la susciter, une autre relation à la catégorie de travail. En cela, nous rejoignons l'agenda travailliste auquel fait référence Sobel. Dit simplement : on ne peut pas partir de rien.

B. 2 . Réduction du temps de travail et revenu inconditionnel : deux propositions complémentaires, fécondes mais limitées

Pour notre part, nous croyons à la combinaison d'un revenu universel et d'une réduction du temps de travail pour constituer un *mix* politique original et capable d'atténuer les contradictions du capitalisme contemporain (position contradictoire du travail, destruction de son propre environnement naturel). Mais nous ne croyons pas que ces mesures puissent, en elle-mêmes, initier une modification des rapports individuels aux catégories capitalistes, que ce soit la richesse sociale abstraite ou le travail abstrait comme médiation sociale. Ces propositions de réformes, justifiées et détaillées efficacement par ailleurs, pourraient constituer, c'est vrai, des manières de prendre en charge collectivement les coûts de la contradiction du travail dans le capitalisme contemporain. Des manières de ne pas laisser reposer cette contradiction sur des individus démunis, contrairement à ce que construit le RSA.

Postone aboutit à une position contradictoire (HARRIBEY, 2009, p.9 ;MÉDA, 2010b) : d'un côté, il se positionne dans une perspective anti-productiviste, d'un autre côté il témoigne, au terme de son ouvrage majeur, d'une volonté de maintenir, dans un au-delà du capitalisme hypothétique, des formes de production hautement productives, industrielles et standardisées (POSTONE, 2009, p.581). Pour lui, il est nécessaire de conserver les capacités productives générées par le capital : « *au cœur de la conception marxienne du dépassement du capitalisme, il y a l'idée de réappropriation par les hommes de la connaissance et des capacités socialement générales qui se sont constituées historiquement en tant que capital* » (ibid., p.546). Cela implique simplement « *que les hommes puissent commencer à contrôler ce qu'ils créent*

au lieu d'être contrôlés par ce qu'ils créent » (*ibid.*, p.546) : il y a, là encore, l'idée assez vaine qu'une prise de conscience, que la construction d'un regard collectif enfin lucide, c'est-à-dire en somme que « *l'abolition de la valeur* », suffirait à abolir les effets néfastes de la richesse sociale capitaliste. Cette contradiction témoigne de la difficulté à s'attaquer au réel, après avoir construit une critique des formes pures et abstraites du capitalisme. Elle témoigne également de l'insuffisance de la critique du fétichisme : celle-ci doit s'accompagner, effectivement, d'une modification des rapports concrets de production pour pouvoir aboutir à une rupture dans les modes de socialisation et dans le consensus social autour d'une forme abstraite de richesse sociale.

Nous revenons, encore, à cette posture théorique marxienne si riche et si enthousiasmante, en équilibre entre un déterminisme fort et la reconnaissance d'une puissance de changement individuelle.

Sur cette ligne de crête, les perspectives de changement dans la protection sociale sont limitées. Nous l'avons dit, la protection sociale ne peut pas être pensée que comme une distribution des richesses correctrice : il faut la penser comme l'une des composantes du système productif. Cela signifie que la protection sociale est partie prenante de la production de richesse matérielle, et, à ce titre, elle doit tenir compte des capacités productives inouïes du capitalisme contemporain. Elle ne peut donc plus faire l'hypothèse d'un emploi à temps plein et en CDI uniformément réparti, et suffisant pour subvenir aux besoins du conjoint et des personnes à charge dans le foyer. Elle doit être repensée, avec, comme point de départ, l'idée que les parcours professionnels typiquement « fordistes » ne peuvent plus être son socle naturel. Non pas pour corriger un accès inégal à l'emploi, ce qui, en tant que tel ne peut être satisfaisant ; mais plutôt pour marquer un choix de société en rupture, acceptant enfin le constat selon lequel il n'est pas nécessaire que tout le monde « travaille », au sens du travail-emploi capitaliste.

De ce point de vue, deux modifications de l'existant, en apparence incrémentales, constitueraient de véritables bouleversements : d'abord revaloriser le RSA socle pour permettre l'accès à une base minimale de richesses sociales (pouvoir payer un loyer, accéder à des marchandises permettant une alimentation saine, variée et respectueuse de l'environnement, payer l'accès

à une énergie suffisante et propre, etc), et ensuite ne plus imposer, comme le proposaient Gomel et Méda (GOMEL et MÉDA, 2014b), le retour à l'emploi en contrepartie du bénéfice de l'allocation. Cela n'implique pas nécessairement de revalorisation de la prime d'activité, en tout cas pas si elle est justifiée par un maintien du différentiel de gains entre non-emploi et emploi, puisque nous avons vu que l'incitation financière était un enjeu particulièrement secondaire. Nous insistons sur le fait que cela ne signifie pas qu'il ne faut pas offrir un accès égal et satisfaisant à un accompagnement professionnel pour les bénéficiaires en demande, y compris pour les personnes qui ne sont pas dans le périmètre des droits et devoirs, comme les « seconds apporteurs de revenus ».

Cette logique de prise en charge par la collectivité de la place contradictoire du travail dans le capitalisme contemporain, si elle est pleinement déployée, aboutit à la défense d'une allocation complètement universelle, versée de manière apaisée, sans justifications et sans que l'institution impose la domination du travail-emploi. Il n'y a aucun frein économique à ce que se substitue carrément au RSA socle une allocation complètement universelle (voir l'ouvrage de synthèse de VANDERBORGHT et VAN PARIJS, 2005 où les diverses modalités de financement sont abordées).

Au fond, il s'agit là de ménager des marges de manœuvres aux individus, c'est-à-dire de la reconnaissance par la collectivité d'une puissance de changement individuelle.

Mais, ce faisant, la puissance publique ne peut pas lever les contraintes abstraites qui pèsent sur les individus et qui cimentent la société capitaliste. Nous ne croyons pas qu'une allocation universelle suffira à dégager les individus en marge du travail-emploi, de la pression au retour à un emploi « normal ». La projection sur un simple dispositif de transfert de revenus, comme l'allocation universelle, des aspirations utopistes de rupture radicale avec la richesse sociale capitaliste²¹, paraît complètement illusoire, mais, plus encore, nie complètement la nature oppressive et l'apparence d'exogénéité du fétichisme décrit par Marx dans le capitalisme.

Si l'allocation universelle est une bonne manière de tenir compte de la réalité de la produc-

21. Voir par exemple GORZ, 2011, pp.153-154 dans lequel il suppose qu'un revenu d'existence permettrait de dépasser, par définition, les relations marchandes capitalistes, et où il reprend l'idée de A. Corsani selon laquelle un revenu d'existence permettrait de subvertir « *la richesse fondée sur le travail et le capital* ».

tion de richesses matérielles, c'est-à-dire de la capacité du système productif capitaliste à produire toujours plus en économisant la main d'œuvre, elle ne propose pas d'alternatives à la domination de la richesse sociale capitaliste dans les rapports sociaux. Quand Gorz affirme que « *le revenu d'existence, quand il sera introduit, sera une monnaie différente de celle que nous utilisons aujourd'hui* » car « *elle ne pourra pas servir à des fins de domination, de puissance* » (GORZ, 2011, p.154), il témoigne de cette insuffisance. Un revenu suffisant et versé sans condition ne pourra suffire à subvertir les relations sociales capitalistes dominées par la valeur. C'est pourquoi Postone, s'il évoque bien l'idée d'un revenu versé sans conditions et fondé sur la productivité matérielle sans précédent, il ne l'envisage que comme une réforme tardive, consécutive à « *l'abolition de la valeur* » qui doit être première (POSTONE, 2009, p.535) ; si cette abolition demeure très floue, nous l'avons dit, cette position de Postone a au moins le mérite de rappeler que c'est la prégnance des catégories capitalistes dans nos représentations, dans nos rapports sociaux, qui tempère la capacité subversive d'une allocation universelle.

De ce fait, la puissance publique doit chercher des moyens d'assurer à tous un accès égal à l'emploi, puisque celui-ci demeure le mode d'existence sociale privilégié. Là encore, il faut le faire en posant comme principe de base que la reproduction de la valeur et la permanence de la catégorie de travail ne peuvent être des objectifs véritablement politiques, et il faut le faire en interrogeant véritablement la finalité concrète de la production, en adoptant la perspective concrète de frugalité qui irrigue les pensées de Mill, Marx ou Keynes. Dans cette optique, une réduction du temps de travail paraît inévitable en effet (MÉDA, 2013). Elle devrait être menée en parallèle de la transition vers une non-conditionnalité du minimum social, et elle pourrait prendre des formes renouvelées et originales (DUVAL, 2015), fondées sur l'obtention de nouveaux droits pour les actifs occupés, les actifs non occupés et les inactifs : création de congés sabbatiques librement choisis, élargissement des droits à une formation tout au long de la vie, extension des congés maternité et parentaux, passage à une semaine de 32 heures, refus de l'extension du travail à des temps de la vie jusqu'alors préservés (jour de repos dominical, retraite).

Contrairement à certains auteurs (comme Harribey ou Husson, voir dernièrement l'interven-

tion de Harribey, HARRIBEY, 2016) nous n'opposons pas la réduction du temps de travail et l'allocation universelle. Si nous pouvons les réunir, les penser conjointement, c'est parce que nous avons conscience des limites et des insuffisances de ces propositions de réformes. Pour nous, une allocation universelle n'est pas justifiée au nom de la contribution économique de tous les individus, et elle n'implique pas nécessairement la fin de la domination des catégories de travail et de valeur ; et la réduction du temps de travail n'est pas justifiée parce qu'elle permettrait de sauvegarder la centralité du travail-emploi en assurant le retour au plein-emploi.

Ces deux voies de changement (dont les conditions de mise en œuvre doivent être discutées) sont simplement, pour nous, deux moyens complémentaires pour, d'abord, prendre en charge collectivement la contradiction du travail dans le capitalisme, ensuite pour atténuer le poids de cette contradiction, qui pèse pour l'instant sur les individus qui sont en marge du « marché du travail », et, enfin, pour favoriser, autant que possible mais sans illusions, un autre rapport aux abstractions réelles capitalistes. Pouvoir penser autrement le temps, l'emploi, le travail et la richesse.

B. 3 . Évaluation des politiques publiques et économie politique institutionnaliste : une perspective résolument critique

Après avoir exploré les capacités limitées de la « critique de la valeur » à imaginer des alternatives concrètes à la domination des catégories capitalistes, nous voulons questionner brièvement la capacité de cette posture théorique à contribuer au mouvement de reconstruction de la science économique contemporaine.

L'équilibre entre puissance de changement individuelle et déterminismes sociaux, construit par la théorie marxienne du fétichisme de la marchandise, contribue utilement à la constitution d'un paradigme économique institutionnaliste transdisciplinaire. Nous reconnaissons, en effet, la perspective de la « critique de la valeur » dans les trois axes cardinaux qui définissent le paradigme institutionnaliste (POSTEL, 2007, § 6-17) : premièrement nous analysons une économie de production et non pas une simple économie d'échange, nous l'avons répété y

compris dans cette conclusion ; deuxièmement, nous envisageons le capitalisme comme un système social, historiquement et socialement spécifique, pouvant donner lieu à des variations dans le temps et dans l'espace certes, mais possédant un certain nombre d'attributs propres, bien mis en évidence par la critique de la valeur ; troisièmement, la critique de la valeur propose bien l'analyse d'une économie monétaire et non pas d'une économie supposément réelle, nous l'avons évoqué dans la thèse, et cela a partie liée avec l'abstraction de la richesse sociale capitaliste.

De manière plus spécifique, nous partageons le choix fait par Sobel de considérer Postone comme le tenant d'un marxisme hétérodoxe et d'une vision institutionnaliste de la valeur travail (SOBEL, 2012). Mais tous les « institutionnalismes » ne se valent pas ; en effet, contrairement à l'affirmation d'Orléan, selon laquelle la théorie de la valeur marxienne, du fait de son hypothèse substantielle, serait incapable de penser la valeur comme une institution dans ses dimensions social-historiques, Postone avance que c'est justement la théorie de la valeur-travail qui est seule à même de comprendre correctement l'institution capitaliste de valeur, en comprenant comment et pourquoi elle se fonde sur le travail. Dans la compréhension postonienne, la valeur-travail de Marx n'est pas l'hypothèse substantielle : c'est au contraire la seule tentative théorique capable de montrer que le travail, comme substance de la valeur, est une institution, historiquement et socialement déterminée.

Ce point de vue est le prolongement de la dialectique entre déterminisme et individualisme posée par la théorie du fétichisme. Il nous amène à considérer qu'une économie, ou plutôt une science sociale, institutionnaliste, doit éviter l'erreur qui serait d'assimiler l'idée formelle, selon laquelle la valeur-travail est une valeur parmi d'autres, à une réalité sociale effective ; car la réalité capitaliste fait effectivement de la valeur fondée sur le travail, le trait structurant et apparemment exogène de notre modernité.

Une science sociale proprement institutionnaliste doit considérer les institutions capitalistes pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire des traductions formelles de catégories social-historiques dominantes. Il s'agit de renouer avec la démarche de critique de l'économie politique initiée par Marx. Nous reprenons encore les mots de Jean-Marie Vincent :

« La critique de l'économie politique transcende ainsi les limites d'une discipline scientifique théorique ou d'une science expérimentale à la fois parce qu'elle se refuse à n'être qu'une élaboration-mise en ordre de concepts et parce qu'elle ne s'arrête pas à la positivité apparente du donné. Elle est simultanément déconstruction des concepts et destruction des illusions objectives sur lesquelles se fondent les pratiques sociales les plus établies, ce qui lui permet de s'interroger en profondeur sur le rôle dévolu à la théorie et à la pratique. Il n'y a plus de théorie au sens traditionnel du terme, puisque la tâche essentielle de la réflexion n'est plus de mettre le monde en catégories, mais de montrer que les catégories sur lesquelles s'appuie habituellement la pensée doivent être bouleversées et remises en question dans leur prétention à emprisonner le réel. » (VINCENT, 1987)

L'évaluation des politiques publiques, si elle veut se faire dans un cadre scientifique et non pas dans un cadre purement technique, ne peut faire l'impasse sur une analyse critique des catégories qui sont mobilisées et renforcées par les dispositifs étudiés. Le RSA, comme politique sociale et économique, a constitué un objet d'analyse particulièrement riche pour mettre en œuvre cette évaluation critique.

Bibliographie

Note : nous nous conformons à l'ordre des co-auteurs donné dans les sources bibliographiques, qui n'est pas nécessairement l'ordre alphabétique.

- ABBOTT, Andrew (1992), “From Causes to Events. Notes on Narrative Positivism.”, in : *Sociological Methods & Research*, vol.20 n°4, p. 428–455.
- (1995), “Sequence Analysis : New Methods for Old Ideas”, in : *Annual Review of Sociology*, n°21, p. 93–113.
- (2003), “La description face à la temporalité”, in : *Pratiques de la description*, sous la dir. de G. BLUNDO et J.P.O. de SARDAN, Enquête (École des hautes études en sciences sociales), Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.
- ABBOTT, Andrew et TSAY, Angela (2000), “Sequence analysis and optimal matching methods in sociology review and prospect”, in : *Sociological methods & research*, vol.29 n°1, p. 3–33, Sage Publications.
- ABDELNOUR, Sarah (2014), “L'auto-entrepreneuriat : une gestion individuelle du sous-emploi”, in : *La nouvelle revue du travail*, n°5.
- ALDEGHI, Isa et OLM, Christine (2003), *Les méthodes pour connaître les allocataires du RMI : données d'enquête et fichiers administratifs*, Éditions Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CRÉDOC). Département Évaluation des politiques sociales.
- ALGAN, Yann, CAHUC, Pierre, DECREUSE, Bruno, FONTAINE, François et TANGUY, Solenne (2006), “L'indemnisation du chômage : au-delà d'une conception «désincitative»”, in : *Revue d'économie politique*, vol.116 n°3, p. 297–326, Dalloz.

- ALLÈGRE, Guillaume (2010), “L’expérimentation du revenu de solidarité active entre objectifs scientifiques et politiques”, in : *Revue de l’OFCE*, vol.2 n°113, p. 59–90.
- (2011), “Le RSA : redistribution vers les travailleurs pauvres et offre de travail”, in : *Revue de l’OFCE*, vol.3 n°118, p. 33.
- (2012), “L’expérimentation du RSA et ses ambiguïtés”, in : *Informations sociales*, vol.6 n°174, p. 51–60.
- ALLIGNOL, A., LATOUCHE, A., JUN, Y. et FINE, J. P. (2011), “A Regression Model for the Conditional Probability of a Competing Event : Application to Monoclonal Gammopathy of Unknown Significance”, in : *Journal of the Royal Statistical Society : Series C (Applied Statistics)*, vol.60 n°1, p. 135–142.
- ALT, James et IVERSEN, Torben (2017), “Inequality, Labor Market Segmentation, and Preferences for Redistribution”, in : *American Journal of Political Science*, vol.61 n°1, p. 21–36.
- AMOSSÉ, Thomas et BEN HALIMA, Mohamed Ali (2010), “Mobilité et stabilité sur le marché du travail : une dualisation en trompe-l’œil”, in : *Connaissance de l’emploi*, n°75.
- AMOSSÉ, Thomas, PERRAUDIN, Corinne et PETIT, Héloïse (2011), “Mobilité et segmentation du marché du travail : quel parcours professionnel après avoir perdu ou quitté son emploi ?”, in : *Économie et Statistiques*, vol.1 n°450.
- ANDRÉ, Christine (2010), “État providence et compris institutionnalisés. Des origines à la crise contemporaine.”, in : BOYER, Robert et SAILLARD, Yves, *Théorie de la régulation, l’état des savoirs*, Éditions La Découverte.
- ANNE, Denis et L’HORTY, Yannick (2009), “Aides sociales locales, revenu de Solidarité active (RSA) et gains du retour à l’emploi”, in : *Économie et statistique*, vol.1 n°429-430, p. 129–157.
- (2012), “The RSA (Revenu de solidarité active) and back-to-work incentives in France”, in : *International Social Security Review*, vol.65 n°3, p. 77–100, Blackwell Publishing Ltd.
- ARENDRT, Hannah (2011), *Conditions de l’homme moderne*, Éditions Pocket.
- ARLANDIS, R.-P., PIGNONI, M.-T., SAGLIETTI, C. et VINEY, X. (1996), “Les trajectoires des demandeurs d’emploi et le marché local du travail”, in : *Typologie des marchés du*

- travail. Suivi et parcours : L'analyse longitudinale du marché du travail*, Rennes : Éditions CÉREQ.
- ARNOLD, Céline et ROCHUT, Julie (2013), “L’accompagnement des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA)”, in : *DARES Analyses*, n°8.
- ARROW, J.O. (1996), “Estimating the influence of health as a risk factor on unemployment : A survival analysis of employment durations for workers surveyed in the German Socio-Economic Panel (1984–1990)”, in : *Social Science and Medicine*, vol.42 n°12, p. 1651–1659.
- ARTOUS, Antoine (2003), *Travail et émancipation sociale : Marx et le travail*, Éditions Syllepse, 197 p.
- ASFA, Cédric (1999-2000), “Les allocataires du revenu minimum d’insertion : une population hétérogène.”, in : *France, portrait social*, p. 99–118.
- ASKENAZY, Philippe, BLOCH-LONDON, Catherine et ROGER, Muriel (2004), “La réduction du temps de travail 1997-2003 : dynamique de construction des lois Aubry et premières évaluations”, in : *Économie et statistique*, vol.1 n°376, p. 153–171, Persée-Portail des revues scientifiques en SHS.
- ASSEMBLÉE NATIONALE, XIIIe législature (2016), *Deuxième session extraordinaire de 2007-2008, Deuxième séance du jeudi 25 septembre 2008, Compte rendu intégral*. URL : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/cri/2007-2008-extra2/20082010.asp>.
- AVENEL, Cyprien (2009), *L'accompagnement social des bénéficiaires du RSA au titre de l'API. Évaluation des expérimentations conduites par la CAF*. Dossiers d'études n°117, CNAF.
- AVRIL, Christelle (2003), “Chapitre 6. Les compétences féminines des aides à domicile”, in : *Charges de famille*, Éditions La Découverte, p. 187–207.
- BALIBAR, Étienne. et LEFEBVRE, Jean-Pierre (2013), “Plus-value ou survaleur?”, in : *La Pensée*, n°197, p. 32–42.
- BARBIER, Jean-Claude (2002), “Peut-on parler "d'activation" de la protection sociale en Europe?”, in : *Revue française de sociologie*, vol.2 n°43, p. 307–332.

- BARBIER, Jean-Claude (2009), “Le workfare et l’activation de la protection sociale, vingt ans après : beaucoup de bruit pour rien ? Contribution à un bilan qui reste à faire”, in : *Lien social et Politiques*, n°61, p. 23.
- BARGAIN, Olivier (2015), “Que peut-on attendre de la Prime d’ Activité ?”, in : *Revue française de finances publiques*, n°131, p. 277–300.
- BARGAIN, Olivier et TERRAZ, Isabelle (2003), “Évaluation des effets incitatifs et redistributifs de la Prime pour l’emploi et de ses alternatives”, in : *Economie et Prévision*, n°160/161.
- BAUMOL, William J. (1967), “Macroeconomics of Unbalanced Growth : The Anatomy of Urban Crisis”, in : *The American Economic Review*, vol.57 n°3, p. 415–426, American Economic Association.
- BENABDELMOUMEN, Samia, GOMEL, Bernard, MÉDA, Dominique et THEVENOT, Virginie (2012), *Le RSA : une monographie parisienne*, Rapport de recherche n°69, Centre d’Études de l’Emploi.
- BENARROSH, Yolande (2001), “Le travail : norme et signification”, in : *Revue du MAUSS*, vol.2 n°18, p. 126.
- BÉRAUD, Mathieu, EYDOUX, Anne, FÉRIEL, Émilie et HIGELÉ, Jean-Pascal (2014), “Une instrumentalisation du RSA par les employeurs ?. Le RSA à l’épreuve des pratiques de recrutement et de gestion de la main-d’œuvre”, in : *Travail et Emploi*, n°140, p. 49–65.
- BÉRAUD, Mathieu, FÉRIEL, Émilie et HIGELÉ, Jean-Pascal (2014), “L’innovation sociale comme outil de légitimation de la réforme du revenu minimum en France”, in : *Innovations sociales, innovations économiques. Actes des XXXIVèmes Journées de l’Association d’Économie Sociale*, sous la dir. de Bruno LAMOTTE, Anne LE ROY, Cécile MASSIT et Emmanuelle PUISSANT, Grenoble : Éditions Presses Universitaires de Louvain.
- BEZANSON, Kate et LUXTON, Meg (2006), *Social Reproduction : Feminist Political Economy Challenges Neo-Liberalism*, Éditions McGill-Queen’s Press-MQUP.
- BIEMANN, Torsten et DATTA, Deepak K. (2014), “Analyzing Sequence Data Optimal Matching in Management Research”, in : *Organizational Research Methods*, vol.1 n°17, p. 51–76.
- BIT, Seizième Conférence internationale des statisticiens du travail (1998), *Rapport I : La mesure du sous-emploi*, Document de conférence, Bureau International du Travail.

- BLOCK, F. et SOMERS, M. (2003), “In the Shadow of Speenhamland : Social Policy and the Old Poor Law”, en, in : *Politics & Society*, vol.31 n°2, p. 283–323.
- BLUNDELL, Richard, BREWER, Mike et SHEPHARD, Andrew (2005), *Evaluating the labour market impact of Working Families’ Tax Credit using difference-in-differences*, Her Majesty’s Revenue and Customs : Research Working Papers, Institute for Fiscal Studies.
- BONNAL, Liliane et FOUGÈRE, Denis (1990), “Les déterminants individuels de la durée du chômage”, fre, in : *Économie & prévision*, vol.5 n°96, p. 45–82.
- BONTOUT, Olivier (2000), “L’Earned Income Tax Credit, un crédit d’impôt ciblé sur les foyers de salariés modestes aux Etats-Unis”, in : *Économie et statistique*, vol.1 n°335, p. 27–46, Persée-Portail des revues scientifiques en SHS.
- BOUCHER, Marie-Pierre (2014), “Activités féminines, travail et valeur.”, in : *La Tyrannie de la Valeur : Débats Pour le Renouveau de la Théorie Critique*, sous la dir. d’Éric MARTIN et Maxime OUELLET, Collection Théorie, Éditions Écosociété, p. 159–197.
- BOUCHOUX, Jacques, HOUZEL, Yvette et OUTIN, Jean-Luc (2003), “Combinatoires institutionnelles : la diversité des états et la diversité des parcours des bénéficiaires du RMI.”, in : *Les données longitudinales dans l’analyse du marché du travail*. sous la dir. d’Alain DEGENNE, Jean-François GIRET, Yvette GRELET et Patrick WERQUIN, Journées d’études CÉREQ - LASMAS Institut du longitudinal, Caen : Éditions CÉREQ.
- (2008), *Modélisation du RMI et trajectoires des allocataires. Une analyse empirique des liens RMI-marché du travail à partir de données individuelles*, Documents de Travail du Centre d’Économie de la Sorbonne.
- (2013), “Dynamiques professionnelles : du revenu minimum d’insertion au revenu de solidarité active”, in : *Politiques sociales et familiales*, vol.1 n°113, p. 9–21.
- BOUFFARTIGUE, Paul et BOUTEILLER, Jacques (2002), “L’érosion de la norme du temps de travail”, in : *Travail et emploi*, n°92, p. 43–55, Documentation Française.
- (2003), “A propos des normes du temps de travail. De l’érosion de la norme fordienne aux normes émergentes”, in : *Revue de l’IRES*, vol.2 n°42.
- BOURDIN, Joël (2001), *Les perspectives du retour au plein emploi*, Rapport d’Information fait au nom de la délégation du Sénat pour la planification, Sénat.

- BOURGUIGNON, David et HERMAN, Ginette (2013), “Et si on évaluait les politiques d’emploi au regard de leurs effets sur la santé mentale des chômeurs ? Une analyse psychosociale”, in : *Les cahiers du Cirtes*, Actes du colloque de l’IST (Institut des Sciences du Travail), Université Catholique de Louvain.
- BOURGUIGNON, François (2009), *Rapport final sur l’évaluation des expérimentations RSA*, Rapport public, Haut commissariat pour la solidarité active contre la pauvreté.
- BOURGUIGNON, François et CHIAPPORI, Pierre-André (1998), “Fiscalité et redistribution”, in : *Revue française d’économie*, vol.1 n°13, p. 3–64.
- BOURGUIGNON, François et COMITÉ NATIONAL D’ÉVALUATION DU RSA (2011), *Rapport final du Comité national d’évaluation du RSA*, rapp. tech., Paris.
- BOX-STEFFENSMEIER, J.M. et JONES, B.S. (2004), *Event History Modeling : A Guide for Social Scientists*, Analytical Methods for Social Research, Éditions Cambridge University Press.
- BOYER, Robert (1980), *Rapport salarial et analyses en terme de régulation : une mise en rapport avec les théories de la segmentation du marché du travail*, Document de travail n°8017, CEPREMAP.
- BREWER, Mike, DUNCAN, Alan, SHEPHARD, Andrew et SUAREZ, Maria Jose (2006), “Did working families’ tax credit work ? The impact of in-work support on labour supply in Great Britain”, in : *Labour economics*, vol.13 n°6, p. 699–720, Elsevier.
- BRIARD, Phillipe (2012), “La situation des bénéficiaires du RSA sur le marché du travail fin 2010.”, in : *DARES Analyses*, n°14.
- BURKETT, Paul (2009), *Marxism and Ecological Economics : Toward a Red and Green Political Economy*, Historical materialism book series, Éditions Haymarket Books.
- CAHUC, Pierre (2016), “Lutte contre le chômage : Hollande a-t-il gagné son pari ?”, in : *Le téléphone sonne (émission de radio)*, septembre 2016,
- CAHUC, Pierre et CARCILLO, Stéphane (2014), *Améliorer l’assurance chômage*, Série "Sécuriser l’emploi", Éditions Presses de Sciences Po.
- CALMFORS, Lars (1994), “Politiques actives du marché du travail et chômage - cadre d’analyse des aspects cruciaux de la conception des mesures”, in : *Revue économique de l’OCDE*, n°22, p. 7–52.

- CARD, David (2015), “L'évaluation des politiques actives du marché du travail”, in : *Travail et emploi*, n°139, p. 15–23.
- CASTEL, Robert (2007), “Au-delà du salariat ou en deçà de l'emploi ? L'institutionnalisation du précarat”, in : *Repenser la solidarité*, sous la dir. de Serge PAUGAM, Le Lien Social, Éditions Presses Universitaires de France, p. 415–433.
- (2008), “La citoyenneté sociale menacée”, in : *Cités*, n°35, p. 133–141.
- (2009), *Les métamorphoses de la question sociale*, Folio/essais, Éditions Gallimard.
- CASTORIADIS, Cornélius (1998), *Les carrefours du labyrinthe I*, Essais, Éditions Points.
- CAZAIN, Sophie (2017), “Les foyers bénéficiaires du RSA : 1,84 million à fin décembre 2016”, in : *RSA Conjoncture*, n°17.
- CERDAN, Audrey, NOYON, Rémi, SACCHARIN, Kora et BOIRON, Nathan (2016), *L'Obs - Nouvelles écritures : "J'ai un job à la con"*, URL : <http://tempsreel.nouvelobs.com/politique/reforme-code-travail-el-khomri/20160418.OBS8721/j-ai-un-job-a-la-con-neuf-salaries-racontent-leur-boulot-vide-de-sens.html>.
- CETTE, Gilbert, BOYER, Robert et FREYSSINET, Jacques (1999), *Le temps partiel en France*, rapp. tech., Conseil d'Analyse Économique.
- CHARVAT, Hadrien et BELOT, Aurelien (2017), *mexhaz : Mixed Effect Excess Hazard Models*, R package version 1.3.
- CHOSSON, Élie (2014), “Les trajectoires des bénéficiaires du RSA : enseignements d'une classification”, in : *Innovations sociales, innovations économiques. Actes des XXXIVèmes Journées de l'Association d'Économie Sociale*, sous la dir. de Bruno LAMOTTE, Anne LE ROY, Cécile MASSIT et Emmanuelle PUISSANT, Grenoble : Éditions Presses Universitaires de Louvain.
- COENEN-HUTHER, Jacques (2003), “Le type idéal comme instrument de la recherche sociologique”, fr, in : *Revue française de sociologie*, vol.3 n°44, p. 531–547.
- COHEN, Valérie et LARGUÈZE, Brigitte (2001), “Processus d'entrée dans le dispositif du RMI et modalités d'insertion”, in : *Economie et statistique*, vol.1 n°346, p. 53–74, Institut national de la statistique et des études économiques.
- COLIN, Nicolas, LANDIER, Augustin, MOHNEN, Pierre et PERROT, Anne (2015), “Économie numérique”, in : *Notes du conseil d'analyse économique*, n°7, p. 1–12.

- COLLIN, Denis (2001), “Hannah Arendt, Marx, et le problème du travail”, in : *Actuel Marx en ligne*, vol.2
- (2011), “Marx lecteur d’Épicure”, in : *Les Lettres Françaises*, n°83.
- COLLIOT-THÉLÈNE, Catherine (1973), “Remarques sur le statut du travail productif dans la théorie marxiste”, in : *Critiques de l’Économie Politique*, Travail et Emploi n°10.
- (2014), “Chapitre II. Théorie et histoire”, in : *La sociologie de Max Weber*, Repères, Éditions La Découverte, p. 33–50.
- COLOMB, Fabrice (2012), “Le succès des incitations”, in : *Gouvernement et action publique*, vol.3 n°3, p. 31–52.
- COMMISSION FAMILLES VULNÉRABILITÉ PAUVRETÉ (2005), *Au possible nous sommes tenus. La nouvelle équation sociale*. rapp. tech.
- CONCIALDI, Pierre (2009), “Qu’importe le travail, pourvu qu’on ait le RSA”, in : *Travail, genre et sociétés*, n°2, p. 177–182, La Découverte.
- CORSANI, Antonella, DIEUAIDE, P, LAZZARATO, M, MONNIER, JM, MOULIER-BOUTANG, Y, PAULRÉ, B et VERCELLONE, C (2001), *Le capitalisme cognitif comme sortie de la crise du capitalisme industriel. Un programme de recherche*. MATISSE, Modélisation Appliquée, Trajectoires Institutionnelles, Stratégies Socio-Économiques.
- COULANGEON, Phillipe et ROHARIK, Ionela (2003), “Trajectoires professionnelles et stabilité sur le marché du travail : le cas des musiciens en France, 1987-2000”, in : *Les données longitudinales dans l’analyse du marché du travail*, sous la dir. d’Alain DEGENNE, Jean-François GIRET, Yvette GRELET et Patrick WERQUIN, Journées d’études CÉREQ - LASMAS Institut du longitudinal, Université de Caen, p. 287–297.
- DAGORN, Gary (2016), *Les chômeurs ne sont pas responsables du déficit et de la dette de l’assurance-chômage*, *Le Monde.fr*, URL : http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/02/24/les-chomeurs-ne-sont-pas-responsables-du-deficit-et-de-la-dette-de-l-assurance-chomage_4870857_4355770.html (visité le 02/05/2016).
- DANG, Ai-Thu et ZAJDELA, Hélène (2009), “Fondements normatifs des politiques d’activation : un éclairage à partir des théories de la justice”, in : *Recherches économiques de Louvain*, vol.3 n°75, p. 313–352, De Boeck Supérieur.

- DANZIN, Elizabeth, SIMONNET, Véronique et TRANCART, Danièle (2012), *Effet du RSA sur les retours à l'emploi (Rapport)*, Rapport de recherche.
- DARCILLON, Thibault (2015), "How does finance affect labor market institutions ? An empirical analysis in 16 OECD countries", in : *Socio-Economic Review*, vol.3 n°13, p. 477–504, SASE.
- DAVOINE, Lucie et ERHEL, Christine (2007), "La qualité de l'emploi en Europe : une approche comparative et dynamique", in : *Économie et statistique*, n°410.
- DEBONNEUIL, Michèle (2008), *Les services à la personne : bilan et perspectives - Document d'orientation*, Rapport public.
- DECREUSE, Bruno et DI PAOLA, Vanessa (2002), "L'employabilité des chômeurs de longue durée", in : *Revue d'économie politique*, vol.2 n°112, p. 197–227, Dalloz.
- DECROP, Geneviève (2000), "Le dispositif d'insertion du RMI : dispositif de crise ou miroir des mutations de la société française contemporaine ?", in : *Travail et emploi*, n°81, p. 81.
- DELORME, Robert (2010), "L'État relationnel intégré complexe (ERIC)", in : BOYER, Robert et SAILLARD, Yves, *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, Éditions La Découverte.
- DEVETTER, François-Xavier (2002), "La régulation des temps de travail atypiques : entre allocation hiérarchique et transaction", in : *Travail et emploi*, n°92, p. 57–69.
- DEVETTER, François-Xavier et ROUSSEAU, Sandrine (2011), *Du balai : Essai sur le ménage à domicile et le retour de la domesticité*, Éditions Liber/Raisons d'agir, 140 p.
- DISSELKAMP, Annette et SOBEL, Richard (2012), "L'ambivalence politique du « social » dans les sociétés capitalistes : Arendt avec Castel", in : *Raisons politiques*, vol.2 n°46, p. 195.
- DOBB, Maurice (1967), "Marx's "Capital" and Its Place in Economic Thought", in : *Science and Society*, vol.31 n°4, p. 527–540, Guilford Press.
- DOERINGER, Peter B. et PIORE, Michael J. (1985), *Internal Labor Markets and Manpower Analysis*, Éditions M.E. Sharpe, 258 p.
- DOMINGO, Pauline et FERNANDEZ, Violaine (2013), "Les trajectoires de perception du Rsa", in : *Politiques sociales et familiales*, n°113.

- DOMINGO, Pauline et PUCCI, Muriel (2012), “Les non-recourants au RSA”, in : *l'e-ssentiel*, n°124, Publication électronique de la Caisse nationale des Allocations familiales, Direction des statistiques, des études et de la recherche.
- (2014), “Impact du non-recours sur l’efficacité du RSA activité seul”, in : *Economie et statistique*, vol.1 n°467, p. 117–140, Persée-Portail des revues scientifiques en SHS.
- DU TERTRE, Christian (2010), “La dimension sectorielle de la régulation”, in : BOYER, Robert et SAILLARD, Yves, *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, Éditions La Découverte.
- DUHAUTOIS, Richard, PETIT, Héloïse et REMILLON, Delphine (2012), *La mobilité professionnelle*, Repères, Éditions La Découverte.
- DURAND, Cédric (2007), “”Diviser pour mieux régner” : une interprétation microéconomique de la détérioration du rapport de force capital/travail”, in : *Les mondes du travail*, n°3/4, p. 63–78.
- DUVAL, Guillaume (2015), “Et si on reparlait réduction du temps de travail ?”, in : *Alternatives Économiques*, n°347, p. 15–15.
- DUVOUX, Nicolas (2008), “Le RMI : retour sur un tournant des politiques d’insertion”, in : *Regards croisés sur l'économie*, n°2, p. 182–192, La Découverte.
- (2009), *L'autonomie des assistés : sociologie des politiques d'insertion*, Éditions Presses universitaires de France, 292 p.
- EDWARDS, Richard C (1975), “The social relations of production in the firm and labor market structure”, in : *Politics & Society*, vol.5 n°1, p. 83–108, Sage Publications.
- EISSA, Nada et LIEBMAN, Jeffrey B (1996), “Labor Supply Response to the Earned Income Tax Credit”, in : *The Quarterly Journal of Economics*, vol.2 n°111, p. 605–637, Oxford University Press.
- ENGELS, Friedrich et MARX, Karl (2005), *Manifeste du Parti Communiste*, Texte Intégral, Éditions Librio.
- ESPING-ANDERSEN, Gosta (1999), *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*. Lien Social, Éditions Presses Universitaires de France.

- EVERAERE, Christophe (2016), “Les auto-entrepreneurs et les stagiaires : des emplois atypiques générateurs de «flexicarité» ?”, in : *Revue de l'organisation responsable*, vol.1 n°11, p. 32–45.
- EWALD, François (1986), *L'état providence*, Littérature, Éditions Grasset.
- EYDOUX, Anne (2013), “Du RMI (et de l'API) au RSA, les droits sociaux des femmes à l'épreuve des politiques d'activation des allocataires de minima sociaux”, in : *Revue française des affaires sociales*, n°2-3, p. 72–93.
- (2016), “Conditionnalité et inconditionnalité : discussion de deux mythes sur l'emploi et la solidarité”, in : ALLÈGRE, Guillaume et STERDYNIAK, Henri, *Revenu universel : l'état du débat*, Éditions OFCE, p. 121.
- EYMARD-DUVERNAY, François (2007), “De la valeur-travail aux institutions de valorisation par le travail”, in : *La salariat. Théorie, histoire, formes*. Éditions La Dispute, p. 107–123.
- FERNANDEZ, Violaine et MARC, Céline (2013), “Multiplicité et variabilité des trajectoires des bénéficiaires du RSA”, in : *l'e-ssentiel*, n°136, Publication électronique de la Caisse nationale des Allocations familiales, Direction des statistiques, des études et de la recherche.
- FERRACCI, Marc, JOLIVET, Grégory et BERG, Gerard J van den (2014), “Evidence of treatment spillovers within markets”, in : *Review of Economics and Statistics*, vol.96 n°5, p. 812–823, MIT Press.
- FLAMAND, Jean (2016), “Les transitions professionnelles, révélatrices d'un marché du travail à deux vitesses”, in : *La Note d'Analyse*, n°50.
- FLIPO, Fabrice (2009), “Moïse Postone, une lecture de Marx (enfin) débarrassée du productivisme ?”, in : *Mouvements*, n°60, p. 146–151, La Découverte.
- FMI (2017), *Germany : Staff Concluding Statement of the 2017 Article IV Mission*, Fonds Monétaire International (FMI), URL : <http://www.imf.org/en/News/Articles/2017/05/15/mcs05152017-Germany-Staff-Concluding-Statement-of-the-2017-Article-IV-Mission>.
- FONTAINE, Maëlle et LE BARBANCHON, Thomas (2014), “Évaluation du suivi mensuel personnalisé mis en place par l'ANPE en 2006”, in : *Economie et prévision*, vol.1 n°204/205, p. 29–52, La Doc. française.
- FOSTER, John Bellamy (2011), *Marx écologiste*, Éditions Amsterdam.

- FOURQUET, François (1997), “Le capitalisme existe-t-il ? Le capitalisme ? Quel capitalisme ?”, in : *Revue du MAUSS semestrielle*, n°9, p. 77–90, Mauss.
- FRACCHIA, Joseph (2004), “On Transhistorical Abstractions and the Intersection of Historical Theory and Social Critique”, in : *Historical Materialism*, vol.3 n°12, p. 125–146.
- FRASER, Nancy (2014), “Behind Marx’s hidden abode. For an Expanded Conception of Capitalism”, in : *New Left Review*, n°86.
- FREYSSENET, Michel (1971), “Les rapports de production : travail productif et travail improductif”, working paper.
- FUMAGALLI, Andrea et LUCARELLI, Stefano (2007), “Marché du travail, bioéconomie et revenu d’existence”, in : *Multitudes*, n°27, p. 85–96.
- GABADINHO, Alexis, RITSCHARD, Gilbert, MÜLLER, Nicolas S. et STUDER, Matthias (2014), “Analyzing and Visualizing State Sequences in R with TraMineR”, in : *Journal of Statistical Software*, vol.4 n°40, p. 1–37.
- GABADINHO, Alexis, RITSCHARD, Gilbert, STUDER, Matthias et MÜLLER, Nicolas S. (2009), *Mining sequence data in R with the TraMineR package : A users guide for version 1.2*, R users guide.
- GADREY, Jean (2003), *Socio-économie des services*, Repères, Éditions La découverte, Paris.
- (2005), “Un demi-siècle de montée des services : la révolution permanente”, in : *Le Mouvement Social*, n°2, p. 21–36, La Découverte.
- GALTIER, Bénédicte (1999), “Les temps partiels : entre emplois choisis et emplois”, in : *Economie et statistique*, vol.1 n°321, p. 57–77.
- (2010), “Quel bilan peut-on tirer des expérimentations du revenu de solidarité active ?”, in : *Revue française des affaires sociales*, n°1, p. 281–306, La Documentation Française.
- GARDA, Julie (2012), *Mesure de l’accompagnabilité des chômeurs dans le cadre du dispositif d’orientation du RSA*. Document de Travail, Institutions et Dynamiques Historiques de l’Économie (IDHE).
- GAUTIÉ, Jérôme (2004), “Les marchés internes du travail, l’emploi et les salaires”, in : *Revue française d’économie*, vol.4 n°18, p. 33–62.
- GAUTIÉ, Jérôme et GUBIAN, Alain (2000), “Réforme du RMI et marché du travail”, in : *Droit social*, n°7-8, p. 699–707, Librairie technique et économique.

- GAZIER, Bernard et PETIT, Héloïse (2007), “French Labour Market Segmentation and French Labour Market Policies since the Seventies : Connecting Changes”, in : *Socio-Économie du Travail, série d'Économies et Sociétés*, vol.41 n°28, p. 1027–1056.
- GOLLAIN, Françoise (2000), *Une critique du travail : entre écologie et socialisme*, Éditions La Découverte, 262 p.
- (2009), “André Gorz, un marxiste existentialiste”, in : *Revue du MAUSS*, vol.2 n°34, p. 349.
- GOMEL, Bernard et MÉDA, Dominique (2011), *Le RSA, innovation ou réforme technocratique ? Premiers enseignements d'une monographie départementale*, Rapport de recherche n°152, Centre d'Études de l'Emploi (CEE).
- (2014a), “Le RSA, innovation ou réforme technocratique ?”, in : *Revue française de socio-Économie*, n°1, p. 129–149.
- (2014b), *Le RSA : un dispositif inadapté*, La Vie des idées, URL : <http://www.laviedesidees.fr/Le-RSA-un-dispositif-inadapte.html>.
- GOMEL, Bernard et SERVERIN, Évelyne (2011), *Évaluer l'expérimentation sociale*, Rapport de recherche n°143, Centre d'Études de l'Emploi (CEE).
- (2012), *Le revenu de solidarité active ou l'avènement des droits incitatifs*. Rapport de recherche n°154, Centre d'Études de l'Emploi (CEE).
- GORI, Roland (2015), *La fabrique des impôts*, Babel (Arles), Éditions Actes Sud.
- GORZ, André (2007), “Penser l'exode de la société du travail et de la marchandise”, in : *Mouvements*, vol.2 n°50, p. 95–106.
- (2011), *Écologica*, Éditions Galilée, 170 p.
- (2015), “Vers la multi-activité. Entretien avec Vladimir Safatle (2005)”, in : *Le fil rouge de l'écologie. Entretiens inédits en français*, sous la dir. de Willy GIANINAZZI, Éditions de l'EHESS.
- GORZ, André et VINCENT, Jean-Marie (2012), “Dialogue avec André Gorz. Réédition”, in : *Variations. Revue internationale de théorie critique*, n°17.
- GOUJARD, Antoine et L'HORTY, Yannick (2008), *Définition des zones témoins pour l'expérimentation du revenu de solidarité active (RSA)*, Rapport de recherche n°43, Centre d'études de l'emploi (CEE).

- GRANGIER, Juliette et ISEL, Audrey (2014), “Situation sur le marché du travail et accès à l’emploi des bénéficiaires du RSA et de l’ASS”, in : *DARES Analyses*, n°69.
- GUILLEMOT, Danièle, PÉTOUR, Patrick et ZAJDELA, Hélène (2002), “Trappe à chômage ou trappe à pauvreté”, in : *Revue économique*, vol.6 n°53, p. 1235–1252.
- GUILLOT, Olivier et JANKELIOWITCH-LAVAL, Éliane (2003), “Le passage du temps partiel au temps plein : une analyse à partir des données françaises du Panel européen de ménages”, in : *Les données longitudinales dans l’analyse du marché du travail*, sous la dir. d’Alain DEGENNE, Jean-François GIRET, Yvette GRELET et Patrick WERQUIN, Journées d’études CÉREQ - LASMAS Institut du longitudinal, Université de Caen, Caen : Éditions CÉREQ.
- HAGNERÉ, Cyrille et TRANNOY, Alain (2001), “L’impact conjugué de trois ans de réforme sur les trappes à inactivité”, in : *Economie et statistique*, vol.1 n°346, p. 161–185, Institut national de la statistique et des études économiques.
- HALL, Stuart (2003), “Marx’s Notes on Method : A ‘reading’ of the ‘1857 Introduction’”, in : *Cultural Studies*, vol.2 n°17, p. 113–149.
- HALPIN, Brendan et CHAN, Tak Wing (1998), “Class careers as sequences : An optimal matching analysis of work-life histories”, in : *European sociological review*, vol.14 n°2, p. 111–130.
- HARRIBEY, Jean-Marie (1998), “Travail, emploi, activité : essai de clarification de quelques concepts”, in : *Economies et Sociétés, Série « Economie du travail »*, vol.3 n°20, p. 5–59.
- (2004a), “Le cognitivisme, nouvelle société ou impasse théorique et politique ?”, in : *Colloque «Les transformations du capitalisme contemporain : faits et théories, État des lieux et perspectives», 3ème journées d’études du LAME, Université de Reims-Champagne-Ardenne*, vol.31
- (2004b), “Le travail productif dans les services non marchands : un enjeu théorique et politique”, in : *Economie appliquée*, vol.4 n°57, p. 59–96.
- (2009), “Ambivalence et dialectique du travail. Remarques sur le livre de Moishe Postone, Temps, travail et domination sociale”, in : *Contretemps*, n°4.
- (2013), *La richesse, la valeur et l’ineffable : fondements d’une critique socio-écologique de l’économie capitaliste*, Éditions Les Liens qui Libèrent.

-
- (2014), “Contre une croyance qui a la vie dure, suite de la discussion avec Antoine Artous.”, in : *Contretemps - Web*,
- (2016), “Le revenu d’existence : un remède ou un piège”, in : ALLÈGRE, Guillaume et STERDYNIAK, Henri, *Revenu universel : l’état du débat*, Éditions OFCE.
- HAUSMANN, Ricardo et LIPIETZ, Alain (1983), “Marx et la divergence entre production en valeur et revenus nominaux”, in : *Revue d’économie politique*, n°2, p. 270–300.
- HEYER, Éric (2016), *Non, M. Tirole, tous les économistes ne disent pas que la RTT est une ineptie. Entretien avec Éric Heyer. AlterÉco+ par Alternatives Économiques*, URL : <http://www.alterecoplus.fr/temps-de-travail/non-m-tirole-tous-les-economistes-ne-disent-pas-que-la-rtt-est-une-ineptie-201605130900-00003447.html>.
- HIRSCH, Martin (2008), *Livre vert "Vers un revenu de solidarité active"*, Rapport, Haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté.
- HOLLISTER, Matissa (2009), “Is Optimal Matching Suboptimal ?”, in : *Sociological Methods & Research*, vol.38 n°2, p. 235–264.
- HUMPHRIES, Jane et RUBERY, Jill (1984), “The reconstitution of the supply side of the labour market : the relative autonomy of social reproduction”, in : *Cambridge Journal of Economics*, vol.4 n°8, p. 331–346.
- HUSSON, Michel (2001), “L’école de la régulation, de Marx à la Fondation Saint-Simon : un aller sans retour”, in : BIDET, Jacques et KOUVÉLAKIS, Eustache, *Dictionnaire Marx contemporain*, Éditions Presses Universitaires de France, p. 171–182.
- (2003), “Sommes-nous entrés dans le capitalisme cognitif”, in : *Critique communiste*, n°169/170.
- (2005), “Forme et mesure de la valeur”, in : *Colloque «Jean-Marie Vincent, un théoricien critique*, Université Paris 8.
- ISEL, Audrey, DONNÉ, Stéphane et MATHIEU, française (2011), “Les allocataires du RSA fin juin 2011 et leurs trajectoires”, in : *Études et résultats*, n°782.
- JACKSON, Tim (2010), *Prospérité sans croissance. La transition vers une économie durable*. Etopia, Éditions de Boeck.

- JAMME, Daniel (2011), *Pôle emploi et la réforme du service public de l'emploi : bilan et recommandations*, Les avis du conseil économique, social et environnemental, Les éditions des JOURNAUX OFFICIELS.
- JAPPE, Anselm (2003), *Les aventures de la marchandise : pour une nouvelle critique de la valeur*, Éditions Denoël, 297 p.
- (2009), “Le « côté obscur » de la valeur et le don”, in : *Revue du MAUSS*, vol.2 n°34, p. 96.
- JAPPE, Anselm et FRIOT, Bernard (2014), *Après l'économie de marché ? Une controverse. Critique de l'économie*, Lyon : Éditions Atelier de Création Libertaire.
- JAPPE, Anselm et KURZ, Robert (2003), *Les habits neufs de l'empire : remarques sur Negri, Hardt, Ruffin (trad. G. Briche et W. Kukulies)*, Lignes, Paris : Éditions Lignes & Manifestes.
- JESSOP, Bob (1993), “Towards a Schumpeterian workfare state? Preliminary remarks on post-Fordist political economy”, in : *Studies in political economy*, n°40.
- (1994), “Book Reviews : "Time, Labor and Social Domination..."”, in : *American Journal of Sociology*, vol.4 n°99, p. 1095–1097.
- JEVONS, Stanley (1878), *L'Économie Politique*, sous la dir. de Les Classiques des SCIENCES SOCIALES, Éditions Librairie Germer Baillière et Cie Paris.
- JOIN-LAMBERT, Marie-Thérèse (2000), “Le cumul salaires/allocations représente-t-il une voie d'avenir ?”, in : *Droit social*, n°6, p. 632–636, Librairie technique et économique.
- KAY, Geoffrey et MOTT, James (2004), “Concept and Method in Postone's "Time, Labor and Social Domination"”, in : *Historical Materialism*, vol.3 n°12, p. 169–187.
- KEYNES, John M. (2009), *Sur la monnaie et l'économie*, Éditions Payot et Rivages.
- KLEIN, Mitchel et KLEINBAUM, David G. (2005), *Survival Analysis : A Self-Learning Text*, Éditions Springer Science & Business Media, 616 p.
- KOTZ, David M, FILHO, Alfredo Saad, FLORES, Abelardo Mariña, PLIHON, Dominique et LECHEVALIER, Arnaud (2012), “Sur la crise du capitalisme neoliberal”, in : *Actuel Marx*, n°51, p. 11–26.
- KOTZ, David M et MCDONOUGH, Terrence (2010), “Global neoliberalism and the contemporary social structure of accumulation”, in : *Contemporary capitalism and its crises : Social structure of accumulation theory for the 21st century*, sous la dir. de Terrence MCDONOUGH, Michael REICH et David M. KOTZ, Éditions Cambridge University Press, p. 93–120.

- KURZ, Robert, LOHOFF, Ernst et TRENKLE, Norbert (1999), *Manifeste contre le travail*, URL : <http://www.krisis.org/1999/manifeste-contre-le-travail/> (visité le 03/12/2015).
- LAMOTTE, Bruno et PUISSANT, Emmanuelle (2010), “Segmentation du marché du travail et précarité de l’aide à domicile. Comment les partenaires sociaux peuvent-ils agir?”, in : *Économies et sociétés, série ”Socio-économie du travail”*, vol.7 n°44, p. 1213–1239.
- LASLETT, Barbara et BRENNER, Johanna (1989), “Gender and Social Reproduction : Historical Perspectives”, in : *Annual Review of Sociology*, vol.15 p. 381–404, Annual Reviews.
- LATOUCHE, Serge et JAPPE, Anselm (2015), *Pour en finir avec l’économie. Décroissance et critique de la valeur*. Éditions Libre & Solidaire.
- LAYARD, Richard (2001), *Welfare-to-work and the new deal*. London : Éditions London School Of Economic.
- (2003), “Good Jobs and Bad Jobs. A note for discussion.”, in : *Paper presented to the OECD Ministers of Employment*,
- (2009), “L’expérience du chômage : quelles leçons pour la France ?”, in : *Travail et Emploi*, n°118, p. 23–28.
- LECLERC, Olivier et SACHS, Tatiana (2015), “Gouverner par les incitations. La diffusion d’une logique incitative dans le droit du travail”, in : *Revue française de socio-Economie*, n°2, p. 171–185, La découverte.
- LEGROS, Michel, CROUTTE, Patricia et ILIAKOPOULOS, Anastassios (1991), *Panel RMI-CRÉDOC : points de départ. Présentation des résultats de la première vague d’enquête auprès d’un échantillon représentatif des allocataires du RMI*, Centre de recherche pour l’étude et l’observation des conditions de vie (CREDOC).
- LESÉCHOS.FR (2016), *Pour l’Urssaf, les chauffeurs Uber sont des salariés*, URL : http://www.lesechos.fr/13/05/2016/lesechos.fr/021931652007_pour-l-urssaf--les-chauffeurs-uber-sont-des-salaries.htm.
- LESNARD, Laurent (2006), *Optimal Matching and Social Sciences*, Série des Documents de Travail du CREST, INSEE.
- (2009), “Cost Setting in Optimal Matching to Uncover Contemporaneous Socio-Temporal Patterns”, in : *Notes & Documents de l’Observatoire Sociologique du Changement*, Sciences Po/CNRS.

- LESNARD, Laurent et SAINT POL, Thibaut de (2006), “Introduction aux méthodes d’appariement optimal (Optimal Matching Analysis)”, in : *Bulletin de méthodologie sociologique. Bulletin of sociological methodology*, n°90, p. 5–25.
- LESTRADE, Brigitte (2013), “Minijobs en Allemagne. Une forme de travail à temps partiel très répandue mais contestée”, in : *Revue française des affaires sociales*, vol.4 p. 56–71.
- (2016), “La protection sociale en Allemagne—Une conception différente, des résultats inégaux”, in : *Revue française des affaires sociales*, vol.4 p. 41–50.
- LIPIETZ, Alain (1982), “La segmentation du marché du travail”, in : *Redéploiement industriel et espace économique : une approche intersectorielle comparative*, Travaux et Recherches de Prospective n°85, Éditions La Documentation Française.
- (1994), “De l’approche de la régulation à l’écologie politique», entretien avec Cocco, Sebäi & Vercellone”, in : *Futur Antérieur, hors-série*, L’Harmattan.
- (1995), “De la régulation aux conventions : le grand bond en arrière ?”, in : *Actuel Marx*, n°17.
- LORDON, Frédéric (2006), *Métaphysique des luttes*, rapp. tech., Working paper Recherche et Régulation.
- MARGINSON, Simon (1998), “Value creation in the production of services : a note on Marx”, in : *Cambridge Journal of Economics*, vol.5 n°22, p. 573–585, eprint : <http://cje.oxfordjournals.org/content/22/5/573.full.pdf+html>.
- MARIS, B. (2012), *Marx, ô Marx, pourquoi m’as-tu abandonné ?*, Champs actuel, Éditions Flammarion.
- MARUANI, Margaret (2011), *Travail et emploi des femmes*, Éditions La Découverte, 131 p.
- MARX, Karl (1849), *Travail salarié et capital*, sous la dir. d’Université du QUÉBEC À CHICOUTIMI, Éditions Les classiques des sciences sociales.
- (1872), *Das kapital : Kritik der politischen oekonomic*, Das kapital : Kritik der politischen oekonomic vol. 1, Éditions O. Meissner.
- (1972), “Gloses marginales au programme du parti ouvrier allemand”, in : *Critique des programmes de Gotha et d’Erfurt (1875)*, Traduction française d’Émile Bottigelli, 1949, Éditions Éditions sociales.
- (1993), *Le Capital (trad. Jean-Pierre Lefebvre (dir.))* Éditions Quadrige / PUF.

- (2006), *Le Capital : Livre I, section V à VIII*, Champs. Classiques, Éditions Flammarion.
 - (2008), *Le Capital, Livre I, Section I à IV*, Champs classiques, Éditions Flammarion.
 - (2011), *Manuscrits de 1857-1858 dits "Grundrisse"*, Les essentielles, Éditions Les éditions sociales.
- MAUSS, Marcel (1923-1924), *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Éditions Les Classiques des Sciences Sociales.
- MÉDA, Dominique (2005), "Concilier travail et famille", in : *Informations sociales*, n°8, p. 60–71, Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF).
- (2010a), *Le Travail, une valeur en voie de disparition ?*, Éditions Flammarion.
 - (2010b), "Moishe Postone, Temps, travail et domination sociale, 2009, Éditions Mille et une nuits, Paris, 587 p.", in : *Revue Française de Socio-Économie*, n°6, p. 175–182.
 - (2013), "Réduire le temps de travail reste la solution !", in : *Revue Projet*, n°5, p. 119–127.
- MÉNISSIER, Thierry (2008), "L'animalité comme limite et comme horizon pour la condition humaine selon Hannah Arendt", in : *Usages politiques de l'animalité*, sous la dir. de Jean-Luc GUICHET, Éditions L'Harmattan, p. 223–252.
- MIKOL, Fanny et RÉMY, Véronique (2009), "RSA : peut-on apprendre des expériences étrangères ?", in : *Travail et Emploi*, n°120, p. 63–75.
- MILL, John Stuart (2011), "De l'état stationnaire", in : *Revue du MAUSS*, vol.1 n°37, p. 419–425.
- MILLIGAN, Glenn W. (1989), "A Study of the Beta-Flexible Clustering Method", in : *Multivariate Behavioral Research*, vol.2 n°24, p. 163–176, eprint : http://dx.doi.org/10.1207/s15327906mbr2402_2.
- MONNIER, Jean-Marie et VERCELLONE, Carlo (2007), "Fondements et faisabilité du revenu social garanti", in : *Multitudes*, n°4, p. 73–84, Assoc. Multitudes.
- MORIN, Thomas (2014), "Écarts de revenus au sein des couples. Trois femmes sur quatre gagnent moins que leur conjoint.", in : *INSEE Première*, n°1492.
- MRIE (2012), *RSA et Pauvreté*, Les Dossiers de la MRIE, Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE).
- (2014), *Dossier 2014 : "Pauvretés, Précarités, Exclusions"*. Les Dossiers de la MRIE, Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion (MRIE).

- MULLER, Pierre (2000), “L’analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l’action publique”, in : *Revue française de science politique*, vol.2 n°50, p. 189–208.
- MUNIESA, Fabian et CALLON, Michel (2009), “La performativité des sciences économiques”, in : *Traité de sociologie économique*, p. 289–324, Presses Universitaires de France, Paris.
- NANTEUIL, Matthieu de et ZUNE, Marc (2016), “Éditorial : Économie collaborative et (in) justice sociale”, in : *Revue française de socio-Economie*, n°2, p. 5–12.
- OECD (2001), *Perspectives de l’emploi de l’OCDE 2001*, Paris : OECD Publishing.
- (2010), *Perspectives de l’emploi de l’OCDE 2010 : Sortir de la crise de l’emploi*, OECD Publishing.
- (2012), *30 years of the OECD employment outlook. It’s historical beginnings, evolution and future direction as a major policy engine*, OECD Publishing.
- OKBANI, Nadia (2013), *Le non-recours au RSA activité : Etude exploratoire en Gironde*, Dossiers d’études n°164, CAF de la Gironde.
- OLIVEIRA, A. et ULRICH, V. (2002), “L’incidence des 35 heures sur le temps partiel”, in : *Premières Synthèses*, vol.1 n°7.
- ORLÉAN, André (2011), *L’empire de la valeur : Refonder l’économie*, Éditions du Seuil, 348 p.
- OUTIN, Jean-Luc (2008a), “Le RMI et l’indemnisation du chômage”, in : *RMI, l’état des lieux : 1988-2008*, sous la dir. de M. LELIÈVRE et E. NAUZE-FICHET, Éditions La Découverte, p. 101–117.
- (2008b), *Le RSA et la lutte contre la pauvreté - La Vie des idées*, URL : <http://www.laviedesidees.fr/Le-RSA-et-la-lutte-contre-la.html> (visité le 22/11/2012).
- PAILHÉ, Ariane et SOLAZ, Anne (2012), “Durée et conditions de retour à l’emploi des mères après une naissance”, in : *Retraite et société*, vol.2 n°63, p. 51–77.
- PERBOST, Jean-Marie (2011), *Travailler plus ? Travailler moins ? Que faut-il faire pour travailler tous et mieux ?*, Green New Deal n°8, Green European Foundation.
- PÉRIVIER, Hélène (2010), “La logique sexuée de la réciprocité dans l’assistance”, in : *Revue de l’OFCE*, vol.3 n°114, p. 237–263.

- PÉRIVIER, Hélène et SILVERA, Rachel (2009), “Généralisation du RSA : rien à signaler sur les femmes ?”, in : *Travail, genre et sociétés*, vol.2 n°22, p. 155–158.
- PERRAUDIN, Corinne, THÈVENOT, Nadine et VALENTIN, Julie (2013), “Sous-traitance et évitement de la relation d’emploi : les comportements de substitution des entreprises industrielles en France entre 1984 et 2003”, in : *Revue internationale du Travail*, vol.3-4 n°152, p. 571–597.
- PETIT, Héloïse (2004), “Cambridge contre Cambridge : Deux approches segmentationnistes face au tournant des années 1980”, in : *Socio-Économie du Travail, série d’Economies et Sociétés*, vol.23 n°38, p. 1–26.
- PIKETTY, Thomas (1997), “La redistribution fiscale face au chômage”, in : *Revue française d’économie*, vol.1 n°12, p. 157–201.
- (1998), “L’impact des incitations financières au travail sur les comportements individuels : une estimation pour le cas français”, in : *Économie & prévision*, vol.1 n°132, p. 1–35.
- PISANI-FERRY, Jean (2000), *Plein emploi*, rapport, Conseil d’Analyse Économique.
- PLA, Anne (2004), “Les trajectoires professionnelles des bénéficiaires de minima sociaux”, in : *Études et résultats*, n°320.
- POLANYI, Karl (2009), *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Tel, Éditions Gallimard.
- POLLOCK, Gary (2007), “Holistic trajectories : a study of combined employment, housing and family careers by using multiple-sequence analysis”, in : *Journal of Royal Statistical Society*, n°170, p. 167–183.
- PONTHIEUX, Sophie (2012), “La mise en commun des revenus dans les couples”, in : *INSEE Première*, n°1409.
- POSTEL, Nicolas (2007), “Hétérodoxie et institution”, in : *Revue du MAUSS*, vol.2 n°30, p. 83–116.
- POSTEL, Nicolas, SOBEL, Richard et TINEL, Bruno (2010), “Éditorial. Économie et pluralisme : l’Association française d’économie politique (Afep)”, in : *Revue Française de Socio-Économie*, n°5, p. 5–8.
- POSTONE, Moishe (1978), “Necessity, Labor and Time : A Reinterpretation of the Marxian Critique of Capitalism”, in : *Social Research*, vol.4 n°45.

- POSTONE, Moishe (2009), *Temps, travail et domination sociale*, Éditions Fayard/Mille et une nuits, 615 p.
- (2012), “Repenser Le Capital à la lumière des Grundrisse”, in : *Variations. Revue internationale de théorie critique*, n°17.
- (2013), *Critique du fétiche capital. Le capitalisme, l’antisémitisme et la gauche*. Intervention Philosophique, Éditions Presses Universitaires de France (PUF).
- POSTONE, Moishe et BRENNAN, Timothy (2009), “Labor and the Logic of Abstraction : An Interview”, in : *South Atlantic Quarterly*, vol.2 n°108, p. 305–330.
- POUCHOL, Marlyse (2011-07), “Capitalisme et disparition du monde commun : les apports de Hannah Arendt”, in : *Economies et Sociétés, série "Histoire de la pensée économique"*, vol.44 n°7.
- RASTIER, Anne-Catherine et MAINGUENEAU, Éric (2006), “Les dispositifs d’incitation à l’activité dans le système des prestations légales”, in : *CNAF, Recherches et prévisions*, n°85.
- REICH, Michael, GORDON, David M. et EDWARDS, Richard C. (1973), “A theory of labor market segmentation”, in : *The American Economic Review*, vol.2 n°63, p. 359–365.
- RENIER, Romain (2016), “L’industrie perd toujours du terrain”, in : *Alternatives Économiques, Hors-Série*, n°109.
- REYNARD, Robert, VIALETTE, Pascal et GASS, Clément (2015), “Trente ans de mutations fonctionnelles de l’emploi dans les territoires”, in : *INSEE Première*, n°1538.
- REYSZ, Julien (2010), “Le changement de logique de la protection sociale des sans emploi en Union européenne : de l’aide au revenu à la réintégration sur le marché du travail”, thèse de doct., Université de Grenoble.
- RIFKIN, Jérémy (1997), *La fin du travail*, La Découverte poche, Éditions La Découverte.
- ROBINSON, Joan (1947), *Essays in the Theory of Employment*, Éditions Basil Blackwell.
- RODRIGUES VIEIRA, Zaira (2012), “Catégories et méthode dans la théorie de la valeur de Marx. Sur la dialectique.”, thèse de doct., Université Paris Ouest-Nanterre la défense.
- ROSANVALLON, Pierre (1992), *La crise de l’État-providence*, Essais, Éditions du Seuil.
- ROSENBERG, Sam (1989), “From segmentation to flexibility”, in : *Labour & Society*, vol.14 n°4, p. 363–407.

- ROUBINE, Isaak Illich (2009), *Essais sur la théorie de la valeur de Marx*, Éditions Syllepse, 335 p.
- RUBERY, Jill (2007), “Developing segmentation theory : a thirty years perspective.”, in : *Socio-Économie du Travail, série d’Economies et Sociétés*, vol.41 n°28, p. 941–964.
- SAAD-FILHO, Alfredo (1997), “Concrete and Abstract Labour in Marx’s Theory of Value”, in : *Review of Political Economy*, vol.9 n°4, p. 457–477.
- SALAI, Robert (1980), “Le chômage : un phénomène de file d’attente”, in : *Economie et statistique*, vol.1 n°123, p. 67–78, Persée-Portail des revues scientifiques en SHS.
- (2009), “L’approche par les capacités et le travail”, in : *Colloque Travail, Identités, Métier : quelles métamorphoses ?*, Collège de France, Paris.
- SARACENO, Chiara (2007), “Activation, individualisation et défamilialisation dans les restructurations de l’État-providence : tensions et ambivalences.”, in : PAUGAM, Serge, *Repenser la solidarité*, Quadrige Essais Débats, Paris : Éditions PUF, p. 915–933.
- SARKOZY, Nicolas (2007), *Lettre de mission de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, adressée à M. Martin Hirsch, Haut commissaire auprès du Premier ministre, aux solidarités actives contre la pauvreté, sur les priorités en matière de lutte contre la pauvreté, notamment la création du revenu de solidarité active*, URL : <http://discours.vie-publique.fr/texte/077002186.html> (visité le 29/04/2016).
- SCHOLZ, Roswitha (2010), ““Marie, étends ton manteau”. Production et reproduction à l’heure du capitalisme en crise”, in : *Phase*, n°36.
- SILBERZAHN, Phillipe (2015), “L’Ubérisation est-elle un progrès ou un déclin de l’économie?”, in : TEBOUL, Bruno et PICARD, Thierry, *Ubersisation = Économie déchirée ?*, Éditions Kawa, p. 32–35.
- SILVERA, Rachel (2001), “Genre et économie : des rendez-vous manqués”, in : *Travail, genre et sociétés*, n°2, p. 123–143, La Découverte.
- SIMONNET, Véronique et DANZIN, Elizabeth (2014), “L’effet du RSA sur le taux de retour à l’emploi des allocataires. Une analyse en double différence selon le nombre et l’âge des enfants”, in : *Économie et Statistiques*, n°467.
- SIRUGUE, Christophe (2013), *Réforme des dispositifs de soutien aux revenus d’activité modestes*, Rapport à Monsieur le Premier Ministre.

- SIRUGUE, Christophe (2016), *Repenser les minima sociaux. Vers une couverture socle commune*. Rapport à Monsieur le Premier Ministre.
- SOBEL, Richard (2012), *Capitalisme, Travail et Émancipation chez Marx*, 234 p., Presses Universitaires du Septentrion.
- (2016), “Fétichisme de la marchandise et ontologie sociale chez Marx”, in : *Cahiers d'économie Politique*, n°70, p. 45–74, L'Harmattan.
- SOBEL, Richard et DISSELKAMP, Annette (2011), “D’Arendt à Marx : exploitation capitaliste, question sociale et "vie nue".”, in : *Economies et Sociétés, série "Histoire de la pensée économique"*, vol.44 n°7.
- SPENCER, David A. (2006), “Work for all those who want it ? Why the neoclassical labour supply curve is an inappropriate foundation for the theory of employment and unemployment”, in : *Cambridge Journal of Economics*, vol.3 n°30, p. 459–472.
- STANCANELLI, Elena GF et STERDYNIK, Henri (2004), “Un bilan des études sur la Prime Pour l’Emploi”, in : *Revue de l’OFCE*, vol.1 n°88, p. 17–41, OFCE.
- STOCKHAMMER, Engelbert (2004), “Financialisation and the slowdown of accumulation”, in : *Cambridge Journal of Economics*, vol.28 n°5, p. 719–741, CPES.
- STUDER, Mathias (2013), “WeightedCluster Library Manual : A practical guide to creating typologies of trajectories in the social sciences with R”, in : *LIVES Working Papers*, n°24.
- STUDER, Matthias (2012), “Étude des inégalités de genre en début de carrière académique à l’aide de méthodes innovatrices d’analyse de données séquentielles”, thèse de doct., Faculté des sciences économiques et sociales, Université de Genève, chap. La manuel de la librairie WeightedCluster : Un guide pratique pour la création de typologies de trajectoires en sciences sociales avec R.
- THERNEAU, Terry M. (2014), *A package for survival analysis in S*, version 2.37-7.
- THUROW, Lester C (1975), *Generating Inequality : Mechanisms of Distribution in the US Economy*, Éditions Basic Books.
- TINEL, Bruno, PERRAUDIN, Corinne, THÈVENOT, Nadine et VALENTIN, Julie (2007), “La sous-traitance comme moyen de subordination réelle de la force de travail”, in : *Actuel Marx*, n°41, p. 153–164, Presses Universitaires de France.

- TÖNNIES, Ferdinand (2012), *Karl Marx, sa vie et son oeuvre*, Le Lien social, Éditions Presses universitaires de France.
- TRABUT, Loïc (2013), *Quel parcours pour devenir "aide à domicile" ?*, Document de travail n°164, Centre d'Études de l'Emploi.
- TRANCART, Danièle (2013), "Du RMI et RSA : les trajectoires d'emploi des allocataires du revenu de solidarité active", in : *Politiques sociales et familiales*, n°113.
- TUCHSZIRER, Carole et EYDOUX, Anne (2012), "Du RMI au RSA : la difficile mise en place d'une gouvernance décentralisée des politiques d'insertion", in : *Revue française des affaires sociales*, vol.4 n°4, p. 90–113.
- ULRICH, Valérie et ZILBERMAN, Serge (2007), "De plus en plus d'emplois à temps partiel au cours des vingt-cinq dernières années", in : *Premières Synthèses*, n°39.
- UNÉDIC (2014), *L'assurance chômage en 2013*. Rapport d'activité. Unédic.
- VALENTIN, Patrick (2015), *Étude macro-économique sur le coût de la privation durable d'emploi*, Demande d'expérimentation ATD Quart Monde. Territoires zéro chômeur de longue durée, ATD Quart Monde.
- VANDERBORGHT, Yannick et VAN PARIJS, Philippe (2005), *L'allocation universelle*, Éditions La Découverte Paris.
- VÉRÉTOUT, Antoine et DUBET, François (2001), "Une « réduction » de la rationalité de l'acteur. Pourquoi sortir du RMI ?", in : *Revue française de sociologie*, vol.3 n°42, p. 407–436.
- VICTOR, Peter A (2012), "Growth, degrowth and climate change : A scenario analysis", in : *Ecological Economics*, n°84, p. 206–212, Elsevier.
- VICTOR, Peter A. et ROSENBLUTH, Gideon (2007), "Managing without growth", in : *Ecological Economics*, vol.2 n°61, p. 492–504.
- VINCENT, Jean-Marie (1977), "La domination du travail abstrait.", in : *Critiques de l'économie politique, nouvelle série "Travail et force de travail"*, n°1, p. 19–49.
- (1987), *Critique du travail : Le faire et l'agir*, Éditions Presses Universitaires de France, 162 p.
- (2009), *Max Weber, ou, La démocratie inachevée*, Éditions du Félin.

- VINCENT, Jean-Marie et VAKALOULIS, Michel (1997), *Marx après les marxismes : Marx au futur*, Éditions L'Harmattan, 396 p.
- WALTERS, William (1997), "The "active society" : new designs for social policy", in : *Policy & Politics*, vol.3 n°25, p. 221–234, Policy Press.
- WEBER, Max (1965), *L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales*, Traduction française de Julien Freund, 1965, Éditions Librairie Plon, Paris.
- WILKINSON, Frank (1983), "Productive systems", in : *Cambridge Journal of Economics*, vol.7 n°3/4, p. 413–429, Oxford University Press.
- WU, Lawrence (2000), "Some comments on "Sequence analysis and optimal matching methods in sociology, review and prospect"", in : *Sociological methods and research*, vol.1 n°29, p. 41–65.
- ZAJDELA, Hélène (1990), "Le dualisme du marché du travail : enjeux et fondements théoriques", in : *Économie & prévision*, vol.1 n°92, p. 31–42.
- (2009), "Comment et pour quoi activer les inactifs ?", in : *Travail et emploi*, vol.2 n°118, p. 69–76.

Annexes

Annexes au chapitre 1 : p.476

Annexes au chapitre 2 : p.480

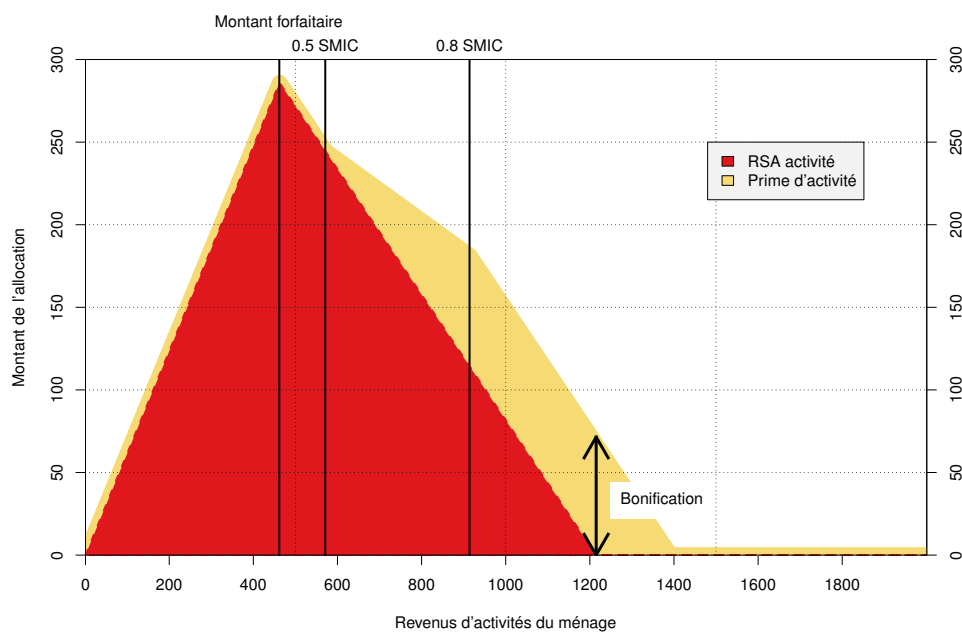
Annexes au chapitre 3 : p.491

Annexes au chapitre 4 : p.508

Annexes au chapitre 5 : p.518

—,

FIGURE 29. – Comparaison simulée et simplifiée du RSA activité et de la prime d'activité, pour une personne seule sans enfant.



Note : Calculs de l'auteur, avec un montant forfaitaire de 524.16 euros et un forfait logement de 62.9 euros pour les célibataires. **Attention : cette simulation ne prend pas en compte l'éventuelle perte de l'allocation logement avec la hausse des revenus d'activité.**

Annexes : Chapitre 1

Focus sur la Prime pour l'Emploi (PPE)

(source : Chosson Elie (2011), *Mémoire de Master 2*, « *Le retour au travail contre la qualité de l'emploi ? Étude des effets des dispositifs d'incitation au retour au travail sur le recours à des formes contraintes de temps partiel.* », dirigé par Bruno Lamotte, université Pierre Mendès-France)

La logique de la PPE est très différente de celle de l'intéressement, puisque la PPE est un crédit remboursable calculé sur l'impôt sur le revenu (à l'image du WFTC anglais) et s'applique à tous les travailleurs payés aux alentours du SMIC.

La prime est calculée en appliquant au revenu fiscal de référence un taux de prime. Le calcul est d'abord réalisé en équivalent temps-plein, puis le montant de la prime est rapporté au temps de travail effectif en prenant en compte une majoration octroyée pour « temps incomplet ». Les temps partiels n'apportant un gain à la reprise d'activité que très faible, voire nul compte tenu du TMEI, le PPE vise à les favoriser : on ne subventionne pas seulement le retour à l'emploi mais, en plus, le choix du temps partiel. Des majorations sont aussi octroyées pour les ménages mono-actifs et pour les enfants à charge. Le taux de prime est fixe pour tous les revenus compris entre 0,3 et 1 SMIC, puis décroît ensuite avec la hausse du revenu, pour atteindre 0% lorsque le revenu est de 1,4 SMIC.

Ainsi la PPE ne subventionne pas les emplois à temps très partiel, considérant que ce type d'emploi ne doit pas être encouragé, en raison de sa mauvaise qualité. La logique est la même que dans le cas du WFTC où il existe également un plancher, mais diffère des « mini-job » allemand (LESTRADE, 2013), du RSA, ou encore de l'EITC aux États-Unis où il n'existe pas de plancher. La PPE a donc une structure qui incite au temps partiel en particulier, compte tenu de la majoration pour temps incomplet, mais qui n'incite pas aux temps très partiel. Le taux de prime maximal (i.e. le niveau fixe du taux appliqué jusqu'à 1 SMIC) a fortement crû : il est passé de 4,4% en 2002 à 7,7% en 2008.

Ainsi, ce dispositif n'a cessé de s'amplifier depuis sa création : le montant total de la PPE a doublé entre 2002 et 2008^a, à la fois sous l'effet d'un assouplissement des conditions d'octroi, et d'une plus grande générosité dans le calcul du montant de la prime. Outre l'évolution du taux, des facilités ont été introduites, notamment des versements anticipés versés dès la reprise d'emploi et avant le versement de la PPE afin de faciliter la passage du non-emploi vers l'emploi, ou encore une hausse de la majoration pour « temps incomplet », renforçant ainsi l'acceptabilité du temps partiel et le risque d'enfermement dans ce type d'emploi.

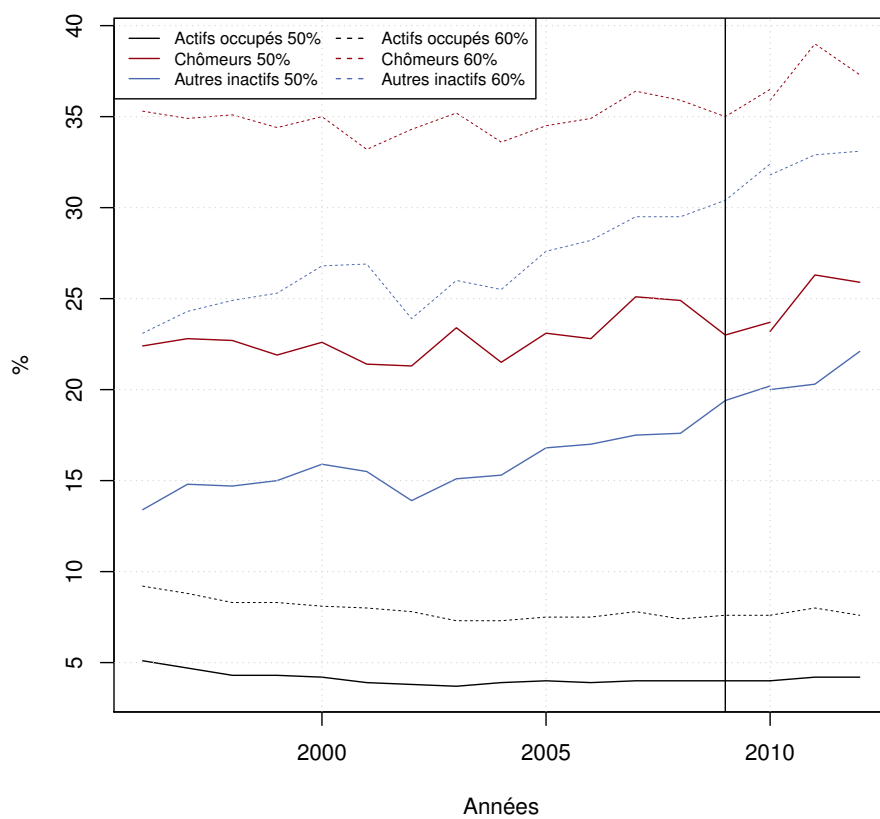
L'effet de la PPE sur le gain à la reprise d'activité est réel, mais faible. Ainsi, la PPE permet de réduire de 6,6 points le TMEI (BARGAIN et TERRAZ, 2003 ; STANCANELLO et STERDYNIAK, 2004) pour les personnes gagnant entre 0,3 et 1 SMIC (c'est-à-dire y compris des bénéficiaires de minima sociaux qui ne travaillent pas suffisamment pour sortir définitivement de l'assistance). Les gains au passage du RMI au SMIC à mi-temps et à plein- temps sont augmentés grâce à la PPE : pour l'entrée dans l'emploi à mi-temps,

la PPE permet d'augmenter en moyenne le gain mensuel à la reprise d'activité de 29,45 euros, en comparaison du gain sans PPE ni intéressement. A titre de comparaison, l'augmentation du gain mensuel généré par l'intéressement pour la transition vers un emploi à mi-temps est, elle de 71 euros (STANCANELLI et STERDYNIK, 2004). Pour le passage du RMI au SMIC à plein temps, la hausse du gain mensuel à la reprise d'activité est de 40 euros grâce à la PPE et est presque nulle pour l'intéressement. Au-delà de l'ampleur limitée de l'incitation générée par le PPE, il faut noter qu'elle est potentiellement génératrice de désincitations au-delà de 1 SMIC, en raison de la baisse continue du taux de prime qui intervient à partir de ce moment-là.

La PPE permet aussi de réduire la pauvreté et de jouer un rôle redistributif, mais là aussi dans une faible ampleur. En 2008, la PPE a permis de faire sortir 370 000 personnes de la pauvreté, dont 110 000 travailleurs. Les ménages qui voient leurs revenus augmenter le plus grâce à la PPE sont les couples bi-actifs où les deux actifs sont à mi-temps (la PPE entraîne une hausse de 4,5% du revenu mensuel du ménage), ceux où un individu est à mi-temps et l'autre à plein-temps (hausse de 4,3%), et les couples où les deux sont à plein-temps (4,1%). A l'inverse, la PPE ne bénéficie ni aux ménages ayant des revenus trop importants, ni aux ménages totalement inactifs ou ne travaillant pas assez pour travailler un tiers-temps au SMIC (0,3 SMIC). Les inactifs et les très faibles temps partiels ne voient donc pas leurs revenus croître, alors que ce sont ceux qui sont les plus pauvres, et qui composent la majorité des individus vivant sous le seuil de pauvreté. L'effet de la PPE sur le temps de travail des bas salaires et des inactifs retournant vers l'emploi est donc plutôt faible, compte tenu des montants, qui ne permettent pas a priori de générer un fort effet incitatif, et compte tenu du plancher qui prévient le risque d'incitation aux temps très partiels.

^a. Tandis que 2,1 milliards d'euros étaient versés en 2002, le montant atteint 4,5 milliards d'euros en 2008

FIGURE 30. – Taux de pauvreté à 50% du revenu médian selon l'activité BIT individuelle.

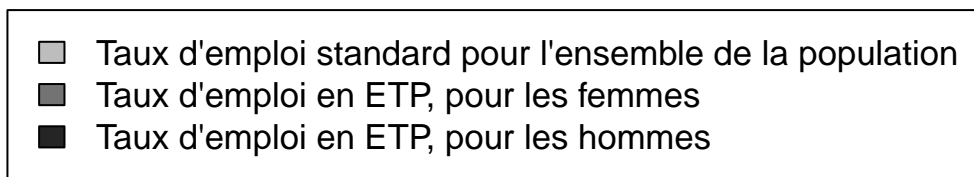
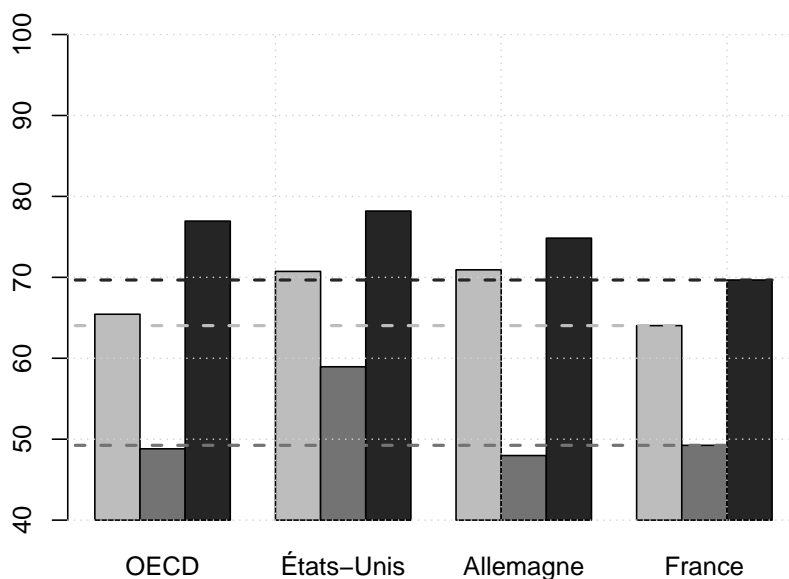


Source : INSEE.

Note : les « autres inactifs » sont les inactifs non retraités et non étudiants.

Annexes : Chapitre 2

FIGURE 31. – Taux d'emploi moyens pour la période 1995-2015.



Source : OECD.Stat, calculs de l'auteur.

Note : ces ratios rapportent le nombre d'emploi, en ETP ou non, à la population en âge de travailler, alors que dans la thèse (figure 4b page 171) pour la France nous mettons de côté les étudiants et retraités.

TABLE 36. – Évolution de long-terme (1998-2015) des OEC mensuelles, toutes catégories par familles professionnelles. Source : DARES-Pôle Emploi, calculs de l'auteur

Familles professionnelles	Coeff. multiplicateur	TCAM (%)
T2A : Aides à domicile et aides ménagères	7.80	2.94
T2B : Assistantes maternelles	3.26	1.68
V1Z : Infirmiers, sages-femmes	2.74	1.43
V0Z : Aides-soignants	2.61	1.36
B7Z : Cadres du bâtiment et des travaux publics	2.53	1.32
T1Z : Employés de maison	2.35	1.21
L5Z : Cadres des services administratifs, comptables et financiers	2.33	1.20
V3Z : Professions para-médicales	2.32	1.19
R4Z : Cadres commerciaux et technico	2.15	1.08
E2Z : Techniciens et ATM des industries de process	2.08	1.04
G1Z : Techniciens et ATM de la maintenance	2.04	1.01
B6Z : Techniciens et agents de maîtrise du BTP	1.98	0.97
J6Z : Cadres des transports, de la logistique et navigants de l'aviation	1.80	0.83
L4Z : Techniciens des services administratifs, compta et finance	1.80	0.83
Q1Z : Techniciens de la banque et des assurances	1.80	0.83
Q0Z : Employés de la banque et des assurances	1.75	0.79
T0Z : Coiffeurs, esthéticiens	1.72	0.77
R3Z : Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	1.67	0.72
A2Z : Techniciens et cadres de l'agriculture	1.62	0.68
H0Z : Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	1.50	0.57
L1Z : Employés de la comptabilité	1.39	0.46
J4Z : Agents d'exploitation des transports	1.37	0.44
V5Z : Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants	1.23	0.29
T6Z : Employés des services divers	1.21	0.27
D3Z : ONQ de la mécanique	1.20	0.26
R1Z : Vendeurs	1.20	0.26
J0Z : ONQ de la manutention	1.18	0.23
J5Z : Agents administratifs et commerciaux des transports et du tourisme	1.18	0.23
V4Z : Professionnels de l'action sociale et de l'orientation	1.18	0.23
Q2Z : Cadres de la banque et des assurances	1.17	0.22
L3Z : Secrétaires de direction	1.13	0.17
N0Z : Personnels d'études et de recherche	1.12	0.16
C2Z : Techniciens et ATM de l'électricité et de l'électronique	1.11	0.15
U0Z : Professionnels de la comm et de l'information	1.08	0.11
G0B : OQ de la réparation automobile	1.04	0.06
B3Z : ONQ du second œuvre du bâtiment	1.02	0.03
R2Z : Attachés commerciaux et représentants	1.01	0.01
D6Z : Techniciens et ATM des industries mécaniques	1.01	0.01
Ensemble des familles professionnelles sélectionnées	1.01	0.01
B5Z : Conducteurs d'engins du BTP	1.00	0.00
S2Z : Employés et ATM de l'hôtellerie et de la restauration	0.99	-0.01
S1Z : Cuisiniers	0.96	-0.06
E1Z : OQ des industries de process	0.95	-0.07
J3Z : Conducteurs de véhicules	0.92	-0.12
M0Z : Employés et opérateurs de l'informatique	0.92	-0.12
M2Z : Ingénieurs de l'informatique	0.91	-0.13
L2Z : Employés administratifs d'entreprise	0.88	-0.18
L0Z : Secrétaires	0.87	-0.20
D4Z : OQ de la mécanique	0.87	-0.20
G0A : OQ de la maintenance	0.87	-0.20
J1Z : OQ de la manutention	0.86	-0.21
S0Z : Bouchers, charcutiers, boulangers	0.85	-0.23
D0Z : ONQ travaillant par enlèvement ou formage de métal	0.83	-0.26
B4Z : OQ du second œuvre du bâtiment	0.80	-0.31
F5Z : Techniciens et ATM des matériaux souples, bois et ind. Graph.	0.80	-0.31
T4Z : Agents d'entretien	0.79	-0.33
B1Z : OQ des TP, du béton et de l'extraction	0.79	-0.33
C0Z : ONQ de l'électricité et de l'électronique	0.79	-0.33
E0Z : ONQ des industries de process	0.75	-0.40
F0Z : ONQ du textile et du cuir	0.74	-0.42
A1Z : Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	0.72	-0.46
T3Z : Agents de gardiennage et de sécurité	0.68	-0.54
M1Z : Techniciens de l'informatique	0.67	-0.56
R0Z : Caissiers, employés de libre service	0.66	-0.58
F2Z : ONQ du travail du bois et de l'ameublement	0.66	-0.58
B0Z : ONQ du gros œuvre du BTP, du béton et de l'extraction	0.65	-0.60
D1Z : OQ travaillant par enlèvement de métal	0.65	-0.60
C1Z : OQ de l'électricité et de l'électronique	0.60	-0.72
D2Z : OQ travaillant par formage de métal	0.56	-0.81
F4Z : Ouvriers des industries graphiques	0.54	-0.86
B2Z : OQ du gros œuvre du bâtiment	0.49	-1.00
F3Z : OQ du travail du bois et de l'ameublement	0.39	-1.32
U1Z : Professionnels des arts et des spectacles	0.31	-1.64
A3Z : Marins, pêcheurs, aquaculteurs	0.31	-1.64
F1Z : OQ du textile et du cuir	0.28	-1.78

TABLE 37. – Évolution de long-terme (1998-2015) des DEFM toutes catégories par familles professionnelles. Source : DARES-Pôle Emploi, calculs de l’auteur

Familles professionnelles	Coeff. multiplicateur	TCAM (%)
T6Z : Employés des services divers	6.71	2.72
M2Z : Ingénieurs de l’informatique	3.42	1.75
V1Z : Infirmiers, sages-femmes	2.63	1.37
T2A : Aides à domicile et aides ménagères	2.61	1.36
M0Z : Employés et opérateurs de l’informatique	2.45	1.27
V4Z : Professionnels de l’action sociale et de l’orientation	2.40	1.24
B5Z : Conducteurs d’engins du BTP	2.37	1.22
J6Z : Cadres des transports, de la logistique et navigants de l’aviation	2.33	1.20
T2B : Assistantes maternelles	2.30	1.18
M1Z : Techniciens de l’informatique	2.30	1.18
E0Z : ONQ des industries de process	2.25	1.15
A1Z : Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	2.18	1.10
S1Z : Cuisiniers	2.00	0.98
V0Z : Aides-soignants	1.84	0.86
Q2Z : Cadres de la banque et des assurances	1.82	0.85
V5Z : Professionnels de l’action culturelle, sportive et surveillants	1.82	0.85
B7Z : Cadres du bâtiment et des travaux publics	1.82	0.85
J1Z : OQ de la manutention	1.80	0.83
Q1Z : Techniciens de la banque et des assurances	1.78	0.82
E1Z : OQ des industries de process	1.73	0.77
T0Z : Coiffeurs, esthéticiens	1.73	0.77
J4Z : Agents d’exploitation des transports	1.71	0.76
U0Z : Professionnels de la comm et de l’information	1.71	0.76
D4Z : OQ de la mécanique	1.69	0.74
J5Z : Agents administratifs et commerciaux des transports et du tourisme	1.68	0.73
B1Z : OQ des TP, du béton et de l’extraction	1.66	0.72
R4Z : Cadres commerciaux et technico	1.66	0.72
B0Z : ONQ du gros œuvre du BTP, du béton et de l’extraction	1.66	0.72
R0Z : Caissiers, employés de libre service	1.63	0.69
L5Z : Cadres des services administratifs, comptables et financiers	1.63	0.69
J3Z : Conducteurs de véhicules	1.58	0.65
S2Z : Employés et ATM de l’hôtellerie et de la restauration	1.57	0.64
U1Z : Professionnels des arts et des spectacles	1.53	0.60
B3Z : ONQ du second œuvre du bâtiment	1.49	0.56
Q0Z : Employés de la banque et des assurances	1.46	0.53
B6Z : Techniciens et agents de maîtrise du BTP	1.43	0.51
E2Z : Techniciens et ATM des industries de process	1.41	0.49
A3Z : Marins, pêcheurs, aquaculteurs	1.40	0.48
B4Z : OQ du second œuvre du bâtiment	1.39	0.46
N0Z : Personnels d’études et de recherche	1.39	0.46
B2Z : OQ du gros œuvre du bâtiment	1.39	0.46
G0A : OQ de la maintenance	1.37	0.44
A2Z : Techniciens et cadres de l’agriculture	1.36	0.43
G1Z : Techniciens et ATM de la maintenance	1.36	0.43
H0Z : Ingénieurs et cadres techniques de l’industrie	1.35	0.42
Ensemble des familles professionnelles sélectionnées	1.35	0.42
V3Z : Professions para-médicales	1.32	0.39
S0Z : Bouchers, charcutiers, boulangers	1.26	0.33
D3Z : ONQ de la mécanique	1.25	0.31
T3Z : Agents de gardiennage et de sécurité	1.25	0.31
R3Z : Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	1.23	0.29
R1Z : Vendeurs	1.19	0.25
F2Z : ONQ du travail du bois et de l’ameublement	1.15	0.20
J0Z : ONQ de la manutention	1.14	0.18
T4Z : Agents d’entretien	1.13	0.17
F3Z : OQ du travail du bois et de l’ameublement	1.11	0.15
L3Z : Secrétaires de direction	1.06	0.08
L4Z : Techniciens des services administratifs, compta et finance	1.03	0.04
G0B : OQ de la réparation automobile	1.02	0.03
T1Z : Employés de maison	1.02	0.03
D2Z : OQ travaillant par formage de métal	1.01	0.01
R2Z : Attachés commerciaux et représentants	0.95	-0.07
L2Z : Employés administratifs d’entreprise	0.89	-0.16
F5Z : Techniciens et ATM des matériaux souples, bois et ind. Graph.	0.87	-0.20
D6Z : Techniciens et ATM des industries mécaniques	0.84	-0.25
D1Z : OQ travaillant par enlèvement de métal	0.83	-0.26
C2Z : Techniciens et ATM de l’électricité et de l’électronique	0.81	-0.30
F4Z : Ouvriers des industries graphiques	0.74	-0.42
L0Z : Secrétaires	0.71	-0.48
C0Z : ONQ de l’électricité et de l’électronique	0.71	-0.48
L1Z : Employés de la comptabilité	0.71	-0.48
C1Z : OQ de l’électricité et de l’électronique	0.61	-0.69
D0Z : ONQ travaillant par enlèvement ou formage de métal	0.40	-1.28
F0Z : ONQ du textile et du cuir	0.39	-1.32
F1Z : OQ du textile et du cuir	0.36	-1.43

TABLE 38. – Part des DEFM de catégorie B et C dans l'ensemble des DEFM de catégorie A, B et C, septembre 2015 (%). Source : DARES-Pôle Emploi, calculs de l'auteur

Familles professionnelles	Part, en %
U1Z : Professionnels des arts et des spectacles	57.59
T2B : Assistantes maternelles	56.71
V1Z : Infirmiers, sages-femmes	49.81
V0Z : Aides-soignants	46.38
V4Z : Professionnels de l'action sociale et de l'orientation	44.45
B1Z : OQ des TP, du béton et de l'extraction	43.28
E1Z : OQ des industries de process	43.23
D2Z : OQ travaillant par formage de métal	42.61
T1Z : Employés de maison	42.38
C1Z : OQ de l'électricité et de l'électronique	42.24
B5Z : Conducteurs d'engins du BTP	41.92
L4Z : Techniciens des services administratifs, compta et finance	41.77
V3Z : Professions para-médicales	41.73
T2A : Aides à domicile et aides ménagères	40.80
E0Z : ONQ des industries de process	40.74
D4Z : OQ de la mécanique	39.88
E2Z : Techniciens et ATM des industries de process	39.85
V5Z : Professionnels de l'action culturelle, sportive et surveillants	38.96
D1Z : OQ travaillant par enlèvement de métal	38.51
C0Z : ONQ de l'électricité et de l'électronique	38.40
J1Z : OQ de la manutention	37.34
A2Z : Techniciens et cadres de l'agriculture	37.14
D0Z : ONQ travaillant par enlèvement ou formage de métal	36.91
L3Z : Secrétaires de direction	36.50
C2Z : Techniciens et ATM de l'électricité et de l'électronique	35.72
J5Z : Agents administratifs et commerciaux des transports et du tourisme	35.63
L0Z : Secrétaires	35.23
Ensemble des familles professionnelles sélectionnées	35.21
J4Z : Agents d'exploitation des transports	35.16
L1Z : Employés de la comptabilité	35.12
D6Z : Techniciens et ATM des industries mécaniques	35.09
Q0Z : Employés de la banque et des assurances	34.85
F5Z : Techniciens et ATM des matériaux souples, bois et ind. Graph.	34.57
G1Z : Techniciens et ATM de la maintenance	34.38
F3Z : OQ du travail du bois et de l'ameublement	34.13
U0Z : Professionnels de la comm et de l'information	33.84
B4Z : OQ du second œuvre du bâtiment	33.78
D3Z : ONQ de la mécanique	33.27
T4Z : Agents d'entretien	33.13
T0Z : Coiffeurs, esthéticiens	33.12
A1Z : Maraîchers, jardiniers, viticulteurs	32.96
J0Z : ONQ de la manutention	32.64
F4Z : Ouvriers des industries graphiques	32.44
J3Z : Conducteurs de véhicules	32.08
S2Z : Employés et ATM de l'hôtellerie et de la restauration	31.93
B2Z : OQ du gros œuvre du bâtiment	31.86
R3Z : Maîtrise des magasins et intermédiaires du commerce	31.12
R1Z : Vendeurs	30.69
B0Z : ONQ du gros œuvre du BTP, du béton et de l'extraction	30.12
Q1Z : Techniciens de la banque et des assurances	29.92
H0Z : Ingénieurs et cadres techniques de l'industrie	29.66
R0Z : Caissiers, employés de libre service	29.38
F1Z : OQ du textile et du cuir	29.13
F2Z : ONQ du travail du bois et de l'ameublement	29.13
A3Z : Marins, pêcheurs, aquaculteurs	29.09
S1Z : Cuisiniers	29.04
T6Z : Employés des services divers	28.90
S0Z : Bouchers, charcutiers, boulangers	28.31
B6Z : Techniciens et agents de maîtrise du BTP	27.96
L2Z : Employés administratifs d'entreprise	27.88
L5Z : Cadres des services administratifs, comptables et financiers	27.65
B3Z : ONQ du second œuvre du bâtiment	27.10
G0B : OQ de la réparation automobile	27.05
G0A : OQ de la maintenance	26.55
N0Z : Personnels d'études et de recherche	25.74
T3Z : Agents de gardiennage et de sécurité	25.45
R2Z : Attachés commerciaux et représentants	25.23
M1Z : Techniciens de l'informatique	23.95
B7Z : Cadres du bâtiment et des travaux publics	23.91
F0Z : ONQ du textile et du cuir	23.69
J6Z : Cadres des transports, de la logistique et navigants de l'aviation	23.52
R4Z : Cadres commerciaux et technico	23.42
M0Z : Employés et opérateurs de l'informatique	20.37
M2Z : Ingénieurs de l'informatique	18.84
Q2Z : Cadres de la banque et des assurances	16.12

TABLE 39. – Situation antérieure des actifs occupés, par secteurs d'activité de l'employeur.

	Sans objet (tra- vailleurs infor- mels et tra- vailleurs intéri- maires, en acti- vité temporaire ou d'appoint) ou non rensei- gné	Pas d'activité profession- nelle, en études ou en formation professionnelle	Pas d'activité profession- nelle, au chô- mage	Pas d'activité professionnelle pour d'autres raisons	Salarié dans une autre en- treprise	À son compte ou salarié chef d'entreprise dans une autre entreprise	Travail pour un membre de la famille sans être salarié dans une autre entreprise
Total							
Non renseigné	1,24	0,84	1,03	0,88	0,72	0,44	0,93
Agriculture, sylviculture et pêche	2,71	2,10	1,27	2,60	2,41	7,98	57,95
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	2,49	1,95	2,48	2,21	2,60	2,76	2,21
Cokéfaction et raffinage	0,04	0,04	0,02	0,04	0,04	0,00	0,00
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques; fabrication de machines	1,84	1,65	1,73	0,98	2,13	0,47	0,26
Fabrication de matériels de transport	1,55	1,62	1,14	1,08	1,64	0,23	0,27
Fabrication d'autres produits industriels	6,30	4,64	6,61	3,47	7,19	3,69	2,03
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	1,50	1,41	1,21	0,63	1,78	0,50	1,38
Construction	6,42	4,30	5,78	2,70	7,84	8,67	2,80
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	12,76	10,41	14,54	10,91	13,23	15,16	9,76
Transports et entreposage	5,58	4,54	5,86	3,64	6,42	3,29	2,23
Hébergement et restauration	3,77	2,62	4,50	4,20	3,61	6,76	2,86
Information et communication	2,82	2,97	2,76	1,00	3,08	3,71	0,23
Activités financières et d'assurance	3,32	3,94	2,76	2,02	3,73	2,38	0,92
Activités immobilières	1,51	0,90	1,56	1,87	1,77	2,15	1,08
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	9,44	7,44	11,18	8,45	9,82	11,47	2,99
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	31,43	44,66	29,57	42,72	27,16	23,77	9,87
Autres activités de services	5,29	3,98	6,01	10,59	4,83	6,59	2,22
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête Emploi 2015, calculs de l'auteur.

Champs : France, actifs occupés.

TABLE 40. – Situation antérieure des actifs occupés, par CSP

	Total	Sans objet (travailleurs informels et travailleurs intermédiaires, en activité temporaire ou d'appoint) ou non renseigné	Pas d'activité professionnelle, en études ou en formation professionnelle	Pas d'activité professionnelle, au chômage	Pas d'activité professionnelle pour d'autres raisons	Salarié dans une autre entreprise	À son compte ou salarié chef d'entreprise dans une autre entreprise	Travail pour un membre de la famille sans être salarié dans une autre entreprise
Non renseigné	0,30	4,90	0,05	0,09	0,11	0,06	0,15	20,40
Agriculteurs sur petite exploitation	0,70	0,29	0,46	0,18	0,55	0,60	3,27	3,27
Agriculteurs sur moyenne exploitation	0,34	0,11	0,11	0,10	0,38	0,38	0,74	10,42
Agriculteurs sur grande exploitation	0,78	0,07	0,59	0,10	0,50	0,70	3,26	25,88
Artisans	3,02	1,22	0,51	3,23	1,83	3,95	10,05	4,75
Commerçants et assimilés	2,78	1,70	0,55	2,78	3,75	2,92	15,29	6,45
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	0,60	0,11	0,28	0,22	0,25	0,94	2,04	0,07
Professions libérales	1,76	0,88	1,59	0,83	0,96	1,88	10,10	0,23
Cadres de la fonction publique	1,85	0,32	3,58	1,18	1,47	1,60	0,83	0,13
Professeurs, professions scientifiques	2,91	1,01	8,30	0,85	1,53	1,61	2,27	0,27
Professions de l'enseignement supérieur	1,11	1,08	1,27	0,94	1,01	1,06	1,93	0,39
Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	4,96	0,73	4,37	3,87	3,14	6,61	3,45	1,35
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	4,93	0,73	6,03	3,39	1,72	6,08	3,61	0,40
Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés	3,98	2,48	8,83	2,56	3,49	2,57	2,72	0,80
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	5,65	2,70	9,33	3,23	3,59	5,40	7,88	0,50
Clergé, religieux	0,03	0,00	0,08	0,01	0,06	0,02	0,06	0,06
Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	1,83	0,23	3,01	1,69	1,65	1,60	0,60	0,15
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	7,17	4,35	7,10	8,13	4,55	7,60	4,89	2,22
Techniciens	4,49	3,13	4,83	4,40	1,77	5,02	2,32	0,68
Contremaîtres, agents de maîtrise	2,22	0,88	1,75	1,83	1,04	2,96	1,79	0,87
Employés civils et agents de service de la fonction publique	8,92	5,54	8,37	11,99	12,89	8,31	2,14	3,15
Policiers et militaires	1,94	0,81	2,19	2,05	1,35	2,06	0,64	0,47
Employés administratifs d'entreprise	5,99	5,92	5,61	7,99	6,54	5,52	2,04	3,77
Employés de commerce	4,43	6,46	3,83	6,70	4,99	3,59	2,35	1,84
Personnels des services directs aux particuliers	6,90	8,41	3,71	8,42	23,97	6,01	4,01	4,08
Ouvriers qualifiés de type industriel	4,20	7,47	2,80	4,26	2,71	4,90	1,89	1,24
Ouvriers qualifiés de type artisanal	5,02	7,65	3,98	5,21	2,42	5,61	3,67	2,40
Chauffeurs	2,55	2,75	0,87	3,15	1,74	3,23	2,02	1,31
Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport	1,72	4,17	1,05	2,15	0,68	1,80	0,74	0,55
Ouvriers non qualifiés de type industriel	3,33	15,76	1,85	4,06	3,46	2,53	1,46	1,78
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	2,73	5,74	2,30	3,55	5,15	2,15	0,96	0,44
Ouvriers agricoles	0,86	2,41	0,79	0,87	0,76	0,71	0,84	3,04
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Enquête Emploi 2015, calculs de l'auteur.

Champs : France, actifs occupés.

TABLE 41. – Répartition de l'ancienneté dans l'entreprise par secteur d'activité (NAF 17)

	< 1 an	[1 an ; 5 ans [[5 ans ; 10 ans [> 10 ans
Non renseigné	23.83	28.09	16.76	31.32
Hébergement et restauration	22.51	32.19	18.11	27.19
Autres activités de services	14.45	27.49	19.52	38.54
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	14.35	31.06	19.01	35.58
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	13.37	28.13	18.35	40.15
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	12.71	24.83	17.17	45.29
Information et communication	11.83	31.30	18.40	38.46
Total	10.80	24.24	17.69	47.27
Construction	10.56	29.59	22.41	37.44
Activités immobilières	9.88	26.61	18.73	44.78
Activités financières et d'assurance	9.30	21.45	18.06	51.18
Administration publique ; enseignement ; santé humaine et action sociale	8.51	19.93	16.13	55.43
Agriculture ; sylviculture et pêche	8.32	18.94	13.54	59.20
Transports et entreposage	8.23	21.13	17.76	52.87
Fabrication d'autres produits industriels	7.06	21.48	17.43	54.03
Industries extractives ; énergie ; eau ; gestion des déchets et dépollution	7.05	22.84	19.17	50.95
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	5.77	18.09	18.02	58.13
Fabrication de matériels de transport	4.31	14.37	14.44	66.87
Cokéfaction et raffinage	0.00	24.63	33.76	41.60

Source : Enquête Emploi 2015, INSEE. Calculs de l'auteur.

Champs : Actifs occupés, France.

TABLE 42. – Distribution du temps de travail par secteur d'activité (NAF17)

	Temps partiel de moins de 15 heures	Temps partiel de 15 à 29 heures	Temps partiel de 30 heures ou plus	Ensemble temps partiel	Temps complet de moins de 30 heures	Temps complet de 30 à 34 heures	Temps complet de 35 à 39 heures	Temps complet de 40 heures ou plus	Ensemble temps complet	Pas d'horaire habituel ou inconnu
Total	2,91	9,94	5,15	18,00	1,29	1,34	46,13	31,57	80,33	1,67
Non renseigné	4,29	10,55	2,98	17,82	1,41	0,35	46,70	25,18	73,64	8,54
Agriculture, sylviculture et pêche	2,21	5,60	2,82	10,63	1,00	0,62	23,62	61,27	86,51	2,86
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	0,90	4,98	3,09	8,97	0,80	1,17	56,80	30,29	89,05	1,97
Cokéfaction et raffinage						3,90	46,18	46,17	96,26	3,74
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques; fabrication de machines	0,11	2,65	2,50	5,26	0,18	0,58	56,90	36,16	93,83	0,91
Fabrication de matériels de transport	0,03	1,51	2,33	3,88	0,60	0,85	59,29	33,95	94,71	1,42
Fabrication d'autres produits industriels	0,53	3,26	2,09	5,88	0,60	1,85	57,40	33,06	92,91	1,21
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	0,40	2,65	3,75	6,80	0,33	2,32	59,10	30,77	92,53	0,67
Construction	0,93	3,54	1,21	5,67	0,58	0,49	54,05	37,82	92,95	1,37
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	2,09	8,96	5,23	16,28	0,32	0,84	50,06	30,43	81,65	2,07
Transports et entreposage	0,54	6,35	3,36	10,25	0,88	1,13	53,47	32,94	88,42	1,33
Hébergement et restauration	3,75	15,62	4,89	24,27	1,01	0,77	37,85	32,53	72,16	3,57
Information et communication	1,27	5,53	3,67	10,47	0,36	0,88	37,77	49,43	88,44	1,09
Activités financières et d'assurance	0,83	4,54	5,65	11,01	0,33	1,14	46,68	39,80	87,94	1,05
Activités immobilières	2,25	9,04	5,67	16,95	0,32	0,84	43,30	37,23	81,69	1,36
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	3,79	10,57	4,56	18,93	0,67	0,89	41,87	36,05	79,47	1,60
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	3,47	14,25	7,83	25,55	2,65	2,09	43,75	24,87	73,35	1,10
Autres activités de services	12,99	18,64	5,70	37,34	1,55	1,29	33,62	23,13	59,59	3,07

Source : Enquête Emploi 2015, INSEE. Calculs de l'auteur.

Champs : Actifs occupés, France.

TABLE 43. – Part du sous-emploi pour les actifs occupés selon la situation professionnelle antérieure.

Situation professionnelle antérieure	Part du sous-emploi			Part du sous-emploi par type :		
	Pour les femmes	Pour les hommes	Ensemble	Sous-emploi type 1	Sous-emploi type 2	Sous-emploi type 3
Ensemble	9,83	3,80	6,72	1,47	4,98	0,27
Sans objet (personnes non actives occupées, travailleurs informels et travailleurs intérimaires, en activité temporaire ou d'appoint) ou non renseigné	23,65	14,91	18,57	7,64	10,07	0,86
Pas d'activité professionnelle, en études ou en formation professionnelle	5,00	2,43	3,80	0,67	2,99	0,14
Pas d'activité professionnelle, au chômage	15,72	7,11	11,48	2,51	8,63	0,34
Pas d'activité professionnelle pour d'autres raisons (ex : personne au foyer)	13,70	4,29	11,47	1,53	9,78	0,16
Salarié dans une autre entreprise	7,60	1,89	4,37	0,79	3,34	0,24
À son compte ou salarié chef d'entreprise dans une autre entreprise	7,75	2,73	4,43	0,73	3,39	0,30
Travail pour un membre de la famille sans être salarié dans une autre entreprise	6,23	1,91	3,83	0,45	2,92	0,46

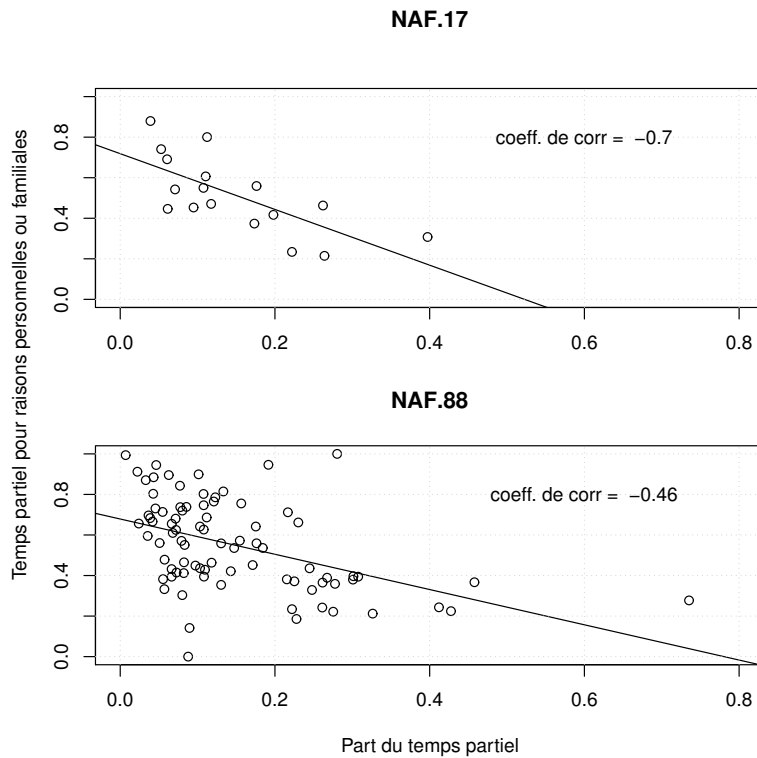
Source : Enquête emploi en continu 2015, INSEE. Calculs de l'auteur.

Champ : Actifs occupés au sens du BIT, France métropolitaine, personnes de 15 ans et plus.

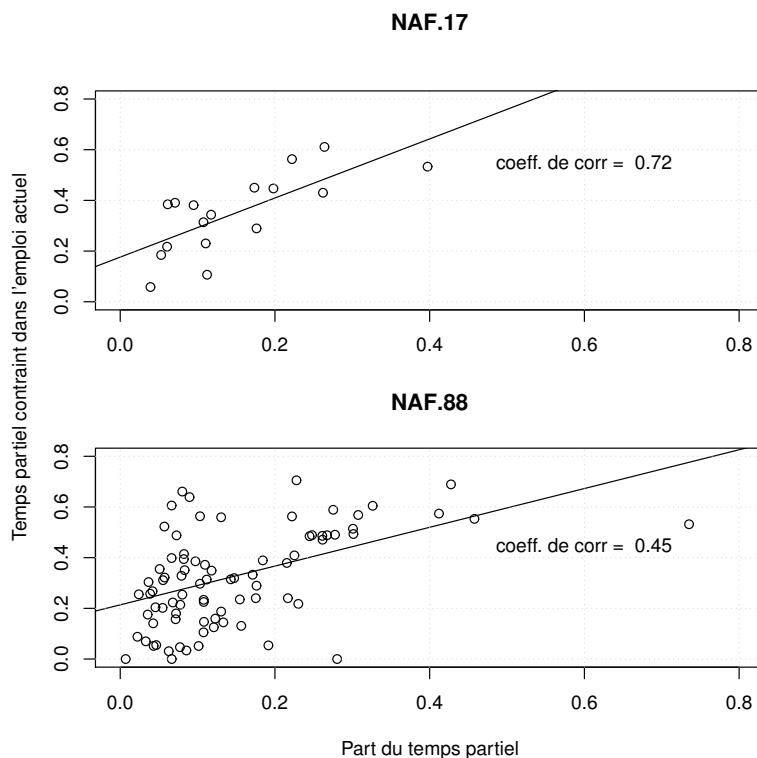
Lecture : 20.47% des personnes interrogées étant des actifs occupés au sens du BIT étaient auparavant des chômeurs sans activité professionnelle. Parmi ceux-ci, 11.48% sont actuellement en situation de sous-emploi tous genres confondus, et 15.72% lorsque ce sont des femmes.

FIGURE 32. – Correspondances sectorielles entre part du temps partiel dans l’emploi et raisons principales du temps partiel.

(a) Part du temps partiel dans l’emploi et part du temps partiel pour raisons familiales ou personnelles.



(b) Part du temps partiel dans l’emploi et part du temps partiel contraint dans l’emploi actuel.



Source : Enquête emploi en continu 2015, INSEE. Calculs de l’auteur.

Note : Nous présentons à chaque fois le coefficient de corrélation et la droite de la régression linéaire. À noter que pour le niveau NAF 88, les effectifs des secteurs sont fortement inégaux, ce que la régression linéaire ne prend pas en compte et ce qui a peut-être un impact sur la forme de la régression.

Annexes : Chapitre 3

TABLE 44. – Données fournies par la CAF de l'Isère.

Code (base de données)	Nom complet	Commentaire
Idcaf	Identifiant	Spécifique à notre jeu de données, commun aux données de la CAF et du CG
GeoINSEET1	Code Géographique INSEE	
CplT1	Couple	Booléenne
sexeT1	Sexe du demandeur	Homme ou femme
RSAAversT1	RSA versable	Booléenne
birthT1	Date de naissance	
PersChT1	Nombre de personnes à charge	Numérique
activitDT1	Activité du demandeur	RSA avec abattement, RSA avec neutralisation, salarié handicapé, salarié, entrepreneur ou travailleur individuel (ETI), étudiant, personne handicapé avec abattement, inactif/inconnu, retraité, Titulaire d'un CI_RMA/CAV, chômeur avec abattement, chômeur avec neutralisation
activitCT1	Activité du conjoint	Idem
WmonT1	Salaire de l'homme	Numérique
WmmeT1	Salaire de la femme	Idem
socleT1	RSA socle	Booléen
majT1	Majoration des droits	Booléen
chapeauT1	RSA activité	booléen
MotifSuspensDT1	Motif de suspension des droits	Autres cas, Droit inférieur au seuil de versement, DTR non fournie, Ressources trop élevées, Décision Conseil Général
montantRSAT1	Montant de RSA versé	Numérique
ressourcesTotT1	Ressources totales du foyer (hors RSA)	Numérique

TABLE 45. – Données fournies par le Conseil Général de l'Isère.

Code (base de données)	Nom complet	Commentaire
Idcg	Identifiant	Identifiant du ménage commun avec les données CAF
DdddT1	Date de début du droit	
DmidT1	Motif d'interruption du droit	
DddoT1	Date de début d'orientation	
DltoT1	Libellé du type d'orientation	Orientation pour insertion professionnelle renforcée, Orientation pour insertion sociale hors CG, Orientation vers le Département, Orientation vers Pôle Emploi
DsarT1	Structure d'appartenance du référent	Animateur local d'insertion, Association, CCAS, Conseil Général, Initiatives Emploi, Maison de l'emploi, Mission locale, PLIE, Pôle Emploi, Autres, Inconnu
DcerT1	CER	Booléenne
DdscT1	Date de signature du CER	
DdfcT1	Date de fin de CER	
DacerT1	Axes du CER	Insertion professionnelle, Logement, Budget, Santé, Transport, Insertion sociale

Note : Les données sont trimestrielles et sont répliquées à chaque fois pour le demandeur et pour le conjoint. À la différence de la CAF, qui raisonne au niveau du ménage, le CG raisonne au niveau individuel.

TABLE 46. – Taux de transition trimestriels des ménages entre les états dans le RSA (en %)

(a) Du RSA socle vers...

	RSA socle	RSA S+A	RSA A	Sortie temporaire	Sortie définitive
T1/T2	77.5	5.8	4.4	2.1	10.1
T2/T3	76.5	5.3	5.3	2.5	10.4
T3/T4	78.0	4.6	5.8	2.7	8.9
T4/T5	78.9	5.9	5.5	2.1	7.6
T5/T6	80.9	5.2	3.7	1.6	8.5
T6/T7	81.3	6.2	4.3	1.3	6.9
T7/T8	84.6	3.8	4.0	2.0	5.6
T8/T9	84.2	5.3	3.6	0.6	6.3
T9/T10	86.5	3.3	2.7	1.2	6.2
T10/T11	84.5	5.9	3.5	0.0	6.1
T11/T12	84.6	2.7	3.8	0.0	8.8

(b) Du RSA socle et activité vers...

	RSA socle	RSA S+A	RSA A	Sortie temporaire	Sortie définitive
T1/T2	19.7	47.0	16.0	4.2	13.2
T2/T3	25.8	35.9	22.0	3.8	12.4
T3/T4	16.4	45.3	25.2	1.9	11.3
T4/T5	22.5	41.1	26.5	4.0	6.0
T5/T6	22.1	48.5	21.3	2.9	5.2
T6/T7	20.0	55.0	15.0	3.3	6.7
T7/T8	19.7	46.0	19.7	2.9	11.7
T8/T9	26.2	47.6	14.6	4.8	6.8
T9/T10	19.6	54.4	15.2	0.0	10.9
T10/T11	20.0	57.8	13.3	0.0	8.9
T11/T12	16.7	53.9	17.6	0.0	11.8

(c) Du RSA activité vers...

	RSA socle	RSA S+A	RSA A	Sortie temporaire	Sortie définitive
T1/T2	5.1	4.8	63.9	5.8	20.3
T2/T3	4.2	5.1	70.8	4.0	15.9
T3/T4	4.3	6.9	68.2	4.1	16.6
T4/T5	5.9	5.7	69.2	3.6	15.7
T5/T6	5.8	4.8	74.7	2.3	12.5
T6/T7	4.9	8.2	71.6	3.0	12.3
T7/T8	5.7	5.1	73.7	3.5	12.1
T8/T9	5.2	4.1	72.4	2.8	15.5
T9/T10	3.5	6.2	78.1	1.5	10.8
T10/T11	6.2	6.2	75.7	0.0	11.9
T11/T12	5.0	5.0	72.8	0.0	17.2

Note : données cohorte, transitions apurées des pertes d'information d'un trimestre.

TABLE 47. – Taux de transition trimestriels des individus entre les statuts d'activité (en %)

(a) Du statut d'inactif vers...					(b) Du statut de chômeur vers...						
	Inactif	Chômage	ETI	Salarié	Inconnu		Inactif	Chômage	ETI	Salarié	Inconnu
T1/T2	78.9	6.5	0.3	7.6	6.7	T1/T2	14.7	62.9	0.1	14.7	7.5
T2/T3	85.6	2.8	0.2	6.9	4.5	T2/T3	12.9	65.8	1.4	16.0	4.0
T3/T4	87.3	3.0	0.5	7.4	1.8	T3/T4	11.3	73.9	1.1	11.3	2.3
T4/T5	81.8	3.5	0.3	7.7	6.8	T4/T5	8.0	74.7	0.2	11.5	5.7
T5/T6	87.5	2.5	0.3	5.7	3.9	T5/T6	10.7	72.9	0.9	10.7	4.7
T6/T7	88.5	2.5	0.2	5.0	3.8	T6/T7	9.2	72.7	0.2	14.1	3.7
T7/T8	89.1	2.5	0.4	5.7	2.4	T7/T8	11.3	74.5	0.3	11.6	2.4
T8/T9	82.4	3.6	0.3	4.2	9.5	T8/T9	7.4	71.2	0.3	11.6	9.5
T9/T10	88.0	1.9	1.3	5.9	2.9	T9/T10	10.1	72.3	0.6	12.0	5.0
T10/T11	89.9	3.3	0.3	3.9	2.6	T10/T11	9.8	75.2	0.9	11.3	2.8
T11/T12	90.2	2.6	0.3	4.2	2.8	T11/T12	8.5	80.1	0.0	9.5	1.9

(c) Du statut de salarié vers...

	Inactif	Chômage	ETI	Salarié	Inconnu		Inactif	Chômage	ETI	Salarié	Inconnu
T1/T2	5.1	4.7	0.4	83.7	6.2	T1/T2	1.2	1.2	87.5	6.2	3.8
T2/T3	6.3	6.6	0.3	81.4	5.4	T2/T3	2.6	1.3	85.7	1.3	9.1
T3/T4	4.3	6.4	0.2	87.4	1.6	T3/T4	1.2	0.0	90.0	5.0	3.8
T4/T5	5.4	5.1	0.3	77.0	12.2	T4/T5	1.2	4.7	80.2	2.3	11.6
T5/T6	4.5	5.3	0.2	85.3	4.6	T5/T6	0.0	0.0	89.6	6.5	3.9
T6/T7	4.8	6.4	0.0	84.6	4.2	T6/T7	0.0	1.3	94.9	0.0	3.8
T7/T8	3.3	6.3	0.5	85.1	4.7	T7/T8	1.3	1.3	91.1	0.0	6.3
T8/T9	3.9	5.4	0.2	81.4	9.1	T8/T9	3.7	1.2	86.6	1.2	7.3
T9/T10	3.0	3.6	0.1	88.7	4.5	T9/T10	3.9	1.3	89.7	1.3	3.9
T10/T11	3.8	4.3	0.4	88.3	3.3	T10/T11	3.6	0.0	92.9	2.4	1.2
T11/T12	4.0	5.9	0.2	87.0	2.8	T11/T12	3.3	0.0	94.5	0.0	2.2

(d) Du statut d'ETI vers...

Note : données cohorte, transitions apurées des pertes d'information d'un trimestre.

Les taux de transitions sont calculés chaque trimestre sur un ensemble de personne partageant un état à un moment donné. Les chômeurs au trimestre 2 et les chômeurs au trimestre 10 ne sont pas les mêmes personnes : l'ancienneté dans le chômage n'est pas identique pour toutes les personnes.



Enquête en ligne

1. Votre situation, d'hier à aujourd'hui:

1. Actuellement vous vivez

1. en couple
 2. seul

2. Avez-vous des enfants à charge?

1. Oui
 2. Non

3. Si oui, combien ?

4. Depuis un an, avez-vous bénéficié du :

1. RSA Socle
 2. RSA Activité
 3. RSA Socle+Activité

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

5. vous :

1. Oui
 2. Non
 3. ne sais pas

6. votre conjoint :

1. Oui
 2. Non
 3. ne sais pas

7. Quel est l'intitulé de votre métier?

=> actuellement, si vous n'êtes plus allocataire du RSA

(si vous êtes encore allocataire du RSA, passez cette partie)

9. Depuis combien de temps ne bénéficiez-vous plus du RSA?

1. Moins de 6 mois
 2. entre 6 mois et 1 an
 3. entre 1 et 2 ans
 4. plus de 2 ans

13. celle de votre conjoint?

1. Elle s'est améliorée
 2. Elle n'a pas changé
 3. Elle s'est dégradée

14. La situation financière de votre ménage?

1. Elle s'est améliorée
 2. Elle n'a pas changé
 3. Elle s'est dégradée

10. Lorsque vous étiez allocataires du RSA, vous étiez:

1. au RSA Socle
 2. au RSA Socle+Activité
 3. au RSA Activité
 4. ne sais pas

15. Lorsque vous étiez allocataires, vous recherchiez un emploi?

1. Oui
 2. Non

16. Si oui, par quels moyens?

1. Pôle Emploi
 2. Réseaux personnels
 3. Réseaux professionnels
 4. Candidatures spontanées
 5. Stages / Formations
 6. Conseils de votre référent
 7. Autres

Vous pouvez cocher plusieurs cases.

17. Si 'Autres', précisez :

=> actuellement, si vous êtes encore allocataire du RSA

(si vous n'êtes plus allocataire du RSA, passez cette partie)

18. Vous bénéficiez actuellement:

- 1. du RSA socle
- 2. du RSA Socle+Activité
- 3. du RSA Activité
- 4. ne sais pas

21. celle de votre conjoint?

- 1. Elle s'est améliorée
- 2. Elle n'a pas changé
- 3. Elle s'est dégradée

19. Depuis combien de temps bénéficiez-vous du RSA (sans interruptions)?

- 1. moins de 6 mois
- 2. entre 6 mois et 1 an
- 3. entre 1 et 2 ans
- 4. plus de 2 ans

22. La situation financière de votre ménage?

- 1. Elle s'est améliorée
- 2. Elle n'a pas changé
- 3. Elle s'est dégradée

20. votre situation professionnelle?

- 1. Elle s'est améliorée
- 2. Elle n'a pas changé
- 3. Elle s'est dégradée

2. L'emploi

23. Si vous travaillez actuellement, est-ce:

- 1. À temps plein
- 2. À temps partiel
- 3. Vous avez des contraintes familiales
- 4. Il n'y a pas d'offres d'emploi qui vous correspondent
- 5. Autres

2. Vous avez des problèmes de santé

3. Vous avez des contraintes familiales

4. Il n'y a pas d'offres d'emploi qui vous correspondent

24. Depuis un an, quels type de contrats de travail avez-vous eu?

28. Si 'Autres', précisez :

- 1. Aucun
 - 2. CDD de plus de 6 mois
 - 3. CDD de moins de 6 mois
 - 4. CDI
 - 5. Intérim
 - 6. Contrats aidés
 - 7. Ma propre entreprise
 - 8. Autre
 - 9. je ne sais pas
- (Vous pouvez cocher plusieurs cases).

5. Autres
(Vous pouvez cocher plusieurs cases).

25. Actuellement, êtes-vous en recherche d'un emploi?

- 1. Oui
- 2. Non

29. Si vous cherchez un emploi, par quels moyens?

- 1. Pôle Emploi
 - 2. Réseaux personnels
 - 3. Réseaux professionnels
 - 4. Candidatures spontanées
 - 5. Stages / Formations
 - 6. Conseils de votre référent
 - 7. Autres
- (Vous pouvez cocher plusieurs cases).

26. Si vous travaillez déjà, et que vous cherchez un emploi, c'est:

- 1. pour remplacer votre emploi actuel
- 2. en plus de votre emploi actuel

27. Si vous ne travaillez pas et que vous ne recherchez pas d'emploi, c'est parce que:

- 1. Vous êtes découragés

30. Si 'Autres', précisez :

31. Au cours de vos recherches d'emploi, vous est-il déjà arrivé de:

- 1. Revoir à la baisse vos prétentions salariales
- 2. Répondre à des offres d'emplois sans rapport avec votre formation

- 3. Accepter un temps de travail différent de vos attentes (temps partiel, etc)
- 4. Accepter un emploi très éloigné de votre domicile
- 5. Aucune de ces propositions
(Vous pouvez cocher plusieurs cases).

3. Le RSA

32. De quand date votre première ouverture de droits au RMI ou au RSA?

Renseignez l'année, et si possible le mois de votre première ouverture de droits.

33. Depuis lors vous avez travaillé:

- 1. De manière continue
- 2. par intermittence
- 3. très rarement
- 4. jamais

34. Par rapport au RMI, pensez-vous que le RSA est:

- 1. Moins bien
- 2. Équivalent
- 3. Mieux

35. Pourquoi?

36. Êtes-vous d'accord avec le fait que pour bénéficiaire du RSA l'allocataire signe un contrat et s'engage à la respecter auprès de son référent (Pôle Emploi ou autres)?

- 1. Pas d'accord du tout
- 2. Plutôt pas d'accord
- 3. Plutôt d'accord
- 4. Tout à fait d'accord

4. L'accompagnement

37. Depuis Mars 2010, vous êtes-vous déjà engagés auprès de Pôle Emploi à rechercher activement un travail ?
 1. Oui
 2. Non
38. Depuis Mars 2010 avez-vous été suivi par un référent ?
 1. Oui
 2. Non
39. Le suivi a-t-il répondu à vos besoins ?
 1. Oui
 2. Non
40. Les engagements pris auprès de votre référent vous semblaient-ils justifiés ?
 1. Oui
 2. Non
41. Si vous avez obtenus un emploi (même temporaire), avez-vous gardé contact avec votre référent ?
 1. Oui 2. Non
42. Si non, auriez-vous eu besoin de maintenir une relation avec votre référent même en travaillant ?
 1. Oui
 2. Non
43. Pourquoi ?
44. une action de formation ?
 1. Oui
 2. Non
45. une action d'insertion sociale ?
 1. Oui
 2. Non
46. Une action d'insertion professionnelle ? (exemples: ateliers de recherche d'emploi, ateliers et chantiers d'insertion, etc.)
 1. Oui
 2. Non
(exemples: ateliers et chantiers d'insertion, ateliers de recherche d'emploi, etc.)

5. Mieux vous connaître

47. Vous êtes :
 1. une femme
 2. un homme
48. Dans quelle tranche d'âge vous situez vous ?
 1. Moins de 25 ans
 2. De 25 à 35 ans
 3. De 36 à 45 ans
 4. De 46 à 60 ans
 5. Plus de 60 ans
49. Quel est votre lieu de résidence ?

Code Postal
50. Quel est votre diplôme ?
 1. Sans diplôme
 2. CAP, BEP
 3. Bac professionnel ou technologique
 4. Bac général
 5. BTS, Licence professionnelle
 6. Licence
 7. Master, doctorat, ingénieur

6. Vos commentaires

52.N'hésitez pas à noter ici tous compléments d'informations que vous jugerez utiles de nous communiquer, à la fois sur votre parcours, mais aussi plus globalement vos avis et réflexions sur le RSA.

Merci !

FIGURE 34. – Convention entre l'université, le Conseil Général et la CAF de l'Isère encadrant la suivi de cohorte.



**CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DU
SUIVI D'UNE COHORTE d'ALLOCATAIRES DU RSA**

Entre

Le Département de l'Isère,
Représenté par le Président du Conseil général, dûment habilité par décision de la commission permanente du 19 avril 2013,

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère,
Représentée par sa Directrice

Et

L'université Pierre Mendès France,
Représentée par son Président Sébastien BERNARD

Vu les articles L. 262-25.I et R. 262-60 du code de l'Action Sociale et des Familles
Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion
Vu le décret n° 2009-404 du 15 avril 2009
Vu le décret n°2010-961 du 25 août 2010 relatif à l'extension du revenu de solidarité active aux jeunes de moins de vingt-cinq ans
Vu la convention de gestion du revenu de solidarité active conclue entre le Département de l'Isère, la caisse d'allocations familiales de l'Isère, en date du 25 janvier 2013,
Vu la convention d'objectifs et de gestion conclue entre la Cnaf et l'Etat, notamment son article 7,

Préambule

La loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 qui généralise le revenu de solidarité active et réforme les politiques d'insertion a confié aux Caisses d'allocations familiales et à la Mutualité sociale agricole, comme aux conseils généraux et aux centres communaux d'action sociale, la charge de recevoir la demande de l'allocataire et de procéder à son instruction administrative.

Elle confie aux caisses d'allocations familiales et de mutualité sociale agricole, l'instruction, le calcul et le paiement du RSA.

CAF

Le Président du Conseil général, prenant acte des termes de la loi du 1^{er} décembre 2008 et de l'expérience acquise avec la mise en place du RSA, confie également à la caisse d'allocations familiales la mission d'aide à l'orientation des allocataires du RSA par le biais du recueil des données socioprofessionnelles des allocataires du RSA soumis aux droits et devoirs.

Le Centre de Recherche en économie de Grenoble (Creg) Equipe d'accueil N°4625 de l'Université Pierre Mendès France, de par son programme scientifique développe des études et recherches sur la sécurisation des parcours professionnels et propose au Conseil général une étude sur l'insertion des allocataires du RSA.

Le Conseil général de l'Isère et la CAF de l'Isère partagent l'intérêt de l'Université sur cette étude.

La présente convention fixe les objectifs et les conditions dans lesquelles s'exercent, dans l'intérêt des parties à la convention, les relations partenariales entre le Département, la CAF, et l'Université et traduit une volonté forte de coopération.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objectif de l'étude

L'objectif de l'étude est d'établir une connaissance du devenir des allocataires du RSA dans le département de l'Isère. On connaît mal les parcours d'insertion des allocataires. L'objectif est d'analyser sur quelques années ces parcours par le suivi d'une cohorte. Cette entreprise produira, pour les institutions qui sont localement en charge du RSA une connaissance utile, ainsi qu'une évaluation des processus mis en place.

Cette étude permettra à la fois :

- d'identifier, de qualifier et de quantifier les retours à l'emploi des allocataires du RSA dans le département et dans ses territoires,
- d'identifier et de comprendre d'autres types de trajectoires (notamment caractérisées par une stagnation hors de l'emploi ou dans des emplois ne permettant pas une sortie du RSA du ménage),
- d'apporter un éclairage sur le vécu des personnes concernées par le statut d'allocataire et le parcours d'insertion mis en place par les institutions.

Article 2 : Rôles respectifs des co-contractants

La Caisse d'allocations familiales de l'Isère, le Conseil général de l'Isère et l'Université par l'intermédiaire de son laboratoire Creg participent au pilotage de cette étude, et notamment en apportant leur expertise respective.

La CAF et le Conseil général contribuent à sélectionner les données pertinentes. Les partenaires mobilisent chacun pour ce qui les concerne les données disponibles nécessaires à l'étude dans leurs systèmes d'information respectifs. La liste complète des données est renseignée en annexe à la présente convention.

La CAF de l'Isère et le Conseil général de l'Isère fournissent les données sur les allocataires du RSA ; la Caf de l'Isère effectue l'appariement des données et leur anonymisation avant transmission au CREG.

CAF

L'Université via le CREG réalise le traitement des données, la passation d'entretiens individuels, ainsi que l'analyse et la mise en cohérence des résultats obtenus.

Le Creg réalise cette recherche sur ses ressources propres.

Avant la finalisation de l'étude, la Caisse d'allocations familiales et le Conseil général participent à cette analyse des résultats obtenus, afin d'apporter leur expertise d'usage.

Article 3 : Respect des règles déontologiques

L'étude s'inscrit dans le respect des règles déontologiques et du secret statistique.

Les partenaires s'engagent à fournir des données dans le respect des règles suivantes :

- Transmettre tout élément utile à l'exploitation des données,
- Ne pas communiquer des données dont la fiabilité serait remise en cause,
- Respecter le secret statistique :
 - Non-diffusion de données finement agrégées qui permettraient l'identification de personnes physiques ou le profilage de quartier (Pas de diffusion si l'effectif < 5)
 - Non-diffusion de données infra communales qui porteraient sur une population de moins de 100 allocataires.
 - Non-diffusion de données infra communales portant sur un ensemble en dessous de l'IRIS (ilots regroupés pour l'information statistique).
- Mentionner la source des données sur toute étude ou document utilisant ces informations.

Article 4 : Respect de la loi informatique et libertés

L'étude « suivi d'une cohorte d'allocataires du RSA » respecte la loi informatiques et libertés. Le fichier transmis à l'université a été anonymisé (il ne comporte pas de données personnelles).

La CAF et le Conseil général de l'Isère s'engagent à respecter les règles édictées par la CNIL pour constituer la base de données.

La CAF fera les démarches nécessaires auprès de la Cnil avant de démarrer l'étude.

Article 5 : Les modalités de réalisation de l'étude

L'étude sera réalisée à partir du suivi d'une cohorte, reposant sur un échantillon d'allocataires du RSA défini par l'entrée dans le dispositif au cours du premier semestre 2010 des individus titulaires du dossier. Cet échantillon sera suivi sur une période minimale de deux ans, grâce à un ensemble d'informations individuelles récoltées habituellement et pour des besoins de gestion par la CAF de l'Isère et le Conseil général.

Cet ensemble d'informations en provenance de la CAF aussi bien que du Conseil général, défini de manière collective, sera livré après anonymisation par la CAF au CREG à des fins de traitements statistiques et économétriques. Il sera en outre proposé à un nombre plus restreints d'allocataires de cet échantillon de participer à un entretien - anonyme - dont l'objectif sera de compléter les informations récoltées dans les bases de données, et

CAF

également de les mettre en perspective en recueillant le positionnement des allocataires vis-à-vis du RSA, de leur parcours d'insertion et plus généralement vis-à-vis du retour à l'emploi.

Les informations recueillies constitueront un aspect central d'une thèse réalisée au CREG, et donneront lieu à un rapport rendu aux partenaires, qui reprendra en détail les informations issues de l'analyse du traitement statistique et des entretiens.

Article 6 : Concertation entre les parties et suivi de la convention

Un comité de suivi commun entre le Conseil général, la Caisse d'allocations familiales et l'Université (via le CREG) est créé afin de suivre la bonne mise en œuvre de cette convention.

Il est composé de représentants de la CAF, du Conseil général et de l'Université. Un représentant de la direction territoriale de Pôle emploi est associé au comité de suivi.

Article 7 : Contenu et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties et sera valable jusqu'au 31 décembre 2015.

Article 8 : Révision de la convention

La présente convention est adaptée en cours de période à la demande de l'une ou l'autre des parties pour tenir compte des éléments extérieurs qui mettent en cause substantiellement ou durablement son équilibre.

La convention et ses avenants peuvent être dénoncés par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec un préavis de trois mois, une fois épuisées les modalités de règlement amiable

Article 9 : Propriété Intellectuelle

L'Université détient les droits de propriété intellectuelle des résultats de l'étude réalisée dans le cadre de cette convention.

Fait à Grenoble, le

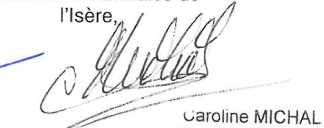
Le Président du
Conseil général de l'Isère


André Vallini

Le Président de l'Université
Pierre Mendès France


Sébastien Bernard

La Directrice de la Caisse
d'allocations familiales de
l'Isère.


Evelyne Pasquier

Caroline MICHAL
Directrice Adjointe

FIGURE 35. – Acte d'engagement auprès de la CAF de l'Isère concernant l'usage des données de l'enquête en ligne

Acte d'engagement concernant l'utilisation des fichiers de données de la CAF de l'Isère

Dans le cadre du suivi de cohorte RSA, la CAF de l'Isère, représentée par sa directrice, Mme Caroline Michal, directrice par intérim, met à disposition des fichiers de données auprès de :

Mr Elie CHOSSON, doctorant contractuel
BATEC, bureau 513
Centre de Recherche en Economie de Grenoble
BP47
38040 Grenoble Cedex 9

Ces données sont la propriété de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère.


Cette mise à disposition est réalisée dans le cadre de la convention signée entre la CAF, l'Université Pierre Mendès France et le Conseil Général.

Par le présent acte, Mr Elie CHOSSON :

- s'engage à n'exploiter les fichiers et les données de la CAF de l'Isère sous toute forme et sous tout support, que pour autant que leur utilisation est strictement liée à l'étude en référence qui lui est confié par le commanditaire « Le Conseil Général de l'Isère »,
- s'interdit toute autre utilisation des fichiers et des données qu'ils contiennent, pour son propre compte ou pour le compte d'un tiers,
- **s'engage à détruire les fichiers au plus tard le 15 décembre 2015**, date d'échéance de la convention,
- s'engage à détruire tout support de données, y compris les éventuelles copies de sauvegarde constituées pendant l'exécution du contrat de prestation.
- reconnaît que tout manquement de sa part à ces dispositions engagera sa pleine et entière responsabilité à l'égard de la CAF de l'Isère,
- s'engage à prendre toutes les dispositions utiles, tant en ce qui concerne la sécurité des accès aux données que le respect des règles de confidentialité, pour assurer la non divulgation desdites données à des tiers non habilités.

Fait à Grenoble, le 14/02/2014

Monsieur Elie CHOSSON
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Lu et approuvé


Compléments d'information sur les entretiens.

Les entretiens sont présentés ici par ordre chronologique. Nous précisons qu'à chaque fois les modalités pratiques de l'entretien ont été laissées à la discrétion des personnes participantes.

Entretien collectif

Entretien réalisé en janvier 2013 avec trois personnes bénéficiaires du RSA au moment de l'entretien et membres de l'un des forum territorial du département de l'Isère. Nous n'avons pas de retranscription intégrale de cet entretien qui n'a pas été enregistré. Les seules traces sont les notes que nous avons prises pendant l'entretien et la synthèse que nous en avons fait dans la foulée.

Il ne s'agit pas à proprement parler d'un entretien semi-directif suivant une logique scientifique rigoureuse, mais plutôt d'un moment d'échange assez ouvert. Néanmoins beaucoup de choses ont été dites au cours de cet échange, à propos des FT, à propos des parcours individuels également. L'intérêt de ce type d'échange collectif peu formel est de laisser libre cours aux interactions entre les personnes présentes, ce qui est instructif.

Entretien Mme K.

Mme K. a été contactée par le biais de son engagement dans l'un des forums territoriaux du département. Elle se montre très volontaire pour participer à un entretien anonyme. Cet entretien est réalisé en extérieur sur le campus universitaire de Grenoble, il est enregistré et dure un peu plus d'une heure.

Du fait de notre mode de prise de contact informel par le biais des forums territoriaux, elle m'invite rapidement à la tutoyer ce que je juge préférable de faire.

Entretien Mr B.

Mr B. a été contacté par le biais d'une connaissance commune et du fait de son engagement militant pour une reconnaissance sociale des bénéficiaires du RSA ; engagement dont nous avons eu connaissance en amont par les échanges avec d'autres bénéficiaires du RSA.

Mr B. se montre également volontaire pour un entretien anonyme pour évoquer son parcours dans le RSA et son point de vue sur le dispositif.

L'entretien s'est déroulé dans un café dans lequel Mr B. avait ses habitudes et a été enregistré. Il a duré une heure et quarante-cinq minutes.

Entretien Mme A.

Mme A. a été contactée par l'intermédiaire de la CAF de l'Isère et fait partie de la cohorte. Fait notable : après l'envoi aux membres de la cohorte d'un courrier leur demandant l'autorisation de me transmettre leurs coordonnées pour mener des entretiens, Mme A. me contacte directement et se porte volontaire pour s'entretenir avec moi de son parcours dans le RSA. L'entretien le montre, elle cherche avant tout à témoigner de sa reconnaissance pour le RSA qui l'a sortie de situations difficiles.

L'entretien a été réalisé en extérieur sur le campus a été enregistré. Il a duré 45 minutes.

Entretien Mr. A.

Mr A. a été contacté par l'intermédiaire de la CAF de l'Isère et fait parti de la cohorte. Il a accepté que la CAF me communique ses coordonnées et c'est le seul parmi l'échantillon avec qui la prise de contact a pu conduire à une entrevue.

L'entretien a été réalisé à son domicile et a été enregistré. Il a duré 45 minutes.

TABLE 48. – Indicateurs utilisés pour regrouper les territoires et regroupement retenu.

Groupe	Nom du territoire	Fréquence dans la cohorte au T1 (en %)	population des 15-64 ans	densité de population	taux de croissance de la population entre 1999 et 2010	taux d'activité	taux de chômage des 15-64 ans	taux d'inactifs (hors étudiants et retraités)	Part des emplois d'agriculteurs dans l'emploi total	part de la population iséroise	part de la population active iséroise	part de la population des inactifs de l'Isère (hors étudiants et retraités)
AggloGre	Agglomération grenobloise	45.70	289229	817.89	2.41	70.84	11.08	10.05	0.16	35.59	35.61	34.07
Rural	Bièvre Valloire	4.20	44786	81.72	22.68	74.50	9.41	10.84	2.52	5.94	5.80	5.98
	Mathesysine	1.20	11524	29.63	9.28	71.40	10.32	12.45	2.11	1.55	1.43	1.69
	Oisans	0.50	7084	19.78	2.91	80.86	5.12	6.63	0.44	0.90	1.00	0.63
	Sud-Grésivaudan	2.50	27132	73.35	16.11	74.31	8.57	11.04	2.91	3.62	3.50	3.68
	Trièves	0.50	6132	15.53	24.97	75.13	7.81	9.29	4.96	0.82	0.80	0.71
Semi urbain	Vercors	0.50	7455	45.21	15.67	78.74	5.98	6.18	2.46	0.96	1.02	0.60
	Grésivaudan	4.50	65187	145.25	13.99	75.07	6.79	8.37	0.71	8.39	8.50	6.78
	Haut-Rhône dauphinois	5.70	52555	142.76	20.62	75.30	9.92	10.73	0.84	6.76	6.88	7.03
	Isère rhodanienne	9.90	74196	245.84	9.28	72.96	11.17	13.17	0.95	9.66	9.41	11.80
Agglo	Porte des Alpes	12.80	97111	222.52	15.59	75.21	10.58	10.69	0.80	12.32	12.69	12.92
	Vals du Dauphiné	5.20	37948	171.97	27.17	73.96	9.49	12.06	1.65	4.98	4.88	5.60
	Voironnais Chartreuse	6.80	65763	168.30	9.14	74.18	8.66	10.56	0.96	8.51	8.48	8.52

Source : Recensement de la population, INSEE. Calculs de l'auteur. Données pour l'année 2010, sauf mention contraire.

Note : Le regroupement est effectué à l'aide de la méthode des *k-means* et permet effectivement de faire émerger trois types de territoires bien distingués par les variables démographiques.

Annexes : Chapitre 4

TABLE 49. – Pour les enquêtés sortis du RSA, évolution de la situation professionnelle et financière depuis la sortie du RSA.

(a) Pour les répondants :

		La situation financière de votre ménage			
		non concerné	...s'est améliorée	...s'est dégradée	...n'a pas changé
Votre situation professionnelle	non concerné	29	0	0	0
	...s'est améliorée	1	19	2	2
	...s'est dégradée	1	0	10	0
	...n'a pas changé	4	3	7	5

(b) Pour leurs conjoints :

		La situation financière de votre ménage			
		non concerné	...s'est améliorée	...s'est dégradée	...n'a pas changé
La situation professionnelle de votre conjoint	non concerné	34	11	8	3
	...s'est améliorée	0	6	1	1
	...s'est dégradée	1	0	5	1
	...n'a pas changé	0	5	5	2

TABLE 50. – Temps de travail dans l'emploi actuel pour les personnes

	Temps partiel	Temps complet
Pas de réponse	2	0
Couple	6	14
Célibataire	20	13
Ensemble	28	27

Analyse de survie : estimateurs et régressions.

Estimateur de Kaplan-Meier.

L'estimateur de Kaplan-Meier est une méthode pour construire la courbe de survie et la fonction du risque à partir de données empiriques. Avec n_i le nombre de personnes « à risque » au temps t_i , c'est-à-dire qui auraient pu rencontrer l'événement entre $t_{(i-1)}$ exclu et t_i , d_i le nombre de « décès », i.e. d'événements au temps t_i , la fonction de survie, estimée au temps t , \hat{S}_t est définie comme suit :

$$\hat{S}_t = \prod_{t_1 < t} \frac{n_i - d_i}{n_i}$$

Par exemple dans l'échantillon de notre cohorte qui nous sert de base à la modélisation des durées avant le retour à l'emploi (2296 individus), nous avons les données suivantes, en ne considérant que le premier rang du retour à l'emploi :

t	n	d	censures	Survie (KM)	t	n	d	censures	Survie (KM)
1	2296	265	130	-	1	520	73	66	-
2	1901	201	72	0.88	2	381	55	42	0.86
3	1628	139	45	0.79	3	284	33	26	0.74
4	1444	115	68	0.72	4	225	11	48	0.65
5	1261	80	45	0.67	5	166	13	33	0.62
6	1136	63	56	0.62	6	120	9	22	0.57
7	1017	59	30	0.59	7	89	4	27	0.53
8	928	45	67	0.55	8	58	1	25	0.5
9	816	42	35	0.53	9	32	0	17	0.49
10	739	23	25	0.5	10	15	0	15	0.49
11	691	23	36	0.49	11	-	-	-	0.49
12	632	0	632	0.47	-	-	-	-	-
13	-	-	-	0.47	-	-	-	-	-

On calcule la survie au trimestre 3 : $\hat{S}_3 = (2296 - 265)/2296 * (1901 - 201)/1901 \simeq 0.79$. Cela signifie qu'au trimestre 3 la probabilité de ne pas avoir connu l'événement, ici de ne pas avoir obtenu un emploi, est de 79%. Nous avons 12 trimestres de données dans la cohorte, et donc nous pouvons calculer la survie pour le $t = 13$, c'est-à-dire la probabilité d'avoir « survécu » jusqu'au treizième trimestre, i.e. la probabilité de ne pas avoir accédé à l'emploi entre le premier et le douzième trimestre. Cette probabilité estimée pour l'ensemble de la cohorte est de 47%.

\hat{S}_{12} et \hat{S}_{13} sont identiques car pour \hat{S}_{13} ; $(n_{12} - d_{12})/n_{12} = n_{12}/n_{12} = 1$.

Modèle à risque proportionnel, ou modèle de Cox.

Si l'on s'intéresse principalement à l'impact des variables du modèle sur la probabilité de connaître l'événement étudié, le modèle de Cox est recommandé (BOX-STEFFENSMEIER et JONES, 2004, pp.86-87). Le modèle « de Cox » ne requière aucune hypothèse sur la forme de la distribution du risque ou des durées, et pourtant il semble particulièrement efficace pour estimer correctement la distribution de la survie et du risque (si la survie suit une distribution exponentielle, ou plus précisément de type Weibull, le modèle de Cox produira des résultats proches de ceux obtenus

en spécifiant une distribution exponentielle ou Weibull, KLEIN et KLEINBAUM, 2005, p.110). Ce modèle nécessite de faire l'hypothèse des risques proportionnels : « *les caractéristiques individuelles vont influencer l'intensité du phénomène et non pas le calendrier* » (PAILHÉ et SOLAZ, 2012, p.77). C'est la probabilité à chaque instant d'accéder à l'emploi et non pas la durée avant l'événement qui est impactée de manière constante au cours du temps par les variables explicatives. Nos variables explicatives supportent globalement cette hypothèse : on le constate graphiquement (voir plus bas la figure 36 page 513 en annexe) à partir des résidus de Schoenfeld. Ceux-ci peuvent être considéré de manière schématique comme la différence entre la valeur observée et la valeur attendue des variables explicatives à chaque moment de survenue effective du risque pour les individus (BOX-STEFFENSMEIER et JONES, 2004, p.121 et KLEIN et KLEINBAUM, 2005, p.181). En conséquence ces résidus peuvent être utilisée dans une représentation graphique pour vérifier qu'ils n'évoluent pas avec le temps ; s'ils sont effectivement constants alors on peut faire raisonnablement l'hypothèse que l'effet des variables n'est pas impacté par le temps.

Finalement, avec :

→ $h_0(t)$ la fonction de hasard de base, ou risque de base, c'est-à-dire le risque h exprimé sans covariables en fonction du temps t ;

→ $e^{\left(\sum_{i=1}^p \beta_i X_i\right)}$ une fonction exponentielle dépendante des covariables ($\mathbf{X} = (X_1, X_2, \dots, X_p)$) et de leur coefficients β .

On a :

$$h(t, \mathbf{X}) = h_0(t) * e^{\left(\sum_{i=1}^p \beta_i X_i\right)}$$

Modèles paramétriques.

A la différence du modèle à risques proportionnels, qui modélisent le risque à chaque instant en fonction des variables explicatives, les modèles paramétriques modélisent la durée de survie en fonction des variables explicatives. Précisément les modèles « AFT » (*Acceleration Failure Time*) associent à chaque variable un coefficient qui multiplie la probabilité de survivre, appelé « facteur d'accélération », et noté γ . Klein et Kleinbaum donnent l'exemple suivant : si l'on suppose que les chiens vieillissent sept fois plus vite que les humains, donc que l'espérance de vie des hommes est sept fois supérieure à celle des chiens, on a $S_D(t)$ la fonction de survie des chiens, et $S_H(7t)$ la fonction de survie des humains, i.e. $\gamma = 7$.

Il s'agit donc d'étudier l'impact des variables explicatives sur le paramètre γ .

La distribution Weibull est la plus souvent employée. Dans ce cas, le risque h au temps t s'exprime ainsi : $h(t) = \lambda p t^{p-1}$.

Le paramètre p est déterminant dans la spécification de la distribution Weibull : pour $p < 1$ le risque décroît au cours du temps t , pour $p = 1$ le risque est constant et pour $p > 1$ le risque est croissant. Ce paramètre (« *shape parameter* » ou paramètre de forme : s'il est négatif (positif) la courbe est convexe (concave), voir figure 20 page 348) peut être fixé ou estimé, et il est identique pour toutes les variables. Le paramètre λ est fonction des coefficients estimés dans le

modèle ($\lambda = \exp^{-(\beta'x)}$), avec β' le vecteur des coefficients et x le vecteur des variables explicatives).

Dans le cas d'un modèle « AFT » avec une distribution Weibull, le paramètre γ , i.e. le facteur d'accélération s'exprime comme suit : avec VAR une variable du modèle, α_1 le coefficient de la variable pour $VAR = 1$, on a : $\gamma = \exp(\alpha_1)$. Cela exprime le facteur d'accélération expliqué par la modalité $VAR = 1$ par rapport à la modalité $VAR = 0$ (valeur de référence de la variable, par rapport à laquelle sont estimés les coefficients, par exemple la modalité « Femme en couple » de la variable « sexecouple » dans le modèle paramétrique retenu, table 27 page 349, chapitre 4).

Temps discret.

L'événement étudié, le moment du retour à l'emploi, est fondamentalement un phénomène en temps continu : le retour à l'emploi peut intervenir n'importe quand, d'un jour à l'autre. Or, nos données sont construites sur un mode discret, c'est-à-dire trimestre par trimestre : nous avons tous les retours à l'emploi intervenus au cours du trimestre 1, ceux intervenus au cours du trimestre 2, etc. Les retours à l'emploi sont regroupés artificiellement par trimestre.

Devons-nous pour autant modéliser le phénomène étudié comme un phénomène en temps discret ? Klein et Kleinbaum affirment que les modélisations en temps discret doivent être limitées aux phénomènes réellement en temps discret, et non pas seulement renseignés artificiellement comme tels dans les données, comme dans notre cas. D'autres auteurs préconisent une modélisation en temps discret, ou plus précisément dans notre cas en temps « groupé » (phénomène continu renseigné par intervalles, BOX-STEFFENSMEIER et JONES, 2004).

Deux types de modélisation sont mentionnés dans la littérature : l'extension au modèle de Cox permettant de prendre en charge des données regroupées (appelé dans la littérature « *the exact discrete method* », THERNEAU, 2014 ; BOX-STEFFENSMEIER et JONES, 2004, pp.56-58) semble efficace, particulièrement dans le cas d'un phénomène sous-jacent continu renseigné en temps regroupé. Une autre approche est d'estimer un hasard constant par morceaux, c'est-à-dire un modèle paramétrique suivant une distribution exponentielle et regroupant les observations en intervalles de temps au sein desquelles elles ne sont pas différenciées. Compte tenu du paramètre de forme p de la distribution du hasard dans une régression paramétrique Weibull, qui est très proche de 1 et donc qui rapproche la distribution du risque d'une distribution exponentielle, un hasard constant par morceaux ne devrait pas poser de problème.

Notons que le modèle de Cox utilisant la méthode « exact » implémentée dans le package '*Survival*' du logiciel R ne supporte pas d'effets aléatoires suivant une distribution gamma ; dans ce cas et seulement dans ce cas-là la composante aléatoire suit une loi normale (THERNEAU, 2014). Pour le modèle à risques constants par morceaux, les packages possibles sous R sont '*eha*' et '*mexhaz*', le second proposant de modéliser la composante aléatoire selon une loi normale uniquement, mais avec une routine plus solide et des résultats plus robustes (CHARVAT et BELOT, 2017). Nous estimons ces deux modèles en complément des modèles de Cox et AFT. Les résultats entre les quatre types de modèles sont très proches : les résultats de quatre modélisations sont présentés dans la thèse et le lecteur pourra constater la cohérence des effets estimés entre les quatre modèles, à la fois quant à leur sens et quant à leur intensité.

FIGURE 37. – (...suite)

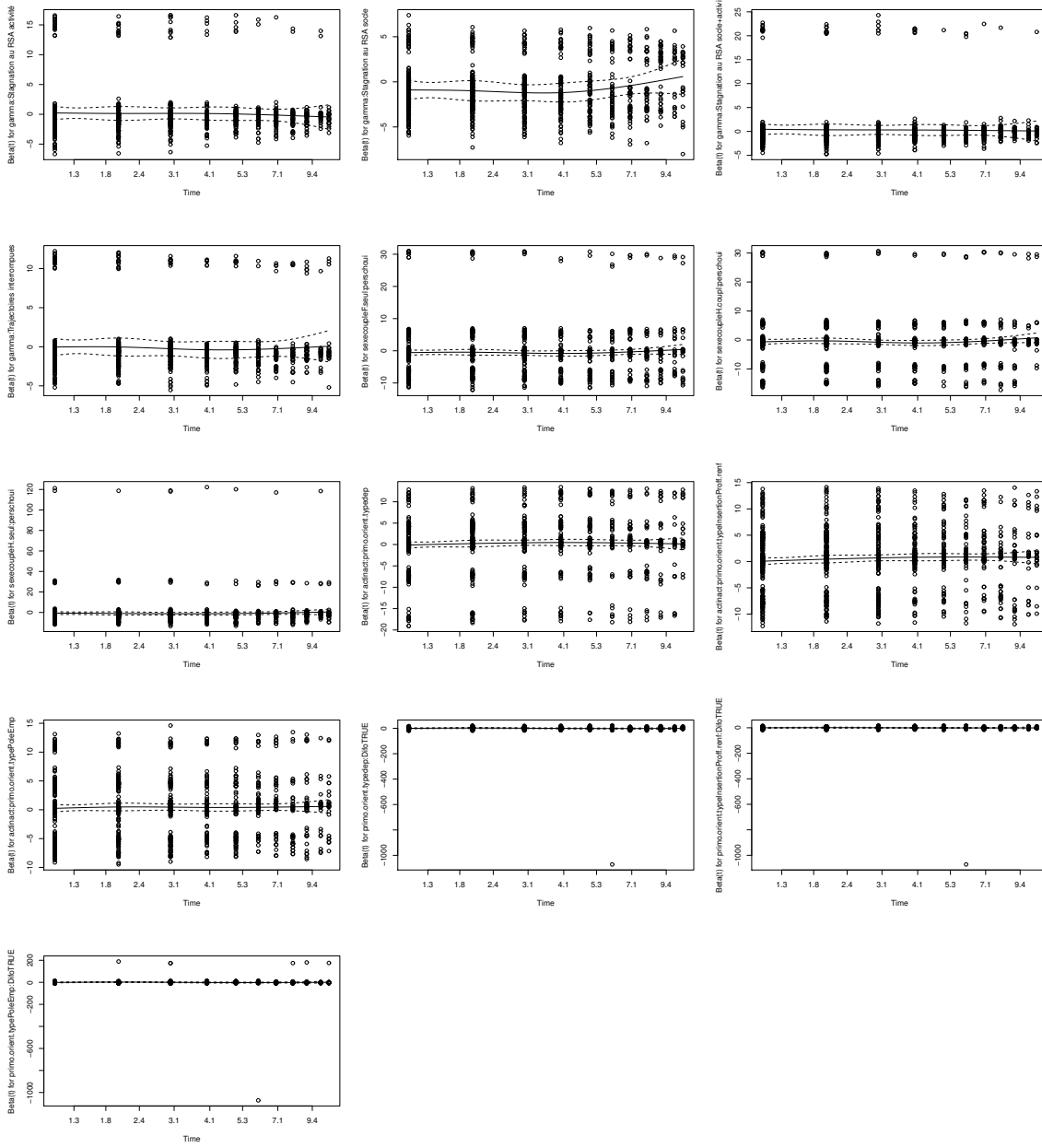


TABLE 51. – Inclusion des variables dans un modèle de Cox : interactions entre les variables.

	coef	exp(coef)	coef	exp(coef)	coef	exp(coef)	coef	exp(coef)	coef	exp(coef)
agetri: [30 ans - 50 ans]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
agetri: -30	-0.09	0.91	0.04	1.04	0.14	1.15	0.13	1.13	0.13	1.13
agetri: 50+	-0.32	0.73***	-0.33	0.72***	-0.29	0.75***	-0.28	0.75***	-0.28	0.75***
rang (numérique)	0.22	1.25*	0.14	1.15	0.17	1.19.	0.21	1.24*	0.21	1.24*
territoire: Agglo Gre.	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
territoire: Semi-Urb.	-0.03	0.97	0.01	1.01	0.03	1.03	0.05	1.05	0.05	1.05
territoire: Rural	0.13	1.14	0.18	1.2	0.19	1.21.	0.18	1.2	0.18	1.2
persch: non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
persch: oui	0.07	1.07	0.08	1.08	0.07	1.07	0.07	1.07	0.07	1.07
sexecouple: Femme en couple	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
sexecouple : Femme seule	0.64	1.89***	0.48	1.62***	0.55	1.74***	0.58	1.78***	0.58	1.78***
sexecouple : Homme en couple	0.8	2.22***	0.59	1.8***	0.59	1.81***	0.59	1.81***	0.59	1.81***
sexecouple : Homme seul	0.48	1.61***	0.27	1.32*	0.37	1.45**	0.39	1.47***	0.39	1.47***
act: chomage (CAF)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
act: inactif (CAF)	-0.58	0.56***	-0.58	0.56***	-0.53	0.59***	-0.53	0.59***	-0.53	0.59***
primo.orient.type: sans orientation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
primo.orient.type : insertion sociale	-0.58	0.56***	-0.58	0.56***	-0.58	0.56***	-0.33	0.72**	-0.33	0.72**
primo.orient.type : IPR	-0.27	0.76**	-0.27	0.76**	-0.27	0.76**	-0.01	0.99	-0.01	0.99
primo.orient.type : Pôle Emploi	-0.21	0.81**	-0.21	0.81**	-0.21	0.81**	-0.2	0.82*	-0.2	0.82*
Difo: Non	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Difo : Oui	-0.47	0.62***	-0.47	0.62***	-0.47	0.62***	-0.47	0.62***	-0.47	0.62***

Signif. codes: 0 '***' 0.001 '**' 0.01 '*' 0.05 '.' 0.1 ' ' 1

$n = 2328$, nombre d'événements= 1072 (488 observations supprimées du fait de données manquantes).

-R : J'attend pas après [le RSA], j'ai commencé de mon côté, je me suis inscrite au Pôle Emploi. Il y a un suivi, je veux dire je suis pas là à attendre pour le RSA, j'ai fait pas mal de démarches à ce niveau-là.

Après malheureusement voilà, je suis restée longtemps à la maison, les compétences au niveau de la maîtrise de certains logiciels elles sont à remettre au goût du jour, donc le travail il va pas tomber comme ça du jour au lendemain. En attendant effectivement le RSA m'a...

C'est peut-être un petit peu confus, je suis allé dans tous les sens...

-Q : non non, pas du tout...

Vous avez envie de travailler du coup dans les années qui viennent ?

-R : Voyez je vous ai amené mon document là, ma pochette Pôle Emploi. J'ai repris donc je me suis ré-inscrite au Pôle Emploi, donc j'ai été suivie par une psychologue du travail pour voir dans quelle voie je pourrais m'engager, si je dois rester dans ma branche (l'infographie, le graphisme) ou si je dois me réorienter vers tout autre chose...

C'est vrai que moi c'est ce que j'aime, c'est ce que je sais faire de mieux... Tout ce qui est communication visuelle c'est ce qui me plaît le mieux, mais après voilà, du boulot euh, c'est pas évident, c'est pas simple, c'est pas simple...

-Q : Vous voulez dire dans la recherche d'emploi ou dans le fait d'avoir un travail ?

-R : De se relancer dans le monde du travail, tout simplement... Il y a un traumatisme que j'ai vécu, donc perte de confiance, après bon ben on serre les dents, on dit se dit que voilà, [plusieurs] enfants à élever, j'ai pensé à me former vers tout autre choses...

Donc là je suis en pleine recherche d'emploi, je me cherche en fait. A [plus de 40 ans], avec des études, des diplômes, je suis de nouveau, j'ai l'impression de repartir, ouais de zéro quoi. C'est comme ça hein.

-Q : et du coup les personnes de Pôle Emploi que vous avez pu rencontrer, pour vous c'est un soutien ? Comment ça se passe ?

-R : Alors ce qui s'est passé c'est qu'à un moment on m'a écouté il y a eu un soutien, on a fait le point sur ce que je savais faire, ce que je savais pas faire, ce vers quoi je pouvais me tourner... Mais après on vous lâche comme ça dans la nature. On vous fait un espèce de bilan et après on vous lâche comme ça. On vous dit menez telle et telle action, il ya un espèce de tableau de bord, vous devez compléter telle ou telle...

Là on m'a parlé par exemple des IMT, donc les IMT ce sont des espèces d'immersion dans le monde du travail, ils vous signent une espèce de convention de stage, et on va essayer de démarcher les employeurs mais sans rémunération, vous êtes dans l'entreprise, voir s'il y a un métier qui vous conviendrait.

Là, je me suis engagée avec le Pôle Emploi mais en même temps on vous propose rien de concret...bon à la limite il faut se prendre en charge c'est tout, il faut se retrousser les manches. Après il y a des formations, des remises à niveau, ça peut-être que ça pourrait éventuellement m'aider... Ou alors je vais peut-être réfléchir et essayer de nourrir mon projet professionnel et pourquoi pas me réorienter vers tout autre chose...

-Q : Sur ça vous avez déjà eu des retours de personnes à Pôle Emploi ?

-R : Non non, pas de retour, on ne vous met pas en contact avec qui ce soit, vous avez un conseiller en face de vous, vous racontez votre parcours professionnel et après en fonction de ce que vous savez faire, en fonction des besoins actuels du marché on essaye de vous..enfin en plus avec la conjoncture le travail voilà quoi...[rires]

C'est un peu, je veux pas dire mais c'est un peu cache-misère quoi, on nous fait croire que, mais... Donc voilà, au niveau de mon projet professionnel, c'est pas encore très clair. Je pense que je vais laisser tomber ce que je sais faire, ce que j'ai su faire jusqu'à aujourd'hui à savoir tout ce qui est communication visuelle, et j'ai envie de me réorienter vers un métier plus artisanal, manuel. Il y a peut-être un autre projet qui peut émerger derrière, je vais voir, mais ça c'est encore des choses qui peuvent prendre du temps et vue l'urgence de ma situation voilà. Donc c'est vrai que moi de mon côté mon projet professionnel il a pas été très simple à mener, en plus j'ai souvent aidé mon mari dans son activité...

Si vous voulez j'ai été là pour tout le monde, sauf pour moi. J'ai été là pour m'occuper de mes enfants et de mon mari et on va dire que pour moi, je me suis oubliée. Professionnellement parlant, je sais pas...

-Q : Vous parliez d'un projet, même vague encore...

-R : Ouais mais ce projet si vous voulez il est pas défini. Moi j'aimerais bien tenter un apprentissage avec l'IMT, je voudrais voir si je pourrais pas me lancer dans les métiers de pâtissier, parce qu'il y a un côté créatif... Mais il va falloir décider assez vite parce que le temps passe, je commence à prendre de l'âge, j'ai 41 ans, donc...

-Q : Pour bien comprendre, c'est quoi qui vous motive dans le fait d'avoir un emploi ?

-R : Ben ce qui me motive, déjà d'avoir en cas de coups durs, ben comme tout le monde, des revenus, pour pouvoir vivre de mes revenus tout simplement, mais j'ai pas de projet professionnel très défini.

Même si j'ai un métier à la base, mon métier c'est assez saturé, des jeunes qui sortent d'écoles de graphismes. Moi, j'ai ma gamine de 15 ans, elle dessine, moi à côté je suis larguée quoi, ils sont plus actuels dans ce qu'ils savent faire. Je suis restée presque 10 ans à la maison, plutôt à gérer des problèmes, et des problèmes lourds, et j'ai un peu perdu le contact avec mon métier. Métier que j'aime, mais bon. En plus de ça, j'ai envie de changer. Moi j'ai besoin de toucher les choses, d'aller au contact des gens, voilà... Créer des choses derrière un ordinateur, il y a une époque où ça m'avait plu, je me suis arrachée, j'ai eu les diplômes qui fallait mais maintenant, non, voilà. Et puis la vie elle est trop courte et donc il faut aller vers les autres, il faut...voilà....

Annexes : Chapitre 5

TABLE 52. – Coûts de substitution empiriques retenus dans la classification n°1, avec $P = 1.2$ et taux de substitution sur données lissées sans les motifs de sortie.

	RSA activité->	RSA S+A->	RSA socle->	Sortie définitive->	Sortie temporaire->
RSA activité->	0.00	0.95	1.10	1.05	1.08
RSA S+A->	0.95	0.00	0.94	1.10	1.14
RSA socle->	1.10	0.94	0.00	1.12	1.05
Sortie définitive->	1.05	1.10	1.12	0.00	1.20
Sortie temporaire->	1.08	1.14	1.05	1.20	0.00

TABLE 53. – Indicateurs de qualité statistique pour les trois classifications, proposés par Mathias STUDER, 2013, p.13 et suivantes

PBC	HG	HGSD	ASW	R2	R2sq	HC
C1 :						
0.74	0.95	0.95	0.45	0.62	0.82	0.03
C2 :						
0.62	0.89	0.89	0.48	0.68	0.85	0.05
C3 :						
0.63	0.86	0.85	0.47	0.62	0.81	0.06

→ **PBC, HG, HGSD** : les indicateurs PBC (Point Biserial Correlation), HG (Hubert's Gamma) et HGSD (Hubert's Somers'D) témoignent d'une même logique : ils mesurent la capacité offerte par une classification à reproduire la matrice de dissemblance (Mathias STUDER, 2013). Ces trois indicateurs peuvent varier entre -1 et 1 , et plus ils sont proches de 1 plus nous pouvons aboutir à une matrice de dissemblance proche de la matrice de dissemblance réelle, à partir de la seule classification.

→ **ASW** : l'indicateur ASW (*Average Silhouette Width*) est basé sur la comparaison entre, d'une part, la distance moyenne d'une trajectoire avec son groupe, et, d'autre part, la distance moyenne de cette trajectoire avec les trajectoires du groupe alternatif (le groupe en moyenne le moins éloigné). En dessous de 0.25 , l'indicateur témoigne d'une classification dans laquelle l'homogénéité des groupes est très faible. Si l'indicateur restait inférieur à 0.5 , la structure de la classification est faible, et l'absence de phénomène sous-jacent n'est pas improbable. Au-delà de 0.5 la structure de la classification est plus solide et il est plus probable qu'elle témoigne d'un phénomène sous-jacent existant. Néanmoins, cette échelle d'interprétation est fondée sur l'expérience des auteurs de l'indicateur, et non pas sur un test de significativité statistique. Un faible score ne signifie absolument pas que la classification est erronée ou qu'elle n'est qu'un artefact statistique.

→ **R2** : le R^2 mesure la capacité de la classification à expliquer la dissimilarité entre les paires de séquence (Studer emploie le terme de *discrepancy*). L'indicateur doit s'approcher de 1 . Précisons que l'indicateur est sensible au nombre de groupe, ce qui empêche des comparaisons entre classifications comportant des nombres de groupes différents. L'indicateur R^2sq diffère simplement en ce qu'il utilise des dissimilarités au carré. Il s'interprète de la même manière.

→ **HC** : cet indicateur (*Hubert's C*) oscille entre 0 et 1 et doit être le plus proche de 0 possible. Il se base sur une estimation de la différence entre la classification étudiée et la meilleure classification qu'il est possible d'atteindre avec la matrice de dissemblance.

TABLE 54. – Temps passé (trimestres) en moyenne dans chaque état, par groupe.

	C1.T1.1	C1.T1.2	C1.T1.3	C1.T1.4	C1.T2.5	C1.T2.6	C1.T2.7	C1.T3.8
sortie	9.79	5.20	5.93	6.15	0.62	0.65	1.22	0.64
RSA activite	0.90	6.28	1.03	2.32	0.36	9.87	1.66	2.63
RSA S+A	0.23	0.32	0.58	0.76	0.49	0.92	6.89	2.87
RSA socle	1.07	0.20	4.46	2.78	10.54	0.56	2.23	5.85
	C2.T1.1	C2.T1.2	C2.T1.3	C2.T2.4	C2.T3.5	C2.T3.6	C2.T3.7	
sortie	9.66	4.95	4.16	0.08	0.58	0.21	5.82	
RSA activite	0.11	0.23	0.43	0.26	4.44	0.66	2.44	
RSA S+A	0.11	0.34	0.27	0.31	1.05	4.42	0.66	
RSA socle	2.12	6.48	7.14	11.36	5.93	6.72	3.08	
	C3.T1.1	C3.T1.2	C3.T1.3	C3.T1.4	C3.T2.5	C3.T2.6	C3.T3.7	
sortie	9.63	8.04	4.70	4.68	0.15	1.05	1.00	
RSA activite	2.06	0.62	6.48	6.39	10.76	1.50	1.36	
RSA S+A	0.11	2.76	0.53	0.50	0.90	8.50	2.58	
RSA socle	0.19	0.58	0.29	0.43	0.19	0.95	7.06	

Note : le temps passé en moyenne dans chaque état n'est pas nécessairement continu. Il s'agit du temps total pour l'ensemble de chaque séquence.

TABLE 55. – Transitions dans le RSA discriminants l'appartenance aux groupes pour les trois classifications.

(a)

	Fréquences (en %)	C1.T1.1	C1.T1.2	C1.T1.3	C1.T1.4	C1.T2.5	C1.T2.6	C1.T2.7	C1.T3.8
(RSA socle)	57.55	0.08	0.83	0.13	-0.67	-0.76	1.80 *	-1.13	-0.58
(RSA activite)	32.79	0.2	-0.56	-0.72	0.98	0.99	-2.27 **	1.09	0.28
(RSA activite>sortie.def)	29.89	0.63	-0.94	-0.9	-0.62	1.24	-1.11	0.2	0.2
(RSA socle>sortie.def)	29.12	0.73	1.16	0.41	-1.44	-1.36	-0.12	1.01	-0.26
(RSA socle>RSA S+A)	15.28	-0.43	0.7	-0.63	2.27 **	-0.21	1.08	-1.85 *	-0.63
(RSA socle>RSA activite)	14.42	-0.87	0.06	0.05	-0.63	0.88	1.22	-1.06	0.41
(RSA S+A>RSA socle)	12.20	-2.43 **	1.29	0.98	1.29	1.13	0.93	-0.65	-0.8
(RSA S+A>RSA activite)	11.56	0.88	1.28	0.64	1.28	-1.71 *	-1.81 *	-0.52	-0.02
(RSA S+A)	9.66	-0.56	-1	1.01	-0.16	0.04	-0.21	0.73	0.9
(RSA activite>RSA socle)	9.39	0.13	0.51	0.23	0.23	-0.68	-0.09	0.4	-0.41
(RSA activite>RSA S+A)	9.25	-0.64	1.72 *	1.26	1.43	0.03	-2.20 **	-0.79	-0.37
(sortie.gap>RSA socle)	7.48	-0.33	-0.55	0.82	1.05	0.23	-0.76	0.1	-0.59
(RSA S+A>sortie.def)	6.76	-0.32	0.75	0	0.41	0.66	-0.99	-0.64	0.05
(RSA activite>sortie.gap)	5.99	-0.26	-1.71 *	0.54	1.51	0.24	-0.62	-0.42	0.79
(RSA socle>sortie.gap)	5.90	-0.3	0.12	0.61	0.12	0.52	-0.27	0.12	-1.38

(b)

	Fréquences (en %)	C2.T1.1	C2.T1.2	C2.T1.3	C2.T2.4	C2.T3.5	C2.T3.6	C2.T3.7
(rsa.socle)	100.00	0	0	0	0	0	0	0
(rsa.socle>sortie)	49.74	10.72 ***	7.24 ***	3.69 ***	-10.87 ***	-4.49 ***	-4.55 ***	-6.78 ***
(rsa.socle>rsa.act)	21.23	-5.83 ***	-2.46 **	-0.1	-3.16 ***	8.61 ***	-0.37	12.42 ***
(rsa.socle>rsaSA)	21.15	-5.70 ***	-0.82	-0.64	-0.66	3.83 ***	10.99 ***	2.59 ***
(rsa.act>sortie)	14.98	-3.14 ***	-3.08 ***	-1.12	-6.51 ***	1.74 *	-2.46 **	20.51 ***
(rsaSA>rsa.socle)	11.99	-5.84 ***	1.17	-0.56	0.65	2.61 ***	12.16 ***	-1.57
(sortie>rsa.socle)	9.16	-2.66 ***	-0.37	22.16 ***	-5.13 ***	-1.03	-1.3	-1.04
(rsaSA>rsa.act)	8.56	-5.51 ***	-2.40 **	-1.89 *	-2.23 **	7.10 ***	5.38 ***	8.89 ***
(rsa.act>rsa.socle)	8.22	-5.22 ***	0.05	0.8	2.90 ***	6.43 ***	0.31	-0.73
(rsa.act>rsaSA)	5.14	-3.95 ***	-1.07	-1.24	-3.23 ***	5.15 ***	8.05 ***	5.32 ***
(rsaSA>sortie)	5.05	0.89	0.96	2.14 **	-3.44 ***	-1.15	-0.41	2.23 **

(c)

	Fréquences (en %)	C3.T1.1	C3.T1.2	C3.T1.3	C3.T1.4	C3.T2.5	C3.T2.6	C3.T3.7
(rsa.act)	83.44	2.76 ***	-5.38 ***	1.4	0.34	0.85	-3.58 ***	-3.36 ***
(rsa.act>sortie)	64.37	6.11 ***	-4.09 ***	3.15 ***	2.11 **	-7.30 ***	-3.50 ***	-4.79 ***
(rsaSA)	16.56	-6.20 ***	12.07 ***	-3.13 ***	-0.76	-1.91 *	8.05 ***	7.55 ***
(rsaSA>rsa.act)	15.63	-5.12 ***	1.85 *	0.6	1.25	3.95 ***	2.46 **	1.5
(rsa.act>rsaSA)	14.83	-4.74 ***	2.05 **	1.72 *	-1.55	3.36 ***	3.18 ***	0.95
(rsaSA>sortie)	10.07	-3.53 ***	12.02 ***	0.29	-1.08	-3.27 ***	5.90 ***	-1.35
(rsa.act>rsa.socle)	9.27	-1.94 *	-1.69 *	-0.19	-0.37	-0.17	-0.03	7.60 ***
(rsaSA>rsa.socle)	8.08	-4.41 ***	3.46 ***	-2.01 **	-0.84	-2.23 **	3.92 ***	12.92 ***
(sortie>rsa.act)	7.95	-1.44	-0.99	0.94	12.59 ***	-2.52 **	-0.57	-1.99 **
(rsa.socle>sortie)	7.42	-0.33	4.82 ***	-1.2	-1.44	-2.72 ***	-1.28	4.31 ***

Note : Seuils de significativité : ***<0.01<**<0.05<*<0.1.

TABLE 56. – Classes d'âge des demandeurs et appartenance aux groupes.

(a)

	0-25	25-30	30-40	40-50	50 +
Ensemble (%)	1.2	5.5	47	24.9	21.4
C1.T1.1	-2.30 **	-2.14 **	1.53	-0.18	-0.44
C1.T1.2	-1.26	-0.42	-0.65	0.29	1.17
C1.T1.3	0.2	1.18	1.86 *	-1.01	-2.31 **
C1.T1.4	-1.26	0.7	-0.27	1.34	-1.1
C1.T2.5	4.76 ***	1.31	-0.78	-0.86	0.29
C1.T2.6	-1.51	-0.05	-2.67 ***	1.32	2.92 ***
C1.T2.7	1.37	-0.27	-1.11	-0.99	2.51 **
C1.T3.8	-0.06	1.48	-0.45	1.36	-1.53

(b)

	0-25	25-30	30-40	40-50	50 +
Ensemble (%)	1.8	4.9	50.1	22.9	20.3
C2.T1.1	-1.84 *	-1.5	0.12	0.24	0.83
C2.T1.2	0.98	0.75	1.77 *	-2.85 ***	-0.42
C2.T1.3	-0.12	-0.61	0.44	0.41	-0.78
C2.T2.4	2.73 ***	0.49	-1.43	-0.23	1.43
C2.T3.5	-1.03	0.66	-1.39	2.30 **	-0.28
C2.T3.6	0.05	-0.99	-0.88	2.25 **	-0.53
C2.T3.7	-1.51	1.55	1.12	0.02	-2.09 **

(c)

	0-25	25-30	30-40	40-50	50 +
Ensemble (%)	0.8	6.4	42.8	27.2	22.9
C3.T1.1	-0.39	0.19	0.58	0.41	-1.27
C3.T1.2	-0.63	-1.22	1.43	-0.16	-1.02
C3.T1.3	-1.08	-1.44	0.84	-0.03	-0.16
C3.T1.4	-0.47	0.91	-0.57	0.51	-0.16
C3.T2.5	-1	-1.05	-2.12 **	0.53	3.06 ***
C3.T2.6	-0.42	-1.18	0.19	-0.81	1.32
C3.T3.7	5.72 ***	4.95 ***	-0.73	-1.51	-1.02

Note : Tests du Khi2 avec correction de Monte-Carlo (les *p*-valeurs sont calculées avec une simulation de Monte-Carlo : effectifs théoriques trop faibles pour un test du Khi2 simple, effectifs trop importants pour un test exact de Fisher). Pour les trois tests : *p* – valeur < 0.01.

TABLE 57. – Type de ménage et appartenance aux groupes.

(a)

	Fréquences (en %)	C1.T1.1	C1.T1.2	C1.T1.3	C1.T1.4	C1.T2.5	C1.T2.6	C1.T2.7	C1.T3.8
— Couple ->	-								
vers : Couple	23.54	0.21	1.52	-0.92	1.52	-2.39 **	1.58	1.27	-0.55
vers : Femme seule	4.13	-2.71 ***	-1.45	-0.63	3.30 ***	0.89	1.58	3.30 ***	0.22
vers : Homme seul	1.22	-1.99 **	-0.47	3.35 ***	-0.47	-0.7	0.49	1.37	0.91
— Femme seule ->	-								
vers : Femme seule	42.22	0.22	1.63	-1.34	-0.39	-1.82 *	2.82 ***	0.19	0.21
vers : Couple	5.76	-1.85 *	3.48 ***	1.2	-0.18	0.06	0.11	-0.88	0
— Homme seul ->	-								
vers : Homme seul	34.24	-0.41	-3.07 ***	2.25 **	-0.83	4.01 ***	-4.44 ***	-1.26	0.22
vers : Couple	2	-1.69 *	-0.99	1.27	0.87	0.58	-0.36	1.52	0.96

(b)

	Fréquences (en %)	C2.T1.1	C2.T1.2	C2.T1.3	C2.T2.4	C2.T3.5	C2.T3.6	C2.T3.7
— Couple ->	-							
vers : Couple	14.9	-1.11	-1.32	-0.13	0	-0.6	1.82 *	2.82 ***
vers : Femme seule	2.65	-1.59	-0.81	1.80 *	1.33	0.35	-0.34	0.36
vers : Homme seul	1.03	0.06	0.11	0.44	-0.66	1.79 *	-0.74	-0.26
— Femme seule ->	-							
vers : Femme seule	37.07	-1.11	0.89	0.55	-0.15	1.31	-0.6	0.19
vers : Couple	4.54	-1.73 *	1.34	0.08	-0.27	2.03 **	-1.55	1.37
— Homme seul ->	-							
vers : Homme seul	48.03	1.59	-0.05	-0.41	0.13	-0.81	-0.49	-1.74 *
vers : Couple	2.4	-1.35	-0.63	0.4	-0.15	1.33	0.65	1.71 *

(c)

	Fréquences (en %)	C3.T1.1	C3.T1.2	C3.T1.3	C3.T1.4	C3.T2.5	C3.T2.6	C3.T3.7
— Couple ->	-							
vers : Couple	35.1	1.53	-1.80 *	-0.13	0.05	-1.64	-0.26	0.82
vers : Femme seule	6.09	-0.5	-1.17	-0.67	0.99	-2.03 **	0.57	5.70 ***
vers : Homme seul	1.32	-1.14	-0.81	1.46	1.03	0.27	1.31	-0.81
— Femme seule ->	-							
vers : Femme seule	49.54	-0.58	0.45	-0.04	-0.23	1.79 *	-0.88	-0.96
vers : Couple	8.21	-0.82	0.93	1.68 *	0.46	-2.27 **	-1.34	2.42 **
— Homme seul ->	-							
vers : Homme seul	15.36	-1.26	1.92 *	0.26	0.34	-0.73	1.97 **	0.48
vers : Couple	1.19	-0.48	0.52	0.18	1.15	-0.4	1.44	-0.77

TABLE 58. – Quelques données socio-démographiques sur les ménages, selon les classes.

Variables	Ensemble	C1.T1.1	C1.T1.2	C1.T1.3	C1.T1.4	C1.T2.5	C1.T2.6	C1.T2.7	C1.T3.8
Sexe du demandeur									
Féminin	59.10	64.11	67.63	51.24	63.57	46.73	73.31	65.19	64.38
Masculin	40.90	35.89	32.37	48.76	36.43	53.27	26.69	34.81	35.62
Majoration des droits									
non	90.27	94.40	94.34	91.96	90.63	85.56	89.24	88.27	84.95
oui	9.73	5.60	5.66	8.04	9.37	14.44	10.76	11.73	15.05
Couple									
non	71.43	64.60	63.58	72.22	65.02	80.99	70.62	73.12	77.70
oui	28.57	35.40	36.42	27.78	34.98	19.01	29.38	26.88	22.30
Personnes à charge									
0	56.66	60.64	40.14	67.96	47.90	64.74	39.83	50.83	45.15
1	22.47	17.74	33.57	16.37	20.49	17.52	35.78	24.81	31.75
2	13.10	13.05	19.83	7.46	16.42	10.38	18.04	15.13	17.93
3+	7.78	8.57	6.45	8.21	15.20	7.35	6.35	9.23	5.17
Age du demandeur									
0-25	1.45	0.40	0.00	1.54	0.00	3.68	0.00	3.23	1.16
25-30	6.48	4.74	5.20	8.13	7.85	7.32	6.32	4.84	9.27
30-40	43.77	44.89	44.00	51.68	42.84	44.00	32.79	36.56	44.50
40-50	26.90	30.21	26.59	24.27	31.40	22.92	29.15	19.09	31.27
50 +	21.40	19.76	24.21	14.39	17.91	22.08	31.74	36.29	13.80

Variables	Ensemble C2	C2.T1.1	C2.T1.2	C2.T1.3	C2.T2.4	C2.T3.5	C2.T3.6	C2.T3.7
Sexe du demandeur								
Féminin	49.38	49.08	48.58	50.67	45.14	58.55	49.05	58.17
Masculin	50.62	50.92	51.42	49.33	54.86	41.45	50.95	41.83
Majoration des droits								
non	89.45	95.05	88.82	89.79	85.59	86.66	90.97	92.59
oui	10.55	4.95	11.18	10.21	14.41	13.34	9.03	7.41
Couple								
non	79.96	76.71	84.19	85.46	84.47	82.91	73.10	65.23
oui	20.04	23.29	15.81	14.54	15.53	17.09	26.90	34.77
Personnes à charge								
0	65.80	75.23	71.59	64.12	66.57	59.53	51.07	59.84
1	16.83	9.82	14.12	15.88	17.17	24.81	21.32	17.92
2	10.46	8.45	5.84	10.10	9.79	10.85	23.14	13.34
3+	6.92	6.51	8.44	9.90	6.48	4.81	4.46	8.89
Age du demandeur								
0-25	2.19	0.76	3.26	1.35	3.90	0.00	1.90	0.00
25-30	5.67	3.76	6.22	3.60	6.04	6.84	1.90	9.79
30-40	46.45	41.04	57.57	53.22	43.76	38.75	41.14	52.95
40-50	24.92	29.19	14.60	25.04	22.38	35.61	37.97	25.81
50 +	20.78	25.26	18.35	16.79	23.92	18.80	17.09	11.45

Variables	Ensemble C3	C3.T1.1	C3.T1.2	C3.T1.3	C3.T1.4	C3.T2.5	C3.T2.6	C3.T3.7
Sexe du demandeur								
Féminin	70.61	70.17	65.73	67.96	81.03	77.64	57.59	65.76
Masculin	29.39	29.83	34.27	32.04	18.97	22.36	42.41	34.24
Majoration des droits								
non	90.78	93.79	89.83	93.83	85.20	90.15	93.75	71.70
oui	9.22	6.21	10.17	6.17	14.80	9.85	6.25	28.30
Couple								
non	61.51	51.92	71.33	62.57	56.27	74.17	77.43	62.18
oui	38.49	48.08	28.67	37.43	43.73	25.83	22.57	37.82
Personnes à charge								
0	40.67	41.26	55.79	43.62	26.67	37.94	65.38	30.26
1	33.17	29.04	24.21	28.82	41.03	37.45	13.25	45.11
2	18.66	20.63	14.21	19.57	17.95	20.94	15.38	11.28
3+	7.51	9.07	5.79	7.98	14.36	3.67	5.98	13.35
Age du demandeur								
0-25	0.89	0.66	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	8.18
25-30	7.25	7.71	1.63	4.51	10.93	4.74	0.00	24.19
30-40	40.78	42.31	51.52	47.77	34.73	29.71	45.14	35.95
40-50	28.94	32.91	32.40	26.77	31.83	29.11	18.68	15.33
50 +	22.14	16.42	14.45	20.94	22.51	36.45	36.19	16.35

Note : calculé pour tous trimestres.

TABLE 59. – Transitions dans l'activité qui discriminent l'appartenance aux groupes, classification n°1.

	Fréquences (en %)	CI.T1.1	CI.T1.2	CI.T1.3	CI.T1.4	CI.T2.5	CI.T2.6	CI.T2.7	CI.T3.8
— actif ->	-								
vers : actif	31.28	2.81 ***	7.84 ***	-5.79 ***	0.06	-9.98 ***	10.21 ***	4.09 ***	-4.43 ***
vers : chômage	15.69	-4.07 ***	2.56 **	2.53 **	4.68 ***	-2.83 ***	-0.7	1.13	5.29 ***
vers : inact	14.04	-3.87 ***	-1.59	2.33 **	0.03	1.39	0.13	3.03 ***	3.80 ***
— chômage ->	-								
vers : chômage	30.14	-0.37	-3.88 ***	2.71 ***	-0.73	3.64 ***	-5.36 ***	-2.04 **	3.59 ***
vers : actif	19.48	-1.22	-0.54	3.79 ***	4.37 ***	-4.14 ***	-1.99 **	-0.76	4.90 ***
vers : inact	17.45	-5.84 ***	-2.89 ***	2.06 **	0.51	8.63 ***	-4.05 ***	-0.35	4.34 ***
— inact ->	-								
vers : inact	32.31	-1.95 *	-4.66 ***	2.40 **	0.2	6.54 ***	-4.45 ***	-1.77 *	0.74
vers : actif	18.93	-4.81 ***	-1.72 *	3.40 ***	0.71	2.03 **	-2.54 **	2.29 **	7.27 ***
vers : chômage	9.57	-3.54 ***	-1.85 *	2.41 **	2.00 **	3.43 ***	-2.86 ***	-0.49	3.40 ***

	Fréquences (en %)	CI.T1.1	CI.T1.2	CI.T1.3	CI.T1.4	CI.T2.5	CI.T2.6	CI.T2.7	CI.T3.8
— celib ->	-								
vers : emploi	3.54	0.24	3.66 ***	1.93 *	0.58	-3.21 ***	-1.64	-0.63	0.5
vers : non.emploi	2.72	-1.87 *	-1.80 *	0.12	0.89	2.83 ***	0.45	-0.25	-0.04
— emploi ->	-								
vers : emploi	31.28	2.81 ***	7.84 ***	-5.79 ***	0.06	-9.98 ***	10.21 ***	4.09 ***	-4.43 ***
vers : non.emploi ->	27.91	-5.27 ***	0.71	3.37 ***	3.44 ***	-0.85	-0.72	2.91 ***	5.42 ***
— non.emploi ->	-								
vers : non.emploi	62.46	-1.66 *	-6.05 ***	3.61 ***	-0.37	7.24 ***	-6.93 ***	-2.69 ***	3.03 ***
vers : emploi	36.3	-3.45 ***	-1.77 *	4.91 ***	3.08 ***	-1.49	-3.16 ***	1.07	7.18 ***

Note : Les transitions dans l'emploi sont calculées pour 2906 individus, demandeurs ou conjoints le cas échéant. Les états ACTIF et INACTIF traduisent les catégories mobilisées par la CAF et n'ont pas d'autres significations ici. L'état « CÉLIB. » traduit le fait que le conjoint est absent du ménage (la mise en couple n'a pas encore eu lieu). Seuils de significativité : ***<0.01<**<0.05<*<0.1.

TABLE 60. – Transitions dans l'activité qui discriminent l'appartenance aux groupes, classification n°2.

(a)

	Fréquences (en %)	C2.T1.1	C2.T1.2	C2.T1.3	C2.T2.4	C2.T3.5	C2.T3.6	C2.T3.7
— actif ->	-							
vers : chomage	12.81	-4.29 ***	-0.1	0.73	-1.99 **	3.03 ***	2.47 **	5.92 ***
vers : inact	10.78	-5.81 ***	0.38	2.38 **	0.13	4.19 ***	3.57 ***	2.17 **
vers : sortie	12.39	5.82 ***	-0.12	-2.42 **	-6.50 ***	-3.05 ***	-2.56 **	5.52 ***
— celib ->	-							
vers : celib	6.09	-0.83	0.53	-0.29	-0.99	2.07 **	-1.05	1.68 *
vers : actif	2.94	0.22	1.86 *	-0.83	-2.71 ***	1.21	-1.41	2.18 **
vers : chomage	0.98	0.29	-0.07	0.3	-0.34	1.48	-0.82	-0.53
vers : inact	2.17	-1.84 *	-1.23	0.27	1.73 *	1.08	0.43	0.64
— chomage ->	-							
vers : chomage	45.63	-0.48	-0.82	-0.96	-0.32	0.13	0.35	2.48 **
vers : actif	22.74	-1.3	-0.41	-0.31	-4.98 ***	3.13 ***	1.92 *	6.80 ***
vers : inact	25.4	-4.31 ***	0.05	1.75 *	3.62 ***	-0.01	0.66	0.01
vers : sortie	9.03	6.04 ***	1.04	0.82	-5.46 ***	-2.22 **	-2.07 **	-0.66
— inact ->	-							
vers : inact	48.29	0.76	0.61	1.04	0.66	-0.87	0.03	-3.01 ***
vers : actif	24.42	-3.69 ***	0.21	-0.13	-2.42 **	5.77 ***	4.02 ***	3.04 ***
vers : chomage	12.11	-2.35 **	-0.01	2.90 ***	0.42	-0.69	2.01 **	0.45
vers : sortie	19.38	5.89 ***	5.16 ***	1.11	-6.50 ***	-2.76 ***	-3.63 ***	-2.34 **
— sortie ->	-							
vers : actif	2.45	3.62 ***	-0.55	-1.36	-3.02 ***	-1.36	-0.52	1.34
vers : chomage	2.87	1.98 **	-1.68 *	6.65 ***	-3.27 ***	-0.79	-1.4	0.47
vers : inact	4.76	2.73 ***	1.18	4.41 ***	-3.50 ***	-1.89 *	-1.80 *	-1.13

(b)

	Fréquences (en %)	C2.T1.1	C2.T1.2	C2.T1.3	C2.T2.4	C2.T3.5	C2.T3.6	C2.T3.7
— celib ->	-							
vers : celib	6.09	-0.83	0.53	-0.29	-0.99	2.07 **	-1.05	1.68 *
vers : emploi	2.94	0.22	1.86 *	-0.83	-2.71 ***	1.21	-1.41	2.18 **
vers : non.emploi	3.15	-1.37	-1.06	0.39	1.24	1.72 *	-0.1	0.24
— emploi ->	-							
vers : non.emploi	22.18	-6.77 ***	0.62	1.98 **	-1.29	4.50 ***	3.84 ***	5.43 ***
vers : sortie	12.39	5.82 ***	-0.12	-2.42 **	-6.50 ***	-3.05 ***	-2.56 **	5.52 ***
— non.emploi ->	-							
vers : non.emploi	93.91	0.21	-0.13	0.07	0.25	-0.53	0.27	-0.43
vers : emploi	44.09	-2.84 ***	0.33	-0.61	-4.95 ***	4.86 ***	4.02 ***	6.15 ***
vers : sortie	28.27	8.26 ***	4.90 ***	1.41	-8.42 ***	-3.52 ***	-4.16 ***	-2.42 **
— sortie ->	-							
vers : emploi	2.45	3.62 ***	-0.55	-1.36	-3.02 ***	-1.36	-0.52	1.34
vers : non.emploi	7.56	3.27 ***	-0.06	7.62 ***	-4.74 ***	-1.96 **	-2.27 **	-0.57

Note : Les transitions dans l'emploi sont calculées pour 1429 individus, demandeurs ou conjoints le cas échéant. Les états ACTIF et INACTIF traduisent les catégories mobilisées par la CAF et n'ont pas d'autres significations ici. L'état « CÉLIB. » traduit le fait que le conjoint est absent du ménage (la mise en couple n'a pas encore eu lieu). Seuils de significativité : ***<0.01<**<0.05<*<0.1.

TABLE 61. – Transitions dans l'activité qui discriminent l'appartenance aux groupes, classification n°3.

(a)

	Fréquences (en %)	C3.T1.1	C3.T1.2	C3.T1.3	C3.T1.4	C3.T2.5	C3.T2.6	C3.T3.7
— actif ->	-							
vers : actif	73.49	-0.25	0.11	-0.22	-0.11	0.82	0.42	-0.48
vers : chômage	18.19	0.13	0.23	1.23	1.85 *	-2.85 ***	-1.48	1.07
vers : inactif	17.37	-1.04	2.16 **	-1.72 *	-0.54	-1.35	1.22	5.09 ***
vers : sortie	24.41	3.83 ***	1.15	0.59	-1.08	-6.13 ***	-0.86	-1.57
— celib ->	-							
vers : celib	6.76	0.04	1.16	0.63	1.23	-2.10 **	-0.72	0.35
vers : actif	4.48	-0.07	1.15	1.71 *	0.05	-1.95 *	-1.16	-0.24
vers : chômage	1.01	-0.01	-0.82	-0.12	2.38 **	-1.28	1.27	0.26
vers : inactif	1.28	0.24	1.23	-1.66 *	0.61	-0.05	-0.62	1.02
— chômage ->	-							
vers : chômage	6.76	1.08	-0.72	1.15	-0.53	-1.2	-0.02	-1.84 *
vers : actif	12.71	0.7	-0.18	0.68	3.65 ***	-2.33 **	-0.42	-1.85 *
vers : inactif	7.77	-0.61	-0.97	1.27	0.36	-1.86 *	-1.53	3.69 ***
vers : sortie	4.39	1.95 *	1.78 *	-0.48	0.08	-2.67 ***	-1.15	-1.29
— inactif ->	-							
vers : inactif	12.98	-0.22	-0.58	-0.76	-0.25	0.43	-0.45	2.22 **
vers : actif	11.61	-0.91	0.8	-0.41	1.35	-2.49 **	0.81	4.37 ***
vers : chômage	6.22	0	-0.57	0.16	-0.41	-0.65	-0.63	1.93 *
vers : sortie	5.39	0.79	2.31 **	-0.48	-0.87	-1.94 *	-1.27	0.91
— sortie ->	-							
vers : actif	7.04	2.68 ***	1.05	-1.59	1.71 *	-3.38 ***	-0.08	-1.47
vers : chômage	2.47	1.33	1.82 *	-0.58	-0.06	-2.00 **	-0.86	-0.65
vers : inactif	1.74	0.79	2.63 ***	-0.9	-0.86	-1.68 *	-0.72	0.57

(b)

	Fréquences (en %)	C3.T1.1	C3.T1.2	C3.T1.3	C3.T1.4	C3.T2.5	C3.T2.6	C3.T3.7
— celib ->	-							
vers : celib	6.76	0.04	1.16	0.63	1.23	-2.10 **	-0.72	0.35
vers : emploi	4.48	-0.07	1.15	1.71 *	0.05	-1.95 *	-1.16	-0.24
vers : non.emploi	2.29	0.18	0.38	-1.32	2.04 **	-0.88	0.38	0.94
— emploi ->	-							
vers : emploi	73.49	-0.25	0.11	-0.22	-0.11	0.82	0.42	-0.48
vers : non.emploi	33.46	-0.46	1.6	-0.38	1.22	-3.15 ***	-0.01	3.99 ***
vers : sortie	24.41	3.83 ***	1.15	0.59	-1.08	-6.13 ***	-0.86	-1.57
— non.emploi ->	-							
vers : non.emploi	19.74	0.45	-0.89	0.05	-0.51	-0.35	-0.38	0.72
vers : emploi	23.22	0.11	0.37	-0.16	3.17 ***	-3.20 ***	0.39	1.68 *
vers : sortie	9.78	1.89 *	2.91 ***	-0.68	-0.59	-3.23 ***	-1.71 *	-0.19
— sortie ->	-							
vers : emploi	7.04	2.68 ***	1.05	-1.59	1.71 *	-3.38 ***	-0.08	-1.47
vers : non.emploi	4.2	1.53	3.09 ***	-1.02	-0.6	-2.61 ***	-1.12	-0.13

Note : Les transitions dans l'emploi sont calculées pour 1094 individus, demandeurs ou conjoints le cas échéant. Les états ACTIF et INACTIF traduisent les catégories mobilisées par la CAF et n'ont pas d'autres significations ici. L'état « CÉLIB. » traduit le fait que le conjoint est absent du ménage (la mise en couple n'a pas encore eu lieu). Seuils de significativité : ***<0.01<**<0.05<*<0.1. Source : Cohorte Isère, calculs de l'auteur.

TABLE 62. – Transitions dans la structure et l'activité des ménages et appartenance aux groupes. Classification n°1.

	Fréquences (en %)	C1.T1.1	C1.T1.2	C1.T1.3	C1.T1.4	C1.T2.5	C1.T2.6	C1.T2.7	C1.T3.8
— Couple avec la femme en emploi -> vers : Couple avec la femme en emploi	-	-0,97	-0,15	0,7	-0,63	1,45	-0,45	-0,77	0,66
vers : Couple bi-actif	3,31	-0,8	0,18	0,23	0,7	-0,01	-0,53	0,89	0,99
vers : Couple sans emploi	2,81	0,68	-0,79	1,09	-0,79	0,46	-2,22**	-0,54	0,44
— Couple avec l'homme en emploi -> vers : Couple avec l'homme en emploi	-	0,75	-0,66	-0,2	-0,97	1,02	-1,94*	-0,43	0,87
vers : Couple bi-actif	7,76	0,28	-2,16**	-0,19	-1,69*	2,80***	-1,80*	-0,85	1,07
vers : Couple sans emploi	3,58	0,66	-0,3	0,51	-0,3	-0,18	-0,65	-0,44	-0,54
— Couple bi-actif -> vers : Couple bi-actif	6,03	-	-	-	-	-	-	-	-
vers : Couple avec l'homme en emploi	2,4	-1,2	-1,2	0,33	0,5	1,16	-1,63	1,98**	2,01**
vers : Couple avec la femme en emploi	2,36	-0,46	-1,18	0,01	0,53	0,93	-0,17	-1,23	1,36
vers : Couple avec l'homme en emploi	3,17	-0,57	-2,03**	-0,13	-1,05	1,64	-0,77	-0,02	3,15***
— Couple sans emploi -> vers : Couple sans emploi	-	0,8	-0,02	0,4	-1,68*	0,79	-1,07	-1,36	-0,26
vers : Couple avec la femme en emploi	10,07	0,05	-0,26	0,03	-0,26	0,74	-1,33	-0,54	1,1
vers : Couple avec l'homme en emploi	2,68	1,08	-1,15	0,7	-1,47	0,68	-0,97	-0,78	-0,95
vers : Couple bi-actif	7,35	1,42	-0,47	-0,85	-1,26	-0,28	-0,18	-0,89	0,91
vers : Femme seule sans emploi	1,22	0,62	-0,43	1,34	1,18	-1,48	-0,8	0,28	-1,01
— Femme seule en emploi -> vers : Femme seule en emploi	1,18	-	-	-	-	-	-	-	-
vers : Femme seule en emploi	18,82	0,56	-0,9	-0,63	0,31	-0,23	-0,48	2,00**	-0,34
vers : Couple bi-actif	1,77	-0,01	-0,2	-1,41	-0,2	0,98	-0,15	0,82	0,37
vers : Femme seule sans emploi	11,93	-0,34	0,63	0,96	0,63	-0,97	-1,08	1,22	0,5
— Femme seule sans emploi -> vers : Femme seule sans emploi	-	-0,28	1,01	0,57	1,19	-0,9	0,26	-1,80*	0,36
vers : Couple avec l'homme en emploi	23,4	-0,85	-0,61	0,41	0,87	1,37	-0,99	1,16	-1,11
vers : Couple sans emploi	1,41	-0,63	-0,31	-0,05	1,41	-0,83	0,05	1,63	1,15
vers : Femme seule en emploi	14,92	-0,78	2,18**	0,43	1,73*	-1,81*	0,27	-0,5	1,12
— Homme seul en emploi -> vers : Homme seul en emploi	-	0,33	0,86	1,06	0,86	-1,68*	-1,17	-0,09	0,55
vers : Homme seul en emploi	6,53	-0,39	0,16	0,73	0,16	-1,34	1,77*	-0,31	0,26
vers : Homme seul sans emploi	7,3	-	-	-	-	-	-	-	-
— Homme seul sans emploi -> vers : Homme seul sans emploi	27,71	-0,56	0,16	-1	-0,17	-0,03	3,04***	0,78	-1,45
vers : Homme seul en emploi	12,52	-0,72	0,43	-0,67	-0,32	-0,13	2,88***	-0,36	-0,27

Source : cohorte. Données lissées.

Lecture : Pour la classification n2, un peu plus de 20% des ménages sont concernés au moins une fois par la transition "Homme seul sans emploi vers homme seul en emploi"; cette transition est significativement sous-représentée dans le groupe C2.T2.4 et sur-représentée dans les groupes C2.T3.5, C2.T3.6 et C2.T3.7.

TABLE 63. – Transitions dans la structure et l'activité des ménages et appartenance aux groupes. Classification n°2.

	Fréquences (en %)	C2.T1.1	C2.T1.2	C2.T1.3	C2.T2.4	C2.T3.5	C2.T3.6	C2.T3.7
— Couple avec la femme en emploi ->	-							
vers : Couple bi-actif	1.11	-0.59	-1.42	-0.84	-1.32	1.66 *	-0.77	4.73 ***
vers : Couple sans emploi	1.8	-0.69	-0.13	-0.12	-0.24	-1.03	1.07	1.82 *
— Couple avec l'homme en emploi ->	-							
vers : Couple bi-actif	1.2	-0.72	-0.11	-0.87	-1.92 *	-0.84	2.97 ***	3.65 ***
vers : Couple sans emploi	4.11	-2.93 ***	-0.88	0.88	-0.48	0.37	3.27 ***	3.88 ***
— Couple bi-actif ->	-							
vers : Couple avec l'homme en emploi	1.46	-0.64	-1	1.13	-1.18	0.15	0.26	3.08 ***
— Couple sans emploi ->	-							
vers : Couple sans emploi	14.9	-1.11	-1.32	-0.13	0	-0.6	1.82 *	2.82 ***
vers : Couple avec la femme en emploi	2.57	-0.87	-1.22	-0.49	0.02	0.39	1.4	2.09 **
vers : Couple avec l'homme en emploi	7.53	-1.21	-0.7	-0.34	-2.55 **	0.26	3.51 ***	4.71 ***
vers : Couple bi-actif	1.63	-0.46	0.04	0.96	-0.46	0.04	-0.93	1.36
vers : Femme seule sans emploi	1.63	-1.67 *	-1.13	1.95 *	2.66 ***	-0.98	0.15	-0.73
— Femme seule en emploi ->	-							
vers : Femme seule sans emploi	7.88	-4.17 ***	0.48	0.02	-0.68	3.87 ***	2.36 **	3.52 ***
— Femme seule sans emploi ->	-							
vers : Femme seule sans emploi	37.07	-1.11	0.89	0.55	-0.15	1.31	-0.6	0.19
vers : Couple avec l'homme en emploi	1.54	-0.34	2.54 **	-0.99	-1.27	1.14	-0.9	0.04
vers : Couple sans emploi	1.63	-1.67 *	-1.13	0.96	2.66 ***	1.06	-0.93	-0.73
vers : Femme seule en emploi	17.29	-3.63 ***	1.41	-1.18	-1.98 **	4.32 ***	1.93 *	4.33 ***
— Homme seul en emploi ->	-							
vers : Homme seul sans emploi	9.16	-4.70 ***	1.36	2.18 **	0.13	3.27 ***	2.33 **	1.02
— Homme seul sans emploi ->	-							
vers : Homme seul sans emploi	48.03	1.59	-0.05	-0.41	0.13	-0.81	-0.49	-1.74 *
vers : Couple sans emploi	1.2	-1.19	-0.11	-0.87	1.19	0.35	0.46	0.4
vers : Homme seul en emploi	20.03	-1.23	0.16	0.39	-3.17 ***	2.96 ***	2.57 **	2.94 ***

TABLE 64. – Transitions dans la structure et l'activité des ménages et appartenance aux groupes. Classification n°3.

	Fréquences (en %)	G3.T1.1	G3.T1.2	G3.T1.3	G3.T1.4	G3.T2.5	G3.T2.6	G3.T3.7
— Couple avec la femme en emploi -> vers : Couple avec la femme en emploi	-	0.84	0.27	0.24	0.33	-1.83 *	0.03	-0.21
vers : Couple bi-actif	8.87	0.94	-1.04	-0.01	4.44 ***	-1.45	-1.09	-1.65 *
vers : Couple sans emploi	5.43	1.05	-0.17	-0.64	0.66	-1.95 *	-1	1.83 *
vers : Femme seule en emploi	4.5	-1.14	-0.81	1.46	2.68 ***	-0.51	1.31	-0.81
— Couple avec l'homme en emploi -> vers : Couple avec l'homme en emploi	-	0.43	-1.55	-0.04	-0.65	0.07	-0.64	1.32
vers : Couple bi-actif	19.74	2.20 ***	-0.86	-0.54	0.67	-1.69 *	-0.48	-1.38
vers : Couple sans emploi	7.28	-1.09	-0.43	0.19	1.26	-1.49	0.24	4.16 ***
vers : Femme seule sans emploi	7.68	0.07	-0.85	-0.79	-0.64	-1.35	-0.57	5.00 ***
— Couple bi-actif -> vers : Couple bi-actif	1.46							
vers : Couple avec la femme en emploi	-	1.82 *	-1.80 *	-0.52	0.88	-1.79 *	0.48	-0.14
vers : Couple avec l'homme en emploi	6.49	0.67	-0.87	0.05	3.25 ***	-0.75	-1.01	-1.52
vers : Femme seule en emploi	4.64	2.05 ***	-0.63	-0.73	0.95	-2.07 **	0.54	-1.2
— Couple sans emploi -> vers : Couple sans emploi	1.46	0.53	0.32	-0.79	-0.64	-1.35	1.2	1.49
vers : Couple avec la femme en emploi	-	0.16	-1	-0.55	3.28 ***	-1.58	-0.66	2.01 **
vers : Couple avec l'homme en emploi	1.99	-0.71	0.78	-0.01	0.39	-1.07	0.74	1.99 ***
— Femme seule en emploi -> vers : Femme seule en emploi	-							
vers : Couple avec la femme en emploi	49.54	-0.58	0.45	-0.04	-0.23	1.79 *	-0.88	-0.96
vers : Couple avec l'homme en emploi	1.99	-0.23	-1	0.03	1.94 *	-0.94	-0.66	2.01 **
vers : Couple bi-actif	3.84	-1.05	1.5	2.65 ***	-0.07	-1.28	-0.92	-0.66
vers : Femme seule sans emploi	17.09	-1.29	1.87 *	-0.06	0.56	-1.59	0.12	3.58 ***
— Femme seule sans emploi -> vers : Couple avec l'homme en emploi	-							
vers : Femme seule en emploi	1.19	-0.98	0.52	0.18	-0.58	-1.22	-0.51	4.41 ***
— Homme seul en emploi -> vers : Homme seul en emploi	8.34	-1.08	1.38	-0.38	1.09	-1.37	0.12	3.34 ***
vers : Homme seul sans emploi	-							
— Homme seul sans emploi -> vers : Homme seul sans emploi	15.36	-1.26	1.92 *	0.26	0.34	-0.73	1.97 **	0.48
vers : Homme seul sans emploi -> vers : Homme seul sans emploi	4.9	-1.31	0.99	1.02	-1.17	-1.67 *	0.89	3.55 ***
— Homme seul sans emploi -> vers : Homme seul en emploi	-							
vers : Homme seul en emploi	2.12	-0.77	0.91	1.62	-0.77	-1.63	2.25 **	-0.06

TABLE 65. – Statuts d’activité des femmes dans la classification n°1, par classes.

C1.T1.1	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	32.51	31.60	35.46	33.48	36.41	37.03	36.92	39.31	39.87	38.26	37.69	41.34
Chômeur	23.32	18.30	16.31	16.74	16.25	16.33	14.24	15.57	13.50	12.54	13.08	13.41
Salarié	41.87	47.19	46.10	47.51	45.38	44.31	46.80	43.01	44.37	47.27	46.42	42.74
ETI	2.30	2.91	2.13	2.26	1.96	2.33	2.03	2.11	2.25	1.93	2.80	2.51
C1.T1.2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	16.04	16.98	16.04	16.82	17.76	18.69	22.22	17.89	18.89	18.75	18.92	18.42
Chômeur	12.26	8.49	8.49	9.35	11.21	8.41	15.15	15.79	17.78	16.25	17.57	18.42
Salarié	69.81	73.58	74.53	72.90	70.09	71.96	61.62	65.26	62.22	63.75	62.16	61.84
ETI	1.89	0.94	0.94	0.93	0.93	0.93	1.01	1.05	1.11	1.25	1.35	1.32
C1.T1.3	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	53.49	53.29	58.93	56.73	56.40	52.10	45.39	47.62	42.86	45.19	43.56	53.85
Chômeur	30.23	25.15	20.24	15.79	14.53	14.97	17.76	16.33	14.29	13.46	13.86	11.11
Salarié	13.95	19.16	18.45	23.98	26.16	30.54	34.21	33.33	39.50	38.46	39.60	32.48
ETI	2.33	2.40	2.38	3.51	2.91	2.40	2.63	2.72	3.36	2.88	2.97	2.56
C1.T1.4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	45.05	42.17	43.37	41.67	36.84	37.33	38.67	36.71	32.05	29.63	26.97	27.96
Chômeur	23.08	22.89	21.69	26.19	25.00	25.33	26.67	22.78	29.49	25.93	31.46	29.03
Salarié	29.67	33.73	34.94	30.95	36.84	37.33	34.67	37.97	35.90	41.98	39.33	40.86
ETI	2.20	1.20	0.00	1.19	1.32	0.00	0.00	2.53	2.56	2.47	2.25	2.15
C1.T2.5	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	62.20	65.35	69.60	72.05	72.33	74.90	75.89	76.65	74.32	74.61	72.55	70.70
Chômeur	29.13	25.20	21.60	18.90	20.16	17.25	17.00	14.01	15.56	13.28	12.55	12.50
Salarié	7.87	7.87	7.60	7.87	6.32	6.67	5.53	7.78	8.17	9.77	12.16	14.06
ETI	0.79	1.57	1.20	1.18	1.19	1.18	1.58	1.56	1.95	2.34	2.75	2.73
C1.T2.6	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	23.57	23.90	25.79	25.93	23.75	23.46	22.36	21.12	23.46	24.07	22.84	25.48
Chômeur	7.64	5.66	4.40	3.70	5.00	4.94	1.86	4.35	3.70	3.09	6.17	8.92
Salarié	68.15	70.44	69.81	69.75	70.00	70.37	74.53	72.67	71.60	71.60	68.52	63.06
ETI	0.64	0.00	0.00	0.62	1.25	1.23	1.24	1.86	1.23	1.23	2.47	2.55
C1.T2.7	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	25.00	25.53	20.83	18.75	14.58	22.92	22.92	28.26	27.66	27.66	29.79	31.25
Chômeur	22.92	19.15	8.33	8.33	10.42	8.33	10.42	15.22	14.89	12.77	19.15	18.75
Salarié	41.67	40.43	54.17	56.25	60.42	54.17	52.08	43.48	44.68	48.94	42.55	43.75
ETI	10.42	14.89	16.67	16.67	14.58	14.58	14.58	13.04	12.77	10.64	8.51	6.25
C1.T3.8	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	46.43	52.63	54.39	51.72	40.68	39.66	39.66	40.00	38.98	27.12	35.59	35.59
Chômeur	48.21	33.33	28.07	25.86	18.64	22.41	15.52	13.33	15.25	16.95	11.86	16.95
Salarié	3.57	12.28	14.04	20.69	37.29	32.76	39.66	41.67	40.68	47.46	44.07	37.29
ETI	1.79	1.75	3.51	1.72	3.39	5.17	5.17	5.00	5.08	8.47	8.47	10.17

Note : pourcentages calculés en ignorant les personnes pour lesquelles l’information est manquante.

TABLE 66. – Statuts d'activité des hommes dans la classification n°1, par classes.

C1.T1.1	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	28.54	26.94	24.49	22.68	20.68	22.67	23.53	20.33	19.82	21.20	20.81	20.08
Chômeur	40.45	29.61	25.07	21.58	22.93	20.65	18.07	17.07	19.82	18.43	19.00	20.50
Salarié	27.52	40.29	46.65	51.37	52.63	52.63	53.78	57.72	54.38	53.46	54.75	54.39
ETI	3.49	3.16	3.79	4.37	3.76	4.05	4.62	4.88	5.99	6.91	5.43	5.02
C1.T1.2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	11.11	16.13	11.48	9.52	12.70	10.61	9.23	11.67	11.48	8.62	10.91	8.62
Chômeur	22.22	12.90	13.11	12.70	14.29	9.09	18.46	23.33	21.31	15.52	16.36	20.69
Salarié	63.49	67.74	72.13	74.60	69.84	78.79	70.77	63.33	65.57	74.14	70.91	68.97
ETI	3.17	3.23	3.28	3.17	3.17	1.52	1.54	1.67	1.64	1.72	1.82	1.72
C1.T1.3	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	32.80	35.23	37.35	44.07	34.62	32.94	34.23	29.55	29.73	26.47	22.11	20.45
Chômeur	51.08	44.32	34.94	30.51	32.42	27.65	22.82	24.24	18.92	18.63	15.79	19.32
Salarié	14.52	18.75	25.90	24.29	31.87	37.65	40.94	44.70	48.65	51.96	58.95	57.95
ETI	1.61	1.70	1.81	1.13	1.10	1.76	2.01	1.52	2.70	2.94	3.16	2.27
C1.T1.4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	25.64	30.88	24.29	21.92	18.46	18.33	18.97	23.33	22.81	30.51	39.06	37.50
Chômeur	37.18	25.00	24.29	24.66	29.23	26.67	32.76	33.33	38.60	33.90	23.44	22.22
Salarié	34.62	42.65	50.00	52.05	49.23	51.67	44.83	38.33	38.60	35.59	34.38	36.11
ETI	2.56	1.47	1.43	1.37	3.08	3.33	3.45	5.00	0.00	0.00	3.12	4.17
C1.T2.5	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	40.61	48.44	54.42	54.74	57.54	60.07	63.36	68.38	65.29	62.59	63.03	61.48
Chômeur	50.85	40.14	34.63	31.23	30.53	29.51	26.37	23.02	24.05	21.33	21.13	21.20
Salarié	6.48	9.69	8.83	11.93	9.47	7.29	7.53	5.84	7.90	10.84	9.86	12.01
ETI	2.05	1.73	2.12	2.11	2.46	3.12	2.74	2.75	2.75	5.24	5.99	5.30
C1.T2.6	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	6.10	10.13	9.09	7.79	12.99	7.89	9.21	8.22	11.84	11.69	11.69	12.16
Chômeur	20.73	13.92	14.29	11.69	7.79	9.21	11.84	13.70	10.53	10.39	7.79	9.46
Salarié	68.29	70.89	70.13	75.32	74.03	77.63	73.68	72.60	72.37	74.03	76.62	74.32
ETI	4.88	5.06	6.49	5.19	5.19	5.26	5.26	5.48	5.26	3.90	3.90	4.05
C1.T2.7	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	19.44	14.29	17.65	12.12	17.65	15.15	24.24	25.00	26.67	34.62	26.09	20.00
Chômeur	13.89	14.29	11.76	12.12	14.71	12.12	15.15	15.62	13.33	7.69	8.70	12.00
Salarié	27.78	28.57	26.47	27.27	29.41	33.33	21.21	21.88	20.00	26.92	30.43	28.00
ETI	38.89	42.86	44.12	48.48	38.24	39.39	39.39	37.50	40.00	30.77	34.78	40.00
C1.T3.8	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	30.61	34.09	42.22	31.25	26.09	25.53	14.58	12.50	12.50	14.29	16.67	16.67
Chômeur	57.14	59.09	33.33	16.67	13.04	14.89	12.50	18.75	27.08	24.49	25.00	29.17
Salarié	8.16	4.55	15.56	37.50	43.48	42.55	56.25	50.00	45.83	44.90	39.58	33.33
ETI	4.08	2.27	8.89	14.58	17.39	17.02	16.67	18.75	14.58	16.33	18.75	20.83

Note : pourcentages calculés en ignorant les personnes pour lesquelles l'information est manquante.

TABLE 67. – Statuts d’activité des femmes dans la classification n°2, par classes.

C2.T1.1	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	64.57	55.32	58.47	57.14	57.78	59.30	56.32	59.43	56.63	55.13	53.01	61.11
Chômeur	35.43	29.08	17.80	13.45	13.33	11.63	12.64	11.32	13.25	16.67	20.48	15.74
Salarié	0.00	15.60	23.73	29.41	28.89	29.07	31.03	29.25	30.12	28.21	26.51	23.15
ETI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
C2.T1.2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	65.96	64.13	71.28	72.34	69.15	66.28	64.94	68.00	61.40	56.00	55.81	59.32
Chômeur	34.04	29.35	20.21	15.96	15.96	15.12	9.09	12.00	10.53	12.00	6.98	8.47
Salarié	0.00	6.52	8.51	10.64	13.83	16.28	23.38	18.67	26.32	30.00	32.56	28.81
ETI	0.00	0.00	0.00	1.06	1.06	2.33	2.60	1.33	1.75	2.00	4.65	3.39
C2.T1.3	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	77.14	61.76	67.74	71.88	70.97	73.33	76.00	75.86	78.57	80.00	71.43	68.57
Chômeur	22.86	26.47	25.81	18.75	9.68	13.33	24.00	20.69	17.86	13.33	22.86	22.86
Salarié	0.00	11.76	6.45	9.38	19.35	13.33	0.00	3.45	3.57	6.67	5.71	8.57
ETI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
C2.T2.4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	66.04	68.75	71.07	71.25	71.25	75.31	75.31	77.30	76.22	78.05	73.17	73.29
Chômeur	33.96	28.12	22.64	21.25	22.50	18.52	19.14	16.56	17.68	14.02	12.80	11.80
Salarié	0.00	2.50	5.66	6.88	5.62	5.56	4.94	5.52	4.88	5.49	11.59	12.42
ETI	0.00	0.62	0.63	0.62	0.62	0.62	0.62	0.61	1.22	2.44	2.44	2.48
C2.T3.5	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	54.29	52.94	54.29	47.22	36.11	32.43	35.14	25.64	16.22	13.51	16.22	16.22
Chômeur	45.71	26.47	22.86	27.78	30.56	27.03	13.51	12.82	10.81	13.51	8.11	10.81
Salarié	0.00	20.59	20.00	25.00	33.33	37.84	48.65	58.97	70.27	67.57	70.27	64.86
ETI	0.00	0.00	2.86	0.00	0.00	2.70	2.70	2.56	2.70	5.41	5.41	8.11
C2.T3.6	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	60.00	58.06	58.06	54.84	48.39	41.94	48.39	50.00	46.88	40.62	46.88	43.75
Chômeur	40.00	25.81	25.81	22.58	9.68	22.58	16.13	10.00	18.75	18.75	18.75	25.00
Salarié	0.00	16.13	12.90	19.35	38.71	32.26	29.03	33.33	28.12	37.50	31.25	28.12
ETI	0.00	0.00	3.23	3.23	3.23	3.23	6.45	6.67	6.25	3.12	3.12	3.12
C2.T3.7	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	48.10	44.87	41.25	38.27	38.96	37.33	29.58	27.14	29.69	33.90	31.15	40.32
Chômeur	51.90	38.46	22.50	13.58	12.99	13.33	18.31	18.57	18.75	16.95	18.03	19.35
Salarié	0.00	16.67	36.25	48.15	48.05	48.00	50.70	51.43	48.44	45.76	47.54	37.10
ETI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.33	1.41	2.86	3.12	3.39	3.28	3.23

Note : pourcentages calculés en ignorant les personnes pour lesquelles l’information est manquante.

TABLE 68. – Statuts d'activité des hommes dans la classification n°2, par classes.

C2.T1.1	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	45.82	43.84	37.97	36.25	34.29	32.00	35.56	29.55	32.91	34.18	31.25	30.77
Chômeur	54.18	35.47	29.11	23.12	28.57	28.00	21.11	23.86	18.99	22.78	22.50	25.27
Salarié	0.00	20.69	32.28	40.00	35.24	38.00	41.11	44.32	44.30	37.97	41.25	39.56
ETI	0.00	0.00	0.63	0.62	1.90	2.00	2.22	2.27	3.80	5.06	5.00	4.40
C2.T1.2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	45.28	51.00	53.54	57.14	47.66	47.92	51.69	51.32	46.97	45.76	34.62	32.65
Chômeur	54.72	46.00	37.37	31.43	38.32	33.33	23.60	22.37	12.12	10.17	11.54	16.33
Salarié	0.00	3.00	9.09	11.43	14.02	18.75	23.60	25.00	39.39	37.29	44.23	42.86
ETI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.12	1.32	1.52	6.78	9.62	8.16
C2.T1.3	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	43.24	41.18	46.67	43.33	46.67	35.71	46.67	54.84	54.55	55.56	57.14	51.43
Chômeur	56.76	44.12	30.00	23.33	30.00	46.43	33.33	35.48	39.39	36.11	34.29	28.57
Salarié	0.00	14.71	23.33	33.33	20.00	14.29	16.67	6.45	6.06	5.56	5.71	20.00
ETI	0.00	0.00	0.00	0.00	3.33	3.57	3.33	3.23	0.00	2.78	2.86	0.00
C2.T2.4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	42.86	54.87	58.55	58.03	61.14	64.95	69.23	72.82	72.16	69.43	70.77	67.53
Chômeur	57.14	40.00	35.23	33.16	29.53	29.38	26.67	23.08	23.71	23.32	22.05	24.23
Salarié	0.00	5.13	6.22	8.29	8.81	5.15	3.59	3.59	3.61	5.70	5.64	6.70
ETI	0.00	0.00	0.00	0.52	0.52	0.52	0.51	0.51	0.52	1.55	1.54	1.55
C2.T3.5	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	38.71	37.93	35.48	41.94	46.88	42.42	33.33	25.00	18.18	9.09	18.18	14.71
Chômeur	61.29	55.17	41.94	29.03	15.62	21.21	18.18	21.88	21.21	9.09	6.06	11.76
Salarié	0.00	6.90	19.35	25.81	34.38	33.33	45.45	46.88	54.55	72.73	66.67	61.76
ETI	0.00	0.00	3.23	3.23	3.12	3.03	3.03	6.25	6.06	9.09	9.09	11.76
C2.T3.6	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	41.67	38.89	45.71	36.11	27.78	19.44	13.89	19.44	17.14	28.57	25.00	25.71
Chômeur	58.33	58.33	34.29	22.22	22.22	16.67	16.67	13.89	22.86	20.00	19.44	25.71
Salarié	0.00	0.00	11.43	22.22	25.00	33.33	41.67	38.89	37.14	28.57	27.78	20.00
ETI	0.00	2.78	8.57	19.44	25.00	30.56	27.78	27.78	22.86	22.86	27.78	28.57
C2.T3.7	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	23.08	27.27	28.21	27.16	15.58	17.39	15.25	11.86	12.24	4.35	10.64	12.77
Chômeur	76.92	50.65	34.62	23.46	23.38	23.19	30.51	28.81	32.65	23.91	17.02	27.66
Salarié	0.00	22.08	34.62	46.91	58.44	55.07	50.85	54.24	51.02	65.22	61.70	48.94
ETI	0.00	0.00	2.56	2.47	2.60	4.35	3.39	5.08	4.08	6.52	10.64	10.64

Note : pourcentages calculés en ignorant les personnes pour lesquelles l'information est manquante.

TABLE 69. – Statuts d'activité des femmes dans la classification n°3, par classes.

C3.T1.1	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	16.55	21.96	27.51	26.03	27.18	27.59	28.02	28.70	30.57	29.90	29.08	30.10
Chômeur	7.24	6.67	13.10	15.29	17.48	17.73	18.84	18.06	17.62	15.98	14.80	14.56
Salarié	73.79	68.63	57.21	56.20	53.40	52.71	51.21	50.93	49.22	51.55	52.55	51.94
ETI	2.41	2.75	2.18	2.48	1.94	1.97	1.93	2.31	2.59	2.58	3.57	3.40
C3.T1.2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	13.51	22.22	30.30	34.29	36.67	41.38	33.33	34.48	33.33	39.13	32.00	30.77
Chômeur	0.00	2.78	9.09	11.43	10.00	13.79	11.11	13.79	12.50	4.35	12.00	15.38
Salarié	70.27	58.33	45.45	40.00	43.33	34.48	44.44	37.93	41.67	47.83	44.00	42.31
ETI	16.22	16.67	15.15	14.29	10.00	10.34	11.11	13.79	12.50	8.70	12.00	11.54
C3.T1.3	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	15.32	16.13	17.89	15.87	19.20	20.00	23.28	23.42	22.33	20.20	22.11	21.28
Chômeur	8.06	8.06	8.13	8.73	10.40	8.00	12.93	15.32	15.53	13.13	16.84	19.15
Salarié	73.39	74.19	73.17	74.60	68.00	69.60	61.21	58.56	59.22	63.64	57.89	56.38
ETI	3.23	1.61	0.81	0.79	2.40	2.40	2.59	2.70	2.91	3.03	3.16	3.19
C3.T1.4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	17.39	10.53	15.00	21.74	14.29	19.05	9.09	4.76	13.04	8.33	8.33	12.50
Chômeur	0.00	5.26	20.00	17.39	19.05	23.81	13.64	4.76	13.04	12.50	12.50	8.33
Salarié	82.61	84.21	65.00	60.87	66.67	57.14	77.27	90.48	73.91	79.17	79.17	79.17
ETI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
C3.T2.5	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	20.18	19.47	21.43	22.32	20.72	19.64	19.64	19.64	20.72	21.62	20.72	23.42
Chômeur	2.75	3.54	3.57	3.57	4.50	3.57	1.79	1.79	2.70	3.60	3.60	7.21
Salarié	77.06	76.99	75.00	74.11	74.77	76.79	78.57	77.68	76.58	74.77	73.87	67.57
ETI	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.89	0.00	0.00	1.80	1.80
C3.T2.6	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	13.33	28.57	14.29	14.29	13.33	13.33	13.33	14.29	14.29	14.29	21.43	33.33
Chômeur	6.67	7.14	0.00	0.00	6.67	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Salarié	53.33	28.57	50.00	50.00	46.67	53.33	53.33	50.00	50.00	50.00	50.00	46.67
ETI	26.67	35.71	35.71	35.71	33.33	33.33	33.33	35.71	35.71	35.71	28.57	20.00
C3.T3.7	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	34.15	40.00	42.50	47.50	52.50	57.50	60.98	68.29	65.85	63.41	60.98	63.41
Chômeur	0.00	5.00	15.00	15.00	15.00	12.50	14.63	14.63	14.63	9.76	14.63	14.63
Salarié	60.98	45.00	32.50	27.50	22.50	20.00	14.63	9.76	12.20	21.95	19.51	17.07
ETI	4.88	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	9.76	7.32	7.32	4.88	4.88	4.88

Note : pourcentages calculés en ignorant les personnes pour lesquelles l'information est manquante.

TABLE 70. – Statuts d'activité des hommes dans la classification n°3, par classes.

C3.T1.1	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	8.57	9.88	9.09	9.94	9.77	15.08	11.29	12.78	13.22	14.29	13.33	14.62
Chômeur	10.86	16.05	15.38	18.63	20.30	15.08	16.94	14.29	20.66	18.49	18.33	16.92
Salarié	75.43	70.37	71.33	64.60	66.17	65.08	66.13	66.92	60.33	61.34	64.17	63.85
ETI	5.14	3.70	4.20	6.83	3.76	4.76	5.65	6.02	5.79	5.88	4.17	4.62
C3.T1.2	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	8.70	4.76	12.50	30.00	23.53	17.65	20.00	7.69	21.43	20.00	21.43	23.08
Chômeur	13.04	9.52	25.00	10.00	17.65	17.65	6.67	7.69	14.29	0.00	7.14	7.69
Salarié	56.52	66.67	43.75	45.00	47.06	52.94	60.00	76.92	57.14	73.33	71.43	61.54
ETI	21.74	19.05	18.75	15.00	11.76	11.76	13.33	7.69	7.14	6.67	0.00	7.69
C3.T1.3	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	6.67	12.50	12.86	9.86	14.29	12.33	9.72	14.93	15.94	13.85	14.52	13.11
Chômeur	12.00	11.11	12.86	12.68	8.57	5.48	16.67	20.90	18.84	23.08	17.74	21.31
Salarié	73.33	69.44	65.71	71.83	72.86	78.08	69.44	59.70	60.87	61.54	66.13	63.93
ETI	8.00	6.94	8.57	5.63	4.29	4.11	4.17	4.48	4.35	1.54	1.61	1.64
C3.T1.4	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	6.67	6.67	0.00	0.00	6.67	7.69	7.14	21.43	13.33	12.50	12.50	18.75
Chômeur	13.33	13.33	41.18	43.75	33.33	23.08	28.57	21.43	13.33	12.50	12.50	6.25
Salarié	73.33	73.33	52.94	50.00	53.33	61.54	57.14	50.00	73.33	75.00	68.75	68.75
ETI	6.67	6.67	5.88	6.25	6.67	7.69	7.14	7.14	0.00	0.00	6.25	6.25
C3.T2.5	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	4.08	8.70	6.67	6.52	6.67	6.52	6.52	6.67	9.09	9.09	8.89	10.64
Chômeur	8.16	6.52	6.67	4.35	4.44	4.35	2.17	4.44	4.55	2.27	6.67	8.51
Salarié	81.63	78.26	80.00	82.61	82.22	82.61	84.78	82.22	79.55	84.09	80.00	76.60
ETI	6.12	6.52	6.67	6.52	6.67	6.52	6.52	6.67	6.82	4.55	4.44	4.26
C3.T2.6	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	7.14	16.67	18.18	9.09	8.33	8.33	8.33	16.67	9.09	27.27	16.67	8.33
Chômeur	7.14	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	8.33	0.00	0.00	0.00	8.33	16.67
Salarié	35.71	25.00	18.18	27.27	33.33	33.33	25.00	25.00	27.27	18.18	25.00	16.67
ETI	50.00	58.33	63.64	63.64	58.33	58.33	58.33	58.33	63.64	54.55	50.00	58.33
C3.T3.7	T 1	T 2	T 3	T 4	T 5	T 6	T 7	T 8	T 9	T 10	T 11	T 12
Inactif	10.00	18.75	26.67	33.33	53.57	50.00	57.14	62.96	60.00	60.87	55.00	47.62
Chômeur	3.33	9.38	16.67	13.33	21.43	17.86	17.86	18.52	16.00	13.04	20.00	14.29
Salarié	60.00	46.88	33.33	36.67	14.29	25.00	17.86	11.11	12.00	17.39	15.00	28.57
ETI	26.67	25.00	23.33	16.67	10.71	7.14	7.14	7.41	12.00	8.70	10.00	9.52

Note : pourcentages calculés en ignorant les personnes pour lesquelles l'information est manquante.

TABLE 71. – Statut d'activité des personnes dont le ménage est au RSA Socle et Activité, par classes.

	Demandeurs			Conjoints				
	Salarié	Chômage	ETI	Inactif	Salarié	Chômage	ETI	Inactif
C1.T1.1	44.95	25.25	12.12	17.68	37.04	37.04	0.00	25.93
C1.T1.2	46.34	29.27	2.44	21.95	37.50	18.75	6.25	37.50
C1.T1.3	42.11	21.05	8.19	28.65	34.78	26.09	2.17	36.96
C1.T1.4	54.55	20.20	5.05	20.20	42.31	15.38	3.85	38.46
C1.T2.5	41.33	23.56	10.67	24.44	34.33	8.96	0.00	56.72
C1.T2.6	67.06	8.82	11.76	12.35	22.86	20.00	0.00	57.14
C1.T2.7	51.02	11.34	28.34	9.30	25.64	10.26	24.79	39.32
C1.T3.8	45.60	13.60	17.60	23.20	37.10	20.97	12.90	29.03
C2.T1.1	61.54	25.64	0.00	12.82	66.67	16.67	0.00	16.67
C2.T1.2	47.46	22.03	5.08	25.42	33.33	22.22	0.00	44.44
C2.T1.3	47.06	41.18	0.00	11.76	50.00	0.00	0.00	50.00
C2.T2.4	44.21	23.16	2.11	30.53	30.77	15.38	0.00	53.85
C2.T3.5	56.45	12.90	8.06	22.58	20.00	0.00	20.00	60.00
C2.T3.6	43.59	16.24	20.09	20.09	42.86	6.35	17.46	33.33
C2.T3.7	42.17	32.53	1.20	24.10	50.00	18.18	0.00	31.82
C3.T1.1	60.53	18.42	7.89	13.16	37.50	50.00	0.00	12.50
C3.T1.2	67.39	2.90	24.64	5.07	20.69	10.34	0.00	68.97
C3.T1.3	60.26	7.69	20.51	11.54	42.86	28.57	9.52	19.05
C3.T1.4	85.71	0.00	0.00	14.29	0.00	75.00	0.00	25.00
C3.T2.5	72.32	6.25	10.71	10.71	43.75	12.50	0.00	43.75
C3.T2.6	48.66	2.67	46.52	2.14	2.78	0.00	27.78	69.44
C3.T3.7	46.51	10.08	21.71	21.71	48.89	11.11	22.22	17.78

Tous trimestres, hors statuts d'activité inconnus, pour les bénéficiaires du RSA socle et activité seulement

TABLE 72. – Croisement de l'appartenance aux différentes classes et du territoire d'habitation, pour les ménages (en %).

(a) Classification n°1

	Ensemble	C1.T1.1	C1.T1.2	C1.T1.3	C1.T1.4	C1.T2.5	C1.T2.6	C1.T2.7	C1.T3.8
Agglomération Grenobloise	45.7	43.0	50.0	44.9	47.7	48.3	44.0	51.6	51.2
Territoires ruraux	9.4	10.0	10.0	8.5	6.9	8.3	11.4	6.2	12.8
Territoires semi-urbains	44.9	47.0	40.0	46.6	45.4	43.5	44.6	42.2	36.0

(b) Classification n°2

	Ensemble	C2.T1.1	C2.T1.2	C2.T1.3	C2.T2.4	C2.T3.5	C2.T3.6	C2.T3.7
Agglomération Grenobloise	48.9	47.6	48.9	63.5	47.7	49.2	46.2	49.2
Territoires ruraux	8.4	8.9	6.2	4.8	8.4	16.9	7.7	7.9
Territoires semi-urbains	42.7	43.5	44.9	31.7	43.8	33.9	46.2	42.9

(c) Classification n°3

	Ensemble	C3.T1.1	C3.T1.2	C3.T1.3	C3.T1.4	C3.T2.5	C3.T2.6	C3.T3.7
Agglomération Grenobloise	43.4	40.7	44.9	50.0	42.9	41.1	63.6	38.0
Territoires ruraux	10.6	9.9	14.3	12.2	14.3	8.9	9.1	10.0
Territoires semi-urbains	45.9	49.4	40.8	37.8	42.9	50.0	27.3	52.0

*Note : les effectifs totaux ne sont pas identiques pour les trois tables (ne sont pris en compte que les ménages appartenant à la classification étudiée).
Un test d'indépendance simple ne permet pas d'identifier de sur-représentations ou de sous-représentations significatives dans ces tableaux.*

Revenus et groupes : point méthodologique.

Les revenus qui sont renseignés dans notre base de données sont les revenus d'activité de l'ensemble du ménage pour le trimestre dans son ensemble. Deux écueils : (1) le caractère trimestriel de la donnée, alors même que nous pouvons nous attendre à une variabilité potentiellement importante au niveau infra-trimestriel des revenus d'activité ; (2) l'absence d'informations individuelles, ce qui nous conduit à reproduire le biais familialiste du RSA et à méconnaître les inégalités de revenus d'activité au sein des ménages. Les revenus individuels sont connus dans la base de données (voir table 44 page 492 en annexe) mais ils se sont révélés d'un traitement difficile : les revenus individuels sont renseignés comme étant les revenus de « Madame » ou de « Monsieur », or cela ne correspondait pas toujours avec les statuts d'activités individuels renseignés. Par ailleurs, nous avons pu utiliser une bonne information concernant la répartition des statuts d'activité dans le couple.

Nous pouvons construire un indicateur de **revenu d'activité individuel mensuel moyen** de manière artificielle en le divisant par le nombre de personnes en position de travailler dans le ménage (les personnes qui ne sont pas formellement des personnes à charge) et en le divisant en trois tiers mensuels (voir 38 page 541).

Il faut également prendre en compte le fait que les quantiles de la distribution aussi bien que les revenus moyens sont calculés seulement pour les ménages pour lesquelles nous connaissons les revenus.

TABLE 73. – Revenus d’activité des ménages moyens et médians, par groupe, pour tous trimestres, en euros.

(a) Classification n°1

	Revenu mensuel moyen	Revenu mensuel médian
C1.T1.1 - Sortie rapide	588.88	516.00
C1.T1.2 - RSA activité vers sortie	978.60	959.00
C1.T1.3 - RSA socle vers sortie	315.01	88.83
C1.T1.4 - Sortie temporaire	573.74	521.67
C1.T2.5 - Stagnation au RSA socle	112.76	0.00
C1.T2.6 - Stagnation au RSA activité	937.71	953.00
C1.T2.7 - Stagnation au RSA socle+activité	346.67	292.00
C1.T3.8 - RSA socle vers RSA activité	365.04	273.33

(b) Classification n°2

	Revenu mensuel moyen	Revenu mensuel médian
C2.T1.1 - Sortie rapide	326.80	32.83
C2.T1.2 - Sortie plus tardive	142.49	0.00
C2.T1.3 - Sortie temporaire	197.35	0.00
C2.T2.4 - Stagnation au RSA socle	99.69	0.00
C2.T3.5 - Vers RSA activité	458.91	448.33
C2.T3.6 - Vers RSA socle et activité	250.08	129.50
C2.T3.7 - Trajectoire linéaire ascendante	557.51	519.67

(c) Classification n°3

	Revenu mensuel moyen	Revenu mensuel médian
C3.T1.T1 - Sortie rapide après RSA activité	1044.57	1005.00
C3.T1.T2 - Sortie rapide après RSA socle et activité	384.38	320.50
C3.T1.T3 - Sortie plus tardive après RSA activité	1001.57	1018.67
C3.T1.T4 - Sortie temporaire	1034.63	1062.00
C3.T2.T5 - Stagnation au RSA activité	1023.67	1037.17
C3.T2.T6 - Stagnation au RSA socle et activité	365.92	299.67
C3.T3.T7 - Trajectoire descendante	291.48	150.33

FIGURE 38. – Revenus mensuels moyens par personnes en âge de travailler et par groupe.

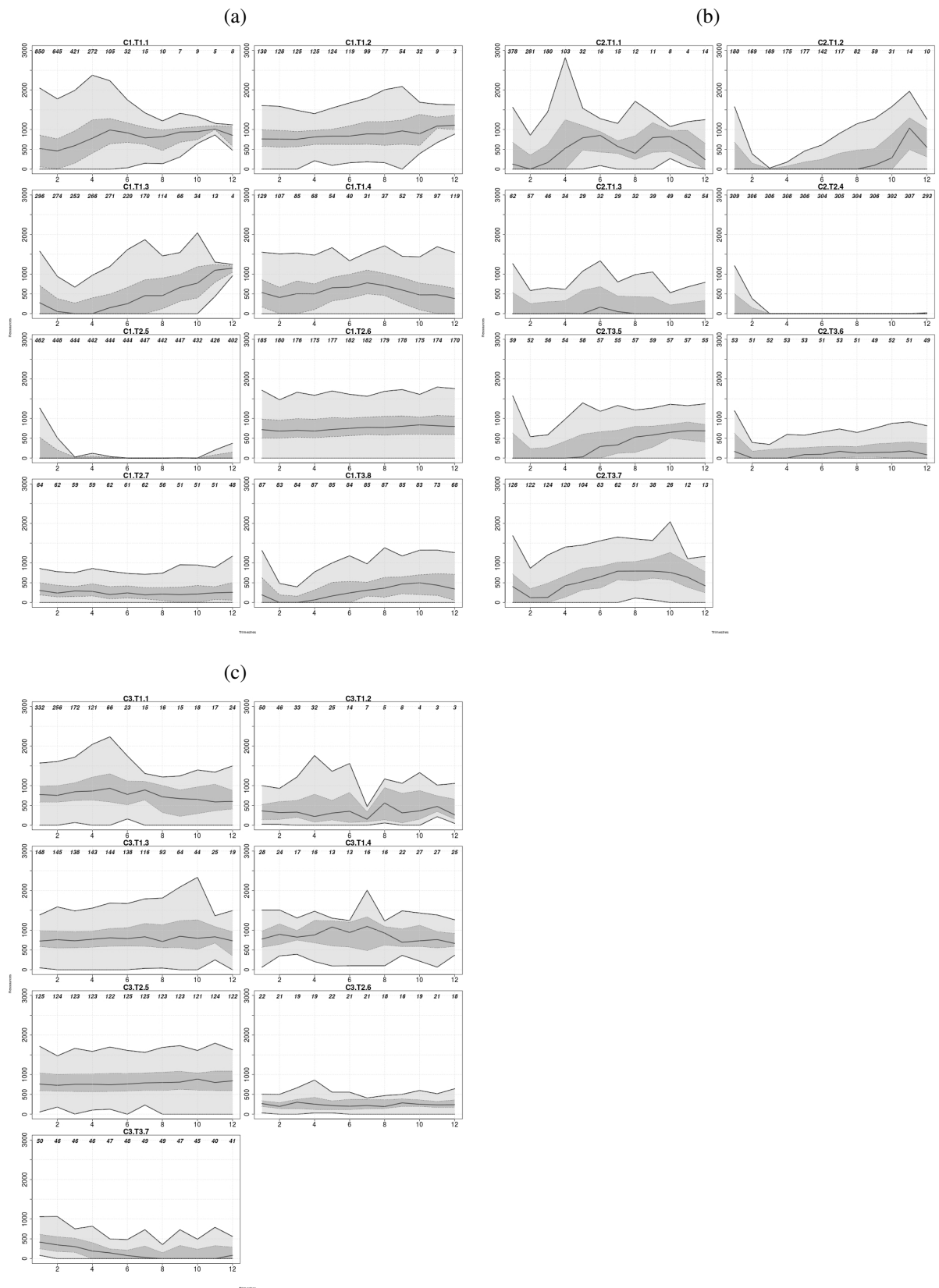


TABLE 74. – Orientation et contractualisation des demandeurs, par groupe en %.

(a) Type de la première orientation, pour le demandeur.						(b) Le demandeur a-t-il signé un CER au cours du suivi ?			(c) Le demandeur, lorsqu'il est orienté hors PE, a-t-il signé un CER ?		
	Soc.	IPR	PE	Non or.	Total	Non	Oui	Total	Non	Oui	Total
C1.T1.1	7.7	7.3	11.5	73.4	100	94.9	5.1	100	66.4	33.6	100
C1.T1.2	2.3	6.9	4.6	86.2	100	96.2	3.8	100	58.3	41.7	100
C1.T1.3	22.6	22.3	30.7	24.3	100	71.6	28.4	100	38.3	61.7	100
C1.T1.4	13.0	13.1	26.9	46.9	100	83.8	16.2	100	44.1	55.9	100
C1.T2.5	32.8	32.8	32.6	1.7	100	47.3	52.7	100	25.0	75.0	100
C1.T2.6	7.6	11.4	7.6	73.5	100	90.3	9.7	100	51.4	48.6	100
C1.T2.7	34.4	21.9	31.2	12.5	100	56.2	43.8	100	25.0	75.0	100
C1.T3.8	29.8	24.1	35.6	10.3	100	57.5	42.5	100	23.4	76.6	100
C2.T1.1	13.2	11.4	22.2	53.2	100	92.1	7.9	100	67.7	32.3	100
C2.T1.2	25.0	30.0	34.4	10.6	100	66.7	33.3	100	40.4	59.6	100
C2.T1.3	27.0	33.3	34.9	4.8	100	63.5	36.5	100	44.7	55.3	100
C2.T2.4	33.3	29.4	35.6	1.6	100	47.2	52.8	100	21.6	78.4	100
C2.T3.5	17.0	23.7	45.8	13.6	100	64.4	35.6	100	12.5	87.5	100
C2.T3.6	35.9	30.2	30.2	3.8	100	43.4	56.6	100	20.0	80.0	100
C2.T3.7	11.1	23.8	27.0	38.1	100	78.6	21.4	100	40.9	59.1	100
C3.T1.1	1.8	1.5	3.0	93.7	100	98.8	1.2	100	63.6	36.4	100
C3.T1.2	18.0	12.0	10.0	60.0	100	84.0	16.0	100	46.7	53.3	100
C3.T1.3	5.5	7.4	2.7	84.5	100	93.9	6.1	100	52.6	47.4	100
C3.T1.4	3.6	7.1	10.7	78.6	100	89.3	10.7	100	33.3	66.7	100
C3.T2.5	3.2	9.6	4.8	82.4	100	92.8	7.2	100	43.8	56.2	100
C3.T2.6	59.1	9.1	18.2	13.6	100	50.0	50.0	100	33.3	66.7	100
C3.T3.7	40.0	40.0	18.0	2.0	100	34.0	66.0	100	17.5	82.5	100

Note : L'orientation des conjoints est trop faible pour pouvoir en tirer des pourcentages valables. Nous n'avons pas d'informations concernant les taux de contractualisation avec Pôle Emploi (PARE). Source : Cohorte Isère, calculs de l'auteur.

Table des matières

Introduction	11
Le RSA et les nécessités contemporaines.	15
Problématique	24
Argumentaire	30
I. Le RSA dans le capitalisme contemporain, ou l'échec de la construction d'une unicité du « travail-emploi »	39
Chapitre 1. Le « travail-emploi » comme horizon indépassable	49
A . Le travail abstrait comme fonction sociale : heuristique d'une définition choisie	50
A. 1 . La théorie de la valeur marxienne, « immanente à son objet » .	51
a . La critique de la valeur, une critique du travail	51
b . Des réponses diverses au « dilemme du travail abstrait » . .	53
c . Le statut de la critique marxienne chez Postone	62
A. 2 . Reproduction de la vie ou valorisation, le travail comme nécessité	66
a . L'incontournable définition d'un travail transhistorique . .	67
b . Vers un consensus « historiciste » entre Arendt et Marx . .	73
c . Une tendance à l'essentialisation du social-historique . . .	77
B . Les catégories formelles du RSA : la mise en scène de la nécessité du travail	83
B. 1 . Le RSA, un dispositif novateur sur la forme	84
a . La vocation incitative du barème et de l'accompagnement .	85
b . L'incitation financière : un enjeu empiriquement marginal .	94
c . Expérimenter...vraiment ?	100

B. 2 . Une définition traditionnelle et normée des catégories de bénéficiaires	104
a . Le « quasi-chômage », ou comment généraliser la norme du travail-emploi	105
b . Ménages ou individus : les biais structurels du dispositif	119
C . Conclusion du chapitre 1	128
Chapitre 2. La nécessité douloureuse de la valorisation	131
A . La dynamique contradictoire du capitalisme : considérations théoriques	133
A. 1 . Le travail comme « moyen » : l'absence de « fin » dans le capitalisme	135
a . De l'effet « treadmill » à la domination de « l' <i>animal labo-</i> <i>rans</i> » : le travail comme pur moyen	136
b . Travail contre capital : de la circulation simple à l'accumulation	143
A. 2 . La théorie de la valeur marxienne : une force de rappel puissante contre les théories du dépassement du capitalisme	150
a . Fin de la valeur travail ? Non, contradiction du capitalisme	150
b . Entre travail productif et improductif, où sont les bénéficiaires du RSA ?	157
B . Le travail valorisé dans le capitalisme contemporain : contours des marges de l'emploi	167
B. 1 . La segmentation, une analyse dynamique et actuelle des flux sur le marché de l'emploi	172
a . Une segmentation fonctionnelle dans le capitalisme	173
b . Le « marché du travail » en France aujourd'hui : les capacités descriptives de la segmentation	182
B. 2 . Dynamiques sectorielles de l'emploi et régulation du temps de travail : deux composantes structurelles de l'enfermement dans des segments secondaires	188
a . Dynamiques sectorielles et précarité de l'emploi	188
b . Le temps de travail, variable d'ajustement pour la valorisation du travail	200

C . Conclusion du chapitre 2	214
Conclusion de la Partie I	217
II. L'hétérogénéité des trajectoires d'allocataires observées, ou du prix à payer pour se valoriser	219
Chapitre 3. Préliminaires à une documentation	225
A . Du cadre théorique à la confrontation aux faits : les hypothèses	228
A. 1 . Le RSA et le travail : synthèse catégorielle	229
A. 2 . Effets du RSA et hypothèses de travail	232
B . De la nécessité d'une approche descriptive des trajectoires : stratégie empirique	237
B. 1 . Repères méthodologiques pour la vérification des hypothèses	238
a . Le type idéal : de la valeur heuristique de ses détournements	238
b . Raconter les parcours des bénéficiaires	244
B. 2 . Positionnement dans la littérature empirique sur les typologies de bénéficiaires de minima sociaux français	248
a . Les « motifs » des bénéficiaires de minima sociaux : la complexité de la relation à l'emploi	249
b . L'identification de type de trajectoires : un consensus sur leur « diversité »	253
c . Apports de notre travail empirique	257
C . Le processus de création des données : le choix de la cohorte	263
C. 1 . Données administratives	263
C. 2 . Enquêtes et entretiens : donner du corps	271
C. 3 . Mode de gestion du RSA en Isère	275
D . Conclusion du chapitre 3	285

Chapitre 4. Sortie du RSA socle et accès à l'emploi : temporalités et déterminants 287

A . Construction et usage de la catégorie « mobilités ascendantes » : une analyse descriptive structurante	289
A. 1 . Des mobilités typiques d'une cohorte d'entrants	291
a . Le suivi d'une cohorte d'entrants, ou l'analyse de la dispersion d'un flux	291
b . Mobilités dans l'emploi	296
A. 2 . Focus sur les « mobilités ascendantes » depuis le RSA socle	299
a . Mobilités ascendantes et accès à l'emploi	299
b . Ce que représentent les mobilités ascendantes et les sorties du RSA	310
B . Déterminants de l'accès à l'emploi : qui sort du RSA socle ?	316
B. 1 . Première approche descriptive, pour choisir les variables utilisées dans la modélisation	317
B. 2 . La construction des modèles utilisés	325
a . Spécification du modèle	325
b . Choix des variables	327
B. 3 . Résultats	332
a . Caractéristiques socio-démographiques : un fort impact de la structure des ménages	332
b . Un effet de l'accompagnement ?	335
C . Conclusion du chapitre 4	345

Chapitre 5. Une classification des séquences pour une typologie des parcours 353

A . Appariement optimal de séquences : justifications méthodologiques et mise en œuvre	354
A. 1 . Principes	355
a . Historique de l'OM	355
b . Fonctionnement de base	356
c . Ce que permet l'appariement optimal de séquences	357
A. 2 . Application à la cohorte : un tâtonnement en deux temps	363
a . Premier temps : classer toutes les trajectoires sans distinctions	364

b . Deuxième temps : classer les trajectoires selon les modalités d'entrée	368
B . Résultats : de la classification à la typologie	376
B. 1 . Les classes de trajectoires : présentation des trois classifications	377
a . La classification n°1	377
b . Les classifications n°2 et n°3	383
B. 2 . Vers une typologie des parcours	391
a . L'installation dans le RSA	393
b . Le RSA comme amortisseur : des usages plus ou moins longs ou récurrents	408
C . Conclusion du chapitre 5	418
Conclusion de la Partie II	421
Conclusion Générale	427
A . Trois points de vue sur le RSA : une reformulation succincte de la thèse	429
A. 1 . Le RSA comme construction d'une responsabilité individuelle	430
A. 2 . Le RSA : une redistribution des revenus qui fait le choix d'un mode de production spécifique	431
A. 3 . Le RSA, contre la fin du travail	434
B . Limites et intérêt de la « critique de la valeur »	437
B. 1 . La « critique de la valeur », une impasse en pratique ?	437
B. 2 . Réduction du temps de travail et revenu inconditionnel : deux propositions complémentaires, fécondes mais limitées	440
B. 3 . Évaluation des politiques publiques et économie politique institutionnaliste : une perspective résolument critique	444
Bibliographie	447
Annexes	473
Annexes au chapitre 1	476

Annexes au chapitre 2	480
Annexes au chapitre 3	491
Annexes au chapitre 4	508
Annexes au chapitre 5	518
Table des matières	543
Listes des figures	549
Listes des tables	552

Table des figures

1. Représentation schématique du développement de la thèse.	31
2. Simulations simple du RSA	92
3. PIB, emplois et population active	170
4. Emplois et populations actives.	171
5. Évolution de la part du temps partiel dans l’emploi total, par sexe.	203
6. Évolution de long-terme du nombre d’emplois selon le temps de travail	204
7. Part des actifs occupés interrogés dans l’enquête emploi qui souhaitent modifier leur temps de travail (en gris), et répartition de ce souhait entre hausse (en bleu) ou baisse (en rouge) du temps de travail, selon le temps de travail hebdomadaire effectif.	211
8. Recoupements entre quatre systèmes de représentation du travail	230
9. Évolution du nombre de ménages bénéficiaires du RSA	267
10. Évolution du nombre de ménages bénéficiaires du RSA par composantes, en Isère.	267
11. Évolution du nombre de bénéficiaires du RMI et de l’API puis du RSA socle, et du nombre de chômeurs (BIT).	268
12. Part des bénéficiaires du RSA dans la composante socle seule, en Isère et en Métropole.	270
13. Chronogramme des états dans le RSA (2205 ménages)	291
14. Description de la séquence des deux premières mobilités dans le RSA et dans l’emploi pour les entrants par le RSA socle et sans emploi (1168 ménages et leurs membres, en temps calendaire)..	303

15. Taux d'événements cumulés pour les mobilités ascendantes et les accès à l'emploi.	306
16. Répartition des durées d'attente pour les individus et les ménages rencontrant l'événement étudié (temps non calendaire).	308
17. Taux d'événements cumulés pour l'accès à l'emploi et personnes à risque par trimestres.	321
18. Taux d'événements cumulés pour l'accès à l'emploi, calculés avec l'estimateur de Kaplan-Meier, selon le sexe et l'inscription à Pôle Emploi.	322
19. Taux d'événements cumulés des retours à l'emploi, calculés avec l'estimateur de Kaplan-Meier, selon l'orientation, pour différentes populations.	339
20. Comparaison des survies estimées	348
21.	357
22. Les deux séquences illustrant les différents appariements, pour la classification n°2.	372
23. Représentation des trajectoires <i>medoids</i>	375
24. Construction du nom des groupes.	376
25. Représentations de la classification n°1	382
26. Représentations de la classification n°2	389
27. Représentations de la classification n°3	390
28. Importance des types potentiels de parcours dans le RSA identifiés par les classifications (en %).	392
29. Comparaison simulée et simplifiée du RSA activité et de la prime d'activité, pour une personne seule sans enfant.	475
30. Taux de pauvreté à 50% du revenu médian selon l'activité BIT individuelle.	479
31. Taux d'emploi moyens pour la période 1995-2015.	481
32. Correspondances sectorielles entre part du temps partiel dans l'emploi et raisons principales du temps partiel.	490
33. Questions posées lors de l'enquête en ligne	496

34. Convention entre l'université, le Conseil Général et la CAF de l'Isère encadrant la suivi de cohorte.	501
35. Acte d'engagement auprès de la CAF de l'Isère concernant l'usage des données de l'enquête en ligne	505
36. Test de l'hypothèse des risques proportionnels : résidus de Schoenfeld et temps pour les variables du modèle de Cox finalement retenu (pour interprétation graphique, voir l'encadré à partir de la page 510 en annexe).	513
37. (...suite)	514
38. Revenus mensuels moyens par personnes en âge de travailler et par groupe. . .	541

Liste des tableaux

1. Bénéfice du minimum social et conditionnalité : différences de formulation entre RMI et RSA.	111
2. Catégories formelles du RSA.	115
3. Temps journaliers consacrés à différentes activités, ratio femmes/hommes.	122
4. Segmentation et chômage - Types de mobilités dominants par types de segments.	186
5. Ancienneté dans l'entreprise et type de temps de travail.	208
6. Quelques typologies des bénéficiaires du RMI	261
7. Typologies des bénéficiaires du RSA	262
8. Bilan général de l'enquête	272
9. Actuellement, avez-vous un travail ?	274
10. Descriptif des trois types d'orientation proposés en Isère	279
11. Axes des CER	279
12. Structure d'appartenance du référent pour les demandeurs orientés et ayant contractualisé, par type d'orientation.	284
13. Répartition des ménages par états dans le RSA (en %).	292
14. Dénombrement des mobilités internes ou externes au cours de la première année, par composantes d'entrée dans le RSA (en %)	294
15. Taux de transition trimestriels moyens dans le RSA et dans l'emploi.	295
16. Répartition des individus par statuts d'activité au sens de la CAF (en %)	297
17. Statuts d'activité et sexe, pour tout trimestre (en %).	298
18. Codage du temps calendaire et du temps non calendaire : l'exemple réel d'un individu membre de la cohorte.	305

19. Évaluations subjectives de la sortie du RSA	312
20. Situation dans le RSA et situation d'emploi au moment de l'enquête.	313
21. Situation d'emploi pour les individus au RSA activité seul et entrés par le RSA socle seul sans emploi , par sexe et situation matrimoniale, en % pour 12 trimestres	314
22. Déclarations concernant la recherche d'emplois dans l'enquête en ligne	315
23. Situation dans le RSA pour les personnes étant retourné à l'emploi, et t-1 et t+1	318
24. Contingence entre le type de territoire et le statut d'activité et le RSA.	324
25. Présence de personnes à charge dans le ménage, associée avec les censures dans la cohorte et avec le statut d'activité dans l'Enquête Emploi.	335
26. Orientation et retour à l'emploi selon le sexe.	340
27. Résultats de la modélisation des durées (weibull).	349
28. Résultats de la modélisation du risque (Cox).	350
29. Résultats de la modélisation du risque (Cox « exact discret method »).	351
30. Résultats de la modélisation des durées (modèle à hasards constants par mor- ceaux).	352
31. Structure de la matrice de dissemblance pour nos 2205 trajectoires. Valeurs numériques illustratives.	356
32. Résultats des différents appariements, pour la classification n°2.	372
33. Classification n°1 : Effectifs des classes et répartition.	381
34. Données sur la seconde étape de classification.	388
35. Classes concernées par les parcours	393
36. Évolution de long-terme (1998-2015) des OEC mensuelles, toutes catégories par familles professionnelles. Source : DARES-Pôle Emploi, calculs de l'au- teur	482
37. Évolution de long-terme (1998-2015) des DEFM toutes catégories par familles professionnelles. Source : DARES-Pôle Emploi, calculs de l'auteur	483
38. Part des DEFM de catégorie B et C dans l'ensemble des DEFM de catégorie A, B et C, septembre 2015 (%). Source : DARES-Pôle Emploi, calculs de l'auteur	484

39. Situation antérieure des actifs occupés, par secteurs d'activité de l'employeur.	485
40. Situation antérieure des actifs occupés, par CSP	486
41. Répartition de l'ancienneté dans l'entreprise par secteur d'activité (NAF 17)	487
42. Distribution du temps de travail par secteur d'activité (NAF17)	488
43. Part du sous-emploi pour les actifs occupés selon la situation professionnelle antérieure.	489
44. Données fournies par la CAF de l'Isère.	492
45. Données fournies par le Conseil Général de l'Isère.	492
46. Taux de transition trimestriels des ménages entre les états dans le RSA (en %)	493
47. Taux de transition trimestriels des individus entre les statuts d'activité (en %)	494
48. Indicateurs utilisés pour regrouper les territoires et regroupement retenu.	507
49. Pour les enquêtés sortis du RSA, évolution de la situation professionnelle et financière depuis la sortie du RSA.	509
50. Temps de travail dans l'emploi actuel pour les personnes	509
51. Inclusion des variables dans un modèle de Cox : interactions entre les variables.	515
52. Coûts de substitution empiriques retenus dans la classification n°1, avec $P =$ 1.2 et taux de substitution sur données lissées sans les motifs de sortie.	519
53. Indicateurs de qualité statistique pour les trois classifications, proposés par Ma- thias STUDER, 2013, p.13 et suivantes	519
54. Temps passé (trimestres) en moyenne dans chaque état, par groupe.	520
55. Transitions dans le RSA discriminants l'appartenance aux groupes pour les trois classifications.	521
56. Classes d'âge des demandeurs et appartenance aux groupes.	522
57. Type de ménage et appartenance aux groupes.	523
58. Quelques données socio-démographiques sur les ménages, selon les classes.	524
59. Transitions dans l'activité qui discriminent l'appartenance aux groupes, classi- fication n°1.	525
60. Transitions dans l'activité qui discriminent l'appartenance aux groupes, classi- fication n°2.	526

61. Transitions dans l'activité qui discriminent l'appartenance aux groupes, classification n°3.	527
62. Transitions dans la structure et l'activité des ménages et appartenance aux groupes. Classification n°1.	528
63. Transitions dans la structure et l'activité des ménages et appartenance aux groupes. Classification n°2.	529
64. Transitions dans la structure et l'activité des ménages et appartenance aux groupes. Classification n°3.	530
65. Statuts d'activité des femmes dans la classification n°1, par classes.	531
66. Statuts d'activité des hommes dans la classification n°1, par classes.	532
67. Statuts d'activité des femmes dans la classification n°2, par classes.	533
68. Statuts d'activité des hommes dans la classification n°2, par classes.	534
69. Statuts d'activité des femmes dans la classification n°3, par classes.	535
70. Statuts d'activité des hommes dans la classification n°3, par classes.	536
71. Statut d'activité des personnes dont le ménage est au RSA Socle et Activité, par classes.	537
72. Croisement de l'appartenance aux différentes classes et du territoire d'habitation, pour les ménages (en %).	538
73. Revenus d'activité des ménages moyens et médians, par groupe, pour tous trimestres, en euros.	540
74. Orientation et contractualisation des demandeurs, par groupe en %.	542

DOCUMENT PRODUIT AVEC L^AT_EX, L_YX ET R





Résumé

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) a suscité un vif intérêt dans la communauté scientifique, mais son évaluation s'est focalisée sur son impact sur les taux de retour à l'emploi et sur la pauvreté laborieuse. Dans ce contexte, la thèse construit une évaluation critique du dispositif : nous montrons son incapacité à prendre en charge la position contradictoire dans laquelle sont placés les bénéficiaires. Ceux-ci sont en effet confrontés à des conditions de valorisation de la force de travail structurellement difficiles, et dans le même temps le dispositif organise, par différents moyens, la centralité de l'emploi.

Dans le premier temps de la démonstration, la thèse met en discussion les catégories de travail construites par le marxisme critique de Moishe Postone et par Hannah Arendt. Grâce à cette démarche théorique nous comprenons que le RSA redéfinit les statuts d'activité des bénéficiaires autour d'une mise en scène de la nécessité du retour au travail. En parallèle, nous sommes amenés à saisir théoriquement et empiriquement la place contradictoire du travail dans le capitalisme contemporain : source de la richesse sociale certes, mais également ébranlé par des conditions de valorisation de la force de travail toujours plus difficiles.

Dans le second temps de la démonstration, nous mettons en œuvre le suivi d'une cohorte de ménages bénéficiaires dans le département de l'Isère entre 2010 et 2012. L'analyse descriptive et la modélisation des mobilités et des trajectoires nous conduisent à constater l'extrême diversité des parcours individuels. À côté des usages transitoires du dispositif qui sont majoritaires, nous constatons que les parcours sont heurtés, et lorsqu'ils montrent une stabilité c'est souvent au profit d'un maintien dans les marges du marché du travail. Nous illustrons l'incapacité du RSA à rassembler, derrière l'emploi comme standard uniforme, la grande diversité des bénéficiaires.

Mots-clés (*codes JEL*) : Revenu de Solidarité Active (*I38, J38*) ; Chômage (*J64, J68*) ; Critique de la valeur ; Marxisme (*B24, B51*) ; Parcours professionnels ; Appariement Optimal de Séquence (*C38*)

Abstract

The French «*Revenu de Solidarité Active*» (RSA) generated a great deal of interest in the scientific community, focused mainly on its impact on labor force participation and on working poor. In this context, the thesis looks for a critical assessment of the device: we show its inability to take over the contradictory position in which the beneficiaries are placed. Those are confronted with structurally difficult conditions for the exploitation of the labor force, and at the same time the RSA organizes, through various means, the centrality of employment. Firstly, the thesis discusses the categories of work, constructed by the critical Marxism of Moishe Postone and by Hannah Arendt. Thanks to this theoretical approach, we understand that the RSA redefines the beneficiaries' labour statuses, around a staging of the need for a return to work. Simultaneously, we show theoretically and empirically the contradictory position of work in contemporary capitalism: source of social wealth, certainly, but also undermined by increasingly difficult conditions for the exploitation of labor power.

Secondly, we implement a follow-up of a cohort of beneficiary households in the department of Isère, between 2010 and 2012. Descriptive statistical analysis and the modeling of mobilities and trajectories lead us to show diversity of individual paths. In addition to the temporary uses of RSA, which constitute a majority, we note paths are broken, and when they show stability, it is often in labor market's margins. Finally, we show that the RSA fails to gather, behind employment as an uniform standard, the great diversity of beneficiaries.

Keywords (*JEL codes*): «*Revenu de Solidarité Active*» (*I38, J38*) ; Unemployment (*J64, J68*) ; Value criticism ; Marxism (*B24, B51*) ; Career paths ; Optimal Matching Analysis (*C38*)